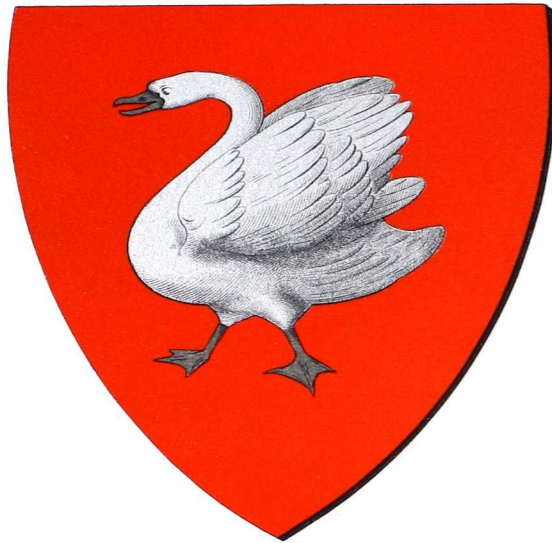


# SYONS (DE) SYON, SION, SIONS,

SEIGNEURS DE SYONS ET DE MONTAGNY ; SEIGNEURS ET BARONS DE BEAUREGARD, DE CRESTE  
ET DE SAINT-ANDRÉ, EN GENEVOIS ; SEIGNEURS DE VELLIÈRES, EN BRESSE.

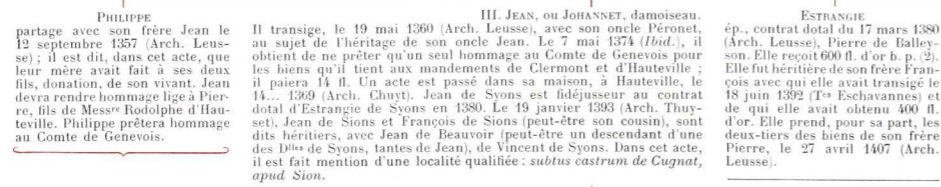
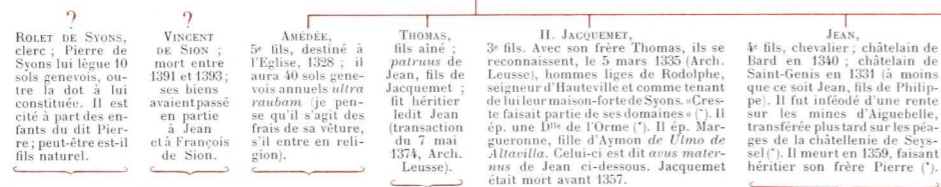


P. : de gueules au cygne d'argent (becqué et patté de sable, d'après Besson).

(1) D'après une généalogie dressée sur ses titres par M<sup>r</sup> de Syon (François-Alphonse-Marie, degré XIII).

(1) C'est sans doute à cause de ce mariage qu'un Pierre de Syon est cité au testament de Jean de Compey, en 1476, comme percevant jadis, rière Thorens, des revenus qui sont appliqués à la dotation d'une chapelle (Arch. Viry). Le Pierre de Syon dont il est question serait peut-être le petit-fils de cette D<sup>ne</sup> de Compeys.

I. PIERRE, seigneur de Syons, damoiseau, ép. une Compeys (\*) (1). Il possédait des biens à Hauteville. Il teste le 29 mars 1328 (Arch. Leusse). Ses fils, cohéritiers universels, y compris Amédée, s'il n'est pas d'église, resteront indivis pendant 10 ans. Venant à se séparer, Jean aura la maison de *Leva infra muros et pontem existentem, scilicet domum suam novam videlicet ab antiqua domo mea usque ad terratum seu vallatum quod est a parte nepotum suorum liberorum Philippi de Syons, fratris sui quondam*. Pierre était mort avant le 5 mars 1335 (*Ibid.*).



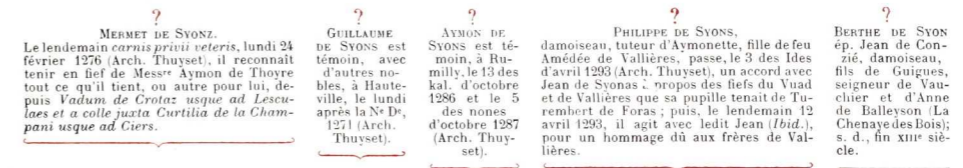
IV. AYMON DE SIONS, seigneur de Montagny (et des Vignes ?). Il ép. Marguerite de Pontverre, dame d'Epagny, fille de Hugues et d'Englme de Virien, en Viennois (et non de Viry, comme il a été dit par erreu T. IV, p. 455). Le 27 avril 1407 (Arch. Leusse), il partage, à Syons, avec sa tante Eustrangie, les biens de Pierre de Syons dont il reçoit un tiers et il fait un nouvel accord à ce sujet, le 13 avril 1414. Le 1<sup>er</sup> novembre 1408 (Arch. Pensa), 1<sup>er</sup> décembre (Arch. Thuyset), il agit comme héritier des N<sup>os</sup> des Vignes, seigneurs de la maison-forte de Montagny où Aymon habitait alors. Il agit encore à ce titre le 29 mars 1420 (Arch. Thuyset). Il est fidéjusseur, en 1412, au contrat dotal Balleyson-Chignin. Le 27 mars 1419 (Arch. Pensa et Thuyset), il alberge des biens « au Pesey » à Richard de Leydevant, de Montagny. Il passe reconnaissance au Comte de Savoie comme comte de Genevois, le 17 novembre 1415 (Arch. Leusse), à cause de Montagny, pour la juridiction de cette paroisse et des paroisses de Chavanod et de Chapevrier. Il passe encore reconnaissance le 29 juillet 1431 (*Somm. des Fiefs*). Il reconnaît, le 24 novembre 1419 (Arch. Leusse) en faveur d'Antoine d'Hauteville, en suivant la reconnaissance passée par Jacquemet de Syons le 5 mars 1335. Le 7 août 1421 (Arch. Cour), il prête hommage à Eustrangie de Syons pour ses biens de Syons en conformité de celui qu'avait prêté Jean, son père. Il est témoin, le 20 février 1427 (Arch. Barrioz), au contrat dotal Monthouze-Monthouz. Le 20 mai 1431 (Arch. Leusse), il prête hommage au nom de sa femme Marguerite de Pontverre, qui, le 14 décembre 1433 (*Ibid.*), reconnaît pour la maison-forte d'Epagny et les rentes féodales et juridiction rière Epagny et Meitet. Elle tient Epagny avec les frères de Viry à qui vont ces biens si elle meurt sans enfants. Aymon reconnaît à cause de Gossy le 7 mars 1436 (*Ibid.*). Il teste le 28 février 1437, en faveur de son frère Girard (*Ibid.*).

TABLEAU I.



Il est assez curieux de voir deux familles : les Syons et les Syonaz ayant des noms aussi proches comme orthographe, ayant comme origine, des lieux aussi voisins sur la carte et de ne pouvoir établir entre elles aucun lien de consanguinité. Seuls, deux actes du mois d'avril 1293 mettent sous nos yeux deux personnages appartenant à ces deux familles et agissant d'un commun accord et dans un but identique. Encore faut-il ajouter aussitôt que si l'un de ces personnages agit en son propre nom, l'autre n'intervient dans ces actes que comme tuteur d'un membre d'une troisième famille, distincte des deux premières, mais qui s'éteignit, à la génération suivante, dans l'une de celles-ci, précisément dans celle à laquelle n'appartenait pas son tuteur. Quelle conclusion faut-il en tirer ? Qu'un grand nombre d'actes sont perdus pour nous, qui eussent peut-être témoigné de cette consanguinité ? Ou bien que réellement les deux familles sont complètement étrangères l'une à l'autre ? La dissemblance de leurs armoiries ne prouve rien ; la similitude de leurs noms n'est-elle qu'une coïncidence sans portée ? Un de ces lieux, Syonas, le moins important, doit-il son nom à l'habitation très ancienne d'une branche de la famille de Syons transportée en ce lieu ? Rien ne nous permet de répondre.

Sans pouvoir s'enorgueillir d'aucune illustration digne d'être signalée, la famille de Syons a occupé pendant six siècles un rang très honorable dans la noblesse de Savoie ; elle s'est éteinte en 1857, léguant son nom à la famille de Leusse qui lui était apparentée et dont certains membres portent le nom de Syons ajouté au leur.



(2) Nicod d'Hauteville, fidéjusseur au contrat dotal, est nommé dans l'acte avant Jean et Aymonet de Syons, cousins de l'épouse. Je le crois donc oncle de celle-ci, du côté maternel par les Conzié (Voir CONZIE).

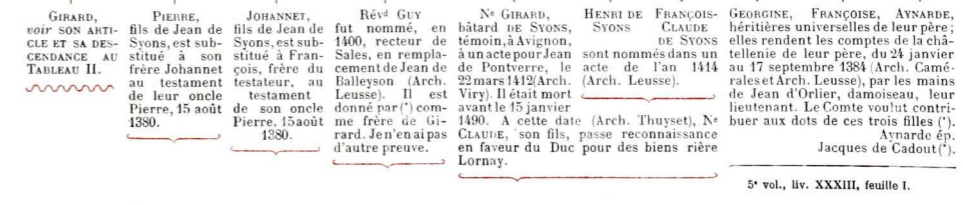
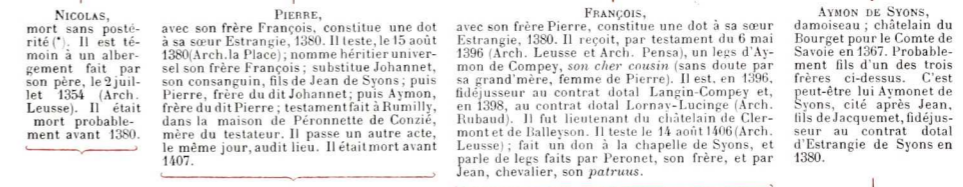
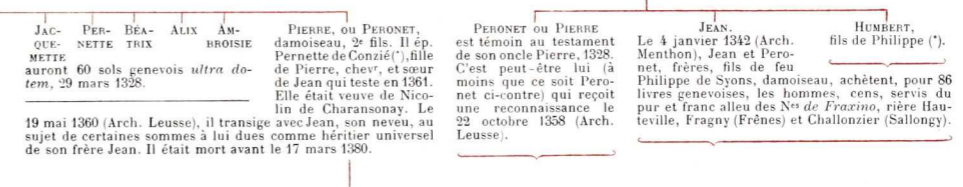




TABLEAU II.

IV. GIRARD (voir son ASCENDANCE AU TABLEAU I). Il prête hommage au Duc de Savoie, à Genève, en 1447 (?). Il fut héritier de son frère Aymon. Il ép., contrat dotal du 9 décembre 1438 (Arch. de Leusse). D<sup>ne</sup> Françoise de Charrières, fille de N<sup>e</sup> Pierre et sœur d'Aymon de Charrières. Elle eut 200 fl. d'or en dot. Girard testa, vieux et cassé d'âge, le 8 mars 1457 (Arch. Thuysset); veut être enterré dans le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Romain de Syons, au tombeau de ses prédécesseurs; nomme ses trois fils, François, Claude et Henri, cohéritiers universels par parts égales et leur substitue ses filles; fait à Syons.

FRANÇOIS, fils aîné, nommé le premier des 3 frères, en 1457. Il reconnaît, pour lui et ses frères, le 15 novembre 1476, à cause de Cossy en suivant la reconnaissance d'Aymon en 1436 et à cause de biens provenant de Françoise de Charrières, leur mère. Avec ses frères Henri et François, il passe, le 15 novembre 1476 (Arch. Leusse), reconnaissance pour les biens à eux parvenus de la succession d'Aymon, leur oncle, rière Cossy. Il ép., contrat dotal du 25 février 1487 (Arch. Leusse), Pernelle d'Epagny, fille de N<sup>e</sup> Claude d'Epagny, et 2<sup>e</sup>, contrat dotal du 12 juin 1496 (Arch. la Serraz), Claudine, fille de Pierre de Pontverre, seigneur de Chavaroché, et de Pernelle de Chavanes. Elle eut en dot 1.500 fl. d'or. Le 14 juin suivant (Ibid.), elle donne quittance de sa dot. Claude passe reconnaissance en faveur du Comte de Genevois, le 1<sup>er</sup> juillet 1499 (Arch. Leusse). Il est mentionné, comme indivis, pour une partie du vidomnat de Chaumont, avec les Vidomne et les Epagny dans la reconnaissance passée par N<sup>e</sup> Pernelle d'Epagny, veuve de N<sup>e</sup> Guillaume de Vidomne, tutrice de ses enfants. Claude reconnaît comme cause ayant des Epagny, le 11 mars 1500 (Arch. Morand). Il était mort avant 1514. Elle vivait encore le 6 décembre 1519 (Arch. Thuysset).

VI. ROMAIN (ou ROMAN), seigneur de Beauregard et de Creste. Il ép., le 5 août 1540 (Chartes de la Tour de Douvres), Claudine d'Oncieu, fille d'Adrien et d'Antoinette de Vellières, sœur du célèbre président Guillaume d'Oncieu; quittance dotal du 3 novembre 1541. Claudine hérita Vellières de son frère Jean-Philibert d'Oncieu Guichenon, Br. et Bu., 2<sup>e</sup> partie, p. 124, le 11 mai 1551. Le même auteur (3<sup>e</sup> partie, p. 126), se contredit en faisant venir Vellières par les Colomb. (Voir l'article d'Antoine ci-dessous). Il prête hommage au roi de France en 1535 (Arch. Leusse) pour ses terres de Bresse et le 14 février 1541 (Ibid.), au duc de Genevois, en son nom et de son frère Aymar, pour ses terres de Savoie. Le 17 février 1542 (Ibid.), il revend à Philibert de la Forest la seigneurie du Crest, près de Montmélan, jadis achetée par lui dudit Philibert et provenant de Charles de Seyssel et de sa femme Isabelle, lesquels l'avaient vendue à Jean de la Forest (voir SEYSSSEL). Le 18 février 1542 (Arch. Chitry), il achète de Jean de Seyssel, pour 2.100 écus d'or, le château, seigneurie, juridic. h. m. et b., de Creste, soit baronnie que ledit Romain avait déjà achetée antérieurement des Seyssel et leur avait revendus en 1541 (voir SEYSSSEL). Romain est arbitre dans une transaction, le 2 janvier 1549 (Arch. Morand). Il était mort avant le 11 mai 1566 (Arch. Thuysset).

VII. CLAUDE, seigneur de Syons, Vellières en Bresse (Guichenon, Br. et Bu.), Beauregard, baron de Creste; conseiller de S. A.; commissaire général des guerres deçà les Monts; gentilhomme de S. A. le Duc de Genevois, par Pat<sup>r</sup> du 30 décembre 1580. Il ép., le 29 mai 1575 (Arch. Leusse), D<sup>ne</sup> Claudine-Diane de Capris, fille de Louis, seigneur de la Peyssé, et de Charlotte Odinet. Je pense que c'est le même Claude qui, sans entrer dans les Ondres, recut en bénéfice la cure de Vaux, le 11 juin 1571, puis résigna (Dict<sup>r</sup> du Clergé). Le 19 juillet 1581 et le 1<sup>er</sup> novembre 1581 (Arch. Chamoux), il fait des échanges de biens rière Syons avec Reverend<sup>ss</sup> Galois Regard. Il était en procès (Arch. Chitry) avec François de Seyssel au sujet de la baronnie de Creste et un arrêt fut prononcé le 30 janvier 1588, puis un autre le 28 novembre 1599, en faveur de Seyssel, à qui fut adjugée la seigneurie. Cependant Creste resta aux Syons qui le vendirent en 1643 (voir article de Claudine ci-dessous). Mess<sup>rs</sup> Jacques Charvin, de Lovagny, prêtre, habitant Syons, au mandement de Creste, fait à Claude donation d'une maison le 19 septembre 1585 (Arch. Leusse). Claude testa, le 11 juillet 1597 (Arch. Thuysset et Présinge). Claudine-Diane, veuve, figure au contrat dotal de sa fille Jeanne en 1602.

VIII. AMÉ (ou AYMÉ), héritier universel de son père, seigneur de Syons. Malgré la vente de Creste par Claudine, sa nièce, en 1643, il possédait encore en ce lieu, puisque, le 16 juin 1652 (Arch. Leusse), il passe reconnaissance à Pierre-Amé de Montfort à cause de son château et baronnie de Creste qu'il tient sous charge d'hommage lige; acte passé à Syons, dans sa maison-forte. Le 25 novembre 1646 (Arch. Chamoux), il transige avec Alexandre-Gaspard de Regard de Vars au sujet de la maison-forte de Beauregard et dépendances qu'il possédait (voir REGARD). Il ép., contrat dotal du 18 octobre 1607, Louise, fille de N<sup>e</sup> Charles (François?) d'Arerex, seigneur de la Tour de Foraz, Arerex, faute de paiement des 11.200 fl. promis pour la dot, céda à Amé, par acte du 5 juillet 1610, tous ses biens, déjà hypothéqués pour la même cause, dans la baronnie d'Hermance. Amé en jouit pendant quelques années; puis, par acte du 12 août 1612 (Arch. Thuysset), les céda à N<sup>e</sup> Claude, son frère. Amé testa le 7 juin 1661 « laissant plus de 30.000 ducats » (Ibid.).

IX. GASPARD-AYMÉ (ou AYMON), alias Pierre-Amé-Gaspard; seigneur de Beauregard et de Saint-André, baron de Saint-André; héritier de son père; né en 1622. François-Joseph de Regard, comte de Clermont et de Vars, baron de Desingy, Morgex, etc., par Pat<sup>r</sup> du 9 juillet 1681, avait été inféodé du mandement de Clermont qu'il avait acheté du Duc de Savoie, avec pouvoir de division pour ses amis à élire. Le 28 août 1681 (Arch. Thuysset et Sonner<sup>ss</sup> des Fiefs), il choisit en ami Gaspard de Syons et lui vend la paroisse de Saint-André avec les montagnes du dit lieu et de Chavane, etc., démembrées du comté de Clermont; acte ratifié par la Chambre des Comptes, le 28 août 1682 (Arch. Leusse). Gaspard ép. Françoise de Menthon-Lornay. Il testa le 21 août 1692 et mourut le 9 mai 1698, à 76 ans. Son testament fut ouvert le 7 décembre 1709 (Arch. S. S.), Françoise testa, le 22 août 1701 (Arch. Rubaud) et mourut le 9 septembre 1701, à 42 ans. (Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU III.)

ANDRÉANNE, dite de Chatillon, baptisée le 19 novembre 1635 (R. P. de Moye). Elle était, en 1665, femme de M<sup>e</sup> Jean Constantin, notaire, demeurant à Chitry. Ils testent ensemble, le 25 avril 1704 (Arch. Chitry), en faveur de leurs enfants: Jacques, héritier universel; Charlotte, femme de Claude Collonge, et Christine, légataires.

MARIE-CHARLOTTE, baptisée le 17 août 1648 (R. P. de Moye). Elle ép. Hon<sup>ss</sup> Claude, fils de Jean-Jacques Bally, de la Biolle, qui, le 15 mars 1701 (Arch. Chitry), autorise sa femme à céder à M<sup>e</sup> Jean Constantin, notaire ducal de Moye (sic), tous les biens qu'elle y possède, provenant de Dame de Chatillon, sa mère.

PIERRE, bâtarde de Syons, lieutenant-châtelain d'Hermance et Balleyson en 1458. En considération de l'affection qu'ils lui portent, N<sup>e</sup> Pierre Portier de Charrières et Marie de Charrières, sa femme, font donation au dit Pierre d'un pré à Versonay (Arch. de Leusse). Le 1<sup>er</sup> février 1462 (Arch. Thuysset), il vend à Jean, seigneur de Montfort, des biens à Cusy et à Greysier, abornant en ce lieu N<sup>e</sup> Pierre d'Arlo et la route de Genève à Thonon; quelques-uns de ces biens relèvent du fief de Guignes de Balleyson, seigneur de Beauregard; d'autres sont de pur et franc alleu.

HENRI, François, Claude et Henri se font délivrer copie des partages de l'hoirie de Pierre de Syons, faits, le 13 avril 1414, entre Estrangie et Aymon de Syons. D'après (?), un des deux frères François ou Henri fit branche et fut père de Jean, qui vivait en 1517 et de Claudine, qui, vers 1520, ép. Claude de la Vernée. Guichenon, Br. et Bu., dit qu'elle fut femme de Jean de la Vernée, après 1519.

AYMAR, Aymar et Romain de Syons sont substitués, en 1517 (Arch. la Serraz), au testament de Jean de Pontverre, leur oncle, frère de Claudine. Avec son frère Romain, il transige, le 15 avril 1528, à propos de la dot de sa grand-mère; il vivait encore, le 18 août 1541 (Arch. Leusse).

JANUS est nommé au contrat de mariage de sa sœur Claudine, en 1521.

ROMAIN (ou ROMAN), Il fut recteur de l'église de Syons en 1514 (?). Le 21 janvier 1514, il achète le moulin de la Ravoire; fait à Syon dans la maison du dit Romain et des heirs de N<sup>e</sup> Claude de Syons.

GEORGES de Syons, avec Claudeci-contre, aborne des biens à Bonneguette, ou des biens avaient été vendus par Girard de Syons, de Rumilly, 23 mars 1453 (Arch. Thuysset).

AYMON DE SYONS, de la paroisse de Cusy, près Hermance, vend, le 3 avril 1515 (Chartes de Présinge), des biens rière Présinge, à N<sup>e</sup> Pierre-Antoine de la Rive, citoyen et apoticaire de Genève. Je crois que c'est le même que Aymon de Syons qui ép. Claudine N. N., morte avant 1533, et fut père des ci-dessous. C'est peut-être aussi le même que N<sup>e</sup> Aymon de Syons, châtelain de Beauregard, témoin, le 30 novembre 1501 (Arch. Morand). Faut-il le considérer comme descendant de Pierre, bâtarde, qui possédait des biens à Cusy et à Greysier (Langin)?

JACQUES de Syons, ép., avant 1581 (Arch. Thuysset), Françoise de Menthon.

Vén<sup>ss</sup> Mess<sup>rs</sup> AMBLARD, frère de Jean ci-contre, ratifié, le 6 janvier 1534 (Arch. la Rive), la cession faite par son frère. Il fut chanoine d'Abondance; dit neveu de Révé<sup>ss</sup> Père en Christ Dominique Cielat, abbé de ladite abbaye; parrain à Evian le 4 décembre 1540 (Livre de Raison Loys, Arch. Thuysset); encore chanoine, le 12 juin 1559 (Arch. Leusse).

ANGELIN DE SYONS, né à Syons, prêtre le 20 mai 1600; curé de Syons, le 21 décembre 1602; prieur commendataire de Bonneguette, 1602-1607; meurt en mars 1635 (Dict<sup>r</sup> du Clergé). Il est, en 1634, dit encore curé de Syons, témoin au mariage d'Arerex de Syons, fils naturel d'autre Amé ci-dessous.

JEANNE, légataire de son père qui fixe sa dot à 1.200 écus d'or. Elle ép., contrat dotal du 14 octobre 1602 (Arch. Présinge), N<sup>e</sup> François, fils de N<sup>e</sup> Claude d'Humilly. La mère de Jeanne lui constitue sa dot, hypothéquée sur des biens à Germagny et au bailliage de Ternier que Claude, père de Jeanne, avait légués à son fils Claude. Elle fut mère de 1611 à 1623 (R. P. de Villela-grand).

LOUISE, ép., le 21 mai 1576 (Arch. Leusse), Pierre de Longcombe, seigneur du dit lieu. Il était mort avant le 7 février 1620 (Arch. Thuysset).

MARIE, ép., contrat dotal du 27 avril 1631, Antoine Balthazard de Mailhans, seigneur de Vallod; elle eut 4.050 ducats de dot (Arch. Thuysset). Elle fut légataire de sa sœur Claudine, en 1686. Elle testa, veuve, le 30 décembre 1690 (Arch. Thuysset) et vivait encore le 18 mai 1692 (Arch. Thuysset) (voir T. III, p. 312).

ANDRÉANNE, ANTOINETTE, FRANÇOISE, données par une Généalogie pour procédures, établie par les héritiers Mailhans en 1718 (Arch. Thuysset). Ep. N. N., religieuse. peut-être Gabriel d'Humilly, fils de Jeanne ci-dessus, vers 1630 (T. III, p. 208), qui fut père d'Aymé-Louis; peut-être le Louis, légataire au testament de Claudine ci-contre en 1686.

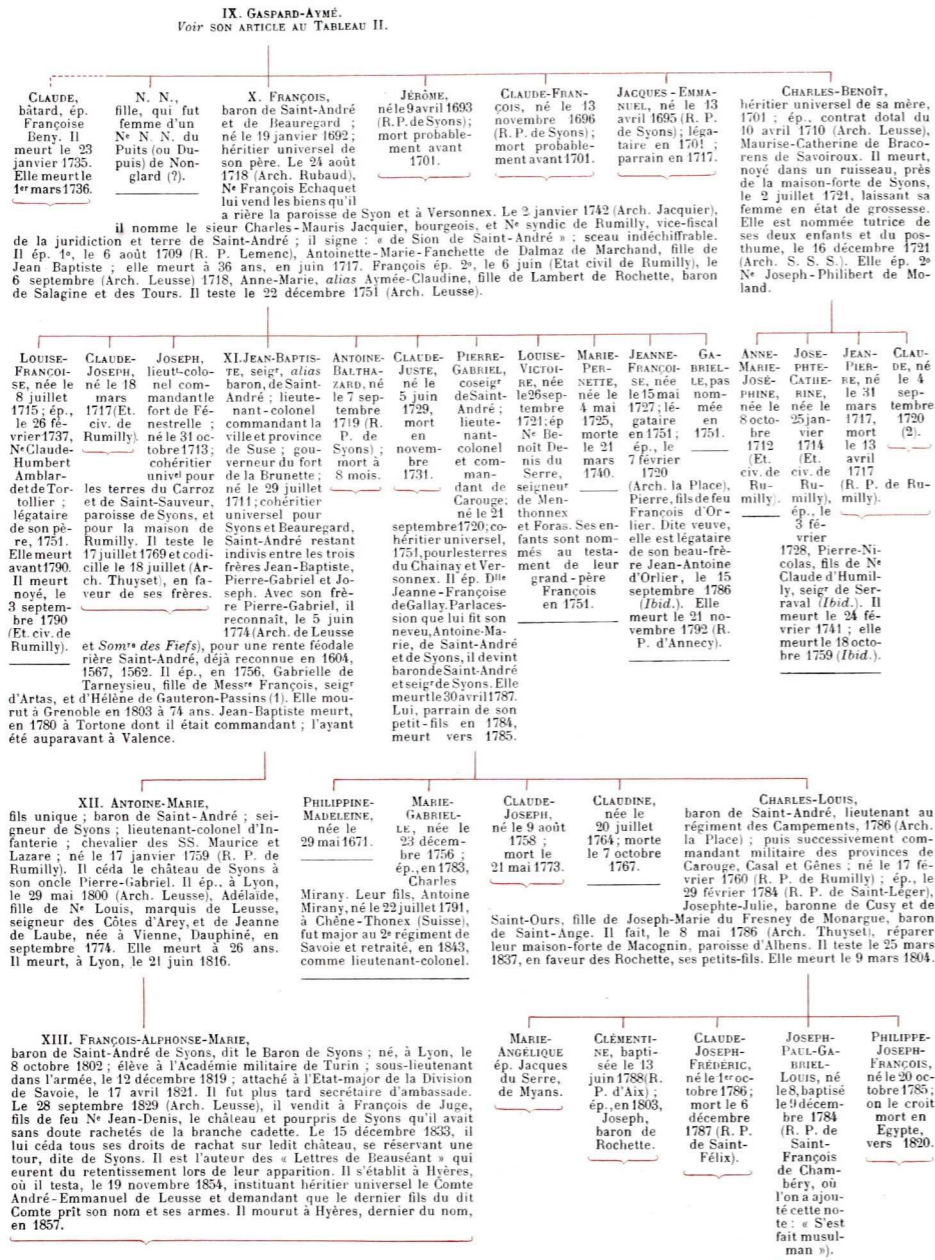
IX. PIERRE, meurt le 13 octobre 1681 et est enterré, le 15, à Saint-Julien, dans le tombeau de la chapelle des Faucon « ses ancêtres ». Anne Arnaud (ou Amarnique d'Arerex-Antoine, veuve de N<sup>e</sup> Pierre de Syons, est enterrée au même tombeau, le 21 avril 1684 (R. P. de Saint-Julien).

X. PROSPER-ANTOINE, né le 25 avril 1674 (R. P. Saint-Julien); lieutenant de Dragons; parrain à Saint-Julien, le 29 mars 1706, avec Dame Philiberte de la Diat, peut-être sa femme. Il vivait encore le 16 janvier 1714. Il meurt sans enfants. Sa veuve fait, le 30 avril 1720 (Arch. Thuysset), cession de droits à François de Launay, juge-maje de Ternier.

CHARLES, enterré au tombeau des Faucon le 29 octobre 1681.



TABLEAU III.



(1) Gabrielle de Tarneysien avait deux sœurs: Françoise-Marguerite, qui ép. Hyacinthe-Eugène de Meffray de Césarge, chev. seig<sup>r</sup> d'Hautefort, etc.; et Anne-Marguerite qui ép. Jean-François-Hugues d'Audiffret, chev. de Saint-Louis, commandant pour le roi en Briançonnais.

(2) Je pense que c'est le même qui est désigné sous le nom de Claude-Emmanuel dans la tutelle décernée le 16 décembre 1721 à D<sup>o</sup> Maurice de Bracorens pour ledit Claude-Emmanuel, Catherine, sa sœur, et le posthume. Ledit Claude-Emmanuel meurt entre le 16 décembre et le 23 décembre suivant. A cette dernière date, la tutelle n'est plus décernée que pour Catherine et le posthume (Arch. S. S. S.). J'ignore le nom du posthume. Anne-Marie-Josephine avait dû aussi mourir très jeune.

**SOLLIARD.** — Voir au SUPPLÉMENT.

**SOLLIER (DU).** — Voir au SUPPLÉMENT.

**SOUGEY.** — Voir au SUPPLÉMENT.

**SOYRIER.** — Voir au SUPPLÉMENT.

**SPINA (DE).** — Voir au SUPPLÉMENT.

**STOKALPER.** — Voir au SUPPLÉMENT.

**SUCHET.** — Voir au SUPPLÉMENT.

**SYZ (SYER, SYEZ).** — Voir au SUPPLÉMENT.

**SYMOND.** — Voir au SUPPLÉMENT.

**SYNDIC.** — Voir au SUPPLÉMENT.

**TALLANGE.** — Voir au SUPPLÉMENT.

**TARDY.** — Voir au SUPPLÉMENT.

**TARTARIN.** — Voir au SUPPLÉMENT.

**TAVEL.** — Voir au SUPPLÉMENT.

**TEMPLIER.** — Voir au SUPPLÉMENT.



## TERNIER (DE)



P. : d'or, à 3 pals d'azur.

Supports : deux lévriers d'argent ; cimier : un buste d'homme vêtu aux couleurs de l'écu.

Devise (de Girard, dernier du nom) : La Plus B. L.

Les quatre petits écussons sont, de gauche à droite et de bas en haut, de : Genève, Crussol, Bains et Montaigu-Sombernon.

## TERNIER (DE)

SEIGNEURS DE LA POYPE DE TERNIER, DU CHATELARD, DE TROCHES, DE TRUAZ, DE LA BATIE-MELLIER, DE BELMONT, DU VUACHE, DE PONTVERRE, DE TERNIER, D'AUGNIER, EN GENEVOIS ET EN CHABLAIS ; SEIGNEURS DE PIERRE, AU PAYS DE GEX, DE LA JONCHÈRE, EN VALAIS.



Le château de Ternier, placé à huit kilomètres au Sud-Ouest de Genève, sur un des derniers éperons détachés des contreforts du Salève, commandait efficacement la route de Genève à Annecy au moment où, quittant la plaine, elle s'engageait sur les pentes du mont de Sion. Il était certainement un point militaire important pour les Comtes de Genevois qui s'y trouvaient, à l'entrée du territoire soumis à leur autorité, dans une situation très forte, offensivement et défensivement, contre les évêques de Genève (1). On comprend que ces princes aient tenu à le conserver directement sous leur main et à l'occuper eux-mêmes. Quant à la famille de Ternier, elle a dû en tirer son nom du fait de la charge qu'elle remplissait en cet endroit pour le Comte et non du fait d'une possession qui n'a jamais existé pour elle avant que vint à s'éteindre la famille de Genève ; mais très antérieurement à cette époque, 1394, les Ternier ont possédé le château qui est désigné dans les actes sous la forme : « leur château de Ternier, dit de la Poypi », construit sur le même éperon que le château comtal de Ternier et à très petite distance de celui-ci.

Nous ne savons rien de positif sur l'origine des Ternier que nous rencontrons pour la première fois, vers 1100, mêlés à l'histoire du Genevois. Cependant, de tant d'actes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle auxquels ils participent, il nous serait peut-être possible de nous faire une idée de leur origine et de trouver, dans cette origine, une explication à la place prépondérante que, pendant les trois siècles de leur existence, les Ternier ont occupée dans le Genevois. Par contre, il nous est bien difficile de relier par une filiation suivie et sûre les membres de cette famille qui ont vécu pendant les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, et, à vrai dire, en présence de si nombreux Ternier, ayant porté les mêmes prénoms, Pierre ou Girard, à des époques très voisines, bien peu fermes et bien discutables sont les arguments sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour établir un lien entre un certain nombre d'entre eux ou pour discerner, entre ceux qui portent le même prénom, ceux auxquels doivent être attribués les renseignements que nous avons à leur sujet. La raison en est que nous ne possédons que très peu d'actes se rapportant à la vie ou au gouvernement intérieur de cette famille : trois testaments (concernant les deux dernières générations), un seul contrat de mariage de fils, deux contrats de mariage de filles et le reste à l'avenant, notamment aucun partage. Nous avons surtout pour nous renseigner des actes dans lesquels interviennent les princes ; or, on sait que ces sortes d'actes sont peu prodigues des qualifications nobiliaires ou des désignations de parenté, habituelles aux actes dans lesquels les seigneurs étaient seuls à jouer les premiers rôles et qui nous sont maintenant du plus grand secours pour classer les membres d'une famille. Pour les Ternier, très rares sont les actes où la paternité soit indiquée. Je crois cependant pouvoir admettre que, au cours de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, ou même à une date antérieure, la famille se divisa en deux branches. Nous voyons les Ternier, qui semblent former la branche aînée, intervenir dans certains actes de la branche cadette et y apporter leur assentiment ; nous les voyons recevoir de celle-ci ou d'une autre branche toute voisine, cadette aussi, des hommages pour des biens dans le mandement de Ternier. Ils finirent par devenir, en 1394, lors de l'extinction de la maison comtale de Genève, possesseurs du château et du mandement de Ternier, mais ils s'éteignirent peu après. La branche cadette s'éteignit, pour ceux de ses membres qui portaient le nom de Ternier, pendant la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle ; ses biens passèrent aux des Clefs et aux Genève (Lullin) ; mais d'autres membres de cette branche cadette eurent en apanage le fief de Montfort et c'est d'eux, je crois, qu'est issue la famille de Montfort qui ne s'éteignit que beaucoup plus tard.

J'ai indiqué dans des Annexes comment j'envisage l'origine des Ternier et ce qu'il faut penser du titre : Seigneur de Ternier, que l'on rencontre quelquefois avant 1394 ; voulant ainsi conserver à ces avis personnels, toujours hypothétiques en ces matières, une allure plus prudente et plus discrète convenant à des probabilités. J'ai aussi traité, dans ces Annexes, la question de l'origine des Montfort.

(Suit la Généalogie.)

(1) Les Comtes de Genevois n'en devaient pas moins à l'évêque de Genève, en tant que représentant l'autorité souveraine impériale, hommage pour ledit château.



TABLEAU I.

est témoin, en 1113 (Reg. Gen.), le premier laïc cité, avec Guillaume de Bosco, à l'approbation que le Comte Aimon de Genève donne à la cession faite par l'évêque Guy au monastère d'Anay, de l'église Saint-Jean, près Genève. Il est, avec Dalmace de Gex, garant au nom du Comte des droits de celui-ci, par l'accord de Seyssel, 1124 (Ibid.), reconnaît appartenir à l'évêque dans la ville de Genève. D'après les auteurs du Regeste Genevois, ce pourrait encore être lui qui, sous la dénomination simple de « Hugues » approuve, avec Humbert, comte de Savoie, et Aimon (comte de Genève), comme avoué de St-Victor de Genève, une donation faite à ce couvent, par Boson, évêque d'Aoste, vers 1100 (avant 1103).

I. AIMON de TERNIER.

un des baronum du Comte de Genève, Aimon Ier. Il intervient, à ce titre, dans l'accord passé, s. d., vers 1124 (Reg. Gen.), entre ledit Comte et le couvent de Saint-Victor; il est cité le premier, avant G. de Langin, G. de Nangy et le frère de celui-ci, Guillaume Dardel, Hugues de Gex et Richard, vidonne (voir Annexe A). Il est témoin, le 2 juillet 1137 (Ibid.), à un autre accord entre le Comte Amédée, fils d'Aimon, et ledit couvent; là encore, il est cité le premier avant Willelme de Bosco, vidonne, Pierre de Villette, Armann de Ternier, et Rodolphe de Nangy. Il est aussi témoin, vers la même date (Ibid.), à un accord entre le Comte et l'abbé de Saint-Oyens. C'est probablement lui, Aimon, vidonne, sans autre qualification, cité le premier des arbitres laïcs qui interviennent le 25 février 1156 (Ibid.), à Saint-Sigismond, entre l'évêque de Genève et le Comte. C'est peut-être lui, Aimon, qui, qualifié « Seigneur de Ternier », fut l'aïeul d'un Girard de Ternier que nous retrouvons ci-dessous en 1201.

II. PIERRE de TERNIER

est témoin, s. d., vers 1160 (Reg. Gen.), à une donation faite par Amédée, comte de Genève, à la Chartreuse d'Oujon. Il est cité le premier, avant Ulrich de Clermont, Pierre de Nangy, Falco de la Tour, Guillaume, vidonne de Crusilles, Girard de Bosco, etc. Pierre de Ternier est un des baronum du Comte de Genève, Amédée, nouvellement défunt, le 26 juin 1178 (Ibid.), auxquels ledit Comte avait confié l'exécution de certains legs. Pierre est cité après A. de Nangy et avant Willelme, fils du défunt Comte et de beaucoup d'autres baronum. « Pierre, Miles de Ternaco, est témoin, vers 1178 (Ibid.), à un accord entre les abbayes d'Againe et d'Abondance ». Petrus, D. Terniaci est donné par le Comte de Genève comme premier témoin à la fondation de Pomier en 1179; il est cité même avant Humbert, fils du Comte (Guichenon, Bibl. Sobus, cent. II, xii). Pierre de Ternier jure le traité passé à Genève en février 1188 (Reg. Gen.) entre l'évêque de Genève et le Comte Guillaume. Il est encore témoin en 1190 (Ibid.). Pierre de Ternier cède à la Chartreuse d'Oujon, s. d., vers 1197-1200 (Ibid.), ses droits sur les pâturages donnés aux monastères en 1160, par le Comte Amédée de Genève. Cette cession de Pierre de Ternier est approuvée par le Comte Humbert, petit-fils du Comte Amédée, premier donateur, ejus nepos (1).

GUILLAUME,

chanoine de Genève, est témoin au traité passé à Genève en 1188 (Reg. Gen.), entre l'évêque et le Comte. Il est encore témoin, le 11 avril 1191 (Ibid.), à un accord pour l'évêque. Le 2 novembre 1222 (Arch. de Genève, Invs droits du Chapitre), dit frère de Girard, chevalier de Ternier, il légue au Chapitre, pour le salut de son âme et de Pierre, son père, toute sa part des biens paternels qu'il possède à « Curvins » (Crevins), Evordes, Thoiry. Il meurt un 15 janvier... (Obit<sup>s</sup> de Genève). Il est question de son hoirie en 1255.

III. GIRARD,

chevalier de Ternier, était frère de Guillaume de Ternier, chanoine, 1222, et, donc, comme celui-ci, fils de Pierre. Ce pourrait être lui Girard qui, petit-fils d'Aimon de Ternier, était en discussion avec Saint-Victor au sujet des corvées de Troinex. Le prieur Bernard, ayant fait la preuve que ledit Aimon, l'aïeul, avait donné des corvées au couvent, Girard reconnaît cette donation et la confirme le 24 juin 1201 (Reg. Gen.), (voir aussi l'art. de Girard, ci-dessous, degré IV, fils de Ramus). Je crois qu'il y a possibilité qu'il soit le père de Pierre et Ramus ci-dessous.

IV. Mess<sup>rs</sup> RAMUS, chevalier de Ternier,

frère de Mess<sup>rs</sup> Pierre, fait avec celui-ci le partage de leurs biens provenant de leur mère, dit Galiffe (?) et déclarent, le jour de la St-Thomas martyr, 1237 (Arch. Genève, Invs droits du Chapitre), que chacun d'eux a reçu sa part. Dans ce partage, dit Galiffe, la terre de Petra ou Petraz (Pierre, au pays de Gex), échut à Ramus, sauf le fief de Pierre Mestral qui est homme de son frère. Ramus et son dit frère Pierre qualifiés : dominos de Ternier, avaient fait, dudum, avec le Chapitre de Genève un accord que Pierre de Ternier, ci-dessous, fils de Pierre, promet, en 1255, de respecter (2). Bernard, dit Ramus, de Ternier, chevalier, seigneur (?) de Ternier (voir Annexe B) est, je pense, le même personnage que Ramus, frère de Pierre. Le jour des nones de mars 1253 (Arch. Viry), avec dame Anféise, veuve de Sallenove, mère et tutrice de Willelme, seigneur de Viry, et de Hugues, son frère, chanoine de Genève, il approuve une vente faite par lesdits frères de Viry au Chapitre de Genève, nière Malagny, et à laquelle la femme de Willelme donne son consentement (3). Mess<sup>rs</sup> Ramus de Ternier est témoin à Saint-Julien, le 6 des Ides de mai 1253 (Ibid.), à un arbitrage prononcé entre les Viry et les Lullier. Mess<sup>rs</sup> Ramus de Ternier, chevalier, fait, le 29 novembre 1259 (Arch. Turin; Provs Genevois, p. 35, Ternier, n° 1), un accord avec N<sup>o</sup> Mess<sup>rs</sup> Simon, seigneur de Gex, au sujet du meurtre commis par ledit Ramus, dans la seigneurie et baronnie de Gex, sur deux hommes, socios de Jean de Ternier, damoiseau. A titre d'indemnité, Ramus prit en fief (cepit a dicto donato de Jac), sur la terre (de terra) que ledit Ramus avait sous Livrons, 15 livres de terre que ledit Ramus affectait au dit seigneur de Gex sur ce que ipse avait à Collonges, à Escorans, à Pougny et dans les vignes de « Junay ». Le seigneur de Gex se déclare satisfait, non obstante l'opposition faite à cette affectation par Girard, Pierre et Guillaume de Ternier, fils dudit Mess<sup>rs</sup> Ramus. Le samedi après l'octave de la Saint-Jean-Baptiste 1258 (Arch. Genève, l<sup>o</sup> cito), Ramus de Ternier transige avec le Chapitre super eorum differentiis ibidem expressis. Ramus de Ternier est un des seigneurs pour lesquels il y eut, le 19 mai 1260, un compromis auquel fut arbitre le Comte de Savoie (Wurstemberger, Peter... doc. 539). Ledit Ramus et ses fils, Girard, Pierre et Guillaume, cèdent, au couvent de Saint-Victor, le jour des nones de décembre 1264 (Reg. Gen.), tous leurs droits sur Humbert d'Evordes. Le mercredi après la quinzaine de Pentecôte 1268 (Arch. Menthon), il fait donation à Jean, damoiseau, fils de Thomas de Menthon, chevalier, de tous ses droits sur Rolet, fils d'Agnes, femme de Rolet, dit Bovardet, un de ses hommes liges, demeurant à Menthon, et sur son tènement. Mess<sup>rs</sup> Ramus de Ternier intervient, le 15 juin 1277 (Arch. Turin; Provs Genevois, p. 35, Ternier, n° 3), dans la reconnaissance pour Ternier passée par Pierre, fils de feu Girard de Ternier et à laquelle Ramus donne son consentement (voir art. de Pierre ci-contre, degré V). Il en résulte que la branche de Pierre était cadette par rapport à celle de Ramus (voir note 4). Ramus avait ép. Dame Guillaume N. N., qui était déjà morte en 1248. A cette date (Galiffe), Ramus fait à Saint-Victor une donation pour l'âme de ses prédécesseurs et de sa femme femme, avec l'approbation de Girard, Pierre et Guillaume, ses fils.

V. Mess<sup>rs</sup> GIRARD de Ternier,

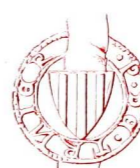
approuve, en 1248 (Galiffe), une donation faite par son père à Saint-Victor. Il fait, en 1259, opposition à la cession faite par son père au Sire de Gex. Il intervient dans la donation faite, en 1264, par son père à Saint-Victor. Dans ces trois actes, il est cité le premier des trois frères, fils de Ramus. Je le crois donc l'aîné. C'est peut-être lui, Girard, qui avait causé des torts à l'église de Genève et fut soumis à la sentence du 5 mai 1206 (Reg. Gen.). Il était mort avant 1288.

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

(3) La présence de Ramus de Ternier qui paraît jouer ici un rôle semblable à celui d'Anféise, veuve, tutrice de ses fils mineurs, s'explique par le fait que la femme de Willelme, assurément mineure comme son mari, intervient et approuve l'acte; cette femme de Willelme était Isabelle, fille de Ramus de Ternier. (4) Donc, Ramus, qui intervient pour approbation, ne tient son rôle de primauté ni de ce qu'il serait grand-père, ni de ce qu'il serait frère aîné de Pierre, fils de feu Girard. Ramus doit être oncle ou cousin du dit Pierre et faire valoir les droits de la branche aînée à laquelle il appartient. C'est sans doute en se fondant sur les mêmes prérogatives que les descendants du dit Ramus réclamaient des reconnaissances des membres d'une branche cadette des Ternier, dont les droits passèrent aux Genevois (Lullin), et qui, à mon avis, descend de Pierre, fils de Girard, fils de Ramus, p. 513. Voir ce que je dis, à l'Annexe B, au sujet de cette reconnaissance de 1277. (5) J'ai exposé, dans la note 2 de la page 272 du t. V, les raisons qui me faisaient admettre que Isabelle et Ramusie étaient sœurs. D'après la note 3 de la page 363, t. V, Isabelle a dû naître vers 1235, se marier à 17 ans en 1252, donner six enfants à son mari et mourir vers 1269, à 34 ans. Ramusie pouvait, suivant qu'elle était l'aînée ou la cadette d'Isabelle, avoir 60 ou 50 ans en 1250.



Seau de GIRARD de TERNIER en 1275 (Arch. Turin) Girard de Ternier, ci-dessous, degré V, page 513.



Seau de PIERRE de TERNIER en 1287 (Arch. Turin) Pierre de Ternier, degré VI, page 514.



Seau de PIERRE de MONTFORT en 1287 (Arch. Turin) Pierre de Montfort, degré V, page 518.

ARMANN, un des baronum du Comte de Genève qui furent témoins à l'accord du 2 juillet 1137 (Reg. Gen.).

qualifié viccomes Terniaci, est présent à la fondation, en 1179 (Guichenon, op. cit.), de l'abbaye de Pomier par le Comte Guillaume; Girard reçoit X sols des Frères Charteux; Humbert, viccomes de Crusilla, cité aussitôt après Girard, reçoit XII sols. Je pense que, pour Girard de Ternier comme pour Humbert, ce titre de vicome doit être interprété: Vidonne pour le comte. Il est probable que le vicomat de Genève, qui n'avait pu manquer d'exister au début, dès l'apparition de la branche comtale (pas de comte sans vicome), avait disparu de bonne heure pour faire place à un grand nombre de vidonnats dont étaient titulaires les membres des différentes branches de la famille vicomtale. Ce Girard était peut-être frère de Pierre et fils d'Aimon ??

(1) Et non pas neveu du dit Pierre de Ternier, comme a cru devoir l'interpréter le Regeste Genevois. Cet acte n'en est pas moins caractéristique de la communauté d'intérêts qui subsistait entre les Ternier et les Genève et provenait assurément de leur consanguinité encore rapprochée. (2) Ceci me fait supposer que Pierre et Ramus, auteurs de l'accord, avaient antérieurement été détenteurs des mêmes biens, hérités du chanoine Guillaume, leur oncle (?) et que, selon toute vraisemblance, Pierre et Ramus, frères, étaient père et oncle de Pierre, pupille en 1255.

RAMUS, chevalier, seigneur (?) de Ternier, vivait en 1220 (Blason de Savoie; Mss. Besson). D'après les mêmes sources, il serait père de Girard de Ternier, bienfaiteur du Reposoir en 1222, et d'après le « Blason de Savoie », de Jean et de Catherine. Le nom de son fils, Girard, me fait supposer que Ramus pourrait être fils de Girard ci-dessus.

FALCO, chanoine de Genève, est témoin, le 11 avril 1191, avec Guillaume, ci-contre. C'est peut-être lui qui, sous la désignation de maître Falco, est encore témoin en 1191 et 1192 (Reg. Gen.).

Mess<sup>rs</sup> PIERRE, chevalier de Ternier, dit frère de Ramus en 1237 et en 1255. Je pense que c'est lui qui ép. Dame Anne de Lucinge, sœur de Guillaume de Lucinge. Elle était veuve du dit Pierre et tutrice de leur fils Pierre avant le mois de juin 1255 (Arch. Genève). Mess<sup>rs</sup> Pierre de Ternier est, au traité de Designy, le 6 des kal. d'octobre 1219 (Reg. Gen.), caution pour 1.000 sols en garantie de 12.000 sols promis par le Comte Guillaume de Genève; il est, dans cet acte, cité le premier après le Sire de Gex. Mess<sup>rs</sup> Pierre de Ternier est témoin, au mois d'octobre 1233 (Arch. Viry), à un arbitrage passé entre Hugues, seigneur de Sallenove, de Viry, et l'abbaye de Pomier, au sujet de la terre de Clairnant. Dans les deux actes où il agit avec son frère Ramus, il est cité le premier. Je le crois donc l'aîné. Cependant, en 1277, c'est Ramus, son frère, qui intervient comme un aîné de famille. Il faudrait donc que Pierre, ci-dessous, fût mort avant 1277 et que Jean fût fils d'un autre Pierre, ce qui serait vraisemblable puisque, en 1255, on ne parle que de Pierre sous la tutelle de sa mère.

CATHERINE, donnée par le « Blason de Savoie » comme fille de Ramus de Ternier qui vivait en 1220. Elle aurait ép. Jean de Lullin (?)

GIRARD, fils de Ramus de Ternier, fut un bienfaiteur du Reposoir en 1222 (Besson); il était père d'un Pierre qui intervient dans cette donation (Ibid.). Peut-être un certain nombre d'actes donnés ci-après concernent-ils Girard, fils de Pierre, ci-dessus, vivant en 1222 (?). Girard de Ternier est témoin, cité aussitôt après Guillaume, frère du Comte Humbert, à une cession faite par ledit Humbert au Prieuré de Saint-Victor en 1230 (Reg. Gen.). Girard de Ternier est un des arbitres, le premier cité, choisis pour prononcer à Thonex, le 10 mai 1225 (Ibid.), la sentence entre Guillaume de Genève et Aimon de Faucigny. Girard de Ternier est arbitre, le 20 juillet 1225 (Ibid.), au sujet du Vidonnat de Genève. G. de Ternier jure pour le Comte le 24 mars 1229 (Ibid.), au traité de paix entre Genève et Faucigny. Mess<sup>rs</sup> Girard de Ternier est, en octobre 1233 (Arch. Viry), arbitre entre la maison de Pomier et Hugues de Viry-Sallenove. Je pense que c'est de lui qu'il est question, alors décédé, dans la reconnaissance de Pierre ci-dessous en 1277; mais il avait dû mourir, déjà assez longtemps auparavant; peut-être avant 1251, date à laquelle Pierre de Ternier ci-dessous, père de Pierre de Montfort, agit avec l'autorité du père de famille (voir art. de ce dernier, tabl. IV).

JEAN de Ternier est donné par le « Blason de Savoie » comme fils de Ramus, vivant en 1220 (?). Un Jean de Ternier, damoiseau, avait deux socios qui furent mis à mort par Mess<sup>rs</sup> Ramus de Ternier sur le territoire de la baronnie de Gex; meurtre qui fut l'objet d'un accord passé le 29 novembre 1253 (Arch. Turin), entre ledit Ramus et le seigneur de Gex. J'ignore s'il eut une descendance (7).

PIERRE, damoiseau, fils de Ternier, damoiseau, donné par Galiffe en 1253; Jean, fils de feu Pierre, chevalier de Ternier, en 1255 (Galiffe); Jean de Ternier, damoiseau, peut-être lui, Jean de Ternier, damoiseau, qui est arbitre, le 8 juillet 1286 (Reg. Gen.), entre le Chapitre de Genève et le seigneur de Nyon (6).

JEAN de Ternier, damoiseau, donné par Galiffe en 1253; Jean, fils de feu Pierre, chevalier de Ternier, en 1255 (Galiffe); Jean de Ternier, damoiseau, peut-être lui, Jean de Ternier, damoiseau, qui est arbitre, le 8 juillet 1286 (Reg. Gen.), entre le Chapitre de Genève et le seigneur de Nyon (6).

PIERRE, fils de Girard, fils de Ramus, est, avec son père, donateur du Reposoir en 1222 (Besson). Il était, sans doute, bien jeune encore à cette date, car il me paraît devoir être identifié avec Pierre, fils de feu Girard de Ternier, qui, le lundi après la Saint-Barnabé, 15 juin 1277 (Arch. Turin, Provs Genevois, p. 35, Ternier n° 3), intervient dans la reconnaissance de Ternier, volente et consentiente, reconnait tenir en fief de Mess<sup>rs</sup> Aymon, comte de Genève, Castrum et domum fortem de Terniaci et encore 10 liv. genevoises de cense que ledit Mess<sup>rs</sup> Ramus et les enfants du dit Girard (4) possèdent dans le péage de Viry et 10 sibi asserteur risedem. Il reconnaît encore pour sa vigne sise à Archamp (Erchant) et confesse être homme lige du dit comte; fait à Carouge, témoin entre autres, Pierre de Montfort. Je le crois père de ce dernier. Il était mort avant 1284 (voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV).

GIRARD de Ternier, reconnaît, le jeudi avant les Rameaux, 1<sup>er</sup> avril 1275 (Arch. Turin, l<sup>o</sup> cito, n° 2), qu'il est homme lige d'Amédée de Savoie, réservée la fidélité due à N<sup>o</sup> Aimon, comte de Genève, et qu'il tient en fief du dit Amédée tout ce qu'il possède à Bessinge, paroisse de Coligny; en foi de quoi il appose son seau très bien conservé, reproduit ci-dessous. Je ne l'identifie pas avec Girard, fils de Ramus, p. 512, parce que, à cette date, Ramus vivait encore... (?) (8).

(6) C'est sans aucune conviction que j'ai inscrit ce Jean à cette place. S'il était damoiseau en 1253, comment n'agit-il pas en 1255, avec son frère ? Et, si Pierre, son père (?) était l'aîné, ce qui paraît vraisemblable, comment, en 1277, Jean, qui vivait encore en 1286, n'approuve-t-il pas, au lieu de Ramus, son oncle (?), la reconnaissance de Pierre, fils de Girard ? Il faut qu'il y ait eu un autre Pierre que ceux qui sont ici portés et que nous ne connaissions pas. C'est justement parce que nous connaissons un si petit nombre de membres de cette famille ayant vécu à cette époque, qu'il nous est si difficile de leur appliquer, sans se buter à des difficultés inextricables, ce que nous savons, sous si peu de vocables, d'un grand nombre d'entre eux... Et le présent tableau s'en ressent ! Puisse-t-il au moins rencontrer des lecteurs que ces difficultés intéressent et qui y apportent leurs lumières personnelles ! (7) Après avoir bien retourné sous toutes ses faces la question de l'origine des Montfort, j'adopte la solution la plus simple en admettant que le Pierre de Ternier, fils de Girard et peut-être neveu de Jean, est le père de Pierre de Montfort, tabl. IV. Et c'est sans doute de ce Jean qu'est venue la transmission du nom: Jean, chez les descendants de Pierre de Montfort (voir tabl. IV). (8) Mais je reconnais que ce n'est pas formel: Girard, en cette reconnaissance, pouvait agir comme fils émancipé possédant, du fait de donation paternelle, des biens propres pour lesquels il reconnaissait.







TABLEAU III.

VII. Mess<sup>rs</sup> GIRARD de Ternier. Voir son ARTICLE AU TABLEAU II.

**HUMBERT**, fils de Ternier, nourri de Mess<sup>rs</sup> Girard, coseigneur de Ternier; habitant Genève; ép. Babelonne, fille de François Camera, citoyen de Genève. Il teste le 8 octobre 1360 (Inv<sup>rs</sup> droits du Chapitre) lègue au Chapitre la fondation d'un anniversaire pour lui, pour dame Catherine, sa tante, veuve de Mess<sup>rs</sup> Jacques de Compey, et pour Babelonne, sa femme. Il est désigné sous le nom d'Henri par l'habituaire de la cathédrale Saint-Pierre de Genève et par Galiffe qui rapporte qu'il fut un des excommuniés frappés par l'évêque Almande Saint-Jeoire en 1355; mais Humbert et Henri ne font certainement qu'un seul personnage.

**AMÉDÉE**, fils de Ternier, coseigneur de son père pour le château, terres et mandement de Troches, les biens de Burdignin et d'Habères. S'il obtient 100 liv. de terre de rente annuelle en bénéfices ecclésiastiques, ou s'il meurt avant d'avoir ces bénéfices, les châteaux et biens de Troches appartiendront à Girard. Le 4 janvier 1363 (Arch. Turin, Prov<sup>rs</sup> Chablais, pag. 3, Douvaine n° 4), N<sup>o</sup> Amédée de Ternier vend à Mess<sup>rs</sup> Aymon de Putoz (en faveur de la confrérie de Douvaine, dit la cote), 5 bichets de froment annuels qui sont dus à Amédée par Perret Balii, de Douvaine. Il teste, le 25 mai 1366 (Arch. Morand), veut être entermé dans l'église des Frères Mineurs de Genève, fait des legs à l'église et à la Maladière de Douvaine; institue héritier universel son frère Girard et lui substitue Amblard, son autre frère, et Louis, son neveu; fait à Genève, dans la maison des dits frères de Ternier.

**AMBLARD** de Ternier, damoiseau, 2<sup>e</sup> fils, cohéritier universel de son père pour les châteaux de la Jonchère en Valais et de la Bâtie-Mellier, près Genève, avec leurs mandement, terroire et dépendances et 400 fl. d'or de rente annuelle sur ce qui lui a été constitué par son contrat de mariage. Il ép. Constance de Mollins, fille de Mess<sup>rs</sup> Amédée de Miribel, chevalier, seigneur du dit lieu. Il est substitué à Girard par leur frère Amédée en 1366. Girard et Amblard, frères, reconnaissent de voir à Aimon de Mollins, damoiseau, 30 fl. d'or dont ledit Aimon n'était rendu caution pour Mess<sup>rs</sup> Girard, père des dits frères, envers les héritiers de feu Geoffroy de Châtillon-Amblard mort sans postérité; son frère Girard lui succéda.

**VIII. PIERRE**, coseigneur de Ternier, fils aîné. Le 10 juillet 1352 (Arch. Morand), il promet d'épouser Mermette de Pontverre, fille de N<sup>o</sup> et P<sup>o</sup> Aimon, seigneur d'Acrimontis. Par autre acte du même jour, Girard, seigneur (?) de Ternier, chevalier, son père, l'émanche et le constitue père de famille. Le Comte de Genève approuve cette émanche. Il est cité, déjà mort, au testament de son père, 1360.

**ENOTARD**, damoiseau, témoins, le 4 février 1353 (Arch. Morand), au château de Mornex, à une reconnaissance passée par Girard de Menthon en faveur de Genève. Il est cité, déjà mort, au testament de son père, 1360.

**AGNÈS**, 6<sup>e</sup> fille, ép. Jean de Lornay, chev. dit Compeyn, qui transige, le 8 avril 1370 (Arch. Saint-Joiron), avec Girard de Ternier, son beau-frère, pour les droits dotaux d'Agnes.

**MARIE**, 1<sup>re</sup> fille, ép. Jean, fils de Nicod de Montfort. Ce dernier donne quittance de la dot de sa belle-fille, le 4 avril 1347 (Arch. Morand). Jean de Montfort est exécuteur testamentaire de Girard de Ternier, son beau-frère en 1360.

**HUGONETTE**, ép. Jean de Vuipens. Elle était la 5<sup>e</sup> fille.

**ALEXIE**, 2<sup>e</sup> fille, nommée au testament de Girard en 1360. Je pense que c'est elle Alexie de Ternier, *uxor domini Nicodi Tavelli*, chevalier, qui lègue 100 sols à l'église de Genève pour son anniversaire (Obituaire de Genève). Galiffe dit que Nicod Tavell, chevalier, vivait en 1364. Alexie mourut le 19 des kal. de septembre...

**JACQUETTE**, 7<sup>e</sup> fille, ép. après 1360, Richard de Montchenu.

**ALEXIE**, fille de Humbert, alias Henri de Ternier; cohéritière de son père pour moitié. Elle ép. Etienne de Veigy et meurt le 7 des Ides de juin... (?), ayant fondé son anniversaire à Saint-Pierre (Obit<sup>rs</sup> de Genève).

**CATHERINE**, cohéritière de Humbert, pour moitié. 8 octobre 1360.

**IX. LOUIS**, coseigneur de Ternier, damoiseau; cohéritier universel de Girard de Ternier, son grand-père, 1360, pour les châteaux de la Poppe de Ternier et de Pierre, au pays de Gex; pour 300 liv. de terre de revenu annuel et, en outre, pour tous les fiefs et hommages des nobles dus au testateur au delà du Rhône. Il est fidejusseur pour 20 fl. au contr. de mar. de Henri des Clefs et de Béatrix de Freney, 27 juin 1373 (Titres Eschavannes). Le 19 février 1377 (Prot<sup>rs</sup> Camera n° 102, f° 42), Louis fait un compromis avec Berthod, coseigneur de Saint-Triphon, agissant en son nom et de ses frères, fils et héritiers de feu Mess<sup>rs</sup> Guillon Thome au sujet d'une somme de 2.300 fl. d'or que ceux-ci réclamaient du dit Louis comme héritier d'Aimon de Pontverre. Il transige, le 13 juin 1377 (Ibid., f° 75), dans la chapelle de Ripaille avec Dame Françoise de la Tour, son aïeule maternelle, veuve d'Aimon de Pontverre, au sujet des droits que celle-ci prétendait sur l'hoirie du dit Aimon comme héritière, *consanguinitate proximior*, de François de Pontverre, son petit-fils, mort intestat. Louis se réclamait de la substitution insérée au testament d'Aimon. L'alliance de Louis n'est inconnue. Louis était mort avant le 18 mai 1381, jour où Girard, son oncle, paie à N<sup>o</sup> Olivier Thome, fils de Mess<sup>rs</sup> Jean Thome, chevalier, coseigneur de Saint-Triphon, une somme de 400 fl. due par Aimon de Pontverre au dit Jean Thome.

**HENRI DE LOR-NAY** était mort avant 1418. Pe-tremard lui lègue 50 fl. 2<sup>e</sup> substitué, 1418, pour le quart de l'hoirie, avec son oncle Vautier pour un autre quart et Antoine pour un autre quart.

**VAUTIER DE LOR-NAY**, seigneur de Sourrier; son oncle Girard lui lègue 50 fl. Il est substitué pour le quart de l'hoirie, avec son oncle Vautier pour un autre quart et Antoine pour un autre quart.

**RODOLPHE DE VUIPENS**, mentionné en 1405-1407, aux comptes de la châtellenie de Ternier. Son oncle, 1418, lui lègue 50 fl. En outre, l'héritier entendra de deux che-vaux, le victra.

**ANTOINETTE DE MONTCHENU**, très cher neveu, 1418; reçoit 50 fl.; 2<sup>e</sup> substitué pour de nom et d'armes. Voir MONTCHENU.

**ELLI-NODE**, 3<sup>e</sup> fille, ép. avant 1360, N<sup>o</sup> Mermet de Nernier, coseigneur du dit lieu.

**EGRE** et P<sup>o</sup> Mess<sup>rs</sup> GIRARD de Ternier, seigneur de Ternier, chev.; 3<sup>e</sup> fils, cohéritier universel de son père, 1360, pour le château du Châtelard et 100 livres de terre avec les biens de Truz et d'Arthaz; substitué à Amédée pour le château et seigneurie de Troches. Par la mort sans descendance de ses frères et de son neveu Louis, il réunit sous sa main toute l'hoirie des Ternier qui se trouva encore accrue pendant la vie du dit Girard du fait de donation et d'héritage: Ternier, la Poppe de Ternier, le Châtelard, Pontverre, le Vuache, Pierre, Troches, Belmont, la Bâtie-Mellier, Truz, etc. (1). Il fut membre du conseil de Genevois, 1375 (Arch. Viry); chevalier de l'Annonciade, 30 mai 1400 (Gren-Sant). 3<sup>e</sup> création. Il fut un des chevaliers de l'Ordre qui jurèrent, le 30 mai 1410, les nouveaux statuts qu'en avait fait dresser le Comte Amédée VIII (Guichenon). Girard démena pendant longtemps, au moins jusqu'en 1413, le procès commencé par son père Girard contre Thomas et Amédée de Genève, au sujet de l'hommage réclame de ces derniers pour des biens au mandement de Ternier qu'ils tenaient de l'héritage de Catherine de Ternier, leur mère et grand-mère, et qui avaient été jadis reconnus par Ramus, fils de Pierre, par Jean, son frère, et par Jean, fils de ce dernier (2). Le 12 février 1393 (Arch. Turin, Prov<sup>rs</sup> Chablais, pag. 3, Galliard, n° 8), transaction entre le pape Clément VII (Robert, comte de Genève) et Girard de Ternier au sujet d'une somme de 24.730 fl. d'or que ledit Girard réclamait comme lui étant due pour la conduite de 80 hommes ayant pris part à la conquête du royaume de Sicile et remise par ledit pape au dit Girard du château de Galliard et du péage de Pont d'Arve en hypothèque pour 10.000 fl. d'or (3). Le 11 mai 1393 (Prot<sup>rs</sup> ducaux, série Cour, n° 60, f° 194), Egre et P<sup>o</sup> Mess<sup>rs</sup> Girard, coseigneur de Ternier, chev., reçoit d'Amédée, comte de Savoie, l'investiture du château de Pierre, jure, les et les. Le 2 mars 1394 (Arch. Turin, Prov<sup>rs</sup> Genev<sup>rs</sup>, pag. 35, Ternier n° 19), à la mort de Clément VII, Humbert de Thoire et Villars domne, par donation pure et irrévocable, à N<sup>o</sup> et P<sup>o</sup> Chevalier Mess<sup>rs</sup> Girard de Ternier, le château et châtellenie de Ternier avec toutes leurs appartenances et dépendances. Cette donation est confirmée le 7 novembre 1394 (Ibid., n° 20) et renouvelée le 31 mars 1395, puis, le 25 mars 1400 (Ibid., pag. 36, n° 12), Humbert de Thoire et Villars la confirme encore et promet, moyennant 1.000 écus d'or, de tenir Girard de Ternier, libre des prétentions de Thomas de Genève, sur le château et mandement de Ternier. Le 10 janvier 1396 (anno a paschate sumpto 1395) Prot<sup>rs</sup> ducaux, série Cour, n° 34, f° 18), Humbert de Thoire et Villars domne l'ordre à ses commissaires de remettre à Mess<sup>rs</sup> Girard Mine, seigneur de Ternier, tous instruments, lettres, etc., concernant Ternier. Le même jour (Arch. Turin, Prov<sup>rs</sup> Genev<sup>rs</sup>, pag. 36, n° 3), Girard fait cession et remise à Humbert de Thoire et Villars de la *recompensationem* qui lui avait été promise sur les hommages des Seigneurs de Viry et de Compey à cause de l'usufruit de la Comtesse de Boulogne sur le péage du Pont d'Arve. Le 7 janvier 1396 (Ibid., n° 1), Mathilde de Boulogne accense à Girard de Ternier, *ad vitam nostram dumtaxat*, son château et châtellenie de Ternier (dont elle était usufruitière) ainsi que le péage de Viry, pour la somme annuelle de 30 fl. pour le cautionnement de laquelle Girard donna des fidejusseurs le 10 janvier 1396 (Ibid., n° 4). Le 10 novembre 1396 (Ibid., n° 6), Guillaume, évêque de Genève, confirme, en faveur de Girard, la donation à lui faite du château de Ternier, *salvo jure feudi et homagio et fidelitate*, à lui dus par le Comte Humbert de Genève. Cependant, le 28 mai 1398 (Prot<sup>rs</sup> ducaux, série Cour, vol. 221, f° 152), ledit évêque faisait citer devant son official Humbert de Thoire et Girard de Ternier et l'official rendait, le 1<sup>er</sup> octobre 1399 (Ibid., f° 153), une sentence déclarant que le château de Ternier et son territoire étaient tombés en commise aux mains de l'évêque, à cause de la félonie du Comte de Genève. Cela n'empêchait pas que, déjà le 22 novembre 1398 (Arch. Turin, Prov<sup>rs</sup> Genev<sup>rs</sup>, pag. 36, Ternier, n° 10), à la supplique de Girard de Ternier demandant que de *liberalitate sibi facta* (par Humbert de Thoire) *non remaneat viduatus*, l'évêque lui remit le château de Ternier et que, de nouveau, après la sentence de l'official, le 20 décembre 1399 (Prot<sup>rs</sup> ducaux, série Cour, vol. 221, f° 153), l'évêque donna encore l'investiture de Ternier à Girard. Enfin, le 25 juin 1400 (Prot<sup>rs</sup> Genev<sup>rs</sup>, pag. 36, n° 14), l'empereur Wenceslas confirmait ladite inféodation. Mais, sur ces entrefaites, Amédée VIII achetait d'Odolou de Villars le comté de Genevois pour 45.000 livres d'or et s'obligeait à passer hommage à l'évêque. Celui-ci prescrivit, le 1<sup>er</sup> octobre 1405 (Prot<sup>rs</sup> ducaux, série Cour, vol. 221, f° 79 et 83) que Girard de Ternier eût à reconnaître pour Ternier, château et mandement en faveur du Comte de Savoie, comme comte de Genevois et que le Comte de Savoie reconnût à son tour en faveur de l'évêque (4). Le 3 août 1412 (Max Bruchet, *Inve<sup>rs</sup> partiel...*), le Comte de Savoie accorde à Girard de Ternier, outre le juge ordinaire qu'à ledit Girard, un juge des causes en premier appel, pour lui, ses enfants et les enfants de ses enfants légitimes mâles à naître, dans le château de Ternier et dans le château de Galliard. Le même jour (Prot<sup>rs</sup> ducaux, série Cour, n° 99, f° 50), Mess<sup>rs</sup> Girard, seigneur de Ternier, fait donation au Comte de Savoie du château, châtellenie et mandement de Ternier, jure, etc. dans le cas où ledit Girard ou ses fils viendraient à décéder sans descendance mâle légitime; et aussi, donation, après sa mort, au dit Prince, de tous les droits à lui appartenant à château Galliard ayant une valeur globale de 10.000 fl., valeur de l'hypothèque. Cette cession éventuelle est faite moyennant 4.000 fl. reçus du dit Comte et moyennant la remise de tous procès, amendes, etc. Girard était comtesse de Marguerite de Bossier, veuve d'Henri des Bahnes, laquelle le substitue, en son testament du 7 août 1403 (Arch. Genève), au fils de la testatrice.

Girard ép. 1<sup>e</sup>, avant le 11 août 1383 (Arch. Thuyset), N<sup>e</sup> Dame Marguerite de Baneins (ou Banains, ou Bagnans) en Dombes, fille de Guichard, seigneur de Baneins et veuve de Jean de Châtillon-Michaille, seigneur de Somnas, de Mussel, et du Vuache (Guichenon, Dombes). Marguerite était, par son premier mariage, devenue dame du Vuache; ayant hérité de son petit-fils ladite seigneurie, elle apparla au Comte de Ternier, et par son second mariage à Marguerite de Bossier, comtesse d'enfant de Girard et était morte avant 1398 (5). Girard ép. 2<sup>e</sup> Catherine de Montcaute, dame de « Suberon » (Catherine de Montaigu, dame de Sombernon), veuve de Guillaume de Villersexel (voir MONTCHENU); elle était fille de Jean de Montaigu, sire de Sombernon, lieutenant, au duché de Bourgogne, du Duc Philippe, alors duc de Touraine, 1360-1363. Girard de Ternier teste le 13 juin 1418 (Arch. Viry) (6) et meurt le 15 juin, d'après l'obituaire de Genève, le 14 juin 1418, suivant l'*Indice Savoya*. Je crois plutôt à l'exactitude de cette dernière date à cause de l'accord fait le 15 juin entre les neveux du défunt, au sujet de l'hoirie de Girard et dans la maison même où Girard venait de mourir.

**CATHERINE**, 4<sup>e</sup> fille, ép. 1<sup>er</sup>, avant 1360, Amédée de Joinville, seigneur de Divonne (Besson), et de Marnay, chev.; 2<sup>e</sup>, contrat total du 18 octobre 1362 (Mss. Besson), passé au château du Châtelard, Jean de Lucinge, chev.; Elle était veuve du dit Jean, avant le 9 mai 1382 (Arch. Lucinge).

**LOUISE DE NERNIER**, légataire de Girard de Ternier, 1360, pour 200 fl., outre les 100 fl. qu'avait légués à ladite veuve dame Scitia, *feue femme du testateur.*

**GIRARD DE NERNIER**, chev.; troisième substitué pour moitié de l'hoirie de son oncle Girard en 1418, avec Hugonin de Lucinge pour l'autre moitié. Il sera, avec ledit Hugonin, tuteur du ou des posthumes si Catherine de Montaigu, tutrice testamentaire, se remariait. Une sentence ducale du 14 mars 1427 lui adjuge, au préjudice de Richard de Montchenu, héritier, les châteaux de Troches et de Belmont. Girard, Amblard et Hugonin font un accord entre eux, le 15 juin 1418 (Arch. Lucinge) et promettent de partager également entre eux les biens de N<sup>o</sup> Girard de Ternier, leur grand-père maternel, et ceux de Girard de Ternier, avunculus des parties, novissime defunctus, malgré les testaments que ceux-ci ont pu faire. Ils parlent d'un accord précédent, fait entre eux le 5 septembre 1417, auquel ils entendent ne pas déroger; fait au Châtelard (dans la maison où Girard venait de mourir la veille).

**HUGONIN DE LUCINGE**, seigneur de Lucinge, légataire pour 10 fl. au testament de 1418; troisième substitué pour la moitié de l'hoirie, l'autre moitié allant à Girard de Nernier. Il est exécuteur testamentaire de Girard de Ternier et désigné avec Girard de Nernier comme tuteur éventuel.

**AMBLARD DE JOINVILLE**, reçu chanoine comte de Lyon, le 11 juillet 1410 (Preuves des Comtes de Lyon, Arch. du Rhône); est dit chanoine de Genève dans l'accord du 15 juin 1418. Il meurt en 1428.

(1) Le 6 novembre 1368 (U. Chevalier, *Choix de documents inédits...*), Mess<sup>rs</sup> Girard de Ternier est reçu à monstre à Grenoble *cum ejus comitissa in qua erant gentes equitantes episcopi subscriptos*. (25 hommes à cheval...). *Et primo idem dominus Girardus miles*. *I. conserto pris volentes* (CXXV f. La monstre est passée par Pierre de Saint-Jeoire, maréchal des guerres du Dauphiné, par Rodolphe de Saint-Jeoire, son lieutenant, etc. (Je pense qu'il s'agit de Viry, dit Porchaton, de Saint-Jeoire, chev., et de Rodolphe de Saint-Jeoire, son voisin au dit Art. SAINT-JEORE, page 311, degré V.)

(2) On trouve (Arch. Turin, Prov<sup>rs</sup> Genev<sup>rs</sup>, pag. 36, n° 16) la sentence prononcée le 27 février 1405 par le C<sup>o</sup> Amé de Genève (de Savoie, C<sup>o</sup> de Genevois) entre Girard, seigneur de Ternier et Thomas, Amédée et Pierre de Genève, père et fils, pour raison de la maison-forte d'Augnier. Il est dit que cette maison-forte, avec ses appartenances, sera rendue au dit Amédée de Genève et que, les biens meubles qui, lors *captivos facte de dicta dono forti de Augnier per dictum (Richardum)*, parchemin déchiré) de Montcaute, existaient *infra dictum domini*, seront rendus au dit Amédée par ledit Richard de Montchenu.

(3) Le 5 juin 1393 (Ibid., n° 9), Girard est investi du dit château par la C<sup>o</sup> Bonne de Bourbon. Le 6 novembre 1394 (Ibid., n° 14), cette cession est confirmée par Humbert de Thoire et Villars comme Comte de Genevois et encore approuvée, le 10 novembre 1396 (Ibid., n° 15), par Guillaume de Lornay, évêque de Genève.

(4) Le 29 septembre 1410 (M<sup>o</sup> de la Chauvelles, *Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne*), « Mess<sup>rs</sup> Girard de Ternier (ou Tornier), chevalier banneret, 70 escuyers, 1 arbalétrier, 2 trompettes et 3 ménestriers, sont passés à monstre à Paris dans les troupes » qui servirent plus ou moins de temps contre les Princes et Seigneurs de la Ligue du Duc de Berry ». Girard devait avoir alors bien près de 70 ans.

(5) Avec la seigneurie du Vuache, Girard hérita aussi de Marguerite de Baneins une maison-haute à « Vinz ou Ypni » (Vens), près de Seyssel, avec revenus, servirs, tailles, honn<sup>rs</sup>, prés, bois, etc. qu'elle tenait depuis le mont de la Maladière en double tenance « par errent » (pour errent) jusqu'à l'eau du Fier, et depuis l'eau du Rhône jusqu'au sommet de la montagne. Ces biens de Vinz furent vendus, le 16 juin 1398 (Arch. Thuyset), par Girard à Anielme de Miomaz son consanguin et neveu; acte passé à Genève devant la maison de Rolet Longin, près de la porte par laquelle au sort en allant à Saint-Victor hors les murs.







J'ai inscrit autour du dessin des armoiries, p. 510 : *dominus Girardus, dominus Terniaci, miles*. Girard, p. 517, en effet, après 1394, a porté régulièrement ce titre ; mais presque toujours ses prédécesseurs étaient désignés : *dominus Girardus, ou dominus Petrus, miles de Terniaco*, ce qui, en général, peut se traduire : chevalier de la bannière de Ternier ; c'est donc tout l'opposé de l'idée de propriété. Et j'insiste : cette appellation est presque générale pour les Ternier, chevaliers, dans les actes officiels ; il n'y a certainement pas la même inadéquation de scribe, mais il faut se méfier du titre : Seigneur de Ternier, quand on le rencontre dans le libellé d'un acte rapporté ou dans un inventaire, etc... Ce serait alors très probablement une qualification : « Seigneur de... » donnée par habitude, *honoris causa*.

César Duval (*Ternier et Saint-Julien*) semble admettre que les Ternier avaient jadis, très anciennement, possédé entièrement le château de Ternier, puis qu'ils avaient vendu ledit château au Comte de Genève, lequel l'aurait occupé jusqu'en 1394. Mais César Duval a complètement confondu les deux châteaux ou, plutôt, il a supprimé celui de la Poype, prétendant que ce nom n'était qualificatif que d'une seigneurie et non d'une construction en pierre, centre de cette seigneurie. Or, il y avait bien deux châteaux distincts, comme l'a montré M. Blondel, architecte cantonal genevois pour les monuments historiques et ainsi qu'en font foi les comptes du châtelain de Ternier, même à l'époque où les deux châteaux étaient tombés sous la même main. Ces comptes, dont une analyse a été publiée dans les « *Etrennes genevoises* » de 1927, permettent de juger de l'importance de la situation sociale et militaire qu'occupaient les Ternier dans les vingt dernières années de leur existence.

ANNEXE C. (Renvoi de l'article d'Aimon, fils de Pierre, tabl. IV.)

D'après cette indication des manuscrits Besson, on pourrait considérer cet Aimon comme la souche des Montfort, *race distincte* ; j'insiste sur le mot distincte, car Pierre, père de Ramus, de Jean, de Mermet... et d'Aimon, déjà qualifié seigneur de Montfort et d'Arbusigny, scellant déjà des actes sous le nom de Pierre de Montfort, est encore un Ternier comme son père l'était. Nous sommes là, il faut s'en souvenir, à la période de transition, de formation des noms de famille. Mais il nous faut étudier un peu cette note de Besson qui, étant donné le caractère de l'auteur, peut être prise dans toute sa rigueur : M<sup>r</sup> de Foras ne semble pas l'avoir connue ou, du moins, voulu utiliser lorsqu'il rédigea l'article Montfort, car il n'en dit rien. Voici le texte de la note : « 1298, 3 des kal. d'octobre, à Genève, par-devant l'official et Pierre de Genollet (sic), son clerc, Mermet, fils de feu Pierre de Ternier, damoiseau, vend certains hommages rière Feigères à Vauthier de Confignon, damoiseau ; furent cautions : Aymon, seigneur de Montfort, Jean et Ramus de Ternier, frères du vendeur ». Evidemment, la rédaction est amphibologique. Le lecteur qui sait qu'il y a une famille de Montfort indépendante, mais ignore les possibilités de communauté d'origine de cette famille avec les Ternier, lisant cette note de Besson, pourra ne pas penser à appliquer l'épithète d'Aimon, seigneur de Montfort ; cependant il se demandera pourquoi cet étranger intervient et est cité comme caution avant les frères du vendeur, manière de faire en opposition avec les coutumes de cette époque. Mais pour celui qui n'ignore pas ce qui a déjà été publié sur la communauté possible d'origine des deux familles, sur la similitude complète de leurs armoiries, etc., comment ce document ne lui paraîtrait-il pas révélateur ? Pourquoi, pensera-t-il, le qualificatif : frère du vendeur ne s'appliquerait-il pas à Aimon puisque, étant donné l'époque de l'acte, d'abord rien ne s'oppose à ce que cet Aimon soit un Ternier — son qualificatif : seigneur de Montfort ne l'empêche nullement, — et puisque, au contraire, les coutumes s'opposeraient à ce qu'un étranger, qui n'est pas prince, soit cité comme caution avec les plus proches parents du vendeur. — Je suis de ce dernier avis et, tant qu'on ne m'aura pas prouvé que le qualificatif *frères ne peut pas s'appliquer* à Aimon, je resterai convaincu que Aimon, seigneur de Montfort, est un fils de Pierre de Ternier. Et sous l'influence de cette probabilité presque certaine, confirmée par l'existence *proovée* d'un Pierre de Montfort fils d'un Pierre de Ternier et très probablement père du dit Aimon (comme je l'ai dit à l'art. de ce Pierre de Montfort), je trouve tout naturellement, dans la similitude complète des armoiries, un autre témoignage très affirmatif de la communauté d'estoc. Jean, Aymon et Ramus ne sont-ce pas les noms des trois fils de Nicod de Montfort, fils d'Aimon, cités avec leur père en 1351 ? Je ne crois pas devoir m'arrêter à l'objection fondée sur l'absence de substitution en faveur des Montfort dans le testament, en 1418, de Girard, dernier des Ternier, qui testa en faveur de ses propres neveux, fils de ses sœurs. Charles, le dernier des Sallenove, ne céda-t-il pas tous ses biens à Pierre de Montliel avec qui Charles était, par son arrière-grand-mère, cousin au 3<sup>e</sup> et au 4<sup>e</sup> degré, semblant ignorer l'existence des Viry, ses consanguins, qui avaient été jusque-là substitués dans tous les testaments des Sallenove, père, grand-père et aïeux du dit Charles ? La substitution peut être considérée comme un argument formel en faveur de la consanguinité ; l'absence de substitution ne peut être interprétée comme la négation de cette consanguinité.

ANNEXE D. (Renvoi de l'article de Girard, page 517.)

Je profite de la place qui me reste pour dire quelques mots de la seigneurie du Vuache. Elle était, au XIII<sup>e</sup> siècle, la propriété du Comte de Genevois. Jeanne de Genève, femme de Philippe de Vienne, mariée depuis avant 1286, avait, le 29 janvier 1296, renoncé à tous ses droits, moyennant quoi le Comte Amédée lui avait concédé le château du Vuache, une rente de 200 liv. sur les terres du dit château et une somme de 20.000 liv. viennoises pour une fois. Au moment de sa mort, le Comte Amédée devait encore 500 liv. aux enfants de ladite Jeanne et prescrivait, par son testament du 24 septembre 1306, que son héritier payât à Jean et Hugues de Vienne les dites 500 liv. afin que ceux-ci lui restituent le château du Vuache. — Le château n'avait donc été remis qu'à titre de garantie ?? — Dame Comtesse de Genève, sœur de Jeanne, avait, aussi avant 1286, épousé Jean de Vienne, frère de Philippe, et on la voit, à son tour, agir avec son mari, entre 1300 et 1326, comme seigneurs du Vuache. Cependant cette possession n'était sans doute pas complète ; le Comte de Genève devait y avoir conservé certains droits — peut-être y entretenait un châtelain ; certains actes du dit Comte, entre 1307 et 1308, passés au Vuache. — Evidemment ledit château devait tour à tour, pour les uns et les autres, servir à gager des dots qui n'étaient pas régulièrement payées. — Et voilà que nous retrouvons les enfants de Jeanne agissant comme possesseurs du Vuache. Le 25 décembre 1314 (Arch. Turin), Jean, fils de Philippe de Vienne, passe reconnaissance en faveur du Comte Guillaume de Genève à cause de son château et mandement du Vuache. Mais en 1326, c'est Comtesse qui réparaît. Louis de Savoie s'engage, vis-à-vis du Comte de Genève, à faire exécuter une convention antérieurement passée, en vertu de laquelle ledit Comte avait juré de rendre le château du Vuache à Comtesse de Cublaz (sic), pour Noblens (ou Noblens), veuve de Jean de Vienne et tutrice de ses fils, moyennant 1.200 liv. genevoises (Mss. Besson). Les 1.200 liv. furent-elles payées ?... Le vendredi après l'octave de Pâques 1326 (Arch. Thuyset), Comtesse de Noblans, dame du Vuache, en raison de l'utilité pour le château du Vuache, accense à Mess<sup>r</sup> Martin, curé de Chevrier, la moitié de toutes les dîmes de blé et d'avoine de la paroisse de Chevrier, appartenant au dit château, moyennant 20 coupes annuelles dont 10 seront payées aux religieux et abbé de Chézery. Amédée, comte de Genevois, laude ledit accensement le dimanche avant la fête de la Sainte-Marie-Madeleine 1327, à Clermont. Le 27 mars 1344 (Arch. Turin), Mess<sup>r</sup> Philippe de Vienne, chev<sup>e</sup>, fils de Jean de Vienne (et de Comtesse de Genève), prête hommage à Mess<sup>r</sup> Amédée, comte de Genevois, pour le château du Vuache et en reçoit investiture. Le 5 janvier 1355 (Arch. Morand), les trois frères de Vienne, fils du dit Philippe, réclament de Mermet de Rovorée 500 fl. d'or pour avoir tenu pendant dix ans leur château et châtelainie du Vuache. Enfin, le 24 mai 1366 (Arch. Thuyset), Mess<sup>r</sup> Amédée, comte de Genevois, accorde à Mess<sup>r</sup> Jean de Châtillon, chev<sup>e</sup>, et à Dame Marguerite de Bagnens, sa femme, l'autorisation d'acquérir le château et châtelainie du Vuache, du Seigneur du dit lieu (Hugonin de Vienne, petit-fils de Comtesse), leur promettant, s'ils l'achetaient, de les investir de ces biens. Mais la descendance Châtillon ne continua pas ; Marguerite de Bagnens, devenue Dame du Vuache, apporta cette seigneurie à Girard de Ternier, chevalier, sa part des dîmes de Chevrier, instituée en 1326. La Dame, qui déclare les avoir ignorés jusqu'ici, reconnaît ces droits et prescrit qu'il y soit déferé sans contestation. Mais, de nouveau, le 23 mai 1366 (*Ibid.*), réclamation de l'abbé de Chézery, Mess<sup>r</sup> François d'Elouze ; Girard, seigneur de Ternier, et Marguerite de Bagnens, seign<sup>r</sup> du Vuache, accordent à l'abbaye et à l'abbé, *licet titulum sue possessionis ostendere non valent* (!) le libre usage des biens réclamés au territoire du Vuache.

A la fin du XIV<sup>e</sup> et au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, le Vuache était un des séjours préférés de la Dame de Ternier, Catherine de Montaigu. (*Voir*, au sujet du château du Vuache appartenant au Comte, la note de M<sup>r</sup> Vuy (*Revue Savoissienne*, 1869) sur la situation des divers châteaux voisins de Vulbens.)

TERREAUX (DES MURS). — Voir au SUPPLÉMENT.

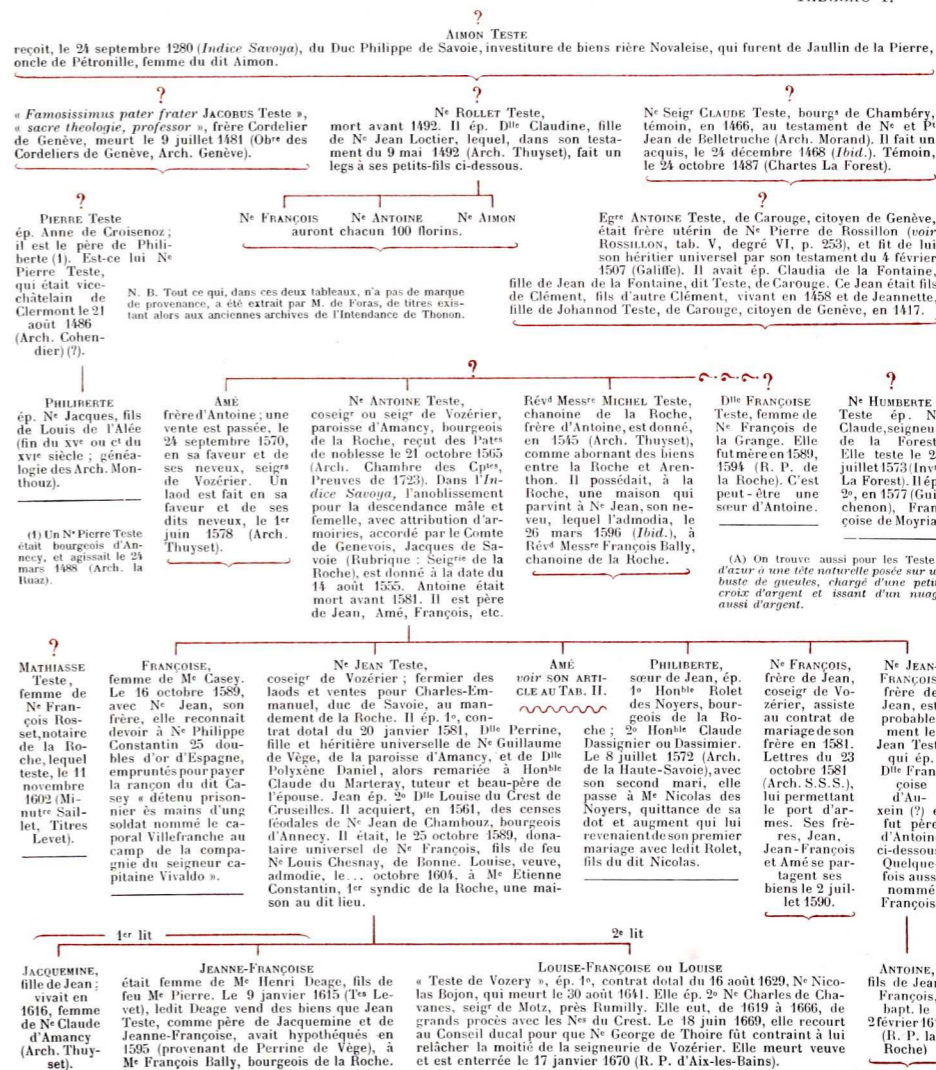
TERRIER. — Voir au SUPPLÉMENT.

TESTE

SEIGNEURS DE VOZIERIER EN FAUCIGNY.

**N**om très répandu en Savoie et dans les pays voisins soit comme nom patronymique, soit comme surnom sous les formes Teste, Tête, Testaz, Tétaz, Testu, Testut, etc. N'ayant pu réussir à grouper tous les personnages de ce nom, nobles et non nobles, rencontrés au cours de nos recherches, nous donnons ci-dessous quelques fragments épars et quatre générations des Teste, de la Roche, qui furent seigneurs de Vozierier ; (je ne me suis pas occupé des Teste, dits de Nantua). L'Armorial de Loche donne à ceux-ci comme armoiries : d'argent à 3 têtes de... (indéchiffrable... têtes d'oiseaux?) ou à 3 casques de... L'Armorial Besson donne comme variante pour les armes des Vozierier : d'argent à 3 casques de sable, de profil. Besson a probablement attribué aux Vozierier les armoiries des Teste qui étaient seigneurs de Vozierier et à qui le nom de Vozierier était même parfois donné comme nom patronymique. Les Vozierier de l'ancienne famille chevaleresque ont pu avoir des variantes dans leurs armes, mais il n'y a entre que des figures géométriques, pals, fascés. En comparant ce que dit Besson avec la description que donne l'Armorial de Loche, il semble qu'on pourrait, en tous cas, en conclure que les Teste avaient des casques dans leurs armes et non des têtes d'oiseaux ou d'autres animaux (A).

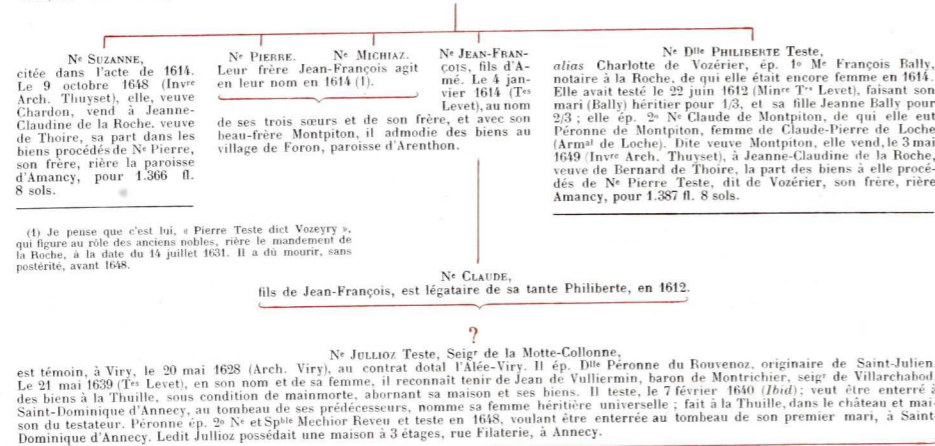
TABLEAU I.





## TABLEAU II.

N° AMÉ, alias ANTOINE, dit de « Vozery ».  
(Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU I.) Dit fils de N° Antoine Teste, il vend des biens à la Roche le 4 février 1602 (T° Levet). Il était, en 1602, 1605 (Min<sup>e</sup> Titres Levet), tuteur des enfants de N° Jean, son frère, il était mort avant 1614.



TESTUT. — Voir au SUPPLÉMENT.

TEYS. — Voir au SUPPLÉMENT.

THEUFLES. — Voir au SUPPLÉMENT.

THIERRY. — Voir au SUPPLÉMENT.

THOMASSIN. — Voir au SUPPLÉMENT.

THORENS. — Voir au SUPPLÉMENT.

THOY (DE LA). — Voir au SUPPLÉMENT.

THUARD. — Voir au SUPPLÉMENT.

THURY. — Voir au SUPPLÉMENT.

THUY. — Voir au SUPPLÉMENT.

TIBÈRE. — Voir au SUPPLÉMENT.

TIGNAC. — Voir au SUPPLÉMENT.

## THIOLLAZ (DE)

THUELAZ (1), THIOLA, THIOLLA, THIOLLAZ (2).



P. : « de gueules à une aigle naissante d'argent, becquée de sable et deux étoiles d'or aux cantons du chef » (Pat<sup>s</sup> du 1<sup>er</sup> février 1594; original Arch. Montpon); soit : de gueules à l'aigle d'argent becquée de sable, naissante en cœur et accompagnée de deux étoiles d'or en chef. (Le dessin ci-contre est la reproduction de celui des Pat<sup>s</sup>).

Cimier : une aigle issante d'argent, becquée de sable.

Devise : POST MORTEM LAUDA.



Le 7 avril 1308, la Comtesse de Genevois et le Comte Guillaume III, son fils, constituaient en fief perpétuel à Laurent de

« Thiola », fils de Richard de « Thiola », les moulin, foulon et battoir de Thiollaz avec ses bésières et cours d'eau, moyennant certaines redevances et un hommage lige (Jules Vuy, *Note sur la date de l'avènement de Guillaume III*; *Revue Savoisi*<sup>ne</sup>, 1869, p. 51 et sq.; signalé par le chan<sup>e</sup> Albert). En 1355 et en 1367, les de Thiollaz se reconnais-

saient hommes liges, libres et francs des N<sup>es</sup> Vidomne de Chaumont et leur prêtaient fidélité lige et franche *oris et manuum*; parmi les choses reconnues était un verger sis à Thiollaz *cumquo curtilli est domus antiqua predecessorum suorum*. On peut donc admettre que l'établissement des Thiollaz en ce lieu et l'origine de leur nom remontent au XIII<sup>e</sup> siècle (3). Quant à la noblesse, si elle a pu très anciennement exister pour eux, ce que nous ne saurions affirmer, elle dut disparaître de bonne heure et les de Thiollaz reçurent, le 1<sup>er</sup> février 1594, des Pes de noblesse avec concession d'armoiries (4). Une alliance la Faverge, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, leur a apporté la terre de Montpon, près d'Alby, qu'ils habitent maintenant sans que Thiollaz, entre leurs mains depuis bientôt sept siècles, « saccagé et brûlé... par nos ennemis et rebelles de Genève », mais rebâti peu après, soit sorti de la famille.

(1) En 1239 (Arch. Genève). A cette date, la dime de Chaumont et de « Thuelaz » appartenait à Hugues de Sallevove qui hypothèque, sur cette dime, un legs fait par lui au Chapitre de Genève.

(2) On trouve aussi de « Thiolle »; mais cette forme semble avoir été employée spécialement pour désigner certains membres de la famille qui, postérieurement à 1594, ne se sont jamais prévalu de la noblesse.

(3) D'ailleurs, dans l'acte de 1367, il est question de biens achetés dans le voisinage, par les ancêtres des confesseurs, au mois de mars 1279.

(4) Dans les années qui précédèrent la remise de ces Pat<sup>s</sup>, on trouve certains membres de la famille qui, plus tard, restèrent étrangers à l'armblissement, et qui, pourtant, étaient alors qualifiés nobles, et d'autres, qui figurèrent aux Pat<sup>s</sup> et qui, alors, étaient encore qualifiés maîtres. Ces qualifications de noblesse, antérieures à 1594, provenaient peut-être d'un armblissement ayant précédé l'invasion bernoise et auquel font allusion les Pat<sup>s</sup> de 1594.

## TABLEAU I.

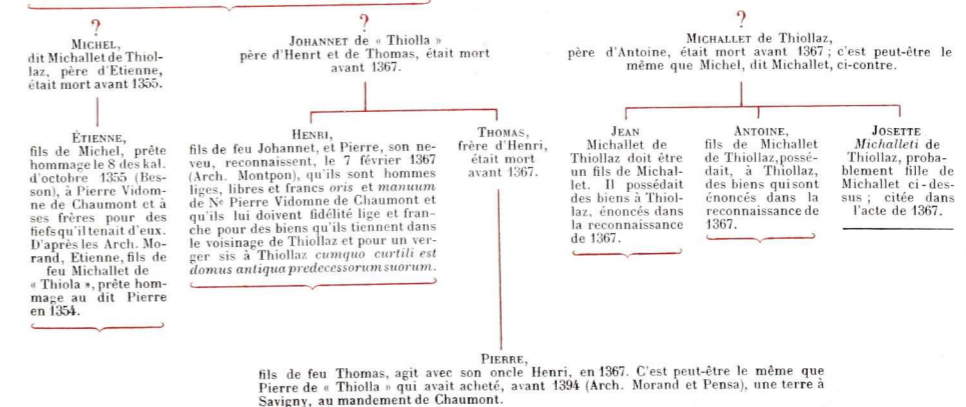


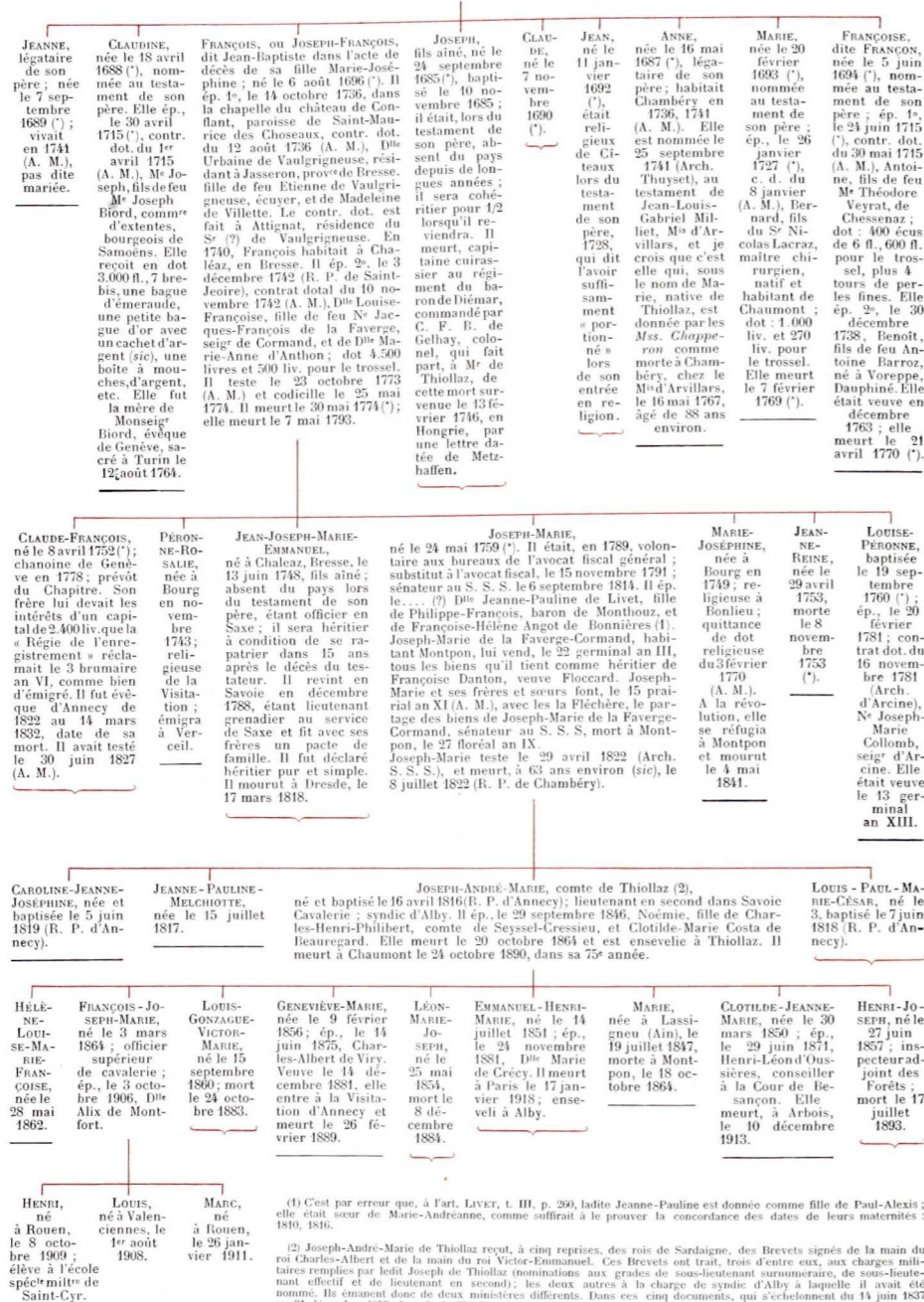






TABLEAU III.

N° JOSEPH de Thiollaz. Voir SON ARTICLE AU TABLEAU II.



(1) C'est par erreur que, à l'art. LIVET, t. III, p. 290, ladite Jeanne-Pauline est donnée comme fille de Paul-Alexis; elle était sœur de Marie-Andréanne, comme suffirait à le prouver la concordance des dates de leurs maternités: 1810, 1816.

(2) Joseph-André-Marie de Thiollaz recut, à cinq reprises, des rois de Sardaigne, des Brevets signés de la main du roi Charles-Albert et de la main du roi Victor-Emmanuel. Ces Brevets ont trait, trois d'entre eux, aux charges militaires remplies par ledit Joseph de Thiollaz (nominations aux grades de sous-lieutenant surnuméraire, de sous-lieutenant effectif et de lieutenant en second); les deux autres à la charge de syndic d'Alby à laquelle il avait été nommé. Ils émanent donc de deux ministères différents. Dans ces cinq documents, qui s'échelonnent du 14 juin 1837 au 24 décembre 1853, Joseph de Thiollaz, âgé alors de 21 à 37 ans, est, chaque fois, qualifié Comte de Thiollaz. On ne saurait donc mettre en doute la volonté du monarque de lui attribuer ce titre. — Le même fait s'est produit, comme nous le verrons plus loin, pour les de Thoire à qui jamais, malgré la très haute antiquité de leur noblesse, aucun titre n'avait été accordé par la voie officielle, lorsque, en 1778 et en 1790, le titre de Baron fut attribué par le roi, sans autre formalité, dans deux Brevets de comte et de capitaine, à Jean-François, fils de Joseph-Antoine de Thoire. L'intention bienveillante mais arrêtée du Prince de relever par un titre l'état de cette antique Maison, apparaissait sans conteste; et Mr de Foras (note 2 de la page 303 du t. III), a formulé nettement son avis à ce sujet, laissant même entendre que le titre de Baron de Thoire appartenait non seulement au bénéficiaire des deux Brevets de 1778 et de 1790, mais à sa descendance tout entière. Le cas pour Joseph de Thiollaz est identique et corroboré même par un plus grand nombre de titres signés du roi. En toute impartialité et indépendance, je me range donc à l'avis que Mr de Foras n'eût pas manqué de formuler pour le cas qui nous occupe aujourd'hui.

THOIRE (DE)

SEIGNEURS DE BOSSY, MONNANT, PLAGNES, SIRIER, BELLECOMBE, LE VIVIER, LA BATIE-DARDEL, CHATEAU-BLANC D'ONION, LE CARROZ, BRISON, GRAVERNEL, HAUTEVILLE, LA TOUR NOIRE DE MAGLANS; COSEIGNEURS DE CHOLEX, DE VOZÉRIER ET D'ARBUSIGNY, EN FAUCIGNY ET EN GENEVOIS, SEIGNEURS DE BREGUGNES, EN DAUPHINÉ, ETC. (1).



P. : d'azur à la bande d'argent (Ubique). (Le dessin est imité de la gravure « Les Armoiries de la Mort », d'Albert Dürer, 1503).

(1) Bossy et le Vivier, hameaux de Scientrier. Le second de ces châteaux existe encore en bon état et conserve des souvenirs archéologiques fort intéressants. C'est le seul de tous les châteaux des de Thoire qui soit en cet état. Monnant est un hameau-Entre Faucigny et la Côte d'Hyot. Plagnes était un château-fort avec fossés, dans l'ancienne paroisse de Saint-Romain. Sirier (Syrier, Serier, Séry) était un château-fort avec fossés, près du village de Villy, paroisse de Reignier. Bellecombe, sur la rive gauche de l'Arve, près du pont situé au Sud de Findrol. La Bâtie-Dardel, ou des Dardels, était un château-fort, situé au N.-O. du village d'Arthaz, à 500 mètres du coude que fait la route avant de descendre vers le pont de la Menoge et à l'Ouest de ce coude. Le Château-blanc d'Onion, dont il ne reste que quelques pierres, était situé à quelques mètres de l'église d'Onion. Gravernel, seigneurie sur la commune de Verchaix, près de Samoëns (on trouve aussi Gravernaz). Bregugnes, en Dauphiné, pourrait être Brenier (Montfalcon) ou Brignoud (Froges et Villard-Bonnot); mais M<sup>r</sup> Letonnelier, archiviste de l'Isère, à qui j'avais soumis l'idée que cette possession dauphinoise des Thoire aurait pu leur venir des Faucigny, lesquels la tenaient peut-être comme descendants (très probables) de la branche vicomtale de la Maison de Savoie, a estimé que, devant la possibilité très admissible de cette transmission, Bregugnes serait vraisemblablement mieux identifié par « Dranguens », commune du canton de Morestel que l'on trouve, au vir siècle, sous la forme « Bregugneses (sitas) », (Dict<sup>e</sup> topographique de l'Isère, par Pilot de Thorey, en 25 vol. mss., conservé à la Bibliothèque de Grenoble.)







TABLEAU II.

III. AMON de Thoire, damoiseau, reçoit, le 13 décembre 1307 (Arch. Thuyset), des reconnaissances rière Cluses et Maglans. Je ne sais ni de qui il est fils, ni quelle fut sa descendance; mais je serais disposé à le croire aïeul de Jean et Henri qui, en 1358, reçoivent des reconnaissances rière Maglans, et passent, en 1387, reconnaissance pour leur maison-forte de Maglans. Il pourrait être aussi aïeul de Guillaume, tabl. IV, qui, en 1387, possédait ladite maison-forte indivise avec les dits Jean et Henri.

IV. RODOLPHE, alias ROLET de Thoire, damoiseau, père d'un autre Rolet et d'un Hugues, est désigné par Humbert de Thoire, tabl. IV, 28 novembre 1331 (Arch. Thuyset), pour un de ses exécuteurs testamentaires. Rodolphe de Thoire, damoiseau, est un des arbitres élus par Guillaume Dardel, dans un différend avec Pierre, Amédée et Hugues Dardel, frères, le 12 janvier 1341 (Ibid.). Il était mort avant le 30 avril 1342 (Ibid.). Serait-ce lui qui aurait ép. contrat dotal du 6 mai 1338 (Mss. Besson), M<sup>re</sup> Péronne Dardel, fille de Guigues Dardel et de Guigonne N. N., laquelle autorise sa fille (voir art. de Rolet, degré V, tabl. V).

Mess<sup>rs</sup> GUILLAUME de Thoire, chev. est témoin, en 1317, au testament de Guillaume de Thoire, damoiseau, degré V, tabl. V. Il est témoin, le 22 juillet 1320 (Arch. Thuyset), à une reconnaissance pour Boège. Il était mort avant le 5 novembre 1324 (Arch. Viry). C'est peut-être lui, Guillaume de Thoire, chev., qui ép., vers 1290, Béatrix, fille de Willelme, sénéchal de Lausanne, lequel avait constitué en dot à sa fille des biens à Nyon (voir FAUCIGNY-LUCINGE, appendice III, p. 354) (1).

HUGUES, fils de feu Rodolphe de Thoire, damoiseau, est témoin, le 10 juin 1358 (Arch. Thuyset), au testament de Guillemette de Lullier, veuve de Mermet de Thoire, tabl. IV.

V. ROLET, damoiseau, fils de feu Rolet de Thoire, passe reconnaissance en arrière-fief et hommage en faveur du Comte de Savoie, Baron de Faucigny, le 30 avril 1342 (Arch. Monthouz, Invent<sup>re</sup>). Rolet, fils de feu Rolet de Thoire, et ses fils sont substitués, le 14 septembre 1394, au testament de Mess<sup>rs</sup> Guillaume de Thoire, tabl. IV. Il ép. (Guichenon, Mss.) Marguerite Dardel, nièce de Nicod Dardel qui fit, en 1387, une donation aux enfants de cette Marguerite. Elle était probablement morte avant cette date; elle était presque certainement avant le testament de Rolet qui ne la nomme pas. Rolet testa le 3 mai 1399 (Arch. Thuyset), à Bossy, dans la tour du château; veut être enterré à Contamine, nomme ses bâtards et ceux de son fils Robert et substitue à ses fils Etienne et Rolet de Thoire, fils de Rolet, fils de feu François, et à ceux-ci, les fils de Henri de Thoire, damoiseau, ci-dessous. Il était mort avant le 26 janvier 1401 (Arch. Thuyset).

GUILLAUME, ou Guillaume de Thoria, damoiseau, fils de feu Guillaume de Thoire, chev. donne en albergement, le 5 novembre 1324 (Arch. Viry), des biens rière Epagny; fait à Passy, dans la maison du dit Guillaume, Guillaume, Raymond, tabl. IV, et François, tabl. V, de Thoire, tenaient, en 1329 (Besson, Mss.), les dîmes de Scientrier en abergement du Chapitre de Genève. C'est peut-être lui, Guillaume de Thoire, damoiseau, qui est témoin, le 30 juin 1337 (Arch. Thuyset), à une transaction entre Jean de Thoire et Pierre de Langin. Serait-ce lui qui, sous le surnom de Mermet, ép. Marguerite de Saint-Jeoire et vivait en 1355 (?) (voir SAINT-JEORE, degré V, tabl. II). D'après Dom Lelay, un Guillaume de Thoire vivait vers 1320, aurait ép. Isabelle d'Allinge, et en aurait eu une fille Jacquemette qui ép. Amédée, fils de Raymond de Faucigny-Lucinge-Arenthon.

ROLET, fils de feu Guillaume de Thoire, chev., en son nom et de ses frères et sœurs, transige, le 27 octobre 1340 (Arch. Menthon), avec les Compey et autres héritiers de Willelme, sénéchal de Lausanne, son aïeul maternel.

ROBERT. Il est nommé, alors déjà décédé, au testament de son père en 1399, ayant laissé deux enfants naturels (3).

VI. MARQUET de Thoire, coseigneur de la Bâtie-Dardel; cohéritier de son père; substitué en 1399, au testament de Rolet, fils de François de Thoire, tabl. V. Le 26 janvier 1401 (Arch. Thuyset), il transige avec son frère et ses cousins au sujet du testament d'Humbert, fils de feu Mermet de Thoire, tabl. IV. Marquet, fils de feu Rolet, fils de Rodolphe de Thoire, agissant avec ses cousins de Thoire, Etienne et Rolet, tabl. V, et Jean, fils d'Aimonet, nommé des mandataires, le 30 mai 1402 (Ibid.). Avec son frère Jean et ses dits cousins, il partage l'hoirie de Mess<sup>rs</sup> Guillaume de Thoire, chev., le 23 janvier 1404 (Ibid.). Il était en différend avec François de Fernay au sujet du droit de pêche dans l'Arve, vis-à-vis de Contamine; une sentence est rendue à ce sujet le 19 novembre 1406 (Indice Savoia). Le 2 janvier 1424 (Arch. Monthouz), il fait une admodiation rière Boringe et les îles d'Arve; dans cette admodiation ne sont pas compris certains biens appartenant (pour « ayant appartenu », je pense), à N<sup>re</sup> Jocerand et Humbert de Thoire, damoiseaux, tabl. IV. Le 4 décembre 1425 (Arch. Monthouz), N<sup>re</sup> Marquet de Thoire, seigr de la maison-forte de Bellecombe, acense des biens rière Scientrier indivis avec N<sup>re</sup> Etienne et Rolet de Thoire. Il meurt intestat. Il avait ép. 1<sup>re</sup>, contr. de mar. du 25 juillet 1399 (Arch. Turin; Provs<sup>rs</sup> Faucigny, pag. 3, Bellecombe n<sup>o</sup> 2), N<sup>re</sup> Guigonne, fille de Guillaume de Rovorée. Elle testa le 24 août 1417 (Arch. Monthouz, Invent<sup>re</sup>); Besson dit que le testament est du 24 août 1416. Marquet ép. 2<sup>e</sup>, avant le 30 août 1423 (Arch. Genève; Inv<sup>rs</sup> des droits du Chapitre), Engline ou Aigline des Balmes qui était veuve de N<sup>re</sup> Pierre de Gravarnaz (ou Gravernel). De son 1<sup>er</sup> mariage, Engline avait eu une fille Isabelle qui ép. Claude de Thoire, fils du 1<sup>er</sup> lit de Marquet. Elle était fille de Mess<sup>rs</sup> Jean des Balmis et de Dame Françoise de « Vasserier ». Engline était veuve de Marquet avant le 8 juillet 1442; elle testa le 22 février 1445 (Besson, Mss.; Arch. Monthouz, Invent<sup>re</sup>); d'après les T<sup>rs</sup> Bonnefoy, elle testa le 13 septembre 1452 et meurt en 1454. Cependant les Arch. Thuyset la donnent vivante le 14 mars 1464 et l'Indice Savoia donne, au 4 novembre 1466, un partage entre Georges et Claude ci-après et Engline, veuve et tutrice, des maisons-fortes de Boussy, Bellecombe, Breguignes, en Dauphiné, et la Bâtie-Dardel. Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

GEORGES, prieur de Rumilly; témoin, le 31 décembre 1377 (Arch. Thuyset), au testament de Humbert, fils de Mermet de Thoire, tabl. IV. Il est exécuteur testamentaire, 1399, de Rolet, fils de François de Thoire, tabl. V. Son père lui lègue, 1399, sa maison « dou Rochex », à Bonneville et, au cas où les substitutions auraient lieu, avec son frère Marquet de Thoire, tabl. V. Il agit avec son frère Marquet en 1401 et 1404.

JEAN, cohéritier de son père en 1399; substitué au testament de Rolet de Thoire, tabl. V. Il agit avec son frère Marquet en 1401 et 1404.

ALEXIE, N<sup>re</sup> Jeanette, filles naturelles de Rolet de Thoire qui les institue légataires en 1399.

ALEXIE, CLAUDE, enfants naturels de Robert de Thoire, légataires de leur grand-père Rolet en 1399.

(4) D'où venaient ces possessions à Hauteville, maison, biens, sépulture, qui s'alliaient, dans les mêmes branches des Thoire, avec des possessions rières Maglans et qui datent de l'origine de la famille, puisque nous voyons Aimon de Thoire, degré II, tabl. I, recevoir des reconnaissances rière Hauteville dès 1243? Provenaient-elles d'une alliance avec une D<sup>ne</sup> d'Hauteville? Il faudrait que celle-ci ait été la femme de Rodolphe, degré I. Et encore, en vertu des habitudes de cette époque qui empêchaient les fiefs de quitter la famille originelle tant qu'il y avait des mâles de cette famille, il est difficile d'admettre que des biens si importants, tant à Hauteville qu'à Maglans, soient passés d'un seul coup des Hauteville chez les Thoire, tandis que les Hauteville continuaient à Hauteville et à Maglans où ils possédaient aussi une maison. Je crois bien plutôt que ces biens sont venus aux Thoire par les Faucigny. Et ne serait-ce pas par un moyen semblable que la seigneurie principale d'Hauteville et ses dépendances de Maglans seraient venues à la famille qui porta le nom d'Hauteville? Cela expliquerait entre autres cette communauté d'intérêts qui exista entre les de Thoire et les d'Hauteville et cette atmosphère familiale qui entoura leurs rapports pendant bien longtemps.

M<sup>re</sup> BARTHÉLEMI de Thoire est témoin à un acte concernant le Comte de Savoie et l'évêque de Genève, 30 décembre 1287 (Reg. Gen.).

PIERRE de Thoria, chanoine de Genève, est présent, le 30 décembre 1287 (Reg. Gen.), à un acte de l'évêque de Genève. Il l'est encore à divers actes, en 1290, 1294, 1296, 1301, 1302, 1304 (Reg. Gen. et Arch. Genève, Inv<sup>rs</sup> des droits du Chapitre).

SIMON de Thoire était prieur de Thiez en 1308 (Besson, Mss. pour l'histoire ecclésiastique).

JOFFRED de Thoire, chanoine, est témoin à un mariage, à « Maysie », le 17 avril 1320 (Arch. Thuyset).

Mess<sup>rs</sup> GUILLAUME de Thoire, chanoine, est témoin au testament d'Humbert, en 1331, tabl. IV.

JEAN de Thoire était père d'un Aimonet qui agit en 1369 (Indice Savoia). Est-ce d'Aimonet ci-dessous?? D'après Besson, le père d'Aimonet, lequel fut père d'autre Jean, ép. Béatrix de Duingt, sœur de Pierre de Duingt.

JOHANNOD de Thoire, damoiseau, est nommé avec ses filles au testament, 1331, de Mess<sup>rs</sup> Humbert de Thoire, tabl. IV, sans que sa parenté avec celui-ci soit indiquée. Un Johannod de François de Thoire, chev., en 1339. C'est peut-être le même que Johannod de Thoria, damoiseau, qui est, le 4 avril 1347 (Arch. Morand), témoin à un acte pour les Monfort et les Ternier.

FRANÇOISE, fille de Mess<sup>rs</sup> Guillaume de Thoire, chev., est légataire de Humbert de Thoire, en 1331, tabl. IV.

N. N., deux autres filles de Mess<sup>rs</sup> Guillaume de Thoire, chev., étaient mineures en 1331, et légataires de Humbert de Thoire, tabl. IV (2).

Mess<sup>rs</sup> AMON, alias AMONET de Thoire, chev., est dit, déjà décédé, père de Jean, lequel est substitué au testament de Humbert de Thoire en 1377 et père de Jean et Henri, frères, qui passent reconnaissance pour Maglans, le 26 novembre 1387 (Arch. Thuyset). Ne serait-il pas petit-fils de Aimon de Thoire ci-dessus qui reconnaît, en 1307, pour Cluses et Maglans? Ce serait, d'après Luc de Lucinge, cet Aimonet de Thoire qui aurait ép. Béatrix de Duingt, fille de Pierre, vivant entre 1310-1360; mais l'affirmation de Besson, relatée ci-dessus, est bien plus nette et fondée sur document cité. Un Aimonet de Thoire et son frère François, tous deux damoiseaux, sont, en 1373, témoins au contrat de mariage des Clêts-du-Fresnoy (T<sup>rs</sup> d'Eschavannes). Cela pourrait, comme date, s'appliquer à cet Aimonet et à un frère François que nous ne connaissons pas par ailleurs; mais le Aimon du présent article est toujours qualifié chevalier??

FRANÇOIS, frère d'un Aimonet, est témoin, avec lui, en 1373, au contrat dotal des Clêts-du-Fresnoy (T<sup>rs</sup> d'Eschavannes).

N. N., fille aînée (ainsi qualifiée, mais non nommée) de Johannod de Thoire, est légataire, pour cent sols quand elle se mariera, de Mess<sup>rs</sup> Humbert de Thoire, 1331, tabl. IV.

JACQUEMETTE, fille de Johannod de Thoire, est légataire, en 1331, au testament de Humbert de Thoire, tabl. IV.

HENRI, coseigr d'Hauteville (4), et Jean de Thoire, son frère, reçoivent, le 17 mai 1358 (Arch. Thuyset), des reconnaissances rière Maglans. Henri est témoin, le 23 août 1369 (Ibid.), à Hauteville, à un acte pour Pierre d'Hauteville. N<sup>re</sup> Jean et Henri de Thoire, frères, fils de feu Mess<sup>rs</sup> Aimon de Thoire, passent reconnaissance en faveur du Comte de Savoie pour leur maison-forte « marencham seu fortum », lieu dit « en crochier », à Maglans, et pour des biens indivis avec Guillaume de Thoire, damoiseau, 26 novembre 1387 (Arch. Thuyset). Ils sont substitués au testament de Mess<sup>rs</sup> Guillaume de Thoire, chev., en 1394, et à celui de Rolet, fils de François de Thoire, 19 mai 1399, tabl. V. Henri de Thoria est caution au contrat dotal Menthon-Lucinge, le 19 août 1395 (Arch. Monthouz). Il était mort avant le 5 novembre 1419.

N<sup>re</sup> et P<sup>re</sup> JEAN de Thoire est souvent nommé avec son frère Henri ci-contre. Jean, fils et héritier de feu Aimonet de Thoire, ledit Aimonet, fils et héritier de Béatrix de Duingt, sœur de Pierre de Duingt, plaidait, en septembre 1358 (Besson, Mss.), à cause du testament du dit Pierre. Le « Pourpris historique » rapporte le même fait avec la même filiation à la date de 1360, sans donner non plus le nom du mari de Béatrix, père d'Aimonet. L'an 1369 (Arch. de Salanche, notes Bonnefoy), Mess<sup>rs</sup> Rodolphe de Boège vend au dit Jean la petite leyde de Salanche. Jean transige le 26 janvier 1401 (Arch. Thuyset), comme héritier substitué au testament d'Humbert, fils de feu Mermet de Thoire, tabl. IV, avec Marquet et Jean, frères, fils de feu Rolet de Thoire, ci-contre, et Etienne et Rolet, frères, fils de feu Rolet de Thoire. Jean testa, le 4 février 1410 (Ibid.), à Maglans, dans la maison-forte du seigneur d'Hauteville qu'il habite; veut être enseveli dans l'église de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem d'Hauteville, près Hauteville, dans le tombeau de ses prédécesseurs. Il avait ép. Bonne, fille de Pierre de Margnier qui était déjà veuve le 12 septembre 1412 (Arch. Genève), et agissait, à cette date, avec ses enfants Guillaume et Aima.

CLAUDINE de Thoyre, mère de N<sup>re</sup> Jacques de Folliet, agit avec son fils et ses codiviseurs dans un accord avec Mess<sup>rs</sup> Bernard de Menthon, en 1400 (Arch. Menthon).

(4) Une Jacquemette d'Allinge, fille de Henri et de Marguerite de Langin, aurait, d'après Galilé, ép. un Guillaume de Thoire, chev., et aurait testé en 1347.

(2) Serait-ce l'une d'elles, citée par Besson sous le nom de Loreite (pour Rolette), fille de Guillaume de Thoire, qui ép. Hadrist de Chissé, dit l'ancien, châtelain de Salanche, et qui testa le 8 août 1347?

(3) Un Robert « bâtard de Thoyre » faisait, en 1469, partie de la cavalcade faite en Bresse, Dombes et Valbonne, et vivait encore en 1419 (Arch. Menthon), lors du règlement des soldes de cette cavalcade.

NICOD, frère de Jean; cohéritier de N<sup>re</sup> Guillaume de Thoire, coseigneur d'Hauteville, 1429.

JEAN, coseigneur d'Hauteville. Le 3 mai 1399 (Arch. Thuyset), Jean et Nicod, sous la désignation: les fils de Henri de Thoire, damoiseau, sont substitués, dans le testament de N<sup>re</sup> Rolet, fils de Rodolphe de Thoire, à Etienne et Rolet de Thoire, frères, tabl. V, déjà substitués à Marquet et Jean, fils du testateur. Jean, fils de Henri de Thoire, est fidéjusseur, le 10 février 1419 (Arch. Monthouz), au contrat dotal Menthon-Guersi. Le 5 novembre 1419 (Arch. Genève, Inv<sup>rs</sup> des droits du Chapitre), dit fils de feu Henri, il vend au Chapitre une rente de 40 sols. Il est, avec son frère, cohéritier de N<sup>re</sup> Guillaume de Thoire en 1429. Il reçoit, en 1431 (Arch. Monthouz), des reconnaissances rières « Jovet » (?). Il teste, dans le château d'Hauteville, le 5 février 1435 (Arch. Thuyset), 1433 (Arch. Monthouz, Invent<sup>re</sup>), sans enfants; nomme héritier N<sup>re</sup> Rolet de Thoire, son cousin, tabl. V.

GUILLAUME, pupille en 1413 (Arch. Genève). Dit fils de feu Jean de Thoire, il ép., contr. dot. du 10 avril 1423 (Arch. Monthouz), Symonde, fille de N<sup>re</sup> Humbert de Chissé; il se qualifie majeur de 14 ans; il était donc mineur de 25 ans; dot 1,000 fl. Le 1<sup>er</sup> mai, les Chissés donnent des fidéjusseurs pour le paiement de la dot, et, le 3 mai, les de Thoire en donnent pour la restitution. Le 17 juillet 1423 (Ibid.), N<sup>re</sup> Pierre de Margnier, aïeul et tuteur du dit Guillaume de Thoire, approuve et ratifie ledit contrat et se constitue fidéjusseur; fait à « Achier », derrière la maison du dit Pierre. En 1425 (Ibid., Inv<sup>rs</sup>), Guillaume reçoit des reconnaissances pour des biens indivis avec N<sup>re</sup> Antoine d'Hauteville. Il est fidéjusseur, en 1427, pour Georges et Claude de Thoire, fils de Marquet ci-contre. Il teste, le 19 septembre 1429 (Arch. Thuyset), en sa maison de Bellosy, nommant héritiers Jean et Nicod de Thoire; il codicile, le 25 septembre, pour le cas où sa femme, Symonde, serait enceinte.

AIMÉE, légataire de son père pour 800 fl.

MICHELLE, fille de Guillaume; légataire de son père en 1429 pour 700 fl. d'or. Elle ép. Jean de Thoire, fils de Rolet, tabl. V. Elle est nommée au testament de son fils Guillaume en 1496, vraisemblablement déjà morte à cette date.



TABLEAU III.

VI. MARQUET de Thoire. Voir SON ARTICLE AU TABLEAU II.

**1<sup>er</sup> lit**

**FRANÇOISE**, ép., contrat dotal du 21 juillet 1428 (Arch. Thuyset). N<sup>e</sup> Georges de Châtillon; Engline des Balmes, veuve de Marquet, et les fils de ce dernier lui constituent une dot rière Saint-Romain. Elle ép. 2<sup>e</sup>, avant 1461 (Arch. Thuyset), N<sup>e</sup> Philibert de Châtillon. Le 4 janvier 1467 (*Ibid.*), elle reçoit une reconnaissance rière Saint-Romain.

**FRANÇOIS**, fils aîné du premier marié de Marquet; mort intestat avant son père qui, normalement, hérita de lui. Ainsi se trouva périmée la prérogative assurée par le premier contrat de Marquet, au premier de cette union (Arch. Turin).

**CLAUDE**. Avec son frère Georges, tous deux frères germains de François, il assigne à celle-ci une dot rière Saint-Romain, 21 juillet 1428 (Arch. Thuyset). Avec ledit Georges, d'une part, et Engline des Balmes, d'autre part, tutrice de ses enfants, nés du 2<sup>e</sup> lit de Marquet, il procède au partage des biens paternels sur lesquels il réclamait une prérogative promise au premier-né de Marquet (voir article de François ci-contre). Il est décidé que les biens, prés, bois, etc., seront divisés également entre les cinq frères: Claude aura comme aîné la maison de Bossy, 28 février 1429 (Arch. Turin); prov<sup>e</sup> Fauçigny, pag. 3, Bellecombe n<sup>o</sup> 2. Il ép. Isabelle de Gravernaz, ou Gravernel, fille de Pierre, damoiseau, et d'Engline des Balmes. Elle transige, en 1438, avec Humbert de Gravernel au sujet de la saulerie et châtellenie de Samoëns. Claude reçoit en 1445 (Arch. Monthouz) une reconnaissance à cause de Bossy. Il est substitué au testament de N<sup>e</sup> Pierre de Thoire, fils de Rolet, en 1455. Isabelle est légataire de sa mère en 1452 et teste en 1458 (Arch. Thuyset et N<sup>e</sup> Bonnefoy), nommant tous ses enfants

**GEORGES**. N<sup>e</sup> Georges et Claude de Thoire, fils de feu Marquet et Engline des Balmes, veuve du dit Marquet, comme tutrice de ses enfants, font, le 8 février 1427 (Arch. Genève, Inv<sup>e</sup> des droits du Chapitre), une vente au Chapitre rière Scientrier. Ladite Engline, en son propre nom, Georges de Thoire, le prieur, Rolet de Thoire, tabl. V, et Guillaume, fils de Jean de Thoire, tabl. II, se portent fidjusseurs. Georges agit avec Claude dans les partages du 28 février 1429; il reçoit le « *castrum seu domum* » que Marquet possédait « *apud Bastidum Dardelorum* ». Il intervient aussi dans l'assignation de la dot de François, sa sœur, en 1428. Avec son frère Claude, il reçoit des reconnaissances rière Boussy, le 31 décembre 1455 (Arch. Thuyset). En son nom et de ses frères, il reçoit du Duc, le 20 juin 1447 (Arch. Turin, Prot<sup>o</sup> cam<sup>is</sup>, n<sup>o</sup> 84, f<sup>o</sup> 50), l'investiture de leurs biens en Genevois et Fauçigny. Il est substitué au testament de Pierre de Thoire, tabl. V, en 1455 (Arch. Monthouz). Le 8 octobre 1470, il passe reconnaissance en faveur de Janus de Savoie. Il teste le 18 octobre 1475 et meurt sans postérité (dit dans une vieille généalogie) (1).

**JEAN-NETTETTE**, I, légataire d'Engline en 1452; substituée par Isabelle leur mère en 1458; étaient mortes avant 1505.

**JEAN-NETTETTE**, II, légataires d'Engline en 1452; substituées par Isabelle leur mère en 1458; étaient mortes avant 1505.

**N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> GIRARD**, 2<sup>e</sup> fils en 1485; coseigneur de la maison-forte de Bossy, de la Bâtie-Dardel et de Brison. Le 7 février 1492 (Arch. Turin, Prot<sup>o</sup> cam<sup>is</sup>, n<sup>o</sup> 129, f<sup>o</sup> 37), en son nom et de Claude, son frère, il est investi de ce qu'ils possèdent en Genevois et Fauçigny. Il est substitué au testament de son cousin Jacques en 1503. Il ép. 1<sup>o</sup> Aymée de Burdet, fille de feu N<sup>e</sup> Pierre Burdey (*sic*), avec qui il reconnaît, en 1488 (Pourpr. historique de la Maison de Savoie), avec qui il reconnaît, en 1496 (Arch. Thuyset), D<sup>ne</sup> Jacqueline de Benevix, des Gets, veuve de N<sup>e</sup> Jacques Berger (2<sup>e</sup> traits de la Maison de Lucinge), et sœur de N<sup>e</sup> Philippe de Benevix. Il teste le 6 juin 1505 (Arch. Thuyset), en la maison-forte de Bossy, faisant héritiers son frère Michel et Jean, fils de Michel, qui déclare, en 1514, être héritier universel de son oncle Girard. Le testateur reconnaît avoir reçu une partie de la dot de Jacqueline de Benevix; il laisse à celle-ci le quart de l'usufruit, avec Barthélemy, sœur du testateur; elle ne convolera pas. Girard codicille le 30 octobre 1505.

**VII. NICOD**, fils aîné, vivant en 1485, était mort avant 1505. Le 13 avril 1464 (*Index de Savoie*), Georges et Guignes de Thoire, frères, et Nicod, leur neveu, reçoivent investiture de leurs biens rière le Genevois.

**CLAUDE**, 4<sup>e</sup> fils vivant en 1485, était mort avant 1505. Nicod et Claude de Thoire, frères, et Lucinge, et à un acte des Lucinge.

**PERNETTE**, substituée au testament d'Isabelle leur mère en 1458; elle aura de son frère, le 4 septembre 1470, mais elle pour le quart de l'usufruit; il lui est attribué un quart de l'usufruit; il lui est attribué un quart de l'usufruit; il lui est attribué un quart de l'usufruit.

**BARTHÉLEMY**, substituée au testament de sa mère en 1458; légataire de son frère, le 4 septembre 1470, mais elle ne convolera pas. Girard codicille le 30 octobre 1505.

**N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> MICHEL**, seigneur de Bossy, Bellecombe, Brison, coseigneur de la Bâtie des Dardels. Il était le 3<sup>e</sup> fils en 1485. Il ép. en 1480 (Inv<sup>e</sup> Arch. Thuyset), N<sup>e</sup> Guillaume de Lornay. Il est investi, le 7 février 1492 (Arch. Turin, Prot<sup>o</sup> cam<sup>is</sup>, n<sup>o</sup> 129, f<sup>o</sup> 55), de ce qu'il possède en Genevois et Fauçigny. Il est, avec son frère Girard, substitué au testament de Jacques, son cousin germain en 1503. Il teste lui-même, le 15 octobre 1503 (vieille généalogie), mais vivait encore le 11 février 1514 (Arch. Monthouz), date à laquelle il transige avec le prieur de Contamine au sujet des îles et des bois situés sous Bossy, mais il n'était pas présent à l'acte parce que octogénaire *vel circa* et était représenté par Jean, son fils.

**N<sup>e</sup> NICOLAS**, fils donné, légataire de son père.

**Vén<sup>e</sup> Seigneur Mess<sup>e</sup> François**, de Thoire, prêtre. Son père lui légue la jouissance de tous ses biens de la paroisse de Scientrier jusqu'à ce qu'il soit bénéficié de 30 fl.

**JEANNE**, fille du 1<sup>er</sup> lit, morte avant 1505. Elle ép. N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> Humbert de Chissé, seigr de Pollinge. Une Louise de Thoire ép. Antoine de Blanzly-Garet, coseigr de Montvagnard et teste le 4 octobre 1523 (Guichenon et Arch. Thuyset). Elle vivait encore en 1540 (Arch. Savoiron).

**LOUISE**, légataire de son père pour tous ses biens, hommes, hommages et fiefs du mandement de Morney et paroisse de Reignier, outre la dot à elle constituée. Ses enfants sont substitués à Gaspard, fils de feu Jacques de Thoire, ci-contre; et, à ces dits enfants, N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> François, fils de feu N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> Jean de Lucinge et ses mâles. Elle ép. N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> Humbert de Chissé, seigr de Pollinge. Une Louise de Thoire ép. Antoine de Blanzly-Garet, coseigr de Montvagnard et teste le 4 octobre 1523 (Guichenon et Arch. Thuyset). Elle vivait encore en 1540 (Arch. Savoiron).

**VIII. JEAN**, seigneur de Bossy, Bellecombe, Brison; coseigneur de la Bâtie-Dardel. Cohéritier universel de son oncle Girard, notamment au château de la Bâtie-Dardel, au lieu de Brison, et pour tous les autres biens indivis avec les autres Nobles de Thoire. Il ép., le 16 juillet 1508 (Arch. Monthouz), Amblarde, fille de Charles de Monthon, seigr de Montrotier. Par son contrat de mariage, son père lui donne la maison-forte de Bossy dont font partie les îles d'Arve au sujet desquelles il agit avec son père en 1514 (Arch. Monthouz). Le 2 janvier 1529 (*Ibid.*), Jean passe reconnaissance en faveur du Comte de Genevois en suivant les reconnaissances de Guigon, fils de feu Marquet, pour la maison de Bonneville, dite de Rochex, derrière le château; pour une pièce de vigne provenant de Robert de Thoire; pour des biens rière Brison et sur les paroisses de Montsaxonnet et Pontehy et qui furent jadis de Guigon Dardel, chevalier, et aussi pour les biens possédés par les Verboz rière les dits lieux, à cause de la juridiction de la Bâtie des Dardels et de Brison. Il semble bien que Jean fût veuf lorsqu'il testa, le 23 avril 1545 (Arch. Thuyset), régnant notre souverain Seigneur François, par la grâce de Dieu roi de France; il nomme ses enfants naturels, institue ses héritiers: N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> François de Thoire, seigr de Sirier, coseigr d'Hauteville, et R<sup>e</sup> Seigr Jean-François de Thoire, doyen de Rumilly. Il leur substitue N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> François et Jean de Monthon, seigr de Lornay et de Savigny, et N<sup>e</sup> Vincent de Chissé (2).

(1) Je pense que c'est lui, Georges de Thoire, qui fit la campagne de 1426 contre le duc de Milan, et avait sous ses ordres, parmi les chefs de lances, un François de Gravernel.

(2) Voir T. III, p. 452, note 2; ces deux Menton étaient vraisemblablement des cousins proches ou des neveux du testateur, parents par la mère de celui-ci, Guillaume de Menton-Lornay, peut-être fille de Pierre III, degré V, tabl. XX.

**JEANNE**, fille donnée, légataire de son père pour 1.000 fl.; elle aura sa part des meubles de Bossy.

**FRANÇOIS**, fils donné de Jean de Thoire; légataires de leur père pour une maison soit tour sise à Bossy, juxta l'autre tour et maison du testateur du côté du levant; pour la grangerie de la Bâtie-Dardel; pour la moitié des bois situés sous le château de la Bâtie-Dardel; pour tous les biens du testateur rière Fillinge, etc., et, avec leur sœur, pour tous les meubles de la maison-forte de Bossy.

**JACQUES**, fils donné de Jean de Thoire; légataires de leur père pour une maison soit tour sise à Bossy, juxta l'autre tour et maison du testateur du côté du levant; pour la grangerie de la Bâtie-Dardel; pour la moitié des bois situés sous le château de la Bâtie-Dardel; pour tous les biens du testateur rière Fillinge, etc., et, avec leur sœur, pour tous les meubles de la maison-forte de Bossy.

**24 lit**

**PÉRONNETTE**, ép. Guillaume de la Forest qui était veuf de Hugonnette de Fétygny. Les enfants sont nommés, en 1439 (Inv<sup>e</sup> Arch. la Forest), dans une transaction avec N<sup>e</sup> Guignes de Thoire. Environ ce temps (1419), dit Besson, mss., vivait Péronne de Thoire de Bous-si, femme de Guillaume de la Forest.

**JEAN** était sous la tutelle de sa mère Engline en 1429. Il est dit mourut avant sa mère.

**JEANNETTE**. Elle recevra dot 1.200 fl. d'or qui lui seront payés par ses cinq frères (partages de 1429). Elle ép., contr. dot. du 26 avril 1436 (Arch. Thuyset), le 29 juin 1436, dit Besson, N<sup>e</sup> Pierre de Lucinge, coseigneur de Lucinge et d'Aréthion, qui transige, le 29 mars 1464 (Arch. Thuyset), avec Guignes de Thoire, son beau-frère, pour la dot de ladite Jeannette Girard, Nicod, Claude et Michel de Thoire, neveux de Jeannette, tous cohéritiers de Claude, leur père, s'engageant, le 19 juillet 1485 (*Ibid.*), à payer la dot de ladite Jeannette à leurs cousins germains de Lucinge.

**GUIGNES**, seigneur de Bellecombe et de la Bâtie-Dardel. Il intervient, sous la tutelle de sa mère, dans les partages de 1429. Il reçoit, en commun avec ses frères germains, Amédée et Jean, la maison-forte de Brégugnes, en Dauphiné, la maison-forte dite de Bellecombe, en Fauçigny, et la maison, soit chosal, appelée « *de Rochario* » (dou Rochex), à Bonneville. Le 27 avril 1442 (Arch. Turin, Prot<sup>o</sup> cam<sup>is</sup>, n<sup>o</sup> 30, f<sup>o</sup> 70), il reçoit du Comte de Genevois investiture de sa maison-forte de Bellecombe, de la part le concernant de la Bâtie-Dardel et de sa maison « dou Rochex ». Il est substitué, en 1455, au testament de Pierre de Thoire, tabl. V. Il avait ép., avant le 23 septembre 1457 (Arch. Lucey), D<sup>ne</sup> Antoinette, fille et sœur de Sp<sup>te</sup> André de Mareste, chev<sup>e</sup>, seigr d'Aprémont, château que de Thoire avait fait habiter pour avoir paiement de la dot de sa femme et que, à la date ci-dessus, il relâche au dit André. Guignes passe, en mars 1481 (Arch. Thuyset), reconnaissance en faveur du Comte de Genevois pour des biens provenus de Thomas des Balmes, chev<sup>e</sup>, son aïeul. Il est cité dans deux actes des 9 et 11 novembre 1481 pour le Chapitre de Genève (Inv<sup>e</sup> des droits du Chapitre). Il meurt avant le 29 avril 1496 (Arch. Monthouz), avant 1492 (Besson) (voir art. de Nicolas ci-dessous).

**FRANÇOISE**. Elle recevra en dot 1.200 fl. d'or. Elle ép. Rodolphe de Fésigny, qui, le... 1444 (Arch. Thuyset), donne quittance de la dot de sa femme. Elle était veuve, en 1452, lors du testament de sa mère. (T<sup>e</sup> Bonnefoy).

**AMÉDÉE**, sous la tutelle de sa mère Engline en 1429; il est dit ailleurs qu'il mourut avant sa mère.

**MI-CHELE**, légataire d'Engline en 1452; substituée par Isabelle leur mère en 1458; étaient mortes avant 1505.

**CATHERINE**, légataire d'Engline en 1452; substituée par Isabelle leur mère en 1458; étaient mortes avant 1505.

**PERCEVALLE** ép. N<sup>e</sup> Pierre d'Orlier; 2<sup>e</sup> N<sup>e</sup> Jean de Gerbais, seigneur de Sonnaz. Elle est légataire pour 500 fl. de son frère François, 1500; elle était alors femme du dit Gerbais. Elle est substituée, venue de son second mari, au testament de son frère Jacques, 1503. Elle teste, le 19 octobre 1503 (T<sup>e</sup> Eschavannes), mentionnant ses frères François et Claude qu'elle substitue à son fils François de Gerbais.

**N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> JACQUES**, cohéritier universel de son père; seigneur de Bellecombe. Il était, le 19 décembre 1489 (Arch. Thuyset), marié à D<sup>ne</sup> Anne, fille de feu Louis de Rovorec et de Louise de Langin, laquelle Louise, à cette date, vend une pièce de terre à Merlinge pour constituer la dot de ladite Anne. Besson dit que leur contr. dot. est de 1401 (mss.). Jacques teste le 30 décembre 1503 (Arch. Thuyset); veut être enterré dans la chapelle de la Vierge Marie près de l'église de Saint-Romain; nomme sa femme, ses deux filles Nicolarde et Claudine, son bâtarde Blaise, et institue héritier Gaspard, son fils. Le 5 février 1509 (Arch. Monthouz), Anne, veuve du dit Jacques, tutrice de son fils Gaspard, fait un allbergement rière Bellecombe.

**FRANÇOIS**, seigneur de Bellecombe; fils aîné; cohéritier universel de son père; N<sup>e</sup> François de Thoire, seigneur de Bellecombe, fils de feu N<sup>e</sup> Guignes, de Saint-Romain, est, en 1492 (Besson, mss.), cautionné ensemble le Scionzier. Il ép. Richarde, fille de Jean de Thoire, tabl. V; il teste le 18 janvier 1500 (Arch. Thuyset), à Genève, dans la maison de Sph<sup>e</sup> Pierre Millet, voulant être enseveli dans la chapelle de la Vierge Marie, près de l'église de Saint-Romain, léguant l'usufruit de ses biens à sa femme, et nommant héritier universel Gaspard, son neveu, puis les autres mâles et posthumes de Jacques, son frère, puis les mâles de Claude, puis Girard et Michel de Thoire, frères, puis Guillaume de Thoire, coseigneur d'Hauteville, tabl. V, puis Percevalle, sa sœur et enfin Jean de Lucinge, fils de Jeannette ci-dessus (3).

**CLAUDE**, 2<sup>e</sup> fils, cohéritier universel de son père. Claude et François sont substitués au testament de Jacques, 1503. Les trois frères agissent ensemble le 9 mai 1493 (Arch. Monthouz, Inv<sup>e</sup>), dans un compromis avec Louis Alamand, et le 19 mars 1499 (Arch. Thuyset), dans une reconnaissance en faveur du Duc de Savoie, à cause des mandements de La Roche et de Châtellet de Credoz, pour des biens, jadis reconnus par leur feu père et, précédemment, par Rolet, puis par Marquet de Thoire, leur aïeul paternel.

**NICOLAS**, 4<sup>e</sup> fils de Guignes, donné par Mr Bonnefoy qui le porte comme vivant avec son père en 1494 (extrait par Mr Bonnefoy des Arch. de la Maison de Loche à Mangles).

**BLAISE**, bâtard, né de Rolette Gernuz, de Thuel, paroisse de Pontehy; légataire de son père pour 100 fl. Il ép. Claudaz Coytoux (*Coytossis*).

**GASPARD**, seigneur de Bellecombe, de la Bâtie-Dardel, etc.; héritier universel de son père et de ses oncles; il sera sous la tutelle de Dame Richarde, sa tante. Il est substitué à Jean, fils de Michel, dans le testament de Girard en 1505. Il était, le 5 juillet 1505, sous la tutelle de Grégoire de Rovorec et de Girard de Thoire qui protestent contre les agissements de Richarde de Thoire, veuve de François ci-dessus, qui avait pénétré à Bellecombe et en avait emporté des titres. Il se fait délivrer, le 17 août 1515, copie du testament de sa tante Percevalle. Il ép., contr. dot. du 21 juillet 1522 (Arch. Thuyset), Jeanne-Françoise, fille de Pierre de Bellecombe. Il meurt intestat et sans enfants. Par transaction du 3 novembre 1563 (*Ibid.*), les deux tiers de son hoirie (qui comprenait celles de son père et de ses oncles et de Jean, fils de Michel) appartiendraient à François, seigr de Sirier et à Jean-François, son frère, tabl. VI, et l'autre tiers à Françoise de Cholez.

**CLAUDINE**, légataire de son père pour 800 fl.; elle aura 1.500 fl. outre sa dot, si Gaspard meurt sans enfants. Elle ép. N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> Seigr Jean de Cholez, coseigr du dit lieu. Elle transporte à son mari Bellecombe et la coseigr de la Bâtie-Dardel. Elle était morte avant 1564.

**NICOLARDE**, légataire de son père pour 800 fl.; elle aura 1.500 fl. outre sa dot, si Gaspard meurt sans enfants. Elle ép., à Beauregard, près de Saint-Jeoire, N<sup>e</sup> Jean de Fléchère. Sa nièce Françoise de Cholez hérita d'elle (Procédures Arch. Monthouz).

(3) François, Claude et Jacques de Thoire, seigr de Bellecombe, et Girard et Michel de Thoire, seigr de Gravernaz, sont substitués, le 12 mars 1498 (Arch. Thuyset), au testament de Jean, fils de feu Pierre de Lucinge.

**HON<sup>e</sup> JEAN-FRANÇOIS**, fils de feu Blaise, passe reconnaissance le 23 décembre 1565 (Arch. Thuyset), pour les biens qu'il possède à Doucy, paroisse de Scientrier, en faveur de Riv<sup>e</sup> Jean-François de Thoire, doyen de Rumilly, et de François de Thoire, son frère, tabl. VI, héritiers de Jean de Thoire, seigr de Bossy, ci-contre, et aussi en faveur des héritiers et droit-ayants de feu Claudine de Thoire et de Nicolarde, sa sœur (voir tabl. VI, note 2).

**FRANÇOISE DE CHOLEZ**, dame de Bellecombe, codame de Cholez; ép., contr. dot. du 1<sup>er</sup> mai 1564 (Arch. Monthouz), N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> Jean-François de Thoire, seigneur de Sirier, Gravernel, coseigneur d'Hauteville, de Bellecombe et de la Bâtie-Dardel, tabl. VIII; elle teste le 17 avril 1608 (*Ibid.*), en faveur de ses enfants.

PHILIPPE DE THOIRE et ses frères. Voir TABLEAU VIII.















TABEAU VII.

(voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU VI), seigneur des dits lieux; héritier universel de son père. Il est substitué par Annibal de Genève, aux enfants à naître de sa sœur Clémence, 7 juin 1509 (Arch. Thuysset). Clémence teste le 8 mars 1606 (Ibid.), faisant de nombreux legs à ses neveu et nièces de Thoire. Le 9 octobre 1621 (Ibid.), Bernard vend à Mess<sup>rs</sup> Philibert de Mol, chanoine et chanoine de Sainte-Gudule de Bruxelles, pour 7.000 francs, deux rentes qu'il possédait comme héritier de Marie de Walwick (1). Le 23 décembre 1623 (Ibid.), il acquiert le comté, terre et seigneurie de Marcoissy, en Faucigny, de Dame Chrétienne de Marcoissy, épouse de H<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> Seigneur Elisée de Haracourt, baron de Faul-de-Mess<sup>rs</sup> François de Cusigny, seigneur de Vianze, etc., gouverneur de Villefranche, fils et héritier universel de D<sup>lle</sup> Antoinette de Marcoissy, trois sœurs cohéritières de la succession de Mess<sup>rs</sup> François de Marcoissy, leur neveu, et droit ayants en vertu d'une transaction passée avec le marquis de Salleran (2). Bernard ép., contrat dotal du 13 décembre 1610 (Arch. Thuysset). D<sup>lle</sup> Jeanne-Claudine, fille de N<sup>e</sup> et Sp<sup>e</sup> Jean-Claude de la Roche, seigneur de Coyse, conseiller d'Etat, premier président à la Chambre des Comptes de Savoie, et de D<sup>lle</sup> Isabeau de Bonjean; dot 5.000 écus. Il teste le 30 juillet 1628 (Ibid.), léguant à sa femme l'usufruit de tous ses biens et la nomme tutrice; fait à Bossy, Châtelard du Foug, Jeanne-Claudine teste 1<sup>e</sup>, le 26 mars 1678 (Arch. Thuysset); 2<sup>e</sup> le 21 février 1682; 3<sup>e</sup> le 2 janvier 1683; 4<sup>e</sup> le 28 février 1683 (Arch. Monthouz), instituant héritier universel Jean-François de Thoire, fils de Prosper, son petit-fils; fait à la Roche, dans la maison de la testatrice, au Plan-Château. Elle meurt le 18 décembre 1686 (R. P. de la Roche).

THÉODORE-GASPARD, né le 15 décembre 1627; co-héritier universel de son père. Il teste le 29 novembre 1660, en faveur de Georges et François-Benoît, ses frères, leur substituant Prosper, puis Charles. (Arch. Thuysset).

JEAN-FRANÇOIS, né le 23 août 1627; co-héritier universel de son père. Il teste, en faveur de Georges, François-Benoît, ses frères, leur substituant Prosper, puis Charles. (Arch. Thuysset).

CLAUDINE-FRANÇOISE, née le 27 février 1616; parrrain : « le prieur de Ty ». Elle ép., contrat dotal du 29 janvier 1635 (Arch. Foras), Jean-Charles-Antoine Martin du Fresnoy, veuf de Renée-Françoise de Lucinge; dot 1.200 ducats. Claudine-Françoise teste le 11 décembre 1653 (Ibid.), en faveur de son mari. Il ép., 3<sup>e</sup>, en 1656, Anne de Monthouz du Barrioz. A plusieurs reprises, notamment dans le testament de Philippe-Emmanuel, en 1645, le mari de Claudine-Françoise est qualifié Jean-Jacques Dufresnoy.

JEANNE-CLAUDINE, née le 7 février 1613; « Mr de Méran » la tenne sur fonts baptismaux pour le grand-père de la Roche alors décédé ». Son père lui légua 4.000 fl. Elle ép., contr. dot. du 6 août 1643 (Tr<sup>is</sup> Bonnefoy), N<sup>e</sup> Amédée, fils de N<sup>e</sup> Sébastien du Fresnoy, seigneur d'Hautetour et de Laudes, de Saint-Gervais, qui donne quittance du solde de sa femme le 23 mai 1676 (Arch. Monthouz). Elle était veuve en 1678.

XII. PROSPER, fils aîné, né le 24 février 1614 (Arch. Monthouz) (3). Il fit ses études à Orléans et obtint, le 27 juillet 1637, des lettres doctorales. Il fut avocat au S. S. S. Le 20 juillet 1649 (Ibid.), Jeanne-Claudine de la Roche rend ses comptes de tutelle, et le 1<sup>er</sup> septembre 1649 (Ibid.), ses fils font entre eux un mode de vie. Prosper a le château de Bossy, le grangeage de Millin et du By, toutes les lles d'Arve, sauf celles du Vivier, les vignes de Bonne, la montagne de Champlaptry, etc. Il ép., contr. dot. du 11 octobre 1642 (Arch. Monthouz), D<sup>lle</sup> Jeanne-Alexandrine, fille de Sébastien de Faucigny, dit du Fresnoy, et de Marie du Gros. Sa mère lui fait, le 26 septembre 1642, une donation de 1.750 fl. à cause de noces. Il teste le 5 mai 1663 (Ibid.), et codicille le 29 novembre 1664 (Ibid.); il légua l'usufruit à sa femme. Prosper meurt le 11 janvier 1665 et l'inventaire après décès est dressé le 25 février 1665 (Ibid.). Jeanne-Alexandrine teste, veuve, le 20 mars 1684. Elle vivait encore le 4 avril 1686 et était morte avant le 29 février 1688.

CHARLES-EMMANUEL, né le 5 février 1617; co-héritier universel de son père. Il ép., contr. dot. du 14 juin 1661 (Arch. Thuysset), D<sup>lle</sup> Jeanne-Alexandrine, fille de N<sup>e</sup> Maurice de Broty. Elle était veuve le 10 juin 1662 (Arch. Monthouz), ép. 2<sup>e</sup> N<sup>e</sup> Pierre Perret, capitaine au régiment de Nice Infanterie.

FRANÇOIS-GUILLEAUME, né le 18 octobre 1620; soldat à la compagnie de chevau-légers du marquis de St-Maurice. Il teste, le 4 juin 1638 (Arch. Monthouz), nommant ses frères et instituant héritier Prosper, son frère.

FRANÇOIS-PHILIBERT, seigneur de Bossy, coseigneur d'Hautetour, des Barons du Bourget; co-héritier universel de son père et de sa mère; il était, le 11 janvier 1665, âgé d'environ 12 ans. Le 12 juillet 1663 (Arch. Monthouz), Joseph et François-Philibert font un accord avec leur grand-mère au sujet des hoiries de François-Benoît et de Philippe-Emmanuel. Ayant testé en 1684, Dame Jeanne-Alexandrine du Fresnoy fait donation, le 27 novembre 1685 (Arch. Monthouz), à Joseph et à François-Philibert, ses fils, de tous ses biens sous la réserve d'un revenu de 2.394 fl., représenté par le château du Carroz, le grangeage de Thex, les vignes du Bordel, les moulins de Foron, le grangeage de Saint-Auge, etc.; elle se réserve le jardin du Chambe; elle donne 4.000 fl. pour sa légitime à Jean-François, absent. Le 4 avril 1686 (Ibid.), Joseph et François-Philibert donnent à leur mère quittance de tous meubles, tapisseries, linge, etc.; à eux revenant comme héritiers de leur père, en compensation de l'argent que ladite Dame avait donné pour racheter la maison-forte du Vivier et autres biens en dépendant, alors possédés par N<sup>e</sup> Perret (sic) et D<sup>lle</sup> Jeanne-Alexandrine de Broty, sa femme. François-Philibert ép. D<sup>lle</sup> Jeanne-Françoise Berliet du Bourget. Il teste le 9 février 1702 (Arch. Monthouz); veut être enseveli dans l'église de Scientier à laquelle il légua son manteau d'écarlate, veut que son épée soit employée à faire un calice pour la chapelle de Bossy; il déclare avoir reçu des Seigneurs de Cornillon 1.400 fl. des droits de sa femme qui sera gouvernante de ses enfants; à son fils, il substitue sa fille, puis ses neveux, fils de Joseph; puis Claude-François, son cousin, chacun pour un cinquième, après que Joseph, fils de Joseph, aura prélevé un préciput de 1.000 ducats; fait à Bossy.

XIII JOSEPH, fils aîné, seigneur du Carroz, d'Hautetour, de Monnant et du Vivier, coseigneur de Bossy; co-héritier universel de son père et de sa mère; co-héritier universel de son oncle François-Benoît. Il avait environ 15 ans le 11 janvier 1665 (Arch. Monthouz). Le 29 février 1688 (Ibid.), Joseph et François-Philibert font un accord avec Jean-François, leur frère, au sujet de l'augmont et joyaux de leur mère, pour lequel ils paieront à ce dernier 10.000 fl. Les mêmes parties transigent encore le 11 septembre 1688 (Ibid.), au sujet de l'hoirie de Jeanne-Claudine, leur grand-mère, avec intervention de Claude-François, fils de feu Georges. Enfin, le 17 février 1690 (Ibid.), les trois frères et leur cousin concluent entre eux un mode de vie, valable dix années, fondé sur le partage des biens restés communs; maison de la Roche, biens de Magny, de Marcoissy, de Bogève, la Mura, etc.; il est spécifié que le présent acte ne devra pas déroger aux fidéicommis de l'ancien patrimoine de la Maison de Thoire. Il ép., contrat dotal du 2 novembre 1678 (Arch. Thuysset), D<sup>lle</sup> Françoise, fille de Claude de Richard de la Tour Bellegarde Miribel. Il teste le 29 avril 1691 (Ibid.); légua à François-Philibert, son frère, un cheval breton; à Jean-François, son frère, 100 pistoles et un poulain d'un an; à Claude-François, son cousin, un cheval de cinq ans, avec sa housse et cape garnie de galons d'or. Il est entré, âgé d'environ 40 ans, le 1<sup>er</sup> mai 1691, dans le tombeau de son frère Jean-François. Françoise meurt le 29 octobre 1710.

BARBE-FRANÇOISE, née le 5 juin 1691 (R. P. de la Roche). Son père lui légua 2.000 ducats et 1.000 fl. pour ses habits nuptiaux; destinée inconnue.

JEAN-FRANÇOIS, né le 12 juin 1690 (R. P. de la Roche). Seigneur et baron du Bourget; seigneur de Bossy; pourvu d'un fief le 29 avril 1709 (Arch. S. S. S.). Il passe consignement rente Bossy, le 16 octobre 1734 (Indice Savoie). Il intervient comme arbitre entre ses cousins, enfants de Jean-François de Thoire de Monnant, le 19 juillet 1740. Il semble qu'il fut mort avant le 9 avril 1755 (Arch. Monthouz).

MARIE-FRANÇOISE, son père.

MARIE-FRANÇOISE, son père.

CLAUDE-FRANÇOIS, seigneur de Plagne, 3<sup>e</sup> fils; son père lui légua 9.000 fl. avec un cheval valant 15 pistoles. Chambellan de S. A. E. de Cologne; brigadier de ses troupes; colonel commandant de la ville de Kaiserswerth; mort de maladie au camp de Peterwarden, le 16 octobre 1739.

XIV JOSEPH, seigneur de Bellecombe, du Carroz, d'Hautetour, de Monnant et du Vivier; fils aîné; héritier universel de son père; ses frères lui sont substitués, et, à ceux-ci, leurs cousins germains. Il partagea avec ses oncles, le 15 novembre 1698 (Arch. Monthouz), les biens restés indivis entre eux, provenant de la Dame de la Roche. Il ép., contr. dot. du 3 août 1709 (Arch. Thuysset), D<sup>lle</sup> Anne-Antoinette de Duyn-Mareschal de la Valdisère, cède à Joseph de Thoire, le 21 octobre 1709, tous les biens et droits qu'il peut avoir rière St-Romain, Scientrier, Reignier, Contamine, Bange, Saint-Etienne, la Bâtie-Bardel. Elle teste, le 29 octobre 1744 (Arch. Thuysset), et meurt le 5 octobre 1755 « erga pauperes beneficentissima ». Il teste le 17 août 1753 en faveur de Prosper, co de la Valdisère, et codicille le 23 mai 1759 (Ibid.). Il meurt âgé de 82 ans, le 30 novembre 1762, dans son château du Carroz, près d'Amancy, et est enseveli dans la collégiale de la Roche.

JEAN-CLAUDE, 2<sup>e</sup> fils; son père lui légua 10.000 fl. C'est peut-être un cheval valant 15 pistoles. Capitaine dans le régiment aux Gardes de son Altesse Electorale de Bavière, tué à la bataille d'Hochstedt, 1704.

ANNE-MARIE, son père lui légua 4.500 fl. C'est peut-être un cheval valant 15 pistoles. Capitaine dans le régiment aux Gardes de son Altesse Electorale de Bavière, tué à la bataille d'Hochstedt, 1704.

N. N. fille morte le 18 juillet 1711.

(1) Sur ces 7.000 francs, 600 francs sont payés comptant comme suit : en rentrant en Savoie, Bernard passera par Salins et y prendra des toiles qui sont déposées à par ledit de Mol, valant 600 francs, dont 400 francs seront en compte sur le prix dû et 200 francs en don gratuit au dit de Thoire.

(2) Voir art. MARCOISSY (FOURNIER DE), t. III, p. 8 et 9. Ceci prouverait donc que les trois (et non deux) sœurs de Marcoissy étaient bien sœurs de Jean de Marcoissy qui ép. Adrienne-Françoise de Grammont et que ledit Jean aurait eu un fils, François, qui lui aurait survécu et de qui ses tantes avaient revendiqué l'héritage. — Bernard de Thoire revendit le comté de Marcoissy, le 3 février 1624 (Arch. Thuysset), à Mess<sup>rs</sup> Claude-Louis Guillet, seigneur de Monthouz. Les deux veuves eurent lieu pour 1.500 pistoles d'Espagne, mais, dans la deuxième vente, Bernard se réservait plusieurs terres qui dépendaient de Marcoissy.

(3) Les renseignements concernant les naissances de tous les enfants de Bernard nous ont été conservés par une liste établie par Jeanne-Claudine, leur mère, et écrite de sa main. Sur le dernier feuillet, D. Luc de Lucinge, neveu de Jeanne-Claudine, a noté qu'il avait copié ce rôle, alors âgé de 61 ans, le dernier octobre 1692.

(4) La copie de cet acte, délivrée le 15 juillet 1729, qui est aux Arch. Monthouz, est signée du notaire et authentiquée par Jean Todonus, évêque d'Asti, qui signe de sa main et appose le cachet de ses armes. Elle porte pour le testament, la date du 7 janvier 1676. La monographie de Reigner, où l'on rencontre beaucoup d'erreurs, donne la date de 1670 pour cet acte. J'aurais eu plus de confiance dans le document authentifié... Mais Luc de Lucinge dit que François-Benoît mourut sans alliance le 7 février 1672...? L'inv<sup>te</sup> Mareschal donne à cette dernière date, 7 février 1672, un partage entre Georges et François-Benoît ???

(5) Je pense pouvoir identifier ledit Georges avec N<sup>e</sup> et Sp<sup>e</sup> Noël de Thoire, seig<sup>r</sup> de Vozier, cosig<sup>r</sup> d'Arbusigny, qui agit, le 3 juin 1644, rière Moineux (Arch. Thuysset); car 1<sup>er</sup>, le 18 juin 1669, Dame Louise « Teste de Vozery » reconrait au Conseil ducal pour que N<sup>e</sup> Georges de Thoire fut contraint de lui relâcher la moitié de la seigneurie de Vozier; et 2<sup>e</sup>, le 30 novembre 1683 (Arch. Rubaud), N<sup>e</sup> Jean-Antoine de Lambert, seig<sup>r</sup> d'Arbusigny, affranchit un grangeage à Arbusigny, acquis par Riv<sup>te</sup> Mess<sup>rs</sup> Devour, amonier de M<sup>te</sup> Royale, de N<sup>e</sup> Nicolas Beyzat et de N<sup>e</sup> Dame Péronne de Manossey, dame de « Vozery », grangeage jadis reconnu par N<sup>e</sup> Georges de Thoire, le 14 mai 1693, en faveur de N<sup>e</sup> François de Lambert, et qui est venu à ladite Péronne comme héritière (?) du dit feu N<sup>e</sup> Georges de Thoire. Voir, tabl. II, l'origine des droits des Thoire rière Vozier, droits qui passèrent, en 1545, des descendants de Jean, tabl. III, à François, tabl. VI, et à ses successeurs.

REVÊTE et DÉVÔTE LOUISE-CATHERINE, née le 29 décembre 1621; reçue Bernardine à la Roche, le 4 janvier 1639. Elle teste le 2 mars 1640 (Arch. Monthouz), et elle donne quittance à son frère Prosper le 12 avril 1640 (Ibid.). Celui-ci lui légua, en 1663, une pension d'un écu blanc de France. Elle supérieure en 1680; morte le 9 avril 1696, à 75 ans, le 30 mars 10 jours (D. Luc de Lucinge).

JEAN-GEORGES, né le 2 janvier 1626. « Monseigneur de Genève 11<sup>e</sup> baptisé ». A dû mourir de bonne heure, car il n'est pas nommé au testament de son père qui nomme Jean-François, né en 1623, et Théodore-Gaspard, né en 1627. Son père, au contraire, qualifie Jean-Georges celui de ses fils que Jeanne-Françoise qualifie Georges dans la liste de ses enfants. On retrouve Georges dans beaucoup d'actes; jamais Jean-Georges.

PHILIPPE-EMMANUEL, né le 3 février 1624; parrrain : « Mr Baudry, curé de Stry » (pour Scientrier); marraine : M<sup>me</sup> de Brison. Il fut colonel au Rég<sup>t</sup> de Nice (Luc de Lucinge) et chef des SS. M. et L. par Brevet du 30 juillet 1645 (Arch. Monthouz); 2<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 3<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 4<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 5<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 6<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 7<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 8<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 9<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 10<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 11<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 12<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 13<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 14<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 15<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 16<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 17<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 18<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 19<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 20<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 21<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 22<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 23<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 24<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 25<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 26<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 27<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 28<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 29<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 30<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 31<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 32<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 33<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 34<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 35<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 36<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 37<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 38<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 39<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 40<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 41<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 42<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 43<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 44<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 45<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 46<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 47<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 48<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 49<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 50<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 51<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 52<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 53<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 54<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 55<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 56<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 57<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 58<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 59<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 60<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 61<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 62<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 63<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 64<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 65<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 66<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 67<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 68<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 69<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 70<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 71<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 72<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 73<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 74<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 75<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 76<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 77<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 78<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 79<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 80<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 81<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 82<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 83<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 84<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 85<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 86<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 87<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 88<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 89<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 90<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 91<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 92<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 93<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 94<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 95<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 96<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 97<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 98<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 99<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 100<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 101<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 102<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 103<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 104<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 105<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 106<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 107<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 108<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 109<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 110<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 111<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 112<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 113<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 114<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 115<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 116<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 117<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 118<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 119<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 120<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 121<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 122<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 123<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 124<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 125<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 126<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 127<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 128<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 129<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 130<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 131<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 132<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 133<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 134<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 135<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 136<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 137<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 138<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 139<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 140<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 141<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 142<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 143<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 144<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 145<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 146<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 147<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 148<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 149<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 150<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 151<sup>e</sup>, le 7 janvier 1670, et L. par Brevet du 30 novembre 1660, à Plagne (Arch. Monthouz); 152<



TABLEAU VIII.

X. III<sup>e</sup> Seig<sup>r</sup> JEAN-FRANÇOIS, chevalier, fils aîné (voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU VI) ; seigneur de Bellecombe, Sirier, Château-blanc d'Onion, Brison, Gravernel, la Bâtie-Dardel et Cholex ; cohéritier universel de son père ; il aura par préciput tout ce que son père possède rière Saint-Jeoire, Onion, dépendant de Sirier, et en vertu de la donation à lui faite par Guillaume de Copponex, Il ép., contrat dotal du 1<sup>er</sup> mars 1534 (Arch. Morand), Françoise, fille et héritière universelle de N<sup>o</sup> Jean de Cholex, qui teste le 1<sup>er</sup> décembre 1575 (1). Jean-François vend la maison-forte de Sirier aux Châsses de Poligne, le 4 décembre 1588 (Arch. Thuyset). Ses fils rachètent le 20 janvier 1629 (Ibid.). Jean-François teste le 20 août 1597 (Ibid.), léguant l'usufruit de tous ses biens à sa femme. Françoise teste le 17 avril 1608 (Ibid.), léguant 500 fl. à son mari.

EMMANUEL, 3<sup>e</sup> fils ; son père lui lègue seulement une pension de 20 écus d'or, à cause de sa désobéissance ; sa mère lui lègue 100 écus d'or. MARIE, Son père lui lègue 800 écus d'or sol et sa mère lui en lègue 500, à condition qu'elle épouse un noble qualifié gentilhomme, de race ancienne de sang et d'armes ; la somme est hypothéquée notamment sur la tour neuve du grand portail du château de Cholex, du côté de hise. XI. PHILIPPE, 4<sup>e</sup> fils ; cohéritier universel de son père et de sa mère ; seigneur de la Bastie, coseigneur de Cholex, de Bellecombe, de Céry (sic). Il ép., contr. dot. du 29 avril 1612 (Arch. Travernay), Jeanne-Catherine de Montfalcon, fille de N<sup>o</sup> Guillaume et de D<sup>o</sup> Gaspard de Livron ; elle était veuve de N<sup>o</sup> Jean-Baptiste Portier de Charrière. Il teste le 23 août 1646 et est enterré le 2 août 1647 (Arch. Morand).

XII. CLAUDE-GASPARD, seigneur de Cholex, Sirier et Bellecombe ; né et baptisé le 6 mai 1627 (Arch. Morand). Il vend, le 16 novembre 1655 (Arch. Thuyset), à Jean-Baptiste de Duyn, c<sup>o</sup> de la Valdrière, la juridiction om<sup>o</sup>, h<sup>o</sup>, m. et b. rière la paroisse de Cholex, avec château, granges, terres, prés, servis, etc., alors tenue en hypothèque par Simon d'Arenthon comme mari de Claudine d'Adaz, sa feue femme, veuve en 1<sup>er</sup> noces de Claude de Thoïre, frère du vendeur (2). Claude-Gaspard ép. 1<sup>o</sup>, contr. dot. du 24 février 1647 (Arch. Thuyset), Marguerite de Rossillon, fille de Jean-Antoine et de Marie de Viry ; dot 3.000 ducats. Il ép. 2<sup>o</sup> Anne-Philiberte de Villier de Vangeour. Il eut, dit Luc de Lucinge, des enfants des deux lits.

N. N., deux filles portées, sans indication de noms, sur les généalogies de l'époque. ANNE-ELISABETH, ép. N<sup>o</sup> Melchior Freret de Combavéron (M<sup>o</sup> Modeste Conte, not<sup>r</sup> à Saint-Genis). Veuve, elle fonda, le 18 décembre 1706, une chapelle sous le vocable de N<sup>o</sup>-D<sup>e</sup> du Rosaire, dans l'église de Grésier. XIII. MELCHIOR-NICOLAS, fils aîné ; seigneur de Bellecombe, ép., contr. de mar. du 3 mars 1672, D<sup>o</sup> Anne-Françoise de Vidonne de Villy. Elle meurt le 11 juin 1694 (R. P. de la Roche). Il meurt le 15 février 1696 (Ibid.), âgé de 49 ans. JEAN-BAPTISTE, donnés par des généalogies de l'époque, sans autre renseignement. Je ne sais rien à leur sujet. FRANÇOIS, meurt le 15 février 1696 (Ibid.), âgé de 49 ans.

BARBE, donnée par les généalogies de l'époque ; sans autre indication. LOUISE, baptisée le 9 avril 1689 ; morte le 14 mai 1696 (R. P. de la Roche). FRANÇOISE, Bernadine de la Roche. Le 16 juillet 1702 (Arch. Thuyset), étant majeure de 14 ans, et mineure de 25 ans, elle cède à Joseph de Vidonne de Villy, son cousin, tous ses biens moyennant 1.050 fl. que ledit Vidonne et son père, oncle de la cédante, s'engagent à remettre aux religieuses Bernardines pour l'entrée en religion de ladite Françoise. JOSEPH, Sa sœur Françoise se dit son héritière (ou mieux, héritière de son frère ??). Il est, le 26 novembre 1697, légataire d'Antoinette de Rossillon, veuve Rossillon et Lucinge. Il était alors étudiant à Chambéry. C'est peut-être lui Joseph de Thoïre, né à Bellecombe, qui, le 31 mai 1694, était chapelain de N<sup>o</sup>-D<sup>e</sup> de Sixt. D'après le Dict<sup>r</sup> du Clergé, il serait mort en 1760 ; il aurait eu alors au moins 80 ans... ?? DOMINIQUE, fille, donnée, sans autre indication, par les généalogies de l'époque. JEANNE, née le 25 août 1688, ép., le 3 janvier 1716, Aimé-Louis Sautier de la Balme.

MARIE, née le 27 mars 1733 (R. P. de Bonneville) ; ép., le 15 octobre 1748 (Ibid.), contr. dot. du 11 octobre 1748, D. François de Medina-Yincentello, fils de D. François de Cadix, et cornette au régiment de Séville ; il habitait Bonneville. JEAN-FRANÇOIS, né le 24 juin 1730 (R. P. de Bonneville). Il était cordelier à Cluses, à la Révolution ; il prêta les deux serments et mourut à la Roche, le 31 mai 1811.

MARIE-FRANÇOISE, née le 13 septembre 1775. PIERRE-PHILIBERT, né le 13 mai 1773 (?). JEAN-FRANÇOISE, née le 28 avril 1772. JEAN-PHILIBERT, née le 6 août 1770 (?). JEAN-MARIE-HYPOLYTE, né le 21 septembre 1767, mort le 20 octobre 1768 (?). JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE, né le 23 juillet 1767, mort le 20 octobre 1768 (?). LOUIS-GABRIEL, né le 30 juin 1766 (?). JOSEPH-CÉSAR, né le 22 mai 1763 (?), capucin resté diacre ; après la Révolution, ne put rentrer dans l'Ordre ; fut longtemps syndic de la Roche, connu sous la dénomination : M<sup>r</sup> l'abbé. Il fut le Père temporaire des Capucins de la Roche, depuis 1822. Il meurt le 9 janvier 1836. THOMAS-FRANÇOIS, né le 28 janvier 1762 (R. P. de la Roche), religieux Barnabite ; probablement lui sous le nom de Fr. Epiphane, prêtre le 18 septembre 1790 (Dict<sup>r</sup> du Clergé).

FRANÇOISE-PAULINE, dite Fanny ; née le 14 juin 1807 ; ép., le 8 novembre 1831 (?), N<sup>o</sup> Jean-Jacques-Salamand de Cordon, comte de Cordon. Par déclaration du 12 mai 1844, faite au château de la Balme, elle consent avec plaisir à ce que son neveu, Louis de Chillaz, prenne le titre et le nom de la famille de Thoïre et ne s'oppose point à la demande de sa sœur, n'ayant pas l'intention de solliciter la même faveur pour ses enfants mâles. Elle meurt le 31 décembre 1863. JOSÉPHINE-MARIE-CÉSARINE, née le 2 janvier 1806 ; ép., le 10 juin 1828 (?), N<sup>o</sup> François-Bernard de Chillaz, major dans les armées du roi, veuf de N<sup>o</sup> Clémence Foncet de Montailleux. Elle meurt le 19 mars 1866 (V<sup>o</sup>ir MACHARD DE CHILLAZ).

TILLON. — Voir AU SUPPLÉMENT.  
TINGERON. — Voir AU SUPPLÉMENT.  
TINJOD. — Voir AU SUPPLÉMENT.  
TONDU. — Voir AU SUPPLÉMENT.

(1) Jean-François partage, avec Philippe, son frère, les biens de la Maison de Thoïre, le 1<sup>er</sup> janvier 1578 (Arch. Thuyset). Le lot de Jean-François comprend : le château-fort et juridiction de la Bâtie-Dardel, le château de Bellecombe, les biens de Plagne et de Sirier, de Château-blanc d'Onion, etc. ; le lot de Philippe comprend : le château et murailles de Bossy, le grand bois de Doucey, le château de Monnant, le château et juridiction d'Hauteville, etc. Les deux frères partagent encore le château de Sirier, appartenances et dépendances, le 18 octobre 1581 (Arch. Monthouz). Jean-François a le château avec ses terres, la chapelle, etc.  
(2) A la suite d'une ordonnance du sénateur Vibert, du 12 décembre 1678, consécutive à un procès et à un arrêt du S. S. S., du 17 août 1677, l'hoïre de Claude-Gaspard fut condamnée à payer 47.600 fl. à Mess<sup>rs</sup> Sigismond de Duyn, dit Mareschal, comte de la Valdrière. Il y eut alors, en mars et avril 1679, au préjudice de D<sup>o</sup> Anne de Villier, veuve de Claude-Gaspard, substitution de biens de colu-ci rière la juridiction de Fauigny, le château de Credo, Mornez, comprenant le château, etc., de « Cery » pour 6.000 fl. et le fief de la Bâtie-Dardel pour 3.000 fl. rière Bonneville, paroisse de Saint-Etienne, rière Boringe, et comprenant le château de Bellecombe pour 10.000 fl. Un décret du S. S. S., du 23 janvier 1680, maintint ledit Sigismond dans la possession de ces biens.

JEAN-ANTOINE, fils aîné ; son père lui lègue seulement une pension de 20 écus d'or à cause de sa désobéissance. Sa mère lui lègue 100 écus d'or. Il meurt intestat. CLAUDE, 2<sup>e</sup> fils ; seigneur « d'Esery » (pour Séry, soit Sirier, je pense), la Bastie, Bellecombe et Cholex ; cohéritier universel de son père et de sa mère. Il reçoit hors part, de son père, le Château-blanc d'Onion, avec biens, rentes et servis, en reconnaissance de ses agréables services. Le 21 février 1641 (T<sup>o</sup> Bonnefoy), il vend à Jean, son fils bâlard, sa terre de Gravernel. D'après la Généalogie du Clos, Philippe et Claude, frères, vendent à Jean du Clos, de Bonne, le fief et juridiction de la Martinière démembrés, de la seigneurie de Cholex ; mais les dates données pour ces actes ne sont pas admissibles puisque, en 1645, Claude, et, en 1648, Philippe étaient morts. Claude teste le 26 mars 1641 (Arch. Thuyset), en faveur de son frère Philippe et meurt le 30 mars 1641 (Arch. Morand).

HUMBERT, ép., contrat dotal du 16 juillet 1632 (Arch. Travernay), N<sup>o</sup> Paul Plomjon, seigneur de Bellevue, qui transige, en 1661, avec Gaspard de Thoïre, seigneur de Cholex. Humbert meurt le 2 décembre 1653 (N<sup>o</sup> du chan<sup>r</sup> Gonthier). JEANNE-FRANÇOISE (alias Jeanne-Rose-Marguerite-Françoise), ép. 1<sup>o</sup> N<sup>o</sup> Claude-César de Mojonnet ; elle est mère de 1648 à 1661 (R. P. de Balleyson). Elle ép. 2<sup>o</sup>, avant le 28 janvier 1669 (Ibid.), N<sup>o</sup> Urbain Bigot, fils de Jacques et de D<sup>o</sup> Annabe de Langin. JEAN, bâlard, dit de Gravernel ; il fait, le 27 juin 1645 (Arch. Monthouz), une vente en faveur de Prosper de Thoïre, seig<sup>r</sup> de Bossy, et le 6 mai 1647 (Ibid.), une vente en faveur du « Seig<sup>r</sup> du Fresnay ». Il teste en 1659 (3). PERRINE, fille naturelle ; ép. Gonin Gautier. JEANNE-FRANÇOISE, fille naturelle ; ép. N<sup>o</sup> François Blanc, de Reigner (T<sup>o</sup> Bonnefoy). Elle fait, veuve du dit Blanc, le 10 juin 1620 (Besnon, mss.), une fondation à Reigner.

CLAUDE-JOSEPH, capucin, sous le nom de Père Ange de Saint-Romain, qui meurt le 8 février 1734, au couvent de Saint-Julien, en odeur de sainteté. PAUL-PHILIBERT, seigneur de la Bâtie-Dardel et de Cholex ; ép., le 4 avril 1686, D<sup>o</sup> Catherine de Pradel de la Croix d'Aurain. Il vend, le 30 avril 1703 (Arch. Thuyset), à François-Hyacinthe du Clos, comte de Bonne, la seigneurie de la Bâtie-Dardel ; le château était alors réduit en mesures. Elle teste le 15 avril 1709 et meurt le 18 avril 1709. Il meurt le 27 novembre 1717. BARBE, née le 24 avril 1666 (R. P. de la Roche). Une Françoise-Barbe de Thoïre meurt le 14 novembre 1712 (Mss. Chappéron).

GABRIEL-PAULINE, baptisée le 30 septembre 1696 (R. P. de Lémenc). PAULINE-BALTHAZARDE, baptisée le 14 novembre 1688 (R. P. de Bonneville). CHARLES, présent au cont. de mar. de son frère, le 1723. Est-ce le même que Charles-Dominique ?? CHARLES-DOMINIQUE, le 8 mars 1723 (R. P. de Lémenc), D<sup>o</sup> Marie-Jeanne-Gélie, fille de Mess<sup>rs</sup> Guillaume de Dré- nec, seig<sup>r</sup> du dit lieu en Bretagne, près de Brest, et de Dame Marie-Gabrielle de Quelmatour (?), (de Dré-nec-Trédenec, d'après les R. P. de Bonneville). La mariée signe : Marie-Jeanne de Dré-nec ; l'époux ne signe pas, ne sachant écrire. AMÉDÉE, donné par les Preu- ves de 1723. Est-ce le même que Victor-Amé ?? VICTOR-LUCINGE, ép., le 30 août 1716, baptisée le 17 mars 1687 (R. P. de Bonneville). ANNE-AURICE, née le 16, baptisée le 17 mars 1687 (R. P. de Bonneville). MARIE-BETH, baptisée le 20 novembre 1689 (R. P. de Lémenc). FRANÇOIS, baptisé le 28 avril 1702 (R. P. de Bonneville).

JOSEPH, né le 23 septembre 1728 (R. P. de Bonneville). XV. JOSEPH-ANTOINE, ép. Jeanne-Marguerite, alias Marguerite-Françoise de Lucinge (voir FAUCIGNY-LUCINGE, tabl. VI, p. 336). FRANÇOIS-EMMANUEL, né le 13 mai 1726 (R. P. de Bonneville) ; mort le 25 avril 1732. (\*) R. P. de la Roche.

CLAUDE-CHARLES, né le 30 octobre 1761 (?). PIERRE-MARIE, né le 11 février 1761 (?). XVI. JEAN-FRANÇOIS, baron de Thoïre ; fils aîné ; né à Anancy ; qualifié baron dans deux Brevets signés du roi, l'un de cornette aux Dragons de la Reine en 1778 ; l'autre de capitaine au même corps en 1796 (voir p. 526, note 1). Par acte du 6 pluviôse an XII, 27 janvier 1804, il cède à bail le château de Bossy à ses sept frères et sœurs pour en jouir pendant leur vie jusqu'au dernier survivant, moyennant 8.000 fl. pour le tout. Il ép. 1<sup>o</sup>, le 18 novembre 1800, Marie-Françoise-Gabrielle de Mojonnet ; 2<sup>o</sup>, avant 1805, contrat du 24 ventôse an XII, Marie-Andréanne de Livet, qui meurt le 21 juin 1828, âgée de 51 ans (?). Elle était déjà veuve lorsque, le 27 mai 1811, elle vendait des biens rière Balleyson, à M<sup>r</sup> Jacques Lasserre, de Genève. PAULINE-PHILIBERTE, née le 20 septembre 1759 ; morte le 8 juillet 1838 (?). CLAUDE-CHARLOTTE, née le 17 juillet 1777, morte le 23 ans et demi, le 17 janvier 1851 (?).

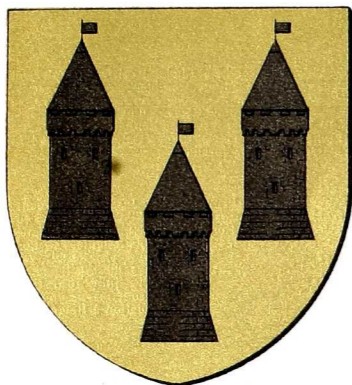
MARIE-FRANÇOISE-HENRIETTE, née le 29 octobre 1801 (?), morte sans alliance. CHARLES-LOUIS, né le 20 janvier 1810 ; mort quelques jours après. XVII. HENRI-FRANÇOIS-MARIE, né le 2 janvier 1805 ; assiste aux mariages de ses deux sœurs ; mort à Gènes. JOSEPH-MARIE, mort à 9 mois. (3) Ledit Jean ou ses héritiers durent vendre Gravernel aux de Gex de Smaoens (probablement à Pierre-Antoine-François qui possédait aussi le Château-blanc d'Onion), lesquels le revendirent au sénateur Joachim de la Grange, avec le comté de Taninge (N<sup>o</sup> Tavernier). Il vend, le 27 juin 1645 (Inv<sup>o</sup> Mareschal), à N<sup>o</sup> Prosper de Thoïre, tabl. VII, des immeubles à « Sentange » pour 3.000 fl.

TORNAY. — Voir AU SUPPLÉMENT.  
TORNIER (OU TOURNIER). — Voir AU SUPPLÉMENT.  
TORTOLLIER (voir AMBLARDET).  
TOUCHELIN. — Voir AU SUPPLÉMENT.



# TOUR (DU)

SEIGNEURS DE LA VALLÉE DE BOZEL, DE SAINT-EUSÈBE DE COEUR, DE VILLENEUVE, DE PONTVERRE, DE VERDUN, SEIGNEURS ET BARONS D'HÉRY; COSEIGNEURS DE BOZEL, etc.



P. : « ... voulons en outre et nous plaît que, pour insignes de noblesse, ils puissent continuer les armoiries qu'ils tiennent, qui sont : l'écu d'or, trois tours girouettées de sable... » (Pat<sup>re</sup> de déclaration de noblesse du 1<sup>er</sup> mars 1563). Je néglige les variantes données par divers auteurs.



ÉVÉREND Gaspard Bonnefoy, dans ses manuscrits (Arch. Thuysset), nous a laissé une étude assez détaillée sur la famille du Tour. Celle-ci aurait tiré son origine des Maupas du Tour, grande famille d'Auvergne dont certains membres : Jean l'aîné et Jean le cadet, frères, relevant du Connétable de Bourbon, vinrent, lors de la défection de ce prince, se réfugier en Tarentaise.

(Suite p. 545.)

Doubles traits = Preuves de 1723.

(\*) Communication de M<sup>r</sup> le Chevalier d'Arcollières.

**N° ANTOINE du TOUR**  
ép., contr. dot. du 4 mai 1583, D<sup>lle</sup> Barthélemy de Saint-Jacquemoz, fille de feu Claude (Arch. Manuel); témoins : N° Pierre et Geoffroy du Tour. Le 22 mai 1593 (Inv<sup>re</sup> Mareschal, Arch. Thuysset), Antoine du Tour, citoyen de Moûtiers, transige avec les communiens du village des Bruyères, paroisse de Tignes, au sujet de « l'amortization » qu'ils devaient tous les 25 ans comme relevant du fief du dit Antoine du Tour; prix 300 fl., plus un quintal de beurre, une marmotte et une perdrix.

**N° JEAN-FRANÇOIS**,  
cousin (probablement cousin plus âgé) de Pierre du Tour, fils de Jean-Geoffroy, est témoin et consentant à l'acte de curatelle de 1610. Le 4 mai 1619 (Arch. Savoiron), N° Jean-François du Tour, citoyen de Moûtiers, affranchit les communiens du mas de Collex et de Loyssel, paroisses de Sées et de Villaroget, de six devoirs seigneuriaux pour le prix de 200 fl. mon. de Savoie (5).

**Sp<sup>le</sup> HUMBERT**,  
avocat au S. S. S.; nommé par Georges Plonjon, dans son testament du 5 avril 1619, pour être un des conseils qui assisteront la veuve du dit Georges.

**N° PIERRE**,  
fils de feu Jean-Geoffroy du Tour. Le 30 novembre 1610, sa curatelle est décernée à N° Melchior du Tour, en présence et du consentement de N° Pierre du Tour, son oncle et tuteur, de N° Jean-François du Tour, son cousin, de Mess<sup>rs</sup> Claude-François Vichard, conseiller d'Etat de S. A., et Claude Lucas, châtelain de Tarentaise, ses oncles maternels (4). Il est reçu, le 7 décembre 1617, docteur en droit de l'Université de Valence.

**JEAN-ANTOINE**,  
fils naturel de feu Jean-François du Tour, fait le 20 novembre 1664, un compromis avec son cousin Gabriel, au sujet de l'hoirie de Dame Jeanne du Tour, tante de Gabriel.

**ANNE-CHARLOTTE**,  
légataire au testament d'Anne-Marie, 1664. Elle ép., contr. dot. du 22 décembre 1659 (1<sup>re</sup> Bonnefoy), N° Claude-Melchior du Fresney, seigr de Saint-Laurent de la Côte, coseigr de Comtesse. Il teste, le 1<sup>er</sup> janvier 1698, et était mort avant 1702. Elle teste le 15 mai 1714.

**ANNE**,  
ép. 1<sup>re</sup>, contr. dot. du 28 novembre 1627 (Arch. S. S. S.), Alexandre Chabod de Lescheraine; 2<sup>e</sup> en 1634 (Preuves de Malte), Louis de Coysia, dont elle eut un fils en 1638; 3<sup>e</sup> le sieur avocat Valliet auquel est payée, le 2 novembre 1669 (Arch. Savoiron), une somme de 2.310 fl., comme mari de ladite dame, veuve du Président de Coysia, pour la restitution de ladot d'Anne-Marie de Coysia, première femme du sieur de Lacheval. Elle est nommée, non légataire, au testament d'Anne-Marie, 1664. Elle teste, le 20 juillet 1671 (Arch. S. S. S.), et meurt, à Chambéry, le 14 août 1675 (Mss. Chapperon).

**N° LOUIS du TOUR**,  
seigneur de Pontvovre (Pontverre); cadet; capitaine dans la cavalerie de Savoie; nommé au testament d'Anne-Marie, 1664. Il ép., contr. dot. du 14 mars 1671, D<sup>lle</sup> Antoinette des Cluses, dame de Pontverre (Ugine), fille de N° Thomas des Cluses et de Jacqueline Christian de Montegard (voir PONTVERRE, t. IV, p. 453). Il teste le 23 août 1713 (Arch. Manuel). Elle teste, veuve, le 4 décembre 1720 (Arch. S. S. S.), instituant son fils César pour Pontverre (voir SA DESCENDANCE au TABLEAU II).

**GEORGINE**,  
ép. 1<sup>re</sup> N° N. N. du Crest de Beccon; 2<sup>e</sup> N° Jean-Charles de la Forest, seigr de Saint-Laurent (voir LA FOREST, tabl. IV).

**ANNE-MARIE**,  
ép., contr. dot. du 10 mai 1684, N° Claude d'Humilly, coseigr de Serraval et de la Vallée des Clés; il meurt le 21 mai 1719; elle meurt le 20 février 1735 (R. P. de Saint-Julien).

**NICOLAS**,  
cohéritier de son frère Charles; destinée inconnue. C'est peut-être lui, N° Pierre-Nicolas, témoin à Grilly, le 15 mars 1699 (1<sup>re</sup> Truchet).

**CHARLES**,  
lieutenant dans la comp<sup>te</sup> de Seyssel, du régiment de Saint-Laurent, sur le point de partir pour la guerre de Flandres, teste, le 18 mai 1684 (Arch. S. S. S.), en faveur de Victor et Nicolas, ses frères; il était alors âgé de 19 ans. C'est probablement celui de ce nom qui mourut, « *Dux Turmae* », à Thonon, et fut enterré le 17 février 1690 (R. P.).

**CHRISTOPHE**,  
né le 6 février 1720; cohéritier universel de son père; commandant au Pont-de-Beauvoisin; major général d'infanterie; commandant provisoire en Savoie en 1759 (\*). Le 18 avril 1772, il affranchit la communauté de Saint-Martin-de-Belleville de toutes redevances emphtéotiques à lui dues. Il meurt, à Chambéry, le 21 mai 1799, âgé de 80 ans (\*).

**CHARLES-JOSEPH-NICOLAS**,  
né le 27 mai 1711, un Charles-Nicolas naquit le 30 octobre 1712; cohéritier universel de son père; fils aîné; légataire de sa tante Nicolarde, 1713; légataire de son oncle Joseph, 1728.

(1) S'il était originaire de Tarentaise, ce ne serait donc pas lui qui aurait quitté la France pour venir en Tarentaise. Son mariage avec une D<sup>lle</sup> de Grolée n'aurait-il pas été la conséquence de l'installation des du Tour dans le voisinage de l'archevêque de Grolée et non la raison déterminante du choix du lieu de leur exil ?  
(2) Dans une copie des Pat<sup>re</sup> de 1563, il est dit, en note, que ce serment de fidélité, auquel il est fait allusion dans les dites Pat<sup>re</sup>, est du 21 février 1563.  
(3) Guichenon, qui donne l'alliance du Tour-d'Arlos, l'attribue à Antoine du Tour.  
(4) Nous ignorons le nom de la femme de Claude Lucas; la femme de Claude-François Vichard était D<sup>lle</sup> Claudine, fille de Jean d'Anières, seigr de Veiglé. La femme de Jean-Geoffroy du Tour était-elle aussi une d'Anières et, pareillement, celle de Claude Lucas ?  
(5) 1<sup>er</sup> Mariage des filles; 2<sup>e</sup> mariage de sœur; 3<sup>e</sup> cas des cendres de feu (sic); 4<sup>e</sup> cas de prison; 5<sup>e</sup> passage de son vicairie (de l'empereur ?) à travers le pays de Tarentaise; 6<sup>e</sup> ruine de la maison-forte du seigneur.  
(6) Le 16 août 1635 (Inv<sup>re</sup> Mareschal, Arch. Thuysset), il accense à Pierre Bochy, de Tignes, sa rente féodale rière la Val-d'Isère et Bourg-Saint-Maurice, sous la cense de 5 écus de 5 fl. pièce et d'une marmotte belle et recevable.

L'évêque de cette province, Jean-Philippe de Grolée, dont la sœur, Melchiotte, avait épousé Jean du Tour l'aîné, leur concéda le château de Villeneuve dans la vallée de Bozel. Puis ledit Jean du Tour reçut du Duc Emmanuel-Philibert des Patentes de déclaration de noblesse, le 1<sup>er</sup> mars 1563. Les Preuves de 1723 remontent jusqu'à lui. Bien que subsiste certaine difficulté pour mettre d'accord, d'après les notes de l'abbé Bonnefoy, les dates et les conditions de cet exil et de l'installation des du Tour en Tarentaise, rien ne s'oppose à ce que nous acceptions dans son ensemble le récit de l'abbé Bonnefoy qui a eu entre les mains les archives des du Tour; cependant nous laisserons à cet auteur toute la responsabilité de ses assertions, remarquant, sans pouvoir en tirer une conclusion, qu'un N° Jean du Tour, vivant en Tarentaise avant 1350, eut pour héritiers les frères Bonivard et Jean du Saix. Louis-Erasme-Victor du Tour, baron d'Héry, le dernier de la famille, mourut à Pegli, près de Gènes, en 1906.

Tout ce qui, dans les tableaux ci-après, n'a pas d'autre marque de provenance, est extrait des manuscrits de l'abbé Bonnefoy.

TABLEAU I.

I. N° PIERRE du TOUR  
est donné par l'abbé Bonnefoy comme le père des frères du Tour qui vinrent en Tarentaise. Il y serait venu lui-même et est porté, à la date du 14 janvier 1542, comme possédant des fiefs à Bozel. Il aurait ép. Dame Etiennette Poyet, sœur du chancelier de France ? ?

II. N° JEAN, l'aîné,  
coseigneur de Bozel; qualifié « notre sujet, originaire de Tarentaise » dans les Pat<sup>re</sup> de déclaration de noblesse qu'il recut du Duc de Savoie le 1<sup>er</sup> mars 1563 (1). D'après l'abbé Bonnefoy, Jean aurait ép. Dame Melchiotte de Grolée, fille de Jacques, bailli du Bugy et chambellan de Savoie, et de Dame Claudine de Chiel (pas dit par Guichenon, art. GROLEE). Jean du Tour aborne des biens à Bellecombe en 1572 (Arch. Loëx). D'après l'abbé Bonnefoy, il teste le 16 avril 1563, nommant son frère Jean le cadet et parlant d'autres frères restés en France et non nommés. Il était mort avant 1579.

III. N° PIERRE du TOUR,  
seigneur de la Val de Bozel, prête hommage, au nom de Jean, son père, à S. A. Emmanuel-Philibert, le 21 février 1561 (Preuves de 1723) (2). Il ép. D<sup>lle</sup> Gasparde, fille de N° Claude d'Arlos, seigr de la Serrette, et de Claudine de Montferand (3).

CLAUDINE  
JEANNE-  
FRANÇOISE  
données par l'abbé Bonnefoy comme sœurs de Pernette; pas d'autre preuve.

N° JEAN, le cadet,  
vint en Savoie resté en France avec son frère; il ne semble pas avoir eu de descendance.

N. N. frères,  
restés en France; cités, non nommés, au testament de Jean l'aîné.

MELCHIOR du TOUR.  
La curatelle de Pierre, fils de Jean-Geoffroy, lui est décernée, le 30 novembre 1610; parenté pas indiquée.

IV. N° ANTOINE-GASPARD du TOUR,  
seigneur de Saint-Eusèbe-de-Cœur et de Villeneuve, coseigr de Bozel; lieutenant dans la compagnie de Cavalerie du Marquis de Serraz. Il ép. 1<sup>re</sup>, contr. dot. du 13 juillet 1612, D<sup>lle</sup> Perronne de Chapot, veuve de N° Georges de Poypon, seigr de Cleines. Il teste 1<sup>re</sup>, s. d. (Notes Arch. Thuysset), le 17 octobre 1617 (Bonnefoy), nomme son père, sa femme, institue sa fille Anne héritière. Elle meurt avant 1627. Il ép. 2<sup>e</sup>, le 17 mars 1630 (R. P. de Viry), Gabrielle, fille de Jacques, comte de Viry, baron de la Perrière (6). Il teste 2<sup>e</sup>, le 10 mai 1650, codicille le 5 septembre 1650 et meurt le 7 septembre 1650. Elle teste le 1<sup>er</sup> août 1667 et codicille le 20 novembre 1682. Elle est ensevelie le 12 janvier 1684 (R. P. de Moûtiers).

JEANNE  
était morte avant 1664. Joseph-Gabriel du Tour, son neveu, avait droit sur son hoirie; c'était probablement une sœur d'Antoine-Gaspard.

ANNE-MARIE,  
ép., contr. dot. du 12 janvier 1647, Gaspard du Verger, fils de feu Georges du Verger de Blay. Elle teste le 20 décembre 1664.

NICOLARDE,  
légataire au testament de 1664; ép., contr. dot. du 6 mars 1664 (Arch. S. S. S.), N° François du Verger de Blay. Elle teste le 14 décembre 1713 (Ibid.) et meurt le 5 septembre 1714 (Mss. Chapperon).

V. N° FRANÇOIS,  
fils aîné, seigr de Saint-Eusèbe-de-Cœur, coseigr de Bozel; capitaine-major dans la Cavalerie de Savoie; nommé, non légataire, en 1664. Il ép., contr. dot. du 7 septembre 1661 (Mss. Bognain), D<sup>lle</sup> Claudine Ginod. Elle est nommée curatrice de ses enfants le 12 novembre 1680 (Arch. S. S. S.); elle teste le 18 août 1690 (Arch. Thuysset) et meurt le 16 septembre 1713 (1<sup>re</sup> Million). D'après les visites pastorales de l'archevêché de Tarentaise, il aurait testé le 3 avril 1665.

CATHERINE,  
marraine en 1675; je la crois sœur de Louis. Elle ép. N° Louis-Victor Magdelain, d'Ugine. Louis du Tour, dans son testament de 1713, nomme exécuteur testamentaire N° François Magdelain, de Letraz, son neveu (voir MAGDELAIN, t. III, p. 308 et 309).

N° JOSEPH-GABRIEL  
ou GABRIEL, était pupille à la mort de son père; héritier de sa sœur Anne-Marie, 1664. Il ép., contr. dot. du 10 septembre 1661, D<sup>lle</sup> Anne-Marie George. Il est enseveli le 26 novembre 1665 (Reg. par. de Moûtiers). Elle ép. 2<sup>e</sup> N° Jean-Baptiste de Provence, et teste le 23 janvier 1688 en faveur de son fils Joseph du Tour.

VI. N° VICTOR  
du Tour de Villeneuve, seigr de Saint-Eusèbe-de-Cœur, coseigr de la vallée de Bozel. Il ép., contr. dot. du 29 novembre 1706 (Arch. Thuysset), Anne, fille de N° Gaspard du Verger, seigr de Saint-Thomas-de-Cœur et coseigr de la vallée de Bozel. Il teste le 7 mai 1723 (Ibid.), substituant à ses fils : Joseph du Tour, d'Ugine, puis Louis-César et Joseph ses fils. Il meurt le 11 décembre 1725. Elle meurt le 10 août 1721, âgée de 36 ans (R. P. de Petit-Cœur).

N° JOSEPH,  
né posthume, le 10 janvier 1666; chev<sup>er</sup> des SS. M. et L.; lieutenant-colonel des Milices de Tarentaise, 1702; colonel d'infanterie au Rég<sup>iment</sup> de Tarentaise, 1703; Grand Bailli de l'archevêché de Tarentaise; légataire de sa tante Nicolarde, 1713. Il ép. D<sup>lle</sup> Françoise Ferley, qui teste le 8 mai 1699. Il teste le 23 décembre 1728 et est enseveli le 12 janvier 1729. Elle est ensevelie le 29 octobre 1725 (R. P. Moûtiers).

VII. FRANÇOIS-AMÉDÉE  
du Tour de Villeneuve, seigr de Saint-Eusèbe-de-Cœur, coseigr de la vallée de Bozel; né à Moûtiers, le 15 janvier 1719; cohéritier universel de son père. Il ép., contr. dot. du 19 septembre 1744, D<sup>lle</sup> Apollonie, dite Paulinon, du Tour, sa cousine. Il fut substitué au testament de Joseph, son beau-père, 1749. Elle est légataire de César. Elle est ensevelie, dite femme du Seigr de Villeneuve, le 2 février 1754 (R. P. Moûtiers). Il meurt le 9 mars 1779 (Ibid.). François-Amédée avait vendu, le 20 novembre 1741, à M<sup>r</sup> Victor-Amédée Bergouzi, bourgeois de Moûtiers, sa maison, sise rue Cardinal, qui fut plus tard à la Dame Ougier, puis à l'avocat Mayet.

CLAUDINE,  
née le 13 janvier 1708 (R. P. Moûtiers).

GASPARDE,  
née le 5 janvier 1709 (Ibid.); elle aura 3.500 fl. Elle ép., le 11 novembre 1727 (Ibid.), N° Joseph-César de Vignod.

CATHERINE,  
née le 9 novembre 1710 (Ibid.); elle aura 3.500 fl. Elle ép., le 27 septembre 1730 (Ibid.), N° Charles-Louis Magdelain.

VIII. CÉSAR-CATHERIN,  
né le 23 juillet 1747; substitué à l'estimateur de César, son parrain; capitaine-lieutenant dans Savoie-Infanterie. Il participe, en 1772, à l'affranchissement de Saint-Martin-de-Belleville par son oncle Christophe.

CHRISTOPHE,  
né le 8 octobre 1749; enseigne dans le Régiment de Savoie; lieutenant-colonel du 1<sup>er</sup> Bataillon de Grenadiers-Royaux, 1796; dernier de la branche aînée.

JOSEPHTE,  
légataire de son grand-père maternel Joseph du Tour, 1749; peut-être elle Joséphine du Tour, qui ép., le 21 janvier 1772 (R. P. Bassy), Charles-François de Loche de Vanzy.

MARIE-LOUISE,  
née le 11 décembre 1752 (R. P. Moûtiers).



TABLEAU II.

(C) Communication de M<sup>r</sup> le chevalier d'Arcoillères.  
(V) Communication du Monastère de la Visitation d'Ancey.

V. LOUIS.  
Voir SON ARTICLE AU TABLEAU I.

CLAUDINE-FRANÇOISE-MADELEINE. Elle aura 500 ducats ; elle mé au ép., contr. dot. du 9 septembre 1722, Jacques de Blonay, baron d'Avise. Veuve avant 1741, elle habitait le château de Blonay, au hameau dupays depuis longtemps.	ALEXIS, nom-riétaire universel de son père ; cohéritier de son cousin, Joseph ; il habitait Uginette. Il ép., le 21 juin, contr. dot. du 8 juin 1724, D <sup>lle</sup> Florence, fille de feu N <sup>r</sup> Claude de Mareste, seigr de Verdun. Il prête fidélité au roi, le 20 novembre 1730. Elle meurt intestat en 1737 ; il teste le 18 et meurt le 19 septembre 1749 (2).	N <sup>r</sup> JOSEPH du TOUR, d'Ugine ; 2 <sup>e</sup> fils ; cohéritier universel de son père ; cohéritier de son cousin, Joseph ; il habitait Uginette. Il ép., le 21 juin, contr. dot. du 8 juin 1724, D <sup>lle</sup> Florence, fille de feu N <sup>r</sup> Claude de Mareste, seigr de Verdun. Il prête fidélité au roi, le 20 novembre 1730. Elle meurt intestat en 1737 ; il teste le 18 et meurt le 19 septembre 1749 (2).	VI. CÉSAR-ALEXANDRE, seigr de Pontvoire ; fils aîné ; capitaine dans le régim <sup>t</sup> de Montferrat, 1726-1730, chev <sup>er</sup> des SS. M. et L. ; command <sup>ant</sup> en second du château d'Ancey, 1735. Il ép., contr. dot. du 3 février 1721, D <sup>lle</sup> Jeanne-Marie, fille de feu N <sup>r</sup> Balthazard Figuet. Elle teste le 12 novembre 1734. Il teste le 14 février 1748 (Arch. S.S.S.), instituant pour la seigr <sup>e</sup> de Pontverre César, son neveu, et lui substituant Victor, son autre neveu, puis César-Catherin du Tour de Villeneuve. Il meurt le 16 février 1748 (1).	Dom. HYACINTHE, Barnabite à Ancey, 2 <sup>e</sup> monast <sup>ère</sup> de la Supérieure en Ancey, 1736 (V). Elle meurt le 26 août 1750 (V).	MARGUERITE, Elle aura 500 ducats. En religion, sœur Marguerite-Joseph, supérieure du 2 <sup>e</sup> monast <sup>ère</sup> de la Supérieure en Ancey, 1736 (V). Elle meurt le 26 août 1750 (V).	SUZANNE, dotée 1713 ; 1720 ; peut-être elle, Marie-Jacqueline, religieuse assistante au 2 <sup>e</sup> monast <sup>ère</sup> de la Visitation d'Ancey, 15 janvier 1734 (Arch. Savoiron).	JACQUELINE, Elle teste le 10 décembre 1720 ; peut-être elle, Marie-Jacqueline, religieuse assistante au 2 <sup>e</sup> monast <sup>ère</sup> de la Visitation d'Ancey, 15 janvier 1734 (Arch. Savoiron).	NICOLARDE, Elle a 50 fl. outre sa dot ; légataire de César. Elle ép., avant le 27 juin 1714, Prosper-Gabriel du Fresney du Châtelet, parois de St-Gervais. Elle était veuve en 1748.
--	---	--	---	--	--	--	--	--

MAIRIANNE, morte à 9 ans, le 15 décembre 1740.	AN-TOINETTE, morte à 8 jours, le 22 avril 1730.	JULIE-ANNE, non mariée, fille cadette ; légataire de son père et de son oncle César, 4 mois et 8 jours, contr. dot. du 11 juillet 1736, Claude Riche-rot, né à Aillon, en Bauges.	ANNE-SEPH, morte le 14 juillet 1727, à 4 mois et 8 jours, contr. dot. du 11 juillet 1736, Claude Riche-rot, né à Aillon, en Bauges.	D. HYACINTHE-JOSEPH, fils aîné, pensionné par son père ; légataire de son oncle César, 4 mois et 8 jours, contr. dot. du 11 juillet 1736, Claude Riche-rot, né à Aillon, en Bauges.	VII. D. VICTOR-HYACINTHE du TOUR, seigr de Verdun et de Pontverre ; 2 <sup>e</sup> fils, légataire de César, 1748 ; cohéritier universel par moitié de son frère ; partage avec sa nièce, la seigneurie de Pontverre lui vint en partage, 8 janvier 1771 (Arch. S.S.S.). Il la vendit le 19 avril 1773 ( <i>Ibid.</i> ), à N <sup>r</sup> Second-Dominique Ferrero. Il est investi, le 22 avril 1775 (1), du fief d'Héry-sur-Ugine, en titre de baronnie, acquis en 1770, du M <sup>r</sup> de Lescheraine. Il était élève de l'Académie Mil <sup>itaire</sup> de Turin en 1752 ; lieutenant dans Savoie-Infanterie en 1755, puis capitaine ; major de régiment au Régiment provincial de Savoie ; colonel, commandeur des SS. M. et L. Il est dit, en 1786, Baron d'Héry, brigadier aux armées et gouverneur du fort de Bard (il avait été nommé à ce poste en 1794). Il meurt le 22 novembre 1814, commandant de la province de Tarentaise (2). Il avait épousé, contr. dot. du 28 mars 1787 (1 <sup>re</sup> Bonnefoy), D <sup>lle</sup> Charlotte-Jeanne-Josephite de Riddes.	FRANÇOISE-JOSÉPHINE-APOLLONIE ou « Paulinon », ép., contr. dot. du 19 septembre 1744, François-Amédée du Tour, son cousin, tabl. 1 ; elle est ensévelie à Moutiers, le 2 février 1754 (R. P. de Moutiers) (3).	FRANÇOISE-JOSÉPHINE-APOLLONIE ou « Paulinon », ép., contr. dot. du 19 septembre 1744, François-Amédée du Tour, son cousin, tabl. 1 ; elle est ensévelie à Moutiers, le 2 février 1754 (R. P. de Moutiers) (3).	N <sup>r</sup> LOUIS-CÉSAR, 3 <sup>e</sup> fils, seigr de Pontverre et de Verdun ; cohéritier universel de son père ; héritier de César, son parrain ; 1 <sup>er</sup> syndic d'Ancey. Il ép., à Ancey, le 19 janvier 1750 (R. P.), contr. dot. du 8 janvier 1750 (Arch. S.S.S.), D <sup>lle</sup> Françoise de la Pesse. Il teste le 9 mai 1770 et meurt le 15 mai.
--	---	---	---	---	---	--	--	--

Rév <sup>erend</sup> Mess <sup>ieurs</sup> GABRIEL-LAURENT-FRANÇOIS du TOUR d'Héry, né à Saint-Nicolas-la-Chapelle le 24 juin 1793 (1) ; prêtre le 3 août 1817 ; docteur en théologie ; chanoine de Tarentaise ; aumônier de LL. MM. ; chev <sup>er</sup> des SS. M. et L. ; prévôt de la cathédrale de Moutiers, mort le 1 <sup>er</sup> août 1876 (Chanoine Emprin).	JEAN-ANTOINE-MAURICE, né à Ugine, le 8 mai 1791 ; mort aux « Incurables » à 40 ans, le 22 juin 1801 (1).	JEAN-JOSEPH-LOUIS-VICTOR, né à Ugine, le 9 janvier 1797 ; substitut avocat des pauvres au S.S.S., 1823-1828 ; juge-mage de Tarentaise, 1834-1848, avec titre de sénateur, 1842 (2). Il ép. D <sup>lle</sup> Marie-Josephite-Mélanie de Ville de Quincy, et meurt à Chambéry, le 23 août 1873 (1).	FERDINAND, né à Ugine le 24 décembre 1789 ; mort le 20 janvier 1798.	VIII. HENRI, né à Ugine le 16 octobre 1788 ; mort le 27 novembre 1789 ; veuve de Fanny du Tour d'Ugine, fille de feus Victor et D <sup>lle</sup> de Riddes, qui meurt, en 1858, veuve de François Curty (Mss. Chapperon).	HYACINTHE, né à Ugine le 17 octobre 1788. Je crois que c'est elle, Fanny du Tour d'Ugine, fille de feus Victor et D <sup>lle</sup> de Riddes, qui meurt, en 1858, veuve de François Curty (Mss. Chapperon).	CÉSAR, née à Ugine le 21 décembre 1785. Je crois que c'est elle, Fanny du Tour d'Ugine, fille de feus Victor et D <sup>lle</sup> de Riddes, qui meurt, en 1858, veuve de François Curty (Mss. Chapperon).	JEANNE-JOSÉPHINE, née à Ugine le 21 décembre 1785. Je crois que c'est elle, Fanny du Tour d'Ugine, fille de feus Victor et D <sup>lle</sup> de Riddes, qui meurt, en 1858, veuve de François Curty (Mss. Chapperon).	HÉLÈNE-MADELEINE, née à Ugine le 3 octobre 1787 ; à Saint-Nicolas, le 13 mai 1793.	CHRISTOPHE-VICTOR, né à Ugine le 15 juin 1792, mort le 13 mai 1793.	JEAN-BAPTISTE, né le 17 juillet 1761 ; cohéritier universel de son père ; elle ép., contr. dot. du 4 décembre 1779, mariée à Ancey, le 9 décembre (R. P.), N <sup>r</sup> Eugène Berthier de St-Vincent.	JOSEPHITE-ROSALIE, née le 17 juillet 1761 ; cohéritière universelle de son père ; elle ép., contr. dot. du 4 décembre 1779, mariée à Ancey, le 9 décembre (R. P.), N <sup>r</sup> Eugène Berthier de St-Vincent.
--	--	---	--	---	---	---	--	--	---	--	--

JENNY-ALEXANDRINE-CAROLINE, née le 7 juin 1829 ; meurt le 22 janvier 1890 (1).	LAURENT-MARIE-LOUIS-VICTOR, né le 10 mars 1832 ; élève de l'Académie militaire de Turin, 1846 ; colonel en retraite ; chev <sup>er</sup> des SS. M. et L., décoré de la Cour d'Italie, etc. ; mort le 17 octobre 1902 (1).	HIPPOLYTE-CHARLES-CAMILLE, né et baptisé le 18 juillet 1826 (R. P. N <sup>r</sup> -D <sup>lle</sup> de Chambéry).	LOUIS-ERASME-VICTOR-HYACINTHE, né le 21 août 1830, baron d'Héry ; capitaine dans l'armée italienne ; officier d'ordonnance honoraire du roi ; chev <sup>er</sup> des SS. M. et L. et de la Couronne d'Italie ; décoré de la médaille d'argent à la Valeur militaire ; colonel en retraite en 1902. Il ép., 1 <sup>re</sup> , le 11 mai 1870, D <sup>lle</sup> Gabrielle de Ville de Travenay, fille du M <sup>r</sup> Joseph et de Clotilde de Boigne (1) ; elle meurt à 32 ans, le 3 juillet 1873. Il ép., 2 <sup>e</sup> , le 8 mars 1875 (Lettre de part), Marie-Adrienne Cramer, veuve Jordens, à Arnhem (Hollande). Il meurt à Pegli, près de Gènes, le 11 juillet 1906 (1).	MARIE-LOUISE-ALBINE, née le 4 février 1828 ; ép., le 3 février 1858 (Mss. Chapperon), François-Auguste-Jacques Nambride, fils de Michel-Marie et de Victoire de Nigri. Il était percepteur à La Roche en 1859. Elle meurt le 6 mai 1911 (1).
--	--	---	---	--

(1) Le 19 juillet 1731, César-Alexandre du Tour d'Ugine achète de S. E. Marie Denis, veuve de Mellardé, une maison avec jardin, sise à Ugine, située sur la place. Le 11 mars 1747, il achète de Dame Jeanne-Baptiste Paernat, veuve de N<sup>r</sup> Joseph Laurent, tout ce que celle-ci possède à la Bathie, en Tarentaise.

(2) Les 11 août 1734 et 15 décembre 1738, César-Alexandre et Joseph du Tour d'Ugine, achetent des N<sup>rs</sup> de Lamay, d'Arare, des biens à Ugine et aux environs, notamment à Malatrait.

(3) Ce renseignement est formel. On ne saurait donc confondre Françoise-Joséphine-Apollonie avec Joséphine du Tour qui, ép., en 1772, Charles-François de Loche. Je serais disposé à identifier cette dernière avec Joséphite, quelquefois qualifiée à identifier cette dernière avec Joséphite, quelquefois qualifiée

TOUR (LA). — Voir au SUPPLÉMENT.

TOUR (DE LA). — Voir au SUPPLÉMENT.

TOURNON (DE). — Voir au SUPPLÉMENT.

TOURS (DE). — Voir au SUPPLÉMENT.

TOUVEX. — Voir au SUPPLÉMENT.

TRANSYLVAIN (DE). — Voir au SUPPLÉMENT.

TREPIER. — Voir au SUPPLÉMENT.

TROCHES. — Voir au SUPPLÉMENT.

TROCTERIL. — Voir au SUPPLÉMENT.

TROUILLOZ. — Voir au SUPPLÉMENT.

TRUC. — Voir au SUPPLÉMENT.

TRUCHET. — Voir au SUPPLÉMENT.

TRUFFON. — Voir au SUPPLÉMENT.

TURGIS. — Voir au SUPPLÉMENT.



# TREDICINI DE ST-SÉVERIN

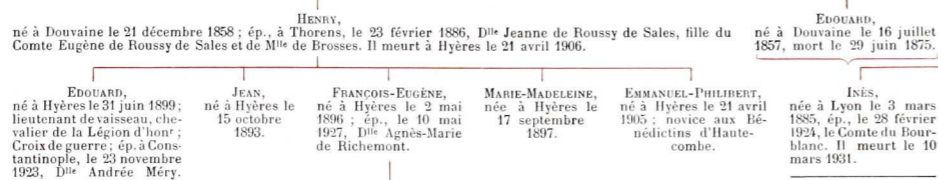
MARQUIS DE BUFFALORA, MARQUIS DE VEREL, QUALIFIÉS MARQUIS DE SAINT-SÉVERIN ;  
COMTES DE DULLIN, BARONS DE TROCHES.



P. : Ecartelé, au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>e</sup>, d'argent à deux fasces d'azur chargées, la première de trois, la seconde de deux étoiles du champ et surmontées chacune, en chef et en cœur, de quatre étoiles de gueules rangées en fasce, qui est Tredicini ; au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup>, d'argent à la fasce de gueules, qui est Saint-Séverin.

Les Tredicini-Saint-Séverin n'ont pas toujours porté ces armoiries. Celles qui leur avaient été concédées en 1858, par le roi de Sardaigne (voir p. 549), dans le but de symboliser les transmissions successives des noms et des armoiries des Saint-Séverin, des Rouer et des Passerat, étaient les suivantes : Ecartelé, au 1<sup>er</sup> de sinople au château donjonné de deux tours crénelées d'argent, ouvert et fenestré de même, au chef d'or, à l'aigle issant de sable allumé d'argent, pour Buffalora ; au 4<sup>e</sup>, d'argent à deux fasces d'azur, chargées, la première de trois, la seconde de deux étoiles du champ, surmontées chacune, en chef et en cœur, de quatre étoiles de gueules posées en fasce pour Tredicini ; au 2<sup>e</sup>, de gueules, à la fasce d'or, chargée d'un lion passant de sable, accompagnée, en chef, de deux volets d'argent rangés en fasce et, en pointe, d'une étoile d'or pour Passerat ; au 3<sup>e</sup>, parti de gueules à trois roues d'or et d'argent à la fasce de gueules pour Rouer-Saint-Séverin.

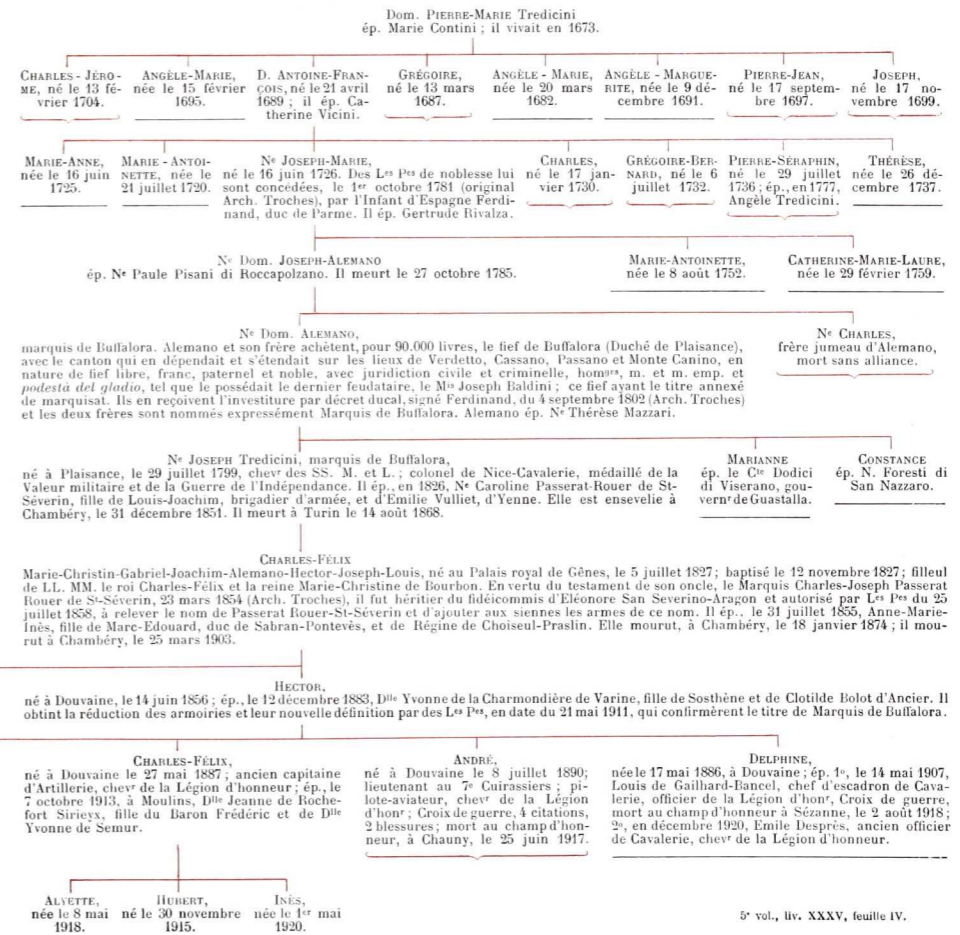
La composition de ces armoiries, d'abord, était discutable ; puis, telle qu'elle était, elle avait un inconvénient au point de vue pratique : elle était compliquée et rendait incommode l'usage de ce blason. Le Marquis Hector Tredicini de Saint-Séverin demanda au roi d'Italie et obtint de lui, par L<sup>rs</sup> P<sup>rs</sup> du 21 mai 1911, la réduction de ces armoiries à celles qui sont décrites plus haut.



N. B. Le dessin ci-dessus est la reproduction du dessin qui accompagne les L<sup>rs</sup> P<sup>rs</sup> de 1911.



Le nom de St-Séverin, originaire du royaume de Naples, et apporté en Savoie par les Roero, soit Rouer, alliés aux St-Séverin-Aragon, s'est perpétué jusqu'à nos jours par une transmission dont il a déjà été fait mention aux articles ROERO et PASSERAT (voir ces noms), mais que, pour plus de clarté, je résume ici. Eléonore, fille de Robert San-Severino-Aragon, petite-fille de Jean II, roi d'Aragon, et nièce de Ferdinand V le Catholique, avait épousé Jean Roero, seigneur de Rovigliasco. Par son testament du 21 août 1553, elle prescrivait que ses héritiers ou leurs substitués portassent le nom et les armoiries de St-Séverin-Aragon. C'est ainsi que se forma la branche Roero San-Severino. Le petit-fils d'Eléonore, Alphonse-Antoine, épousa Jeanne de Gallier et s'établit en Savoie. Son descendant, François Rouer St-Séverin, fut marquis de Verel, comte de Dullin, etc., qualifié dans les actes officiels : Comte de St-Séverin. Il testa le 6 mars 1657, renouvelant les prescriptions de son aïeule au sujet de la transmission du nom et des armes des St-Séverin. Les Pat<sup>es</sup> Ducales accordées à son fils Gaspard en 1675 le qualifient : Marquis de St-Séverin. Les fils de ce dernier moururent sans descendance, mais sa fille, Anne-Louise, épousa, le 25 juin 1689, François-Marc-Antoine Passerat, baron de Troches, et le fils de ladite Anne-Louise, par suite des conventions de famille, se trouva ainsi héritier fidéicommissaire des Marquisat de Verel, Comté de Dullin, etc., et du nom de Rouer St-Séverin. Charles Passerat-Rouer-St-Séverin, petit-fils du dit Marc-Antoine, fut Marquis de Verel et qualifié Marquis de St-Séverin. Il mourut à Genève, le 25 avril 1854, dernier de sa race, ayant testé, le 23 mars 1854, en faveur de son neveu Charles-Félix Tredicini, fils du Marquis Joseph Tredicini de Buffalora, et de Hélène-Louise-Angélique-Caroline, sœur du dit Charles. La transmission, à son héritier, du nom, des armes et des titres qu'avait portés le testateur, avait eu lieu de son vivant ; elle fut ensuite homologuée par Décret royal du roi Victor-Emmanuel II du 25 juillet 1858. Les Tredicini étaient originaires de Plaisance et de Monticelli ; ils étaient patriciens de Plaisance. Nous donnons ci-dessous leur généalogie depuis Pierre-Marie, 1673. Le cinquième descendant de ce Pierre-Marie fut le Marquis Joseph Tredicini de Buffalora ; il ép. Caroline Passerat, devint, par son mariage, possesseur de plusieurs seigneuries en Savoie et s'y fixa. Sa descendance continue avec la plus grande distinction.





# TROLLET, DE MOUTIERS

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DE VILLARD-SUR-AYME.



La description de leurs armoiries dans les Patentes du 17 avril 1620 porte : « escu parti en fasce d'argent ; un A en pointe sur l'argent et trois tiercefeuilles de sinople et, en chef, sur l'azur, une fleur de lys d'argent boutonée d'or », soit :

Coupé d'azur à une fleur de lis d'argent boutonée d'or ; et d'argent à un A majuscule (de sable ?), accompagné de trois triolets de sinople, deux en chef, un en pointe (1).

Devise : UT PURUS ET SOLIDUS.

Egr<sup>s</sup> BENOIT Trollet, de Bozel, est, le 22 juillet 1515 (Arch. Morand), fidèle témoin à l'acte du 22 juillet 1515 ; il était, en 1517, recteur de la chapelle Saint-Jacques, thenay, femme de Jean à Villemartin (Ch<sup>e</sup> Million). Arditi, de Moutiers.

N<sup>e</sup> et Rév<sup>d</sup> FRANÇOIS Trollet, curé d'Aime en 1626 ; curé de Saint-Paul en 1630 (Ch<sup>e</sup> Emprin), chanoine de Saint-Pierre de Moutiers en 1630. Il meurt le 10 et est enseveli le 11 avril 1672 (Ibid.) ; alias enseveli le 4 avril.

N<sup>e</sup> et Sp<sup>ble</sup> JEAN-FRANÇOIS Trollet, de Moutiers, trésorier de S. A. R. en Tarentaise. Il ép. D<sup>lle</sup> Jeanne, fille de M<sup>r</sup> Pierre Jay. Il reçoit, le 17 avril 1620 (Reg. 32 des Patentes de Savoie ; Arch. Ch<sup>res</sup> des Comptes), des Patentes de noblesse avec concession d'armoiries. Il était créancier de Dame Antoine de Gilly, femme de N<sup>e</sup> Claude-Emmanuel de Grandchamp, en vertu d'un acte du 2 février 1636 (Annexe aux Preuves de 1723). Il meurt avant le 22 juin 1643, date à laquelle la tutelle de ses enfants fut décernée à Jeanne Jay (Ac<sup>e</sup> de la Val d'Isère ; Doc.) ; il avait testé le 13 septembre 1639. C'est à lui que remontent les Preuves de 1723. Jeanne Jay teste le 5 novembre 1678.

N<sup>e</sup> PIERRE, conseiller de S. A. R., juge majo de Tarentaise ; Pat<sup>e</sup> du 7 novembre 1653 (Arch. S. S. S.) ; mentionné dans la donation de Nicolas, 1660 ; sépulturé le 20 mars 1663 (\*).

N<sup>e</sup> CLAUDE-FRANÇOIS, frère d'Aymé et de Nicolas ; mourut en Lorraine avant 1660.

N<sup>e</sup> AYMÉ Trollet, seigneur de la maison-forte du Villard ; grand-bailli de Tarentaise ; mentionné, avec les N<sup>es</sup> de Moutiers, le 17 mars 1653 (Ac<sup>e</sup> Val d'Isère ; Doc.). Il ép. 1<sup>e</sup>, contrat dotal du 16 décembre 1658 (Arch. Thuyset), D<sup>lle</sup> Claude-Angélique, fille de N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> Gabriel de Laudes de la Villane, baron du Bois et d'Épierre, et de Jeanne de Menthon de Lornay, nièce et pupille de N<sup>e</sup> Antoine de Menthon d'Aviernoz. Elle est enseveli le 28 mai 1674 (\*). Il ép. 2<sup>e</sup>, contr. dotal du 7 octobre 1674 (Arch. Thuyset), mariés du même jour (R. P. St-Paul), D<sup>lle</sup> Jeanne-Françoise, fille de Jacques Reydellet d'Avallon, dite Françoise de St-Paul ; dot 4.500 fl. Elle teste le 29 décembre 1701 en faveur de Gasparde Reydellet, sa sœur ; elle est enseveli le 1<sup>er</sup> janvier 1702 (\*). Il ép. 3<sup>e</sup>, contrat dotal anténuptial du 2 avril 1702 (Arch. Thuyset), Dame Françoise de Chevrier, veuve en 1<sup>er</sup>s noces de N<sup>e</sup> Claude-François de Chalandière, seigr de la Ravoire, qui mourut en 1679 et, en 2<sup>es</sup> noces, de N<sup>e</sup> Claude de Bertrand, seigr de Chamoussel, quand vivait, major pour S. A. R. à la citadelle d'Évian et qu'elle avait épousé avant 1685. Le contrat dotal de 1702 est passé dans la maison-forte de la Ravoire appartenant à ladite Dame ; Aymé pouvait avoir alors 72 ans. Aymé Trollet et Françoise de Chevrier réclament des créances le 17 juin 1705 (Arch. Thuyset). Aymé teste le 1<sup>er</sup> février 1703 (Abbé Pocard) et est enseveli, dit Bailli de Tarentaise, le 11 juillet 1706 (\*). Françoise de Chevrier ép. 4<sup>e</sup>, après 1710, Mess<sup>rs</sup> Prosper-François, baron de Viry, écuyer de S. A. S. la Princesse Victoire de Savoie, et teste en 1719. Tous les enfants d'Aymé sont du 1<sup>er</sup> lit.

FRANÇOISE, fille de Pierre, nommée au testament de Jeanne Jay, sa grand-mère. Une Françoise Trollet, dite aussi Jeanne-Françoise, ép. N<sup>e</sup> Balhazard Fiquet ; mère en 1676-1685 ; sépulturé le 6 mars 1733 (\*).

JEANNE-ANTOINETTE, fille de Pierre, nommée au testament de Jeanne Jay, sa grand-mère.

N<sup>e</sup> CLAUDE Trollet, né le 15 décembre 1664 (\*); doit être celui qui fut qualifié plus tard : Claude l'aîné et qui est donné par les Preuves de 1723 comme fils d'Aymé et père d'Aymé. Il ép. D<sup>lle</sup> Claudine, fille de N<sup>e</sup> François Arnaud. Le 5 mars 1707 (Abbé Pocard), Claudine, veuve, agissant comme mère et tutrice des enfants de feu N<sup>e</sup> Claude, fils de feu N<sup>e</sup> Aymé Trollet, citoyen de Moutiers et seigneur de la maison-forte de Villard-sur-Ayme, acense des biens sis à Saint-Jean-de-Belleville et provenant du dit feu N<sup>e</sup> Aymé Trollet. Elle est enseveli le 28 avril 1730 (\*).

N<sup>e</sup> JEAN-CLAUDE, né le 29 janvier 1661 (\*), était sirement l'aîné des fils d'Aymé, mais a dû mourir jeune comme l'indique la répétition de son nom.

N<sup>e</sup> JEAN-CLAUDE, né le 29 juillet 1662 (\*); a dû mourir jeune pour le même motif que son frère aîné et homonyme.

N<sup>e</sup> JEAN-CATHARIN, né le 31 juillet 1663 ; sépulturé le 16 avril 1670 (\*).

JEAN-CLAUDE, né le 14 avril 1667 (\*); doit être celui qu'on appela Claude le cadet et qui mourut jeune mais après sa mère. Son parrain était R<sup>d</sup> Claude de Laudes.

CATHERINE, née le 28 juillet 1668 (\*), ép. 1<sup>er</sup>, le 28 février (\*), contr. dot. du 26 février 1688, N<sup>e</sup> Joseph du Verger, seigr de Blay ; 2<sup>e</sup>, contr. dot. du 22 novembre 1700 (Arch. Thuyset), N<sup>e</sup> Jacques-Louis du Clos, seigr et 1<sup>er</sup> de Blansy. Elle avait perdu deux frères : Jean-Claude et François Trollet, morts après leur mère et sur la succession desquels elle réserve ses droits. Elle teste le 16 mai 1746 (R. P. Bonneville).

JEANNE-LINE, née le 21 janvier 1672 (\*); sépulturé le 28 juillet 1694 (\*).

N<sup>e</sup> FRANÇOIS, né le 1<sup>er</sup> novembre 1670 (\*); C'est peut-être elle Anne-Marie Trollet (sic), marraine, à Montmélan, d'Anne-Marie Régis de Chabert, le 21 décembre 1677 (R. P. Montmélan). Elle ép. 1<sup>er</sup> N. N. de Rabin de Grévy, le 16 février 1674 (Tires Magdelain) et 23 décembre 1697 (Abbé Pocard), mariage du 31 décembre 1697 (\*), N<sup>e</sup> François de Magdelain, seigneur de Létras, lieutenant de Cavalerie au Régiment de Mayence (?). Anne Trollet et N<sup>e</sup> François Régis étaient, en 1732, en procès avec Charlotte de Provence, veuve Veillet.

ANNE, légataire de son père pour 1.100 fl. C'est peut-être elle Anne-Marie Trollet (sic), marraine, à Montmélan, d'Anne-Marie Régis de Chabert, le 21 décembre 1677 (R. P. Montmélan). Elle ép. 1<sup>er</sup> N. N. de Rabin de Grévy, le 16 février 1674 (Tires Magdelain) et 23 décembre 1697 (Abbé Pocard), mariage du 31 décembre 1697 (\*), N<sup>e</sup> François de Magdelain, seigneur de Létras, lieutenant de Cavalerie au Régiment de Mayence (?). Anne Trollet et N<sup>e</sup> François Régis étaient, en 1732, en procès avec Charlotte de Provence, veuve Veillet.

N<sup>e</sup> CHARLES-ANTOINETTE, fils d'Aymé (est-ce d'Aymé d'Aymé ci-dessus ?), enseveli le 1<sup>er</sup> août 1674 (\*).

NICOLAS Trollet, fils d'Aymé (est-ce d'Aymé ci-dessus ?), enseveli le 1<sup>er</sup> août 1674 (\*).

JACQUELINE-PHILIBERTE, née le 11 juin 1692 (\*); ép., le 15 février 1719 (\*), N<sup>e</sup> Etienne-Innocent Viquet qui meurt en 1774.

N<sup>e</sup> FRANÇOIS, né le 18 août 1693 (\*).

N<sup>e</sup> AYMÉ Trollet, grand-bailli de Tarentaise ; né le 13 novembre 1695 (\*); était, en 1718, sous la curatelle de N<sup>e</sup> Jean-Claude du Maney, seigneur de la Frasse. Il ép. 1<sup>er</sup>, le 19 août 1721 (\*), D<sup>lle</sup> Urbaine Anselme et 2<sup>e</sup>, le 8 juin 1732 (\*), D<sup>lle</sup> Marie-Angélique Replat. Aymé est enseveli le 24 mai 1748 (\*); Marie-Angélique meurt le 6 mai 1764 (\*).

JEAN-FRANÇOIS, né le 3 juillet 1697 (\*). Un Jean-François Trollet (pas dit enfant), est enseveli le 31 octobre 1708 (\*).

JEANNE-JACQUELINE, née le 29 juin 1700 (\*).

AYMÉE-PHILIBERTE, Une D<sup>lle</sup> Aymée-Philiberte Trollet, peut-être fille de Claude ci-dessus, prend l'habit le 5 janvier 1729 et fait profession le 22 janvier 1730 chez les Clarisses-Urbaines de Moutiers (Com<sup>e</sup> du chan<sup>e</sup> Emprin). Son prénom est-il un nom de religion ou de baptême ? Faut-il l'identifier avec Jeanne-Jacqueline ci-contre ?

D<sup>lle</sup> ANGÉLIQUE Trollet est enseveli le 13 février 1725 (\*); est peut-être une fille de Claude ci-dessus ??

MARIE-JEANNE-BAPTISTE Trollet, femme de N. N. Durandard, est enseveli le 9 août 1736 (\*).

N<sup>e</sup> HYACINTHE, fils d'Aymé et d'Urbaine Anselme, né le 12 octobre 1722 (\*).

N<sup>e</sup> ÉTIENNE-INNOCENT Trollet, il habitait Moutiers. Il se constitue débiteur d'une rente par acte passé à Conflans le 8 novembre 1748 (T<sup>es</sup> Eschavannes). Il ép., le 12 juin 1753 (Mss. Chapperon), D<sup>lle</sup> Jacquemine, fille de feu S<sup>r</sup> Aimé Bolliet et de Hon<sup>ble</sup> N. N. Verdun, native de la Biolle. Elle donne une procuration le 5 février 1775 (T<sup>es</sup> Eschavannes) et signe : Jacqueline Bolliet de Trollet ; elle déclare n'avoir pas passé de contrat dotal. Cependant, dans une pièce annexe, elle cite son contr. dot. du 17 janvier 1740 (sic) (?), par elle produit, et une donation à elle faite, le 27 décembre 1748, par N<sup>e</sup> Etienne Trollet, son mari ; la date 1740 ne me semble guère compatible avec la date de la naissance d'Etienne-Innocent. Faut-il lire 1748 comme pour la donation ??

JACQUELINE-PHILIBERTE, née le 3 février 1733 (\*).

FRANÇOISE-ELISABETH, née le 24 décembre 1733 (\*).

LOUISE-PHILIBERTE, née le 3 juin 1735 ; sépulturé le 25 juillet 1741 (\*).

ANGÉLIQUE, née le 24 août, sépulturé le 13 décembre 1736 (\*).

AIMÉ-FRANÇOIS, né le 17, sépulturé le 19 décembre 1737 (\*).

AIMÉ, né le 19 mai 1739 (\*). Je pense que c'est lui, dit seigr de la maison-forte du Villard, qui fut père de Madeleine-Victoire ci-dessus, qu'il aurait eue vers 50 ans. C'est lui, sans doute, Aimé Trollet qui, le 21 mars 1793, est qualifié : officier municipal faisant fonctions de maire, « le maire absent pour le bien public ».

MARIE, née le 28 août 1743 (\*).

JOSEPH-VICTOR, né le 2 avril 1744 (\*).

MODESTE, fille, sépulturé enfant, le 14 avril 1751 (\*).

DÉSIRÉE, née le 14 février 1747 (\*). Je pense que c'est elle qui ép. N<sup>e</sup> Joseph Portier du Belair et qui fut mère de



ES Trollet, de Tarentaise, semblent être originaires de Bozel. C'est là qu'on trouve, au XVII<sup>e</sup> siècle, les premiers d'entre eux. Ils y eurent une maison-forte et il existe encore aujourd'hui, à Bozel, un mas appelé « Praz Trollet », mais cette famille paraît avoir disparu de cette localité à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est le moment où nous la trouvons à Moutiers ; elle avait été anoblée en 1620. Tout en restant dès lors à Moutiers où plusieurs d'entre eux remplirent la charge de Grand-Bailli de Tarentaise, les Trollet possédaient encore des biens à Gilly, à Tournon, à Fesson, à Salins, à Saint-Jean et à Saint-Martin-de-Belleville, aux Allues, à Aigueblanche, etc. Aimé Trollet, le dernier, je crois, était officier municipal à Moutiers en 1793 ; il eut une fille qui épousa Charles-François Portier du Belair et mourut en 1866 (2).

(1) Le « Dictionnaire du Duché de Savoie » (Arch. Costa) donne : TROULLET en Tarentaise, p. d'azur à trois trèfles de sinople, 2 et 1, au chef d'azur (sic) chargé d'une fleur de lis d'argent. De toute façon, les pièces principales des armoiries des Trollet sont les trèfles, soit triolets, qui en font des armes parlantes.

(2) Grâce aux Registres Paroissiaux de Moutiers et aux renseignements que m'a fournis si obligeamment M<sup>r</sup> le chanoine Emprin, j'ai pu établir une généalogie des Trollet, bien que cette famille ait laissé peu de traces dans nos archives.

(\*) Les renseignements marqués d'un astérisque sont tirés des Registres Paroissiaux de Moutiers.

Doubles traits = Preuves de 1723.

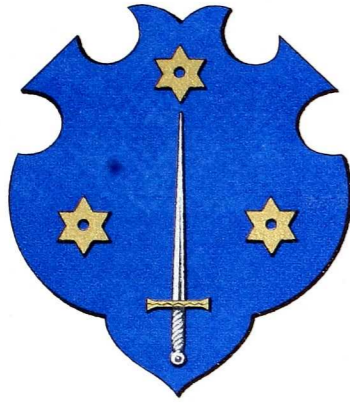
MADELEINE-VICTOIRE, fille de N<sup>e</sup> Aimé Trollet, ép. Charles-François Portier du Belair, sénateur au S. S. S., Président de Chambre au S. S. S., qui meurt en 1852 (R. P. Chambéry). Elle meurt le 2 septembre 1866 à 78 ans (lettre de part).

JULIE-JOSEPHE Portier du Belair, morte en 1866 (Arch. Chamoux).



# TROLLIET, DE CHAMBÉRY

SEIGNEURS DE LA FONTAINE.



P. : d'azur à une épée d'argent gardée d'or, soutenant à la pointe une molette d'éperon d'or et accostée de deux autres de même (Commène. Mém. Ac<sup>te</sup> Savoie, t. XI, f<sup>o</sup> xcviij).

D'après une note aux msts de Guichenon aux Arch. de Leusse, il y aurait quatre molettes, dont une à la pointe de l'épée et trois accostant ladite épée. — Le « Dictionnaire du Duché de Savoie » donne un *sabre* au lieu d'une épée et trois losanges d'argent, 2 et 1, au lieu des molettes d'or.

**D**ANS la chapelle de Sainte-Apollonie, à Chambéry, derrière la Sainte-Chapelle, il y avait une pierre avec cette inscription : « *Hac sub mole Trollietorum genus jacet nobile* » et leur blason (Commène, l<sup>re</sup> c<sup>o</sup>). La noble race des Trolliet ne dura pas longtemps ; le premier que nous connaissions était notaire public et secrétaire ducal, charge qui lui apporta la noblesse, et son petit-fils mourut sans descendance.

Mais il est possible que d'autres Trolliet appartenant à la même souche, mais non anoblis par leur charge ou autrement, aient continué. Je ne crois pas que les Trolliet de Chambéry soient de la même famille que les Trolliet de Tarentaise (voir l'article ci-avant) ; le nom était assez répandu ; on le trouve à Thonon en 1433, 1437, en Faucigny, à Pontchy et à Mornex en 1508, à Saint-André-du-Fresnay en 1581, à Turnier, paroisse de Reigny, en 1530, mais aucun n'appartient à la noblesse. Un Jean Trolliet fut, en 1509, remplacé dans le Vidomnat de Genève par Aymé Conseil « parce qu'il n'était pas enfant de Genève et qu'il s'était fait hair » (sic, Galiffe) ; il était sans doute Savoyard d'origine, mais se rattache-t-il aux nôtres ?

N. N. « Trolliet », de Chambéry, orateur de la Sainte-Rôte, administrateur de Saint-Louis des Français, mort en 1520 (Abbé Jos. Maillard ; *Les Savoyards et l'église de Saint-Suaire* ; Ac<sup>te</sup> Sav., 4<sup>e</sup> série, t. IX).

N<sup>o</sup> et Egr<sup>o</sup>s JEAN Trolliet, notaire public et secrétaire du Ser<sup>o</sup>s Philibert, duc de Savoie, reçoit un acte à Chambéry, le 22 octobre 1478 (Arch. la Place). C'est probablement celui de même nom et même charge qui fut, par Lettres du 14 janvier 1503 (Inv<sup>o</sup>s de l'abbaye d'Aulps), reçu religieux de l'abbaye d'Aulps avec promesse de recevoir en après la charge de sacristain. Il est, en 1511, qualifié noble (Arch. Morand).

(1) Un Egr<sup>o</sup>s Pierre Trolliet, praticien in *consilio ducali*, est nommé dans un acte du 31 octobre 1520 (Arch. Savoix). C'est peut-être le même.

(2) Anne-Louise avait une sœur, Antoinette, toutes deux filles de François Mellieret. Leur oncle Janus Mellieret, docteur es droits, collatéral au Conseil de Genevois, agit pour ses deux nièces le 7 avril 1533 (Arch. Thuysset), dans un procès avec les enfants de Janus de Craus, au sujet de la cour d'une maison sise à Annecy. Ces détails complètent ce qui est dit de N<sup>o</sup> Étienne Ruffi et de Anne-Louise, sa fille, à l'art. RUPHY, t. V, p. 295.

N<sup>o</sup> et Egr<sup>o</sup>s PIERRE Trolliet, de Chambéry ; notaire et procureur ; bourgeois de Chambéry ; maître aux Comptes et secrétaire ducal. Commissaire des Protocoles de feu son père, il délivre, le 5 janvier 1508 (Arch. la Place), copie de l'acte ci-dessus, 1478. Il appose son signe à un acte du 12 août 1513 (Arch. Morand) et reçoit un acte le 10 septembre 1532 (*Ibid.*) (1). Il fut, en 1514, envoyé à Rome pour négocier avec le pape le mariage de Philiberte de Savoie et de Julien de Médicis (V<sup>o</sup> Greyffé de Bellecombe : *Philiberte de Savoie, Duchesse de Nemours*, Ac<sup>te</sup> Sav., 5<sup>e</sup> série, t. VI, 1928). Le 15 août 1530, N<sup>o</sup> Pierre Trolliet achète de Mess<sup>rs</sup> François de la Chambre, M<sup>o</sup>s d'Aix, le moulin de Groisin en Chautagne. Ces biens, soumis à un prétendu droit de rachat, donnèrent lieu, en 1581, à des procédures entre François, M<sup>o</sup>s d'Aix, et Jean-Claude de Mouxy, de qui il est parlé ci-dessous.

N<sup>o</sup> D<sup>o</sup>s Humberte Brunaz, veuve de Pierre Trolliet et tutrice de son fils ci-dessous, achète, par acte du 14 septembre 1534, de Mess<sup>rs</sup> Pierre de la Forest, seig<sup>r</sup> de la Barre, sous grâce de rachat, la maison-forte et seigneurie de Salins, à Saint-Jean d'Arvey. Le 8 juillet, *alias* janvier 1541 (Arch. la Place), elle prolonge le droit de rachat. Elle, veuve et tutrice de N<sup>o</sup> Jean-Gaspard Trolliet, seig<sup>r</sup> de la Fontaine, achète en 1538 (Arch. Reynex), de N<sup>o</sup> Jean d'Arvey, des biens à Torméry.

N<sup>o</sup> GREGOIRE Trolliet, notaire et prêtre, reçoit, en 1540 (Arch. Thuysset, fonds la Place), le testament de Rév<sup>o</sup> N. Piochet, abbé de Chassagnie. Appartient-il à cette famille Trolliet, de Chambéry ?

Mess<sup>rs</sup> JEAN-FRANÇOIS Trolliet, doyen d'Aix, est témoin, à Chambéry, à l'acte du 25 juillet 1543, fait par Jean-Gaspard ci-contre ; parenté non indiquée.

N<sup>o</sup> JEAN-GASPARD Trolliet, écuyer, bourgeois de Chambéry, seig<sup>r</sup> de la Fontaine, pupille de sa mère en 1534 et 1538. Le 16 juillet 1541, il ratifie la prolongation de rachat accordée par sa mère pour la maison de Salins. Le 25 juillet 1543 (Arch. la Place), il vend les dits biens à N<sup>o</sup> Antoine Piochet, déjà possesseur du droit de rachat ; est témoin à cet acte : Hugues Richard, clerc, receveur du dit Jean-Gaspard. N<sup>o</sup> Jean-Gaspard Trolliet, seig<sup>r</sup> de la Fontaine, achète en 1543, 44, 45, 48, 70, des biens à Saint-Jeoire et aux environs, dont quelques-uns relevaient en fief taillable du prieuré de Saint-Jeoire, près Chignin. En 1587 (Arch. Reynex), à la suite du décès de N<sup>o</sup> Jean-Gaspard Trolliet, la comise de ces biens était réclamée de N<sup>o</sup> Jean-Claude de Mouxy, seig<sup>r</sup> de la Fontaine, par Rév<sup>o</sup> Mess<sup>rs</sup> Louis de Var, sous-datant de Sa Sainteté et prieur du dit prieuré. Jean-Gaspard ép. D<sup>o</sup>s Anne-Louise Roul (ou Ruffi, ou Ruffie), fille de commendable Etienne Rupy et veuve de Mess<sup>rs</sup> Jean Gast, docteur es droits, bourgeois d'Annecy (2).

RENÉE ép., contr. dot. du 11 décembre (Arch. Thuysset), février (Arch. Mouxy) 1547, N<sup>o</sup> Jacques de Mouxy, seig<sup>r</sup> de Loche qui, par testament du 25 juillet 1558 (Arch. Thuysset), donne son beau-frère, Jean-Gaspard Trolliet, comme aide à Renée dans sa tutelle. Renée teste le 10 février 1579 (Arch. de Loche).

On trouve encore :

Mess<sup>rs</sup> N... Trolliet, procureur, qui eut, de D<sup>o</sup>s Françoise N..., sa femme :

D<sup>o</sup>s Lucrèce Trolliet, baptisée le 14 juillet 1569 (Mss. Chapperon) ;

M<sup>o</sup> JACQUES Trolliet, bourgeois de Chambéry, qui eut, de D<sup>o</sup>s Louis Reverdy, sa femme :

SCIPION Trolliet, baptisé le 20 octobre 1617 (*Ibid.*) ;

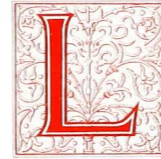
M<sup>o</sup> NICOLAS « Triollon » (est-ce pour Trolliet ?), procureur, époux de D<sup>o</sup>s Pernette-Françoise N... et père de Jessé, né le 14 juin 1585 (*Ibid.*) ;

et encore des « Trollier », M<sup>o</sup>, Sp<sup>o</sup>s, avocat, procureur, en 1662, 1663 (*Ibid.*).

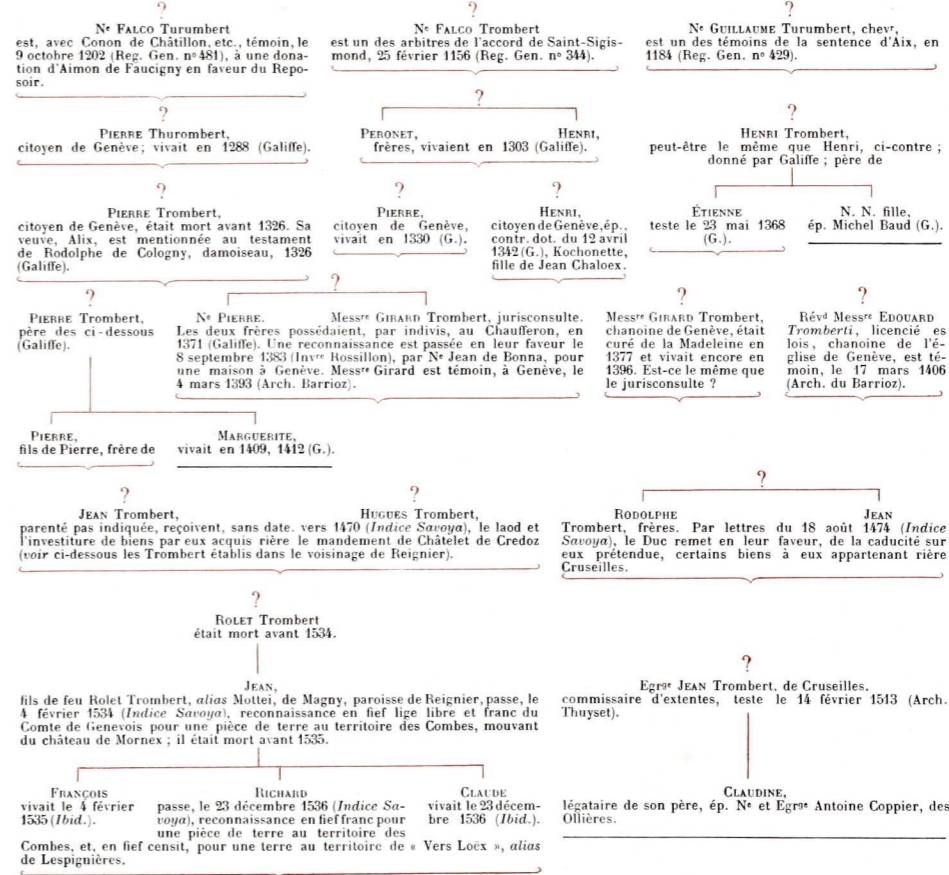
N<sup>o</sup> JEAN-CLAUDE de Mouxy, seigneur de la Fontaine, héritier de son oncle, Jean-Gaspard Trolliet.

# TROMBERT

SEIGNEURS DES TERREAUX ET DU BOIS



Le nom patronymique Trombert est venu de Turumbert, nom d'origine germanique que l'on rencontre dès 930 attribué à des personnages de la région de Genève, mais vraisemblablement comme nom de baptême et sans qu'on puisse en inférer aucun lien de parenté entre eux. Il est probable cependant que ce nom est devenu patronymique après avoir été porté comme prénom par un nombre assez important de membres d'une même famille au point de devenir caractéristique d'une race. Le *Regeste Genevois* donne, sous la rubrique Turumbert, des personnages pour lesquels ce nom n'est certainement pas un nom de famille comme : Turumbert, sa femme Emine, etc. ; Turumbert, sa femme Constance, etc. ; le vidomme Turumbert, Turumbert sénéchal, Turumbert, père de Guillaume et Narduin, dits Ferral en 1203. Mais ce recueil donne aussi, en 1156 et en 1202, deux Falco Turumbert et, en 1184, le chevalier Guillaume Turumbert qui pourraient bien être des ancêtres de la famille Turumbert ou Trombert. Dans les Archives Thuysset, nous trouvons des Trombert à Hauteville, dès avant 1243, et Galiffe (*Notices sur les familles genevoises*, t. I, p. 271) nous renseigne sur les Trombert, citoyens de Genève dès 1288. Ces divers nobles Trombert, vivant en Genevois au XIII<sup>e</sup> siècle, pourraient bien être de la même race. Nous les donnons au même titre dans les tableaux généalogiques suivants, mais sans vouloir affirmer leur consanguinité. En tous cas, bien que nous ne puissions remonter les seigneurs des Terreaux plus haut que N<sup>o</sup> Aymon Trombert, de Villelagrand, vers 1420, il n'y a aucune raison pour ne pas voir chez ces seigneurs des Terreaux des descendants des Trombert de Genève. Ils se sont éteints vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, au moins en tant que famille noble. On trouve encore au XVII<sup>e</sup> siècle et jusqu'à nos jours des Trombert en Genevois et Faucigny, non qualifiés nobles et que nous ne saurions, sur simple homonymie, rattacher aux Trombert, seigneurs des Terreaux et du Bois. Nous n'avons trouvé aucune indication concernant les armoiries portées par les N<sup>os</sup> Trombert.





?  
N° PIERRE Turumberti,  
d'Hauteville, mort avant 1243, était père des trois frères ci-dessous nommés

HUMBERT,  
chapelain de Sales, fils de feu Pierre Turumbert, d'Hauteville, recon-  
naît, le 13 des kalendes de mars 1279 (Arch. Thuyset), tenir en fief de  
Mess<sup>r</sup> Aymon et de Willelme de Thoyre, frères, 1<sup>o</sup> une maison haute  
avec chosal, située à Hauteville; 2<sup>o</sup> la vigne de *Salicea revel*; *item* la  
vigne que tient Pierre de Sales dans laquelle Willelme de Thoyre  
plantait *vineam*.

WILLELME  
sont, avec leur frère Humbert, témoins à un acte passé à Hauteville  
dans la chapelle de Saint-Nicolas, le 4 des Ides de novembre 1243  
(Arch. Thuyset).  
Pierre, frère du chapelain Hum-  
bert, reconnaît, en 1279, tenir  
en fief des dits de Thoyre une terre à Glandoz et *apud salicem*  
*revel*.

PIERRE  
Pierre, frère du chapelain Hum-  
bert, reconnaît, en 1279, tenir  
en fief des dits de Thoyre une terre à Glandoz et *apud salicem*  
*revel*.

?  
N° HUMBERT Trombert  
avec N° Jean Candie, prête hommage, le 17 juin 1308 (*Somm<sup>r</sup>*  
*des Fiefs*), à Guillaume, comte de Genevois, pour leurs biens  
rière Rumilly et Salagine.

FRANÇOIS Trombert,  
bourgeois de Seyssel, prête, le 28 septembre 1308 (*Indice Savoya*) hommage à la  
Comtesse de Genevois, réservée la fidélité qu'il doit au « Seigneur de Seyssel » (*sic*)  
(je pense qu'il faut lire : « celui qui est détenteur de la seigneurie de Seyssel »,  
*tunc* le Comte de Savoie).

?  
Relig<sup>s</sup> Seigr Mess<sup>r</sup> Fr. RODOLPHE Tromberti,  
précepteur de l'hôpital de Clermont (Ordre de Malte), loue et ratifie, le 27 janvier 1343  
(Arch. Savoiron), une vente de biens mouvant de son fief; fait à Vars dans la maison de  
Pierre Trombert qui est témoin. Rodolphe est dit recteur dans un 2<sup>e</sup> laod qu'il fait le  
4 mai 1343 (*Ibid.*). Il était déjà recteur et précepteur, le 15 mai 1342, dans un acte passé  
à Clermont *ante torcular dicti preceptoris*, par lequel il laude une vente de biens  
mouvant de son fief. Il l'était encore le 14 septembre 1346 (Arch. Thuyset).

CATHERINE Trombert  
fut femme de N° Pierre de Moyria, vers 1350. Sa  
fille, Jeannette de Moyria, ép., vers 1375, François  
de Lescheraine et fut grand-mère d'un Lesche-  
raine, reçu, vers 1430, chanoine Comte de Lyon  
(Preuves Comtes de Lyon).

?  
I. N° AYMON Trombert,  
de Villelagrand (Galiffe), ép. N° Isabelle de Jussier, fille de Nantermet de  
Jussy (*Ibid.*) et sœur de N° Jean, damoiseau (*Ibid.*). Aymon était mort avant  
1427 (*Ibid.*); Isabelle était encore tutrice de quelques-uns de ses enfants en  
1442. Serait-ce le même Aymon que celui de Clermont ci-contre ?

N° AYMON Trombert,  
de Clermont, habitant Hauteville. Des biens devant un  
cens, à Brenay, mandement d'Hauteville, et mouvant de  
son fief, sont vendus le 4 novembre 1410 (Arch. Thuyset).

RAYMOND, CLAUDE,  
fils d'Aymon Trombert; étaient tous deux  
majeurs en 1427 (Galiffe). Destinée in-  
connue.

II. N° JACQUES de Trombert (*sic*),  
seigneur des Terreaux et du Bois, mineur en 1427, était encore, en 1448, sous la curatelle de N° Jean  
de Jussy, son oncle maternel (Galiffe). Une reconnaissance en sa faveur pour des biens proches de  
Collonges-sous-Monthoux, est passée le 30 août 1448 (Inv<sup>r</sup> Rossillon). Il ép. Mie du Bois comme  
se voit dans un acte de 1448 (*Ibid.*), où ses fils Pierre et François agissent comme héritiers de leur  
mère et de N° Jean du Bois, leur oncle, par indivis avec Jacques de Sonzier, neveu du dit Jean.

?  
PIERRE Trombert,  
bourgeois de Rumilly,  
ép. Jacquemette, fille de  
Jacques Millet, de Ru-  
milly, et, le 3 août 1483  
(Arch. Savoiron), passe  
quittance à N° Pierre  
Millet, juge-maje, son  
beau-frère, de la dot de  
Jacquemette.

III. N° PIERRE de Trombert,  
coseigneur des Terreaux et du Bois. Il ép. Andelotte, fille de N° Pierre Gaillard. N° Pierre et François Trombert  
possédèrent, du fait de leurs femmes, la rente des Terreaux précédée des N° Gaillard, plus les offices de messellerie  
et de mestralie du mandement du château de Gaillard. Le 11 avril 1486 (*Somm<sup>r</sup> des Fiefs*), Pierre et François recon-  
naissent tenir du Duc de Savoie leur maison-forte des Terreaux avec jur<sup>s</sup> om<sup>n</sup>es et biens en dépendant provenus des  
N° d'Anthier. N°s Mermet et Etienne d'Anthier, frères, avaient été inféodés, le 20 février 1332 (*Ibid.*), du vidomnat  
du château de Genève, rière la chapellenie du château de Gaillard avec pouvoir d'ériger des fourches patibulaires.  
La maison-forte des Terreaux jouissait du m. et m. empire et de l'om<sup>n</sup>is jur<sup>s</sup> rière le Vernay, le Coppet et Vilette.  
Les deux frères Trombert possédaient une partie du fief de Villelagrand (mentionné dans la reconnaissance de Louis  
de Grailly, du 30 mai 1554. Le 7 avril 1500 (*Ibid.*), Pierre, coseigr des Terreaux, du Bois et du Villaret, en son nom  
et au nom de Philibert, Bon et Amé, à feu François Trombert, ses neveux, reconnaît tenir ses biens en suivant la  
reconnaissance de Aymon et de Jean du Bois, du 26 mars 1470. Pierre était mort avant 1507.

FRANÇOIS  
mentionné  
en 1504  
et en 1507.

AMBLARD  
mentionné  
en 1504  
et en 1507,  
était  
vivant  
en 1523.

IV. BERTRAND,  
coseigr des Terreaux, du Bois et du Villaret, châtelain de Genève en 1522 (Galiffe). Le 12  
octobre 1504 (Arch. de Cour), il reçoit investiture, pour lui, pour ses frères Amblard et  
François, et pour ses cousins Philibert, Bon et Amédée, de la maison-forte du Bois et de  
tous leurs autres biens des Etats. En son nom et de N° Amblard et François Trombert,  
ses frères, il reconnaît, le 16 août 1507 (*Somm<sup>r</sup> des Fiefs*), en fief noble, antique et pater-  
nel, en suivant la reconnaissance du 11 avril 1486, pour des biens précédés de Hugues  
Vépre, auparavant de Berthet de Verboz et de Jeannette, sa fille, et anciennement des  
N° d'Anthier, seigr des Terreaux, dont leur maison-forte des Terreaux, etc. Il recon-  
naît de même, le 13 juin 1523, comme son père, en 1500. Dans la reconnaissance de  
1507, figurent N° François de Lonny et D<sup>ne</sup> Jeanne Gaillard, tante de Bertrand. Ber-  
trand est encore témoin au Châtelard, le 13 octobre 1532 (T<sup>r</sup> d'Eschavannes), et était  
mort avant le 9 octobre 1538 (Inv<sup>r</sup> Rossillon), date à laquelle N° Nicolarde, sa veuve,  
vend à N° et P<sup>r</sup> Marin de Rossillon une maison et des biens à Thonex.

PIERRE  
donné  
par le  
mst. de  
M<sup>r</sup> de  
Foras ; n'est pas men-  
tionné dans l'investiture  
de 1504; avait dû mourir  
avant le testament de son  
père (1499), qui ne parle  
que de trois fils.

PHIL-  
BERT,  
mentionné en  
1504.

AMÉ,  
n'est pas men-  
tionné dans l'investiture  
de 1504; avait dû mourir  
avant le testament de son  
père (1499), qui ne parle  
que de trois fils.

On trouve encore d'autres Trombert n'ayant peut-être aucune parenté avec les précédents.

?  
N. N. Trombert,  
père des ci-dessous, avait ép. Jeanne Messie avec qui  
il vivait en 1611.

CLAUDE,  
curé d'Argonnex, agit le 25 août  
1611 (Arch. H<sup>is</sup>-Savoie).

EMMANUEL,  
frère de Claude, intervient dans  
l'acte de 1611 et signe.

?  
NICOLAS Trombert, de Thônes,  
mort avant 1606; peut-être celui qui était syndic de Thônes  
en 1590 (Ch<sup>te</sup> Pochat-Baron; *Hist<sup>r</sup> de Thônes*).

ANDRÉ,  
fils de feu Nicolas Trombert; réduction d'hommage en sufferte par  
Henri de Savoie, le 4 décembre 1606 (*Indice Savoya*).

?  
JACQUES Turumbert d'Hauteville,  
était mort avant 1243, père de :

(1) Elle est dite Marguerite, Margueronne et Margueretonne et devait appartenir à la branche des Menthon-  
Dingy ou à celle des Menthon-Beaumont.

PIERRE Turumbert  
est témoin, avec les trois frères Tu-  
rumbert ci-contre, à l'acte de 1243.

WILLELME Turumbert,  
chapelain de Massingy, est cité comme témoin à l'acte de 1243 avant les frères Turumbert ci-contre,  
et sous la même forme que Humbert, chapelain. Il pourrait, aussi bien que celui-ci, être frère de  
Willelme et de Pierre Turumbert; seulement, pour ledit Humbert, nous sommes renseignés par un  
2<sup>e</sup> acte, de 1279.

?  
HUMBERT Trombert.  
Humbert et André passent reconnaissance, comme ci-contre, le 17 juin 1308 (*Indice Savoya*), mais réservée la fidélité due par Humbert  
à Nicod de Thoyre; ce qui prouve que cet Humbert, et par suite André, étaient de la même race que Pierre Turumbert et ses trois  
fils ci-dessus, qualifiés Trombert d'Hauteville.

ANDRÉ Trombert, bourgeois de Chambéry.  
Humbert et André passent reconnaissance, comme ci-contre, le 17 juin 1308 (*Indice Savoya*), mais réservée la fidélité due par Humbert  
à Nicod de Thoyre; ce qui prouve que cet Humbert, et par suite André, étaient de la même race que Pierre Turumbert et ses trois  
fils ci-dessus, qualifiés Trombert d'Hauteville.

?  
PIERRE Trombert,  
de Clermont, ép. Margueronne de Menton (1), qui, veuve et créancière de Relig<sup>s</sup> Mess<sup>r</sup> Rodolphe Trombert, précepteur de l'hôpital de Clermont, pour 30 livres  
genevoises, constitue cette créance, le 31 août 1345 (Arch. Menthon); une moitié à  
Mess<sup>r</sup> Vuillieme de la Cluse, recteur de la chapelle de Menton, dédiée à S<sup>te</sup> Cather-  
rine dans l'église de Talloires; l'autre moitié pour le repos de l'âme de ladite Mar-  
gueronne, de son feu mari et de ses parents.

PIERRE Trombert  
était père de Pierre ci-dessous; il est peut-être le même  
que Pierre ci-contre.

?  
ROBERT Trombert,  
de Clermont, est témoin, à Annecy, le 9 décembre 1387  
(Arch. Barrioz), à un acte de Jordan Renguis, bourgeois  
d'Annecy.

N° PIERRE Trombert,  
de Clermont, reconnaît, le 21 novembre 1358 (Arch. Thuyset), en faveur de Jean de Cler-  
mont pour le fief de Vars et Desingy mentionné en la reconnaissance d'Aymon de  
Pierrefeu, du 6 décembre 1413). Il est, en novembre 1358, nommé parmi les garants  
de la dot constituée à Catherine de Chastanea, femme de Hugonin de Verbos.

CATHERINE  
était majeure en 1427. Elle ép. N° Humbert Goyet. Le 20 février 1442 (Arch. Thuyset  
et Inv<sup>r</sup> Rossillon), Jean Chaynuz, de Chêne, agissant du mandement de N° Isabelle  
de Jussy, tutrice de N° Jacques Trombert, son fils, et veuve de N° Aymon de Trom-  
bert (*sic*), reconnaît tenir des dits époux Goyet, en fief antique et emphytéose perpé-  
tuelle, les biens remis pour sa dot à ladite Catherine par Isabelle, sa mère, et situés  
au bailliage de Gaillard.

ANTONIA  
était mineure en  
1427 (Galiffe).

(2) Dans d'autres actes, elle est dite :  
Mathie ou Marthe, fille de N° Pierre  
de Romanie alias Gaillard. L'Inv<sup>r</sup>  
Rossillon contient l'énoncé de la fon-  
dation de la chapelle de N°-D<sup>e</sup>-la-  
Neuve de Genève par N° Pierre de  
Gaillard, alias Romagnet, du 22 jan-  
vier 1430; or, il s'agit ici de Pierre  
Gaillard.

N° FRANÇOIS de Trombert,  
dit : de Villeta, est témoin à Marlioz le 8 août 1482 (Arch. Savoiron). Il était le second fils. Ses enfants mâles  
sont substitués au testament de N° Amédée de Jussy, seigneur de Plagnies (Galiffe). Il ép. Marie, fille de N° Pierre  
Gaillard (2). Le 14 avril 1497, en son nom et en celui de Jacques, à feu Humbert de Scionzier, coseigneur du Bois,  
François reconnaît tenir en fief du Duc de Savoie une maison en ruine avec ses appartenances et dépendances,  
jurid<sup>s</sup> om<sup>n</sup>es, etc., qui furent antefois inféodées à Rév<sup>t</sup> Mess<sup>r</sup> Rodolphe du Bois et ses frères par Pat<sup>r</sup> du  
17 juillet 1401. Le 31 juillet 1497 (Arch. Thuyset), Pierre et Amédée de Jussy, seigneurs de Plagnies, reconnaissent  
à N° Claude Pécelet et Louise de Grailly, mariés, Claude d'Échallon et Amédée de Grilly revendent, en 1513, des censés, servis, etc., qu'ils possèdent à  
cause de ladite maison.  
François teste le 9 juin 1499 (*Proc<sup>r</sup> Arch. Thuyset*), en faveur de ses trois fils (*sic*), substituant Pierre Trombert,  
son frère, et, à leur défaut, Béatrix, sa fille et ses mâles. Il était mort avant 1500. Marie, veuve, administratrice  
des biens et personnes de N°s Jean (Bon) et Amé, ses fils, vend, en 1505, des biens à N° Jacques de Sonzier  
(Inv<sup>r</sup> Rossillon).

ANTOINETTE  
ép. N° et Eg<sup>r</sup> Claude Moyne.  
Sa dot, 400 ll., fut payée, le  
23 novembre 1538 (Arch.  
Thuyset), à N° Louis et Etien-  
ne Moyne, ses petits-fils, qui  
avaient transigé à ce sujet,  
le 27 juin 1532, avec Ber-  
trand et Bon Trombert, ne-  
veux de ladite Antoinette, et  
qui, en 1538, en passent quit-  
tance à N° Etienne de la Mar,  
seigr de Vanzy et coseigr du  
Bois.

PERNETTE  
Trombert, dite, dans un acte de 1550  
(Inv<sup>r</sup> Rossillon), fille de N° et P<sup>r</sup>  
François; ép. N° Jean Silimand, sei-  
gneur de Belmont avec qui elle vend,  
le 20 mars 1534 (Inv<sup>r</sup> Rossillon), à  
Jean de Châtillon, seigr d'Augny,  
les droits qu'ils pouvaient avoir sur  
les biens qui furent des N° Jean et  
Gabriel de Viry, fils de feu N° Claude,  
enclavés dans le mandement de  
Viry, acquis des dits seigr<sup>s</sup> par  
Dame Anne d'Oncieu (voir Viry,  
p. 376).

BON, alias JEAN-BON,  
seigr du Bois, ép. D<sup>ne</sup> Jeanne de Sergy (*de Sargiac*), au nom de qui il transige,  
le 31 août 1534 (Arch. Thuyset), avec Georgine Carrasse, dame de Farges,  
(alias *George Tarutiani*), femme de Mathieu Gribaldy. Les château et biens de  
Farges furent adjugés à ce dernier. Le 29 novembre 1536 (*Ibid.*), il vend à  
Etienne de la Mar, seigneur de Vanzy, et à sa femme une maison-forte en  
ruine au lieu dit « au Bois », avec appartenances, dépendances, juridiction,  
etc. Il teste le 21 février 1547 (Inv<sup>r</sup> Rossillon), en faveur de Jean-Gabriel, fils  
de N° Marin de Rossillon de Bernex, substituant Nicolas de Lornay; il veut  
être enseveli à Villette. En 1556, la juridiction du Bois, malgré la vente de  
1536, appartenait : pour moitié à N° Marin de Rossillon, pour un quart à  
N° Pierre Faucon; pour l'autre quart aux frères de Scionzier qui, le 14 jan-  
vier 1556 (Arch. Thuyset), passent reconnaissance en faveur des seigneurs de  
Berne.

BÉATRIX  
ép. N° Girard de Rossillon  
de Bernex. Elle est  
donnée par Galiffe qui  
fait erreur en la quali-  
fiant veuve en 1488. L'as-  
signment de sa dot est du  
5 décembre 1509 (Inv<sup>r</sup>  
Rossillon). Elle était veu-  
ve en 1517 (*Ibid.*).

MARIN DE ROSSILLON, Seigr  
des Terreaux, du Bois, etc. A la suite d'un procès avec  
N° Etienne de la Mar, en 1548, le fideicommiss apposé  
au testament de N° et P<sup>r</sup> François Trombert, en 1499,  
fut adjugé à Marin à cause de Béatrix, sa mère (voir  
ROSSILLON).

?  
JEAN Trombert,  
père de François, ci-dessous, était mort avant 1619.

FRANÇOIS,  
fils de feu Jean Trombert, reçoit du Duc, le 8 novembre 1619 (*Indice Savoya*), en sufferte annuelle et perpétuelle d'un denier, des biens par lui  
possédés au mandement de Montjoye acquis de François Cocatrix, mais qu'il ne pouvait tenir sous hommage taillable. Il y avait, en 1581, 1583,  
à Bionneys, paroisse de Saint-Gervais, mandement de Montjoye, une famille « Seigneur alias Trombert » non qualifiée noble.



# VALENCE (DE) (a)

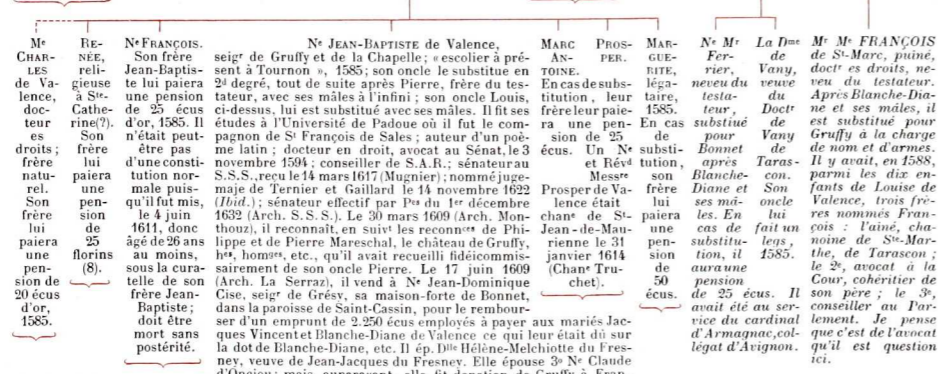
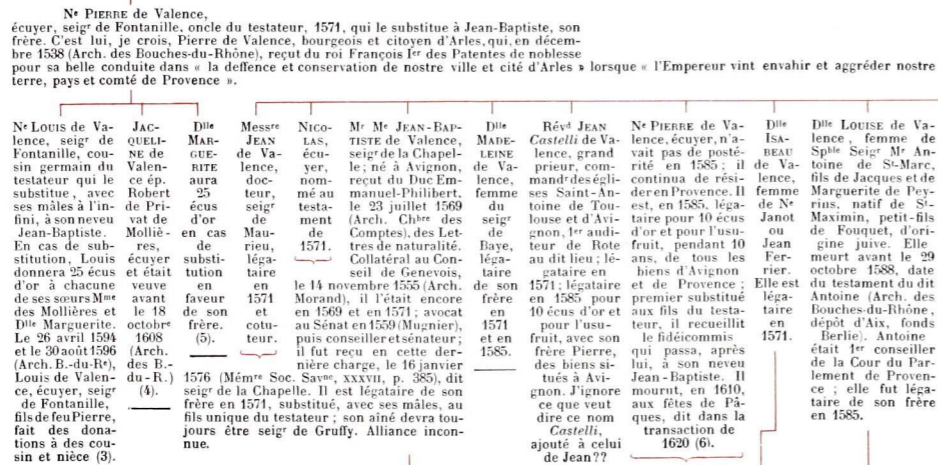
SEIGNEURS DE GRUFFY, BONNET, FÉSIGNY ET LA CHAPELLE



Les Lettres de noblesse accordées à Pierre de Valence, bourgeois d'Arles, en décembre 1538 par le roi François I<sup>er</sup> (Arch. des Bouches-du-Rhône, série B, 34, f° 48 v<sup>o</sup>), lui attribuent comme armoiries : *Ecartelé d'or à l'aigle d'azur et d'azur à la fasce ondulée d'argent*. Sont-ce les mêmes armoiries qu'ont portées les Valence qui habitèrent la Savoie ? Je n'oserais l'affirmer. L'Armorial d'Artefeuil donne, t. II, p. 257, pour les « Valence, à Arles, seig<sup>r</sup> de Fontanille », (cousins germains des Valence de Savoie) : *de gueules à une bordure d'or* ; mais, dans le même ouvrage, on trouve, p. 375, à la table de Rozières, l'attribution aux Valence des armoiries données par les Lettres de noblesse de 1538, sauf que la fasce ondulée y est donnée d'or au lieu d'argent. Les armoiries à bordure d'or de l'Armorial d'Artefeuil ont-elles été prises plus tard par les Valence demeurés en Provence ? Si l'auteur de cet ouvrage, moderne, dont le vrai titre est : « Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence », n'a pas fait erreur sur

le nom de la famille qui a porté ces armoiries, ce n'est vraisemblablement pas, en tous cas, chez les Valence de Savoie qu'il est venu les chercher. Mais, de toute façon, ni les unes ni les autres de ces armoiries n'ont pu être l'origine de l'attribution par divers auteurs aux Valence de Savoie d'armoiries entièrement différentes : d'or à trois trèfles endentés de gueules (*Dict<sup>e</sup> du Duché de Savoie*) et encore : de..., au chevron de..., bordé de..., accompagné de trois têtes de licornes de... (armoiries figurées sur la porte de Lémenc). Je donne donc ici, mais sous réserves, les armoiries des Lettres de noblesse telles qu'elles figurent à l'enregistrement officiel de la Cour des Comptes de Provence.

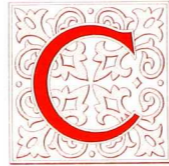
(a) Valence est, je crois, la vraie orthographe. Mais on trouve aussi Vallence, Valance, etc.



cois de Menthon, seig<sup>r</sup> de la Balme, qui, en 1658, plaïdait avec Gabriel-Philibert Favre en raison de la caducité prétendue de cette donation faite *pendente lite* de la discussion de l'hoirie Valence (voir l'art. du fils de Georges-Alexandre) (7).

(3) Louis a peut-être eu, cependant, une descendance en Provence. Je ne l'ai pas cherchée, ceci sortant du cadre de mon travail.  
(4) Elle eut, entre autres enfants, trois fils : Pierre, Charles et André qui moururent en 1608, 1650 et 1619 (Arch. Bouches-du-Rhône).  
(5) Je n'ai pas cherché si Marguerite se maria ni si Pierre de Valence eut d'autres enfants.  
(6) Cependant, des deux actes faits, en 1609, par Jean-Baptiste, son neveu, il semblerait qu'on dut conclure que, à cette date, l'héritage Gruffy et Bonnet était déjà passé de Pierre aux mains de Jean-Baptiste. En Pierre de Valence était, en 1581, le dernier titulaire de la chapellenie perpétuelle érigée en l'église de Sainte-Marthe de Tarascon, sous le titre de Saint-Eutrope, mort à cette date.  
(7) René de Valence fut reçu au couvent de Sainte-Claire d'Anney, le 1<sup>er</sup> mai 1576. Abbesse dès 1605, elle mourut le 20 juin 1615 (Ac<sup>t</sup> Sal<sup>m</sup>, t. III, p. 56). C'est elle qui succéda à Jeanne de Jussy (Besson). Son oncle François était peut-être mal renseigné sur la situation religieuse de sa nièce.

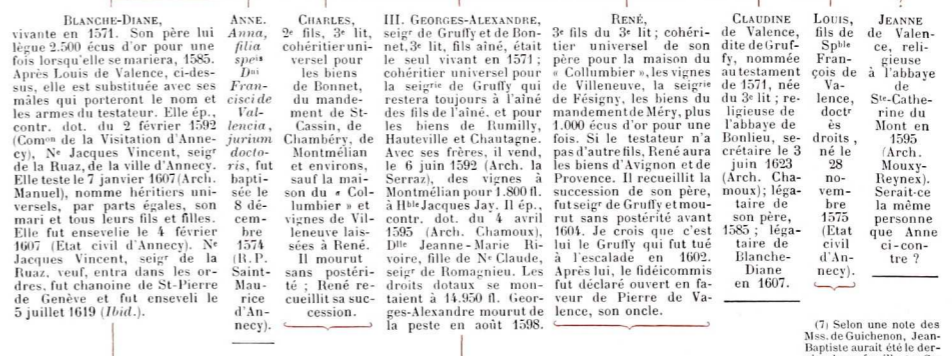
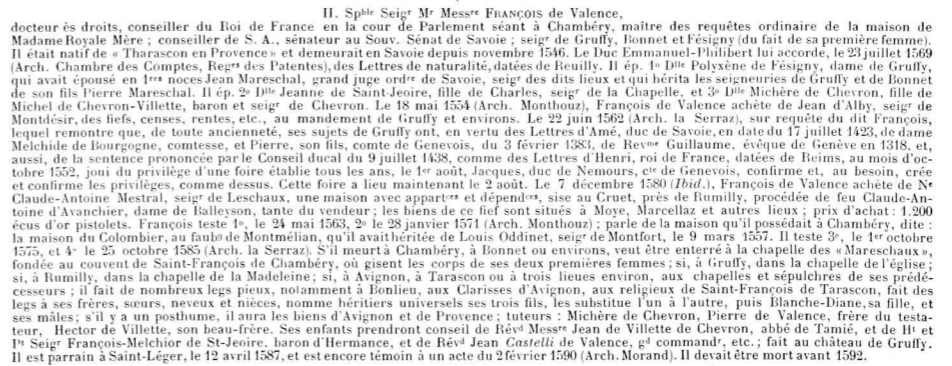
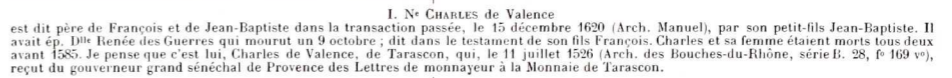
N° FRANÇOIS de FÉSIGNY, fils aîné, cohéritier universel de sa mère. N° VINCENT de FÉSIGNY, cohéritier universel de sa mère.



ETTE famille est originaire du Comtat Venaissin et semble n'être parvenue à la noblesse que vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle : c'est à cette époque que deux Valence vinrent en Savoie. La généalogie ci-dessous commence par deux frères, Pierre et Charles de Valence. Ce sont, je crois, les deux personnages sur lesquels les Archives des Bouches-du-Rhône (1) nous fournissent deux documents : pour l'un, Pierre de Valence, bourgeois et citoyen de la ville d'Arles, ce sont des « Lettres de nobilitation » à lui accordées par François I<sup>er</sup> au mois (sic) de décembre 1538 ; pour l'autre, Charles de Valence, de la ville de « Tharascon », ce sont des « Lettres de monnayeur » à la monnaie de Tarascon en 1526 (2). Les enfants de Charles, seuls, ont leur place marquée dans l'Armorial de Savoie, puisque ce sont les deux frères François et Jean-Baptiste de Valence, fils du dit Charles, qui, seuls, vinrent en Savoie en 1546 et furent naturalisés par le Duc Emmanuel-Philibert en 1569. Dès leur arrivée dans leur nouvelle patrie, les deux frères y remplirent des charges importantes. Ils devinrent seigneurs de Gruffy, Fésigny, Bonnet, la Chapelle ; mais leur descendance s'éteignit au bout de deux générations dès la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Leurs biens passèrent aux Vincent de la Ruaz qui devinrent ainsi seigneurs de Fésigny et aux Menthon-la Balme qui devinrent seigneurs de Gruffy.

(1) Je tiens à exprimer ici mes très vifs remerciements à Mr Busquet, archiviste en chef, et à Mr Raimbault, archiviste adjoint aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, qui ont accueilli avec la plus grande amabilité mes demandes de renseignements et y ont répondu pour le plus grand profit de l'Armorial.

(2) J'ai dit : je crois, parce qu'il n'y a pas certitude ; mais je ne doute pas que ce Charles de Valence, de « Tharascon », soit le Charles, mort avant 1585, qui fut père de François de Valence, lequel, né à Tarascon, en Savoie, en 1546, et quant à Pierre, la qualité de bourgeois d'Arles ne l'empêche pas d'être le même Pierre que nous verrons, oncle du susdit François et qualifié seigneur de Fontanille (au territoire de Tarascon) ; l'Armorial d'Artefeuil parle des « Valence, à Arles, seigneurs de Fontanille », et Louis de Valence, écuyer, seigneur de Fontanille, fils de Pierre, fait, en 1596 (Arch. des Bouches-du-Rhône), une donation reçue par un notaire d'Arles.



N° VICTOR VINCENT de FÉSIGNY, fils aîné, cohéritier universel de sa mère, portera le nom et les armes de sa mère. Il fut en procès avec Jean-Baptiste de Valence, à propos de la succession de François, testateur en 1585. Jean-Baptiste tenait en fief de la Ruaz, à cause de diverses créances et de 500 écus légués à son père par Charles, le grand-père. Victor tenait Fésigny à cause des 2.500 écus de dot de sa mère et l'avait obtenu à la suite d'un procès contre Emery de Montfalcon. Les deux parties transigèrent le 15 décembre 1620 (Arch. Mame).

(7) Selon une note des Mss. de Guichenon, Jean-Baptiste aurait été le dernier de sa famille (en Savoie, du moins). Une D<sup>lle</sup> HIER... (onyme de Valence, comtesse de St-Rémy (des Baux) fut sépulture à St-Marie Egypcienne, le 23 décembre 1730 (Mss. Chappero). Elle apparait peut-être à la même famille, mais vraisemblablement pas à la branche savoyarde.



VACHON. — Voir au SUPPLÉMENT.

VALLARD. — Voir au SUPPLÉMENT.

VALLAZ (DE LA). — Voir au SUPPLÉMENT.

VALLEPELLINA. — Voir au SUPPLÉMENT.

VALLEYSE. — Voir au SUPPLÉMENT.

VALLIER. — Voir au SUPPLÉMENT.

VALLIÈRES. — Voir au SUPPLÉMENT.

VALLIN. — Voir au SUPPLÉMENT.

VALLON. — Voir au SUPPLÉMENT.

VALPERGUE. — Voir au SUPPLÉMENT.

VANDEL. — Voir au SUPPLÉMENT.

VARANGES. — Voir au SUPPLÉMENT.

VARCIN. — Voir au SUPPLÉMENT.

VAUCHER. — Voir au SUPPLÉMENT.

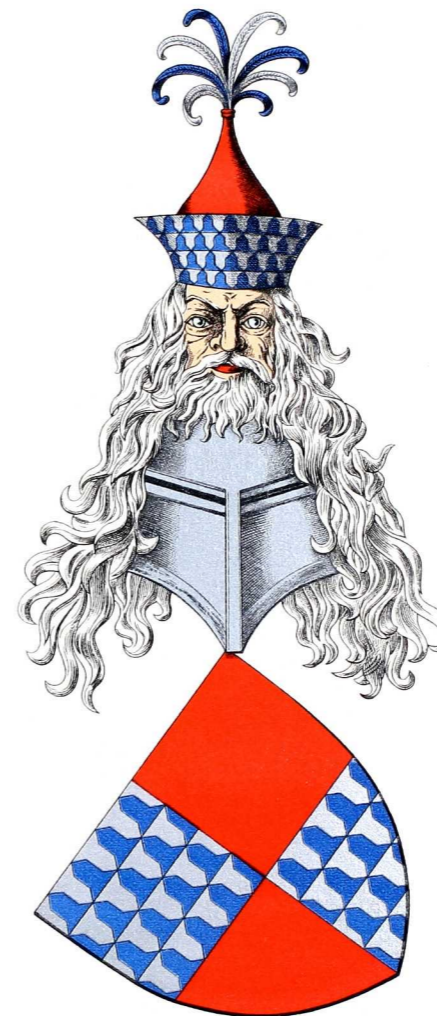
## VARAX (DE)

SEIGNEURS DE LA BERRYRE, DE CRANGEAC, DE BELLEGARDE, D'EPEYSSOLES, DE CHATEAUMARTIN, D'AMEYSIN, DE CHALLES, DE CHATEL, D'USINENS, DE COLLONGES, DE MOISY ET DE PLANAZ ; COSEIGNEURS DE SEMINE, COMTES DE CHATEL ET D'USINENS.

SEIGNEURS DE MEYROUX, DE LOISIN, DE NEUVECELLE, DE SAXEL, DE MARCORENS ; COSEIGNEURS DE THOLLON, DE BALLEYSON, ETC., DITS COMTES DE NEUVECELLE ET DE LOISIN.

P. : Écartelé de vair et de gueules.

Cimier : Un vieillard ayant un bonnet à l'antique, vairé ; la barbe grande et les longs cheveux épars et flotant à l'entour du casque et de l'écu (c'est le motif du dessin ci-contre, fin du xiv<sup>e</sup> siècle), la robe de gueules et de vair, laquelle soutient l'écu des deux côtés. (Guichenon.)



GUICHENON (Br. et Bu., 3<sup>e</sup> partie), a donné l'histoire de la très ancienne maison de Varax, originaire de Bresse. Si l'on s'en tient aux renseignements fournis par cette généalogie, on conclut que la famille de Varax s'éteignit vers 1560, alors que la Seigneurie de Varax et le titre de comte étaient tombés en quenouille et avaient passé par alliance dans la famille de la Palu dès le dernier quart du xv<sup>e</sup> siècle. Mais, en fin d'article, Guichenon cite les seigneurs de la Berryre, de Crangeac et d'Épeyssoles en Bresse, de Châtel et de Planaz, en Savoie, qui portaient le nom et les armes des Varax ; il ne dit rien sur eux, ajoute-t-il, « n'ayant point vu leurs titres ». Cependant, à la page 12 de la 2<sup>e</sup> partie, article la Berryre, et à la page 48, article Crangeac, Guichenon nous dit comment Gilbert de Varax, qu'il n'avait pas cité dans la généalogie, acquit ces deux seigneuries au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, puis comment ces deux seigneuries quittèrent la famille de Varax en 1552 et vers 1580.

C'est, je crois, ce Gilbert de Varax, seigneur de la Berryre et de Crangeac, qui est l'auteur des Varax devenus seigneurs de Planaz et de Châtel, puis comtes d'Usinens et de Châtel. Ces Varax vécurent en Savoie, et le dernier d'entre eux, qui fut gouverneur général d'Alexandrie et chevalier de l'Annonciade, mourut en 1820.

Une autre famille, portant le même nom et les mêmes armoiries et ayant vécu en Savoie depuis le xv<sup>e</sup> siècle jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, n'est même pas citée par Guichenon. Son origine illégitime est peut-être la cause de ce silence ; cependant elle occupa une place honorable dans son pays d'élection et y contracta de belles

alliances. Ces Varax furent comtes de Neuvecelle et de Loisin (1) et les Patentes d'Investiture pour Neuvecelle par le Duc de Savoie les reconnaissent issus de l'illustre maison de Varax en Bresse. Mais nous ne savons pas à quel membre les rattacher de cette antique maison (2). La généalogie des Varax-Neuvecelle suivra celle des seigneurs de Planaz et de Châtel.

(Suivent les généalogies.)

(1) Mais je n'ai pu découvrir les Patentes d'érection en comté. C'est Guillaume, degré VII, qui le premier, prit, dans les contrats, le titre de comte à partir de 1663.

(2) Je crois qu'ils se rattachent illégitimement à la branche des Varax, seigneurs de Romans. On verra à l'article de Georges, le premier d'entre eux, sur quelles raisons je fonde mon opinion.



SEIGNEURS DE PLANAZ ET DE CHATEL.

CHARLES de Varax, seigneur de Crangeac, de Challes et d'Epeysoles, né du lit Marecq ; ép. D<sup>ne</sup> Marie de Cusinay (sic), fille d'Antoine de Cusinay (sic) et de Marie de Challes (Preuves de Malte) (doit être pour Cusinens — d'après Guichenon, c'est Marie de Cusinens).

ANNIAL de Varax, seigneur d'Epeysoles (ou Expensol ou des Pessolle), était débiteur de Claude de Varax, seigneur de Châtel, son cousin, qui passe cette créance à son fils Jacques en son contrat de mariage en 1627. Il ép. en 1<sup>re</sup> noces, Je crois, N<sup>e</sup> Antoinette de Chemynant, dame de Chavault et la Salle de Manzia, veuve en 1<sup>re</sup> noces de N<sup>e</sup> Jean de Lugny, seigneur de Loyse, en Mâconnais. Elle teste le 5 septembre 1574 (Arch. de Ville de Traverney), fait des legs à son mari Annial pour sa seigneurie de la Salle de Manzia et à N<sup>e</sup> et Relig<sup>ieux</sup> Jean-François de Varax, religieux de l'abbaye de Nantua ; fait héritier son ou ses posthumes aux- quels elle substitue son mari. Il ép. 2<sup>e</sup> Antoinette-Hélène, fille de N<sup>e</sup> Philibert de Chevrier et de Claudine de Taret, dame de Marmont (Preuves de Malte). Annial fut tué au siège de Genève, au service de S. A.

LOUISE, ép. N<sup>e</sup> Philibert de la Croix d'Arare et était veuve lors du testament de son frère, 1619, de qui sa fille Claudine de la Croix fut légataire. DOM PHILIBERT-ALEXANDRE, commandeur de Blodet en 1630 (Hesson) ; par- rain le 2 mars 1623.

PHILIBERT de Varax, baptisé à Marbos, diocèse de Lyon, le 24 août 1588. Il fut chevalier de Malte ; ses Preuves sont de l'an 1608. Il fut, environ trois ans, au service de S. A. aux Pays-Bas (Preuves de Malte).

CLAUDINE-MARIE, légataire, 1619, pour 1.000 écus de 8 florins quand elle se maria. Une Claudine-George de Varax, fille de N<sup>e</sup> Claude de Varax (est-ce la même ?) est marraine en 1615 (R. P. de Musiége).

LOUISE-PERNETTE alias : Louise « Pernallat Deva- rax », 1609 (R. P. de Musiége) ; légataire de son père en 1619. Elle ép., contrat dotal du 12 juillet 1617 (Preuves Malte d'Allinges), Josué d'Allinges, baron de Lar- ringe et teste le 23 avril 1677 (Ibid.).

CLAUDE-BERNARDIN, 3<sup>e</sup> fils, cohéritier universel, 1619 ; chev<sup>e</sup> de Malte ; Preuves du 16 sep- tembre 1632 et du 2 juin 1633 (Preuves 1723) ; baptisé à Usinens le 11 novembre 1612. Ses Pre<sup>uves</sup> sont insérées en abrégé dans celles de son arrière-petit-neveu Joseph.

FRANÇOIS de Varax, seigneur de Planaz et d'Ameysin. Il ép., contrat dotal du 19 juin 1657 (Arch. Saumont Arch. S. S. S.), D<sup>ne</sup> Claudine Nicolier, fille de feu N<sup>e</sup> Jacques Nico- lier, sénateur au S. S. S., et de Françoise d'Orlier. Les deux époux étaient, le 3 mars 1659 (Arch. Mouxy-Reynex), en procès avec Claire-Marie de Lomel, veuve de Jean-Claude d'Orlier, au sujet des biens délaissés par celui-ci. Fran- çois et sa femme sont parrain et marraine le 1<sup>er</sup> mars 1660 (R. P. de Frangy). Il était mort avant le 20 août 1665 (Comm<sup>une</sup> D<sup>ne</sup> Michaud).

ANNE ép. N<sup>e</sup> Jean de Châtillon, coseigneur de Thollon, qui meurt le 23 août 1701. Elle teste le 18 mars et codicille le 13 décembre 1710 (Arch. Rubaud), nommant héritiers universels ses neveux Fran- çois-Joseph, fils de Gaspard et Pierre, fils de François. Elle meurt à la Touverie d'Evian, le 21 février 1711 à 70 ans (R. P. d'Evian). Ses neveux se partagent son hoirie le 14 mars 1711 (Arch. Thuysset).

FRANÇOISE, baptisée le 1<sup>er</sup> août 1670 (R. P. St-Lé- ger) ; est, sans doute, celle qui ép., le 25 avril 1702, contrat dotal du 8 mars 1702 (Arch. Lagneux), N<sup>e</sup> Pierre Morel d'Hauterive, de la paroisse d'Yenne. Son petit-fils, Mess<sup>ieurs</sup> Jacques Morel, fit ses Preuves pour le Chapitre de Saint-Claude où figure Philiberte de Livron, sa trisauteile (Arch. Saumont).

THIÉ-RESE MON-RIE-JOSEPH, baptisé le 30 juin 1671 (R. P. de Cognin).

ST-SEPH, baptisé le 21 avril 1669 (R. P. de Cognin) ; encore vivant en 1691.

PIERRE de Varax, seigneur de Planaz, baptisé le 6 octobre 1671 (R. P. de Cognin), cohéritier uni- versel de sa tante Anne, 1710. Il possédait la m<sup>aison</sup> de Loche. Hist<sup>oire</sup> de Gré- sy-s-Aix. Il ép., le 20 février 1700 (R. P. de St- Léger), D<sup>ne</sup> Etienne de Coysia. Il est témoin, le 9 juillet 1733 (Arch. Rey- det), à Chambéry, dans sa maison, au contrat dotal Reydet-Barrin. Elle meurt, veuve, et est en- terrée à Aix le 4 mai 1748 (R. P. d'Aix).

MARIE, baptisée le 15 avril 1703 (R. P. Co- gnin). C'est peut-être elle, Marie-Louise de Varax, quelquefois aussi qualifiée Louise, qui ép. Joseph-Nicolas de Bouteiller et qui meurt le 13 février 1737 (R. P. Sallan- ches). Il ép. 2<sup>e</sup> Marguerite-Ber- nardine Roget. Il se pourrait cepen- dant que cette Marie-Louise fut la Louise, sœur de Pierre ci- dessus ; mais c'est plus difficile, Joseph-Nicolas étant né en 1678.

JOSEPH de Varax, seigneur de Planaz, né et habitant à Chambéry. Il est témoin, le 19 juin 1755 (Arch. Thuysset). Le 30 sep- tembre 1771 (Arch. Neuvecelle), il passe une procuration pour la ré- novation de ses lieux et encore le 22 février 1794 (Ibid.). Le 10 juillet 1777 (Ibid.), il vend un pré à Gré- sy. Il ép., contr. dotal du 19 janvier 1744 (Arch. de Loche), D<sup>ne</sup> Thé- rèse-Charlotte de Mouxy de Loche. Elle meurt le 6 septembre 1746 (R. P. de Grézy).

ANNE-BARBE, baptisée le 22 décembre 1700. VINCENT, baptisé le 22 février 1702 ; nommé au tes- tament de Pierre Morel, son oncle, qui le qualifie : neveu utérin, 1709. MARIE-PE- RONNE, bap- tisée le 9 juin 1705. GAS- PARD, bap- tisé le 1713. ANNE-JOSEPHE, baptisée le 6 janvier 1717 ; probable- ment celle qui ép., le 5 fé- vrier 1759 (R. P. de Tresserve), N<sup>e</sup> Joseph vier de Buttet. Elle teste le 28 avril 1762 (Arch. Manuel).

N<sup>e</sup> FRANÇOIS-JOSEPH, fils de feu N<sup>e</sup> Joseph de Varax, natif du château de Loche, paroisse de Grézy, à la veille de rejoindre son régiment, constitue un mandataire pour ses affaires avec pouvoir de vendre notamment ses biens de Cognin, 13 juillet 1782 (1<sup>re</sup> Neuvesel) ; règlement de comptes le 23 juillet 1787 ; autre quittance pour lui le 14 octobre 1787. Etant capitaine-major au régiment de Savoie-Infanterie, il donne, le 4 juin 1785 (Ibid.), en prix fait, des réparations à Planaz, paroisse de Desingy. Il est simplement nommé Joseph dans d'autres comptes où l'on mentionne son domaine de Planaz et sa rente de Grézy. Il est aussi nommé quelquefois François. Le Comte Dom François de Varax, général et gouverneur de la ville et province d'Alexandrie, fut nommé, en 1820, chevalier de l'Annonciade et testa le 21 mai 1829 (il pouvait avoir au plus 84 ans), en faveur de ses cousins germains (sic) : François, Joseph et Flore de Mouxy de Loche, enfants de Charles-Emmanuel, frère de Thérèse-Charlotte ci-dessus, mère du testa- teur. Il fut le dernier du nom ; je pense que ce titre de comte lui est venu par la mort de son cousin, le dernier des Varax, comtes de Châtel et d'Usinens, qui devait être son très proche contemporain.

Doubles traits = Preuves de 1723.

I. N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> Mess<sup>ieurs</sup> GILBERT de Varax, seigneur de la Berruyre, de Crangeac et Bellegarde, chevalier (voir ce qui est dit de lui, p. 559). Il ép. 1<sup>re</sup> (ou 2<sup>e</sup>), Laurence de Châteaumartin par contrat du dernier juillet 1524 (Preuves de Malte pour son arrière-petit-fils Claude-Bernardin), et 2<sup>e</sup> (ou 1<sup>re</sup>) Catherine de Marecq (Preu- ves de Malte pour Philibert ci-dessous). Il teste le 17 juillet 1536 (Preuves de Malte pour Claude-Bernardin).

II. JEAN-PHILIBERT de Varax, seigneur de Bellegarde, Châteaumartin et Châtel ; né du lit Châteaumartin. Il ép. 1<sup>re</sup>, contrat dotal du 2 janvier 1559 (Preuves Malte), D<sup>ne</sup> Cath- erine de Verbourg, fille de N<sup>e</sup> Louis et de Pernelle de Châtillon. Le 26 mars 1576 (Arch. Chamoux), il est laudé par Jacques de Savoie, duc de Genevois, de la vente par lui faite d'une vigne à Rév<sup>erend</sup> Galois Regard et à N<sup>e</sup> Alexandre, son frère. Jean-Philibert ép. 2<sup>e</sup>, contrat dotal du 7 février 1581 (Preuves de Malte d'Allinges), dame Anne de Veillet, fille de N<sup>e</sup> Aubert, conseiller de S. A., premier maître auditeur à la Chambre des Comptes. Il teste le 17 mai 1560 (Preuves de Malte), et était mort avant le 28 juillet 1620 (Arch. S. S. S.), date à laquelle Anne est nommée tutrice de ses petits-fils Terrier.

JEAN-ÉTIENNE, seig<sup>neur</sup> de Châtel, Châteaumartin, Planaz, coseig<sup>neur</sup> de Semine. Il ép., contrat de mariage du 25 juin 1508 (Preuves de Malte), D<sup>ne</sup> Claudine-Charlotte de Vignod, fille de N<sup>e</sup> Gabriel, seig<sup>neur</sup> de Planaz, et de Donade-Per- nette de Baillans. Il est témoin, le 6 janvier 1604, au testament de Jean-Jacques de Rossillon. Claudine-Charlotte teste le 14 mai 1617 et dut mourir avant 1619. Claude teste le 12 novembre 1619 (1<sup>re</sup> Chaumon- net) au château de Planaz, sur le point de partir pour l'Italie, en compagnie de sa belle-mère pour s'occu- per de biens, à Rome, que lui avait légués N<sup>e</sup> et Sp<sup>irituel</sup> Jean Vignod, docteur ès droites et procureur en Cour de Rote. Il veut être enseveli dans l'église de St-Gatien à Usinens ; il légua à sa belle-mère l'usufruit, à la charge, pour elle, d'entretenir les enfants du testateur. Il codicille le 6 avril 1631 (1<sup>re</sup> Chaumontet), modifiant son testament de 1619.

III. CLAUDE de Varax, seig<sup>neur</sup> de Châtel, Châteaumartin, Planaz, coseig<sup>neur</sup> de Semine. Il ép., contrat de mariage du 25 juin 1508 (Preuves de Malte), D<sup>ne</sup> Claudine-Charlotte de Vignod, fille de N<sup>e</sup> Gabriel, seig<sup>neur</sup> de Planaz, et de Donade-Per- nette de Baillans. Il est témoin, le 6 janvier 1604, au testament de Jean-Jacques de Rossillon. Claudine-Charlotte teste le 14 mai 1617 et dut mourir avant 1619. Claude teste le 12 novembre 1619 (1<sup>re</sup> Chaumon- net) au château de Planaz, sur le point de partir pour l'Italie, en compagnie de sa belle-mère pour s'occu- per de biens, à Rome, que lui avait légués N<sup>e</sup> et Sp<sup>irituel</sup> Jean Vignod, docteur ès droites et procureur en Cour de Rote. Il veut être enseveli dans l'église de St-Gatien à Usinens ; il légua à sa belle-mère l'usufruit, à la charge, pour elle, d'entretenir les enfants du testateur. Il codicille le 6 avril 1631 (1<sup>re</sup> Chaumontet), modifiant son testament de 1619.

LAURENCE (2<sup>e</sup> lit) ép. N<sup>e</sup> Claude- Henri Terrier de Montvuagnard, dont les fils étaient, en 1620, sous la tutelle d'Anne de Veillet, leur grand-mère.

CLAUDE-HENRI, 2<sup>e</sup> fils, chanoine de Ge- nève ; prieur de N<sup>e</sup>-D<sup>e</sup> de l'Aumône, à Rumilly, co- héritier universel, 1619 ; nommé dans des actes de 1635, 1638, 1649, 1654. Il meurt dans les pre- miers mois de 1660 (R. P. de Frangy).

IV. JACQUES de Varax, seigneur de Châtel et de Planaz, coseig<sup>neur</sup> de Semine, Mons, Châteaumartin et Usinens, fils aîné ; cohéritier universel de son père qui, par son codicille de 1631, lui légua la moitié de la maison- forte de Châtel et de tous les revenus qui en dépendent. Les quatre frères, comme héritiers de leur mère, transigent, le 22 août 1638 (Arch. S. S. S.), avec les Dames Pensabin et de Vignod. Il ép., con- trat dotal du 15 novembre 1627 (Arch. Saumont), D<sup>ne</sup> Philiberte de Livron de Savigny, fille de Jean et de Laurence de Grolée. Il paraît s'être fait d'église. Dans un acte du 13 septembre 1657 (Minut<sup>es</sup> Brun), où il figure avec son fils, N<sup>e</sup> François, seig<sup>neur</sup> de Châtel, comme prêtant 1.600 florins aux syndics de la ville de Thonon, il est qualifié : N<sup>e</sup> et Révérend Mess<sup>ieurs</sup>.

PIERRE-ISAAC, 4<sup>e</sup> fils, chanoine de St-Pierre de Genève, donné par les Preuves de 1723.

PÉRONNE de Varax de Châtel (je la crois fille de Jacques) ép., le 3 mars 1664 (R. P. d'Evian), N<sup>e</sup> Jacques du Crest, de Grusilles, seigneur de Vongy et de St-Disidille, veuf 1<sup>er</sup> de Gabrielle-Claudine Colliet de Beauvoir ; 2<sup>e</sup> de Clémence Boc- card.

V. GASPARD de Varax-Châtel, comte de Châtel et d'Usinens. Il acquiert la terre d'Usinens par acte du 12 mai 1682. Par Patentes du 23 février 1684, la terre d'Usinens et de Châtel fut érigée en comté (Preuves de 1723). Gaspard ép. 1<sup>re</sup> Dame N. N. de Veigy (Arch. Thuysset) ; 2<sup>e</sup>, contrat dotal du 6 février 1665 (Preuves de Malte), D<sup>ne</sup> Christine, fille de N<sup>e</sup> Guillaume de Baillans. Il fut en- terré le 27 septembre 1702 (R. P. d'Usinens).

N<sup>e</sup> LOUIS de Varax de Châtel est parrain le 4 juin 1684 (R. P. de Thonon).

CHRISTINE, nièce d'Anne de Varax, codicillan- te le 23 décembre 1710 ; est-elle fille de François ou de Gaspard ? Elle était, en 1710, Ur- suline à Thonon. Son prénom me la fait croire tan- tôt propre de Louis-Christin.

CLAUDINE-FRANÇOISE, légataire de sa tante Anne ; contrat dot. du 15 juillet 1696 (Arch. Mouxy-Reynex), N<sup>e</sup> Philippe Paer- nat, seig<sup>neur</sup> de Vial, et passe, le 15 août suivant (Arch. Thuysset), quittance à son frère Pierre de ses droits do- taux. Il meurt avant 1701, (R. P. St-Léger), c. d. du 4 août 1705 (Arch. Mouxy- Reynex), N<sup>e</sup> Louis de Mouxy de Grézy.

JAC-QUES, légai- taire de sa tante Anne et substitué à son frère- François- Jo- seph. VI. FRANÇOIS-JOSEPH, comte de Châtel et d'Usinens, sei- gneur de Châteaumartin ; cohéritier universel de sa tante Anne. 1710 ; par- rain le 31 janvier 1719 (Etat civil de Rumilly). Il ép. (Preu- ves de Malte) D<sup>ne</sup> Marie de Parpil- ves de Chapelle, dite Marie de Cha- pelle de St-Séverin, fille de N<sup>e</sup> Jean- Maurice et de D<sup>ne</sup> Antoinette-Ma- deleine Rouer de St-Séverin. Il meurt à Seyssel, le 1<sup>er</sup> juin 1750, à 70 ans (R. P. d'Usinens).

ANNE, légai- taire de sa tante Anne en 1710. ANNE-GASPAR- DE, légataire de sa tante Anne, 1710 ; ép., le 31 août du 20 avril 1706 (R. P. d'Evian), N<sup>e</sup> Marin- François- Louis du Crest, seig<sup>neur</sup> de Vongy et de St-Disidille, fils de Jac- ques-ci-dessus. MADELINE, 2<sup>e</sup> lit ; légai- taire en 1710 ; ép., contrat de mariage du 20 avril 1707 (Arch. Thuysset), N<sup>e</sup> Louis-Amé, dit Petoux, Daviet du Bouchet, fils de feu N<sup>e</sup> Claude, de la paroisse de Thusy.

HELENE-FELICITE, née à Clarafond ; ha- bitait Grenoble. Elle est mandataire de sa mère en 1796 (1<sup>re</sup> Chaumontet) ; son ou ses frères sans doute morts à cette date.

N. N. fils, né et mort le 6 septembre 1744 (s<sup>on</sup> ré- fér<sup>é</sup>, peut- être R. P. de Clarafond). VIII. LOUIS-JO- SEPH, donné par les Preuves de 1723 (supplém<sup>ent</sup>) ; est investi, le 3 juin 1785, en la terre d'Usinens et Châtel avec titre de comté. Ne sont peut-être qu'un seul personnage.

JOSEPH de Varax, baptisé à Clarafond le 16 novembre 1746. Postulant pour l'ordre de Malte, il fait, en 1774, ses Preuves remon- tant à Mess<sup>ieurs</sup> Gilbert, son sex- ti-aiéul (Arch. Dépt Rhône, H. 185).







# VARNIER



P. : d'or diapré de gueules à la bande d'azur chargée de 3 taus de sable.

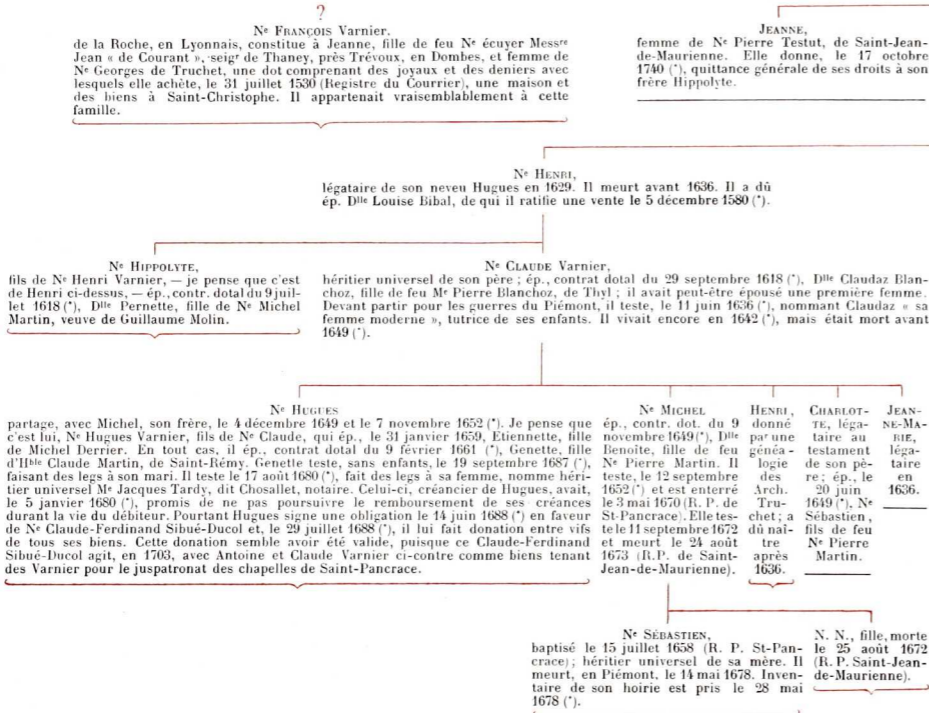
Ces armoiries ont été relevées par M. de Foras sur un dessin original figurant sur un titre de cette famille, trouvé à Saint-Jean-de-Maurienne. Je crois qu'il n'y a dans ces armoiries rien à enquerir, mais ces taus, dont la présence pourrait avoir comme but de commémorer Saint-Pancrace, évêque au 1<sup>er</sup> siècle, étaient peut-être originellement « au naturel » couleur bois, devenus plus tard de sable sans que les Varnier aient cru commettre une faute héraldique.



OMME le rappelle le nom de baptême du premier noble Varnier que nous connaissons et qui vivait en 1440, cette famille est originaire de Saint-Pancrace en Maurienne où elle demeurait encore en 1756, année de la naissance et de la mort du dernier des Varnier. Les titres Truchet nous ont conservé le souvenir de la plupart des événements de

famille qui sont consignés ici ; les Preuves de 1723 nous donnent la filiation principale qu'elles font remonter au dit N° Pancrace Varnier de 1440.

Le long de ces trois siècles, nous ne rencontrons aucune illustration, aucun fait important, méritant d'être signalé.



VECTIER. — Voir au SUPPLÉMENT.

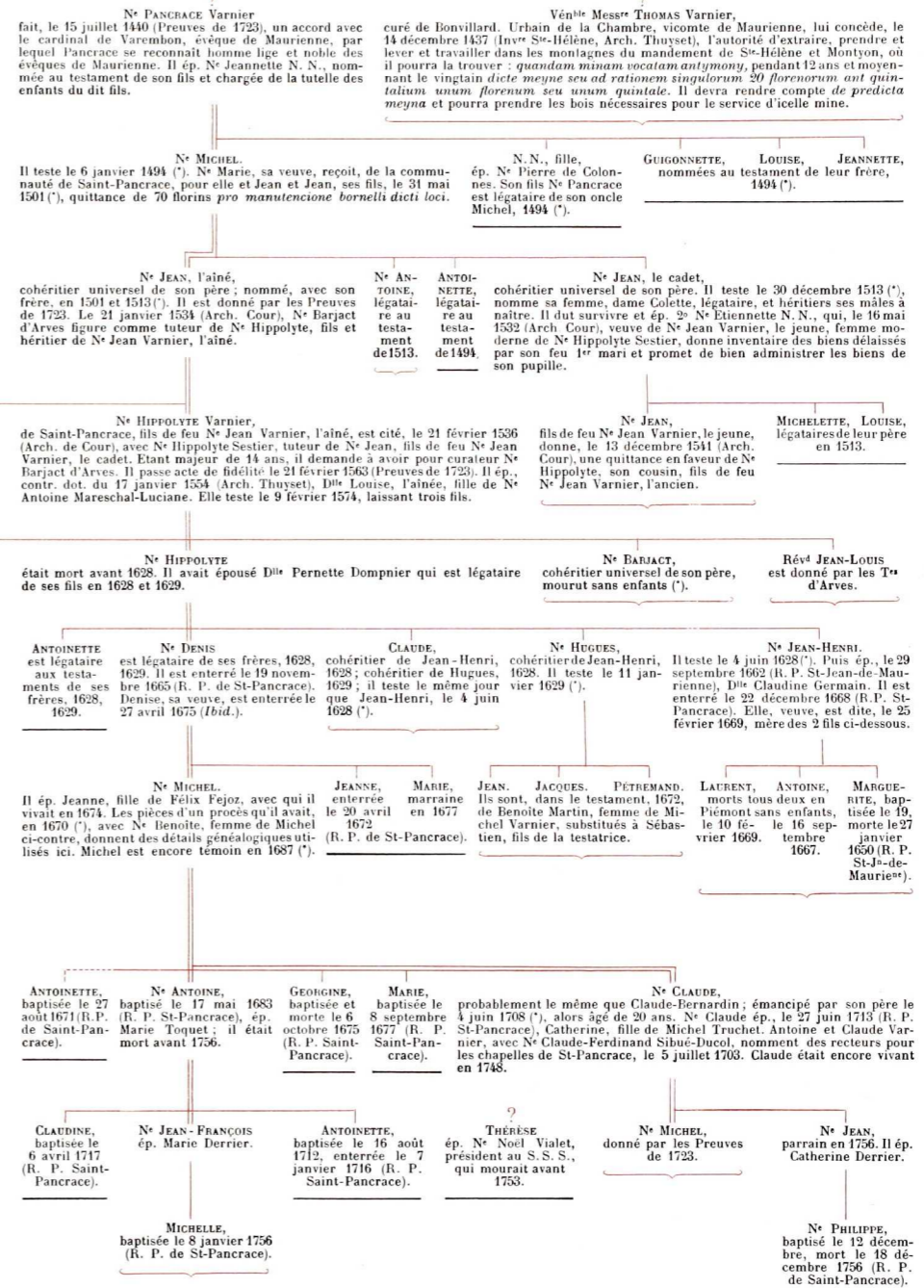
VÈGE. — Voir au SUPPLÉMENT.

VELUT. — Voir au SUPPLÉMENT.

VERNAZZA. — Voir au SUPPLÉMENT.

(\*) Titres Truchet.

Doubles traits = Preuves de 1723.



VERNET. — Voir au SUPPLÉMENT.

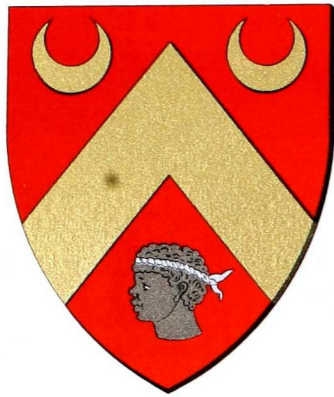
VERNEY. — Voir au SUPPLÉMENT.



# VEIGY (DE)

(VEIGIÉ, VEYGIER, VEYGIÉ, DE VEYGIACO ET DE VEGIACO).

SEIGNEURS DE LA MAISON-FORTE DE CONS ET DE MARCY, DE LESPIGNY ET DU PUY.



P. : de gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux croisants du second, et, en pointe, d'une tête de Maure tortillée d'argent.



Quelle localité du nom de Veigy la famille de Veigié est-elle originaire ? La chose n'est pas certaine. Il ne faut pas la confondre avec l'une des familles Grailly ou Langin, dont les membres furent seigneurs de Veigy, près Douvaine. Et cependant les premiers personnages que nous rencontrons portant le nom de Veigié comme nom patronymique semblent bien originaires des environs de Genève et avoir des affinités avec Jacques de Corsier, curé de Jussy, ce qui nous rapproche bien de Veigy-Douvaine. D'autres sont citoyens de Genève. A cette époque, XIV<sup>e</sup> siècle, aucune filiation n'est possible dans cette famille ; quelques rares noms épars et c'est tout. Puis nous passons à la deuxième partie du XV<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle devient possible la filiation qui se continue jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Entre les deux époques, nous trouvons deux per-

sonnages que les manuscrits dits de Guichenon nous donnent comme ancêtres directs des Veigié plus modernes, mais au sujet desquels ces manuscrits ne nous fournissent aucune preuve et ne nous apportent aucune précision. Ils les qualifient seigneurs de Veigié, mais il n'en conste absolument pas et leur successeur immédiat, Edouard de Veigié, le seul de ces trois personnages que nous connaissons par des actes authentiques, ne porte nulle part ce titre.

La généalogie de la famille se développe dès lors en deux branches principales : les seigneurs de Cons, près Faverges, et les seigneurs de Lépigny (ou l'Espigny), près de Montailleur. C'est dès 1457, déjà, qu'Edouard, dont je parlais tout à l'heure, est qualifié de Veigié de Lépigny (*de Espignerio, parrochie Montisiosii*) ; et, en même temps, à cette date, il achète des biens rière Marlens, Saint-Ferréol, Serraval. Et nous n'avons en somme aucun fil rattachant les premiers de Veigié des environs de Genève aux de Veigié de la vallée de la Chaise et de la Combe de Savoie. Sont-ce les mêmes ? c'est probable ; et il en résulterait vraisemblablement que cette famille, ayant tiré son nom de la localité de Veigy, près Douvaine, sans que ses membres en fussent seigneurs, a émigré de très bonne heure, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, vers les vallées de la Chaise et de l'Isère — à cheval sur le col de Tamié. Les de

N. B. — Ce qui n'est pas prouvé par actes est extrait de procédures aux Arch. Manuscrit ou des manuscrits dits de Guichenon.

GUILLAUME de Veigy, proton<sup>o</sup> apostolique, acheté, le 5 août 1522 (Arch. Genève), de Jeanne de Compois, veuve de Louis de Saint-Joëire, une vigne à Coligny, pour 200 écus d'or.

PERNETTE de Veigié, ép. Antoine de Dortans. Sa fille Pernelle ép. avant 1532, Louis d'Échallon. La même alliance est aussi attribuée, sans date, à D<sup>ne</sup> Françoise de Veigié (?)

V. N<sup>o</sup> FRANÇOIS de Veigier de Lépigny, (*alias* Jean-François). C'est à lui que remontent les Preuves de 1723. Il vivait en 1470, alors marié à D<sup>ne</sup> Louise Blondet (Procédure Arch. Manuel). Selon Guichenon, il ép. N. N. de Fontany. Il s'agit de Jeanne de Fontany, fille de N<sup>o</sup> Jacques d'Épignie et de D<sup>ne</sup> Agnère de Dorgeoise. Celle-ci, remariée à Georges de Menthon de la Balme, puis veuve de ce dernier, testa le 24 juin 1509 (Arch. Monthouze), faisant un legs à sa fille, D<sup>ne</sup> Jeanne d'Épignie, femme de N<sup>o</sup> François de Veigié.

N<sup>o</sup> EDOUARD, *alias* de *Vegiacco*, *alias* de *Espinario*, est témoin à Chamoux, le 25 janvier 1561 (Arch. Savoiron).

JEANNE ép. N<sup>o</sup> Jean Michalot et fait donation à son neveu Prosper (Mss. Guichenon).

JACQUES, le fol Mss. Guichenon ; mort avant son père, en 1551.

CHARLES, religieux de Tamié, fait, le 11 septembre 1553, donation au fils aîné de son frère Pierre ; il confirme cette donation le 7 août 1572.

VI. N<sup>o</sup> PIERRE de Veigié de Lépigny. Il ép. 1<sup>o</sup>, le 2 mai 1555, Marguerite de Chastel ; 2<sup>o</sup> le 2 août 1556, N<sup>o</sup> Claude du Puy ; 3<sup>o</sup> le 16 juin 1568, Françoise du Villars de Blaufossé en Bourbonnais. Il testa le 19 mars 1582 (Arch. S. S. S.), ne nomme que sa 3<sup>e</sup> femme qu'il laisse enceinte. Il meurt la même année.

FRANÇOISE, religieuse au Beiton (Guichenon).

HÉRONIME de Veigié, avocat au S. S. S. nouveau le 3 novembre 1576 (Mulle), le 4 octobre 1592. Elle teste le 11 mars 1604 et meurt le 20 mars 1604.

JEANNE-AMÉE, ép. M<sup>o</sup> Antoine Picquet, citoyen de Bellegny, est encore cité parmi les avocats et officiers du Sénat le 3 novembre 1584 (*Ibid.*).

PHILIBERT, posthume, meurt pupille en très bas âge (Guichenon).

LOUIS a dû mourir sans lignée (Guichenon) ; il meurt à Vercell en 1621.

PROSPER. (Voyez son article et sa DESCENDANCE AU TABLEAU II, p. 568 et 569.)

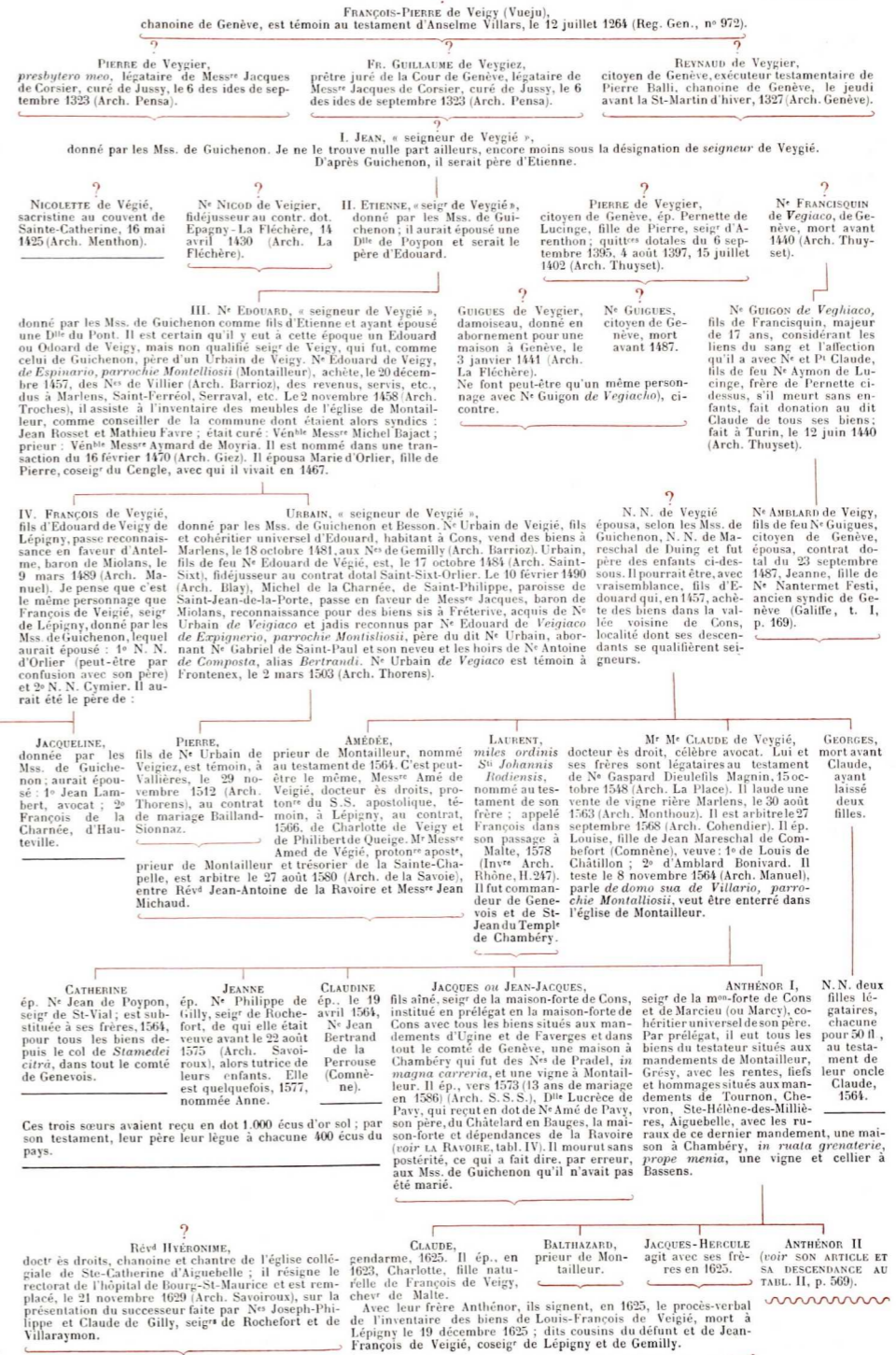
CHARLOTTE, ép. cont. dot. du 28 octobre 1566 (Arch. Monthouze), N<sup>o</sup> Philibert de Queige, dit Ravoire.

VII. CHARLES, dit du Puy ; teste le 16 janvier 1601 (Guich.), simple clerc ; il était chanoine et trésorier de la S<sup>te</sup>-Chapelle. Après la mort de son père, il ép. D<sup>ne</sup> Jeanne Vibert, veuve de N<sup>o</sup> Jean Jalliet. Il testa le 16 janvier 1621 et meurt sans enfants en 1622. Sa veuve teste en faveur de son neveu Jean-François.

N<sup>o</sup> FRANÇOIS, (Voyez son article et sa DESCENDANCE AU TABLEAU II, p. 569.)

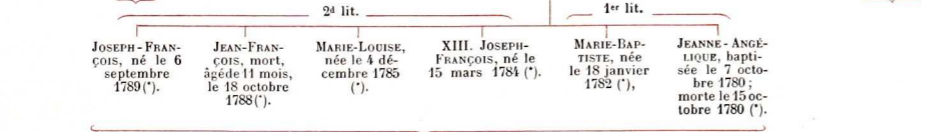
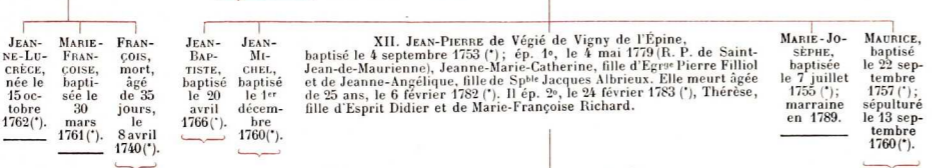
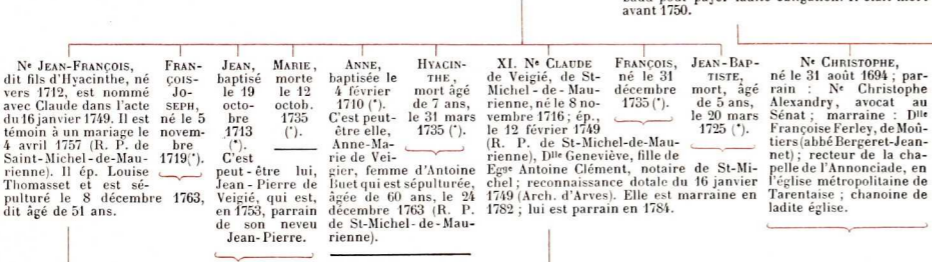
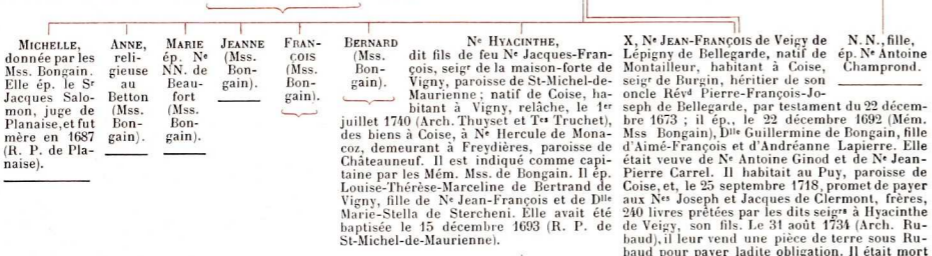
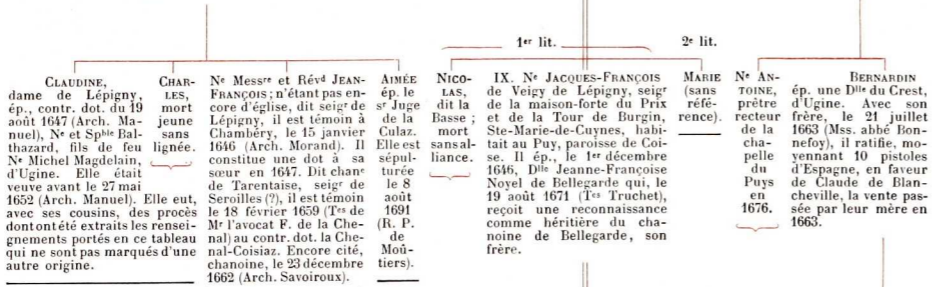
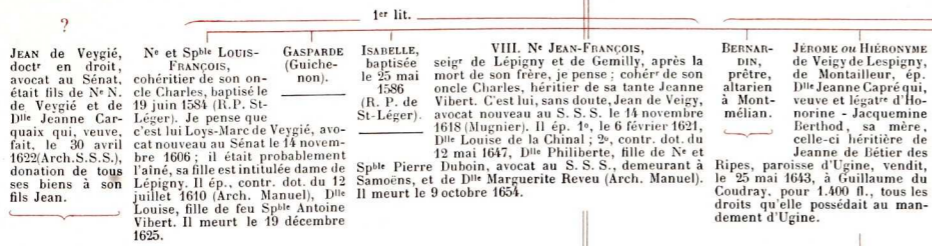
Veigié de la Combe de Savoie ont plus tard, à la suite de mariages, quitté Montailleur pour habiter Coise, puis Saint-Michel-de-Maurienne. C'est là que nous trouvons les derniers d'entre eux en 1789. Quant à Lépigny, cette maison-forte passa aux de Régis ; Louis-François de Régis est dit, en 1726 (Arch. la Serraz), baron et seigneur des maisons-fortes de Lépigny et de Gemilly.

TABLEAU I.



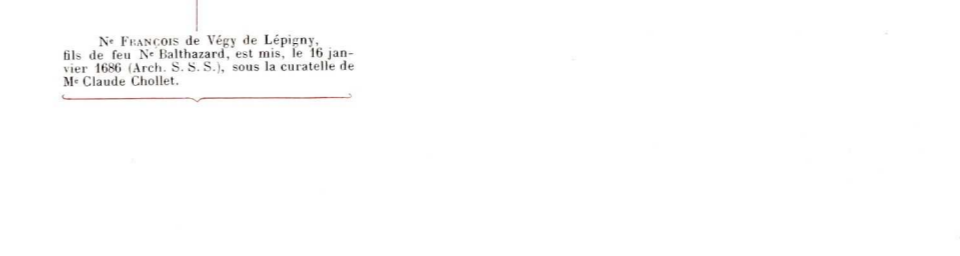
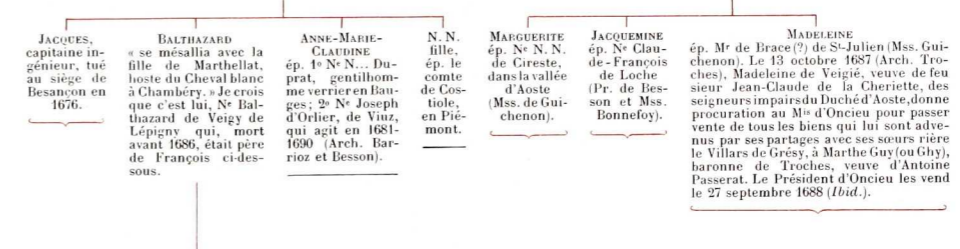
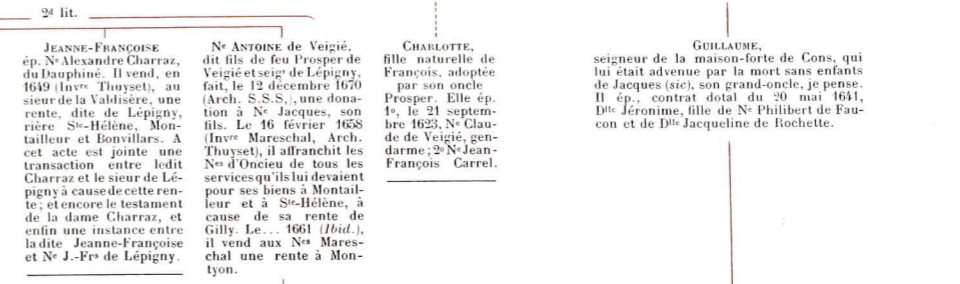


(Voir son ascendance au TABL. I) Docteur en droits, sénateur et M<sup>e</sup> auditeur à la Chambre des Comptes, Pat<sup>e</sup> du dernier février 1604 (Pr. de 1723, conseiller de S. A., 1<sup>er</sup> juillet 1581 (Arch. Lucey). Il entra au Sénat comme avocat nouveau le 3 novembre 1570 (Mugnier, *Entrées au Sénat*), et fut reçu comme sénateur le 14 novembre 1589 (*Ibid.*). Il ép. : 1<sup>o</sup> Dame Philiberte Michaud de Corcelles, *alias* Philiberte de Leschaux, et 2<sup>o</sup> Bernette Chabard, sa concubine (Guichenon), de qui il avait eu quatre enfants naturels légitimés *subsequente matrimonio*. En novembre 1591, le seig<sup>r</sup> de Lespigny, étant commissaire des compagnies napolitaines, donna aux syndics de Tournon des ordres pour le transport d'icelles compagnies (abbé Bergeret-Jeanet).



(\*) R. P. de Saint-Michel-de-Maurienne.

N° FRANÇOIS de Végy de Lépigny, natif de Champrond, ép. N° Antoine, dit fils de feu Prosper de Veigy de Lépigny, dit de la maison-forte de Cons, qui lui était advenue par la mort sans enfants de Jacques (sic), son grand-oncle, je pense. Il ép., contrat dotal du 30 mai 1641, D<sup>lle</sup> Jérôme, fille de N° Philibert de Faucon et de D<sup>lle</sup> Jacqueline de Rochette.



# VEILLET

(VELLIET, VEUILLET, VEILLIET, en latin VELLIETI)

SEIGNEURS D'ANGLOZ, DE LA TOUR ET DE LA MAISON-FORTE DES MOULINS.



ès la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, nous trouvons la famille Veillet établie à Hauteville en Genevois et y tenant un rang honorable. Si ses plus anciens représentants ne sont pas dits nobles dans les titres qui les mentionnent — et peut-être n'est-ce là qu'une omission des notaires —, du moins les voyons-nous posséder des fiefs et prêter hommage direct aux comtes de Genevois. Au siècle suivant, les Veillet sont toujours qualifiés nobles dans les actes les concernant.

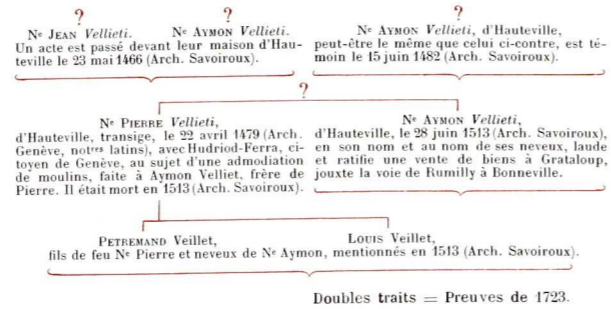
Cette famille a subsisté près de quatre cents ans à Hauteville et y comptait encore, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux représentants. Elle a formé d'autres branches. La principale, dont quelques membres occupèrent à la Chambre des Comptes et au Sénat des situations distinguées au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, se fixa près de Saint-Pierre-d'Albigny, à Grésy et surtout à Fréterive. Transportée en Italie, elle paraît s'y être éteinte depuis une quarantaine d'années.





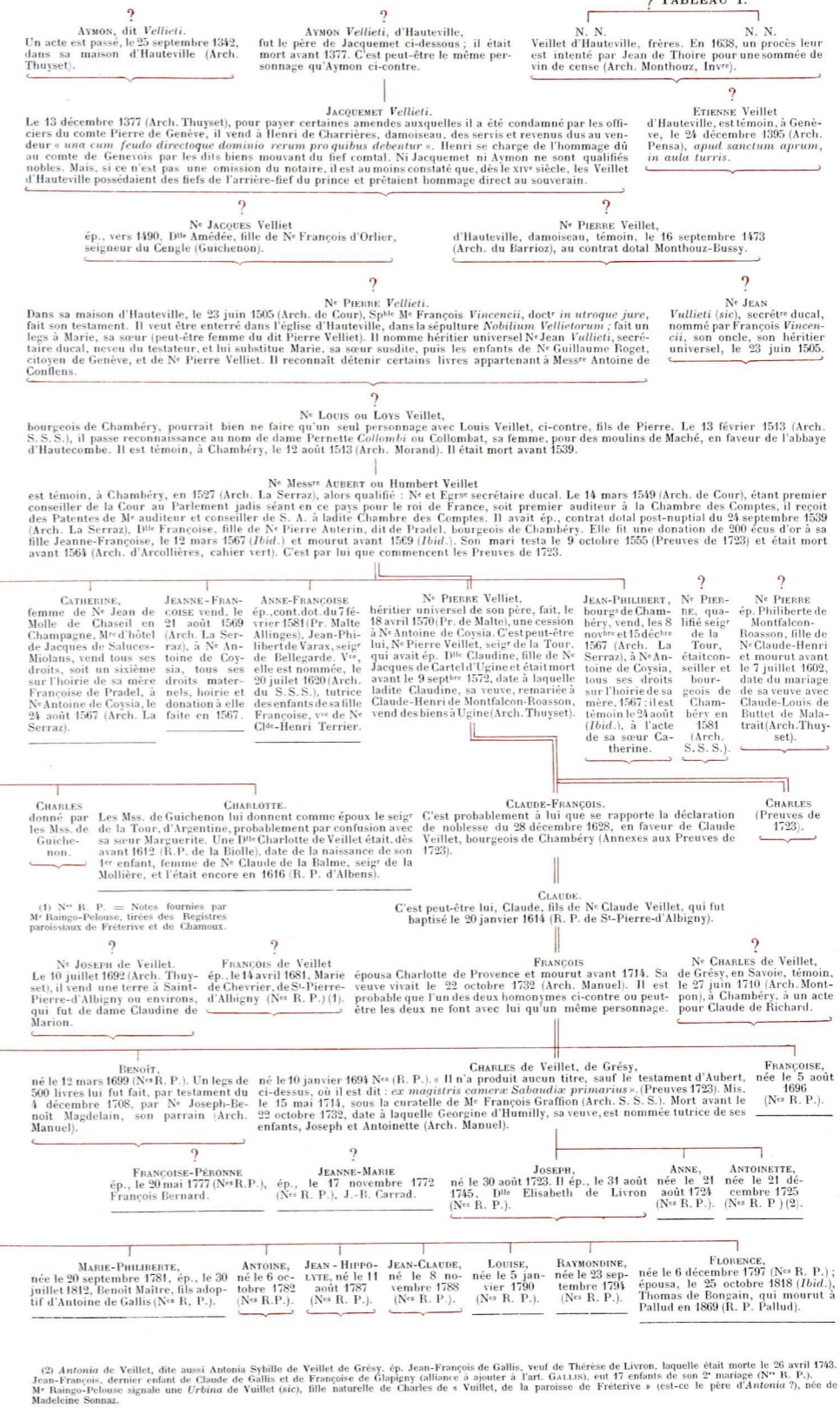
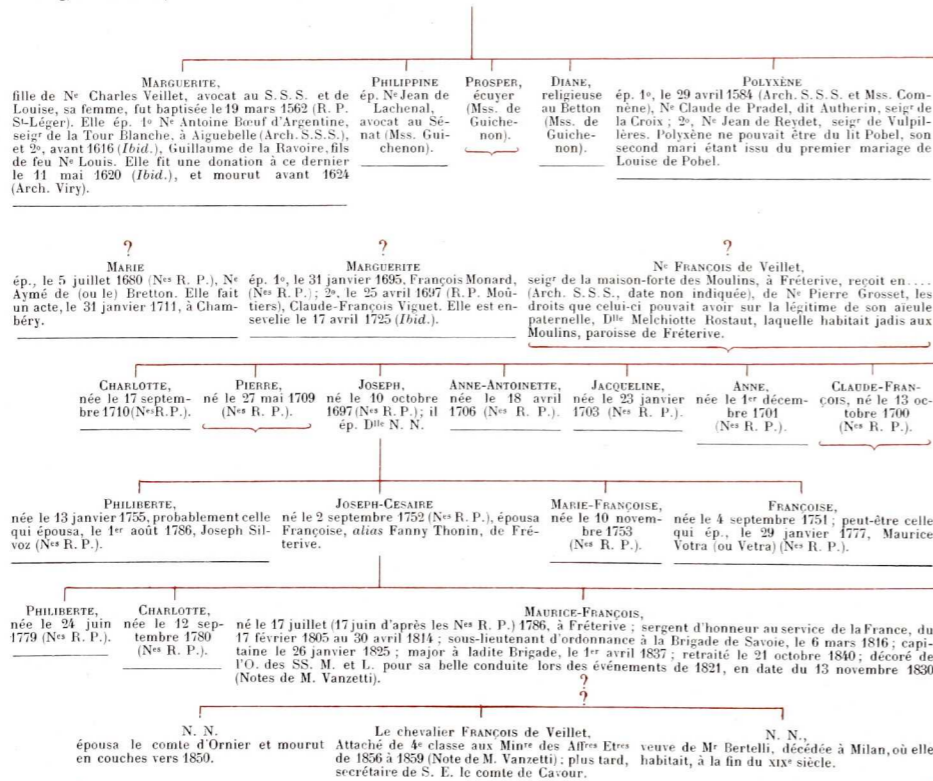
P. : d'azur à trois bourdons (?) mis en pals, d'argent, au chef cousu de gueules chargé d'une roue (?) d'or.

Le blason de cette famille, aux Preuves de Malte, est tellement mal dessiné qu'il est difficile de le déchiffrer. D'après Besson et Layolo, les Veillet de Fréterive portaient : d'azur à la croix d'argent cantonnée de 4 étoiles d'or.



Doubles traits = Preuves de 1723.

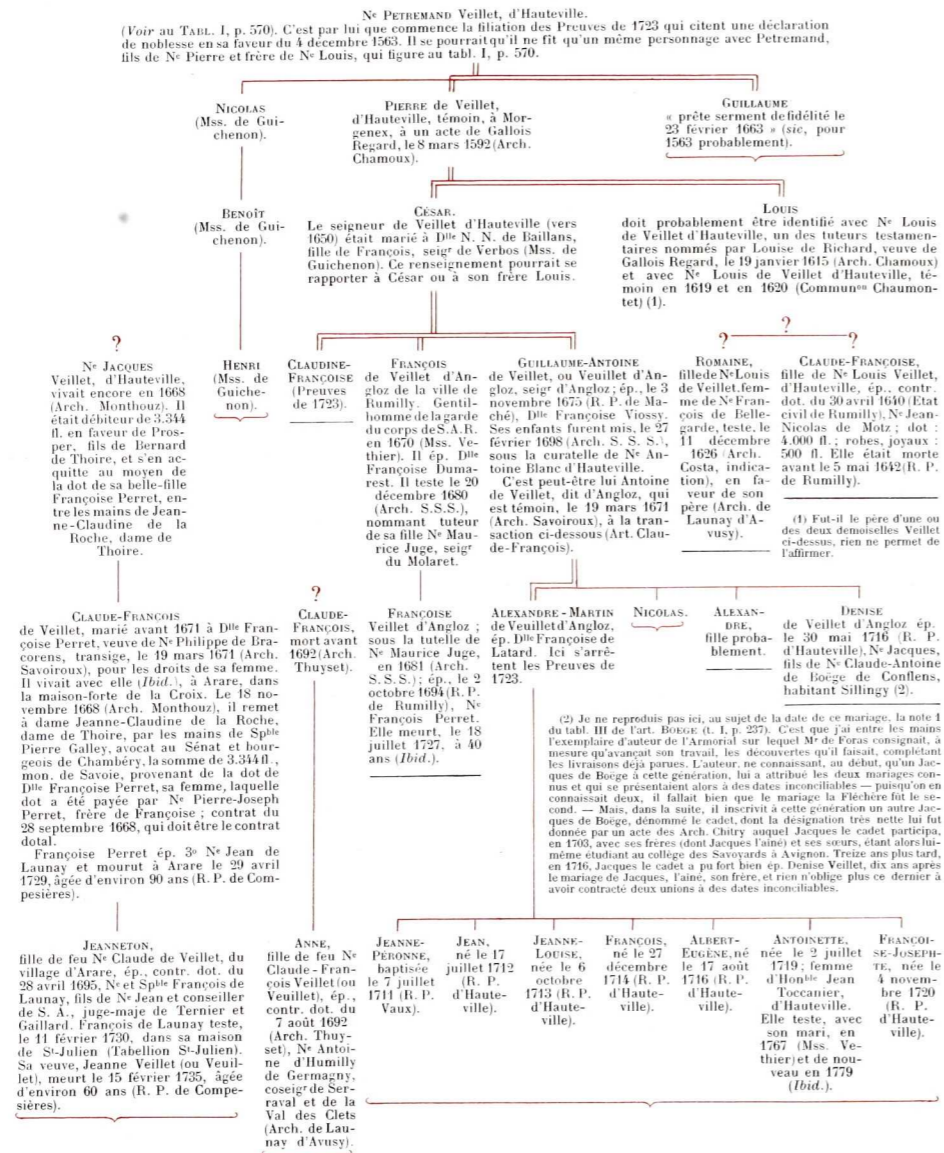
Mr M. CHARLES Veillet, avocat au Sénat en 1559 (Mugnier), témoin à Chambéry le 6 juin 1568 (Arch. d'Arcollières); reçu sénateur le 3 novembre 1570 (Mugnier); obtient, le 7 novembre de la même année, des Patrs de conseiller de S. A. et sénateur au Sénat de Savoie (Arch. S. S. S.). En 1573, dans une enquête, il est cité comme sénateur (Arch. Thuyset). Le 1er septembre 1579, il est nommé vice-président du Sénat et, le 15 décembre 1580 2e président au dit Sénat, en remplacement de René de Lyobard, puis, le 15 avril (ou août) 1585, conseiller d'Etat, premier président et garde des sceaux de la petite chancellerie. Il est parain en 1585 (R. P. St-Léger). Le 23 septembre 1576 (Arch. S. S. S.), il transige avec son frère Pierre pour la légitime à lui due sur les biens du feu conseiller d'Etat, leur père et de Loys Veillet et Pernelle Collomb (sic), leurs grands-parents. Il ép. 1e, selon Besson, Dne Louise, probablement fille de Gabriel d'Orlier, seigneur du Châtelet, laquelle, le 22 août 1576 (Arch. Thuyset), achète des No de Ride et consorts la seigneurie de Manigod (voir Rine, tabl. II). Les Mss. de Guichenon lui donnent aussi (vol. 6, n° 368) pour femme une Dne d'Orlier. Il ép. 2e, avant 1584 (R. P. St-Léger), N Dame Louise de Pobel, veuve de Louys de Reydet, seigneur de Choisy, la Vulpillière et Manigod, qui avait testé en 1575. Charles mourut avant le 2 février 1595, date à laquelle sa femme, Louise de Pobel, est qualifiée veuve du dit Charles (Arch. Saumont).



(2) Antonio de Veillet, dite aussi Antonia Schilla de Veillet de Grésy, ép. Jean-François de Gallis, veuf de Thérèse de Livron, laquelle était morte le 26 avril 1743. Jean-François, dernier enfant de Claude de Gallis et de Françoise de Glapigny (alliance à ajouter à l'art. GALLIS), eut 17 enfants de son 2e mariage (N° R. P.). M° Raingo-Pelouse signale une Urbina de Veillet (sic), fille naturelle de Charles de Veillet, de la paroisse de Fréterive (est-ce le père d'Antonio ?), née de Madeleine Sonnaz.



TABLEAU II.



**VERNEYS (DES).** — Voir AU SUPPLÉMENT.

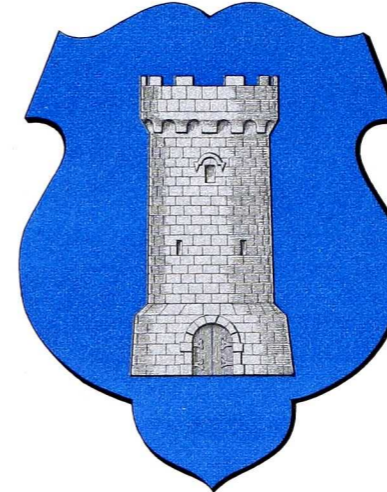
**VERSONNAY.** — Voir AU SUPPLÉMENT.

**VETHONE.** — Voir AU SUPPLÉMENT.

**VEYRIER.** — Voir AU SUPPLÉMENT.

## VERBOS (DE)<sup>(1)</sup>

SEIGNEURS D'ARCINE, DE CHÂTEL ET DE MÉRAL, EN SEMINE.



P.: d'azur à la tour d'argent. (La tour est quelquefois ouverte.)

**L**es membres de cette famille semblent ne pas avoir toujours porté le nom de Verbos. Très anciennement, Cortagier ou de Cortagier devait être leur nom patronymique (hameau de la commune de Savigny, versant N.-E. du Vuache). Ils possédaient aussi une dime de la paroisse de Savigny. En 1301, on trouve deux frères, dont l'un est qualifié « de Cortagier dit de Verbou » et l'autre « de Verbou »; les enfants de ce dernier sont dénommés uniquement « de Verbou ». Puis le nom de Cortagier disparaît et on ne trouve plus que de Verbou. Cependant on voit encore, le 18 mai 1508 (Protocoles ducaux, série de cour, n<sup>o</sup> 141, f<sup>o</sup> 124), N<sup>o</sup> Aymon Cortagier dit « Collombière », sommelier ducal, agissant dans un procès devant le conseil du Duc.

Verbou ou Verbos est le nom d'un château situé sur le plateau de Semine, commune de Clarafond, près de la route de Clarafond à Arcine. Ce château a-t-il jamais appartenu à la famille qui en portait le nom ? Il y a là un problème dont la solution n'apparaît pas clairement. Les membres de la famille de Baillans (voir cet ARTICLE, t. I, p. 88 et 89) étaient qualifiés seigneurs de Verboz, tandis que les Verbos ne le

sont jamais dans les documents que j'ai rencontrés. On trouve même des membres de la famille de Baillans avec le nom patronymique de Verbouz : Nicolas de Verbouz, seig<sup>r</sup> du dit lieu; puis, dans la généalogie Baillans, il est dit que l'acte passé le 6 mars 1535 par Nicolas de Baillans, seig<sup>r</sup> de Verbos, le fut dans la maison-forte de Verbos. Jamais je n'ai rencontré une semblable indication d'habitation pour les Verbos. Ceux-ci furent seigneurs d'Arcine, château et seigneurie qu'ils acquirent de Jean de Lucinge en 1398; seigneurs de Châtel, château et juridiction dont ils furent inféodés en 1393; seigneurs de Méral, château et seigneurie qu'ils achetèrent, vers 1449, des Sallenove (2). Les possesseurs de ces trois seigneuries formèrent trois branches de la famille Verbos. La branche d'Arcine s'éteignit en 1774 chez les Collomb qui prirent le nom d'Arcine; celle de Châtel, chez les Varax, qui devinrent seigneurs de Châtel vers 1560. Enfin la branche des seigneurs de Méral s'éteignit dans la deuxième partie du xv<sup>e</sup> siècle; la seigneurie de Méral était antérieurement, et avant 1549, passée *nescio quomodo* chez les Crans qui la vendirent en 1558 aux Ramus. A cette date, le château était en ruines. Dès 1500, Louis de Baillans, seigneur de Verbouz, passe reconnaissance, sous la rubrique Méral, pour des biens acquis des Sallenove, conformément aux reconnaissances antérieures des de Verbos.

Comme nous n'avons que très peu d'archives Verbos, nous ne pouvons nous rendre compte des rapports qui existaient peut-être comme origine ou parenté entre les Verbos et les Baillans et il nous est impossible de rien conclure de ces similitudes de nom et de ces mélanges de propriété.

L'inventaire de l'abbaye de Bonlieu, les chartes publiées par M<sup>r</sup> Jules Vuy dans les Mémoires de l'Institut national Genevois, t. XII, les archives Morand, les archives de Thuyset, les archives peu nombreuses d'Arcine, les manuscrits Bonnefoy, voilà les principaux recueils où nous avons puisé les renseignements consignés dans les tableaux ci-après; renseignements épars et qui, seuls, rendraient bien difficile l'établissement d'une généalogie si, heureusement, le *Sommaire des Fiefs* n'avait conservé avec une précision que l'on ne rencontre pas bien souvent dans une si longue étendue pour d'autres familles, la filiation des Verbos depuis le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup>. Je donne cette généalogie telle que je l'ai trouvée; elle concorde avec une généalogie existant aux archives Costa et un manuscrit des Archives de Turin.

(1) Ce nom s'écrit Verbos, Verbens, Verbou, Verbouz, Verbod; en latin, *de Verbosio*; actuellement, sur la carte, Verboz.

(2) Méral, dans la commune d'Eloise, sur le chemin allant de ce village à Bellegarde. Châtel, dans la commune d'Usinens, sur la rive droite du torrent des Ussets.



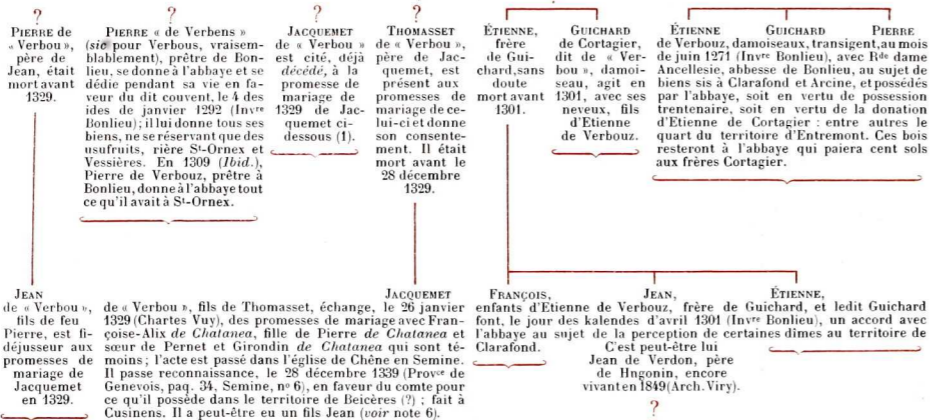
(1) Jacquemet est donné par Vuy dans l'énumération des fidejusseurs, malgré le qualificatif « décédé. Peut-être le nom du père de Jacquemet a-t-il été omis dans la copie et le mot *quondam* s'applique-t-il à ce dit père ?

(2) Je pense que ces frères Cortagier ne sont autres que les trois Verboz ci-dessus auxquels l'analyse a peut-être retranché le nom de Cortagier là où il était suivi du mot Verboz et l'a maintenu en *fine* là où il se trouvait figuré seul ; et j'inscris ici comme frères les trois Verboz. Etienne et Guichard sont peut-être les mêmes que les deux frères du même nom qu'on retrouve en 1391, ci-contre.

(3) Les dix châteaux, fiefs, appartenances, etc., avaient été inféodés le 27 août 1375 (S<sup>r</sup> Fiefs), à Pierre, fils du comte Amédée de Genève. Le 27 février 1368 (*Ibid.*), investiture en faveur d'Amédée, comte de Genève, des dits fief, biens et rentes de Châtel, qui relève d'Amédée, comte de Savoie, ainsi qu'il a été reconnu le 21 décembre 1358 (*Ibid.*) par transaction entre Amédée, comte de Genève, et Amédée, comte de Savoie.

(4) Qui était cette Louise ? Une Sallenove, qui aurait été sœur de Guignes, ou une la Baume, sœur de la femme de Guignes ? Toutes deux inconnues des généalogies la Baume et Sallenove ; ... à moins qu'une *Chatanea* soit parmi les grand-mères de Guignes de Sallenove ?

(5) Il devait bien avoir, cependant, quinze ans au moins, pour pouvoir laisser, en 1439, lors de sa mort, un fils, Richard, qui mourut lui-même, entre 1445 et 1449, laissant six enfants.



JEAN de Verboz, fils de feu Pierre, est fidejusseur aux promesses de mariage de Jacquemet en 1329.

PIERRE de Verboz, fils de Thomasset, échange, le 26 janvier 1329 (Chartes Vuy), des promesses de mariage avec Françoise-Alix de *Chatanea*, fille de Pierre de *Chatanea* et sœur de Pernet et Girardin de *Chatanea* qui sont témoins ; l'acte est passé dans l'église de Chêne en Semine. Il passe reconnaissance, le 28 décembre 1339 (Prov<sup>s</sup> de Genevois, pag. 34, Semine, n° 6), en faveur du comte pour ce qu'il possède dans le territoire de Beicères (?), fait à Cuisinens. Il a peut-être eu un fils Jean (voir note 6).

JACQUEMET de Verboz, fils de feu Pierre, est fidejusseur aux promesses de mariage de Jacquemet en 1329.

FRANÇOIS de Verboz, père de Pierre, était mort avant 1397. Il ne peut donc être François, fils d'Hugues de Verboz.

PIERRE de Verboz, seigneur de Rumilly, achète, le 5 juillet 1375 (Arch. Savoiron), de N<sup>s</sup> Henri, portier, 18 sols de rente à prendre sur le moulin de Boucie (sic).

ANFELISE de Verboz (ou Ancilesiade, Besson, p. 175), ép. Pierre de Conzié qui teste en 1389. Elle fut mère de François de Conzié, évêque de Grenoble, puis archevêque d'Arles, Toulouse, Narbonne, lequel testa le 12 décembre 1431 (Besson), en partie en faveur de son neveu Guillaume de Verboz. J'en conclus que François de Conzié était cousin germain de François de Verboz et qu'Anfelise était sœur d'Hugues.

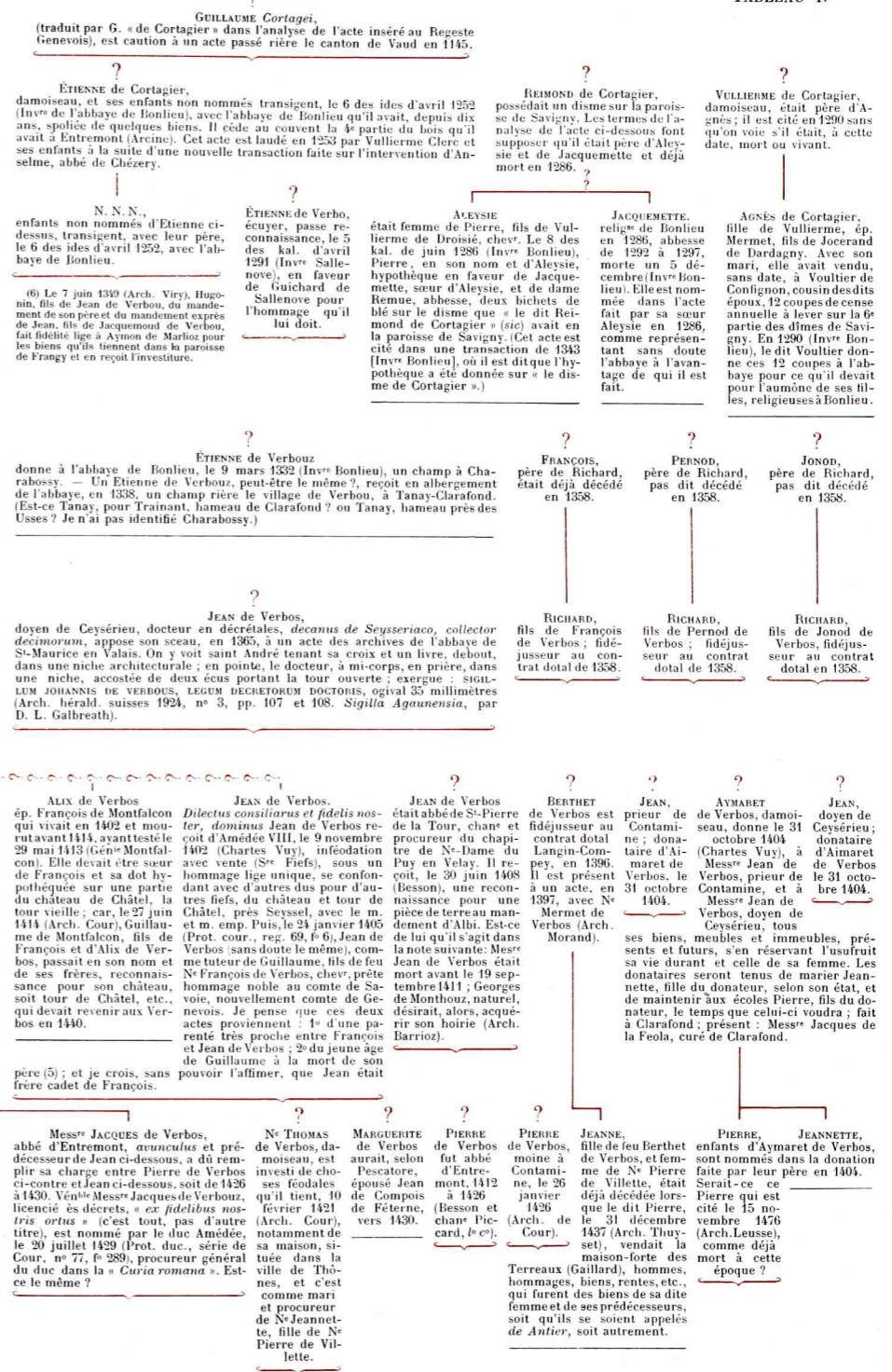
I. HUGUES ou HUGONIN de Verboz. Dans l'hommage de 1774 (S<sup>r</sup> des Fiefs), il est qualifié seigneur de Châtel. Je ne crois pas qu'il l'ait été puisque c'est son fils François que nous trouvons le premier de la famille inféodé de ce château et seigneurie. C'est à lui que remonte la généalogie insérée dans la reconnaissance passée pour Arcine par Joseph-Thérèse de Verboz en 1774. Il ép., contr. dot. du 11 novembre 1358 (Arch. Bonnefoy), Catherine, fille de N<sup>s</sup> François de *Chatanea* (ou *Chastanea*), damoiseau ; dot : 280 fl. d'or de Florence ; des fidejusseurs sont constitués (6).

II. N<sup>s</sup> et P<sup>s</sup> Mess<sup>rs</sup> FRANÇOIS de Verboz, chevalier, seigneur d'Arcine et de Châtel, fils de feu Hugues (S<sup>r</sup> des Fiefs) ; il était, en 1386, châtelain de Ballon, de Léaz et de la Cluse. Il est un des cautions de ladite Isabelle de la Baume, femme de Louis Rivoire, seigneur de Gerbais. Le 7 novembre 1393 (S<sup>r</sup> Fiefs), il est inféodé par le pape Clément VII, comte de Genève, de la juridiction de Châtel, biens et rentes féodales ; fait à Avignon. Le 6 janvier 1396 (*Ibid.*), confirmation de la cession, faite en faveur du dit François, du château et jurid<sup>ic</sup> de Châtel, avec appartenances (3). Le 3 janvier 1398 (Arch. d'Arcine), avec dame Louise N. N., sa femme (4), il achète de N<sup>s</sup> Jean, fils de N<sup>s</sup> Jean de Lucinge, la seigneurie d'Arcine, château, hommes, biens. Le 3 février 1399 (Chartes Vuy), Isabelle de « *Geno* » voulant reconnaître les services à elle rendus par N<sup>s</sup> Mess<sup>rs</sup> François de « *Verboz* » chevalier, lui fait donation de tous ses biens, moyennant certaines charges relatives à la sépulture de ladite Isabelle, à des legs pieux, etc. François dut mourir avant le 9 novembre 1402 (voir art. de Jean ci-contre). Un acte est passé à Annecy-Bourge, le 2 décembre 1409 (Arch. Barrioz), dans la maison des héritiers de N<sup>s</sup> seigneur François de Verboz, feu chevalier.

III. N<sup>s</sup> et P<sup>s</sup> GUILLAUME de Verboz, seigneur de la Tour de Châtel, fils de feu François de Verboz, était sous la tutelle de Jean de Verboz, le 24 février 1405 (Arch. Menthon). Le 15 juin 1414 (Arch. Cour), qualifié seigneur d'Arcine, il reconnaît en fief noble, paternel et ancien, sous fidélité noble et lige, à cause du château de Chau-mont, les hommes, hommages, revenus à lui appartenant rière Verboz, Clarafond, Chier, Chongier et autres lieux, le mère et mixte empire et omn<sup>is</sup> jurid<sup>ic</sup> haute, moyenne et basse, sur les dits hommes et fiefs, etc., et, par acquis fait de Jean de Lucinge, le château, soit maison-forte d'Arcine, etc. Le 23 septembre 1419 (Arch. Bonnefoy), Guillaume passe une obligation ; Pierre de Verboz est témoin à l'acte. En 1426, Guillaume de Verboz, seigneur de *Castris*, est premier substitué au testament de Guignes de Sallenove qui l'appelle son neveu. (Comment était-il son neveu ? Probablement par sa mère dont le nom est inconnu.)

Le 13 mai 1428 (Chartes Vuy), vidimus fait à la requête du dit Guillaume, de l'investiture de la seigneurie de Châtel faite, en 1393, en faveur de N<sup>s</sup> François de Verboz ci-dessus. Guillaume était mort avant le 22 décembre 1439 (*Ibid.*), date à laquelle Jeanne de Grolée, sa veuve, tutrice de François, Jacques, Louis et Antoine de Verboz, ses enfants, recourt au pape Félix V pour obtenir un accommodement pour le paiement des dettes d'elle et de son mari en raison de « *tantum rerum penuriam et status inopiam* » auxquels ils « *sunt deducti* » qu'ils ne pouvaient payer les dettes contractées à l'égard de Pierre *Galliesii*, laïc d'Avusy. Bref ordonnant d'instruire l'affaire. Le 23 août 1440 (Prot<sup>s</sup> camer. n° 109, f° 108), le comte Philippe de Genevois rend à François, Jacques et Antoine, fils de feu Guillaume, la tour de Châtel et appartenances que ledit Guillaume avait « *conquis perurgentissimè* » remis antérieurement au dit Philippe avec l'assentiment du Duc, père de Philippe. Le 13 septembre 1440, Jeanne de Grolée, veuve de Guillaume, en son nom et de ses enfants, François, Jacques et Antoine, vend des biens à Barthélemy Chabod. Dans cet acte, Guillaume, décédé, est qualifié « *dominus de Castris* ». La dite Jeanne prête encore carnet d'arrière-fief pour François, Jacques et Antoine, ses fils, le 1<sup>er</sup> octobre 1450 (Arch. d'Arcine). A sa requête, vidimus est donné, le 5 mai 1458 (Chartes Vuy), de la concession faite, à Ternier, par Guillaume, comte de Genève, à Hugonin de *Chatanea* (aieul, sans doute, du dit feu Guillaume de Verboz), le 23 mars 1316, du droit de pêche dans les Usses. (Voir art. de François fils de Guillaume, où il est de nouveau question, en 1471, de ce droit de pêche.) (Voir sa DESCENDANCE au TABLEAU II.)

TABLEAU I.





SEIGNEURS DE MÉRAL.

III. N° et P° GUILLAUME de Verbos. (Voir son article au TABLEAU I.)

IV. N° Mess<sup>rs</sup> RICHARD de Verbos, seigneur de Méral, seigneur qu'avait son frère François, il avait achetée de Guignes de Sallenove, est présent à un acte du 4 janvier 1445. Il devait être l'aîné des fils de Guillaume, car il mourut moins de dix ans après son père; et, tout de suite après la mort du dit Guillaume, il ne figure pas parmi les fils pupilles placés sous la tutelle de leur mère. Il prête hommage le 27 juin 1447 (Prot. duc., série camer., n° 64, f° 275), en son nom et de son frère François, pour les biens qu'ils possédaient dans la châtellenie du mandement de Chaumont. Il épousa Nicolette de Chissé qui, veuve, le 11 août 1457 (Arch. Thuyset), avec François de Verbos, son beau-frère, seigneur de Méral et coseigneur de Semine, agissant tous deux comme tuteurs de François, Louis et Richard, enfants pupilles du dit Richard, rachetèrent des ventes faites à N° François de la Fléchère. Richard était mort avant le 16 décembre 1491 (Arch. de Cour). A cette date, N° François de Verbos, à son nom et comme tuteur de Jean, Louis, Richard, Thomas et François, ses neveux, fils de feu Richard, frère du dit François, reconnaît en fief n. p. et a. des hommes, hommages, revenus, servis, tributs, mère et mixte empire et omne jus<sup>rs</sup> rière Morsier, Pivrier, Collongier et autres lieux; biens qui furent jadis des Sallenove. (On ne parle pas de Méral, mais cette note est inscrite au S<sup>rs</sup> des Fiefs sous le titre et à cause de la maison de Méral.)

Vén<sup>ble</sup> Mess<sup>rs</sup> LOUIS de Verbos, nommé en 1439, dans la requête par Jeanne de Grolée, sa mère; prieur claustral d'Entremont, légataire, en 1460, de Jean, abbé d'Entremont, qui le qualifie son frère. Vers 1462 (Arch. G<sup>o</sup>), Urban Bonivard, abbé de Pignerol, le qualifiant « notre cousin » (leurs mères, de Grolée, étaient sœurs), l'autorise à aller étudier dans les cités et bourgs où fleurissent les études générales de droit divin et canonique, se faisant remplacer par un vicair. Louis de Verbos, prieur de Thiez, fait, en 1464 (J. Philippe, l'abbaye de Talloires), un accord avec N° Philibert de Viry, seigr d'Allemonet et du Rosey, au sujet de la messe de l'église de Thiez. Le 2 juin 1467 (Ibid.), il était procureur d'Urban Bonivard.

JEAN de Verbos, abbé d'Entremont (Chan Piccard, DESCENDANCE AU TABL. III). Il teste le 18 septembre 1469 (Ibid.), veut être enterré dans l'église avec son « avunculo » et prédécesseur, Mess<sup>rs</sup> Jacques de Verboz, fait des legs à son neveu Richard, à N° Claude de Verboz, institue héritier N° Louis de Verboz, son neveu, écuyer, fils de feu N° Richard et neveu de François de Verboz.

N° ANTOINE de Verbos est nommé avec ses frères François et Jacques, le 23 août 1440 (Som<sup>rs</sup> des Fiefs), dans la concession à eux faite de la Tour Vieille de Châtel; le 13 septembre 1440 (Mss. Comègne), dans une vente faite par leur mère et leur tante, etc. Destinée inconnue; il était mort avant 1481.

V. N° LOUIS de Verbos reçoit, le 17 avril 1466 (Som<sup>rs</sup> Fiefs), investiture du château, soit maison-forte de Méral. Le 14 février 1467 (Ibid.), N° Louis et Richard, fils de feu N° Richard de Verbos, seigr de Méral, reconnaissent pour la maison-forte de Méral, rière Eloyse, m. et emp., omne jus<sup>rs</sup>, etc. Les trois frères Louis, François et Richard albergent des biens, le 17 juin 1459 (Arch. Thuyset). N° Louis de Verbos, écuyer, neveu de Jean de Verbos, abbé d'Entremont, est héritier de celui-ci. Le 28 septembre 1460, le 14 décembre 1467 (Som<sup>rs</sup> Fiefs), N° Louis, fils de feu Richard de Verbos, seigr de la maison forte de Méral, et Claude de Verbos, fils de feu Claude-François, en son nom et de Jean, son frère, passent reconnaissance pour des biens rière Clarafond, Cortagier, Quincier, Fringier et autres lieux, à cause du château de Chaumont, en suivant la reconnaissance de 1449. Le 14 février 1472 (Prov. Faucigny, pag. 4, Brison, n° 1), Louis vend au prince Janus de Savoie la juridiction qu'il possède sur certains hommes et certains hommages, pour le prix de 75 fl. d'or, p. p.; ces biens furent cédés à Georges de Thoire, en se réservant la juridiction. Mais Guignes de Thoire réclama un droit de substitution sur ces biens et se fit inféoder les dites juridictions (Arch. Thuyset). Un acte du 13 juillet 1480 (Arch. Boimond) qualifie ledit Louis écuyer du Prince Janus. N° Louis de Verbos ép. Claudine, fille de Louis de Bussy.

FRANÇOIS de Verbos, nommé en 1449 dans la reconnaissance des enfants de feu Richard de Verbos, reçoit, le 28 novembre 1460 (N°s Chaumontet), des reconnaissances rière Moisy (voir aussi les articles ci-contre).

THOMAS, nommé en 1449 dans la reconnaissance des enfants de feu Richard de Verbos, reçoit, le 28 novembre 1460 (N°s Chaumontet), des reconnaissances rière Moisy (voir aussi les articles ci-contre).

ANTOINETTE, fille de Richard de Verbos, autorisée par sa mère et tutrice, ép., contrat dotal du 11 avril 1458 (Arch. Thuyset), Claude, fils d'Antelme de Mionnas; acte passé à Eloyse, dans la maison basse des dits N°s de Verbos; Jacques et François de Verbos, oncles de l'épouse, sont fidejusseurs.

VI. PHILIPPE de Verbos, seigr de Méral, ép. Anne, fille d'Amédée de Conzié et d'Antonia de Bolomier. Le 22 juillet 1514 (Arch. Genève), il contracte une obligation de 25 écus d'or au soleil à l'occasion de la vente d'un cheval. Le 7 janvier 1551 (Arch. Savoiron), une obligation est passée par N° François Ramus, acquéreur de Méral, en faveur d'Anne de Conzié. Méral était passé, nescio quomodo, à Marguerite de Versonnex qui, veuve de Janus de Grans, avec François-Philibert, son fils, le vendit, le 8 novembre 1549 (Som<sup>rs</sup> des Fiefs), à François Ramus. Ce dernier en passa reconnaissance en 1558; la maison-forte de Méral était alors réduite à un chosal et à des murailles. Anne teste le 19 janvier 1552 (Arch. Savoiron), au profit de sa fille Françoise ou Françoise-Charlotte de Verbos.

VII. FRANÇOISE ou FRANÇOISE-CHARLOTTE, héritière, et sans doute fille d'Anne de Conzié, ép. M<sup>r</sup> Pierre Vectier. Ses enfants avaient pour oncle maternel (sic) N° Georges de Montfort, seigr de Conzié. Georges était par sa mère, Mye de Mionnas, petit-fils d'Antoinette de Verbos, fille de Richard, donc cousin issu de germains de Françoise-Charlotte de Verbos (Inv<sup>rs</sup> de Thoire de M<sup>r</sup> Pierre Vectier).

JEAN-BAPTISTE de Méral, seigr de Verbos, époux de D<sup>ne</sup> Françoise Quimier, était mort avant le 4 février 1643 (R. P. de Cruseilles), date du baptême de Claudine-Françoise, sa fille posthume. Ces personnages appartiennent probablement à notre famille de Verbos, sans qu'on puisse toutefois l'affirmer.

FRANÇOISE de Verbos, abbesse de St-Claire, à Chambéry, agit pour son couvent le 28 octobre 1582 (Arch. Lucey).

CLAUDINE-FRANÇOISE, fille posthume de Jean-Baptiste de Méral, seigr de Verbos, et de D<sup>ne</sup> Françoise Quimier, baptisée le 4 février 1643 (R. P. de Cruseilles).

MARIE-VICTOIRE de Verbos était Ursuline à Sallanches sous le nom de sœur de St-Charles, 27 avril 1666 (Arch. Savoiron).

SEIGNEURS DE CHATEL.

TABLEAU II.

IV. N° FRANÇOIS de Verbos, seigr de Châtel, devait être le second des enfants de Guillaume; toujours cité le premier de ses frères pupilles; Richard, l'aîné, n'étant pas en tutelle. François l'était encore le 22 décembre 1439; mais, le 13 juin 1443, agissant comme procureur de Jeanne de Grolée, sa mère, il prête hommage pour le château, terre et juridiction d'Arcine (Arch. d'Arcine). Le même jour, étant à Genève, au couvent des Frères mineurs (Prot. duc., sér. camer., n° 32, f° 79), comme colatier sous bénéfice d'inventaire de son père Guillaume, il est investi de la Tour vieille de Châtel et appartenances, remises à lui et à ses frères par le Comte de Genevois le 23 août 1440, et aussi de tout ce qu'il possède tant « in loco de Verboz quam alias ». Le 5 juillet 1447 (Chartes Vuy), il prête hommage au Duc Louis « in proto insule prope rhodanum civilatis gebennarum » pour les biens qu'il tient tant de la succession de N° Guillaume de Verbos, son père, que des acquêts faits des N°s Pierre et Antoine d'Alby. Le prince l'investit de la « turri veteri » de Châtel, des granges, vignes, prés, bois, terres, etc., que ledit François tient du dit prince comme comte de Genève. Il reçoit encore l'investiture de ladite tour le 12 janvier 1464 (S<sup>rs</sup> des Fiefs). Puis il passe de nouveau reconnaissance pour le château, le vidomnat de la châtellenie et mandement de Châtel qui furent des biens de François de Chataneauz, etc., le 3 octobre 1484 (Ibid.). Il renouvelle cette reconnaissance le 28 octobre 1497 (Ibid.). François de Verbos était en procès avec Pierre et Amédée de Dons au sujet du droit de pêche qu'il réclamait dans l'eau des Ussets, depuis le moulin de Vosérier jusqu'à l'eau du Rhône « seu regionibus ejusdem ». Le 1<sup>er</sup> avril 1471 (Chartes Vuy), une sentence est prononcée à ce sujet en faveur de François de Verbos. Il a dit épouser: 1° Jacquemette, fille d'Etienne de Thoire, laquelle recut 900 fl. de dot; elle mourut avant le testament de son père, 24 avril 1446 (Arch. Thuyset), qui fait un legs de 100 fl. à sa petite-fille Jeanne de Verbos. François ép. peut-être (Mst. des Arch. royales de Turin) 2° Antoinette de Luyrieux.

CLAUDE-FRANÇOIS de Verbos, mort avant 1467; peut-être le même que François ci-contre. Il est nommé, déjà décédé le 14 décembre 1467 (S<sup>rs</sup> Fiefs), dans la reconnaissance passée par Louis, fils de Richard. Ses fils reconnaissent au même titre que Louis et pour les mêmes choses; mais leur parenté n'est pas indiquée.

FRANÇOIS de Verbos, mort avant 1467; peut-être le même que Claude-François ci-contre. Il est nommé, déjà décédé le 14 décembre 1467 (S<sup>rs</sup> Fiefs), dans la reconnaissance passée par Louis, fils de Richard. Ses fils reconnaissent au même titre que Louis et pour les mêmes choses; mais leur parenté n'est pas indiquée.

JEANNE, fille de François de Verbos, épousa N° Michel de Grans, seigr de Bausse, de qui elle était veuve lorsque, le 29 mars 1503 (Arch. Thuyset), elle agit pour la chapelle St-Jean-Baptiste de Passy.

V. GEORGES de Verbos, seigr de Châtel, est donné par la Généalogie des Arch. Costa comme fils de François, et par Guichenon comme père de Louis ci-dessous. Il épousa (S<sup>rs</sup> mss) Louise, fille de Hugues Sarrazin, seigr de Châteaufeu. Il devait être mort avant 1520.

Vén<sup>ble</sup> Mess<sup>rs</sup> HUBERT de Verbos, curé de Villard d'Heluy, est arbitre le 24 novembre 1467 (Arch. Thuyset). Jean son frère (S<sup>rs</sup> Fiefs). Est peut-être le même que Claude de Verbos, dit de Luyset, qui est témoin, le 11 août 1482 (Arch. Barrioz), au contrat dotal Queige-Beaufort, et que Claude de Verbos, légataire (sans indication de degré de parenté) au testament de Jean de Verbos, abbé d'Entremont.

CLAUDE, fils de feu François de Verbos, reconnaît, avec Claude qui agit en son nom et de Jean son frère (S<sup>rs</sup> Fiefs). Est peut-être le même que Claude de Verbos, dit de Luyset, qui est témoin, le 11 août 1482 (Arch. Barrioz), au contrat dotal Queige-Beaufort, et que Claude de Verbos, légataire (sans indication de degré de parenté) au testament de Jean de Verbos, abbé d'Entremont.

JEANNE de Verbos, sœur de François et de Louis, épousa Jean d'Échalon, seigr du dit lieu. Elle est mentionnée dans l'acte de 1522.

VI. LOUIS, seigneur de Châtel, ép., le 11 juin 1519 (Généalogie Châtillon), Pernette, fille de Richard de Châtillon, seigr du Châtelard. Il est témoin, à Planaz, le 2 avril 1520 (Arch. Thuyset) et agit en 1522 (Arch. Bonnefoy) avec sa belle-sœur Florette Boniparis. Il était mort avant 1540.

FRANÇOIS de Verbos, religieux qui, veuve depuis peu, passe, le 7 janvier 1522 (Arch. Bonnefoy), un accord avec N° Louis de Verbos, son beau-frère, au sujet de la succession de son feu mari.

MICHEL de Verbos, religieux de Saint-Claude, est cité dans l'acte de 1522; parenté pas indiquée.

VII. N° LOUIS, seigr de Châtel, était sous la tutelle de N° Richard de Châtillon, seigr du Châtelard, qui, le 20 novembre 1540 (Som<sup>rs</sup> des Fiefs), au nom du dit Louis, fils de feu N° Louis de Verbos, passe la même reconnaissance que François ci-dessus en 1484. Il ép. D<sup>ne</sup> Jeanne, fille d'Antoine de Villette-la-Cour, laquelle ép. 2° André de Saconay. A la Généalogie Saconay, j'ai donné cette alliance avec la date: environ 1530; je crois que c'est plutôt 1563 qu'il eût fallu mettre, car la date de 1562, que donne Guichenon pour le testament de Louis de Verbos, s'applique peut-être à celui-ci, mais ne peut s'appliquer à son père; Jean de Châtillon, dans son testament de 1563, dit que sa sœur était veuve.

CATHERINE, ép., contr. dot. du 2 janvier 1559, Jean-Philibert de Varax, fils de Malte pr. de Claude-Bernardin de Varax. Châtel passa aux Varax. Le 20 septembre 1689 (Som<sup>rs</sup> des Fiefs), Gaspard de Varax passe reconnaissance pour le château de Châtel, situé près des Ussets, dans la paroisse d'Usinens, en Semine, etc.

JEANNE, fille de Louis de Verbos et de Pernette de Châtillon, leur oncle. Elle ép. N° Louis de Verbos, son beau-frère, au sujet de la succession de son feu mari.

PERNETTE, religieuse, ép. N° Louis de Verbos, son beau-frère, au sujet de la succession de son feu mari.

PHILIBERTE de Verbos, femme du seigr de Loche, est marraine en 1654 (R. P. de Mognard). Je ne sais où la rattacher dans la généalogie. Serait-ce une Baillans? Il y avait à cette époque une autre alliance Baillans-Mouxy de Loche; mais à cette époque aussi, les de Loche (non Mouxy) étaient seigrs de Vanz, coseigrs de Semine.

LOUISE-GUILLEME de Verbos, fille de Théodore-Gaspard, ép., contr. dot. du 31 décembre 1642 (Arch. Morand), N° Michel Quimier, seigr de Pontverre, fils de N° François. Elle est autorisée par sa mère Claudine Pernet; dot: 1,000 ducats. Elle meurt, veuve, le 9 mars 1708 (R. P. de Cruseilles).

LOUISE-GUILLEME de Verbos, fille de Théodore-Gaspard, ép., contr. dot. du 31 décembre 1642 (Arch. Morand), N° Michel Quimier, seigr de Pontverre, fils de N° François. Elle est autorisée par sa mère Claudine Pernet; dot: 1,000 ducats. Elle meurt, veuve, le 9 mars 1708 (R. P. de Cruseilles).







(1) Chastallum est ici, je crois, mis pour chastellum, soit castellum, et non pour chauffillon (tour en bois, chaudron, échafaud). (2) Il devait donc y avoir une parenté étroite entre ceux du Verger: Antoine, père, et Louis et François, fils, — et Jean et Pierre de Verdon.

GUILLAUME de Verdon, écuyer, ép. 1<sup>e</sup> Eustachie, fille de Jean de Montmayeur et d'Huguette de Grofée, dont il ne paraît pas avoir eu de postérité (Bonnefoy); 2<sup>e</sup> Marie, fille de Jo<sup>rd</sup> de Barlonneche, laquelle se remarqua avec Jean de Montmayeur-Montehabod et testa le 20 (ou 26) avril 1450, nommant ses enfants des deux lits (Arch. Thuysset, Saumont et Mss. Besson). C'est peut-être lui, Guillaume de Verdon, damoiseau, qui, le 24 décembre 1416 (Arch. Morand), lauda une vente

Egr<sup>s</sup>, Sp<sup>l</sup>e et Gén<sup>s</sup> Mess<sup>rs</sup> CLAUDE de Verdon, docteur en droit; peut-être le même que Claude ci-contre. Fils de Guillaume. Il était, le 7 février 1464 (Arch. Morand), juge de la terre et jur<sup>s</sup> om<sup>is</sup> de Cornillon et Marthod pour les seign<sup>rs</sup> de Belletruche. Il était juge de Maurienne et Tarentaise le 6 avril 1476 (Arch. Manuel), le 22 octobre 1478 (Arch. la Place), en 1486 (Arch. Thuysset), en 1495 (Arch. Morand). Il est témoin, le 14 février 1482 (Arch. Barrioz), à Salins, au contr. mar. Cersier-Salins; le 21 mars 1471 (Arch. Thuysset), au contr. mar. Oddinet-Lyobard. C'est fort probablement lui qui épousa Claudine, fille de N<sup>o</sup> Jean Oddinet; quittance dotale du 12 juin 1464 (T<sup>rs</sup> Eschavannes). Le 13 mars 1466 (Ibid.), il reconnaît recevoir de ses beaux-frères Oddinet, par les mains de dame Guigonne Grange, veuve du dit feu Jean Oddinet, 100 fl. en exécution de la dot de Claudine; acte passé à Chambéry dans la maison du dit N<sup>o</sup> Mess<sup>rs</sup> Claude, qui fut antérieurement de Mess<sup>rs</sup> Jean Sarvozzi (Sauvage), docteur en droit. Le 27 juillet 1495 (Arch. Morand), Claude vendit à N<sup>o</sup> et Gén<sup>s</sup> Jacques Lambert une maison avec verger, vigne, etc., sise à Bissy, pour le prix de 220 fl. p. p.; fait à Moitiers dans la maison du vendeur. Il mourut avant 1508.

N<sup>o</sup> et Sp<sup>l</sup>e Seigr Mess<sup>rs</sup> PIERRE de Verdon, docteur en droit, fils de Claude, était juge de Tarentaise en 1494 (Inv<sup>rs</sup> Ste-Hélène, Arch. Thuysset). Il était juge de Maurienne et de Tarentaise le 19 septembre 1513 (Arch. la Serraz). Avec son frère Jean, il possédait à Tormery des biens indivis, les deux frères pour trois parts, les autres pour deux parts, pour lesquels des reconnaissances sont passées en 1511 (Arch. la Place). Cette indivision avec Claudine et Catherine, filles de Hugues de Verdon, subsistait encore le 13 octobre 1514 (Ibid.). Le 15 mars 1507 (T<sup>rs</sup> Eschavannes), il passe quittance du complément de la dot de sa mère, promettant de la faire ratifier par Jean, son frère.

Mess<sup>rs</sup> CLAUDE de Verdon, recteur de la chapelle de N.-D. de la Pitié, dans l'église de St-Laurent de Cruet; curé Tullie et Francini; une obligation est passée en sa faveur le 23 mai 1502 (Arch. Savoiron). Rév<sup>u</sup> Mess<sup>rs</sup> Claude de Verdon est témoin à Chambéry, le 14 juillet 1525 (Arch. Thorens), à un acte pour Louis de Dérée.

N<sup>o</sup> LOUIS de Verdon, ép. Claudine de Poypon; il fut père de N<sup>o</sup> Roland de Verdon, seigneur de la Corbière et de Chalex. Elle ép. 2<sup>e</sup>, en Verger et d'Etienne de Seyes, François de Riddes, seigneur de Belletour (Pr. de Malte Chevron). L'avocat dite alors majeure de 12 ans. Charpenne avait cause de N<sup>o</sup> Louis de Verdon en 1582 (Cf. art. de Jacques, co-seigneur de Marthod et Cornillon, in fine, p. 581.)

N<sup>o</sup> LOUIS de Verdon, ép. Marie de Verdon, seigneur de Viry, co-seigneur de la Bâtie-Meille. Elle est nommée dans le testament de son mari, le 15 janvier 1616 (Arch. de l'Echelle).

JACQUES de Verdon, fils donné, ép. c. d. du 10 juillet 1605 (Arch. Thuysset), Michel de Moux; elle était autorisée par son oncle qui lui conste une dot et auquel, par acte du même jour (Arch. Chamoux, Thuysset), elle abandonne tous ses droits paternels; fait à Croes, au château de Verdon-dessous. Elle teste, le 26 mai 1606. Son mari hérita d'elle et mourut, sans enfants, au château de Verdon que ses frères et héritiers, Georges et Gonnin de Moux, vendirent, le 29 juillet 1617 (Arch. Bly, à Maurice Paernat (voir PAERNAT, tabl. I et II).

ADRIENNE, MARIE, SUZANNE, GASPARD de Verdon, figurent dans la reprise du fief de Farges, le 29 juillet 1648 (Baux, Nob<sup>rs</sup> du Bugy et Gez), avec leur tante Jeanne-Louise de Verdon, veuve de N<sup>o</sup> Pompeée de Gribaldy. Suzanne ép., le 28 juillet 1649, David de Joux, et devint batelier et pêcheur.

ANTOINETTE, mise, ainsi que son frère Gaspard-Humbert, sous la curatelle de M<sup>o</sup> Beddat le 11 septembre 1684 (Arch. S.S.S.). Elle ép. le 28 juillet 1703 (Reg. par. St-Genis), étant pensionnaire chez les Bernardines de St-Genis, N<sup>o</sup> Louis de Bourgeois, écuyer, seigneur de Billia, chev<sup>r</sup> de St-Louis.

(3) D<sup>ne</sup> Jeanne de Blondet fut cause ayant de Hugues ou de ses filles. Dans un acte du 20 février 1570 (Arch. Lucey), l'héritier ou cohéritier de Jeanne était M<sup>o</sup> M<sup>o</sup> François de la Rive, des seign<sup>rs</sup> de Fémé, en Flémont, seigneur de Verdon-dessous, conseiller de S. A. R. et S<sup>o</sup> S. S. S. (4) L'analyse de l'acte porte bien etc. Peut-être faudrait-il le pluriel et la reconnaissance se rapporte-t-elle aussi à Claudine? Je n'ai pu m'en rendre compte. (5) Commente insère cet avis dans la généalogie du Pont parce qu'il croit que François, père de Louis, a ép. Yolande du Pont. C'est une erreur: Yolande est la femme de François, seigneur de Marthod. Mais cela n'empêche pas la descendance François-Louis-Gaspard d'être très possible. Commente parle aussi d'un autre frère du dit Louis qui se dit appelé Georges; il confond avec Georges, fils de François, seigneur de Marthod, et de Yolande du Pont (Cf. p. 581).

TRIACT de Verdon. « Nobilis Enriactus de Verdone », de St-Laurent-de-Cruet, est témoin, à Chambéry, le 14 février 1432 (Arch. la Place). Il ép. Agnès, fille de N<sup>o</sup> Jean de Boège et de Françoise d'Avully. Le 25 janvier 1424 (Arch. Cour), Agnès reçoit investiture des fiefs et arrière-fiefs qui lui sont parvenus de son père rière Machilly et environs.

N<sup>o</sup> JEAN de Verdon, de St-Laurent-de-Cruet, est témoin, à Chambéry, le 10 février 1419 (Arch. Monthou); il est témoin à un acte passé à Chambéry pour les Miolans le 5 janvier 1415 (Arch. Savoiron). Il devait être frère de Triact. C'est très probablement le même Jean de Verdon qui ép. Catherine, fille de Mess<sup>rs</sup> Rodolphe de Serraval, laquelle agit avec sa sœur Marguerite, le 2 juin 1426 (Mss. Besson).

N<sup>o</sup> AYMON de Verdon, ép. Mermette, fille de Hugonin, seigneur de Montfort. Elle fait, le 13 décembre 1444 (Arch. Thuysset), donation de tous ses biens paternels et maternels à Jean, seigneur de Montfort, son frère, à cause de la dot qui lui a été constituée par ledit Hugonin dans le contrat de mariage naguère célébré; acte passé « apud chastallum (1) de Verdone in Sabaudia », où elle habite avec son mari, « in aula superiori ».

CLAUDE de Verdon, seigneur de Marthod, ép. Guillemette de Crescherel, fille de Claude et de Claudine de la Chambre vers 1430. Un Simon de Verdon abornait des biens à Montmélian le 24 décembre 1455 (Arch. Lucey).

N<sup>o</sup> CLAUDE de Verdon, ép. Françoise de la Ravoir, fille de Jean, bailli de Savoie. C'est lui, je pense, Claude de Verdon, qui est présent, en 1524, à la quittance dotale d'Hugues de Verdon ci-contre. Elle était veuve avant 1533.

N<sup>o</sup> HUBERT de Verdon, seigneur du Chafard, ép. D<sup>ne</sup> Hélène, substituée au testament de son grand-père, sa dot, fait un legs à Jean de la Rava sa fille, par testament veuve, à charge du 30 décembre 1500 de nom et d'armes (Arch. Thuysset). Elle ép. 2<sup>e</sup> N. N. notaire.

N<sup>o</sup> JACQUES de Verdon, seigneur de Cornillon et de Chalex, ép. Claudine-Françoise de Gilly. Elle meurt avant le 15 août 1620.

N<sup>o</sup> CESAR de Verdon, légataire de son grand-père de 1500 pour cent écus.

JEAN-LOUIS, JEAN-ANTOINE, JEANNE-LOUISE de Verdon, frères de Jeanne-Louise, témoins au testament de son mari, Pompée de Gribaldy. Tous deux étaient morts avant 1648. Peut-être les mêmes personnes que Jean et Louis ci-contre, fils de François, seigneur de Chalex.

N<sup>o</sup> JACQUES de Verdon, seigneur de Verdon, ép. Françoise de Verdon, ép. de Verdon était, le 10 octobre 1547 (Arch. la Place), veuve de N<sup>o</sup> Jean-Humbert de Bertrand, ép. de Pérouse, et tutrice de ses fils. Elle est veuve avant 1621.

N. N. fils. N. N. fils. Les fils de N<sup>o</sup> Laurent de Verdon, petits-neveux de Jean-François du Pont, sont substitués en 1535.

(Suite de la notice de la page 579.)

Les rares titres et documents la concernant parvenus à notre connaissance ne nous ont pas permis même d'en ébaucher la filiation. Nous avons dû nous borner à réunir les notions que nous possédions dans des tableaux qui n'ont certes pas la prétention d'être généalogiques, mais où les faits sont disposés dans l'ordre synchronique et groupés de la manière qui nous a paru la plus rationnelle.

Il en résulte que cette famille posséda, à Cruet, deux châteaux ou maisons-fortes portant son nom: l'une, appelée Verdon-dessous, passa par héritage, avant 1545, chez les N<sup>es</sup> du Verger; l'autre — Verdon-dessus — fut acquise, en 1617, par N<sup>o</sup> Maurice Paernat. Dès 1436, une branche des Verdon s'établit en Tarentaise, y posséda les seigneuries de Marthod et de Cornillon (provenues au moins pour leur majeure partie des N<sup>es</sup> de Châtillon, ayant cause eux-mêmes des N<sup>es</sup> de Cornillon, par le mariage de Rodolphe de Verdon avec Louise de Châtillon) et s'éteignit dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Un autre rameau, ayant acquis les fiefs de la Corbière et de Chalex, en pays genevois, y subsista jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.



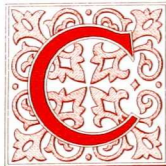
# VERGER (DU)

COMTES DU VERGER DE SAINT-THOMAS, BARONS DE SAINT-THOMAS-DES-ESSERTS, SEIGNEURS ET COSEIGNEURS DE LA VAL DE BOZEL, CORNILLON, CÉSARCHES, LANDRY, CHATEL-SUR-CONFLENS, SAINT-PAUL-SUR-ISÈRE, BLAY, MELPHE, VERDON-DESSOUS, DE LA MAISON-FORTE DE LA BITHIEU, D'ARTEMARE, ETC.



P. : d'or à trois huchets d'azur (Bonnefoy, cachets de famille).  
 Cimier : un sauvage sonnante du cor.  
 Tenants : deux sauvages armés de massues.  
 Devise : VENATOR HONORIS.

Le comte A. de Foras (*Blason*) leur donne pour armoiries : d'azur à trois huchets d'or liés de gueules (Besson) et d'argent à trois huchets d'azur (Lavolo). Nous avons adopté la version qui, conforme à de nombreux documents anciens, nous a paru la meilleure. Sur certains dessins et cachets, l'écu est attaché à un arbre de sinople, — un chêne, suivant le Rév<sup>d</sup> Bonnefoy, — avec des cordons de pourpre.



ETTE très ancienne maison n'a pas échappé à la contagion de l'origine étrangère. Selon une filiation manuscrite, récemment publiée dans les *Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère*, les du Verger de Savoie seraient un rameau de l'illustre famille de Vergy, en Bourgogne, avec laquelle ils auraient communauté d'armoiries. Cependant, les du Verger de Savoie ont invariablement porté trois huchets sur leur écu, tandis que les de Vergy bourguignons ont toujours fait figurer sur le leur trois quintefeuilles. La communauté d'origine n'existe pas plus que celle du blason (1).

(Voir continuation à la page 588.)

(1) Plusieurs actes conservés aux archives du Verger mentionnent, il est vrai, cette origine bourguignonne, mais dans des conditions telles qu'on ne la peut prendre au sérieux. Les termes qui s'y rapportent sont, le plus souvent, de grossières interpolations, écrites en marge ou sur de maladroits grattages, bourrées de solécismes, d'expressions insuitées à l'époque ou dans les conditions qui auraient été celles de la rédaction de ces documents plus que suspects; ou bien il s'agit de copies (?) altérées avec une gaucherie manifeste : l'une d'elles peut être confrontée avec l'original encore existant, certainement authentique, et dans lequel ne figurent pas les mots ajoutés dans la copie pour appuyer la prétention d'une communauté d'origine avec les Vergy bourguignons.

Ces falsifications paraissent toutes dater du xv<sup>e</sup> ou du xvi<sup>e</sup> siècle. Elles tendent unanimement à faire de Péronet, soi-disant « *ventus ex comitate Burgundie* », le premier du Verger savoyard. Mais à Bozge, à Bozel, à Cors, pendant la centaine d'années qui précéda l'apparition du dit Péronet — et même deux siècles auparavant, suivant les notes de l'abbé Trémezy — nous trouvons de multiples représentants de la famille du Verger, qui paraissent être, en Tarentaise, les ancêtres incontestables du prétendu Bourguignon. Devant tant d'altérations tendancieuses et d'invasions, nous n'hésitons pas à rejeter absolument la légende d'une origine étrangère pour cette vieille race savoyarde.

de Biorge, prête hommage à Herluin, archevêque de Tarentaise, le 5 des kal. de juin 1231 (Besson, *Mémoires*, p. 205). Cet hommage est rapporté, avec sa date, par l'*Index raisonné*; mais Guillaume y est nommé Vuillerme Virido, erreur évidemment, pour de Viridario.

Mess<sup>rs</sup> PIERRE du Verger, de Bozge, chev., reçoit investiture, le 8 des kal. d'octobre 1264 (Ind. rais.). Pierre du Verger, neveu de Pierre d'Aigueblanche, reçoit, en 1269 (N<sup>o</sup> abbé Trémezy), investiture d'une rente féodale rière Champagny. Le 4 des kal. de juin 1269 (Besson, p. 208), authentiquement à Rodolphe II, fils de Péronet Rodolphe, archevêque de Tarentaise, fait donation à Pierre du Verger, chev., en récompense de ses services, de 50 sols forts de cense annuelle à percevoir rière St-Martin-de-Belleville. Mess<sup>rs</sup> Pierre de Viridario, chev., est fidejusseur, pour l'archevêque de Tarentaise dans un compromis passé par ce dernier avec le seigr de Briançon, le 8 des ides d'août 1284 (Besson, p. 399). Le 17 et le 18 des kal. d'août 1290 (Arch. du Verger), Pierre du Verger, chev., reçoit, à St-Martin-de-Belleville, des reconnaissances pour des biens voisins de Belleville. N<sup>o</sup> Pierre du Verger de Bozge reçoit, le 8 des kal. de mars 1285 (Ind. rais.), investiture de l'archevêque de Tarentaise. N<sup>o</sup> Pierre du Verger, chev., est présent, avec Thibald de Cors, chev., à un acte passé à Moutiers, le 5 des ides de janvier 1296 (Besson, p. 310)(1).

GONTIER, père de Jacques, vrier 1308; Un Gontier du Verger pourrait être le même que Gontier ci-contre.

GONTIER FRANÇOIS PIERRE du Verger, frères, prêtent hommage le 9 kal. de février 1308 (Ind. rais.).

GASPARD mort sans lignée (G<sup>o</sup> ms<sup>o</sup>).

II. PIERRE ou PÉRONET du Verger de Cors prête hommage, le 27 octobre 1323 (Arch. Courf.), pour les biens qu'il tient du Comte de Savoie en Tarentaise. Il aurait ép. Catherine Bovet (G<sup>o</sup> ms<sup>o</sup>). Le même Péronet de Viridario, de Cors, achète d'Antoine du Puits, de Cors, divers services, soit 27 sols forts de revenu annuel pour le prix de 20 livres fortes neuves. Un acte authentique, mais de 1458, fait de Rodolphe I le père de Péronet; l'abbé Trémezy dit que c'est Pierre ci-contre. Nous ne savons rien de certain à cet égard.

PIERRE du Verger de Bozge, père de Jean, était mort avant 1309.

N<sup>o</sup> JEAN du Verger, père de Jean-Ray-Jean Jor-dan, ger, de Bozge, connaît le lundi frères, reconnaît le 15 kal. de mai 1309 (Ind.r.).

RAY-JEAN JORDAN, ger, de Bozge, connaît le lundi frères, reconnaît le 15 kal. de mai 1309 (Ind.r.).

JACQUES du Verger, de Bozge, reconnaît le 13 juin 1332 (Ind. rais.). Peut-être le même que Jacques, dit aussi de Bozge, qui, père de Gontier et d'André, mourut avant le 1<sup>er</sup> octobre 1387 (Ibid.).

C'est lui, et non, comme le dit la G<sup>o</sup> ms<sup>o</sup>, Rodolphe I, qui acquitta la mistralie des paroisses de St-Thomas de Cors-deçay et de Villargerel, les achetant, le 4 mai 1357 (Arch. du Verger), de N<sup>o</sup> Guillaume du Châtelard, damoiseau, fils de feu Humbert, fils de feu Thomas, ce dernier ayant eue par un échange avec le Comte Amédée, du 21 février 1329. Il ép., avant le 21 février 1329, Marguerite, fille de Hugues de Montmayeur, à qui, à cette date, Roudet donne, par acte passé à Tournon, Thomas Barverie, d'Aigueblanche, notaire, quittance de 25 livres tournois pour la dot de ladite Marguerite; puis il renonce à toute prétention de sa femme dans les successions de son père, de sa feue mère Béatrix, et de feue dame Guigonne, sa grand'mère maternelle (Ibid.). D'après la G<sup>o</sup> ms<sup>o</sup>, Roudet aurait ép. 2<sup>e</sup> Antoinette Diderii, fille de N<sup>o</sup> Rodolphe Didier, de Landry. C'est une erreur : Antoinette ép. Richard, fils de Roudet. Roudet, fils et héritier de Pierre, fit construire la chapelle fondée par son père, dans le cimetière de l'église de Saint-Thomas de Cors, ad altare Beate Marie Virginis, sous le vocable de la Conception, et la dota, par acte du mercredi après la Purification, 6 février 1331 (Arch. du Verger). Le 4 novembre 1330 (Ibid.), des reconnaissances sont passées en sa faveur pour des biens sis à Villandry. Le même Roudet fait, à Moutiers, un échange avec Roudet Luciane, de Cors, le 24 août 1332 (Ibid.), pour des biens sis à Cors; un autre échange, avec Michel, fils du dit Roudet Luciane, le 8 des ides de sept<sup>re</sup> 1332 (Ibid.). Roudet du Verger est fidejusseur, en 1342 (Arch. Thuyset), au contr. dot. Villette-Montmayeur; nommé avant les Montmayeur. Roudet de Virgulto, de Cors, est témoin, à Ayme, le 19 juillet 1345 (Arch. Savoie-roux). En 1356 (Rév<sup>d</sup> Bonnefoy), il achète du Comte de Savoie le cours des eaux depuis les montagnes de Naves jusqu'à l'Isère dans la direction de Villargerel, ainsi que les biens depuis Briançon jusqu'à Aigueblanche. Arbitre le 26 avril 1364 (Arch. Barrioz); témoin, avec son fils Jean, le 10 juillet 1367 (Arch. Savoie-roux), il mourut avant le 20 février 1370 (Arch. du Verger).

ANDRÉ GONTIER du Verger, frère de Jacques, reconnaît le 1<sup>er</sup> octobre 1387 (Ind. r.). Un André du Verger de Bozge, père de Jacques et mort avant 1405, reconnaît le 22 septembre 1399 (Ind. rais.).

GONTIER du Verger, frère de Jean Roudet, fille de feu François, était mort avant 1405; reconnaît le même que Gontier ci-contre.

ARNÉS du Verger, père de Jean Roudet, veuve de François Sécais, reconnaît en 1388 et 1392 (Ind. rais.).

RICHARD de Viridario (noir son article et sa descendance au TABLEAU II).

IV. Mess<sup>rs</sup> JEAN de Virgulto ou de Viridario, de Cors, seigr de Césarches, chev., était l'aîné. Il fut héritier universel de Guigonne de Montmayeur, veuve de Jean d'Aigueblanche, 17 août 1383 (Arch. Manuel), et de François de Montmayeur, frère de Guigonne. En vertu de la succession paternelle, il reconnaît, le 18 février 1393 (Arch. Morand), tenir du Comte de Savoie plusieurs biens féodaux, hommages, etc. Il est témoin, le 20 avril 1379 (Arch. Thuyset), avec...ardus, son frère, à un acte passé dans sa maison à St-Thomas. Le 17 février 1385 (Arch. Morand), il donne, par échange, à Jean de Montessard de Charrière, un bien sis à Boselot; fait à Charrière dans la maison du chev. Jean ép. Antoinette N. (de Beaufoy, suivant la G<sup>o</sup> ms<sup>o</sup>), et meurt sans postérité. Il teste le 23 janvier 1399 (Arch. du Verger), faisant un legs à sa femme, à Antoinette ci-dessous, instituant héritier universel son frère Richard, lui substituant Jean, fils de Richard. Il fonda une chapellenie dans l'église de St-Thomas de Cors, la dotant de 20 fl. annuels, avec droit de patronat (Ibid.).

HUGES donné en abornement à Cors, le 20 février 1370 (Arch. du Verger). Le 2 décembre 1392 (Ibid.), dit fils de Roudet, il abaisse à St-vigne à Cors lignée (G<sup>o</sup> ms<sup>o</sup>).

PIERRE, naturel, reconnaît, le 22 décembre 1388 (Ind. rais.).

JEAN du Verger, père de Jacques, reconnaît en faveur avant le 1<sup>er</sup> avril 1388.

N<sup>o</sup> JACQUES ou JACQUEMET du Verger, fils de feu N<sup>o</sup> André, reconnaît le 4 février 1405 (Ind. rais.). Avec sa femme Jeannette Boline, sœur de Péronette, il de Péronette reconnaît le 20 mars 1420 (Ibid.).

N<sup>o</sup> JEAN du Verger, comte, avec son frère François, le mé en 1405 et 1420 (Ind.rais.). Il reconnaît encore, le 29 mars 1420 (Ibid.), pour lui et ses enfants, nés de Péronette Boline (ce doit être Rolin ou Rollin), sœur de Jeannette ci-contre.

FRANÇOIS, frère de Bozel, reconnaît, le 4 février 1405 (Ind. rais.), et le 25 avril 1421 (Ibid.). Il était mort avant 1434 et fut père de Jean.

N<sup>o</sup> ANDRÉ du Verger, de Bozel, reconnaît, le 4 février 1405 (Ind. rais.), et le 20 mars 1420, avec Jean et François ci-contre et le 25 avril 1421 (Ibid.). Il était mort avant 1434 et fut père de Jean.

BOSON du Verger, naturel, est témoin, le 30 avril 1417, au testament d'Antoinette, veuve de Richard du Verger (tabl. II), et en 1421 à un acte d'acquisition pour N<sup>o</sup> Roudet du Verger (Arch. Morand).

ANTOINETTE, fille donnée de Pierre, nature, est légataire en 1399 (Ibid. rais.).

N<sup>o</sup> JACQUES ou JACQUEMET du Verger, dit *Beytho*, fils de Jean, qui lui reconnaît le 15 avril 1420 (Ibid.) (3).

PIERRE du Verger, de Bozge, peut-être le même que Pierre ci-contre, était père de N<sup>o</sup> Antoine et était mort avant 1461.

PIERRE, JEAN, MICHEL, trois fils de Jean et de Péronette Boline, cités dans la reconnaissance passée par leur père en 1420 (Ind. rais.).

N<sup>o</sup> FRANÇOIS du Verger était mort avant 1479. À cette date, les biens de Guigonne, sa veuve, sont donnés en abornement apud Bosellos (Arch. Morand).

N<sup>o</sup> JEAN du Verger, de Bozge, fils de feu André, prête hom<sup>o</sup> le 15 avril 1434 et le 3 novembre 1434 (Ind.rais.).

N<sup>o</sup> FRANÇOIS du Verger, l'ancien, et Jacquemette, sa femme, sont mentionnés dans un acte de séparation entre Antoine de la Tour et son mari Jean de Bozel de l'an 1479, comme ayant vendu au dit Jean des biens nobles dans les par<sup>o</sup>s de Confilens, Cors, etc. (Arch. Morand). Je pense que ce sont les mêmes personnages que ceux qui reconnaissent pour l'archevêque de Tarentaise, les 24 juillet 1427 et 13 mars 1433 (Ind.rais.) (2).

N<sup>o</sup> FRANÇOIS du Verger, père de Bozel, reconnaît le 15 avril 1434 (Ibid. rais.). Peut-être ce Jacquemet, reconnaît le 10 avril 1420 (Ind. rais.).

N<sup>o</sup> GAS-GER du Verger, père de Bozel, reconnaît le 15 avril 1434 (Ibid. rais.).

(1) J'ai réuni sur la tête d'un seul personnage du nom de Pierre tous ces renseignements qui s'étendent sur 31 années; mais rien ne prouve qu'il ne s'agisse pas de plusieurs Pierre vivant à la même époque.

(2) Un rapprochement fait par l'*Index raisonné* au sujet d'une transaction avec l'archevêque pourrait faire admettre que la femme de ce François du Verger s'appelait Jacquemette Rouge, fille de feu Jean Rouge, en 1427; mais ce renseignement ne me paraît pas assez sûr pour être utilisé ici.

(3) N<sup>o</sup> a-t-il quelque rapport entre ce surnom et « la Bithieu », nom d'une maison possédée par les du Verger, près de Moutiers (tabl. II)?







VIII. GEORGES du Verger (Voir son ascendance et son article au Tableau II).

JEANNE ép. N° Philibert de Queige, dit Ravoire (et, improprement, de la Ravoire). Elle teste le 3 décembre 1565 (Arch. Barrioz et Monthouz), nommant son mari héritier; legs à son père, à ses frères Jacques et François et à Marie, sa sœur; veut être enterrée à Queige, au tombeau de ses prédécesseurs. Philibert ép. 2° Claudine de Veigie.

JACQUES du Verger, écuyer, cohéritier particulier de sa sœur Jeanne. II ép. D<sup>ne</sup> de Chastel de Duyn (Gén<sup>e</sup> ms<sup>ie</sup>) (sans doute de Duyn de Chastel-sur-Confens). C'est probablement lui, Jacques du Verger, seigneur de Césarches, témoin, dans une quittance de François-Balthazard de Clermont, seig<sup>r</sup> de St-Pierre de Soucy, époux de Louise de Montmayeur, à Mess<sup>rs</sup> François C<sup>te</sup> de Montmayeur, B<sup>on</sup> de Brandis, du 15 décembre 1571 (Arch. Thuyset).

FRANÇOIS, écuyer; cohéritier particulier de sa sœur Jeanne. II ép. D<sup>ne</sup> de Chastel de Duyn (Gén<sup>e</sup> ms<sup>ie</sup>) (sans doute de Duyn de Chastel-sur-Confens). C'est probablement lui, Jacques du Verger, seigneur de Césarches, témoin, dans une quittance de François-Balthazard de Clermont, seig<sup>r</sup> de St-Pierre de Soucy, époux de Louise de Montmayeur, à Mess<sup>rs</sup> François C<sup>te</sup> de Montmayeur, B<sup>on</sup> de Brandis, du 15 décembre 1571 (Arch. Thuyset).

MARIE, légataire de sa sœur en 1565 (Arch. Barrioz).

VIII. MAURICE du Verger (Voir son ascendance et son article au Tableau II).

BARONS ET COMTES DE SAINT-THOMAS DES ESSERTS.

IX. JEAN du Verger, seigneur de Bozel, seig<sup>r</sup> de Melphe, Blay, St-Thomas des Esserts, ép., contr. dot. du 28 février 1574 (Arch. Blay), D<sup>ne</sup> Thomsaine, fille de feu N° Jean de Bidles, et de Charlotte Vidonne de Novry. Elle lui apporta, outre 1.200 écus de dot, les seigneuries de Blay, Melphe, St-Thomas des Esserts, qu'elle eut comme héritière de ses frères, Jean-François et Antoine de Bidles, morts sans postérité. Ces biens étaient venus à leur grand-père, Jean de Bidles, par sa première femme, Jeanne de Salin, héritière de N° Urbain de Salin, dernier seig<sup>r</sup> et rejeton de l'illustre maison de Salin (Bonnefoy). Jean du Verger mourut avant 1619 (Arch. Blay).

JEAN-FRANÇOIS du Verger possédait, à Ayme, une rente sans jurs<sup>ms</sup> qui fut déjà reconnue le 1549 par Antoine du Verger et son fils François. Il fut père de Jean-Pierre ci-dessous et mourut avant 1608 (1).

GEORGES du Verger, seig<sup>r</sup> de Châtel-sur-Confens, ép. de Moutiers, seig<sup>r</sup> de Châtel-sur-Confens, ép. de Moutiers, seig<sup>r</sup> du château des Clefs, et mourut avant 1621. Sa veuve ép. N° Jean d'Albier, qui est dit seig<sup>r</sup> du château des Clefs et était, en avril 1621 (Arch. du Noyer), tuteur de son beau-fils ci-dessous. Claudine testa le 8 juin 1650 (D. Luc de Lucinge).

CLAUDE, mort sans postérité (Gén<sup>e</sup> ms<sup>ie</sup>). MAURICE, mort sans postérité (Gén<sup>e</sup> ms<sup>ie</sup>). FRANÇOISE, légataire de sa sœur en 1565 (Arch. Barrioz).

X. GASPARD du Verger, seigneur de Bozel, seig<sup>r</sup> de Melphe, Blay, St-Thomas des Esserts et des armes. Le 17 avril 1616 (Arch. du Verger) étant en procès avec N° Pierre du Tour au sujet d'un droit d'irrigation à Villargere, droit résultant d'un albergement consenti par le Duc Amédée, les 18 et 23 juillet 1436, aux frères Guillaume et Jean du Verger et consorts, il reçoit des Lettres ducales lui permettant de présenter son appel. Il ép. D<sup>ne</sup> Jeanne-Charlotte du Villard et testa le 20 juillet 1623 (Arch. Blay), spécifiant que la maison-forte de Cors devra toujours être à l'ainé de la famille; veut être enterré à St-Thomas-de-Cœur. Le 19 avril 1625 (Som<sup>r</sup> Fiefs), il reconnaît pour des biens à Marthod procédés de N° Jean de Gemilly, pour sa part de la juridic<sup>te</sup> de Cornillon, et pour ses biens rière le Villard de Marthod procédés du dit Jean, suivant les reconnaissances jadis passées par Jean, fils de feu Berthollet Rate *alias* de Gemilly et le père de celui-ci.

XI. GASPARD-ANTOINE du Verger, seig<sup>r</sup> de St-Thomas des Esserts, seig<sup>r</sup> de la Val de Bozel, seig<sup>r</sup> de Bozel, mort avant son déc. 1647 (Arch. Blay). Il partageait l'héritage de leur père, de leur oncle Antoine-Gaspard de Riddes, et de Jacques-Antoine et Charles-Philibert, leurs frères. Gaspard a la m<sup>re</sup>-t<sup>re</sup> paternelle, jardin, etc., la m<sup>re</sup>-t<sup>re</sup> de St-Thomas des Esserts avec celle de son frère Jacques-Antoine, seig<sup>r</sup> de la paroisse de Naves. Il ép. 1<sup>er</sup>, cont. dot. du 12 janvier 1647, D<sup>ne</sup> Anne-Marie du Tour, qui testa le 20 déc. 1664 (Ibid.), et mourut sans enfants; 2<sup>e</sup> vers 1676, D<sup>ne</sup> Gasparde, fille de N° Claude Vibert, seig<sup>r</sup> de Montagny. Il mourut avant 1706; sa veuve, avant 1746, âgée de 90 ans (Livre de Raison) (2).

JEAN-PIERRE du Verger était, en 1608, pupille de Nicolas de Mascot (Som<sup>r</sup> Fiefs), qui reconnut pour lui pour la rente susdite à Ayme. II ép. D<sup>ne</sup> Claudine Durand, dont il eut Jean-François ci-dessous. Veuve, elle ép. 2° N° Jean-Georges Boverry, comte de S.A., M<sup>re</sup> aud<sup>r</sup> en la Ch. des C<sup>pt</sup> et en eut une fille, Marie, et deux fils Antoine et Hyacinthe, placés dans sa curatelle le 26 mai 1664 (Arch. S.S.S.). Elle co-décilla le 24 fév. 1695 (Ibid.), partageant également ses fils Jean-François du Verger et Hyacinthe Boverry.

JEAN-LOUIS du Verger de Landry, seig<sup>r</sup> de Châtel-sur-Confens. Le 30 avril 1621, il était sous la tutelle de N° Jean d'Albier, son parâtre, lequel plaidait contre Mess<sup>rs</sup> Balthazard de Riddes, obtint, en conformité d'un arrêt du 29 avril 1619, l'autorisation d'élever des fourches patib<sup>les</sup> pour la dite juridic<sup>te</sup> (Arch. du Noyer). Il est substitué, le 30 juillet 1623, au test<sup>am</sup> de N° Gaspard du Verger, D<sup>ne</sup> Claude Antoine, fille de N° Seig<sup>r</sup> François de Gruet, seig<sup>r</sup> de Villarchabod, etc.; témoins au contrat: N° Jean d'Albier, ci-dessus nommé, et N° Jean, fils de feu N° Jean d'Albier, mand<sup>r</sup> de la Rochelette. Le 20 septembre 1645, Jean-Louis est témoin, dans la maison des frères du Verger, à St-Thomas-de-Cœur (Arch. Savoieruz). Il mourut sans postérité avant le 12 août 1661 (Visites pastorales). Sa veuve testa le 16 novembre 1676; veut être enterrée dans le tombeau de son mari à Landry; lègue 500 fl. mon. Savoie, à Louise, chambrière de la testatrice, fille naturelle de feu N° Jean-Melchior de Gruel, issue de Jeanne Cousin, servante de la testatrice; lègue à N° Claude, Claude-François et Claudine, enfants de feu N° Jean-Melchior de Gruel, ses neveux, issus de D<sup>ne</sup> Claudine Vuillet, ce qu'ils lui doivent à elle pour ses droits dotaux. Elle avait encore un frère, N° François de Gruel, qu'elle nomme son héritier universel, lui substituant Jean-Melchior de Gruel, son neveu, fils du dit François. Elle exclut de son hoirie Jeanne-Bernarde de Gruel, sa sœur, veuve de N° Claude de Genevois (Arch. St-Jorioz).

ANTOINETTE, née le 28 mars 1690; sans alliance. FRANÇOISE, née le 19 déc. 1682 (?). MARIÉ-CHARLES, sans doute Catherine, née le 15 août 1688; ép. 1706; Arch. Costa. N° Victor du Tour de Villeneuve et mourut le 10 août 1725 (R.P. Petit-Cœur).

ANTOINETTE, née le 28 mars 1690; sans alliance. FRANÇOISE, née le 19 déc. 1682 (?). MARIÉ-CHARLES, sans doute Catherine, née le 15 août 1688; ép. 1706; Arch. Costa. N° Victor du Tour de Villeneuve et mourut le 10 août 1725 (R.P. Petit-Cœur).

XII. CHARLES-PHILIBERT du Verger, seig<sup>r</sup> de St-Thomas, de Melphe, etc.; entra dans la carrière des armes en septembre 1697; reçu cadet dans Piémont-Infanterie le 9 mars 1698, lieutenant au même régiment le 19 avril 1702; capitaine le 1<sup>er</sup> septembre 1704; major au rég<sup>t</sup> de Montferrat le 14 mars 1720; lieutenant-colonel au même régiment le 20 août 1725; nommé chevalier des SS. Maurice et Lazare le 15 juin 1728; colonel de Savoie-Infanterie le 31 janvier 1734; chevalier-commandeur des SS. Maurice et Lazare; nommé brigadier des armées du Roi le 21 mars 1735, commandant des Allinges le 12 avril suivant; créé Baron de St-Thomas des Esserts en récompense des services qu'il a rendus et qu'il rend comme colonel de Savoie-Infanterie et brigadier dans les armées, par l'arrêt du 27 janvier 1739, érigéant la terre de St-Thomas des Esserts en baronnie de finances (Arch. Cour). Nommé major général le 28 janvier 1744, par un Grand Croix des SS. Maurice et Lazare le 1<sup>er</sup> février de la même année, il termina une longue et belle carrière militaire, le 19 février 1744, par une mort glorieuse à la défense de la redoute de Pierrelongue contre les troupes françaises. Il avait ép. le 5 mars 1715 (?), avec dispense d'âge de six mois pour la D<sup>ne</sup> Marie Bovéry, fille et héritière de N° Hyacinthe Bovéry, fils de N° Jean-Georges et de Claudine Durandard, et mari de D<sup>ne</sup> Louise Maillet, de Confens, qu'il avait ép. le 29 août 1684 (Arch. du Verger). Elle mourut le 26 décembre 1787 (?).

FRANÇOIS du Verger, avocat au Sénat lorsqu'il fut, le 16 mai 1671 (Arch. S.S.S.), nommé curateur de N° Antoine Bovéry, son frère utérin. En 1695, il est juge-maïe du Bugoy, lieu<sup>t</sup> en la ju<sup>ri</sup>dic<sup>te</sup> maïe de Savoie, comte de S.A. II ép., le 7 déc. 1690 (Mss. Chappéron), D<sup>ne</sup> Jacqueline Dardel, veuve de Sp<sup>te</sup> Pierre Ganière. Le 3 mai 1701 (Arch. S.S.S.), il passe reconse pour la rente à Ayme citée à l'art. de son grand-père. Il testa le 17 février 1714 (Som<sup>r</sup> Fiefs), instituant sa fille Marie-Charlotte universelle, et est enseveli à Chambéry le 5 fév. 1715 (R. P. St-François).

ANTOINETTE, née le 28 mars 1690; sans alliance. FRANÇOISE, née le 19 déc. 1682 (?). MARIÉ-CHARLES, sans doute Catherine, née le 15 août 1688; ép. 1706; Arch. Costa. N° Victor du Tour de Villeneuve et mourut le 10 août 1725 (R.P. Petit-Cœur).

ANTOINETTE, née le 28 mars 1690; sans alliance. FRANÇOISE, née le 19 déc. 1682 (?). MARIÉ-CHARLES, sans doute Catherine, née le 15 août 1688; ép. 1706; Arch. Costa. N° Victor du Tour de Villeneuve et mourut le 10 août 1725 (R.P. Petit-Cœur).

XIII. CHRISTOPHE-GASPARD du Verger, seig<sup>r</sup> de St-Thomas des Esserts; seig<sup>r</sup> de Melphe, etc., né le 12 mai 1725 (?); chevalier des SS. Maurice et Lazare; ép. D<sup>ne</sup> Anne-Marie-Catherine de Chabod, fille de Jean-Joseph, marquis de St-Maurice, et de Marie-Jeanne-Éléonore de Chabod; et sœur d'Anne-Marie-Joséphite de Chabod, qui ép. Charles-Philibert du Verger de Fay, Tab. IV. Il mourut le 3 décembre 1801 (3).

XIV. MARIE-CHARLES-HENRI du Verger, capitaine au régiment provincial de Genevois; chevalier des SS. Maurice et Lazare; ép. D<sup>ne</sup> Marie-Joséphite de Chabod, qui ép. Charles-Philibert du Verger de Fay, Tab. IV. Il mourut le 3 décembre 1801 (3).

MARIE du Verger, née le 24 janvier 1692 (?); ép., contr. dot. du 23 septembre 1721 (Som<sup>r</sup> Fiefs), N° Jean-Claude-François, comte de Garbillon, 2<sup>e</sup> président au Sénat. Elle fut héritière universelle de son oncle maternel, Ignace Dardel (Arch. S.S.S.). Elle mourut à Chambéry le 26 juillet 1762 (Mss. Chappéron).

LUCRÈCE du Verger, baptisée le 17 novembre 1694 (R. P. St-Léger), a dû mourir avant 1714.

LUCIE, fille donnée; ép., le 15 février 1727 (?), N. Rufier de Champagny.

XV. MARIE-GASPARD-FRANÇOIS-HENRI, baron de St-Thomas des Esserts, chambellan des rois Charles-Félix et Charles-Albert, ancien maire de Moutiers. Né en 1780, ép. en 1832 (R. P. N<sup>re</sup>-Dame de Chambéry) D<sup>ne</sup> Marie-Charlotte Viallet de Montbel, fille de Noël-Gaspard et de Julie-Hyacinthe d'Oncieu de la Bâtie. Mort en 1842.

XIV. MARIE-CHARLES-HENRI du Verger, capitaine au régiment provincial de Genevois; chevalier des SS. Maurice et Lazare; ép. D<sup>ne</sup> Marie-Joséphite de Chabod, qui ép. Charles-Philibert du Verger de Fay, Tab. IV. Il mourut le 3 décembre 1801 (3).

BON-XAVIER, comte de Garbillon, chev<sup>e</sup> des SS. M. et L., reconnu le 8 mai 1776, pour la rente susdite à Ayme, qu'il a héritée de sa mère. (Som<sup>r</sup> Fiefs).

MARIE-CHARLES-HENRI du Verger, capitaine au régiment provincial de Genevois; chevalier des SS. Maurice et Lazare; ép. D<sup>ne</sup> Marie-Joséphite de Chabod, qui ép. Charles-Philibert du Verger de Fay, Tab. IV. Il mourut le 3 décembre 1801 (3).

MARIE-CHARLES-HENRI du Verger, capitaine au régiment provincial de Genevois; chevalier des SS. Maurice et Lazare; ép. D<sup>ne</sup> Marie-Joséphite de Chabod, qui ép. Charles-Philibert du Verger de Fay, Tab. IV. Il mourut le 3 décembre 1801 (3).

XV. MARIE-GASPARD-FRANÇOIS-HENRI, baron de St-Thomas des Esserts, chambellan des rois Charles-Félix et Charles-Albert, ancien maire de Moutiers. Né en 1780, ép. en 1832 (R. P. N<sup>re</sup>-Dame de Chambéry) D<sup>ne</sup> Marie-Charlotte Viallet de Montbel, fille de Noël-Gaspard et de Julie-Hyacinthe d'Oncieu de la Bâtie. Mort en 1842.

XV. MARIE-GASPARD-FRANÇOIS-HENRI, baron de St-Thomas des Esserts, chambellan des rois Charles-Félix et Charles-Albert, ancien maire de Moutiers. Né en 1780, ép. en 1832 (R. P. N<sup>re</sup>-Dame de Chambéry) D<sup>ne</sup> Marie-Charlotte Viallet de Montbel, fille de Noël-Gaspard et de Julie-Hyacinthe d'Oncieu de la Bâtie. Mort en 1842.

MARIE-JOSEPHITE-APOLLONIE, née le 7 février 1749 (?). Ép. 1792; ép. D<sup>ne</sup> Péronne Vandoux; mort sans postérité, en 1807.

MARIE-MAXIMILIEN-JÉRÔME, prêtre, docteur in utroque jure et chanoine titulaire dans la cathédrale de Moutiers, en 1787; mort en 1822 à Moutiers.

MARIE-HENRI-CHARLES, né le 29 juillet 1750 (?), fils aîné, né le 23 sept. 1747 (?); sépulture le 1<sup>er</sup> septembre 1756 (R. P. Montcléan).

MARIE-JEROME-FRANÇOISE, ép. le chev<sup>e</sup> Georges-François de la Flèche, major général des SS. Maurice et Lazare.

MARIE-CHARLES-HENRI du Verger, capitaine au régiment provincial de Genevois; chevalier des SS. Maurice et Lazare; ép. D<sup>ne</sup> Marie-Joséphite de Chabod, qui ép. Charles-Philibert du Verger de Fay, Tab. IV. Il mourut le 3 décembre 1801 (3).

XVI. MARIE-FRANÇOIS-LÉON-PHILIBERT, baron de St-Thomas des Esserts, mobile en 1870 au camp de Sathonay; ép. le 5 mai 1873, D<sup>ne</sup> Marie-Antoinette-Aimée d'Avout, fille de Antoine-François-Léon, officier du génie en retraite, et de Charlotte-Denis de Jarsaillon. Il mourut le 22 avril 1895; elle, le 31 décembre 1897, dans sa 53<sup>e</sup> année (Lettres de faire-part).

FRANÇOIS, capitaine au 43<sup>e</sup> Régiment de marche, blessé à la bataille de Villarecco, en 1870, mort de la métropole de Tarentaise en 1871, au château de Mégnars, en Touraine, à l'âge de 29 ans.

MARIE-JULIE-JOSEPHITE-MELCHOTTE, ép., le 27 oct. 1853, le comte Ferdinand-Charles-François-Joseph de Genève de Bismarck, morte à Vétraz-Monthoux, près Annemasse, en 1908; son mari était décédé le 12 mars 1894.

MARIE-JEROME-FRANÇOISE, ép. le chev<sup>e</sup> Georges-François de la Flèche, major général des SS. Maurice et Lazare.

XVII. FRANÇOIS-RÉGIS-MARIE-JOSEPH-CHARLES du Verger, baron de St-Thomas des Esserts, né le 23 août 1879; élève de l'école spéciale militaire de St-Cyr, officier au 9<sup>e</sup> d'Infanterie à Chambéry, puis à l'Etat-major de la place de Grenoble, puis chef de bataillon à la guerre de 1914-1918; combattit dans les Vosges (blessure et citation); à Verdun, où il fut cité à l'ordre de l'armée et fait chevalier de la Légion d'honneur, en Italie et en Champagne. Actuellement (1932), chef de bataillon au Service géographique de l'armée à Paris. Il a épousé, le 24 mai 1923, à Rubelles (Seine-et-Marne), D<sup>ne</sup> Marie-Alix-Georgina-Louise, fille de Pierre-René-Marc-Fernand, baron Hocqué du Tremblay, et de Joséphine-Jeanne-Marie-Louise Piston.

MARGUERITE-MARIE-JOSÉPHINE, née en 1881; dédicée, à Moutiers, sans alliance, le 11 avril 1932.

GAËTAN-MARIE-JOSEPH, né le 19 octobre 1882; engagé volontaire au 1<sup>er</sup> Hussards, à Valence; épousa, le 4 juin 1914, à Bourg-en-Bresse, D<sup>ne</sup> Marie-Louise, fille d'Alcime Merle du Bourg et de Hedwige Rouph de Varicourt.

MARIE-GABRIELLE-FRANÇOISE-CAMILLE, née en 1849; ép. M<sup>r</sup> Isidore Vilecoze; demeurait à part à la campagne 1870-71. Héritière, capitaine d'infanterie, dont postérité. Veuve avant 1897, décédée en 1906, laissant plusieurs enfants.

MARIE-JEROME-FRANÇOISE, ép. le chev<sup>e</sup> Georges-François de la Flèche, major général des SS. Maurice et Lazare.

XVIII. JEAN-VICTOR-MARIE-PHILIBERT, né à Bourg-en-Bresse le 5 octobre 1918.

FRANÇOISE-MARIE-THÉRÈSE-JEANNE, née le 5 novembre 1915.

XVIII. JEAN-VICTOR-MARIE-PHILIBERT, né à Bourg-en-Bresse le 5 octobre 1918.

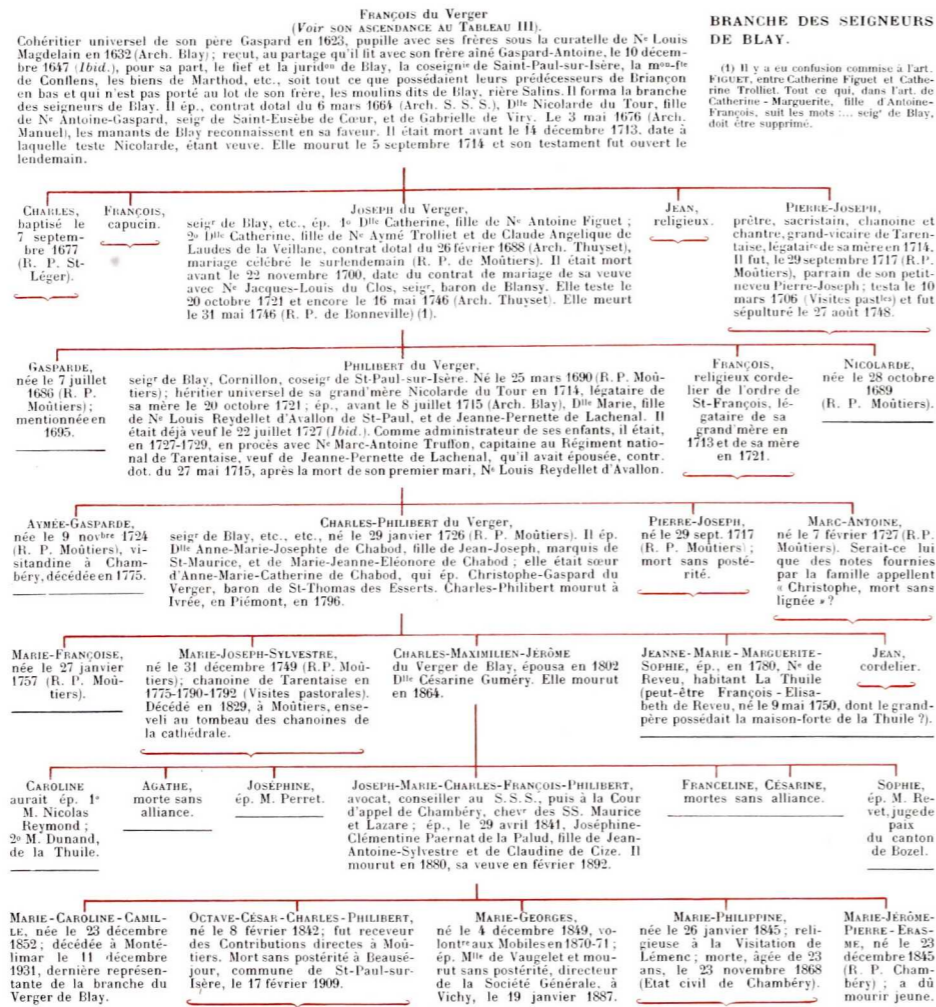
FRANÇOISE-MARIE-THÉRÈSE-JEANNE, née le 5 novembre 1915.

MARIE-JEROME-FRANÇOISE, ép. le chev<sup>e</sup> Georges-François de la Flèche, major général des SS. Maurice et Lazare.

MARIE-JEROME-FRANÇOISE, ép. le chev<sup>e</sup> Georges-François de la Flèche, major général des SS. Maurice et Lazare.



TABLEAU IV.



(Continuation du folio 582.)

Les du Verger n'ont d'ailleurs nul besoin de chercher en Bourgogne des illustrations étrangères. Cette antique maison chevaleresque — une des rares qui subsistent encore en Savoie — semble connue dès le XII<sup>e</sup> siècle dans la région avoisinant Moutiers. En 1908, feu l'abbé Trémey, dans une note des *Annales de Tarentaise*, malheureusement rédigée de la façon la plus confuse, parle d'un Guillaume du Verger vivant en 1139. Il ajoute que cette famille tire son nom d'un clos ou verger existant à Moutiers, lequel appartient ensuite aux archevêques de Tarentaise, mais qu'elle s'appelait primitivement de Cors. L'assertion paraît très plausible et les trois huchets ou cors de chasse figurant sur le blason des du Verger constitueraient ainsi des armoiries parlantes. A plusieurs reprises, dans des actes du XIII<sup>e</sup> siècle rapportés par Besson, Pierre du Verger est cité immédiatement après Théobald de Cors. Très peu après, nous trouvons les deux noms juxtaposés portés par Rodolphe ou Rudet du Verger de Cors et son fils Pierre qualifié de même. Il semble bien que les de Cors et les du Verger ne font qu'une seule et même race.....

Certaines coïncidences nous amèneraient même à formuler d'autres suppositions. Dans le village de Cors — déjà au XIII<sup>e</sup> siècle partagé en *Cors deçay* et *Cors delay*, qui sont devenus aujourd'hui Grand-Cœur et Petit-Cœur —, il y eut une maison-forte appartenant aux du Verger et une autre appartenant aux la Rochette (*Armorial*, t. V, p. 213, LA ROCHETTE, tabl. II). Ces derniers étaient parents des Montmayeur (connus primitivement sous le nom de *Cur*), et ceux-ci vers la même époque, milieu du XIV<sup>e</sup> siècle,

l'étaient des du Verger. On en vient naturellement à se demander s'il n'y aurait pas communauté d'origine entre les Cur-Aigueblanche-Montmayeur, les de Cors, les du Verger et les la Rochette? Problème vraisemblablement insoluble et que nous signalons néanmoins aux chercheurs, sans avoir nous-même la prétention ni l'espoir de le résoudre jamais (*VOIR LA ROCHETTE*).

Son ancienneté, ses charges, ses alliances, les services qu'elle a rendus à son pays, ont assuré à cette famille un rang relevé parmi la noblesse savoyarde. Dans la longue suite de braves militaires dont elle peut être justement fière, nous devons signaler la très haute et belle figure du général Charles-Philibert du Verger, premier baron de Saint-Thomas des Esserts (1680-1744). Chargé d'ans, d'honneurs et de blessures, il termina héroïquement une carrière, marquée des plus brillants états de service, par une mort glorieuse à la défense de la redoute de Pierrelongue contre les troupes françaises (1).

Cette maison s'est divisée, au XVII<sup>e</sup> siècle, en deux branches: celle des Comtes du Verger de Saint-Thomas et Barons de Saint-Thomas des Esserts, qui continue avec distinction, et celle des du Verger de Blay, tout récemment éteinte.

(1) M<sup>r</sup> Gaëtan du Verger de Saint-Thomas a publié dans les *Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère*, en 1914, sur le général Charles-Philibert du Verger, son trisaïeul, une intéressante étude historique à laquelle nous renvoyons nos lecteurs.

VIAL. — Voir au SUPPLÉMENT.

VIBOUD. — Voir au SUPPLÉMENT.

VIENNE. — Voir au SUPPLÉMENT.

VIENNOIS. — Voir au SUPPLÉMENT.

VIGNE. — Voir au SUPPLÉMENT.

VIGNES (DES). — Voir au SUPPLÉMENT.

VIGNIOLI. — Voir au SUPPLÉMENT.

VILLARAYMON. — Voir au SUPPLÉMENT.

VILLARD. — Voir au SUPPLÉMENT.

VILLARGONDRAN. — Voir au SUPPLÉMENT.

VILLARIO. — Voir au SUPPLÉMENT.

VILLARS. — Voir au SUPPLÉMENT.

VILLARSALLET. — Voir au SUPPLÉMENT.

VILLARSEL. — Voir au SUPPLÉMENT.



# VIALLET DE MONTBEL (C<sup>TES</sup>)

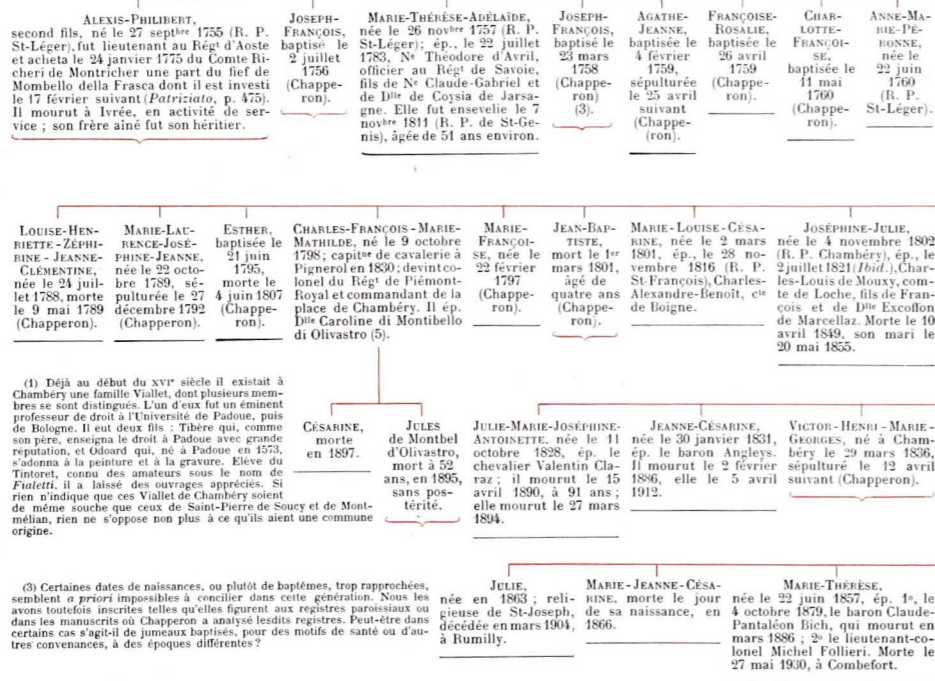
SEIGNEURS ET COSEIGNEURS DE CHARVAIX ET DE CHANAZ EN SAVOIE  
ET DE MOMBELLO DELLA FRASCA EN PIÉMONT



P. : d'azur au sautoir d'or accompagné en chef d'une étoile du second.  
Couronne de Comte.

N. B. Ces armoiries sont identiques à celles que portèrent les Viallet de Grosbos et de la Tournelle, en Bresse (Cf. Guichenon, *Bresse et Bugey*, 3<sup>e</sup> partie), sans que rien permette de supposer une origine commune aux deux familles. Cela n'a point empêché Grillet de les rattacher l'une à l'autre avec sa coutumière assurance. Le nom s'écrit parfois *Violet*, le plus souvent *Viallet*.

**R**IGINAIRE de Saint-Pierre-de-Soucy, près Montmélian (1), cette famille doit sa noblesse aux fonctions élevées remplies par ses membres au Souverain Sénat de Savoie, au sein duquel elle a compté quatre sénateurs, dont trois furent présidents. Le mariage du premier avec l'héritière de la branche aînée de la maison de Cirace a apporté à ses descendants les seigneuries de Charvaix, à Saint-Baldoph, et de Chanaz, soit Barberaz. Quant à Montbel, toujours accolé depuis cent cinquante ans au patronyme des Viallet, c'est un fief situé près de Chieri, en Piémont, et dont le nom véritable est *Mombello della Frasca*. Alexis-Philibert Viallet en acquit, le 24 janvier 1775, une part importante. Son frère aîné, Noël-Claude-Gaspard, hérita cette part et acheta, le 31 juillet 1780, une autre considérable portion. Le fils de ce dernier reçut, par Patentes du 13 janvier 1829, pour lui et ses descendants, le titre de Comte. Sa postérité continue de nos jours, fixée au château de Combefort, dans cette même paroisse de Saint-Pierre-de-Soucy, où vécurent les premiers de ses ancêtres directs dont nous ayons eu connaissance.

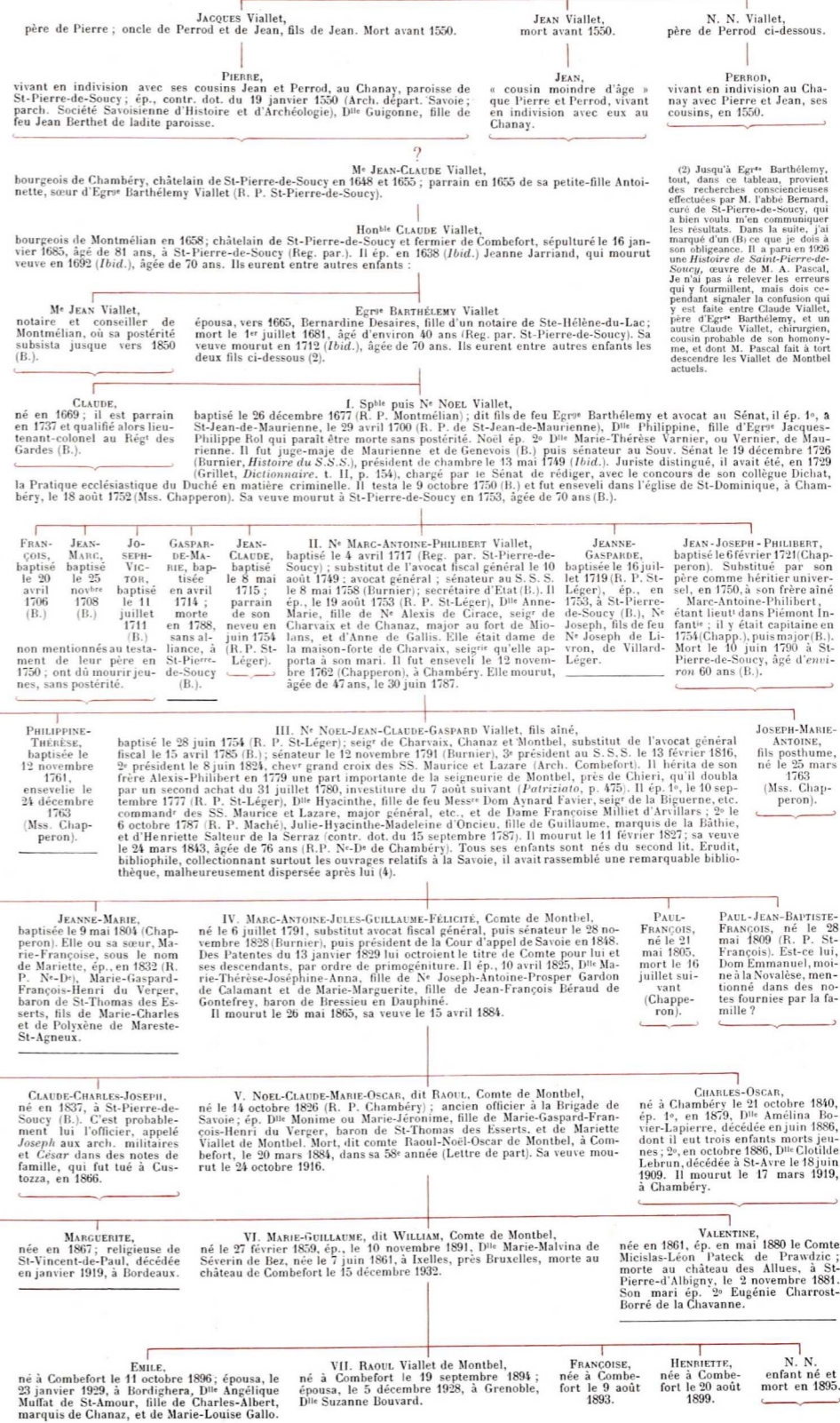


(1) Déjà au début du XVI<sup>e</sup> siècle il existait à Chambéry une famille Viallet, dont plusieurs membres se sont distingués. L'un d'eux fut un éminent professeur de droit à l'Université de Padoue, puis de Bologne. Il eut deux fils : Tibère qui, comme son père, enseigna le droit à Padoue avec grande réputation, et Odoard qui, né à Padoue en 1573, s'adonna à la peinture et à la gravure. Elevé du Tintoret, connu des amateurs sous le nom de *Fuiletti*, il a laissé des ouvrages appréciés. Si rien n'indique que ces Viallet de Chambéry soient de même souche que ceux de Saint-Pierre-de-Soucy et de Montmélian, rien ne s'oppose non plus à ce qu'ils aient une commune origine.

(3) Certaines dates de naissances, ou plutôt de baptêmes, trop rapprochées, semblent a priori impossibles à concilier dans cette génération. Nous les avons toutefois inscrites telles qu'elles figurent aux registres paroissiaux ou dans les manuscrits où Chappéron a analysé lesdits registres. Peut-être dans certains cas s'agit-il de jumeaux baptisés, pour des motifs de santé ou d'autres convenances, à des époques différentes ?

(4) Dans les *Mémoires ecclésiastiques* publiés par Monseigneur Billiet, nous lisons que, dès le 28 août 1793, Noël Violet, 41 ans, et Julie d'Oncieu, sa femme, 27 ans, étaient, comme suspects, détenus dans les prisons de la liberté, à Chambéry. Le Comité révolutionnaire leur reprochait « d'être abonnés au journal de Mallet-Dupan et de le préconiser ». Ils n'obtinrent leur clargement qu'en 1794.

(5) Tout ce qui, dans les quatre derniers degrés, ne porte pas d'indication d'origine, provient de renseignements fournis par la famille.



(2) Jusqu'à Egr<sup>s</sup> Barthélémy, tout, dans ce tableau, provient des recherches consciencieuses effectuées par M. l'abbé Bernard, curé de St-Pierre-de-Soucy, qui a bien voulu m'en communiquer les résultats. Dans la suite, j'ai marqué d'un (B) ce que je dois à son obligeance. Il a paru en 1926 une *Histoire de Saint-Pierre-de-Soucy*, œuvre de M. A. Pascal. Je n'ai pas à relever les erreurs qui y fourmillent, mais dois cependant signaler la confusion qui y est faite entre Claude Viallet, père d'Egr<sup>s</sup> Barthélémy, et un autre Claude Viallet, chirurgien, cousin probable de son homonyme, et dont M. Pascal fait à tort descendre les Viallet de Montbel actuels.

(4) Dans les *Mémoires ecclésiastiques* publiés par Monseigneur Billiet, nous lisons que, dès le 28 août 1793, Noël Violet, 41 ans, et Julie d'Oncieu, sa femme, 27 ans, étaient, comme suspects, détenus dans les prisons de la liberté, à Chambéry. Le Comité révolutionnaire leur reprochait « d'être abonnés au journal de Mallet-Dupan et de le préconiser ». Ils n'obtinrent leur clargement qu'en 1794.



# VIBERT (DE MOUTIERS)

SEIGNEURS DE MONTAGNY EN TARENTEISE



P. : d'azur à la fasce d'or accompagnée d'un croissant d'argent en chef et de trois épis d'or liés de sinople en pointe.

Devise : VIRTUS SEPULTA RESURGET.

(Armoiries concédées. Patentes de Noblesse. Arch. Ch. des Cp<sup>tes</sup>.)



Deux familles de ce nom ont été anoblies en Savoie au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. La première en date l'a été dans la personne d'Humbert Vibert, de Moutiers, qui reçut, le 19 mai 1621, des patentes de noblesse. Sa postérité s'éteignit à la cinquième génération, avec plusieurs filles, dont l'une apporta à son mari, N<sup>e</sup> Gaspard Laurent, Baron du Bourget, la seigneurie de Montagny.

BARTHÉLEMY Vibert, mort avant 1521.

JEAN Vibert, citoyen de Moutiers, tanneur, donne quittance à Dame Françoise de Gemilly, veuve de N<sup>e</sup> Jean du Verger, de tout ce qu'il doit, le 17 avril 1521 (Arch. du Verger).

M<sup>e</sup> JEAN-PIERRE Vibert. Ses hoirs sont abornants au Bois en Tarentaise, le 28 avril 1573 (Arch. Loëx). Il y avait dans ladite paroisse un lieu dit enclos Vibert (*Ibid.*).

I. N<sup>e</sup> HUMBERT Vibert.

recut des Patentes de noblesse le 19 mai 1621 (Preuves de 1723, Bibl. du Roi, Reg. 29, Patentes Sav., f<sup>o</sup> 19, Arch. de la Ch. des Comptes). Il ép. D<sup>ne</sup> Louise Mercier. Le 4 août 1617 (Arch. S. S. S.), une sentence arbitrale est rendue entre la dite Louise et Catherine Mercier, femme de N<sup>e</sup> Léonard du Marché et N<sup>e</sup> Antoine Boudard. Humbert est père de Bruno ci-dessous, car Louise Mercier, sa veuve, est nommée, en 1632, tutrice de Claude-François, fils de Bruno, lequel pupille est dit son petit-fils (*Ibid.*).

II. N<sup>e</sup> BRUNO Vibert.

avocat au Sénat en 1612 (*Mémoires Société Savoisienne d'histoire et d'Archéologie*, t. XXXVI, p. 434) ; maître auditeur à la Ch. des Comptes par patentes du 31 décembre 1615 (Arch. S. S. S.) et conseiller de S. A. R. Il ép., contr. dot. du 19 juin 1615 (*Ibid.*), D<sup>ne</sup> Melchiotte Guerra, fille de N<sup>e</sup> Bernardin Guerra, de Quiers (Chieri) en Piémont. Outre une dot de 15.000 fl. monnaie de Savoie, des bijoux et un trésor considérable, il parvint à ladite Melchiotte, après le décès de son père, des biens importants à Chignin et aux Mollettes. Bruno était déjà mort en 1632.

III. N<sup>e</sup> CLAUDE-FRANÇOIS Vibert.

seigr de Montagny, baptisé le 10 avril 1618 (R. P. Chambéry), était, en 1632, pupille de sa grand-mère Louise Mercier. C'est très probablement lui, N<sup>e</sup> François Vibert, qui presta hommage et fidélité à la Régente Chrétienne de France en 1637 et qui est porté par erreur aux Pr. SS. Maurice et Lazare comme appartenant à la famille qui suit. Il ép. D<sup>ne</sup> Catherine Vectier et mourut à Moutiers le 17 août 1668 (R. P. Moutiers). Sa veuve fut enseveli le 24 mai 1701 (*Ibid.*). Claude-François est nommé parmi les nobles de Moutiers le 17 mars 1653 (*Docum<sup>ts</sup> de l'Académie de la Val-d'Isère*, p. 184).

CLAUDE, fille de feu N<sup>e</sup> Joseph Vibert, seigr de Montagny, ép., vers 1676, N<sup>e</sup> Gaspard du Verger, veuf d'Anne-Marie Chambéry du Tourqu'il avait épousée en 1647 et dont il n'eut pas d'enfants. Gaspard fut mère de 1677 à 1690 (R. P. Moutiers).

MELCHOTTE, fille de Catherine Vectier, née le 5 septembre 1668, à Chambéry (R. P. Moutiers) ; séquestrée le 17 septembre 1726 (*Ibid.*).

IV. N<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> Seigr CLAUDE Vibert, (dit aussi quelquefois Claude-François), seigr de Montagny, maître auditeur aux Comptes par patentes du 25 juin 1672, conseiller de S. A. R. Il ép., le 24 septembre 1680 (R. P. Moutiers), D<sup>ne</sup> Françoise Christine Milliet, fille de Sylvestre, marquis d'Arvillars, et d'Anne de la Fléchère. Au contr. dot. du 9 juillet 1680 (Arch. Thuyset), la fiancée est représentée par Mess<sup>rs</sup> Jean-François Vulliet de la Saunière, cons<sup>r</sup> d'Etat et président de la Chambre des Comptes. De 1694 à 1695, Marie-Christine plaida devant l'Official de Savoie, demandant et obtenant par sentence du 28 avril 1695, séparation d'avec son mari pour mauvais traitements. Elle mourut le 25 décembre 1705. Claude déclara, le 9 août 1701 (Arch. S. S. S.), s'abstenir de l'hoirie de Catherine Vectier, sa mère. Qualifié « Illustre Comte Claude Vibert », il fut délégué de S. A. en Valais et testa à Brigue le 18 mars 1711 (*Ibid.*).

JEAN, baptisé le 15 août 1654 (R. P. Chambéry).

JOSEPH, né le 13 février 1663 (R. P. Moutiers).

Rév<sup>d</sup> JOSEPH Vibert, chanoine, séquestré le 7 septembre 1753 (R. P. Moutiers).

Rév<sup>d</sup> ANTOINE Vibert, chanoine, séquestré le 7 septembre 1753 (R. P. Moutiers).

CATHERINE, née le 8 octobre 1682 (R. P. Moutiers), fille d'illustre Comte Claude Vibert, cohéritière universelle d'icelui par testament de 1711, ép., en 1714, Joseph-François-Amédée de Bieux, comte de Flumet (Preuves, Mss. Beson, Arch. Costa). Il mourut le 9 avril 1746, elle en 1750.

MARIE, baptisée le 15 février 1685 (R. P. Chambéry). Son père, dans son testament de 1711, dit qu'elle est religieuse à la Visitation de Belley.

V. CATHERINE, née le 14 juin 1681 (R. P. Moutiers), a dû mourir au berceau.

FRANÇOISE, née le 25 janvier 1687 (R. P. Moutiers), a dû mourir avant 1711, non nommée au testament de son père. C'est sans doute elle, Françoise-Amédée Vibert, séquestrée le 10 mai 1690 (R. P. Moutiers).

CLAUDE-FRANÇOISE, baptisée le 8 mai 1698 (R. P. Chambéry) ; cohéritière universelle de son père au testament de 1711. Elle ép., avant 1721, N<sup>e</sup> Gaspard Laurent, baron du Bourget, fils de N<sup>e</sup> Joseph et de Françoise de Chissé, lui apportant la seigneurie de Montagny. Elle mourut le 10 juin 1727 (R. P. du Bourget) qui l'appelle Françoise et la dit âgée de 30 ans).

N<sup>e</sup> JOSEPH-ANTOINE de Bieux, Comte de Flumet.

N<sup>e</sup> CHARLES-JOSEPH-FRANÇOIS Laurent, baptisé le 4<sup>e</sup> avril 1724 (R. P. du Bourget), seigneur de Montagny.

# VIBERT

SEIGNEURS DES GRÉSISERS-SOUS-CONFLANS, DE COGNIN, MASSINGY, VAUDRY, PUIGROS, AYSE ; COSEIGNEURS DE LA RENTE DE MONTVUAGNARD ; BARONS DE CHARANSONNEX ET DE SAINT-MARCEL EN SAVOIE ; SEIGNEURS DE PÉRON ET MARQUIS DE LA PIERRE AU PAYS DE GEX, ETC.



P. : écartelé d'argent à la fasce de sable, chargée de trois coquilles d'or ; et de gueules à la colombe volante d'argent, couronnée d'or.

Supports : deux dragons.

Devise : « VIRTUS SEPULTA RESURGET ».

(Preuves de l'O. R. M. des SS. Maurice et Lazare.)

N. B. La devise paraît avoir été empruntée aux Vibert de Moutiers ; on en trouve une autre : SUAVITER ET RECTE qui paraîtrait mieux adaptée au caractère et à la nature du vol du pigeon.



PEUT-ÊTRE des recherches ultérieures permettront-elles un jour d'établir la communauté d'origine de cette famille avec son homonyme de Moutiers ; mais nous n'avons rien trouvé qui parût donner

corps à une telle hypothèse. Les seigneurs de Cognin et Massingy, barons de Charanonnex, St-Marcel, anoblis en 1676 dans la personne du sénateur François Vibert, descendent d'ancêtres établis près de Conflans au moins dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle : ils avaient à l'Hôpital-sous-Conflans un domaine appelé les Grésiers que leurs successeurs ont conservé jusqu'à la Révolution.

Cette famille, qui a possédé d'importantes seigneuries et contracté de belles alliances, n'a pas duré beaucoup plus que la précédente. Sa dernière représentante est décédée à Nice il y a une quarantaine d'années. Elle avait épousé M<sup>e</sup> d'Auzac ; leur fils a relevé les noms et titres portés par son grand-père maternel.

TABLEAU I.

M<sup>e</sup> BERNARDIN Vibert.

de l'Hôpital, est témoin à Mercury le 30 janvier 1617 (Arch. Thuyset). C'est lui, appelé aux Preuves de SS. Maurice et Lazare « le seigneur Bernardin Vibert des Grésiers », qui épousa D<sup>ne</sup> Amédée, fille de N<sup>e</sup> Daniel de Jacques, sœur du sénateur Pierre de Jacques (Preuves SS. Maurice et Lazare). Il eut, outre N<sup>e</sup> François ci-dessous, quatre fils, qui moururent de la peste lors de la grande épidémie de 1630 (M.).

I. Sp<sup>ts</sup>, puis N<sup>e</sup> FRANÇOIS Vibert.

D'après les Preuves SS. Maurice et Lazare, il aurait, comme noble, prêté hommage et fidélité à la régente Chrétienne de France en 1637 ; cela doit résulter d'une confusion avec Claude-François Vibert, de Moutiers. Il est en effet qualifié seulement « Sp<sup>ts</sup> François Vibert, avocat au Sénat, bourgeois de Chambéry » lorsqu'il ép., conventions matrimoniales du 27 février 1658 (voir général PICHOT, t. IV, p. 417, contr. dot. post-nuptial du 1<sup>er</sup> février 1660, Valérienne-Françoise, fille de N<sup>e</sup> Jean-Louis de Pichot, seigr de Salins et Monterminod, et de Claudine d'Arlo. Il fut nommé sénateur le 5 février 1676 (Burnier, *Hist. du Sénat de Savoie* et Preuves de SS. Maurice et Lazare). Il testa le 3 août 1696 (Arch. S. S. S.) et mourut le lendemain, âgé de 70 ans ( ? ) ; Valérienne était morte le 10 avril 1674 (R. P. St-Léger).

Table with 10 columns listing names, birth dates, marriages, and deaths of various Vibert family members.

Table with 10 columns listing names, birth dates, marriages, and deaths of various Vibert family members.

NOTE. — Le nom de Vibert a été porté par quantité d'avocats, procureurs et greffiers au Sénat et à la Chambre des Comptes de Chambéry. Je crois faire œuvre utile pour les chercheurs à venir en notant ici ceux que j'ai rencontrés sans le pouvoir rattacher à l'une des familles nobles dont nous publions la généalogie : Claude Vibert, avocat nouveau en 1581 (*Mémoires Société Savoisienne d'histoire et d'Archéologie*, t. XXXVI, p. 503). — N<sup>e</sup> Antoine Vibert (probablement qualifié noble par les reg. par. uniquement à cause de son alliance), avocat au Sénat, époux de Marguerite, fille de N<sup>e</sup> Louis de Reydet, seigr de Choisy et de Vulpillères, eut un fils Charles, baptisé le 25 août 1585 (R. P. St-Léger). — M<sup>e</sup> Jean-François Vibert, avocat en 1611 (*Mémoires Société Savoisienne d'histoire et d'Archéologie*, t. XXXVI, p. 432). — Sp<sup>ts</sup> M<sup>e</sup> Charles Vibert, docteur en droit, avocat au Sénat, est exécuteur testamentaire, le 16 août 1630 (Arch. Thuyset), de dame Benoitte Varsier, veuve de Gaspard de Moninsy, seigr du Crest et d'Aigueblanche. — Sp<sup>ts</sup> M<sup>e</sup> Amé Vibert, greffier au Sénat, en 1634, époux de D<sup>ne</sup> Louise Vectier, née en 1624, 1629, 1634 (Chapperon), enseveli le 9 octobre 1661 (*Ibid.*). — M<sup>e</sup> Claude Vibert, premier greffier à la Chambre des Comptes, fut père d'une fille, Jeanne-Françoise, baptisée le 27 août 1636 (R. P. Chambéry). — M<sup>e</sup> François Vibert, greffier à la Chambre des Comptes, époux de Péronne Pignier qui est enseveli le 20 mai 1657 (R. P. St-Léger). — Sp<sup>ts</sup> François Vibert, avocat au Sénat, époux de Marguerite, fille de François Domonget, secrétaire et greffier à la Chambre des Comptes, laquelle, veuve, ép., le 28 novembre 1715 (R. P. St-Léger), N<sup>e</sup> François Joseph de Noyel, seigr de Villabigny. — Etc., etc.



**II. III<sup>e</sup> Seigr FRANÇOIS Vibert,**  
(voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I)  
seigr des Grésièrs-sous-Confans et de Cognin, baron de Charansonnet et Saint-Marcel; baptisé à Chambéry le 18 février 1667(\*) ; conseiller de S. A. R. et sénateur au S. S. (Barnier, *loc. cit.*), par patentes du 7 janvier 1698. Trouvé peu souple par le fameux marquis d'Ormea, celui-ci, devenu grand chancelier, le fit nommer sénateur à Pignerol, où il passa un an, puis démissionna (M.). Il est qualifié seigr des Grésièrs-sous-Confans, dans un acte passé dans sa maison audit lieu, le 26 août 1693. Le 1<sup>er</sup> avril 1707 (Som<sup>e</sup> Fiefs), il achète de N<sup>o</sup> Joseph Arestan, baron de Montfort, le château de Corinthe, ainsi que la juridiction et seigneurie de la paroisse de Cognin, démembrée de la baronnie de Montfort, avec m. et m. empire. Il acquiert le fief et la baronnie de Charansonnet et Saint-Marcel, en vertu de l'élection en ami faite en sa faveur le 30 août 1719 (*Ibid.*), par le baron de Menthon Lornay, lequel les avait acquis la veille « pour lui et son ami à élire » au marquis d'Haraucourt. Le 10 février 1725, il achète divers biens d'Anne Bellon, veuve d'Aimé-François de Bongain. Il ép., contr. dot. du 24 février 1696 (Comm<sup>e</sup> comte Fernex de Montgex), mariage célébré le 3 mars suivant, D<sup>ne</sup> Rose-Angélique, fille de feu Mess<sup>rs</sup> François-Philibert de Montfalcon, comte de St-Pierre, et de Marguerite de Pobel. Il est constituaire des droits de sa femme par contrat du 31 août 1703 (Arch. Rubaud), et vend à N<sup>o</sup> Claude de Menthon, baron de Lornay, colonel au Rég<sup>t</sup> de Tarentaise, le 18 septembre 1717 (*Ibid.*), tous les droits qu'elle possède. Le 11 octobre 1720 (*Ibid.*), il passe quittance de 1.600 livres au dit baron de Lornay. Outre les seigneuries ci-dessus mentionnées, il est dit également seigneur de Puygros et de Monboux lorsqu'il teste, le 29 mai 1743. Il mourut le 6 juin suivant; tes<sup>t</sup> ouvert le même jour (Comm<sup>e</sup> comte Fernex de Montgex) et fut enseveli le lendemain à Chambéry (\*).

Révé<sup>nd</sup> Mess<sup>rs</sup> François Vibert, prêtre de la S<sup>te</sup> Maison, mort, âgé de 83 ans environ, le 15 février 1773 (R. P. Thonnon). Il est fort douteux qu'il appartienne à cette famille ou à la précédente.

**III. N<sup>o</sup> CHARLES-EMMANUEL-FRANÇOIS,**  
fils aîné, appelé tantôt Charles-François, tantôt Charles-Emmanuel; seigr de Cognin et Vaudry, coseigr de la rente de Montvuagnard, baron de Charansonnet et Saint-Marcel. Né le 17 mars 1697, baptisé le lendemain (R. P. Chambéry); il ép., contr. dot. du 31 mai 1729, mariage célébré le 22 janvier 1730, D<sup>ne</sup> Marie, fille de N<sup>o</sup> Jean de Monteynard, seigr de la Pierre (rue Tencin), Champ, Châtellard, etc., coseigr de Theys en Dauphiné, et de Virginie d'Arces, sa 2<sup>e</sup> femme. Au contrat, dame Gabrielle du Vache, fille du seigr président de l'Albenc, Jean du Vache, et femme de S. Ex. Guy-Balthazard de Pobel, marquis de la Pierre(1), grand chambellan de S. M., lieutenant général de ses armées, gouverneur de la province d'Asi, doyen des chevaliers de l'Annonciade, etc., etc., cousine de la future épouse — le futur époux est cousin de son mari — fait au futur ménage donation de 30.000 livres. Marie de Monteynard, future épouse, est représentée au contrat par Claude de Menthon, baron de Lornay, colonel du Rég<sup>t</sup> de Tarentaise. Le contrat est passé à Chambéry, dans l'habitation de Dame Gabrielle du Vache, femme de S. Ex. le marquis de la Pierre. Charles-Emmanuel-François fut enseveli le 6 mars 1776 (R. P. Chambéry). Le 31 août 1778 (Arch. Thuyset), il y avait un curateur nommé à son hoirie. Sa veuve fit, le 10 septembre 1781, son testament, lequel fut ouvert le 13 août 1789 (Arch. S. S. S.), jour de son décès (*Ibid.*, attest<sup>es</sup> médicale, f<sup>o</sup> 438). Charles-Emmanuel-François et ses enfants sont généralement appelés: Vibert de St-Marcel.

MARGUERITE, baptisée le 31 juillet 1699 (R. P. Chambéry), ép. le 9 août 1729, N<sup>o</sup> Albert de Gerbais, seigneur de Montésir, comte de Sonnax, fils de Joseph-Louis et d'Hélène Aloïis. Leur contrat est du 16 mai 1729 (Arch. S. S. S.). Elle mourut le 20 octobre 1739, son mari le 26 février 1751 (R. P. Sonnaz).

FRANÇOISE, religieuse Carmélite, sous le nom de sœur Thérèse de St-Pierre; légataire au testa- ment de son père, 1743, pour une pension.

N. N. religieuse Ursuline à Chambéry (M.).

(1) Lors de la rédaction de l'article POBEL, t. IV, p. 427, nous avons déjà attiré l'attention sur la transformation inexplicable de la baronnie de Pierre au pays de Gex, devenue le marquisat de la Pierre. Dans ses Mémoires manuscrits, Charles Vibert, marquis de la Pierre, dit que Louis XIV aurait, en juin 1688, érigé la Pierre en marquisat et Vibert en baronnie. C'est cependant en 1667 (Arch. Savoires), que nous voyons pour la première fois les Pobel qualifiés marquis de la Pierre; et néanmoins lors de la reprise et du dénombrement de ce fief, le 23 mars 1684 (Baux, Nobiliaire de 1749, t. II, p. 122), par Guy-Balthazard Pobel, Pierre est qualifié seulement baronnie. Charles Vibert dit bien que ses patentes ont été détruites par la Révolution; il n'en est pas moins étonné qu'il ne soit demeuré aucune trace de leur enregistrement. Il n'en est pas moins certain que, soit par les Pobel, soit après eux par les Vibert, le titre de marquis de la Pierre a été admis dans les actes les plus officiels et portés constamment en Savoie dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

(2) Le 13 juin 1752 (Arch. la Place), N<sup>o</sup> Joseph Vibert de Massingy, seigr de Monteynard, baron de Cognin, fils de feu N<sup>o</sup> François Vibert, sénateur au S. S. S., né à Chambéry, vend à D<sup>ne</sup> Angélique, fille de feu N<sup>o</sup> Jean de Pichot, la cense annuelle de 200 livres de Savoie, moyennant le prix capital de 6.000 livres, reçu de ladite D<sup>ne</sup> qui ledit seigr de Massingy déclare vouloir employer au paiement des dettes les plus antérieurement privilégiées de feu S. Ex. le marquis de la Pierre (Gabrielle du Vache); et pour s'acquiescer toujours plus de droits dans l'hoirie de feu S. Ex. le marquis de la Pierre, il promet faire déclarer dans les quittances qu'il retirera des créanciers des dits feus LL. EE. M. le Marquis et M<sup>me</sup> la Marquise de la Pierre, la provenance de ces deniers.

TABLEAU II.

**GABRIELLE,**  
née le 29 janvier 1730 (R. P. Chambéry), ép., le 3 août 1752 (*Ibid.*), contr. dot. du 1<sup>er</sup> août 1752 (en brouillon aux Arch. Thuyset et portant cette date). Mess<sup>rs</sup> Guillaume de Michal-Cagnol, marquis de la Chambre, dont elle était veuve en 1779 (Arch. S. S. S.). Dans le contrat de Gabrielle, son père lui promet la part qu'elle pourrait prétendre dans la donation de 30.000 livres faite à son propre contrat, 1729, par S. Ex. la fene marquise de la Pierre, née du Vache. Effectivement, au testament de sa mère, 1789, la marquise de la Chambre, cohéritière universelle avec sa sœur Madeleine, reçut par préciput une somme de 15.000 livres égale à la moitié de ladite donation. Gabrielle mourut le 15 novembre 1812 (R. P.). Dans la discussion de l'hoirie de son mari, vers 1780 (Arch. Thuyset), on voit qu'elle avait reçu un legs de 1.000 livres et des vignes à Crut par le testament, ouvert au Sénat en 1786, de Dame Rose Crusillat, née Vibert, sa tante à la mode de Bretagne.

(6) Dans une lettre écrite au marquis de la Pierre, à Londres, le 22 juillet 1806, Joseph de Maistre qui, douze ans auparavant, se trouvait avec lui réfugié en Suisse, parle de la fille du marquis, Clémentine « qui aimait tant les tambours..... » (*Lettres choisies* de J. de Maistre).

**CHARLES-JOSEPH-GUILLEME-JEAN-BAPTISTE,**  
né le 29 janvier 1730 (R. P. Chambéry), ép., le 3 août 1752 (*Ibid.*), contr. dot. du 1<sup>er</sup> août 1752 (en brouillon aux Arch. Thuyset et portant cette date). Mess<sup>rs</sup> Guillaume de Michal-Cagnol, marquis de la Chambre, dont elle était veuve en 1779 (Arch. S. S. S.). Dans le contrat de Gabrielle, son père lui promet la part qu'elle pourrait prétendre dans la donation de 30.000 livres faite à son propre contrat, 1729, par S. Ex. la fene marquise de la Pierre, née du Vache. Effectivement, au testament de sa mère, 1789, la marquise de la Chambre, cohéritière universelle avec sa sœur Madeleine, reçut par préciput une somme de 15.000 livres égale à la moitié de ladite donation. Gabrielle mourut le 15 novembre 1812 (R. P.). Dans la discussion de l'hoirie de son mari, vers 1780 (Arch. Thuyset), on voit qu'elle avait reçu un legs de 1.000 livres et des vignes à Crut par le testament, ouvert au Sénat en 1786, de Dame Rose Crusillat, née Vibert, sa tante à la mode de Bretagne.

(4) Charles-Joseph est même qualifié marquis de la Pierre lors de ses Preuves pour la commanderie des SS. Maurice et Lazare, déjà en 1785, soit quatre années avant la mort de son père, dans le billet royal portant sa nomination de commandeur, en date du 25 mai de ladite année.

(5) On sait que les fiançailles et le mariage de Lamartine furent célébrés au château de Caramagne. Le poète avait fait connaissance de M<sup>me</sup> Birch chez la marquise de la Pierre. Le colonel Birch ayant, pendant la Révolution, ouvert sa maison de Londres à un certain nombre d'émigrés, donna asile au marquis de la Pierre et à sa famille qui, après avoir quitté la Savoie, s'étaient d'abord réfugiés à Lausanne. Les filles de la marquise, ainsi élevées en Angleterre, devinrent amies d'enfance de M<sup>me</sup> Birch, un peu plus âgées qu'elle. La marquise quitta Londres en 1818 et revint s'établir en Savoie, au château de Caramagne, sis à Pagnet près de Chambéry. (Le château de Corinthe avait été vendu nationalement comme bien d'émigrés.) Elle invita M<sup>me</sup> Birch, devenue veuve, à venir, avec sa fille, y passer une saison. Et Lamartine y rencontra M<sup>me</sup> Birch. Le mariage de Lamartine fut célébré à la chapelle du Château de Chambéry par le curé de Maché, le 6 juin 1820. (*Le mariage de Lamartine*, par M. Léon Séché, extrait publié dans la Savoie libérale, 2 août 1911.)

**MARIE-MADELEINE,**  
née le 26 déc. 1731 (R. P. Chambéry), ép. le 19 octobre 1758 (*Ibid.*), Mess<sup>rs</sup> Pierre-Paul-François-Hyacinthe de Mareste, marquis de Lucey, fils de Louis, m<sup>o</sup> de Lucey, et de Françoise Vulliel de la Saunière, le contr. dot. est du 26 août 1758 (Arch. Lucey). Madeleine fut, avec sa sœur Gabrielle, cohéritière universelle avec sa mère en 1789. Elle mourut sans enfants et doit avoir été la dern<sup>re</sup> marq<sup>ue</sup> de Lucey, vivant sous le 1<sup>er</sup> Empire. Ayant hérité de son mari, elle testa en faveur du colonel Carron lequel vendit le château de Lucey au comte de Boigne.

(6) Dans une lettre écrite au marquis de la Pierre, à Londres, le 22 juillet 1806, Joseph de Maistre qui, douze ans auparavant, se trouvait avec lui réfugié en Suisse, parle de la fille du marquis, Clémentine « qui aimait tant les tambours..... » (*Lettres choisies* de J. de Maistre).

**MARIE-CLÉMENTINE,**  
née à Verceil le 1<sup>er</sup> novembre 1786 (M.). Avec sa mère et ses trois sœurs, elle signe au contrat de mariage de Lamartine, passé au château de Caramagne, le 25 mai 1820 (*Mém<sup>o</sup>irs Société Savoisienne d'Hist<sup>o</sup>ire et d'Archeologie*, t. XXII, p. 102-110) (6).

**STANISLAS,**  
comte Grimaldi del Poggetto.

**IV. AMÉDÉE-JEAN-BAPTISTE-NICOLAS,**  
né le 6 août 1747, baptisé le 18 juillet 1738(\*); sa retraite après vingt-cinq années de services; nommé le 25 mai 1785 (Preuves, Arch. d'Auzac), command<sup>ant</sup> des SS. Maurice et Lazare; gentilhomme de la Chambre du Roi. Héritier universel de sa mère, après la mort duquel il porta le titre de marquis de la Pierre (4) et habita, à Cognin, le château de Corinthe. Il épousa, à Londres en 1780 (M.), D<sup>ne</sup> Dorothee, fille unique et héritière de N<sup>o</sup> Jean-Philippe d'Hamp-tonwick, déjà décédé, et de Dorothee Walker. Arrêté par la gen-darmérie révolutionnaire, incarcéré à Chambéry, il s'évada, émigra avec sa famille, d'abord en Suisse, puis en Angleterre, où le colonel Birch, dont Lamartine épousa la fille en 1820, leur ouvrit sa maison. Charles a dû mourir à Londres avant 1818, date à laquelle sa veuve et ses filles revinrent en Savoie, dans le château de Caramagne, près Chambéry (5).

(6) Dans une lettre écrite au marquis de la Pierre, à Londres, le 22 juillet 1806, Joseph de Maistre qui, douze ans auparavant, se trouvait avec lui réfugié en Suisse, parle de la fille du marquis, Clémentine « qui aimait tant les tambours..... » (*Lettres choisies* de J. de Maistre).

**MARIE-SOPHIE-JOSEPHINE-POLYÈNE-JOSEPHINE,**  
née le 27 octobre 1791; épouse, le 23 décembre 1820, le comte Gabriel-Emile Grimaldi del Poggetto, capitaine aux Dragons du Roi. Elle vivait encore en 1864.

**MARIE-CHRISTINE-CHARLOTTE-FÉLICITE,**  
née le 31 juillet 1830, à Chambéry, « fille du comte Emile Grimaldi de Pagnet, capitaine d'Etat-major, et de Vibert Polyène de la Pierre, baptisée le 8 août 1820 », parvint et mourut: « le Roi et la Reine » (R. P. St-François, à Chambéry). Elle ép. le marquis Scati di Casaleggio.

**VICTOR,** marquis Scati di Casaleggio, ép. D<sup>ne</sup> Malaspina.

**GABRIELLE-JEANNE-BAPTISTE-VIBERT**  
de Massingy, née le 8 juin 1748 (R. P. Chambéry), ép. le 1<sup>er</sup> février 1769 (R. P. St-Léger), N<sup>o</sup> Joseph de Balland, baron des Mollettes, seigr de Villarvor, cap<sup>it</sup> dans Savoie-Infanterie, fils de feu N<sup>o</sup> Jérôme Balland, seigr des Mollettes et de Claudine Brun. Il est porté au tableau des vasaux en 1787 comme seigr des Mollettes (Bibliothèque du Roi à Turin). Il était mort en 1789, lorsque son beau-père, N<sup>o</sup> Joseph ci-dessus, laissa à Gabrielle, veuve du baron des Mollettes, un legs de 1.200 livres.

**MARIE-JOSEPHE de Balland,** baptisée le 12 avril 1773 (R. P. St-Léger), morte le 5 août 1828 (voir t. I, généalogie BALLAND).  
**N. N. de Balland,** morte pendant la Révolution (voir t. I, généalogie BALLAND).

(3) Le 4 janvier 1782 (Arch. Thuyset), le Marquis d'Alinges-Loudré, en cas d'éviction par renon à la couronne de la Baronnie de Montfort, s'engagea à indemniser N<sup>o</sup> Joseph, fils de feu N<sup>o</sup> François Vibert, seigr d'Asse et de Cognin, né et habitant à Chambéry, du prix de la vente faite à son père de ladite seigneurie de Cognin par le Baron de Montfort.

**FRANÇOIS-VIBERT**  
né le 27 mai 1751 (R. P. Chambéry), mort le 7 septembre 1755 (\*), de la petite vérole (M.).

**V. VICTOR-EMMANUEL Vibert de Massingy,**  
marquis de la Pierre, né à Lyon le 4 mars 1807. Cadet à la Brigade de Savoie le 10 mars 1824; sous-lieutenant le 10 mars 1828; lieutenant le 11 février 1831 (Matricule); capitaine à ladite Brigade le 26 mars 1841; dispensé de service ultérieur pour raisons de santé. Gentilhomme de la Chambre du Roi le 10 janvier 1843. Il épousa une Irlandaise, D<sup>ne</sup> Caroline Coote, fille de Sir Charles Coote, de Ballyfin-House (Irlande), baronnet. Elle mourut à Nice le 9 juin 1848, âgée de 29 ans. Victor-Emmanuel mourut, âgé de 82 ans, à Nice, le 13 août 1889, dernier mâle de sa famille (Comm<sup>e</sup> de M. le marquis d'Auzac de Massingy).

(3) Le 4 janvier 1782 (Arch. Thuyset), le Marquis d'Alinges-Loudré, en cas d'éviction par renon à la couronne de la Baronnie de Montfort, s'engagea à indemniser N<sup>o</sup> Joseph, fils de feu N<sup>o</sup> François Vibert, seigr d'Asse et de Cognin, né et habitant à Chambéry, du prix de la vente faite à son père de ladite seigneurie de Cognin par le Baron de Montfort.

**JOSEPH-VIBERT**  
né le 31 mai 1753 (R. P. Chambéry); officier d'infanterie au Rég<sup>t</sup> de la Reine, major en 1793, chef de justice des SS. Maurice et Lazare (M.). C'est très probablement lui qui est cité comme émigré: « Vibert cadet, officier émigré », par Des-côtei *Emigrés en Savoie*, 1789 au testament de son père; ép., le 31 janvier 1773, N<sup>o</sup> Victor de Gante-Auzac et pays de Veud; let. marquis le 20 janvier 1763 (R. P. Cognin). Il divorça le 10 août 1794 et épousa civilement le 29 janvier 1793, N<sup>o</sup> Marie-Ma-riette, égale-ment divorcée.

**VI. ANNE-CAROLINE-MARIE-AZÉLIE Vibert de Massingy,**  
née en 1847; épouse à Nice, le 8 septembre 1868, M<sup>r</sup> Louis-Bernard d'Auzac; morte à Nice le 28 avril 1891, dernière du nom. Son mari est décédé à Lourdes le 3 juillet 1901, âgé de 53 ans (Comm<sup>e</sup> de M. le Marquis d'Auzac de Massingy).

**MARIE-EMMANUEL-JEAN-MAXIME d'Auzac,** né à Nice le 11 juin 1869, appelé le Marquis de Massingy d'Auzac, ayant, conformément au désir de son grand-père Victor-Emmanuel ci-dessus, relevé les titres et noms de la famille Vibert, éteinte dans la personne de sa mère; capitaine d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre; sans postérité.

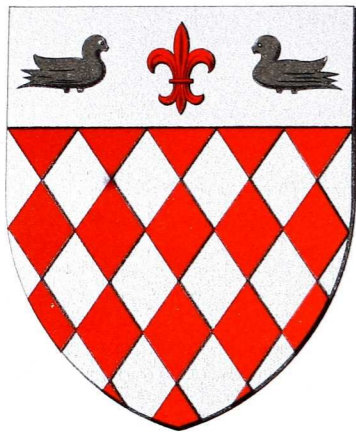
**ANNE-JOSEPHE,**  
baptisée le 12 mars 1762 (R. P. Chambéry), morte le 14 janvier 1763 (R. P. Cognin).

**VI. ANNE-CAROLINE-MARIE-AZÉLIE Vibert de Massingy,**  
née en 1847; épouse à Nice, le 8 septembre 1868, M<sup>r</sup> Louis-Bernard d'Auzac; morte à Nice le 28 avril 1891, dernière du nom. Son mari est décédé à Lourdes le 3 juillet 1901, âgé de 53 ans (Comm<sup>e</sup> de M. le Marquis d'Auzac de Massingy).

**MARIE-EMMANUEL-JEAN-MAXIME d'Auzac,** né à Nice le 11 juin 1869, appelé le Marquis de Massingy d'Auzac, ayant, conformément au désir de son grand-père Victor-Emmanuel ci-dessus, relevé les titres et noms de la famille Vibert, éteinte dans la personne de sa mère; capitaine d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre; sans postérité.

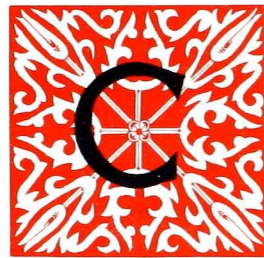


# VICHARD



SEIGNEURS DE SAINT-RÉAL, VILLARCHABOD, VILLARAYMON, LA CHAUDANNAZ; COSEIGNEURS DE BEAUFORT ET DE BOZEL.

P. : losangé de gueules et d'argent, au chef d'argent chargé d'une fleur de lys de gueules entre deux merlettes affrontées de sable.



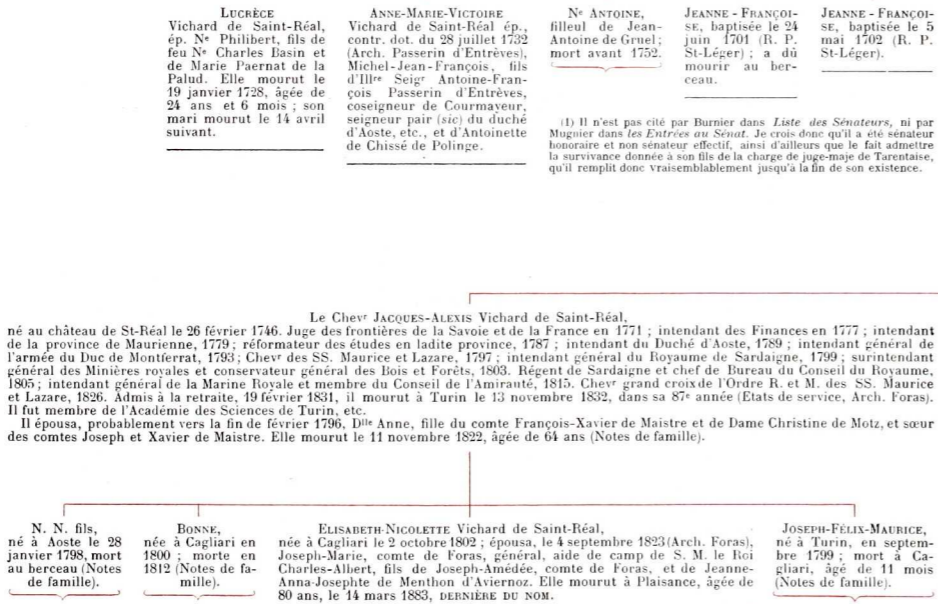
EST encore aux fonctions remplies par l'un de ses membres au Souverain Sénat que cette famille, précédemment fixée à Moutiers, doit l'origine de sa noblesse. Claude-François Vichard, juge-maje de Tarentaise, reçut le 14 mars 1617 des patentes de sénateur.

Son petit-fils César, dit l'abbé de Saint-Réal, acquit, par ses ouvrages historiques, religieux

et littéraires, une réputation assez considérable à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Voltaire en a même comparé le style à celui de Salluste que l'auteur avait, dit-on, pris pour modèle. Il y manque toutefois l'exactitude rigoureuse, la sévère documentation que nous considérons aujourd'hui comme primordiales dans toute œuvre d'histoire. Aussi ne subsiste-t-il actuellement de la vogue passée que le souvenir d'un écrivain brillant et facile, dont quelques ouvrages, comme l'*Histoire de Don Carlos* (1672), la *Conjuration de Bedmar contre la république de Venise* (1674), peuvent encore se lire agréablement.

Pour être moins connu, le petit-neveu de l'abbé, l'intendant général Jacques-Alexis, n'en joignit pas moins à de remarquables qualités d'administrateur celles d'un esprit cultivé, curieux des progrès des sciences et des applications pratiques qui peuvent en découler. Physicien, géologue, hydrographe, très lié avec le célèbre savant genevois Horace-Bénédict de Saussure, dont il partagea les travaux, il a publié, peu avant la Révolution, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*, de nombreuses études où l'esprit réalisateur de l'intendant s'allie utilement au goût des recherches spéculatives.

Les Vichard de Saint-Réal se sont éteints au siècle dernier. L'héritière de la branche aînée en apporta les biens à M. de Marcle, son mari; l'intendant général, d'autre part, ne laissa qu'une fille, qui épousa le général Comte de Foras et mourut en 1883.



CLAUDE Vichard  
était mort avant 1544. Il fut père de Pierre, qui suit.

M<sup>e</sup> PIERRE Vichard,  
citoyen de Moutiers, a reconnu en faveur de l'archevêque de Tarentaise le 12 janvier 1544 (Documents de l'Académie de la Val-d'Isère, p. 121).

I. N<sup>e</sup> et Sp<sup>lle</sup> CLAUDE-FRANÇOIS, de Moutiers, docteur ès lois, juge-maje de Tarentaise, le 19 septembre 1598, en remplacement de N<sup>e</sup> Jean d'Avrieux (Arch. S. S. S.); conseiller d'Etat de S. A., sénateur au Souv. Sénat de Savoie le 14 mars 1617 (Arch. de la Haute-Savoie) (1). Le 30 oct<sup>bre</sup> 1608, il fonde dans l'église métropolitaine de Saint-Pierre de Moutiers, une chapelle sous le vocable de l'Annonciation de la Vierge et la dote avec les biens qu'il a achetés des frères de Rica, du lieu de Chacnie, paroisse de Montailleur, diocèse de Grenoble, de la valeur de 1.905 florins. Suivant les Mémoires mss. Bongain (Arch. Montpez), il aurait ép. une D<sup>lle</sup> Dunand, dont la sœur D<sup>lle</sup> Charlotte Dunand épouse, cont<sup>r</sup>, de mar. du 23 mai 1588, N<sup>e</sup> François de Bongain. C'est possible; mais il ép. certainement D<sup>lle</sup> Claudine, fille de N<sup>e</sup> Jean d'Anières, seigr de Veigü, sénateur au S. S. S., et de D<sup>lle</sup> Anne Du Cloz, qui fut la mère de Balthazard (Arch. Hauteville). Par acte du 21 janvier 1636 (Arch. Thuyset), Claude-François et son fils Balthazard achètent de Jérôme de Saluces de la Mente et de Maurice Nicod, dit Vuillermet, héritiers de D<sup>lle</sup> Charlotte de St-Réal, tous les biens à eux parvenus de cette hoirie situés dans la paroisse de St-Jean-de-la-Porte: maison, tour en ruines sans couvert ni planchers, prés, vignes, terres, meubles de cave et quelques meubles dans ladite maison située au Bourg-Evescal; et la maison de St-Réal avec environ 100 fossées de vignes, 5 jours de terre, ... seigneur de prés, le tout joint; plus 5 seigneuries de prés appelés le clos de St-Jean-de-la-Porte; prix 1.200 écus de cinq florins chacun. Claude-François vivait encore, juge-maje de Tarentaise, en 1645 (Arch. Savoiron). Il a dû mourir en 1653.

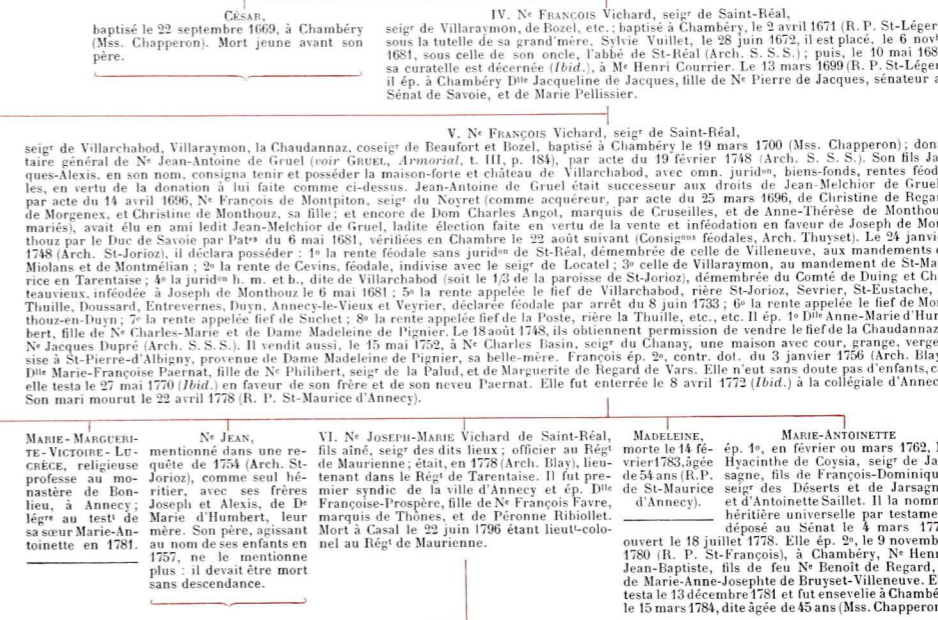
II. N<sup>e</sup> et Sp<sup>lle</sup> BALTHAZARD Vichard de Saint-Réal, docteur ès droits, seigr de St-Réal. Par patentes du 29 avril 1634 (Arch. S. S. S.), lui est accordée la survivance de la charge, occupée par son père, de conseiller d'Etat et de juge-maje de Tarentaise. Légataire au testament d'Anne du Cloz, veuve de Jean-Denis d'Anières, sa grand'mère maternelle, du 22 avril 1635 (Arch. Hauteville). Conseiller d'Etat et juge-maje effectif de Tarentaise par patentes du 7 novembre 1653 (Arch. S. S. S.). Le 9 février 1636 (Arch. Thuyset), il donne à prix fait à des maçons de St-Pierre-d'Albigny, la réparation de la maison de St-Réal, le tout à devoir être parfait et accompli, à même forme qu'était le vieux bâtiment. Le 19 janvier 1657 (Ibid.), il consacre 600 florins à des réparations à ladite maison. Le 29 octobre 1639 (Ibid.), il constitue un commissaire pour renouveler les terriers et reconnaissances de la rente dite jadis de Villeneuve et maintenant sous le nom et titre de St-Réal précédemment reconnue en faveur des N<sup>e</sup>s Chabod. Le 5 mai 1638 (Arch. St-Jorioz, consignations féodales), N<sup>e</sup> Pierre-Louis de Lescheraine vend au sénateur Claude-François ci-dessus, soit à N<sup>e</sup> Balthazard Vichard, son fils, plusieurs pièces de terre, plus la rente féodale appelée de Lescheraine à cause de Villeneuve, située dans la vallée de Miolans, consistant en terre, laods, mainmortes, taillabilités et autres droits seigneuriaux; prix: 3.000 florins de Savoie. Le 13 octobre 1640 (Arch. Thuyset), il donne, en échange, des biens par lui acquis du trésorier Jean contre des biens situés au dessus de la maison-forte de St-Réal. Il ép. D<sup>lle</sup> Sylvie, fille de N<sup>e</sup> Jean-Jacques Vuillet de la Saunière, et mourut probablement en 1662. Ladite Sylvie, avec ses deux fils ci-dessus, fait, le 6 octobre 1662 (Documents Acad. Valdaisère, p. 121), échange avec l'archevêque de Tarentaise des biens reconnus jadis par M<sup>e</sup> Pierre, fils de feu Claude Vichard, bisauel desdits enfants. A cet acte, est témoin M<sup>e</sup> Maurice Vichard, notaire ducal, châtelain de Champagny, à Moutiers. Sylvie, dite « veuve de N<sup>e</sup> Balthazard, conseiller de S. A. et juge-maje de Savoie », est marraine de son petit-fils François à Chambéry, le 2 avril 1671 (R. P. St-Léger); elle est nommée tutrice dudit François le 28 juin 1672 (Arch. S. S. S.).

N<sup>e</sup> CÉSAR  
Tous deux mineurs de 25 ans, majeurs de 14 ans, mis, le 7 septembre 1663 (Arch. S. S. S.), sous la curatelle de M<sup>e</sup> Desperres, not<sup>r</sup> ducal. Il était probablement l'abbé. Dans l'échange du 6 octobre 1662 ci-dessus mentionné, il représente son frère Louis. C'est lui l'abbé de St-Réal, le littérateur et historien bien connu. (Voir ce qui le concerne dans la notice précédant ce tableau; voir pour plus de détails: *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2<sup>e</sup> série, t. V, p. CXXX, où l'on cite la notice consacrée par M. le comte Amédée de Foras à l'abbé de St-Réal, son arrière grand-oncle; voir aussi à la Bibliothèque de la Cour d'appel de Chambéry l'Etude sur St-Réal, faite par M. Lezy, substitut du procureur général, à l'audience de rentrée du 3 novembre 1866.) Il fut nommé historiographe de Savoie par patentes ducales du 18 mai 1680, avec une pension annuelle de 400 ducats. D'après les biographies le concernant, il serait né en 1639 et mort en 1692. Il est témoin à Chambéry le 28 avril 1688 (Arch. Thuyset); il est encore témoin à Chambéry, le 12 juin 1689, au contrat de mariage Passerat-St-Séverin, avec le prince de la Tour d'Auvergne, prince de Turenne, grand chambellan de France, etc.

III. N<sup>e</sup> LOUIS Vichard de Saint-Réal, seigr de Villarchabod, de Bozel, etc.; baptisé à Chambéry le 22 septembre 1669, à Chambéry (Mss. Chappéron). Mort jeune avant son père.

IV. N<sup>e</sup> FRANÇOIS Vichard, seigr de Saint-Réal, seigr de Villaraymon, de Bozel, etc.; baptisé à Chambéry le 22 septembre 1669, à Chambéry (Mss. Chappéron). Mort jeune avant son père.

V. N<sup>e</sup> FRANÇOIS Vichard, seigr de Saint-Réal, seigr de Villarchabod, Villaraymon, la Chaudannaz, coseigr de Beaufort et Bozel, baptisé à Chambéry le 19 mars 1700 (Mss. Chappéron); donataire général de N<sup>e</sup> Jean-Antoine de Gruel (voir GRUEL, Armorial, t. III, p. 184), par acte du 19 février 1748 (Arch. S. S. S.). Son fils Jacques-Alexis, en son nom, consigna tenir et posséder la maison-forte et château de Villarchabod, avec omnia jurid<sup>ia</sup>, biens-fonds, rentes féodales, en vertu de la donation à lui faite comme ci-dessus. Jean-Antoine de Gruel était successeur aux droits de Jean-Melchior de Gruel; par acte du 14 avril 1696, N<sup>e</sup> François de Montipon, seigr du Noyet (comme acquéreur, par acte du 25 mars 1696, de Christine de Regard de Morgex, et Christine de Monthouz, sa fille, et encore de Dom Charles Ancot, marquis de Cruselles, et de Anne-Thérèse de Monthouz, mariés), avait été en son dit Jean-Melchior de Gruel, ladite élection faite en vertu de la vente et inféodation en faveur de Joseph de Monthouz par le Duc de Savoie par Pat<sup>e</sup> du 6 mai 1681, vérifiées en Chambre le 22 août suivant (Consig<sup>es</sup> féodales, Arch. Thuyset). Le 24 janvier 1748 (Arch. St-Jorioz), il déclara posséder: 1<sup>o</sup> la rente féodale sans jurid<sup>ia</sup> de St-Réal, démembrée de celle de Villeneuve, aux mandements de Miolans et de Montmélan; 2<sup>o</sup> la rente de Cevins, féodale, indivise avec le seigr de Locatel; 3<sup>o</sup> celle de Villaraymon, au mandement de St-Maurice en Tarentaise; 4<sup>o</sup> la jurid<sup>ia</sup> h. m. et b., dite de Villarchabod (soit le 1/3 de la paroisse de St-Jorioz), démembrée du Comté de Duing et Châteaueux, inféodée à Joseph de Monthouz le 6 mai 1681; 5<sup>o</sup> la rente appelée le fief de Villarchabod, rière St-Jorioz, Sevrier, St-Eustache, la Thuille, Doussard, Entrevernes, Duyn, Anney-le-Vieux et Veyrier, déclarée féodale par arrêt du 8 juin 1733; 6<sup>o</sup> la rente appelée le fief de Monthouz-en-Duyn; 7<sup>o</sup> la rente appelée fief de Suchet; 8<sup>o</sup> la rente appelée fief de la Poste, rière la Thuille, etc. Il ép. 1<sup>o</sup> D<sup>lle</sup> Anne-Marie d'Humbert, fille de N<sup>e</sup> Charles-Marie et de Dame Madeleine de Pignier. Le 18 août 1748, ils obtiennent permission de vendre le fief de la Chaudannaz à N<sup>e</sup> Jacques Dupré (Arch. S. S. S.). Il vendit aussi, le 15 mai 1752, à N<sup>e</sup> Charles Basin, seigr du Chanay, une maison avec cour, grange, verger, sise à St-Pierre-d'Albigny, provenue de Dame Madeleine de Pignier, sa belle-mère. François ép. 2<sup>e</sup>, contr. dot. du 3 janvier 1756 (Arch. Blay), D<sup>lle</sup> Marie-Françoise Paernat, fille de N<sup>e</sup> Philibert, seigr de la Palud, et de Marguerite de Regard de Vars. Elle n'eut sans doute pas d'enfants, car elle testa le 27 mai 1770 (Ibid.) en faveur de son frère et de son neveu Paernat. Elle fut enterrée le 8 avril 1772 (Ibid.) à la collégiale d'Anney. Son mari mourut le 22 avril 1778 (R. P. St-Maurice d'Anney).



**MICHELLE-PROSPÈRE**  
épousa N<sup>e</sup> Amable Mathieu de Marcle, fils de Jean-François, seigr de Cervens et Compois, et de Françoise Quimier de Pontverre, auquel elle apporta tous les biens de sa famille (voir MATHIEU DE MARCLEY).

VII. N<sup>e</sup> JEAN-JACQUES-ALEXANDRE, né le 5 mars 1784, à Anney (R. P. St-Maurice). Mort sans descendance.



# VIDOMNE

## NOTICE GÉNÉRALE



DEUX familles nobles, originaires de deux localités différentes en Genevois, portèrent le surnom, puis le nom patronymique de Vidomne en raison de la fonction que certains de leurs membres remplirent dès le XIII<sup>e</sup> siècle, et même antérieurement, dans ces deux localités : ce sont les Vidomne de Chaumont et les Vidomne de la Roche (1). Mais, tandis que, pour la famille Vidomne de Chaumont, le nom de Chaumont rappelle, à la fois, la localité centre de leur vidomnat et aussi la famille d'antique noblesse (de Chaumont) à laquelle appartenaient les premiers personnages nantis de la charge et du surnom de Vidomne, pour les Vidomne de la Roche, ce dernier nom est seulement indicatif du lieu de leur fonction. Ce nom de localité ne joua donc pas le même rôle dans l'histoire des deux familles et n'y fut pas l'objet de la même vénération. La Roche disparut de bonne heure, au XVI<sup>e</sup> siècle ; Chaumont fut conservé jusqu'à l'extinction de la race. Nous ne voyons même pas que les Vidomne de la Roche fussent, au XIII<sup>e</sup> siècle, qualifiés nobles et il semble probable qu'ils n'ont jamais porté d'autre nom patronymique que celui de leur fonction.

Les deux familles se distinguent aussi par leurs armoiries complètement différentes ; mais par une coïncidence qui est, au premier moment, une cause de trouble pour le chercheur, les armoiries et le nom de Vidomne des deux familles se trouvent, à une certaine époque, associés aux armoiries et au nom d'une troisième famille, celle des Villy ou Villier, du lieu de Villy, en Faucigny.

D'une part, Jean Vidomne de Chaumont épousa en 1397 Jeannette de Villy et leurs descendants, en vertu du testament de Jacques de Villy, leur oncle, frère de Jeannette, devinrent seigneurs et coseigneurs de Villy et en relevèrent le nom. L'un d'eux se qualifia François de Villy, dit Vidomne, et trois neveux et héritiers de ce même François : Amblard, Pétremand et François-Vincent Vidomne, apposaient sur un laod de 1555, relatif à la seigneurie de Villy, leur cachet commun : écartelé de Villy (de gueules à trois fasces d'or) et de Monthouz (pour Pernette de Novéry, leur grand-mère paternelle) ; sur le tout, Vidomne de Chaumont (voir page 604).

D'autre part, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Claude, *alias* Jacques, Vidomne de la Roche, épousait D<sup>lle</sup> N. de Villy, sœur de Pierre de Villy. Ce dernier, substitué, en 1473, au testament de François Vidomne de Chaumont, susnommé, qui était son oncle (cousin germain de père), testa lui-même, en 1534, en faveur de Claude, fils de Claude, *alias* Jacques, Vidomne de la Roche, son propre neveu *ex sorore*. Si bien que la descendance de ce Claude fut qualifiée jusqu'à son extinction, milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, de Villy de Vidomne ou de Villy tout court, et que, en 1730, l'un des derniers Vidomne de la Roche (ou de Villy de Vidomne), qui était curé de Chaumont (!), écrivait : « Notez que j'ai appris de mon frère le baron (baron de Cusy et St-Ours), que je dois me signer de l'ancien nom de la famille et maison de Villy, dont nous portons les armes à l'escu de gueules fascé d'or. » Et les Vidomne de la Roche portaient en effet : écartelé de Vidomne de la Roche (d'azur à la bande d'or) et de Villy (comme ci-dessus).

Mais le dernier mot des difficultés n'est pas encore dit, car, aux complications généalogiques et héraldiques, s'ajoutent celles qui sont fournies par l'attribution du même nom « Villy » à deux châteaux qui se faisaient presque vis-à-vis sur les deux rives de l'Arve : l'un sur la paroisse de Contamine, probablement le plus ancien ; l'autre sur la paroisse de Reignier, vraisemblablement bâti à une date postérieure par la famille qui lui donna son nom.

C'est du premier que furent apanagés, par héritage, les Vidomne de Chaumont, avec les biens (en dépendant) aux mandements de Faucigny, Bonneville, Bonne, Pont de Boringe et Lullin et aussi d'Allinge et de Thonon (testament de Jeannin de Villy, damoiseau, en 1377). Pierre de Villier, qui testa en 1534 en faveur des Vidomne de la Roche, était qualifié : de Villier, près Sirier, paroisse de Reignier, seigneur du dit lieu de Villier. Son neveu *ex sorore*, Jean de Châtillon, est dit : seigneur de « Villier outre Arve » par rapport au vieux Villy, — c'est-à-dire sur la rive gauche. Et cependant les biens des deux seigneuries de Villy restèrent entremêlés encore assez tard. En 1620, Gabriel d'Humilly, fils d'une Vidomne de la Roche et héritier d'une autre D<sup>lle</sup> Vidomne, sa tante, parle de biens à lui parvenus près le château de Villier, rière la paroisse de Reignier, et de vignes situées à Boringe (voir ci-dessus) et à Pollier, paroisse de Contamine.

Au début de l'histoire de ces familles et jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, nous trouvons parfois, dans le texte latin des documents, le mot vidomne employé comme un qualificatif et s'accordant avec le prénom auquel il est apposé ; mais, le plus souvent, il est employé au génitif, comme un patronyme héréditaire. La Duchesse de Genevois, Charlotte d'Orléans, désigne, en 1543, les membres de la famille Vidomne de Chaumont sous l'appellation : « nous vidomnes de Chaumont ». Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Antonie-Madeleine, dernière de sa branche, se qualifie « vidame de Chaumont » ; le nom patronymique a repris son rôle originel.

Dans l'une et l'autre des deux familles, nombreux sont les actes concernant l'exercice, la possession, la revendication, la reconnaissance des droits que confère aux titulaires et, comme un fief, aux familles, l'ancienne occupation de cette charge du Vidomnat.

(1) Je ne m'arrête pas aux personnages isolés que l'on rencontre dans les premiers siècles de notre histoire locale, ayant rempli dans divers centres féodaux la charge de vidomne et en ayant porté le nom sans qu'ils semblent avoir donné naissance à une race noble où ce nom se soit conservé. D'ailleurs, dans la région, ce nom est encore très répandu sans qu'on puisse le rattacher régulièrement ou irrégulièrement aux deux familles qui nous occupent ici.

# VIDOMNE DE CHAUMONT

SEIGNEURS DE NOVERY, FOLLIET, VILLY, MONTSÉGUR, LA CHAPELLE, ÉPAGNY, LA MOTTE, LAUSENETTE, CHARMOISY, MARCLAZ, ANTHY, DURZILLY ; BARONS DE COUVETTE ; COSEIGNEURS DE CORMAND ; BARONS DU SAINT-EMPIRE.



P. : pallé d'argent et d'azur au chevron de gueules (UBIQUE).

Les Vidomne de Chaumont ont aussi porté : 1<sup>o</sup> écartelé de Vidomne et de Villy ; et 2<sup>o</sup> écartelé de Villy et de Monthouz ; par-dessus : Vidomne.

Comme cimier, on trouve un loup, un chien issant, ou un sanglier issant (comme chez les Sallenove).

Le dessin ci-dessus est inspiré du frontispice d'un livre de reconnaissances existant aux Archives de Genève pour les Bonivard.



ous étudierons d'abord la famille Vidomne de Chaumont, issue de la famille de Chaumont et branche cadette de cette dernière pour laquelle les Vidomne remplissaient une charge qui, peu à peu, devint héréditaire. Ce rameau ne prit pas tout de suite le surnom ; il semble que, seuls peut-être le portaient les personnages qui remplissaient la fonction du Vidomnat. Jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, le nom patronymique « de Chaumont » survécut à l'exercice du Vidomnat et à la possession de la charge dans la famille. Aymon de Chaumont, damoiseau, dans un acte de 1265, parle de son père Thomas de Chaumont, vidomne du dit lieu. Rolet ou Rodolphe, père de Henri Vidomne de Chaumont, est qualifié (1319-1338), tantôt de Chaumont, tantôt Vidomne de Chaumont (1). En 1396, Nicolette Ros ou Ruphi, dans son testament, parle de Jean Vidomne de Chaumont, son mari, fils de N<sup>e</sup> Pierre de Chaumont (*sic*) ; mais on nous apprend que ce même acte est fait dans la maison de N<sup>e</sup> Pierre Vidomne de Chaumont. A cette époque, fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le nom était devenu patronymique ; mais, sous la plume des scribes, le retour au vieux patronyme Chaumont indique que le souvenir de l'origine familiale n'avait pas encore disparu de la mémoire des hommes pour qui le point de vue « Race » primait la notion d'un rameau à peine encore représenté par un très petit nombre de générations distinctes.

(1) A plusieurs reprises, sur son manuscrit, M. de Foras note : « Cet Henri est-il un Chaumont ou un Vidomne de Chaumont ? »



Les Vidomne de Chaumont conservèrent leur charge pour le Comte de Genève lorsque celui-ci eut pris possession du château de Chaumont. Nous les voyons, en 1313, passer avec Agnès de Châlon, comtesse de Genève, un accord au sujet de l'exercice de leurs droits sur les bans, amendes, etc., rière tout le vidomnat de Chaumont qui était pour eux un apanage de famille et non une charge dépendant de la bienveillance du prince.

Les reconnaissances passées par les Vidomne de Chaumont en 1412, 1467, etc., nous apprennent que les Vidomne possédaient deux, puis trois maisons à l'intérieur du *castrum* de Chaumont ; le testament de Pierre Vidomne de Chaumont, en 1439, est fait au château de Chaumont où habite le testateur. Deux de ces maisons existaient encore en 1701, mais n'étaient que masures. En 1776, il en est question dans les reconnaissances féodales passées par les Milliet de Challes, mais elles avaient été réédifiées.

J'avis dit déjà (t. V, p. 347) que les Vidomne et les Sallenove étaient du même estoc Chaumont et cité, parmi les preuves de cette assertion, les substitutions insérées en divers testaments. J'ajouterai encore que Berlion Vidomne de Chaumont participa à la fondation, vers 1160, par Hugues de Sallenove de l'abbaye de Bonlieu. Enfin, dans son testament, en 1569, Amblard Vidomne de Chaumont ordonne que le « vas et chapelle sépulture des prédécesseurs à Bonlieu soient blanchis et accourés comme anciennement souloit être le plus honorablement que faire se pourra au moins mal comme celui des seigneurs de Sallenove, lesquels anciennement ont été divisés et partagés d'ensemble ».

Quant aux Chaumont, origine commune des deux maisons, ils apparaissent dès 1124, dans le traité de Seyssel, sur le même rang que Bosen d'Allinge et Rodolphe de Faucigny, au nombre des « *virorum* » du Comte de Genève. Guillaume de Chaumont assiste à ce traité comme conseil du Comte et est témoin à l'acte. Un Guillaume de Chaumont, peut-être le même, est encore cité, vers 1160, dans un acte pour la Chartreuse d'Oujon ; « sa terre » est donnée, par le prince, comme seule limite vers l'ouest d'un vaste territoire compris entre le Rhône et le Salève d'une part et entre l'Arve et cette « terre de Guillaume de Chaumont » d'autre part. Il s'agit donc ici d'une possession de grande étendue, orientée vraisemblablement dans sa longueur sur une direction générale nord-sud, depuis le Rhône, défilé de la Cluse, jusqu'aux contreforts du Salève, vers l'ouest, formés par les ramifications des pentes du mont de Sion s'éteignant aux défilés du Malpas et de Digny. Cette « terre de Guillaume de Chaumont » correspond bien à ce qu'est le mont du Vuache ou mont de Chaumont et aux pays qui y sont appuyés sur les deux versants.

Ces deux faits concernant Guillaume de Chaumont : l'importance du rôle du personnage et l'importance de « sa terre », me font admettre que Guillaume était bien le seigneur de Chaumont, du village et du château voisin qui, dans sa position admirable, commande toute « la terre » donnée comme limite en 1160. J'en conclus aussi que si, dès le XII<sup>e</sup> siècle, certainement avant 1160, il y avait un Vidomne de la seigneurie et mandement de Chaumont, ce Vidomne était pris parmi les cadets de la famille seigneuriale, branche aînée de qui relevait le Vidomnat. Mais il semble que les Chaumont de cette branche aînée durent s'éteindre de bonne heure, ou, du moins, disparaître rapidement en tant que seigneurs de Chaumont. En 1178, le château est entre les mains du Comte de Savoie. Guillaume de Chaumont a-t-il, avant 1178, fait donation du château au Comte de Genève, comme le fit plus tard, en 1357, Jean de Viry pour le château de Viry, malgré l'existence à cette date de plusieurs cousins germains de ce nom ?

Berlion et Jean de Chaumont, qu'on trouve en 1257 et 1273, ne sont plus seigneurs de Chaumont. Ce Berlion, ou un autre, est donné par l'Inventaire Bonlieu, sans date, vers 1250, sous la désignation : coseigneur de Chaumont. Cette coseigneurie était-elle du même ordre que celle de Ternier dont étaient titulaires les Ternier en face des Comtes de Genève ? Ce Berlion et ce Jean ne s'appelaient-ils pas indistinctement de Chaumont ou Vidomne de Chaumont ? Le *Regeste genevois* donne même, en 1300, et postérieurement, des personnages du nom de Chaumont, citoyens de Genève, non qualifiés nobles ; nous ignorons quels rapports de parenté pouvaient les unir à la famille de Chaumont ou aux Vidomne de Chaumont.

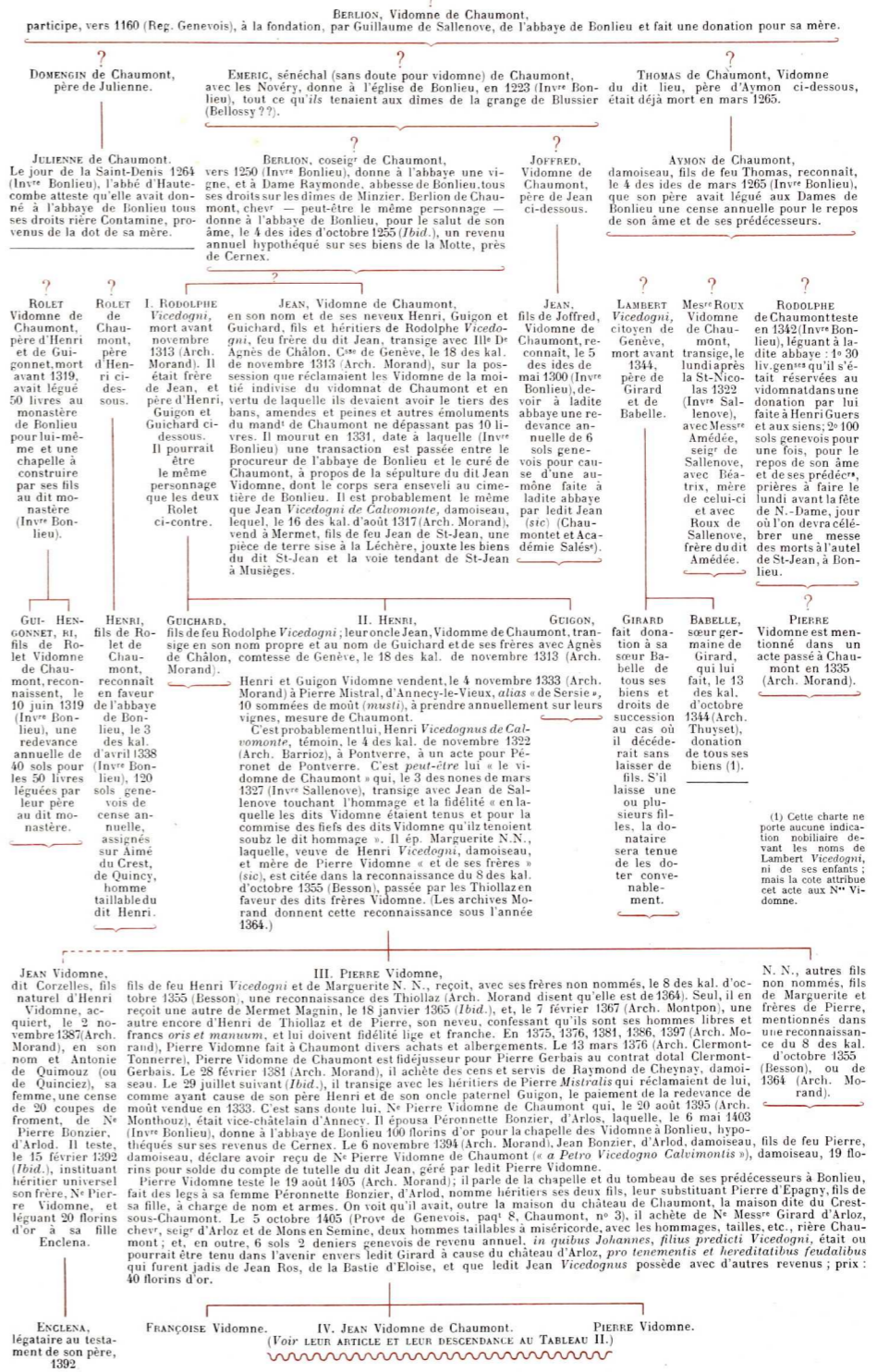
Cette question de l'origine des Vidomne de Chaumont est la plus intéressante de leur histoire et nous a amené à dire quelques mots des Chaumont proprement dits. C'est d'ailleurs là tout ce que nous savons sur ces derniers, qui, malgré leur très grande ancienneté et la haute situation qu'ils occupaient dès le début du XII<sup>e</sup> siècle, ont laissé si peu de traces dans nos annales.

En parlant (t. V, p. 351) des armoiries des Vidomne de Chaumont, j'ai indiqué la solution à laquelle j'arrivais pour les armoiries des Chaumont ; je n'ai rien à y ajouter.

Les Vidomne de Chaumont s'éteignirent en 1710, après s'être, au XV<sup>e</sup> siècle, divisés en deux branches ; les Novéry et les Charmois.

(Suit la généalogie.)

TABLEAU I.

















# VIDOMNE DE LA ROCHE

SEIGNEURS DE VILLY, SAINT-ANGE (SENTANGE) ET MACOGNIN, BARONS DE CUSY, SAINT-OURS ET BONVILLARET.



P. : d'azur à la bande d'or.

Les Vidomne de la Roche ont aussi porté : écartelé Vidomne de la Roche et de Villy.

N. B. — Le dessin en rouge ci-dessus est la reproduction de celui qu'avait fait faire François de Villy-Vidomne, chanoine, curé de Chaumont. On y voit l'écu écartelé posé sur l'écu Montmayeur (de sa mère), le tout sommé d'une couronne de comte (inexacte : elle a 7 perles). C'est un témoignage de la fantaisie qui présidait le plus souvent à la confection des armoiries d'alliance : nous en avons déjà donné maint exemple (voir Roero, Rossillon, Sales...).



BIEN qu'il y ait eu, dès le XII<sup>e</sup> siècle, une famille de la Roche, il ne semble pas que ses membres aient exercé en quoi que ce soit une autorité seigneuriale sur cette ville. Le château appartenait au Comte de Genève et celui-ci dut choisir pour le poste de vidomne de cette importante place les membres de la noblesse savoyarde, même étrangère à la localité. Guillaume, sans autre désignation, y était vidomne en 1205 ; mais nous ignorons son nom patronymique et comme, après lui, nous rencontrons Guillaume Mareschal, chevalier, et Humbert de Châtillon, chevalier, tous deux en même temps vidomnes de la Roche, il y a tout lieu de croire que, à cette époque et, sans doute, auparavant, il n'existait pas à la Roche de famille noble possédant par droit héréditaire le vidomnat de ce mandement.

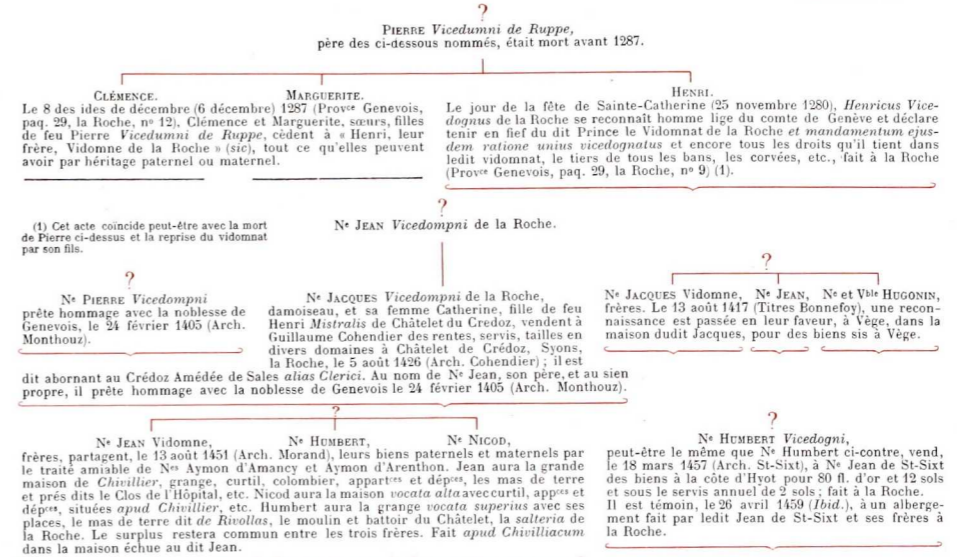
Mais voici que, à la date de 1280, les archives de Turin nous parlent de deux personnages, un père et son fils, qui exercent effectivement l'office de vidomnat de la Roche et portent le nom Vidomne presque déjà comme un nom patronymique, en tout cas sans qu'aucun autre nom de famille figure dans leur appellation et sans qu'aucune désignation nobiliaire précède ou suive leur nom. Je les accepte donc comme appartenant à une famille non encore noble peut-être, mais déjà en possession héréditaire du vidomnat, charge pour laquelle *Henricus Vicedognus de Ruppe* se reconnaît homme-lige du Comte de Genève. Quelques années après, ses sœurs cèdent *Henrico Vicedogno de Ruppe* tous leurs droits sur l'héritage *Petri Vicedummi de Ruppe*, leur père. Et je vois dans ce groupement qui, en raison de ce que j'ai dit plus haut, ne saurait remonter, comme propriétaire du vidomnat, à plus d'une génération, l'origine des Vidomne de la Roche.

Lorsque nous retrouvons les Vidomne de la Roche, en 1405, le nom *Vicedomni*, toujours au génitif, est devenu patronymique (1). Ils font alors partie de la noblesse du Genevois, mais ils ne se présentent pas encore à nous dans une descendance suivie ; ils nous échappent de nouveau jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle commence la généalogie ininterrompue consignée ci-après. Ils s'éteignent dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

(Suit la généalogie.)

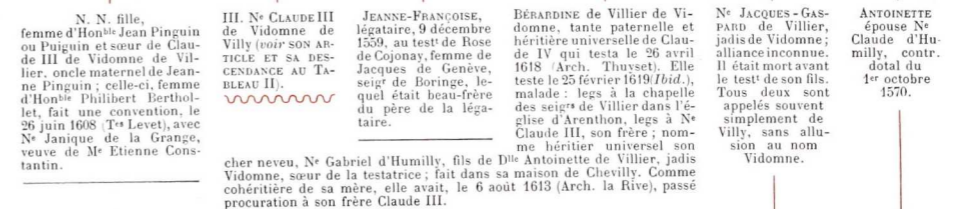
(1) J'admets que ce sont les mêmes, car rien ne permet de supposer qu'il y ait eu interruption des premiers Vidomne, puis remplacement par une autre famille qui aurait adopté de nouveau ce nom de fonction comme nom patronymique à une époque, XIV<sup>e</sup> siècle, où les noms de famille existaient dans nos contrées.

## TABLEAU I.



I. N° CLAUDE I (alias JACQUES) de Vidomne.   
 Il paraît impossible de savoir lequel des deux prénoms était le sien, les documents à ce sujet étant contradictoires. D'après un factum généalogique non accompagné de preuves, il se serait appelé Jacques et aurait eu pour fils Claude ci-dessous. Suivant les preuves de Malte, il serait un N° Claude I, lequel fit, le 16 août 1534 (2), une donation à Claudine de Genève, sa belle-fille. Quoi qu'il en soit, le père de Claude ci-dessous épousa une demoiselle de Villy (ou Villier), sœur de N° Pierre de Villier, dernier du nom, lequel était le propre oncle du dit Claude. D'après les preuves de Malte, de N° Joseph de Vidomne, en 1662, il s'appellerait bien Jacques, trisaïeul du présenté.

II. N° CLAUDE II de Vidomne de la Roche,   
 appelé plus tard de Vidomne de Villier, seigneur de Villier et St-Ange, ép. D<sup>ne</sup> Claudine, fille de N° Jean de Genève, seigneur de Boringe, et d'Antoinette des Cleys ; sœur de N° Jacques de Genève qui reçoit quittance de son beau-frère le 29 août 1546 (3) ; assurance de sa dot du 1<sup>er</sup> novembre 1542 (Pr. de Malte). Par testament du 16 août 1534 (Arch. la Rive), N° Pierre de Villier, prêtre Saurier, paroisse de Régnier, oncle maternel de Claude, nomme cohéritiers universels ses neveux, N° et V<sup>o</sup> Jean et N° Jacques de Cholex pour moitié et ledit Claude pour l'autre moitié, substituant ce dernier aux biens provenus des Villier, de telle façon que Claudine de Genève, femme du dit Claude, serait réduite à la misère. Le testateur fait donation à ladite Claudine, le 31 août 1541 (*Ibid.*), de tous les biens dont il avait auparavant disposé en faveur de Claude. Il prévoit un entretien pour ledit Claude, ainsi que son domestique, au cas où il (Claude) reviendrait dans sa patrie qu'il a quittée, à cause de la multitude de ses dettes. Le testateur ajoute que, étant le dernier du nom et armes de Villier, il veut que Claudine fasse porter ce nom et ces armes à ses enfants nés et à naître pour en perpétuer le souvenir. Claudine de Genève était déjà veuve le 16 juin 1543 (5).



(2) M. de Foras fait suivre cette date d'un point d'interrogation, au lieu de l'accompagner, comme de coutume, d'une référence d'origine. Il est étrange, en effet, qu'elle coïncide exactement avec la date du testament de N° Pierre de Villier et on peut supposer une confusion entre les dates des deux actes.

(3) M. de Foras note : Je ne sais où j'ai pris cette date, qui doit être erronée, s'il est vrai que Claudine était veuve avant le 16 juin 1543.

(4) Il y aurait lieu de compléter les derniers degrés de la filiation de cette famille (T. II, p. 62 - CHOLEX) de la manière suivante : Guillaume (degré V) doit être celui qui épousa D<sup>ne</sup> N. N., fille de N° Martin de Villier et sœur de Pierre de Villier, lequel testa en 1534 — Jacques (degré VI) eut un frère, N° et V<sup>o</sup> Jean, comme lui cohéritier universel de Pierre de Villier en 1531 — Gaspard (degré VII), fils de Jacques et petit-fils de Guillaume de Cholex, se trouvant déjà vieux et sans espoir d'avoir des enfants mâles, se réservant que la substitution approuvée au testament de Pierre de Villier, 1534, se vérifierait en faveur des Vidomne, cohéritiers du dit Pierre, pour les biens de cette hoirie provenus au dit Gaspard par la mort de Ven<sup>o</sup> Mess<sup>rs</sup> Jean de Cholex, son oncle, et de N° Jacques de Cholex, son père (ces derniers n'ayant d'ailleurs pas payé la part leur afferme de la dot de Jeanne de Vidomne, femme de Pierre de Villier, laquelle, par contrat du 16 juin 1543, avait laissé le tout à Claudine de Genève, sœur de Claude de Vidomne), et Gaspard devant ainsi à ladite Claudine, soit à N° Claude de Vidomne, son fils et héritier, 4 200 florins ; considérant que les biens à lui provenus de Villier demeurent en friche, que les bâtiments tombent en ruine sans qu'il puisse les réparer ; il cède, le 2 octobre 1601 (Arch. la Rive) au dit N° Claude de Vidomne tous lesdits biens, s'en réservant quelques-uns en viager pour lui et D<sup>ne</sup> Janique Bourgeois, sa femme, et la jouissance de certains biens à Presinge. Malgré cette cession, Gaspard, pendant une absence de Claude de Vidomne, vendit quelques-uns de ses biens à N° Jean de la Rive, seig<sup>neur</sup>-procureur de la Ville de Genève. Pour éviter un procès, la Rive transigea, le 18 août 1613 (*Ibid.*) avec Vidomne, moyennant le versement de 555 florins. Gaspard de Cholex laissa une fille, Isabelle ou Elisabeth, au sujet de laquelle il stipula en 1601 que, lorsque se présenterait l'occasion de la marier, Claude de Vidomne, « en signe de vraie amitié et parenté », lui constituerait une dot de 500 florins. Héritière universelle de sa mère, elle épousa, avant le 16 août 1613, M<sup>r</sup> Mamert Bally, notaire ducal (*Ibid.*). Elle et son mari ratifièrent la transaction du 18 août 1613 ci-dessus.

(5) Claudine de Genève est nommée une fois Louise dans un acte ; c'est une erreur certainement (note de M. de Foras).

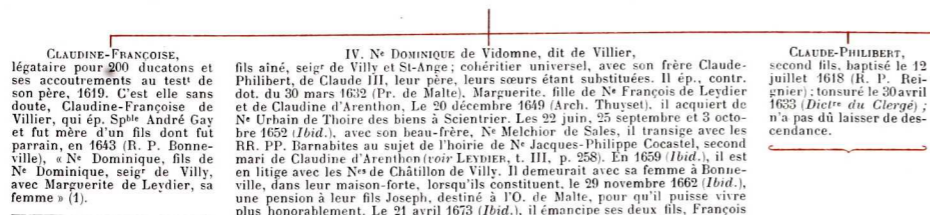


TABLEAU II

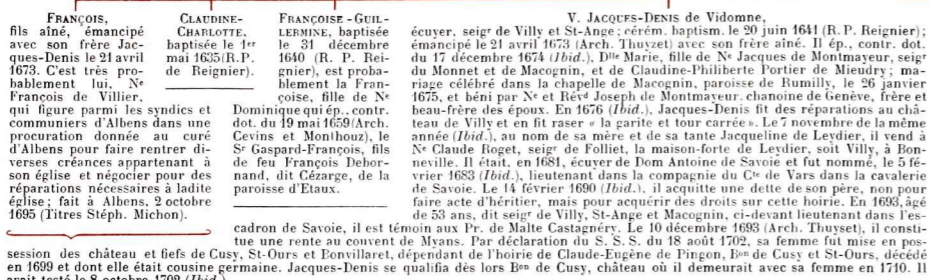
III. N° CLAUDE III de Vidomme de Villy,

(voir son ascendance au TABLEAU I.)

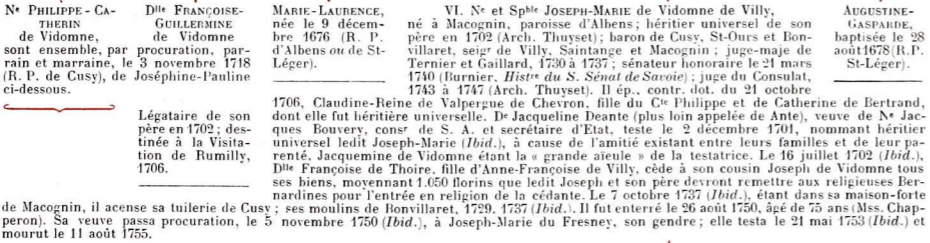
dit aussi de Villier, jadis Vidomme, en 1613 (Arch. la Rive), seigr de Villy, oncle paternel de Claude IV, au test duquel il est légataire, 1618. Dans une cession faite à lui et à sa sœur Bérardine, le 28 octobre 1605 (Arch. Thuyset), il est dit seigr de Chevilly. Il ép., contr. dot. du 16 septembre 1601 (Pr. de Malte), D<sup>ne</sup> Gasparde Syndic. Il teste le 4 août 1619 (Arch. Thuyset), dit seigr de Villy et de Sentenge (sic); veut être enterré, s'il meurt dans un rayon de cinq lieues de Villier, dans l'église paroissiale de Reignier, au tombeau de ses prédécesseurs, à main gauche du grand autel (la famille possédait une autre sépulture dans cette même église, dans la nef du côté du vent); il lègue à D<sup>e</sup> Gasparde Cludicque (sic), sa femme, l'usufruit de tous ses biens situés aux paroisses de Reignier et St-Bomain et la nomme tutrice de ses enfants; fait à Villier, dans la maison du testateur, Gasparde fut enterrée le 17 février 1647 (R. P. Bonneville).



de Bellegarde. En septembre 1675 (H. 190, Arch. du Rhône), il est témoin aux Preuves de Malte de Jean de Gruel; il était alors âgé de 72 ans et signe: Dominique de Villy, seigr du dit Villy et de St-Ange et scele de son sceau écartelé de Vidomme-la Roche et de Villy (2). Il mourut le 24 décembre 1675 (R. P. Reignier). Sa veuve vivait encore en 1684, légataire de son fils Joseph, chevalier de Malte.



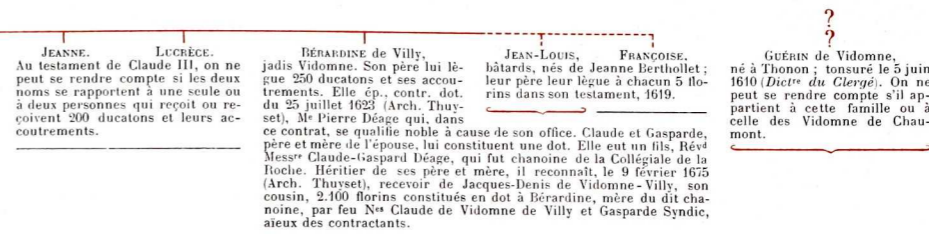
session des château et fiefs de Cusy, St-Ours et Bonvillaret, dépendant de l'hoirie de Claude-Engène de Pingon, B<sup>e</sup> de Cusy et St-Ours, décédé en 1699 et dont elle était cousine germaine. Jacques-Denis se qualifia dès lors B<sup>e</sup> de Cusy, château où il demeurait avec sa femme en 1710. Il avait le 8 octobre 1702 (Ibid.).



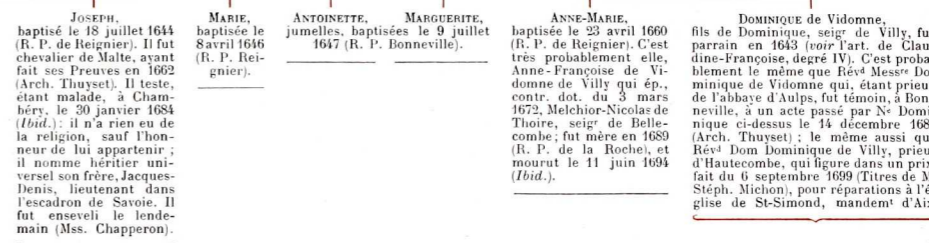
de Macognin, il accense sa tuilerie de Cusy; ses moulins de Bonvillaret, 1729, 1737 (Ibid.). Il fut enterré le 26 août 1750, âgé de 75 ans (Mss. Chapperon), le 11 août 1755.



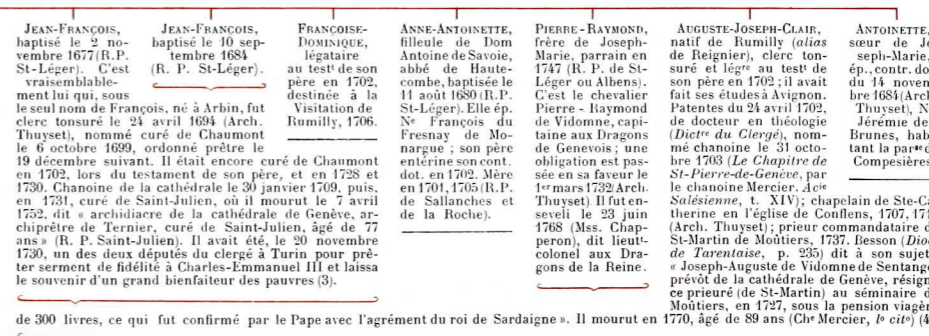
(1) « Sa femme » veut signifier sans doute ici: « femme de ce dernier »; sans quoi il y aurait là une erreur évidente, Dominique, mari de Marguerite de Leydier, étant prouvé fils de Claude. On peut toutefois s'étonner de l'extrême jeunesse du parrain: Dominique, fils de Dominique, seigr de Villy, ne peut guère être que le futur prieur d'Aulps et de Hautecombe; il devait, en 1603, avoir neuf ans au plus, ses parents s'étant mariés en 1602 et son frère François étant l'aîné. (2) Mais dans ce sceau, les quartiers 1 et 4 — Vidomme — sont si mal figurés qu'on y distingue plutôt un tronché qu'une bande.



de 300 livres, ce qui fut confirmé par le Pape avec l'agrément du roi de Sardaigne. Il mourut en 1770, âgé de 89 ans (C<sup>te</sup> Mercier, *op. cit.*) (4).



de 300 livres, ce qui fut confirmé par le Pape avec l'agrément du roi de Sardaigne. Il mourut en 1770, âgé de 89 ans (C<sup>te</sup> Mercier, *op. cit.*) (4).



de 300 livres, ce qui fut confirmé par le Pape avec l'agrément du roi de Sardaigne. Il mourut en 1770, âgé de 89 ans (C<sup>te</sup> Mercier, *op. cit.*) (4).

(3) C'est lui, chanoine et curé de Chaumont, qui fit faire le relevé des fondations et bienfaiteurs de l'église de sa paroisse, et y fit représenter ses armoiries que nous reproduisons en rouge à la page 608, en signalant la fantaisie qui a présidé à leur confection. C'est lui encore qui, en juin 1730 (R. P. Chaumont), ajoute cette note que nous avons citée dans la notice commune aux deux familles Vidomme: « Notez que j'ai appris de mon frère le Baron (de Cusy et St-Ours) que je dois me signer de l'ancien nom de la famille et maison de Villiers, dont nous portons les armes à l'escu de gueules fascé d'or » (Communication de M. Hipp. Chaulmontet). (4) C'est lui, Joseph-Auguste, ou son frère François, « l'abbé de Vidomme, chantre du Chapitre de Genève », qui était, selon J.-J. Rousseau, « un fort galant homme, quoique entiché de noblesse ». Il avait (Joseph-Auguste) fait graver un cachet analogue au blason adopté par son frère et en sceala, en 1744 (Arch. Chuyt), le testament de Mess<sup>rs</sup> Jean-François de Planchamp, chanoine de St-Pierre de Genève.







# VIGNET (C<sup>TES</sup> ET B<sup>ONS</sup>)

BARONS DES ÉTOLES ET DE MONTGEX.



P. : d'argent à deux fasces de sable, chargées la première de deux raisins d'or; la seconde d'un de même.

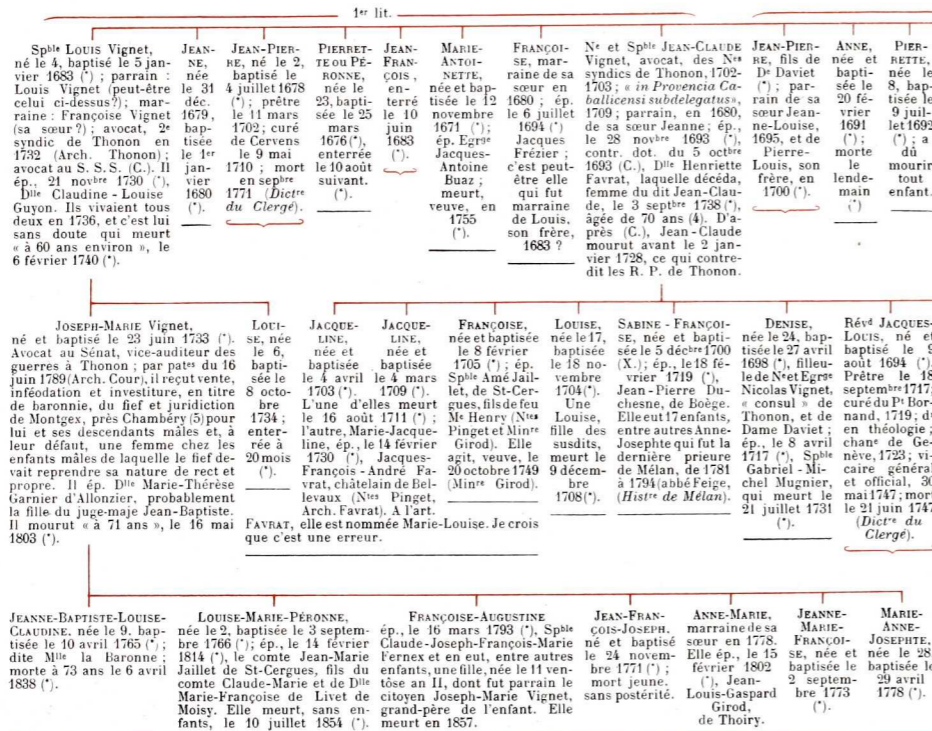
(FORAS : Le Blason.)

Devise : DROIT CHEMIN, BON CHEMIN.



RESQUE tous les Vignet (1) du Chablais, appartenant à la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ou au XVIII<sup>e</sup>, sont inscrits aux registres paroissiaux de Thonon, où nous trouvons, première inscription de ce nom, une D<sup>lle</sup> Françoise Vignet, marraine le 27 juin 1647. Mais Egr<sup>se</sup> Pierre Vignet, qui appartient peut-être à la même famille, est dit, en 1688 : « *ex pago de Lully* » (Ibid.). Serait-ce ce lieu de Lully — ou celui de Cervens, paroisse con-

(\*) = Reg<sup>is</sup> par<sup>is</sup> de Thonon.  
(C.) = Comm<sup>une</sup> de M. Raoul de Clavière.



(3) Il n'est pas certain que ces Vignet de Lully soient les mêmes que ceux de Thonon; et, même s'ils ont une origine commune avec ces derniers, ils ont pu constituer jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle une branche indépendante et qui n'a pas été anoblie. On trouve, en 1836 (Arch. Thuyset), D<sup>lle</sup> Antoinette Rebut de Saxel, femme de M. Vignet, de Lully.  
(4) Les R. P. de Thonon donnent, sous la date du 14 octobre 1729, la mort de D<sup>lle</sup> Henriette Favrat, octogénaire, femme de Sp<sup>ts</sup> Vignet. Je ne sais à quels personnages se rapporte cette inscription.

tiq<sup>ue</sup>, où je trouve aussi des Vignet vers la même époque — qu'il faut considérer comme le lieu d'origine de cette famille?

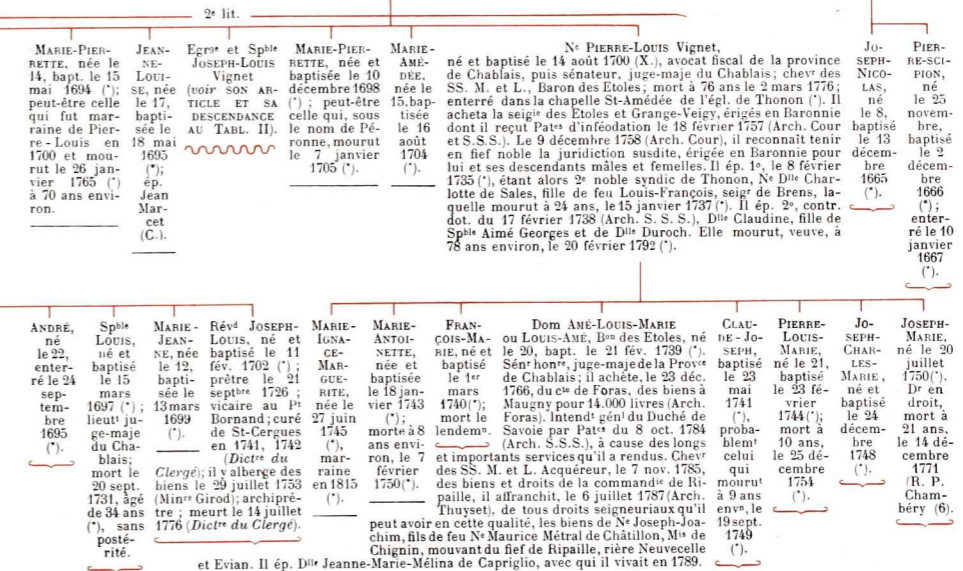
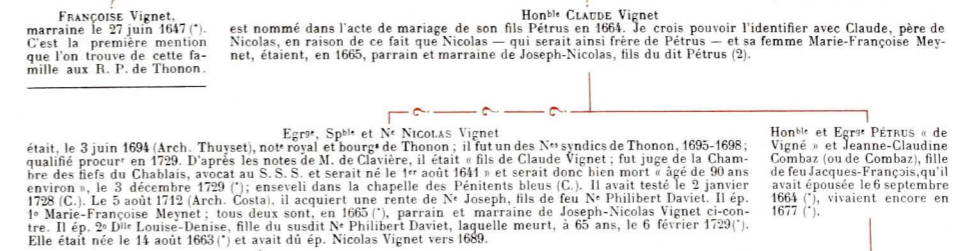
Egrèges et respectables, ils étaient procureurs au XVII<sup>e</sup> siècle, mais plusieurs remplirent la charge de N<sup>es</sup> syndics de Thonon et furent, dès lors, qualifiés nobles. Pierre-Louis, sénateur, puis juge-maje de Chablais, fut chevalier des SS. Maurice et Lazare et acheta la Baronnie des Étoles. Il en reçut patentes d'inféodation en 1757, l'érection en Baronnie étant faite pour lui et ses descendants mâles et femelles. Joseph-Marie Vignet, son neveu, acheta le fief et juridiction de Montgex qui lui fut inféodé en Baronnie en 1789.

Le petit-neveu de Pierre-Louis, N<sup>e</sup> François-Xavier Vignet, fils de D<sup>lle</sup> Marie-Christine Maistre, sœur de Joseph de Maistre, fut créé Comte par Pat<sup>es</sup> du 17 juillet 1818, et Amédée-Louis, frère cadet du dit François-Xavier, fut nommé baron par Pat<sup>es</sup> du 26 octobre 1821.

La branche du Comte Xavier est éteinte; celle du Baron Amédée-Louis continue en Dordogne.

(1) Ce nom a été porté par plusieurs familles distinctes à Chambéry, à St-Cergues, au pays de Gex. L'occasion de son origine terrienne se rencontre en trop d'endroits dans nos contrées pour que nous cherchions à découvrir un lien rattachant ces familles les unes aux autres. Au surplus, cette étude sortirait du cadre de cet ouvrage.

TABLEAU I.

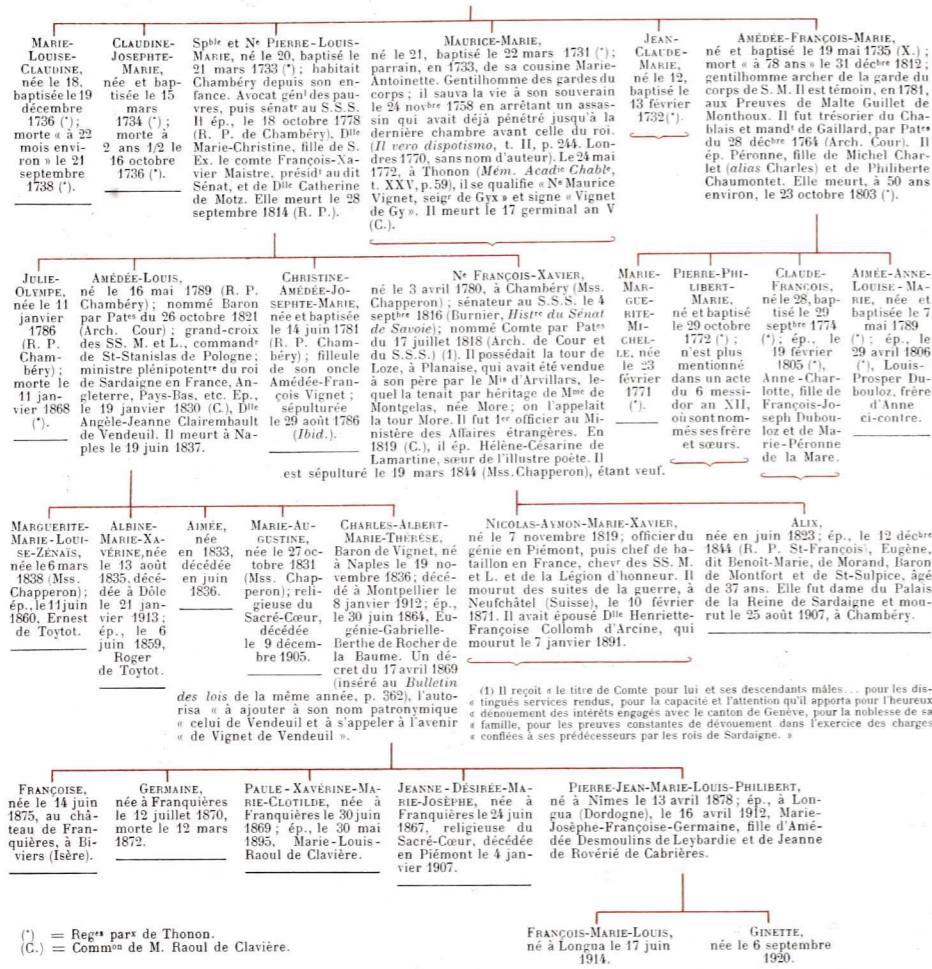


(2) N<sup>e</sup> Claude Vignet était, le 4 mai 1663 (Arch. la Place), agent des Visitationnes de Chambéry dans un paiement à effectuer par ces religieuses à N<sup>e</sup> et Sp<sup>ts</sup> Claude-Aynard Romonet, à l'occasion de la constitution de dot religieuse de D<sup>lle</sup> Catherine Salier de la Tour. Mais il y avait, à Chambéry, en 1719, 1753, 1769, des Vignet qui ne semblent pas apparentés avec leurs homonymes du Chablais.  
ALEXIS-MARIE-AIMÉ-LOUIS, né et baptisé le 22 mai 1785 (R. P. Chambéry); parrain au nom de son père le 7 mai 1789 (voir ci-dessus); mort vers 1825 (C.).  
CLAUDINE, ép. M. Angelo Giordano, trésorier de la province de Coni (C.).  
N. N., fils, mort jeune.  
JOSEPHINE, ép. M. Merle, de Pignerol. Veuve, elle entra dans une communauté de Pignerol, où elle prononça ses vœux et mourut 15 ans plus tard (C.).

(5) Ledit fief avait été réuni au domaine de la Couronne en vertu d'une déclaration de la Chambre des Comptes du 15 décembre 1770.  
(6) Une Jeanne-Claudine Vignet, dite d'Aix, ép., le 24 janvier 1778 (R. P. Bassens), Jean-Baptiste-Hyacinthe de Buttet, âgé de 29 ans. Elle ne pourrait que faire partie de cette génération. Je doute fort, toutefois, qu'elle appartienne à la famille Vignet du Chablais. — Voir note 2.



Egrs et Sp<sup>ts</sup> JOSEPH-LOUIS Vignet, (voir son ASCENDANCE AU TABLEAU I), né le 27 janvier 1697 (...), notaire collègié; il ép., le 17 juin 1730 (...), Marie-Marguerite Michaud, fille de Maurice Michaud, docteur en médecine, de Thonon, et de D<sup>lle</sup> Marie Frézier. Il est enterré, à 40 ans environ, le 11 janvier 1737 (...). Sa veuve vivait encore en 1771, année où elle est marraine d'une fille d'Amédée Vignet ci-dessous.



- VILLE (ANCIENS). — Voir AU SUPPLÉMENT.
VILLECARDÉ. — Voir AU SUPPLÉMENT.
VILLENEUVE. — Voir AU SUPPLÉMENT.
VILLETTE. — Voir AU SUPPLÉMENT.
VILLIER (OU VILLY). — Voir AU SUPPLÉMENT.
VILLIEN. — Voir AU SUPPLÉMENT.

VIGNOD (DE)

SEIGNEURS DE DORCHES, BOGNES ET CHANAY, EN BUGEY, DE BIOLÉAZ EN LA VILLE DE SEYSSSEL.



P. : « d'azur à un moulinet d'or à huit branches ancrées, au chef d'argent ».
Cimier : une licorne d'argent.
Devise : SEURETÉ ET CONFIANCE.

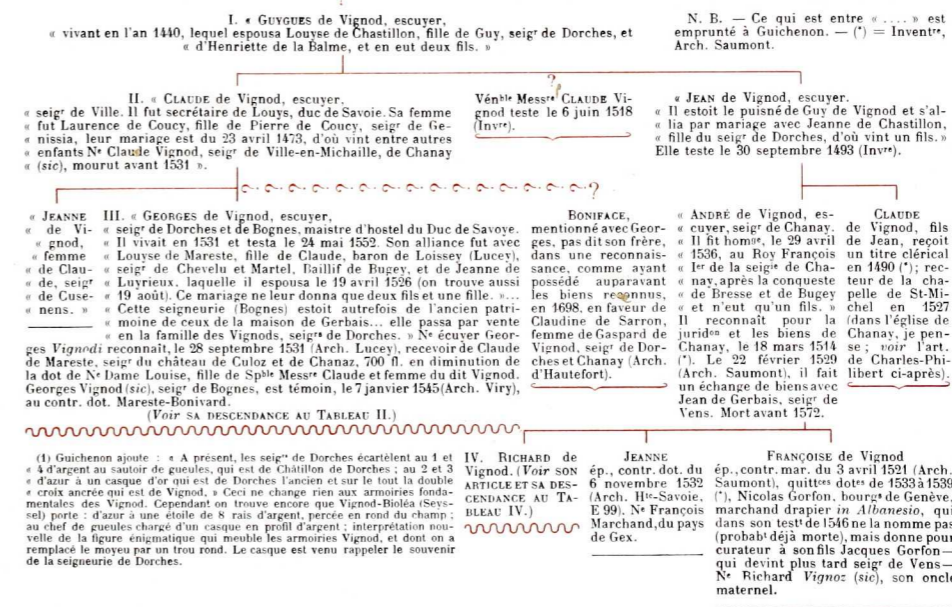
Je donne cette description et le dessin ci-contre d'après le dessin de Guichenon. Cet auteur parle de croix double, mais cette expression s'applique à une croix dans laquelle deux bras parallèles horizontaux croisent à angle droit l'axe vertical. Jamais une croix, quelle que soit la déformation qu'on lui fasse subir, ne présentera une disposition des bras rayonnant obliquement autour d'un centre comme des rais de roue. D'ailleurs, que représenterait dans une croix héraldique cette pièce centrale circulaire qui semble une sorte de moyeu? D'après le dessin de Guichenon, ce moyeu serait formé de deux pièces concentriques emboîtées l'une dans l'autre. Le meuble des armoiries Vignod ressemble plutôt à un battoir à mouvement circulaire destiné à braver certaines plantes ou autres matières. Le mot moulinet (petit moulin) me paraît seul pouvoir s'y appliquer. Il ne veut préjuger en rien de la destination de cet objet; il définit seulement la disposition des parties de cet objet : existence d'un moyeu, bras en nombre déterminé, tous égaux, rayonnant du moyeu comme les rayons d'un cercle et répartis également sur la circonférence. J'admets la définition de ces armoiries comme la donne le dessin de Guichenon et non celle qui résulterait de son texte. Car je crois que l'erreur réside dans une certaine difficulté à décrire plutôt qu'à copier un dessin. Si Guichenon n'avait eu sous les yeux qu'une définition écrite parlant de croix double (comme la croix du cardinal de Brogny : « Le Blason », p. 137, fig. n° 227), et s'il eût voulu la traduire par un dessin, jamais l'idée ne lui serait venue de faire de cette croix une roue sans jante (1).



GUICHENON a donné (Bresse et Bugéy, continuation de la troisième partie, p. 243) la généalogie de cette famille qu'il dit originaire du Piémont et venue en Bugéy dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons le croire sur parole, mais nous n'avons aucune preuve de cette assertion. Au xv<sup>e</sup> siècle, nous trouvons Louis Vignod, clavaire de la judicature du Bugéy, qui pourrait bien attester que les Vignod — qui s'appelaient d'ailleurs originellement et même souvent, jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, Vignod et non de Vignod — ne sont pas arrivés en ce pays avec une noblesse toute faite. Cependant, il faut constater que, dès le début de leur apparition, ils contractèrent de belles alliances dont la première, de nous connue, avec les Chatillon, leur apporta la seigneurie de Dorches. Cette seigneurie ainsi que les autres qu'ils possédèrent, Bognes, Chanay, étaient situées sur la rive droite du Rhône, mais presque toutes leurs alliances furent en Savoie.

Ils formèrent trois branches : 1<sup>e</sup> celle des seigneurs de Dorches qui s'éteignit au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle; 2<sup>e</sup> celle des seigneurs de Bioléaz qui habitait Seyssel-Savoie et qui, après avoir formé une branche secondaire, essayée à Bellecombe en Tarentaise, s'éteignit au xix<sup>e</sup> siècle; 3<sup>e</sup> celle enfin des seigneurs, ou mieux coseigneurs, de Chanay, qui s'éteignit au xvii<sup>e</sup> siècle. La famille de Vignod n'eut ni un grand lustre ni un grand développement et laissa peu de biens. Ce que nous en savons par Guichenon se trouve contrôlé par les documents venus entre nos mains et prolongé par un assez grand nombre de renseignements tirés d'un inventaire existant aux Archives de Saumont.

TABLEAU I.



(1) Guichenon ajoute : « A présent, les seig<sup>rs</sup> de Dorches écartèlent au 1 et 4 d'argent au sautoir de gueules, qui est de Chatillon de Dorches; au 2 et 3 d'azur à un casque d'or qui est de Dorches l'ancien et sur le tout la double croix ancrée qui est de Vignod. » Ceci ne change rien aux armoiries fondamentales des Vignod. Cependant on trouve encore que Vignod-Bioléaz (Seyssel) porte : d'azur à une étoile de 8 rais d'argent, percée en rond du champ; au chef de gueules chargé d'un casque en profil d'argent; interprétation nouvelle de la figure énigmatique qui meuble les armoiries Vignod, et dont on a remplacé le moyeu par un trou rond. Le casque est venu rappeler le souvenir de la seigneurie de Dorches.

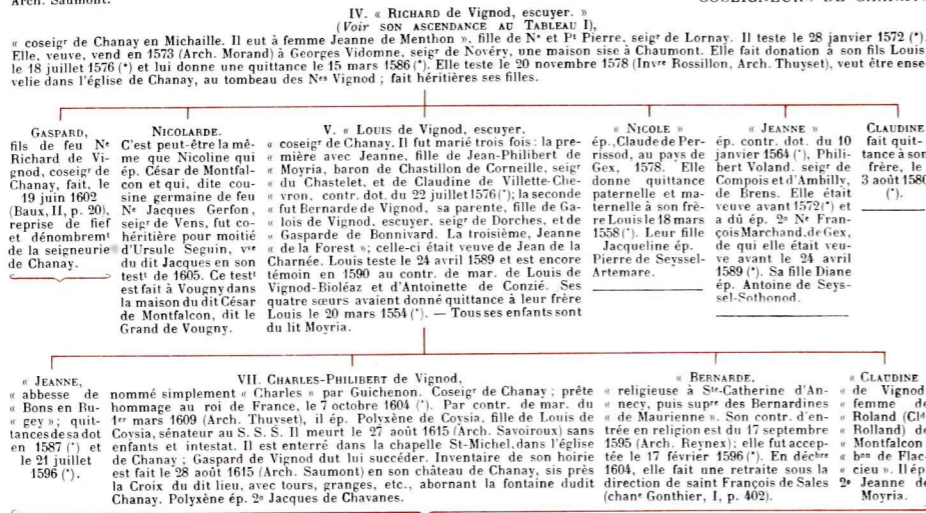






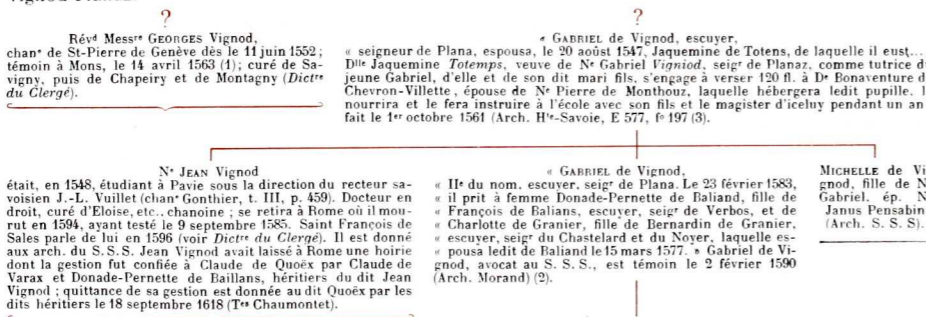
N. B. — Ce qui est entre « ... » est emprunté à Guichenon. — (\*) = Inventaire. Arch. Saumont.

TABLEAU IV. COSEIGNEURS DE CHANAY.



VIGNOD, DE SEMINE ET DE QUINTAL

SEIGNEURS DE PLANAZ. Nous lisons dans Guichenon : « Il y a encore en Savoie une famille de Vignod, seigneurs de Plana, qui se disent yssus des Vignods, seigneurs de Dorches et du Chanay, quoique leurs armes soient différentes ; voyez ce que j'en ay rencontré. » Suit une courte filiation de trois degrés que nous utilisons en y ajoutant le fruit de nos recherches personnelles. Mais Guichenon ne décrit point les armoiries auxquelles il fait allusion... Ces Vignod, seigneurs de Planaz, nous paraissent être les mêmes que ceux ailleurs qualifiés Vignod de Semine et Vignod de Quintal. Ces derniers — de Quintal, paroisse de Clarafond en Genevois (Semine) — reçurent, le 21 février 1545, des Patentes de noblesse (Reg. 6, contr. f. 27, Arch. Chambre des Comptes. Turin), avec concession d'armoiries, soit : « d'or à trois monts d'azur et un aigle de sable au-dessus ayant son bec à senestre » ou contourné. On trouve ce même blason, avec quelques variantes, attribué aux Vignod-Semine et aux Vignod-Planaz.

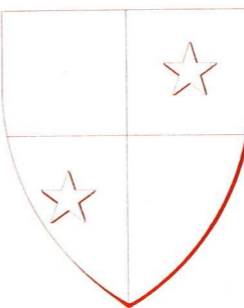


(1) Mons me fait supposer qu'il s'agit d'un Vignod de Semine. (2) Un Gabriel de Vignod « seig' d'Orche » est témoin le 17 août 1574 (Arch. Thuyset). Je ne vois que Gabriel II, seig' de Planaz, avec qui on puisse l'identifier. Cette qualification « seig' d'Orche » serait alors de préférence... (3) Le ressort de cette convention que Pierre de Monthouz et Bonaventure de Villette eurent un fils qui n'est point porté à la généalogie Monthouz (t. IV, p. 127); probablement mort jeune.

VIGNY (DE)

P. : écartelé, aux 1 et 4 de..., aux 2 et 3 de... à l'étoile de...

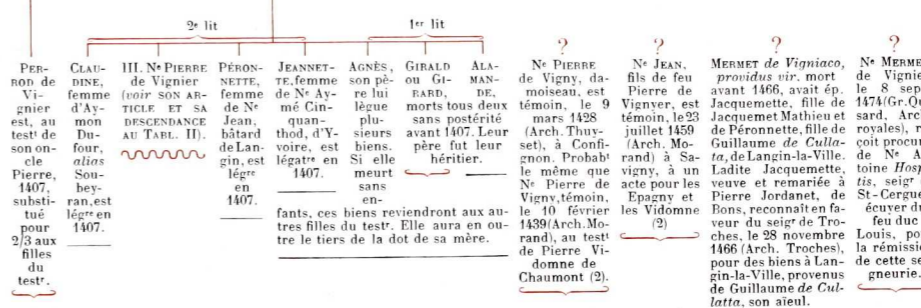
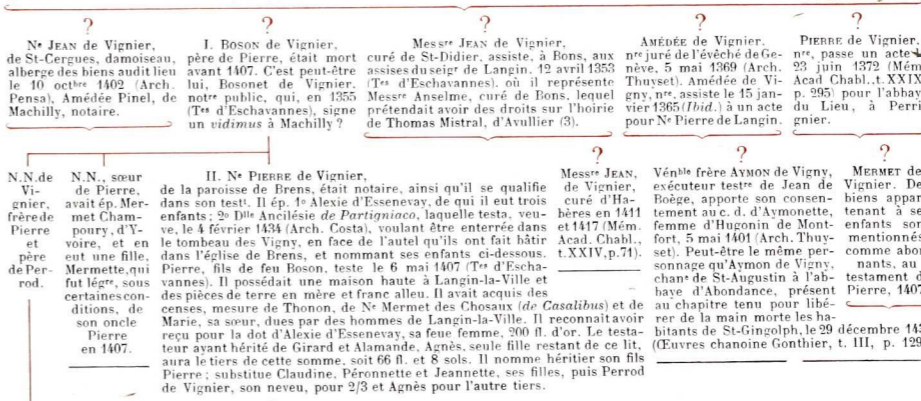
Ces armoiries sont peintes dans la chapelle de l'église de Brens fondée par les N<sup>s</sup> Vigny de Langin-la-Ville : écartelé d'or et d'azur, les étoiles sont d'or. Mais les couleurs ayant été repeintes, je n'indique ces émaux que sous les plus expresses réserves. Le dessin est celui donné par Galiffe, d'après un cachet de N<sup>s</sup> N. N. de Vigny, châtelain de Veigy; mais, dans le cachet, il est inversé, comme il arrive souvent. Il existe aux Archives départementales de la Haute-Savoie (E 1043) une vente du 10 décembre 1410, à Ancey, approuvée par Rév. Messr Pierre de Vignier, recteur de l'église Saint-Jean d'Ancey, lequel y appose son sceau. On y distingue un écu écartelé : aux 1 et 4 de... à la losange de..., aux 2 et 3 de... à la croix pattée de... (M. Bruchet, Inv<sup>s</sup> des Archives départementales de la Haute-Savoie.)



Le hameau de Vigny, situé près du château d'Avully, entre Brens et Brenthonne, était un fief de la maison de Langin. Il est sans doute le berceau de la famille de Vigny, dont nous trouvons presque tous les membres qualifiés : de Langin-la-Ville, localité toute voisine. Ils étaient originellement notaires et c'est cette charge qui les conduisit à la noblesse, sans qu'ils aient reçu d'anoblissement officiel. Leur situation semble avoir été toujours modeste. Ils contractèrent néanmoins quelques belles alliances : Esse-nevay (Rovorée), Chissé de Polinge, Langin, Châtillon, Duyn, Montvuagnard.

D'autres localités de la Haute-Savoie sont dénommées : Vigny, et je ne saurais affirmer que quelques personnages de ce nom qui figurent dans les tableaux ci-après ne soient pas étrangers à la famille qui vécut et, au XVII<sup>e</sup> siècle, s'éteignit à Langin-la-Ville (2).

FRANÇOIS de Vignier, notaire impérial, reçoit à Hautecombe, le 30 mars 1990 (Reg. genev.), un acte pour le comte Amédée de Savoie, en présence de Guillaume, évêque de Genève. Il est fort douteux qu'il appartienne à la famille de Vigny, de Langin-la-Ville (1).



(1) Le Regeste genevois cite aussi Pierre de Vignier, bourgeois de Bonne, qui, le 19 septembre 1276, passe reconnaissance en faveur du chapitre de St-Pierre de Genève pour des terres situées au territoire de Vignier, près Bonne. Ce Vignier, proche du hameau de la Moure (anciennement Mars), se trouvait entre Bonne et la Bergue et n'a rien de commun avec le hameau de ce nom situé entre Brens et Brenthonne. (2) Un hameau appelé Vigny existe dans la paroisse de Jonzier-Epagny; il pourrait avoir donné son nom à une famille homonyme de celle du Chablais et je serais disposé à considérer comme en faisant partie plusieurs N<sup>s</sup> de Vigny figurant sur ces tableaux, savoir : N<sup>s</sup> Pierre de Vigny, témoin, le 9 mars 1428, à Confignon et, le 10 février 1439, au test de Pierre Vidomme de Chaumont; — N<sup>s</sup> Jean, fils de feu Pierre de Vignier, témoin à Savigny, 23 juillet 1429, à un acte pour les Epagny et les Vidomme; — N<sup>s</sup> Michel de Vignier, père de N<sup>s</sup> Thuyset, seigneur de Vigny, serviteur de N<sup>s</sup> Michel, baron de Viry, et de Pauline de Vergy, baronne de Viry, témoin au château de Coppet, le 22 avril 1532, à un acte pour les Viry. Mais, jusqu'à présent, il n'y a que des probabilités en faveur de l'existence, dans l'ancien albergement de Chaumont, de cette famille distincte des Vigny de Langin-la-Ville. Et il n'est nullement impossible que ceux que nous venons de citer proviennent d'un rameau essaimé du Chablais. Cette incertitude nous a fait l'intercaler à leur place chronologique dans les tableaux des pages 621 et 622. Au moment de mettre sous presse, je trouve encore la mention de N<sup>s</sup> et P<sup>s</sup> Henri de Vignier, damoiseau, qui, le 8 juillet 1350, vend à N<sup>s</sup> Jean de Mollens des hommes ligés serviciales, vente qu'il promet faire lader par N<sup>s</sup> Isabelle N., son épouse. Il s'agit là certainement de Vignier, près Jonzier-Epagny, qui me paraît bien avoir été l'origine d'une famille noble de Vigny distincte de celle du Chablais. (3) Je trouve mentionné (Arch. Thuyset, Inv<sup>s</sup> des titres de l'abbaye d'Aulps) Dom Jean de Vignier, abbé d'Aulps, qui fit, avant 1355, cession de divers droits à N<sup>s</sup> Mermet de Rovorée et au fils unique de celui-ci. Serait-ce le même, alors simple religieux, nommé le 3 août 1327 (Ibid.) Dom Jean de Vernier?







N<sup>o</sup> JEAN Viguet, frère, de Conflens, établis à Moitiers, reçoivent des Pat<sup>rs</sup> de noblesse, 3 septembre 1527 (Reg. 65, Pat. sav., n<sup>o</sup> 61), entérinées le 24 mars 1741. Les Pat<sup>rs</sup> délivrés le 15 mars 1741, par Charles-Emmanuel s'appuient sur celles de 1527 et disent que les Viguet ci-dessous descendent de N<sup>o</sup> Louis. L'original avec signature est aux archives Michaud.

N<sup>o</sup> ANTOINE Viguet, procureur, de Moitiers; ép. Pernelle, fille de feu Jean-François Rillier (G.). Il était, le 6 août 1630 (Arch. Thyset), exécuteur test<sup>re</sup> de D<sup>e</sup> Denoite Vorsier, veuve de N<sup>o</sup> Gaspard de Montmayeur. C'est peut-être lui qui, en 1627 (P.), fait un albergement sur lequel est fondée une reconnaissance passée, le 26 juin 1656, en faveur de François, fils d'Antoine Viguet. Dans un acte du 22 juillet 1687 (P.) entre Antoine-Gaspard, André et Jacques, frères, fils de feu Etienne-Innocent Viguet, d'une part, et François Viguet ci-dessous, d'autre part, ledit feu Etienne-Innocent et ledit François sont tous deux qualifiés fils de feu Antoine.

N<sup>o</sup> FRANÇOIS Viguet, praticien, bourgeois et citoyen de Moitiers, ép. Françoise, fille de M<sup>r</sup> Jean-Louis Yarambon. Ils sont, en 1685, parrrain et marraine de leur petite-fille Grumail. Françoise est sépulturée le 9 septembre 1689 (\*). François, pas dit feu au contr. dot. de 1697, est sans doute le « François Viguet, praticien » enseveli le 14 septembre 1702 (\*) — 1701 selon le chanoine Pocard. Il testa le 11 février 1690 (P.).

MARIE, née le 24 sept<sup>r</sup> 1674 (\*); lég<sup>r</sup> en 1690, non univ<sup>l</sup> en 1690 (P.), étant encore mariée; ép. M<sup>r</sup> Etienne Cretet (P.).  
 JOSEPH-LOUIS, né le 20 février 1672, cohér<sup>l</sup> puluré le 1<sup>er</sup> janvier 1691 (\*).  
 PIERRE, né le 9 août, sépuluré le 29 juillet 1691 (\*).  
 JEAN, sépuluré le 29 juillet 1691 (\*).  
 CLAUDE-FRANÇOIS, né le 14 mars 1660 (\*), lég<sup>r</sup> de Tarentaise, lég<sup>r</sup> en 1690; ép. 1<sup>er</sup> le 17 juin 1685 (\*) Françoise de Rioux; 2<sup>e</sup> le 25 avril 1697 (\*), contr. dot. du 23 avril (P.), Marguerite de Veillet, sépulturée le 17 avril 1725 (\*); 3<sup>e</sup> le 26 juillet 1727 (\*), Jeanne-Françoise Mugnier. Il meurt le 4 novembre 1729 (\*), sa veuve en 1735 (\*).  
 CATHERINE, née le 12 mars 1663 (\*); lég<sup>r</sup> en 1690; ép. André le 17 juin 1685 (\*); lég<sup>r</sup> en 1690, non encore mariée. Elle fut mère en 1685 (\*).  
 JOACHIME, quelquefois nommée aussi Jeanne, née le 2 sept<sup>r</sup> 1663 (\*); lég<sup>r</sup> en 1690, non encore mariée. Elle ép. M<sup>r</sup> Jean Reydet (P.). Sépulturée le 14 juin 1730 (\*).  
 ANDRÉ, dit le jeune, lég<sup>r</sup> en 1690; dit frère de l'époux au contr. dot. de 1690; avocat au S.S.S., juge de la lan<sup>ne</sup> du Bois et de St-Paul (P.); curateur d'Etienne-Innocent, son neveu à la mode de Bretagne, en 1701. Il ép. l'Anne, fille d'André de Rioz, *alias* Derieux, médecin, sépulturée le 20 octobre 1690 (\*); 2<sup>e</sup> Louise Vallier (P.), en sevelie le 10 déc<sup>r</sup> 1704 (\*). Dit fils de feu François, il est sépulturé le 17 janvier 1743 « âgé, dit-on, de 90 ans ».

ANDRÉ, né le 20 juillet 1700 (\*); avocat, 22 janvier 1696 (\*).  
 JEAN-FRANÇOIS, né le 13 mai 1694 (\*).  
 MAXIME, né le 13 octobre 1689 (\*), ép. Martin, de St-Michel-de-Maurienne.  
 JEANNE-FRANÇOISE, née le 13 octobre 1689 (\*), ép. Martin, de St-Michel-de-Maurienne.  
 JEANNE-GASPARDE, née le 7 décembre 1688 (\*).  
 FRANÇOIS, née le 8 juillet 1687 (\*); octob<sup>r</sup> ép. Sp<sup>l</sup> N<sup>o</sup> Valiant; en sevelie, veuve, le 31 janvier 1766 (\*).  
 FRANÇOIS, né le 1<sup>er</sup> octobre 1687 (\*).  
 MARGUERITE, née le 20 juin 1686 (\*); ép. Sp<sup>l</sup> N<sup>o</sup> Valiant; en sevelie, veuve, le 31 janvier 1766 (\*).  
 JEAN-LOUIS, sépuluré le 30 janvier 1695 (\*).  
 FRANÇOIS-NICOLAS, né le 15 novembre 1687 (\*).  
 MARIE, née le 3 novembre 1683 (\*).  
 JEAN-NE-JACQUELLE, née le 24 janvier 1683 (\*).  
 JEANNE-COISE, née le 4 mars 1681 (\*).  
 FRANÇOIS, né le 21 janvier 1679 (\*).  
 JOACHIME, *alias* JACQUELINE, née le 26 octobre 1684; ép. étant sous la curatelle de Philippe Ferley, le 16 mars 1699 (P.). Joseph Greffié, collatéral au présidial de Genevois. Ses héritiers sont légers d'André ci-dessus en 1720 (G.).

N<sup>o</sup> CLAUDE-ANDRÉ Viguet, né le 4 janvier 1720 (\*); lieut<sup>l</sup> partier de la judicature majo de Tarentaise (G.); ép. D<sup>e</sup> Agnès Costa de la Trinité, qui meurt le 13 mars 1788 (\*). Par Lettres Pat<sup>rs</sup> du 5 sept<sup>r</sup> 1783 (Arch. S. S. S.), Claude-André obtient approbation de la donation qu'il veut faire à N<sup>o</sup> Amédée Greffié, son neveu, auquel il veut faire épouser D<sup>e</sup> Rosalie-Mad<sup>e</sup>, fille de Claude Viguet de Bellecombe, cousin issu de germain du donateur. Par test<sup>l</sup> du 13 octobre suivant (G.), il lègue au dit Greffié tous les biens qu'il possède rière les paroisses des Allues et de la Perrière. Il meurt, « âgé de 71 ans », le 11 mars 1789 (\*).

AYMÉE-MARIE-VICTOIRE, née le 2 juin 1721 (\*).  
 GEORGES-INNOCENT, né le 9 janvier 1723 (\*).  
 CLAUDE-FRANÇOIS, né le 20 juin 1724 (\*).  
 MARIE-JEANNE-BAPTISTE, née le 23 février 1727 (\*).  
 PHILIBERT, né le 17 juillet 1727 (\*).  
 ETIENNE-INNOCENT, né le 28 février 1730 (\*).  
 ANTOINETE-MARIE, née le 28 septembre 1731 (\*).  
 JACQUES-FRANÇOIS, né le 10 février 1734 (\*).  
 MARIHE-GEORGINE, née le 31 août 1754 (\*), sépulturée le 18 août 1755 (\*).  
 ETIENNE-FRANÇOIS, né le 10 avril 1751 (\*), a dû mourir jeune, sans postérité.  
 JACQUELINE-INNOCENTE, née le 28 oct<sup>r</sup> 1749 (\*), ensevelie le 4 oct<sup>r</sup> 1750 (\*).

POLYÈNE, ép. Charles-Joseph-Louis-Désiré Mermoz. Décédée en 1830.  
 AGNÈS, née le 23 octobre 1765.  
 MARIE-MADELEINE-ROSALIE, née le 30 déc<sup>r</sup> 1757 (\*), ép. à Brides, le 20 oct<sup>r</sup> 1783 (\*), dans la chapelle de N<sup>o</sup> Claude-André Viguet, N<sup>o</sup> Philibert-Amédée, fils de N<sup>o</sup> Antoine Greffié et de D<sup>e</sup> Georgette de Seyssel. Elle est sépulturée le 7 mai 1793 (\*); son mari meurt le 24 mai 1841.  
 JEAN-PIERRE-HUMBERT, né à Aigueblanche, le 28 janvier 1759, et y habitant; ép. 1<sup>o</sup> le 26 février 1783, contr. dot. du 4 février (Arch. Morand), lui alors sous-lieut<sup>l</sup> aux armées de S. M. (R. P. Aix), D<sup>e</sup> Anne-Françoise, fille de N<sup>o</sup> Joseph de Rolland et de Jacqueline Déage de Mesme de Loisinge; elle, native de Moux; teste le 17 janvier 1814. Il ép. 2<sup>o</sup> contr. dot. du 25 novembre 1815 (Arch. Michaud), D<sup>e</sup> Louise, fille de N<sup>o</sup> Gaspard-Marie de Genève, c<sup>o</sup> de Boringe, et de Jeanne-Bapt<sup>l</sup> de Sales; elle est lég<sup>r</sup> au test<sup>l</sup> de son mari, 10 octobre 1818 (*Ibid.*). Il vivait encore le 11 février 1822, date à laquelle il prête serment de fidélité lors de l'avènement de S. M. Charles-Félix (Arch. Turin).  
 ANDRÉANNE de Reydellet d'Avalon.

N<sup>o</sup> C<sup>o</sup> PIERRE-FRANÇOIS Greffié de Bellecombe.  
 JOSEPHTE, née le 3 novembre 1787 (R. P. Aigueblanche).  
 CLAUDINE-PHILIPPINE, née le 13 août 1791 (Arch. Michaud); ép., c. d. du 17 février 1814 (*Ibid.*). Eusèbe-Joseph-Marie Babuty, fils de Pierre-Marie, habitant Genève; mariés le 19 février 1814.

(\*) = Registres paroissiaux de Moitiers.  
 (G.) = Comm<sup>o</sup> de M. le V<sup>e</sup> Greffié de Bellecombe.  
 (P.) = Comm<sup>o</sup> de M. le Chan<sup>s</sup> Pocard, curé de Bozel.

N<sup>o</sup> ETIENNE-INNOCENT Viguet, procureur au siège majo de Tarentaise; fermier général du seigr M<sup>o</sup> de St-Thomas en 1671, 1672 (P.). Il acquiert des biens à Brides le 18 août 1670 (P.) qu'il ascense le 27 mars 1674 (Arch. Savoiroux). Il ép. Jacqueline Ferley. Elle est dite veuve le 19 mars 1679 (*Ibid.*) et meurt vers 1696 (P.).

Rév<sup>l</sup> Mess<sup>rs</sup> JEAN-LOUIS VIGUET, chanoine, prêtre d'honneur, aumônier de l'archevêché de Tarentaise; D<sup>e</sup> Marguerite, fille de Nicolas Varot et de Gaspard Pudmel. Elle meurt le 2 oct<sup>r</sup> 1691. Il est sépuluré le 12 février 1694.  
 Sp<sup>l</sup> ANTOINE-GASPARD, avocat au S. S. S., ép. le 21 nov<sup>r</sup> 1680, D<sup>e</sup> Marguerite, fille de Nicolas Varot et de Gaspard Pudmel. Elle meurt le 2 oct<sup>r</sup> 1691. Il est sépuluré le 12 février 1694.  
 Sp<sup>l</sup> ANDRÉ, dit l'ainé, avocat au S. S. S.; juge ordinaire de l'archevêché de Tarentaise en 1684. Il est dit cousin de Claude-François Viguet et de son frère en 1697. Sp<sup>l</sup> André, Antoine-Gaspard et M<sup>r</sup> Jacques Viguet, fils et héritiers de M<sup>r</sup> Etienne-Innocent Viguet, présentent une requête pour être mis en possession de certains biens (Ar. Savoie, P.). Il teste le 14 juillet 1730, faisant un préciput à Etienne-Innocent, son neveu, et nommant héritier, ledit Etienne-Innocent pour la moitié, André et Philibert, ses neveux, pour l'autre moitié. Ledit André, avec ses dits neveux, avait précédé, le 15 mars 1720, au partage de biens provenus d'Etienne-Innocent ci-dessus et restés jusque-là indivis entre eux (G.).  
 N<sup>o</sup> et Sp<sup>l</sup> JACQUES, ép. le 19 décembre 1683, Claudaz, fille de Jean-François Durand, vibailli de Tarentaise (P.). Mort avant 1700 (P.). Sa veuve est sépulturée le 5 avril 1720 (\*).

N<sup>o</sup> ETIENNE-INNOCENT, né le 29 sept<sup>r</sup> 1685 (\*), avocat au seigr<sup>l</sup> S. S. S. Il obtient, avec ses cousins, les L<sup>es</sup> Pat<sup>rs</sup> de 1741. Il possédait encore en 1754 des biens indivis avec son cousin André ci-contre. Il ép. le 5 février 1719 (P.), D<sup>e</sup> Jeanne-Jacqueline-Philiberte, fille de N<sup>o</sup> Claude Trolliet. Il meurt le 23 décembre 1774 (\*); elle est sépulturée le 25 juin 1760 (\*).  
 JACQUES-INNOCENT, né le 29 sept<sup>r</sup> 1685 (\*), avocat au seigr<sup>l</sup> S. S. S. Il obtient, avec ses cousins, les L<sup>es</sup> Pat<sup>rs</sup> de 1741. Il possédait encore en 1754 des biens indivis avec son cousin André ci-contre. Il ép. le 5 février 1719 (P.), D<sup>e</sup> Jeanne-Jacqueline-Philiberte, fille de N<sup>o</sup> Claude Trolliet. Il meurt le 23 décembre 1774 (\*); elle est sépulturée le 25 juin 1760 (\*).  
 MARGUERITE, née le 4 oct<sup>r</sup> 1687 (\*).  
 ANTOINETE, née le 20 oct<sup>r</sup> 1687 (\*).  
 MAXIME, né le 20 oct<sup>r</sup> 1687 (\*).  
 GASPARDE-NICOLAS, né le 1<sup>er</sup> février 1706 (\*).  
 ANNE-PERINETTE, ép. le 4 février 1706 (\*).  
 ANTOINE-GASPARD, teste le 1713 (Arch. Michaud), en fav<sup>r</sup> de Philibert et André ci-contre; avait déjà testé le 2 mai 1712 (P.), en fav<sup>r</sup> de Philibert et son oncle André Viguet, 1720 (G.).  
 N<sup>o</sup> PHILIBERT, cohér<sup>l</sup> d'Antoine ci-dessus, 1713; avec son frère André et son cousin Étienne-Innocent, il obtient les L<sup>es</sup> Pat<sup>rs</sup> de 1741. Il ép. le 2 mai 1712 (P.), D<sup>e</sup> Jeanne-Jacqueline-Philiberte, fille de N<sup>o</sup> Claude Trolliet. Il meurt le 23 décembre 1774 (\*); elle est sépulturée le 25 juin 1760 (\*).  
 N<sup>o</sup> et Sp<sup>l</sup> ANDRÉ, lieu<sup>l</sup> jugemajo de Tarentaise en 1729 (Arch. Blay), juge ordinaire de l'archevêché de Tarentaise en 1736 (P.). Avocat au S. S. S., en quatre occasions, le 13 nov<sup>r</sup> 1701 (P.), avec son frère Philibert et son cousin Étienne-Innocent, il obtient des L<sup>es</sup> Pat<sup>rs</sup> de noblesse rappelant et confirmant celles de 1527, le 15 mai 1741. Il teste le 9 février 1754 (G.), cassant un test<sup>l</sup> de 1739. Enseveli le 5 juillet 1754 (\*).  
 MARGUERITE, née le 4 oct<sup>r</sup> 1687 (\*).  
 JEAN-LOUIS, baptisé le 16 janvier 1713, et à celui, 1693 (P.).  
 FRANÇOISE, lég<sup>r</sup> au test<sup>l</sup> de leur frère Antoine-Gaspard, oncle d'André qui avait déjà testé le 2 mai 1712 (P.). Elle ép. Jean Varambon; médecin-enseveli le 15 avril 1749 (\*).  
 JACQUELINE, lég<sup>r</sup> au test<sup>l</sup> de leur frère Antoine-Gaspard, oncle d'André qui avait déjà testé le 2 mai 1712 (P.). Elle ép. Jean Varambon; médecin-enseveli le 15 avril 1749 (\*).  
 ANTOINETE, née le 15 septembre 1714 (\*).

CLAUDE-FRANÇOIS, né le 6 janvier 1754 (\*).  
 CÉSARINE, légat<sup>l</sup> en 1754 (\*).  
 ANGÈS, née le 16 juillet 1736 (\*).  
 AYMÉE-LIQUE, née le 10 février 1735 (\*).  
 PHILIBERT, 3<sup>e</sup> fils en 1654 (G.), né le 10 février 1735 (\*), mort avant le 1739 (Arch. Michaud); lég<sup>r</sup> partier, puis cohér<sup>l</sup> univers<sup>l</sup> de son père. Il était, en 1757 (\*), st-lieut<sup>l</sup> à la brigade de Savoie.  
 N<sup>o</sup> CLAUDE-FRANÇOIS, né le 4 février 1734 (\*).  
 N<sup>o</sup> CLAUDE-INNOCENT, 2<sup>e</sup> fils en 1754, seigr de Bellecombe, lég<sup>r</sup> le 4 février 1734 (\*).  
 N<sup>o</sup> CLAUDE-FRANÇOIS, 1731 héritier univ<sup>l</sup> de son père qui l'avantage nettement sur son frère aîné.  
 N<sup>o</sup> CLAUDE-FRANÇOIS, né le 29 décembre 1738 (\*); st-lieut<sup>l</sup> au Rég<sup>l</sup> provincial de Chablais, 1757 (\*). Il ép. le 4 sept<sup>r</sup> 1756 (R. P. St-Léger), D<sup>e</sup> Marie, fille de N<sup>o</sup> François-Amédée Excoffon, seigr de Marcel-laz, et de D<sup>e</sup> Madeleine Grène. Elle meurt le 4 mars 1788 et lui le 27 octobre 1799. Il avait acquis, le 17 juin 1761 (G.), de N<sup>o</sup> Charles-Auguste-Joseph Capré, c<sup>o</sup> de Mègeve, son beau-frère, la seigr<sup>l</sup> et jurisd<sup>l</sup> de Bellecombe en Faucigny, dont il reçut investiture le 6 juillet 1776.  
 ETIENNE-INNOCENT, PHILIBERT, lég<sup>r</sup> partier, univers<sup>l</sup> cohér<sup>l</sup> univers<sup>l</sup> de son père, qui le 21 juillet 1718 met au 2<sup>e</sup> rang de ses fils. Il ép. tardivement, le 22 novembre 1766 (R. P. Aigueblanche et G.), sur les instances de l'archevêque de Tarentaise, D<sup>e</sup> Louise Blanc.  
 MARI-FRANÇOISE, née le 21 août 1709 (\*).  
 HYACINTHE, né le 8 août 1740 (\*).  
 JACQUELINE-INNOCENTE, née le 2 mars 1734 (\*).  
 ANTOINETE, née le 15 septembre 1714 (\*).

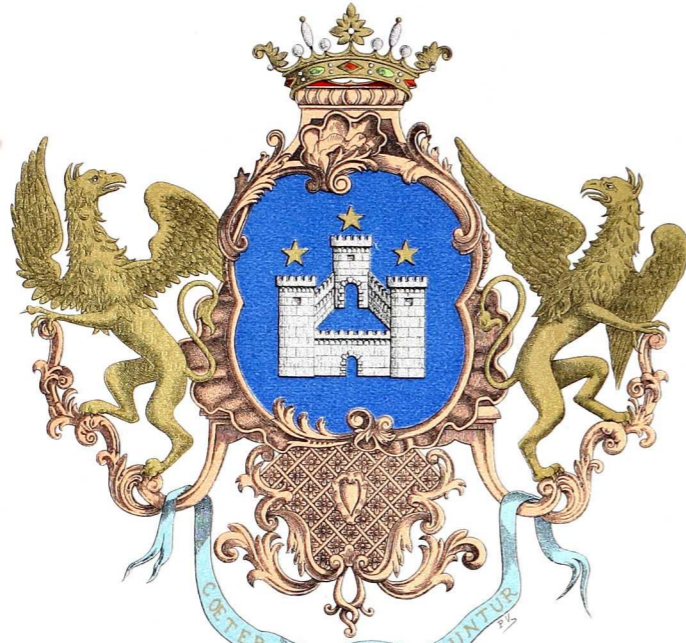
POLYÈNE, ép. Charles-Joseph-Louis-Désiré Mermoz. Décédée en 1830.  
 AGNÈS, née le 23 octobre 1765.  
 MARIE-MADELEINE-ROSALIE, née le 30 déc<sup>r</sup> 1757 (\*), ép. à Brides, le 20 oct<sup>r</sup> 1783 (\*), dans la chapelle de N<sup>o</sup> Claude-André Viguet, N<sup>o</sup> Philibert-Amédée, fils de N<sup>o</sup> Antoine Greffié et de D<sup>e</sup> Georgette de Seyssel. Elle est sépulturée le 7 mai 1793 (\*); son mari meurt le 24 mai 1841.  
 JEAN-PIERRE-HUMBERT, né à Aigueblanche, le 28 janvier 1759, et y habitant; ép. 1<sup>o</sup> le 26 février 1783, contr. dot. du 4 février (Arch. Morand), lui alors sous-lieut<sup>l</sup> aux armées de S. M. (R. P. Aix), D<sup>e</sup> Anne-Françoise, fille de N<sup>o</sup> Joseph de Rolland et de Jacqueline Déage de Mesme de Loisinge; elle, native de Moux; teste le 17 janvier 1814. Il ép. 2<sup>o</sup> contr. dot. du 25 novembre 1815 (Arch. Michaud), D<sup>e</sup> Louise, fille de N<sup>o</sup> Gaspard-Marie de Genève, c<sup>o</sup> de Boringe, et de Jeanne-Bapt<sup>l</sup> de Sales; elle est lég<sup>r</sup> au test<sup>l</sup> de son mari, 10 octobre 1818 (*Ibid.*). Il vivait encore le 11 février 1822, date à laquelle il prête serment de fidélité lors de l'avènement de S. M. Charles-Félix (Arch. Turin).  
 ANDRÉANNE de Reydellet d'Avalon.

N<sup>o</sup> C<sup>o</sup> PIERRE-FRANÇOIS Greffié de Bellecombe.  
 JOSEPHTE, née le 3 novembre 1787 (R. P. Aigueblanche).  
 CLAUDINE-PHILIPPINE, née le 13 août 1791 (Arch. Michaud); ép., c. d. du 17 février 1814 (*Ibid.*). Eusèbe-Joseph-Marie Babuty, fils de Pierre-Marie, habitant Genève; mariés le 19 février 1814.



## VILLE (DE)

COMTES DE LA CROIX, COMTES DE QUINCY, BARONS D'ÉPIERRE, SEIGNEURS DU FONTANIL, DU VILLARET, DE LA MULATIERE, DE TESSY, METZ, FERRIÈRES ET VOZÉRIER, EN SAVOIE, MAURIENNE, GENEVOIS ET FAUCIGNY, MARQUIS DE TRAVERNAVY, EN BRESSE, ETC.



P. : d'azur à une tour d'argent avec trois étoiles d'or au-dessus et aux côtés.

(Armoiries concédées, P<sup>re</sup> du 30 janvier 1567. Reg. 5. Pat<sup>re</sup> Sav. f. 237).

Devise : CÆTERA RELINQUUNTUR.

Les Patentes de 1567, tout en concédant des armoiries aux de Ville, ajoutent qu'elles sont celles mêmes dont ils ont toujours joui. Pourquoi, dans la suite, furent-elles modifiées ? Pourquoi la tour d'argent s'est-elle transformée en une « porte de ville » à trois tours d'argent ? Je l'ignore ; peut-être par désir de voir le meuble de l'écu prendre, dans son appellation, un rapport plus direct avec le nom de la famille ? La tour des armoiries concédées n'était pas girouettée. Pourquoi, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les trois tours étaient-elles ? Fantaisie de graveur ? Peut-être ?... Le C. A. de Foras, qui avait vu les Pat<sup>es</sup> et la description des armoiries de 1567, a néanmoins représenté les armes des de Ville, dans son livre « Le Blason », avec trois tours non girouettées. C'est sous cette dernière forme que je les fais figurer ici. Les griffons ne sont pas le fruit de mon imagination. Ils sont ainsi donnés sur une gravure de 1735 environ, vraisemblablement contemporaine de l'acquisition de la seigneurie de Travenay. Je me suis, pour les ornements, inspiré de cette gravure et aussi du sceau de la justice de Châteauvieux et Confignon donné par les Archives Héraldiques Suisses, 1916, n° 2, pl. I.



Le nom de Ville, en latin *de Villa*, apparaît à toutes les époques de notre histoire de Savoie, comme patronymique de familles nobles en commençant par les N<sup>es</sup> de Ville, voisins des Menthon et mêlés à leur vie, au XIII<sup>e</sup> siècle, qui tiraient leur nom du lieu de Villa, *nunc* Villaz, sur le glacis qui s'étend à l'ouest du Parmelan vers le torrent de la Fillière (voir au SUPPLÉMENT), et qui semblent s'incorporer parfois aux N<sup>es</sup> de Moyron et de Folliet, puis en continuant par les de Ville, seigneurs de Farges au pays de Gex, et par les de Ville du Faucigny, alliés aux Lugrin, Rossillon et Menthon (voir au SUPPLÉMENT).

Nous ne suivons la descendance d'aucun de ces N<sup>es</sup> de Ville au delà du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais, à cette époque, nous en trouvons d'autres, qualifiés nobles et noblement alliés, dans les environs de Chambéry, où ils remplissent des charges dans les conseils ducaux. Était-il parent de ces derniers, cet Étienne de Ville, bourgeois de Chambéry, par qui commence, en 1567, la généalogie continue qui suit ? La chose est fort possible, mais les Pat<sup>es</sup> de noblesse de 1567 n'en parlent pas et mentionnent seulement les services rendus par ledit Étienne au Prince Charles... « qu'Étienne, en son plus fort âge, avoit suvy » et les « recommandables et agréables services » faits à Emmanuel-Philibert par Barthélemy et Humbert de Ville, fils naturels et légitimes d'Étienne de Ville (1).

(1) Par les Pat<sup>es</sup> de 1567, Emmanuel-Philibert déclare : « avons créé nobles et du titre et privilège de noblesse avons décorés et décorons comme s'ils estoient issus de parents nobles et d'ancienne noble race » Étienne de Ville, Barthélemy et Humbert, ses fils et « ensemble ses enfants naturels et légitimes de tout sexe, leur descendance et postérité », etc... Cela ne veut pas dire que les de Ville que nous rencontrons avant la date de 1567 à Chambéry ne soient pas de la même souche qu'Étienne et sa descendance. Il est fort possible qu'Antoine, Achille, etc..., de Ville ne portassent leur qualificatif de noblesse qu'en vertu des fonctions qu'ils remplissaient dans les conseils ducaux et que les mérites personnels d'Étienne et de ses fils leur aient valu, par l'octroi des Pat<sup>es</sup>, une définition de leur noblesse qui fut, à l'avenir, étrangère aux fonctions remplies auprès du Duc ou pour son service.

Cet Étienne, qui était peut-être né vers l'an 1500, était, comme je l'ai dit, bourgeois de Chambéry et on pourrait donner le qualificatif « de Chambéry » à toute sa descendance, dont presque tous les membres, pendant quatre siècles, sont nés dans cette ville et y sont morts. En dépit d'un développement numérique assez restreint, la place occupée dans notre pays par cette famille est importante en raison de ce fait caractéristique que, tout le long de son existence, elle a fourni des hommes distingués dans toutes les branches de l'activité réservée à la noblesse et aussi dans les fonctions publiques, pour le plus grand bien de leurs concitoyens. Les termes des Patentes, par lesquelles le Roi accordait, en 1845, à Alban de Ville de Quincy le titre de comte, résumaient avec exactitude l'histoire de sa maison : « Illustre noblesse, dévouement constant au public et au trône ».

N. B. Les faits affirmés sans références aux tableaux suivants sont prouvés par titres existants aux Arch. Travenay. TABLEAU I.

N<sup>o</sup> et Egr<sup>o</sup> ANTOINE de Villa, témoin à Pont-de-Beauvoisin, part de Savoie, le 16 nov<sup>bre</sup> 1520 (Tr. Eschavannes). C'est peut-être le même qu'Antoine ci-contre.

M<sup>r</sup> M<sup>r</sup>, puis N<sup>o</sup> et Egr<sup>o</sup> ANTOINE de Villa, considérés, praticiens in consilio duca, est nommé dans un acte du 31 octobre 1520 (Arch. Savoiron). Lui, peut-être, avocat, est témoin, le 18 avril 1530 (Arch. Regnaud), Antoine de Villa était « émouleur-tateur » en la Chambre des Comptes de Piémont le 24 août 1565 (Arch. Cour). Il avait ép. D<sup>lle</sup> Claudine, fille de N<sup>o</sup> Amédée Rapiet, bourgeois de Chambéry, et de Marie Dyvonne. Il fut père d'Achille ci-dessous.

I. N<sup>o</sup> ÉTIENNE de Villa, bourgeois de Chambéry, et ses fils Barthélemy et Humbert, reçoivent, le 1<sup>er</sup> janvier 1567 (Reg. 5. Pat. Sav. f. 237), en récompense de leurs bons services, des P<sup>es</sup> de noblesse (Arch. Ch. des Cp<sup>es</sup>). Étienne, suivant les notes de la famille, aurait ép. Madeleine de la Croix. Je n'en ai vu aucune preuve.

ACHILLE de Villa partage, le 1<sup>er</sup> juillet 1562 (Arch. Regnaud) avec les N<sup>es</sup> de Regnaud, ses cousins germains, pour les droits de sa mère dans l'hoirie de sa grand-mère, Marie Dyvonne, femme de N<sup>o</sup> Amédée Rapiet.

N<sup>o</sup> JACQUES de Villa, nommé par une Gén<sup>o</sup> m<sup>o</sup> sans référence ni indication sur son curriculum vitæ. Je pense que c'est lui qui fut prêtre et nommé curé de St-Jean de Gonville, après la résignation de son frère Oddon (D<sup>re</sup> du Clergé) (3).

N<sup>o</sup> ODDON de Villa, proton<sup>o</sup> apostolique, chanoine de la S<sup>te</sup>-Catherine d'Aiguebelle, curé de St-Jean de Gonville; mort curé de Vernier. Il avait testé le 21 août 1577 et, le 9 décembre 1578, résigna la cure de St-Jean de Gonville (D<sup>re</sup> du Clergé).

II. N<sup>o</sup> BARTHÉLEMY de Villa, const<sup>o</sup> de S. A. et secr<sup>o</sup> duc, maître auditeur en la Ch. des Cp<sup>es</sup>, 20 octobre 1589. Il fut chargé, en 1597 et 1571, de missions en Suisse. Comme son père et ses frères, il s'appela de Villa. Le 1<sup>er</sup> janvier 1569 (Arch. S.S.S.), Barthélemy, « qui a toujours signé selon le vocable latin de Villa », demande à signer dorénavant : de Ville, « qui est son cognom en langue vulgaire », et l'obtient par Pat<sup>re</sup> d'Emmanuel-Philibert. Il est curieux que Barthélemy, aux archives du S.S.S., où il a fait enregistrer ces P<sup>es</sup>, signe le reçu : Deville ! Mais il faut aussi remarquer que, en cette affaire, il parle du vocable latin de son nom de Villa, mais ne fait aucune allusion à une origine de ce nom qui serait italienne. Il prête serment de fidélité au Duc le 31 décembre 1576, alias 31 octobre 1596. Il ép. D<sup>lle</sup> Pernelle Martin (1), fille de N<sup>o</sup> Anselme, coseig<sup>er</sup> de Cornillon et Marthod, veuve de N<sup>o</sup> Pierre Bonnet. Il teste le 24 novembre 1597 et meurt en 1598.

N<sup>o</sup> HUMBERT de Villa, cons<sup>o</sup> ducaux, émouleur et receveur de la Ch. des Cp<sup>es</sup>; cons<sup>o</sup> et procureur patrimonial, 21 janvier 1594. Des Pat<sup>es</sup> du 28 septembre 1574 (Arch. Cour) le nomment, pour le récompenser des services rendus depuis dix ans et des preuves de savoir et d'habileté par lui données dans les voyages de Suisse et de France qu'il a faits pour S. A., secr<sup>o</sup> et greffier de la Ch. des Cp<sup>es</sup>. Il mourut le 18 février 1611.

N<sup>o</sup> FRANCOIS de Ville, de Chambéry, ép. en 1655, D<sup>re</sup> Jacqueline de Gex, de Bonneville (R. P. S<sup>te</sup>-Catherine de Bonneville).

III. N<sup>o</sup> HUMBERT de Ville, baptisé le 1<sup>er</sup> déc. 1588 (R. P. St-Léger); gentil<sup>o</sup> de la Ch. de S. A. R. par P<sup>re</sup> du 1<sup>er</sup> juin 1640; ép. le 4 juin 1610 (2) (R. P. St-Alban), D<sup>lle</sup> Claudine, fille de N<sup>o</sup> Catherine de Reydet, seig<sup>er</sup> de Choisy. Il meurt *intestat* en 1646. Sa veuve teste le 5 décembre 1654 et vivait encore en janvier 1660. (Minut<sup>o</sup> Brun).

N<sup>o</sup> JEAN-CLAUDE. La Généalogie manuscrite le donne comme avocat au S. S. S., mort en 1607, sans appuyer ces assertions d'aucune référence. D'après les Archives Travenay, Jean-Claude fut « occis », vers 1647, par le sieur du Mollard, « oncle de la femme du sénateur de Challos ». Son hoirie était en discussion en 1648-1649, entre sa belle-sœur, Claudine de Reydet, alors veuve, et le ménage François de Ville-Favier, ses sœur et beau-frère.

N<sup>o</sup> GEORGES, baptisé le 19 décembre 1583 (Mss. Chappéron). La Généalogie manuscrite donne deux dates : 17 mars et 19 novembre 1583, d'après les R. P. de St-Léger.

N<sup>o</sup> LOYS, fils de M<sup>r</sup> Deville et de M<sup>me</sup> Bonnet, sa femme, baptisé le 15 avril 1587 (Mss. Chappéron); parrain : M<sup>r</sup> Louis Milliet, prem<sup>er</sup> président; marraine : M<sup>lle</sup> Marguerite de la Chambre.

FRANÇOISE, ép. 1<sup>o</sup> en 1601 (Arch. dép. Savoie, E 39), N<sup>o</sup> Louis, fils de feu N<sup>o</sup> Amédée Poncet; 2<sup>o</sup> Maximilien Favier, proc<sup>o</sup> général, cons<sup>o</sup> d'Etat de S. A., présid<sup>o</sup> au S. S. S. Ils étaient déjà mariés en 1612 et vivaient encore en 1649. Leur fille, Léonarde Favier, fut baptisée en 1618.

FRANÇOIS, baptisé le 16 août 1624; docteur en Sorbonne, chant de la S<sup>te</sup>-Catherine; chan<sup>o</sup> et théologal de St-Pierre de Genève, coadj<sup>o</sup> avec future succession de son oncle maternel, Claude de Reydet; prieur comm<sup>o</sup> de N.-D. de Bellevaux; résigna le 31 janvier 1678 en faveur de son neveu et homonyme (D<sup>re</sup> du Clergé). Il testa le 25 janvier 1694.

IV. CHARLES-EMMANUEL, baptisé le 11 août 1634; B<sup>is</sup> d'Étienne, seig<sup>er</sup> de Metz, Tassy, Manessy et Villaret; seig<sup>er</sup> de la m<sup>o</sup> P<sup>re</sup> de Villard-Fontanil; doct<sup>o</sup> de l'Université d'Avignon; sénateur par P<sup>re</sup> du 14 décembre 1658. Il ép. contr. de mar. du 12 juin, alias janvier 1645 (ce ne peut être que 1655) (Pr. des S. S. M. et Laz.). D<sup>lle</sup> Jacqueline, fille de feu Sp<sup>le</sup> François Dessaix, avocat au S. S. S., lieu<sup>o</sup> de la judic<sup>o</sup> maje de Faucigny. Les Pr. des S. S. M. et Laz., écrivent Dessaix et d'Essaix; les R. P., — par habitude sans doute — inscrivent Decis ! Le 19 mars 1687, (sans référence), il achète à D<sup>re</sup> Marie du Coudray, veuve de Jean-François de Dortans, laquelle agit en son nom et de son fils Victor-Amé, tout ce que ladite Marie possédait rière la paroisse de St-Pierre de Cognin, maison, granges, battoir, moulins, prés, jardins, vignes, vergers. Il teste, 27 décembre 1687, et meurt le 22 avril 1689. (Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU II.)

CLAUDINE, ép., c. d. du 16 nov. 1663 N<sup>o</sup> Pierre Martin, jumeaux, bapt. de St-Etienne le 9 avril 1620 (R. P. St-Alban); m<sup>o</sup> P<sup>re</sup> de la Valdise; seig<sup>er</sup> de la Valdisse. Il teste le 8 novembre 1678 (Arch. Thuysset).

SI-GISMOND, SEIG<sup>ER</sup>, bapt. le 9 avril 1620 (R. P. St-Alban); parrain : Ill<sup>re</sup> Sigismond d'Este; marraine : Gabrielle Dian-sér de Monthoux.

BRUNO, baptisé le 26 nov<sup>bre</sup> 1615 (6<sup>o</sup> mss.), date incertaine, sans référence : 23 mai 1614 (R. P. St-Léger). Le mariage de ses parents ?

HUMBERT, baptisé le 8 oct<sup>bre</sup> 1610 (6<sup>o</sup> mss.), baptisé le 23 mai 1614 (R. P. St-Léger).

EU-GE-NIE, religieuses Annonciades à Chambéry. Le 4 février 1653, avant son départ pour la France, il teste en faveur de ses frères Emmanuel et François (note de M. de Foras, sans références).

(1) La Généalogie manuscrite l'appelle « Martigny » par une traduction erronée de la forme génitive : « Martini » du nom : Martin.

(2) La date du mariage donnée par la Généalogie manuscrite est 1609, avec surcharge. M. de Foras a écrit de sa main : 1610 (R. P. St-Alban).

(3) L'occupation de ces deux cures au pays de Gex par deux fils d'Étienne de Ville ; le mariage d'Antoine de Ville ci-dessus avec une fille de Marie Dyvonne, de Chambéry, dont la parenté est possible avec les Dyvonne ou Virvonne du pays gessien ; certaines indications relevées aux archives du château de Ville, nous inclinent à penser que les nobles de Ville, de Chambéry, auraient leur origine chez les de Ville, de Farges.







# VILLETTE (DE)

SEIGNEURS DE VILLETTE, GAILLARD, SIMOND ET MANIGOD ; COSEIGNEURS DU SOUGEY, EN GENEVOIS ;  
SEIGNEURS DE CHAVAGNAT, EN BRESSE, ETC.



P. : d'or à une croix engrêlée de sable.

(Guichenon ; Dict<sup>e</sup> héraldique.)

L'Armorial Genevois blasonne : d'azur à une croix engrêlée d'argent et citée des sceaux de 1531 et 1548, mais sans dire qu'il y ait pu distinguer les émaux. Selon Grenus, le champ serait d'argent et la croix de sinople (1).

**D**EUX localités appelées Villette existent en Savoie. L'une, en Tarentaise, a donné son nom à une race très ancienne qui, fondue dans des conditions demeurées obscures avec celle, non moins antique, des sires de Chevron, est devenue l'illustre maison de Chevron-Villette. L'autre est située en Genevois, aux portes mêmes de Genève, tout près de Thonex. Le *Regeste genevois* analyse un acte de la fin du IX<sup>e</sup> siècle, citant le territoire de *Villula*, près Genève, et un titre de 1146, qui parle de *Villa juxta Gebennas*. Ces deux mentions, la première surtout (2), doivent se rapporter à cette seconde localité où, déjà au XIII<sup>e</sup> siècle et peut-être bien auparavant, se dressait une importante maison-forte.

Dès 1137, nous trouvons établis et propriétaires de fiefs à Villette ou dans ses environs plus ou moins immédiats, à Neydens, Gaillard, Thonex, Veyrier, Bossey, Troinex, des nobles de Villette qui, au moins dans les années qui suivirent, devinrent seigneurs de Manigod (3). Le comte Amédée de Foras paraît les avoir considérés comme issus du même estoc que les Villette de Tarentaise. Nos recherches dans ce domaine nous ont conduit à une solution opposée. Au surplus, notre opinion concorde avec celle exprimée dans une lettre adressée, en 1914, au comte de Mareschal par M. B. Baudi di Vesme, l'archéologue piémontais dont, au cours de cet ouvrage, nous avons cité maintes fois les travaux érudits. Aussi devons-nous considérer comme inscrits à tort au Tableau I de la généalogie Chevron-Villette un certain nombre de personnages que M<sup>r</sup> de Foras lui-même indique comme les antécédents probables des Villette-Manigod. Originaires de Genevois et non de Tarentaise, portant des armes sans aucun rapport avec celles des Chevron-Villette, ils doivent figurer au début de la filiation d'une race qui, sans avoir atteint la notoriété de ses homonymes tarins, a cependant compté à ses débuts parmi les maisons les plus qualifiées du *pagus gebennensis*.

Une de ses branches, possessionnée en Bresse dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, garda néanmoins en partie ses biens en Savoie, à Gaillard, Thonex, Manigod et Arbusigny jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle semble alors disparaître ; Guichenon, et surtout, après lui, Philibert Collet et Révérend du Mesnil, la considèrent comme éteinte. Toutefois, et peu après, nous constatons l'existence à Jasseron, près de Bourg, de N<sup>es</sup> de Villette portant les mêmes armes, se qualifiant seigneurs de quelques-uns des mêmes fiefs et prétendant se rattacher à la même souche. A la vérité, les arguments sur lesquels ils fondent leurs dires semblent fragiles et une habile substitution nous paraît très possible. Un doute subsiste néanmoins devant les troublantes coïncidences que nous constatons. Nos investigations ne nous ayant pas permis de projeter sur ce problème la lumière que nous eussions désirée, nous devons laisser à des chercheurs plus heureux la satisfaction et l'honneur de découvrir la solution définitive.

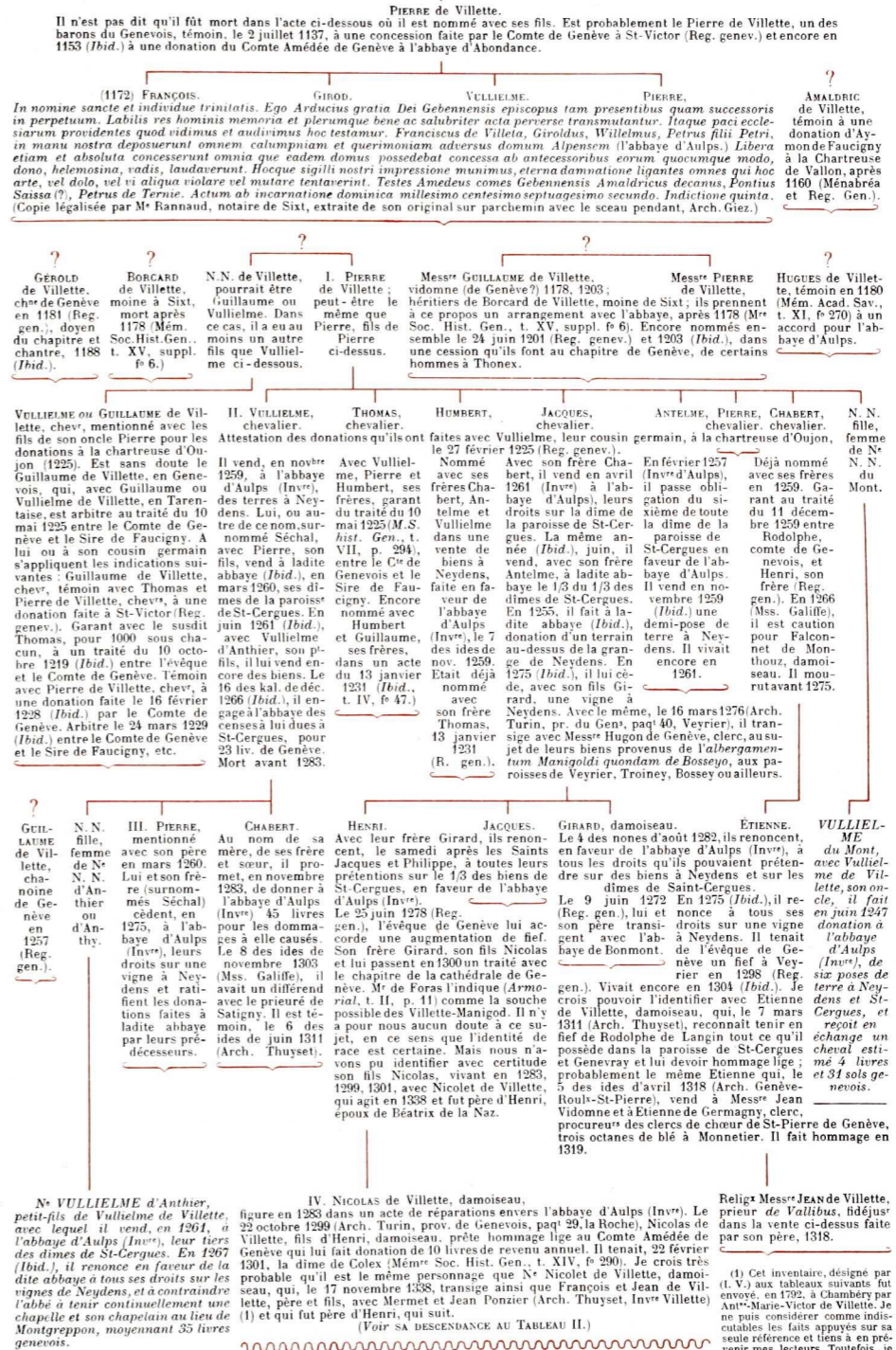
Un autre rameau des N<sup>es</sup> de Villette, demeuré en Savoie, vivait encore noblement à Anièrès et environs au XVI<sup>e</sup> siècle. Sa situation n'ayant cessé de décliner, ses représentants exercèrent le notariat, d'autres devinrent simples cultivateurs ou artisans. Vers 1590, ils formèrent deux branches distinctes : l'une, catholique, établie à Veigy-Foncenex ; l'autre, calviniste, fixée à Genève. On trouvera dans les tableaux ci-après quelques indications les concernant, leur étude détaillée sortant du cadre de cet ouvrage.

(1) D'après l'Armorial général du Forez de M. Gras, il existait à Noirétable une famille noble de Villette portant pour armoiries, d'après un sceau du XV<sup>e</sup> siècle : d'azur à la croix engrêlée d'argent. Si le fait est certain, il paraît assez probable que ces N<sup>es</sup> de Villette foréziens étaient un rameau essaimé de la famille savoyarde.

(2) *Villa juxta Gebennas* pourrait aussi désigner la localité actuelle de Ville-la-Grand.

(3) L'inféodation régulière de Manigod aux N<sup>es</sup> frères Aymonet et Mermet de Villette est datée du 5 septembre 1304. Mais le 16 mars 1276, N<sup>es</sup> Jacques et Girard de Villette, père et fils, transigent avec Mess<sup>rs</sup> Hugon de Genève, clerc, au sujet de biens à eux provenus de l'*albergamentum Manigoldi quondam de Bossey, in parochiis de Varioz (Veyrier), Troynay et Bosseyo vel aliibi*. Cette synonymie inattendue de Bossey et de Manigod ne laisse pas de nous troubler quelque peu... Enfin, une note au crayon de M. de Foras parle, sans nulle référence du reste, d'un « titre du commencement du XI<sup>e</sup> siècle prouvant la possession de Manigod en faveur des Villette comme les souverains le possèdent maintenant. » Je n'ai rien trouvé de semblable pour ma part, mais crois intéressant, et peut-être même utile, d'exposer ces données d'apparence contradictoire, ne désespérant pas qu'un curieux avisé dénicher un jour le document qui dissipera ces obscurités.

## TABLEAU I.



(1) Cet inventaire, désigné par (I. V.) aux tableaux suivants fut envoyé, en 1792, à Chambéry par Ant<sup>ie</sup> Marie-Victor de Villette. Je ne puis considérer comme indiscutables les faits appuyés sur sa seule référence et tiens à en prévenir mes lecteurs. Toutefois, je l'ai trouvé exact autant que j'ai pu le vérifier.







VIII. N° PHILIBERT de Villette. (Voir son article et son ascendance au TABLEAU II.)

IX. HENRI de Villette, fils de N° Philibert de Villette, de Gaillard, seigr de Villette au bailliage de Ternier, demeurant en Bresse, étant à Genève, vend des terres à Chêne, à Egrs Claude Roset, notaire et citoyen de Genève, le 8 mai 1542 (Arch. Genève, not. fr.); ledit Henri agit au nom de son père en suite d'une procuration insérée dans l'acte où sont nommés ses frères Gabriel et Michel, par qui N° Philibert, leur père, s'engage à faire ratifier la vente. Il ép. contr. mar. du 15 octobre 1547 (T.C.), D<sup>ne</sup> Marguerite, fille de feu N° Pierre Montuel, notaire, de Chalarnont. Elle était veuve de N° Jean de Coindrien, seigr des Hayes, qui, par testament du 15 décembre 1545, lui avait fait un don de 600 livres. N° D<sup>ne</sup> Désirée Monon, fille de feu François Monon, quand vivait seigr de Chavagnat, testant le 20 octobre 1570 (T.C.), à Jasseron, dans la maison de N° Henri de Villette, son cousin, comme héritier universel ledit Henri, qui devint ainsi seigr de Chavagnat. Il testa le 27 décembre 1582 (Ibid.), laissant à sa femme l'usufruit de ses biens de Jasseron et de Cezériat, codicilla le 14 février 1589 et mourut le 28 août de la même année, selon son inscription tombale (copie sur authentique aux Arch. Thuyset).

CLAUDINE ép., contr. mar. du 17 février 1542 (T.C.), N° Gaspard Guillo-mot, fils de feu N° Jean, seigr de Mon ternois.

FRANÇOISE ép. N° Nicolas Pelissier, de Balleyson. Tous deux étaient déjà morts, laissant deux fils, N° Claude et Etienne Pelissier, lorsque, le 22 août 1548 (T.C.), à Jasseron, ledit N° Claude, majeur de 20 ans et mineur de 25 ans, cède et transporte à N° Henri et Gabriel, fils de feu N° Philibert de Villette, jadis demeurant à Jasseron, tous ses droits sur l'hoirie du dit Philibert.

MICHEL, nommé dans la vente du 8 mai 1542, avec son père et ses frères.

GABRIEL de Villette ép., contr. mar. du 10 février 1547 (T.C.), D<sup>ne</sup> Gasparde du Pont, veuve en premières noces de N° Antoine Jordane et fille de N° Jean-François du Pont, de Saint-Jean-de-Maurienne, et de Claudine d'Arvillard. Il achète des biens à Gaillard les 4 juin et 15 octobre 1549 (Arch. de Genève, Reg. de la cour de Gaillard). Le 6 novembre 1551 (Ibid., gr. Bernes), des recon<sup>tes</sup> sont en sa faveur passées pour des biens à Villette, précédemment reconnus en faveur de son père et de son oncle André de Villette. Le 2 avril 1565 (Arch. Costa), il est substitué au test de N° Nicolas des Bognes, son cousin germain. Qualifié seigr de Manigod, du Sougey et de la Marmotte, il souscrit, le 3 octobre 1567 (Arch. Genève), une oblig<sup>tion</sup> pour N° François de Chapeaurouge, et, le 2 janvier 1569 (Ibid.), vend des biens à Gaillard. En 1567 (Arch. Troches), il est dit époux de D<sup>ne</sup> Louise de Leydier, fille de N° Louis et de Marie-Victorine de Novéry. Habitant Genève, il y est décédé le 30 mai 1578 (Arch. d'Etat Genève), âgé de 70 ans environ.

X. CLAUDE, fils aîné, capit<sup>aine</sup> de chevau-légers; cohéritier universel de son père en 1582; a dû mourir sans postérité avant son père qui ne le nomme pas dans son codicille de 1589 (T.V.).

N° LOUIS de Villette, écuyer, seigr de Chavagnat, cohéritier universel de son père, 1582, 1589 (T.C.). En 1602 (Arch. Côte-d'Or), Louis de Villette, seigr de Villette et de Chavagnat, fait les devoirs de fief pour cette seigneurie. D'après Guichenon (Bresse et Bugy), il ép. D<sup>ne</sup> Pernelle Doneux, d'Orgelet en Franche-Comté, dont il n'eut pas d'enfant et dont les héritiers firent vendre Chavagnat pour récupérer les droits dotaux de ladite Pernelle. D'après la G<sup>ne</sup> ms<sup>te</sup>, il aurait ép. D<sup>ne</sup> Françoise Guillet, dont il eut Louis et Clément ci-dessous. Nous avons seulement la preuve qu'ils sont tous deux fils d'un N° Louis de Villette (1).

AIMÉ, second fils, cohéritier univ<sup>ersel</sup>, 1582, 1589 (T.C.), ép., contr. mar. du 12 mai 1581 (Ibid.), D<sup>ne</sup> Claudine de Noblens, fille de N° Louis et veuve de N° Jean-Philibert de Châtillon, sœur de N° François et Claude de Noblens qui lui constituent une dot.

LOUISE, Leur père lègue 800 livres à chacune d'elles, et leurs accoutrements nuptiaux. D'après une transaction de 1610 (G<sup>ne</sup> ms<sup>te</sup>), elle ép. Sibuet Jayr, châtelain de Cezériat.

LUCRÈCE, capitaine de chevau-légers; sans doute mort sans postérité, dans un albergement de son père en 1582.

PHILIBERT, agit avec son père le 28 mars 1574 (Arch. Genève), non nommé au testament de son père en 1582.

CLAUDE, seigr du Sougey, commissaire d'artillerie en Savoie (G<sup>ne</sup> ms<sup>te</sup>). Le 27 avril 1580 (Arch. Genève, min<sup>istère</sup> de Laissu), il fait un affranchissement à Villette. Le 15 août 1583 (Ibid.), qualifié seigr du Sougey et de la Marmotte, il vend des biens à Gaillard et environs à Marguerite de Budé, veuve de Guillaume de Try, bourg<sup>ois</sup> de Genève. En 1594 (Arch. Thuyset), il intente procès et action fidéicommissaire contre les filles de son oncle N° Urbain du Pont. N° Philibert de Villette, seigr du Sougey, bourg<sup>ois</sup> de Montmélan, y est le 14 février 1618 (Arch. S.S.S.), témoin à un accord pour les nobles de Charrières. Alliance inconnue. Mort à Jasseron en 1624 (G<sup>ne</sup> ms<sup>te</sup>).

PHILIBERT de Villette, seigr du Sougey, commissaire d'artillerie en Savoie (G<sup>ne</sup> ms<sup>te</sup>). Le 27 avril 1580 (Arch. Genève, min<sup>istère</sup> de Laissu), il fait un affranchissement à Villette. Le 15 août 1583 (Ibid.), qualifié seigr du Sougey et de la Marmotte, il vend des biens à Gaillard et environs à Marguerite de Budé, veuve de Guillaume de Try, bourg<sup>ois</sup> de Genève. En 1594 (Arch. Thuyset), il intente procès et action fidéicommissaire contre les filles de son oncle N° Urbain du Pont. N° Philibert de Villette, seigr du Sougey, bourg<sup>ois</sup> de Montmélan, y est le 14 février 1618 (Arch. S.S.S.), témoin à un accord pour les nobles de Charrières. Alliance inconnue. Mort à Jasseron en 1624 (G<sup>ne</sup> ms<sup>te</sup>).

??

XI. N° LOUIS de Villette, écuyer, seigr de Chavagnat, Broysia et Manigod, fils de N° Louis de Villette (Arch. municip. de Jasseron), a dû naître vers 1636. Le 25 septembre 1671 (Baux), il se fait admettre à l'assemblée de la noblesse de Bresse. Il épousa, le 10 janvier 1673 (Arch. municip. de Lyon, paroisse de St-Pierre-le-Vieux), D<sup>ne</sup> Elisabeth (parfois dite Isabelle) Dumas, fille de s<sup>r</sup> Benoît Dumas, bourg<sup>ois</sup> de Lyon, et d'Hon<sup>neur</sup> Françoise Sollin. Le contr. dot. est du 28 décembre 1672, ainsi que la quittance dotale. N° Louis, fils de feu Louis de Villette, reconnu (Arch. municip. de Jasseron) en faveur du N<sup>os</sup> de Treffort et du seigr abbé commendé de St-Joux et St-Claude, prieur du prieuré de Jasseron, dépendant du dit monastère (la date manuscrite, vers 1688 ou 1683). Elisabeth Dumas mourut à 43 ans et fut ensevelie le 30 août 1697 dans la chapelle St-Claude, à Jasseron (J.). Son mari y fut enseveli le 27 septembre 1719, âgé de 83 ans (J.).

CLÉMENT de Villette, témoin au mariage de son frère Louis, à Lyon, le 10 janvier 1673.

N° JACQUES, fils de N° Philibert de Villette et petit-fils d'une D<sup>ne</sup> du Pont, est témoin, le 22 août 1599 (Arch. Blay), à la ratification d'une transaction du 1<sup>er</sup> mai précédent; fait au fort St-Jean-de-Maurienne (2).

MARIE-MADELEINE, née et ondoyée le 27 juin 1676, cérém<sup>on</sup>ies bapt<sup>ême</sup> 12 avril 1688; elle ép., le 28 avril 1712 (J.), N° Etienne de Vaulgrigneuse, écuyer, habitant Châtillat. Mère en 1713, 1716; déjà veuve le 12 août 1736; morte le 6, sépulturée le 7 mai 1749 à Jasseron (J.).

XII. N° ANTOINE de Villette, écuyer, seigr de Chavagnat, etc., né le 5, baptisé le 16 décembre 1685 (J.). Il ép., contr. de mar. du 12 février 1715 (T.C.), D<sup>ne</sup> Louise-Marie Dombey, fille de feu Paul Dombey, d'abord receveur des traites foraines, puis receveur des finances du Roi au bureau de Simandre, et d'Anne de Marboz. Elle mourut le 10 octobre 1748, lui le 10 septembre 1749; tous deux ensevelis dans la chapelle St-Claude, qui leur appartenait, à Jasseron (J.).

ANNE, ondoyée le 30 janvier 1674, baptisée le 12 avril 1688 (J.). Elle ép. Pierre Le-guel, chirurgien, demeurant à Jasseron, lequel y fut sépulturé le 10 mai 1714 (J.).

ELISABETH, née le 17 mars 1675 (J.), baptisée le 16 avril suivant; sé-pulturée le 2 février 1683, âgée de 8 ans (J.).

CLAUDE, né le 5, baptisé le 6 décembre 1678 (J.).

ANGÉLIQUE, née le 12, baptisée le 20 novembre 1687; sépul-turée le 12 novembre 1688 (J.).

MARC-ANTOINE, né le 12, baptisé le 16 janvier 1684 (J.), ayant pour parrain N° Marc-Antoine de Montmel, de Châte-nay-en-Dombes.

(1) C'est ici que se pose le grave point d'interrogation dont j'ai parlé à la page 630. Louis, fils de N° Henri de Villette, a-t-il laissé descendance? Trois auteurs, à ma connaissance, ont traité la question: Guichenon, qui était presque contemporain (Bresse et Bugy, 2<sup>e</sup> partie, p. 39); Philibert Collet, qui écrivit ses notes, restées manuscrites, vers 1700; enfin, Révérend du Mesnil, dans son *Armorial historique de Bresse*, au siècle dernier. D'après le premier, « Chavagnat ayant été acheté par Henry de Villette, écuyer, seigr de Manigod en Savoie, le fils de ce dernier, « Louis de Villette, seigr de Manigod, épousa Pernelle Doneux, d'Orgelet en Comté. Cette seigneurie de Chavagnat fut subhastée, à la poursuite des héritiers de la dite Doneux, pour la restitution de ses deniers dotaux et achetée par Philibert de Montjovent, seigr de Boha, qui l'a depuis revendue à Pierre de Seyturiat, seigr de la Verjonnrière, baron de Cornod et de Montdidier, sur qui Chava-gnat a été encore revendue, avec tous les biens de la maison de Villette, par arrêt du Parlement de Dijon et acheté par les héritiers « Jayr qui l'ont depuis remis par donation en son ami à N° Basile Guillet, conseiller du Roi et lieutenant en l'élection de Bresse, qui est « à présent seigneur de Chavagnat. » Nous n'avons pas de titres pour confirmer ou infirmer ces dires, sauf toutefois le testament de Désirée Monon, et il semble bien prouver qu'Henri de Villette a hérité Chavagnat au lieu de l'acheter. Cela laisse supposer chez Guichenon une connaissance impar-faite de la question. Notons d'ailleurs que, si Guichenon nous donne clairement à entendre que Louis de Villette n'eut pas d'enfant de Pernelle Doneux, il ne dit rien de plus sur ce point, comme le prétend légèrement Révérend du Mesnil. Il a fort bien pu en avoir d'un autre mariage. Philibert Collet est net dans ses assertions, mais les était peu. On lit dans son manuscrit, que je cite d'après Révérend du Mes-nil: « XVI<sup>e</sup> siècle — Villette. — Ceux de cette famille sont nobles, j'ai vu leurs titres, ils sont du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. « Elle (sic) est gratuite (leur noblesse, je pense) et donnée par le Duc de Savoie parce que Villette avait bien reçu chez lui l'Archi-« due qui était venu voir le Duc de Savoie, son beau-frère; ce qui est fort différent de l'histoire de Guichenon; il est vrai qu'il « parle des Villette du Bugy et que les titres que j'ai vus sont ceux des Villette de Jasseron, en Bresse ». Voilà qui est précis et clair en apparence seulement. En effet, les Villette dont parle Guichenon — n'en déplaise à Philibert Collet, — sont bel et bien ceux possédés à Jasseron au moins dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle (j'en ai vu moi-même les titres conservés, en plusieurs états d'ailleurs, aux Archives municipales de Jasseron) et qui étaient devenus seigr<sup>s</sup> de Chavagnat vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Philibert Collet, qui ne cite ni une date précise, ni un seul des titres qu'il prétend avoir vus — et où les a-t-il vus? — paraît, tout compte fait, n'avoir sur ce sujet que des notions assez vagues. Quant à Révérend du Mesnil, sa documentation personnelle, en l'espèce, est nulle. Il se contente de citer ses prédécesseurs sans noter leurs contradictions ni chercher en quoi que ce soit à vérifier leurs dires. Après avoir parlé très sommairement des Villette-Manigod-Chavagnat, il énumère pêle-mêle des Villette de Chaleins et des Villette de Saint-Georges-sur-Renon, « autre famille », dit-il (deux autres, dirais-je avec plus de probabilité) « portant les mêmes armes, suivant Chevillard » (ce n'est pas prouvé, que je sache) et les proclame toutes éteintes. Et il ajoute: « A cette famille chevaleresque des Villette se substitua, nous n'avons pu savoir « comment, par le nom et les armes, des Villette plus récents, anoblis, d'après Philibert Collet, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, qui si firent « admettre à l'assemblée de la noblesse de Bresse le 25 septembre 1671, etc. ». Je ne veux pas prendre parti sur ce point délicat. Pas plus que moi, M. de Foras n'a eu en mains le contrat de mariage de Louis de Villette avec Françoise Guillet, qui eût certainement levé bien des doutes. Il n'a vu qu'une brève analyse du contrat de son fils Louis, époux d'Elisabeth Dumas, acte que je n'ai pu — à mon vil regret — rechercher dans les anciens minutes lonnaies, et qui doit contenir des indications susceptibles d'éclaircir le problème. Le seul document connu de nous, qui établisse la filiation de Louis II à Louis I et de Louis I à Henri, est une copie de la cession de droits consentie par N° Claude Pellissier à ses oncles Henri et Gabriel de Villette, copie sur laquelle le notaire a inscrit qu'elle est par lui délivrée à N° Louis, écuyer, fils de N° Louis, qui était fils du dit N° Henri de Villette. Comme preuve, c'est évidemment très mince. Nous savons toutefois de façon sûre que Louis II était fils d'un N° Louis.

(2) N° Nicolas de Villette, de Maurienne, témoin à Chambéry, le 25 avril 1617 (Arch. Morand), lors d'une transaction concernant la succession de feu N° Urbain du Pont, doit appartenir à cette branche. Il serait vraisemblablement un fils de N° Philibert et un frère de N° Jacques.

XIII. ETIENNE-JOSEPH de Villette, écuyer, seigr de Chavagnat, né le 8, baptisé le 9 juin 1724 (J.). Ce doit être lui, Joseph de Villette, parrain avec sa sœur le 5 décembre 1740 (J.) et dit alors étu-diant à Bourg. Il prit part aux assemblées de la noblesse de Bresse en 1754, 1757, 1769 (Baux). Le 7 février 1757 (I. V.), il ép. D<sup>ne</sup> Françoise-Antoinette Ravet, fille de feu Mess<sup>rs</sup> Jean-Claude Ravet, not<sup>aire</sup> royal et procureur à Bourg. Elle est marraine à Jasseron, le 20 janvier 1778 (J.). Etienne-Joseph fut représenté par son fils Antoine-Victor à l'assemblée des trois ordres du bailliage de Bresse, le 23 mars 1789, comme membre de la noblesse bressane (Baux). C'est à Etienne-Joseph que se rapporte cette note inscrite sur un inventaire manuscrit existant aux archives de la Côte-d'Or: « A Jasseron est encore, en 1778, un « M. de Villette, gentilhomme, mais pauvre, qui n'a qu'un fils, et se dit descen-« dre de la noble maison de Villette de Savoie ».

ANNE-MARIE, née le 16, baptisée le 18 janvier 1716; parrain Guillaume Dombey, lieu-tenant au Régiment d'Enguien. Ensevelie le 17 mai 1719 (J.).

MARGUE-RITE, née le 19, baptisée le 20 octo-bre 1717 (J.).

ANNE, née et baptisée le 4 mai 1721; marraine à Jasseron le 5 dé-cembre 1740 (J.).

MARIE-ANNE, sépultrée le 7 octo-bre 1729, âgée de 2 mois (J.).

MAGDELEINE, baptisée le 24 octo-bre 1722, ensevelie le 4 avril 1729 « dans le « charnier de la cha-pelle Saint-Claude, « dont les seigr<sup>s</sup> de « Villette sont fonda-teurs » (J.).

XIV. ANTOINE-MARIE-VICTOR de Villette, baptisé à Jasseron le 7 décembre 1759 (J.), résidant à Bourg. Il prit part aux assemblées de la noblesse en 1781, 1784, 1787 (Baux). Le 2 mars 1784 (Communication de M. le Comte de Varax-Riverieux), il ép., contr. dot. du 22 déc<sup>embre</sup> 1783 (I. V.), D<sup>ne</sup> Hélène-Alexie, fille de N° Jean-Baptiste Noyel, chev<sup>er</sup>, comte de Berreins, Mons, Sermécy, etc., capitaine au Régiment de Picardie, et de Marguerite-Elisabeth de Riverieux de Varax. Il représenta son père, en vertu d'une procuration reçue par M<sup>onsieur</sup> Blanchon, notaire à Jasseron, à l'assemblée des trois ordres du bailliage de Bresse. Hélène-Alexie Noyel de Berreins mourut, veuve, âgée de 86 ans, le 14 avril 1850, à Cham-béry (Mss. Chappéron).

ANTOINE-HENRI-FRANÇOIS, né et baptisé à Jasseron le 9 février 1758; mort le 9, en-seveli le 10 juin de la même année (J.).

XV. ETIENNE-JOSEPH-MARIE-ANTOINE-FRANÇOIS-VICTOR de Villette, propriétaire, épousa D<sup>ne</sup> Thérèse-Caroline de St-Martin et fut père d'une fille ci-dessous.

MARIE-JOSÉPHINE-ÉLISABETH ép., contr. mar. du 15 frimaire an XII, N° Jean-Eugène de Nicole de la Place.

XVI. MARIE-HÉLÈNE-AUGUSTINE de Villette, née le 8, baptisée le 10 septembre 1815 (R. P. de Montagnat), ép., contr. dot. du 3 juillet 1835 (T.C.), mariage célébré le 24 septembre 1835 (Mss. Chappéron), N° Henri-Pierre-François, fils de N° Maurice de Charbonneau et de D<sup>ne</sup> Hélène de la Palud, officier dans les armées du Roi. Devenue veuve, le 24 août 1849 (Ibid.), et mère de plusieurs enfants, elle ép. 2<sup>e</sup>, le 2 août 1853 (R. P. St-Pierre d'Albigny), Jean-François Coutin, dont elle eut aussi postérité.







# VINCENT

SEIGNEURS DE LA CROIX, LA RUAZ, ROCHEFORT, FÉSIGNY, CHITRY, DU CHATEL RIÈRE CRUSEILLES, ETC., EN GENEVOIS.



P. : d'argent à l'arbre de sinople à trois fruits d'or. (BESSON.)

Suivant Latolo et le *Dicte du duché de Savoie*, leur blason serait d'argent à quatre grenades de gueules à une tige de sinople. Je crois que cette description provient de l'interprétation — forcément inexacte — de cachets très maladroitement gravés, et que la version de Besson est la bonne. Elle correspond aux cachets qui, au siècle dernier, étaient utilisés par les Vincent, lesquels écartelaient ces armoiries de celles des anciens seigneurs de Fésigny.

Depuis leur alliance avec les Valence-Gruffy, qui leur ont apporté la seigneurie de Fésigny, les N<sup>s</sup> Vincent ont porté les armes suivantes : *écartelé aux 1 et 4 : Vincent, qui est d'argent à l'arbre de sinople à trois fruits d'or et, aux 2 et 3 : de Fésigny, qui est de gueules à la bande d'argent chargée de trois étoiles de sable*. Ce sont ces armoiries que nous avons figurées ici.



PIERRE Vincent, originaire de Montagny en Dombes, notaire, vint à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle occuper une charge de tabellion à Menthon. Il s'y maria et y fit souche. Son petit-fils Guillaume s'établit à Veyrier-du-Lac, habitant une maison désignée sous le nom de Murat, la même sans doute qui, maintenant appelée les Murailles, appartenait encore à ses descendants il y a peu d'années.

Le fils de ce Guillaume, portant le même prénom que son père, était secrétaire ducal et qualifié noble. Il fut aussi châtelain d'Annecy et trésorier général de Tarentaise. Ses trois fils, Jean, Jean-Louis et François, reçurent des Patentes de noblesse le 5 octobre 1556 et encore le 21 octobre 1565. Jacques l'aîné et Jacques le cadet, fils du dit Jean, furent la souche de deux branches : les Vincent de la Croix, seigneurie que Jean avait achetée en 1563 de Sébastien de Luxembourg et qu'il laissa à Jacques l'aîné; et les Vincent de Fésigny, maison-forte qui parvint à Jacques le puîné par sa femme, Blanche-Diane de Valence, dame de Fésigny (*voir VALENCE*). La branche des seigneurs de la Croix s'éteignit à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle; la dernière représentante de celle des seigneurs de Fésigny est décédée en 1925 (1).

Janus Vincent de Fésigny, désigné sous le nom de Janus de la Ruaz, nom d'une seigneurie que les Vincent possédaient à Veyrier, fut premier syndic d'Annecy. Il mourut sans postérité, mais laissa sur sa famille des mémoires précis qui, conservés aux archives de la Ruaz, concordent assez exactement avec les renseignements fournis par un grand nombre de documents originaux de ces archives et les complètent. Ils nous ont permis d'établir la généalogie qui suit. Ce qui y est inscrit sans indication d'origine provient des mémoires susdits, source digne de confiance, mais qui ne saurait être considérée comme indiscutable.

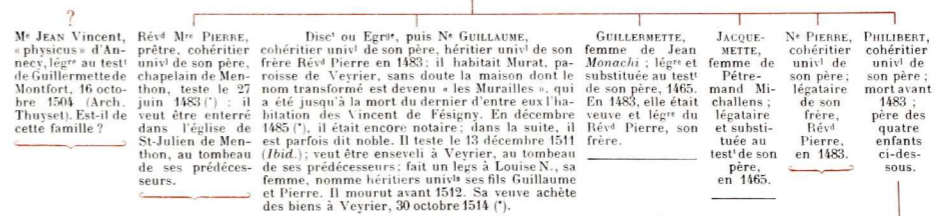
(1) Le nom patronymique Vincent est assez répandu en Savoie. Mais depuis leur arrivée à Menthon au xiv<sup>e</sup> siècle, les Vincent de la Croix, de la Ruaz et de Fésigny ne semblent pas avoir essayé ni s'être éloignés de la région de Veyrier et d'Annecy. Je crois donc que tous les personnages de ce nom que l'on rencontre en dehors des bords du lac d'Annecy ne sauraient être rattachés à la famille qui nous occupe ici. Son nom est quelquefois écrit de Vincent, suivant la coutume qui s'est introduite au xvii<sup>e</sup> siècle d'employer la particule comme indice de noblesse et en dehors de toute logique; mais on rencontre surtout les membres de cette famille désignés par un nom de seigneurie, la Croix, la Ruaz ou Fésigny, devant lequel le patronyme a disparu.

TABLEAU I.

(\*) = Archives la Ruaz.

de Montagny-en-Dombes (1), notaire, est probablement le premier de cette famille venu aux environs d'Annecy. Il reçoit un acte à Menthon, dès le 4 janvier 1397 (\*), et il en reçoit d'autres encore les 8 avril 1397 et 15 décembre 1401. Il y est dit qu'il habitait Menthon. Sa femme, Hélinode, devait appartenir à la famille de Presles (Presles est un hameau de Menthon). Veuve, elle transige, le 29 avril 1434 (\*), avec Mess<sup>rs</sup> Henri de Menthon, chev<sup>e</sup>, pour des biens qu'elle possédait à Menthon et environs.

notaire, de Menthon. Après l'accord de 1434, de nouvelles difficultés surgirent entre Pierre, fils de Pierre Vincent, et N<sup>s</sup> Guillaume de Menthon qui lui réclamait la commissé de certains biens jadis tenus par Hélinode aux environs de Menthon; ces biens provenaient des N<sup>s</sup> de Folliet, tant par feu Rév<sup>d</sup> M<sup>rs</sup> Jacques de Presles, prêtre, que par d'autres antécédents de ladite Hélinode, et, sujets à l'hommage noble, ne pouvaient être tenus par ledit Pierre. L'hommage est converti en sufferte; Pierre Vincent, par acte du 16 mai 1440 (\*), renonce au direct domaine. Il teste le 5 mai 1465 (*Ibid.*), se qualifiant notaire. (Le mot, effacé par une main maladroitte, demeure lisible) : il veut être inhumé dans le cimetière de l'église de Menthon, au tombeau de ses prédécesseurs; ne mentionne pas sa femme; fait à Menthon, dans sa maison. Il est dit noble — à titre posthume! — dans le testament de N<sup>s</sup> Pierre, son fils.



Vén<sup>ble</sup> Mess<sup>rs</sup> PIERRE Vincent, chapelain, est témoin, à Annecy, à un acte de N<sup>s</sup> et Egr<sup>s</sup> Guillaume Vincent, de Veyrier, reçu par M<sup>r</sup> Pierre Clerici, de Montagny en Tarentaise, not (\*).

I. N<sup>s</sup> GUILLAUME Vincent, secrétaire ducal, 1508-1509; puis châtelain d'Annecy, 1511-1516, puis trésorier général de Tarentaise, et receveur général de la mense archiépiscopale, 1522. Il achète — lui ou son père — de N<sup>s</sup> Pierre Fornier, des biens à Veyrier, le 20 avril 1484 (\*), et encore du même vendeur d'autres biens nobles les 18 octobre 1483, 10 janvier 1509 et 2 janvier 1517, ce dernier acte passé à Annecy, dans la maison du seig<sup>r</sup> de Dérée, *supra pontem*. N<sup>s</sup> Guillaume Vincent, châtelain d'Annecy, achète des biens à Sevrier le 22 février 1516 (\*); il achète de N<sup>s</sup> Louis Meilleret, bourgeois d'Annecy, huit fosserées de vignes à Veyrier, au territoire des Dodes. Il ép. 1<sup>o</sup> N<sup>s</sup> Louise, fille de feu N<sup>s</sup> Jean Mermier, avec laquelle il vivait le 24 novembre 1505 (\*), date d'un acte de vente en faveur de ladite Louise. Il ép. 2<sup>o</sup> Louise, fille naturelle de M<sup>rs</sup> Sp<sup>rs</sup> et P<sup>s</sup> Louis de Dérée, président de Savoie, contr. dot. du 6 décembre 1507. Il meurt à Moutiers, chez sa fille Françoise, le 15 août 1525. Louise de Dérée était, le 17 septembre 1527 (\*), tutrice de N<sup>s</sup> François et Jean Vincent, ses fils (4).

N<sup>s</sup> PIERRE Vincent, cohéritier universel de son père. Divers actes sont passés en sa faveur et de son frère Guillaume les 17 février, 3 août et 30 novembre 1512 (\*). Il épousa H<sup>ie</sup> Marie N., qui, veuve et agissant aux noms de ses enfants pour une moitié, achète, le 13 août 1531 (\*), avec sa belle-sœur, Louise de Dérée, aussi veuve et agissant pour l'autre moitié aux noms de ses trois fils, la prévalence des biens sis à Veyrier vendus le 13 août 1512 à N<sup>s</sup> Pierre et Guillaume, leurs feus maris.

JEAN, GUIL- LAUME, NE, MEE. enfants de Philibert, légataires pour 15 florins au test., 1483, de Rév<sup>d</sup> Pierre, leur oncle, qui teste dans leur pré. à Menthon, près de la maison de leur oncle Guillaume Vincent, héritier universel du testateur.



(1) Je n'ai pas trouvé en Dombes de localité de ce nom. Il y a, non loin de Bourg, un village de Montagnat et, tout près de Neuville-sur-Saône, un autre appelé Montagnay. Ces noms, traduits par des vocables latins peut-être identiques, peuvent facilement, dans de vieux textes, prêter à confusion. Guichenon les nomme l'un et l'autre Montagnay, ce qui indiquerait que la différenciation des deux appellations est relativement moderne. C'est sans doute du Montagnay ou du Montagnat actuels que venait Pierre Vincent, mais nous ne pouvons savoir duquel.

(2) Les Archives départementales de la Haute-Savoie mentionnent une autre Antoinette, appartenant évidemment à la même famille Vincent, mais que je ne sais où rattacher dans la filiation. Citee parmi les clientes du drapier d'Annecy François Ducrest, mort en 1552 (E 442), cette Antoinette de Vincent, dame de la Tour de Chitry, fait, le 27 mai 1570 (E 586), une vente à Claude Folliet, procureur de l'Evêché de Genève.

(3) Le 6 août 1528 (\*), ils achètent un droit de rachat accordé par leur feu père, acte passé à Veyrier, dans leur maison. Ils possédaient en outre une maison à Annecy en 1531.

HENRIETTE Pillot, fille donnée de Rév<sup>d</sup> Mess<sup>rs</sup> François, frère de N<sup>s</sup> Jean Vincent, lequel, dans son testament, fait un legs à ladite Henriette.

(4) D'après des notes conservées dans la famille de Fésigny, N<sup>s</sup> Guillaume Vincent n'aurait pas eu d'autre épouse que Louise de Dérée. Louise Mermier aurait été la femme de son père. Je n'aurais trouvé qui prouvât ou infirmât cette thèse et je ne prétends me porter garant d'aucune en l'espèce; seule la haute autorité de M. de Foras m'a fait maintenir la version qu'il avait adoptée.



TABLEAU II.

II. N° JEAN VINCENT, d'Anney.

seigneur de la Croix. Né le 3 mai 1525; légataire de N° Philippe de Derée, son cousin germain, pour des biens à Sevrier, Anney-le-Vieux, aux Fins d'Anney. Il est qualifié noble comme l'avaient été son père et son grand-père — en 1555 (Arch. H<sup>is</sup>-Savoie, E 446), lorsqu'il fonde en l'église N.-D. de Liesse une chapelle dédiée à saint Vincent et encore dans un acte du 3 août 1556 (Arch. Savoiron). Nous devons penser que sa noblesse ne paraissait toutefois pas très régulière, car, le 5 octobre 1556, il est, avec ses frères, Rév<sup>ts</sup> M<sup>rs</sup> Jean-Louis et François Vincent, prêtres, anoblis par Patentes du Duc de Genevois; et, le 21 octobre 1565 (Arch. Cour), il reçoit encore des Patentes de noblesse. Nommé conseiller de la ville d'Anney le 1<sup>er</sup> mai 1534 (Arch. H<sup>is</sup>-Savoie, E 445), il agit en cette qualité en 1539, 1561 (Ibid., E 457, E 646). Par acte du 3 avril 1569 (?), il fait une donation viagère à Rév<sup>ts</sup> M<sup>rs</sup> Pierre Clod, chanoine du St-Sépulchre d'Anney, son parent. Le 10 avril 1569 (?), il achète de Sébastien de Luxembourg les biens, juridictions et droits que ce dernier possédait à Veyrier, provenant des des Clefs (voir des CLETS, t. II, p. 97, note 5); il achète encore du même et de N° Louis de Mandallia la juridiction de la Croix en Bornes. Il prête hommage noble comme seigneur de la Croix avec la noblesse de Genevois, à Chambéry, le 21 février 1567 (?). Le 4 février 1567 (?), il achète des biens à Sevrier pour lui et ses frères Jean-Louis et François. Le 22 novembre 1570 (?), il achète des biens et une grange à Bellossy, lieu dit au Rosey, de N° Pierre Coppier, de la paroisse des Ollières. Il est qualifié seigneur de la Croix dès 1561, seigneur de la Ruaz dans un acte du 23 février 1576 (Arch. Pelly). Il ép. 1<sup>o</sup> D<sup>lle</sup> Françoise Richard dont il eut trois enfants morts après le baptême et elle mourut au troisième. Il ép. 2<sup>o</sup>, contr. dot. du 9 juin 1556 (?), D<sup>lle</sup> Jeanne, fille de N° Dominique d'Assens, seigneur de Vouchy. Il teste, date déchirée (?), vers 1579, après le 27 février 1578 et avant le 15 juin 1580, faisant des legs à Jeanne, sa femme, et à Nicolarde, Bonaventure, Péronne et Aymée, ses filles. Il meurt en sa maison de Rochefort, paroisse de Veyrier, le 15 juin 1580.

III. N° JACQUES VINCENT, l'aîné. seigneur de la Croix. Dr ès droits; né le 18 août 1557, filleul de Jacques de Savoie, prieur de Talloires. Docteur de l'Université de Turin. Son père lui légua (il était alors étudiant en droit) à titre de prérogative, comme aîné, la juridiction de la Croix en Bornes. Le 1<sup>er</sup> août 1581 (?), les deux frères Jacques obtiennent du Conseil de ville d'Anney (1) la permission « de se pouvoir appuyer, bastir et domifier sur la muraille de la présente ville... comme contient la longueur de leur maison et « jardin », situé près la porte du Pasquier-Mossières; « ils reconnoissent ledit « appuyage du fief de la ville; et seront tenus les dits frères de faire et laisser des « portes qui se ouvriront et se fermeront de leur côté sur la dite muraille, aux fins « que l'on ait le passage libre sus icelle pour y fère la garde... pour l'assurance « de la ville ». Jacques ép., le 3 juillet 1583, D<sup>lle</sup> Gasparde, fille de N° Louis de Reydet, seigneur de Choisy, et de D<sup>lle</sup> Louise de Pobel — laquelle se remarqua avec le premier président Veillet. Ils moururent tous deux de la terrible contagion de 1598, qui dépeupla la ville d'Anney.

IV. THOMAS, né le 6 juillet 1586; seigneur de la Croix et des rentes d'Apponx, du Châtel Cruseilles et de la rente de Chitry à Anney. Il fit la guerre en Piémont, y reçut deux balles de mousquet, au nez et au bras. Il ép. 1<sup>o</sup>, contr. dot. du 10 février 1617 (Arch. Thuyset), D<sup>lle</sup> Jeanne-Antoinette Roget. « Il n'a laissé aucuns mémoires à cause de sa négligence pour l'écriture. Ceux de ses enfants marqués ici, « je les ai vus au collège d'Anney, et les « filles à la maison. » Il ép. 2<sup>o</sup> Charlotte N. N., d'Aire-la-Ville, près Bernex, près Genève, dont il n'eut pas d'enfants. Il fut parain à Anney, le 22 décembre 1627 (R. P. Anney).

CHARLOTTE, ép. N° N. N., l'aîné des Molettes. BENOÎT, (2<sup>e</sup> lit), militaire au Rég<sup>t</sup> de Royal-Infanterie; mort à Denain, en 1698. CONSTAN-CE, épousa, le 28 fév. 1636 (R. P. Anney), N° et Sp<sup>l</sup> Jean-Bouvard, avocat, puis conseiller de S. A. R., M<sup>r</sup> Ch. des C<sup>tes</sup> de Genev. ABEL, seigneur de la Croix des Molettes, ép. 1<sup>o</sup> D<sup>lle</sup> Jacqueline de Tardy, fille du 2<sup>e</sup> président au S. S. S., N° Léonard de Tardy, et de D<sup>lle</sup> Marie du Clos, veuve et déjà âgée. Elle testa en faveur de son mari, qui n'avait que 24 ans lorsqu'elle mourut. Il ép. 2<sup>o</sup>, le 16 avril 1666, D<sup>lle</sup> Louise-Claudine-Octavie, fille de N° Hugonin, alias Augustin de Chalandière, de Montmélan, seigneur des Granges, et de D<sup>lle</sup> Anne Bonier. Elle était veuve le 24 février 1703 (Arch. S. S. S.), date à laquelle elle fit une donation à sa nièce Antoinette de Chalandière. V. PIERRE, fils aîné, mort en 1618 au siège de Tortone, en 1642. MATHIEU, mort le 9 mars 1618 au siège de Candie, au service des Vénitiens, en 1654. VICTOR, mort au siège de Piémont, en 1618. MATHIEU, mort un jour après sa naissance, en 1622 (R. P. Anney). JEANNE, ép. au Comté de Bourgogne, M<sup>r</sup> N. N. Nobise (?). MARIE, religieuse Bernardine au faubourg de Pâquier, à Anney.

FRANÇOISE, née le 24 mai 1668. JEANNE, fille de Janus Vincent de la Ruaz « qui a rédigé ces mémoires sur sa connaissance et sur les mémoires laissés par Jacques l'aîné, aïeul d'Abel, qui « les a dans ses archives ». Signé: « Janus de Vincent de la Ruaz ». VICTOR-AMÉDÉE, né le 29 juillet 1683 (Dict<sup>re</sup> du Clergé). Serait-ce lui, Dom Victor de Fésigny, Barnabite à Thonon, 1702-1709 (Ac<sup>t</sup> Chabl., t. XXVII, p. 283), prévôt des dits Barnabites de Thonon en 1719 (Invs<sup>ts</sup>, Arch. Loché), lui encore, le R. P. de Fésigny, Barnabite, mentionné (R. P. Anney) le 27 octobre 1723? Rév<sup>ts</sup> JEAN-PIERRE VINCENT de Fésigny, baptisé à Anney, le 4 avril 1679 (R. P.). Titre clérical, 1697; chanoine de Sixt; curé de Beaufort en Tarentaise; curé de Sixt, 28 janvier 1718 (Dict<sup>re</sup> du Clergé). ANNE, bapt. le 15 octobre 1658 (R. P. d'Aix); marraine de sa sœur, 1677. Elle ép. N° Jacques Echaquet, seigneur d'Etaux, de la maison-forte de Manessy et de Chilly, qui teste en 1703 (Arch. Savoiron). Elle fut tutrice de sa fille, Péronne d'Etaux, en 1705, et vivait encore en 1719.

(\*) = Archives La Ruaz.

(1) Ledit Conseil de ville ainsi composé: Sp<sup>l</sup> Jean Marchand, Dr ès droits, N° Philippe Mègeux, N° Claude Folliet et Hon<sup>ble</sup> Philibert Jacquemin, syndics; N° Henri Suchet, capitaine, Sp<sup>l</sup> Seign<sup>r</sup> Pierre de Crans, Dr ès lois, Philibert Donnet, Pierre Garin, Dr ès droits, N° Pierre-Louis de Lallée, N° Pierre Guyard, M<sup>r</sup> Claude-François Pernet, Hon<sup>ble</sup> Bastien Ducrest, Hon<sup>ble</sup> Pierre de la Tour et M<sup>r</sup> Claude Foron, des Conseillers de ladite ville.

(2) Il l'était notamment en avril 1662 (sic) lors du 1<sup>er</sup> mariage de S. A. Charles II avec la princesse Françoise-Madeleine de Valois, fille du Duc d'Orléans. Il présenta « un feu d'argent que la ville a fait faire à Paris, du poids de mille ducatsons, qui arriva, par bonheur, de Paris le même « jour. Il fut porté en même temps au château par les quatre valets de ville à la teste du corps d'icelle, accompagné de plus de quarante « conseillers des plus distingués de la ville » (Notes de la main de N° Janus Vincent).

(3) Des notes de famille l'appellent Louise et nomment son mari Joseph. Je ne les crois pas d'une exactitude rigoureuse.

N° JACQUES VINCENT, le puîné. seigneur de la Ruaz, bourgeois d'Anney, né le 23 décembre 1561. Son père lui légua en prérogative la juridiction haute, moyenne et basse de Veyrier, dite de la Ruaz, avec h<sup>is</sup>, h<sup>ors</sup>, rentes et droits seigneuriaux, plus les biens de Villy et Menthonnex, acquis de N° Charles du Crest, seigneur de Menthonnex, et des N° Jacques et Pierre du Crest, frères. Place, au décès de son père, sous la tutelle de son oncle, R<sup>me</sup> François Vincent, lequel mourut peu après. Le 20 janvier 1596 raine de (Com<sup>te</sup> de M. Coppier), N° Jacques accorda à N° Pierre Coppier le droit de racheter des biens aux Ollières vendus par les Coppier à lui, Aymé ci-dessous, de Valence de Gruffy, dame de Fésigny; elle testa le 7 janvier 1607, le 23 lui laissant la m<sup>re</sup> de Fésigny et fut séparée à Anney, le 4 novembre 1604 (R. P. Anney). Veuf, il embrassa le sacerdoce, fut ordonné le 19 décembre 1604 (R. P. Anney), et devint ch<sup>re</sup> de St-Pierre de Genève, 1612. Mort d'apoplexie le 5 juillet (Etat civil d'Anney), dit seigneur de la Ruaz et chanoine de St-Pierre.

N° VICTOR VINCENT, de la Croix de Fésigny, seigneur de la Ruaz, de Chitry et de Rochefort; avec François, son frère, cohéritiers univ<sup>rs</sup> par parts égales de leur mère, 1607. Ils portèrent le nom et les armes de leur mère. N° Victor servit dans les guerres de Piémont, cap<sup>te</sup> d'infanterie au R<sup>me</sup> d'Arrenthon. Ce doit être lui - bien qu'une erreur du scribe ait transformé son prénom en Hector - qui obtint déclaration d'ancienne noblesse, le 11 novembre 1615 (Annexe au Pr. 1723). Il ép., contr. dot. du 24 novembre 1611 (Arch. Manuel et Monthoux), D<sup>lle</sup> Jacqueline, fille de N° Jean-François de Buttet, cons<sup>se</sup> de S. A. S<sup>te</sup> au S. S. S., Pr<sup>s</sup>id<sup>nt</sup> de Genevois, et d'Antoinette du Couredy. Le père de l'époux intervint au contrat, lui faisant donation de tous ses biens présents et futurs. Elle testa le 19 août 1653 (Arch. Manuel), laissant l'usufruit de ses biens à son mari. Il se remarqua le 26 octobre de la même année (R. P. St-Maurice d'Anney) avec D<sup>lle</sup> Laurence Pernet, fille de N° et Sp<sup>l</sup> Philibert Pernet, qui testa, femme du dit Victor, le 23 août 1667 (Arch. Montpon). Témoin en 1662, âgé de 70 ans environ, aux Pr. de Malte Vidomne-Villy, il est enseveli à Anney le 10 mai 1671 (R. P. Anney).

N° JANUS DE LA RUAZ, né le 5 oct<sup>bre</sup>, bapt. le 12 déc<sup>bre</sup> 1624. (R. P. St-Maurice d'Anney), filleul de Janus de Sales, chev<sup>er</sup> de Malte, frère de St-François. Il est qualifié Janus de Vincent de la Croix, seigneur du dit lieu, de la Ruaz, Fésigny, Rochefort (sur Veyrier), Chitry, etc. Cohéritier univ<sup>rs</sup> de sa mère. Il ép., le 23 février 1642 (Arch. Thuyset), D<sup>lle</sup> Louise-Françoise de Bellegarde, à laquelle Jacqueline de Buttet, sa belle-mère, en 1653, légua 10 écus d'or. Il fit les guerres du Piémont avec ses beaux-frères Bellegarde et vécut 59 ans avec sa femme sans avoir d'enfants. Nommé, le 23 avril 1649, colonel de la ville d'Anney. Il en fut plusieurs fois le 1<sup>er</sup> syndic et l'était encore le 31 janvier 1677 (Arch. Savoiron) (2). Sa femme mourut le 2 (alias le 5, Besson) juin 1700. C'est lui qui fit rebâtir la maison de la Ruaz, habitation, cour, four, jardin, etc., et qui rédigea les mémoires consignés ici - sans référence indiquée. JACQUES, sépul- turé, âgé de 4 ans, le 12 juin 1620. Mourut assassiné, dans le cloître Ste-Marie, par N° Louis du Tour, Antoine Roguet et Charles Forley; N° Jacques 1661 (abbé Pocard). Ré M<sup>r</sup> PHILIBERT alias JEAN-PHILIBERT, prêtre le 4 mars 1651 (D<sup>re</sup> du Clergé); chev<sup>er</sup> de St-Pierre de Moutiers. Sa mère lui laisse 1000 florins. Il ép. D<sup>lle</sup> Anne Exertier et fidèle à son rôle de docteur en théologie, proton<sup>aire</sup> de l'Antonique (D<sup>re</sup> du Clergé). Etant suffisamment pourvu avec son canonice de Thonon; mort à Micat, sa mère ne lui laisse que 700 lan le 27 mai 1650 (D<sup>re</sup> du Clergé). N° et R<sup>me</sup> CLAUDE-LOUIS VINCENT de NARDIN, fils aîné, capucins; leur mère lui laisse 16 ans, contre la volonté de ses père et mère; puis il se retira de l'ordre. Chanoine de la collégiale d'Aix; non en 1636, puis professeur de théol<sup>ogie</sup> à l'Antonique (D<sup>re</sup> du Clergé). Etant suffisamment pourvu avec son canonice de Thonon; mort à Micat, sa mère ne lui laisse que 700 lan le 27 mai 1650 (D<sup>re</sup> du Clergé). ANTOINETTE, bernardine, née à Anney le 14 novembre 1614. Barnabite sous le nom de Dom Victor, à Thonon, puis professeur de théol<sup>ogie</sup> à l'Antonique (D<sup>re</sup> du Clergé). Etant suffisamment pourvu avec son canonice de Thonon; mort à Micat, sa mère ne lui laisse que 700 lan le 27 mai 1650 (D<sup>re</sup> du Clergé). CHARLES-EMMANUEL, frère de R<sup>me</sup> Claude-Louis, né à Anney le 14 novembre 1614. Barnabite sous le nom de Dom Victor, à Thonon, puis professeur de théol<sup>ogie</sup> à l'Antonique (D<sup>re</sup> du Clergé). Etant suffisamment pourvu avec son canonice de Thonon; mort à Micat, sa mère ne lui laisse que 700 lan le 27 mai 1650 (D<sup>re</sup> du Clergé).

CLAUDE, sœur de R<sup>me</sup> François de Fésigny, était en 1708 veuve de N° N. de Montvuagnard (M<sup>r</sup> Violand), (3). JEAN-LAURENT, baptisé le 18 août 1656 (R. P. d'Aix), est probablement le Janus, parain de J<sup>es</sup>-Polyxénassour, en 1677. VI. N° et Sp<sup>l</sup> VICTOR de Fésigny (voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU III). R<sup>me</sup> M<sup>r</sup> FRANÇOIS de Fésigny, né à Anney le 20 décembre 1661 (R. P.); prêtre le 21 septembre 1686, doct<sup>eur</sup> en théologie; curé de Cusy, 3 octobre 1690, prieur de Douvaine, 1694-1708, et curé de Loisin, 1705; préfet de la Ste maison de Thonon de 1713 au 30 avril 1724, date de sa mort. Le D<sup>re</sup> du Clergé, par confusion, a attribué à son arrière-arrière-grand-oncle et homonyme l'ordination de 1686 et la cure de Cusy en 1690; distraction évidente. JEANNE-POLYÈNE, baptisée le 6 février 1677 (R. P. d'Anney). MARIE, ép. N° Jacques-Louis de Gantelet-Vectier, et testa le 1<sup>er</sup> avril 1719 (Arch. S. S. S.). Ce doit être celle, « D<sup>lle</sup> Marie de Fésigny » décédée à Chambéry le 2 avril 1719, sépult<sup>urée</sup> en l'église de l'hôpital et (Mss. Chappéron). MARGUERITE, ép. le 10 janvier 1690 (R. P. Anney). N° Alexandre-Célius (alias Serjus) de Gantelet de Beaufort et mourut, veuve, le 19 avril 1716 (R. P. de Vaulx).



VI. N° et Sp<sup>e</sup> VICTOR de Vincent.  
(Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU II)  
seigneur de Fésigny, de Chitry et de la maison-forte de Rochefort ; il fait, le 30 juin 1735 (Arch. Savoiron), un accord avec sa nièce D<sup>lle</sup> Péronne Echaquet d'Etaux. Il épouse, contr. dot. du 1<sup>er</sup> octobre 1693 (Arch. Thuysset), D<sup>lle</sup> Julie de Mouxy, fille de N° Joseph-Emmanuel, comte de Loche, et de Claudine-Françoise Milliet de Faverges. Il fut inhumé le 12 mai 1714 (R. P. d'Anney), âgé de 65 ans. Sa veuve mourut le 9 avril 1750 (*Ibid.*).

MARIE-JOSEPHTE, née le 27 juillet 1712 (R. P. d'Anney), sépulture le 23 février 1716 (*Ibid.*).

FRANÇOISE-MICHELLE, née le 30 août, baptisée le 1<sup>er</sup> septembre 1704 (R. P. Anney).

VII. FRANÇOIS-MICHEL de Vincent, seigneur de Fésigny, de la Ruaz et de Rochefort, né le 22 octobre 1705 (R. P. Veyrier), avait, en 1728, une maison à Anney, rue du Pas-d'Anney, il épouse D<sup>lle</sup> Péronne-Gasparde, fille de N° Henri de Gondé, seigneur du Collombier et du Buc, en Picardie, et de D<sup>lle</sup> Philiberte Favre, le 18 septembre 1747 (Arch. H<sup>is</sup>-Savoie). E. 58, il commissionne le not<sup>r</sup>e Marchand pour percevoir les droits seigneuriaux de ses domaines de la Ruaz, Chitry et Alex, lui allouant pour honoraires la moitié des recettes. Péronne-Gasparde, native, bourgeoise et habitante d'Anney, déjà veuve en 1767, présente une requête au juge de la baronnie de Cusy, le 17 août 1775 (Arch. Thuysset).

ANNE-THERÈSE, née et baptisée le 27 juillet 1700 (R. P. S<sup>t</sup>-Maurice), visitandine de chœur, mariée le 8 mars 1760 (*Ibid.*).

FRANÇOISE-BONAVENTURE, visitandine de chœur, née le 18 janvier 1771 (R. P. Anney).

GEORGINE-CLAUDINE, née le 9 août 1701 (R. P. Anney).

LOUISE-FRANÇOISE, de Vincent de Fésigny ép., née le 20 avril 1735 (R. P. Anney).

MARGUERITE, de Vincent de Fésigny ép., née le 20 avril 1735 (R. P. Anney), en-riced'Anney, sevelle le 5 mars 1705 (R. P. Anney). Le 9 mai 1750 (*Ibid.*), son fils François-Eli-sabeth de Re-veu est filleul de N° François-Michel de Fésigny. Je crois Marguerite sœur de ce dernier.

MARIE-JOSEPH, née le 23 novembre 1751, mort le 20 juin 1754 (R. P. S<sup>t</sup>-Maurice).

N. N. baptisé et mort le 24 mars 1745 (R. P. Anney).

VIII. FRANÇOIS-CHARLES-MAURICE, seigneur des dits lieux, né le 30 octobre 1746 (R. P. S<sup>t</sup>-Maurice), ép., le 27 octobre 1767 (R. P. Vaulx), D<sup>lle</sup> Louise-Claudine, fille de N° Georges de Gantelet d'Amiers, seigneur de Veyrier, Hauteville, etc., et de D<sup>lle</sup> Jacqueline Portier de Belair. Il meurt le 8 janvier 1815, âgé de 69 ans, (R. P. Veyrier); sa veuve est décédée, âgée de 87 ans, le 3 décembre 1825 (R. P. S<sup>t</sup>-Maurice d'Anney).

HENRI, 19 ans, le 27 novembre 1763 (R. P. Anney). Ce doit être lui, Henri-Victor-Julien, bapt. le 27 février 1745 (R. P. Veyrier).

LOUISE-PHILIBERTE, née le 29 septembre 1773 (R. P. Anney), cont. Claude-François de Sales, lieutenant-colonel d'inf<sup>te</sup>, chevalier commandeur des SS. M. et Laz., fils de feu N° Mess<sup>rs</sup> André de Sales et de Marie-Françoise Domen du Souzey. Elle reçoit en dot 12.000 livres. Ce doit être elle Louise, née le 3 novembre 1733 (R. P. Veyrier).

FRANÇOISE, née le 17 août 1768 (R. P. S<sup>t</sup>-Maurice); morte à Veyrier, sans alliance, âgée de 28 ans environ (Notes de famille). (1).

PIERRE, fils aîné, né le 25 avril 1770 (R. P. S<sup>t</sup>-Maurice); officier au rég<sup>t</sup> proviso<sup>r</sup> de Genevois, puis cap<sup>e</sup> à la brigade de Savoie, chev<sup>e</sup> des SS. M. et L., retraité le 4 janvier 1819; mort sans postérité (Notes de famille).

IX. PIERRE-HECTOR, né le 15 mars 1779 (R. P. S<sup>t</sup>-Maurice); « a fait toute la guerre de montagne de 1795 à 1800; nommé officier sur le champ de bataille, lors de la réunion des guides » (Notes de famille). Il ép., le 29 mars 1806 (Etat civil d'Anney), Catherine Lardy, fille de Jacques-Antoine et de Louise-Marie-Françoise Secretan, née à Lausanne en 1785. Pierre-Hector mourut accidentellement le 21 septembre 1816 (R. P. Veyrier).

MARGUERITE-JOSEPHTE, née le 13 janvier 1773 (R. P. S<sup>t</sup>-Maurice), morte sans alliance, à Veyrier, âgée de 25 ans (Notes de famille).

AUGUSTE, né le 16 juin 1771 (R. P. S<sup>t</sup>-Maurice); cap<sup>e</sup> de cavalerie, puis chef d'escadron, au service de la France de 1800 à 1814. On lui donna ensuite le rang de cap<sup>e</sup> dans les armées du roi de Sardaigne (Notes de famille). Nommé syndic d'Anney le 25 juillet 1818, se révéla excellent administrateur; démissionnaire le 26 juin 1822; nommé en 1821 com<sup>te</sup> des gardes nationaux du M<sup>l</sup> Blanc, puis, en 1822, commissaire aux Levées de la Province de Genevois (Reg<sup>ts</sup> des délibérations de la Ville d'Anney; Com<sup>tes</sup> de M. Avezou). Mort sans postérité.

CLÉMENT-VALENTIN, né le 26 novembre 1774 (R. P. Veyrier). Il suivit aussi la carrière des armes, 5 déc<sup>es</sup> 1775 obtint le grade de major; 1776 chev<sup>e</sup> de la Légion d'honneur, 14 avril 1800 (2); S<sup>t</sup>-Maurice décoré de l'Ordre de Sa-ric; le 12 février morte (Notes de famille). 1818. Mort sans postérité le 6 février 1847 (Notes de famille).

REINE-JULIE, née le 5 décembre 1775 (R. P. Veyrier). Elle suivit aussi la carrière des armes, 5 déc<sup>es</sup> 1775 obtint le grade de major; 1776 chev<sup>e</sup> de la Légion d'honneur, 14 avril 1800 (2); S<sup>t</sup>-Maurice décoré de l'Ordre de Sa-ric; le 12 février morte (Notes de famille). 1818. Mort sans postérité le 6 février 1847 (Notes de famille).

X. PIERRE-CHARLES-HECTOR, né le 6, baptisé le 15 février 1806 (*sic*, R. P. Franey). Il fut sous-lieutenant aux grenadiers gardes en 1825, lieutenant en 1831. Exilé à cause de ses idées avancées, il rentra en Savoie en 1840 et fut commandant de la garde nationale d'Anney (Notes de famille). Chev<sup>e</sup> des SS. Maurice et Lazare; ép., le 25 février 1847, D<sup>lle</sup> Victorine Marie-Louise de Livet de Mousy, fille de N° Joseph-Hyacinthe, commandant de place à St-Julien, et de D<sup>lle</sup> Rosine Fortis. Décédé à Veyrier-du-Lac, le 30 décembre 1874. Sa veuve est décédée à Anney le 2 décembre 1914.

XI. MARIE-VINCENT-HECTOR, né le 13 janvier 1848; lieutenant de hussards; ép. en 1876, à Nancy, D<sup>lle</sup> Yvonne de Prez-Crassier. Décédé à Veyrier-du-Lac, le 9 juillet 1907, âgé de 59 ans et dernier mâle de sa famille (Lettre de faire-part). Sa veuve mourut à Penster (c<sup>tes</sup> de Fribourg), âgée de 55 ans, le 31 décembre 1910 (*Ibid.*).

ALBERT-MARIE-CLÉMENT, né le 14 janvier 1849, à Anney; officier de marine, témoin au mariage de sa sœur Marie-Caroline en 1875. Cap<sup>e</sup> de frégate, officier de la Légion d'honneur, mort sans alliance, âgé de 49 ans, à Guayaquil (Equateur), le 22 octobre 1898 (Lettre de faire-part).

ANGÉLINE-MARIE-JOSÉPHINE-CLOTILDE, née le 29 janvier 1850, ép. 1<sup>er</sup>, le 17 juin 1869 (R. P. Veyrier), Auguste-Ferdinand Dubouloz, de Thion, fils de feu Ernest et de Jeanne-Pétronille-Anne-Adélaïde Dupas. Veuve le 29 mai 1899, elle ép. 2<sup>e</sup>, en 1901, Georges-Alfred Jomier, cap<sup>e</sup> de frégate, chev<sup>e</sup> de la Légion d'honneur. Elle est décédée à Genève, le 3 juillet 1912; il meurt à Nice, le 30 juillet 1928 (Procédures).

MARIE-CAROLINE, née à Anney le 19 novembre 1851 (R. P. Veyrier), Louis-Jacques-Antoine-Augustin-Théodore Char-mel, qui fut magistrat, présid<sup>ant</sup> à la Cour d'appel Nan-cy, chev<sup>e</sup> de la Légion d'honneur; mort à Paris le 19 juin 1919; elle était décédée le 14 décembre 1917.

XII. CHARLES-HECTOR, né le 31 juillet, baptisé le 10 août 1878 (R. P. Veyrier); mort sans alliance le 28 novembre 1901 (*Ibid.*).

GABRIELLE, née le 28 avril 1880 (R. P. Veyrier), ép., le 26 octobre 1898, à Veyrier, Paul de Remy, de Fribourg, fils de M. de Remy et de M<sup>me</sup>, née de Reynold d'Alt. Décédée à Amourah (Algérie), le 12 décembre 1925, *DERNIÈRE DU NOM*. (Lettre de faire-part).

(1) Ces notes m'ont paru généralement exactes; toutefois, je ne saurais prendre la responsabilité des faits ici mentionnés sans autre référence.

(2) Cette date, inscrite dans un livre de famille qui m'a été aimablement communiqué est évidemment erronée, l'ordre de la Légion d'honneur ayant été établi le 19 mai 1802. Peut-être faudrait-il lire 1810? Quant à « l'Ordre de Savoie », je suppose qu'il s'agit de celui des SS. Maurice et Lazare.

VILLIENC. — Voir au SUPPLÉMENT.

VINCENT. — Voir au SUPPLÉMENT.

VIOLLAT. — Voir au SUPPLÉMENT.

VIOLLAZ. — Voir au SUPPLÉMENT.

VIONNET. — Voir au SUPPLÉMENT.

VIOSY. — Voir au SUPPLÉMENT.

VIRARD. — Voir au SUPPLÉMENT.

VIRIACO (DE). — Voir au SUPPLÉMENT.

VIRY (DE). — Voir SALLENNOVE (DE) ET VIRY (DE).

VISSOT. — Voir au SUPPLÉMENT.

VITAL. — Voir au SUPPLÉMENT.

VIUZ (DE). — Voir au SUPPLÉMENT.

VIVIER (DU). — Voir au SUPPLÉMENT.

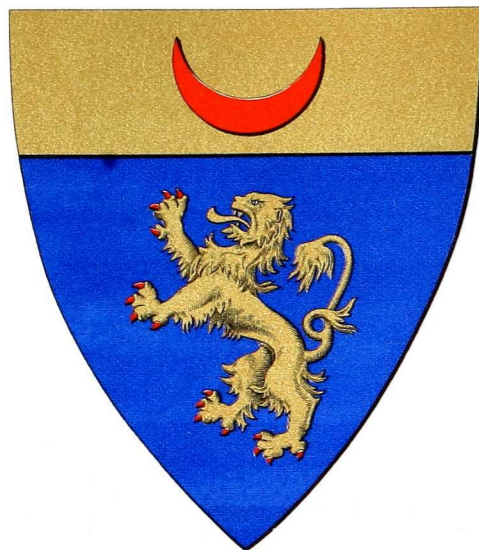
VOLLAND. — Voir au SUPPLÉMENT.

VOLLET. — Voir au SUPPLÉMENT.



# VIOLLON

SEIGNEURS DE NOUVELLES, LA PESSE, LES FERRIÈRES, SAINT-MARCEL, ETC.



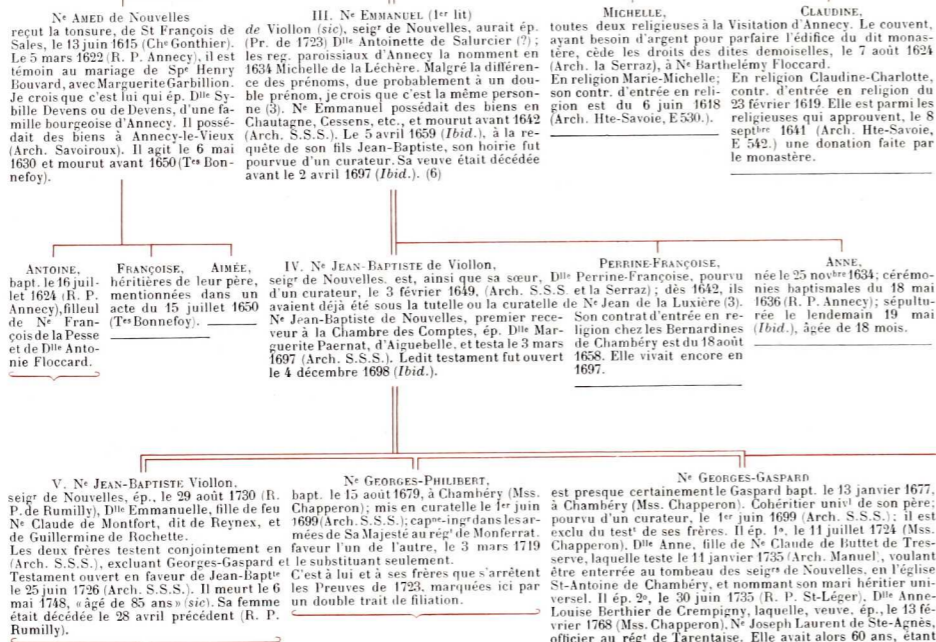
P.: « d'azur au lion rampant d'or armé de gueules, au chef d'or au croissant de gueules. »

(Armoiries concédées, Reg. I, Pat. Sav. n° 37.)



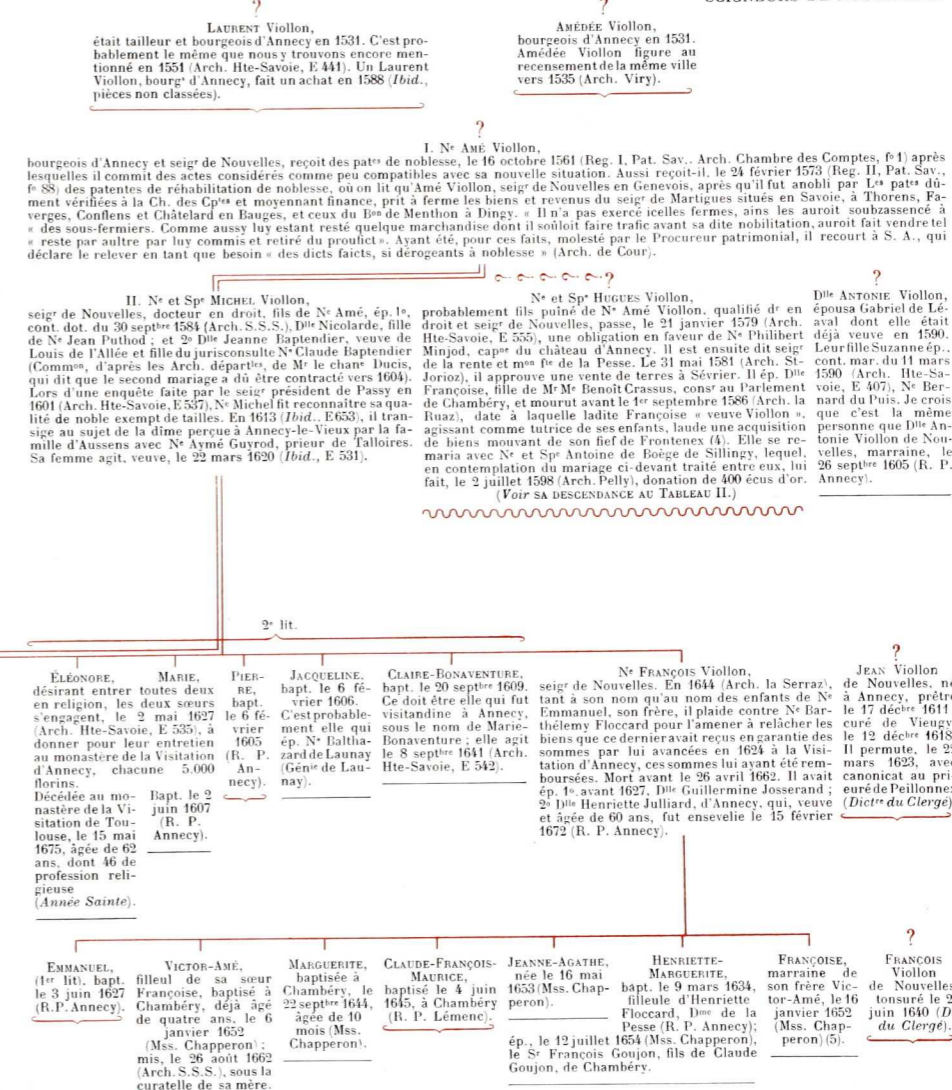
AMILLE de la bourgeoisie d'Anancy, enrichie par le commerce et anoblie le 16 octobre 1561 en la personne d'Amé Viollon (1), lequel, en recevant les patentes qui lui conféraient noblesse et blason, dut verser 200 écus d'or. La maison forte de Nouvelles, à Anancy-le-Vieux, lui appartenait sans que nous ayons pu préciser quand ni comment elle était venue en sa possession (2).

N° Michel Viollon, son fils, qualifié après lui seigneur de Nouvelles, est le chef d'une lignée - souvent désignée par le seul nom de cette propriété - qui s'éteignit vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Quelques années après disparut aussi le rameau des N°s Viollon établi à la Pesse, habitation également située à Anancy-le-Vieux. Il était issu de N° Hugues Viollon, que nous présumons, sans toutefois en avoir découvert la preuve, être un fils cadet de N° Amé, premier noble de cette famille.



(1) Le nom est aussi quelquefois écrit Viollon. On trouve à Chambéry dès le XVI<sup>e</sup> siècle — et peut-être y était-elle bien plus ancienne — une famille Viollon appartenant à la bourgeoisie. Elle n'a jamais été anoblie, mais s'est alliée à la noblesse en la personne de D<sup>ne</sup> Perrine, fille de M<sup>r</sup> Philibert Viollon, bourgeois et praticien de Chambéry, laquelle, veuve de Bernard Garavet, épousa, le 20 février 1653, N° Charles-Henri Sallier et fut ensevelie le 19 mai 1697. Rien ne permet de supposer une parenté de ces Viollon de Chambéry avec leurs homonymes d'Anancy et de ses environs.  
(2) N° Pierre de Rignis est dit seigneur de Nouvelles dans un acte du 10 déc<sup>bre</sup> 1482. Sans postérité de Nicolette de Menthon, son épouse, il testa en faveur de son neveu, N° Jean de Chenex, fils de Guillemine de Benquis, Marie-Hélène, fille et héritière de Jean de Chenex, et veuve de N° Christin de Charanson, épousa en 1512 N° Christophe de Sales à qui elle apporta la m<sup>re</sup> f<sup>re</sup> de Nouvelles — ou Nouvelles. Elle mourut en 1517 et Christophe de Sales vendit, le 29 avril 1547 pour le prix de 300 écus d'or, ladite m<sup>re</sup> f<sup>re</sup> et droits seigneuriaux y afférents à N° Jean Rey, bourgeois d'Anancy. Quatorze ans après, nous trouvons Nouvelles possédée par Amé Viollon, fraîchement anobli.  
D'autre part, les Archives de la Visitation, les différentes éditions de l'Année Sainte de cet ordre mentionnent une M<sup>re</sup> Antoinette, dame de Nouvelles, d'Anancy, qui, avant d'être mariée à l'âge de 13 ans, devint veuve à 26 ans, avec six enfants; elle entra à la Visitation, âgée de 30 ans et mourut au monastère de Rumilly à 142 ans, dont 10 de profession religieuse, en 1638. (Les chiffres varient un peu suivant les éditions de l'Année Sainte; j'ai cité ici l'édition la plus récente.) On s'est demandé à quelle famille appartenait cette pieuse « dame de Nouvelles » ? Les recherches que nous avons faites ne nous ont pas permis de rien préciser à ce sujet. Peut-être était-elle née Viollon et a-t-elle épousé N° Jean Rey, l'acquéreur de Nouvelles ? Survivant à ses enfants et ayant hérité d'eux cette maison forte, elle l'aurait transmise à Amé Viollon, son parent... Il n'y a là qu'une hypothèse, assez vraisemblable toutefois. La solution de ce petit problème git peut-être au cœur de quelque vieux manuscrit ancien, et je souhaite qu'un curieux ait la patience de l'y chercher et la satisfaction de l'y découvrir.

## TABLEAU I. SEIGNEURS DE NOUVELLES.



(3) Salurcier, la Léchère, la Luxière sont évidemment le même nom déformé par des scribes ignorants ou négligents. Je ne me flatte pas de savoir lequel est le bon. Aucune famille appartenant à la noblesse sarvoiraise n'a, à ma connaissance, porté aucun d'eux. Mais il y avait à Chambéry une famille bourgeoise de la Lucière, représentée par M<sup>r</sup> François de la Lucière, praticien, sa femme, Claudine Motte, et leurs enfants, nés en 1584, 1585, 1586... C'est d'elle probablement qu'était issue l'épouse de N° Emmanuel Viollon.  
(4) Cet acte est scellé d'un sceau qui, bien que très oblitéré, apparaîtrait conforme à la description des patentes si le lion n'était absolument méconnaissable. Le cimier est une étoile à six rais.  
(5) Serait-ce elle, « D<sup>ne</sup> Françoise de Viollon » qui eut de N° Victor de Montfalcon un fils naturel, Aynard, baptisé le 8 janvier 1665 (R. P. Maché) ?  
(6) François, Emmanuel et Amé Viollon de Nouvelles devaient avoir un autre frère, N° Jacques, non porté au présent tableau. Je lis en effet dans l'Année des Arch. du dép<sup>te</sup> de la Savoie « 1620 - Approbation par le duc de Genevois des ventes faites au mon<sup>de</sup> des N°s François et Emmanuel de Nouvelle et Jacques, leur frère, des trois quarts de tous les biens, maison et rente de Nouvelle pour le prix de 12.000 florins et du dernier quart de ces mêmes biens par Aymon de « Nouvelle (ce doit être Amed) pour la somme de 1.500 florins. »











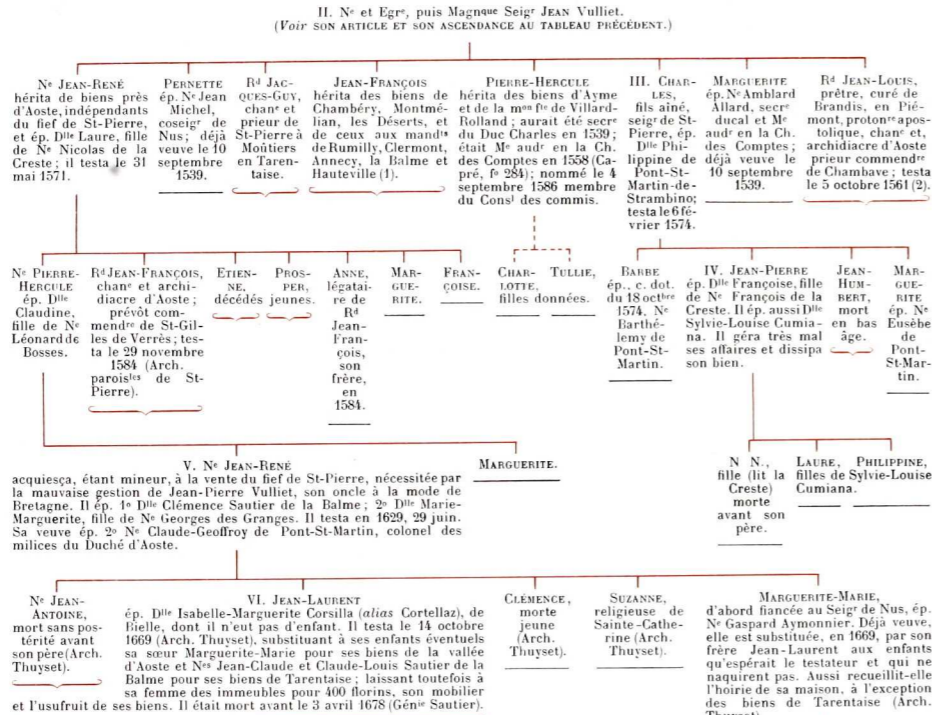




Suite de l'ANNEXE - VULLIET, seig<sup>ts</sup> de St-Pierre, en la vallée d'Aoste.

TABLEAU II.

N. B. Les faits inscrits ici sans référence me sont donnés par la gén<sup>e</sup> de Tillier ou des copies d'actes anciens obligamment communiquées par M. le chanoine Lalé-Démez.



V. N° JEAN-RENÉ acquiesca, étant mineur, à la vente du fief de St-Pierre, nécessitée par la mauvaise gestion de Jean-Pierre Vulliet, son oncle à la mode de Bretagne. II ép. 1° D<sup>lle</sup> Clémence Sautier de la Balme; II testa en 1629, 29 juin. Sa veuve ép. 2° N° Claude-Geoffroy de Pont-St-Martin, colonel des milices du Duché d'Aoste.

N° JEAN-ANTOINE, mort sans postérité avant son père (Arch. Thuysset). VI. JEAN-LAURENT ép. D<sup>lle</sup> Isabelle-Marguerite Corsilla (alias Cortellaz), de Bielle, dont il n'eut pas d'enfant. II testa le 14 octobre 1669 (Arch. Thuysset), substituant à ses enfants éventuels sa sœur Marguerite-Marie pour ses biens de la vallée d'Aoste et N° Jean-Claude et Claude-Louis Sautier de la Balme pour ses biens de Tarentaise; laissant toutefois à sa femme des immeubles pour 400 florins, son mobilier et l'usufruit de ses biens. II était mort avant le 3 avril 1678 (Gén<sup>e</sup> Sautier).

(1) C'est peut-être lui « S<sup>pte</sup> Seig<sup>r</sup> Jean Vulliet, de Chambéry » que nous trouvons nommé le 14 novembre 1548 (Arch. la Place). (2) Je dois signaler ici les faits énoncés dans une curieuse lettre de feu M<sup>r</sup> le conseiller Mugnier, malheureusement sans date ni référence, adressée au C<sup>r</sup> Amédée de Foras: « François de Prélion avait, en 1522, promis de marier sa toute jeune fille Claudine à Jean-Louis, alors enfant, fils de Jean Vulliet, seig<sup>r</sup> de Chastel-Arget au Val d'Aoste. En 1539, François de Prélion et Claude, son fils, représentés par Urban de la Forest, assigné devant un officialet le « père et le fils Vulliet pour que le fils épouse Claudine de Prélion. Jean Vulliet, le père, ne demande pas mieux, mais le fils refuse, voulant entrer en religion ». M<sup>r</sup> Mugnier ignorait la suite du différend. Il y a lieu de croire que Jean-Louis resta ferme dans sa vocation et qu'il est, parmi les fils de N° Jean, celui de ce nom inscrit dans la gén<sup>e</sup> de Tillier comme prêtre et proton<sup>e</sup> apostolique et qui était déjà pourvu de la cure de Brandis, quoique n'ayant pas encore reçu les saints ordres, en 1539, lors du test de son père. Mais, d'après M<sup>r</sup> Mugnier, il y aurait eu deux Jean Vulliet, père et fils, alors que la gén<sup>e</sup> n'en indique qu'un seul et que des titres indiscutables nomment son père François. Peut être la répétition des mots « fils de Jean Vulliet » est-elle simplement l'effet d'une distraction? Je signale la divergence sans plus amples commentaires, ne pouvant en donner une explication satisfaisante.

On voit que par leur origine, leurs possessions en Savoie, Genevois et Tarentaise, de même que par certaines de leurs alliances et de leurs fonctions, les Vulliet de la vallée d'Aoste avaient quelque droit à figurer dans cet ouvrage. De nombreux individus nommés Vulliet existèrent aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles en Savoie, à Genève et environs, outre ceux cités dans les tableaux précédents; ils ne sont jamais qualifiés nobles: Péronod Vulliet, not<sup>r</sup> à Genève en 1354, 1360, épousa Isabelle, fille de feu François de Jussy et leur fille Aymonette fut mariée à N° Humbert Farod, de Samoens; Allamand Vulliet, syndic de Genève en 1398, épousa Henriette, fille de N° Rolet de Foncenez; Pierre Vulliet, leur fils, testa les 17 et 18 août 1439 en faveur de N° Jean de la Rochette, son cousin. Des Vulliet, venus de Faverges, vécurent à Genève au XV<sup>e</sup> siècle: l'un d'eux, Nicolas, fils d'Amédée et châtelain de St-Victor, portait pour armes (secau de 1573) un écu coupé, chargé au 1<sup>r</sup> d'un aigle éployé et au 2<sup>d</sup> d'un chevron accompagné de trois conquilles (Arch. Genève - Notre lat. et Mss. Gallife). Des Vulliet, avocats ou notaires, habitaient Chambéry au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, etc., etc. Nous ne pouvons même formuler aucune hypothèse sur les rapports existant entre les nobles Vulliet d'Yenne ou de la val d'Aoste et les autres porteurs d'un patronyme aussi répandu dans nos régions.

Une famille Vulliet — qui serait venue au XVIII<sup>e</sup> siècle de Savoie en Franche-Comté — est actuellement établie dans le Sud-Ouest de la France. Son chef, baron de l'Empire, ajouta à son nom le titre de marquis d'Yenne; mais il n'a pu fournir à notre prédécesseur, M. le C<sup>r</sup> de Mareschal-Luciane, au lieu de preuves de sa descendance des marquis d'Yenne, que des allégations en contradiction formelle avec des documents existants, indiscutables et bien connus. Cette famille peut être issue d'une des nombreuses races portant le patronyme Vulliet qui, dans des conditions sociales très diverses, ont existé en différentes localités de la Savoie; il n'est même pas absolument impossible qu'elle ait une origine commune avec la famille dont étaient les marquis d'Yenne; elle ne descend sûrement pas de la branche titrée de ce marquisat, qu'elle n'a aucun droit de relever.

YSSUARD, (1)

D'ENTREMONT EN SAVOIE, SEIGNEURS DU VERGER EN DAUPHINÉ.



P. : d'or au chef de sable au lion issant d'or (Pr. de Malte, H 194).

D'après d'Hozier (Armorial général, Blasons coloriés, à la Bibliothèque nat<sup>e</sup>, Dauphiné), N° Jean alias Janus Yssuard, seigneur du Verger, portait en 1696: écartelé aux 1 et 4 d'argent au sautoir d'azur cantonné de quatre quinte feuilles de gueules (Commiers), aux 2 et 3 d'azur à trois losanges (ou plutôt fusées) d'or (Fusier); sur le tout, coupé d'argent au lion issant de sable et d'or.

D'après Chorier (Etat politique du Dauphiné, t. III) et Rivoire de la Bâtie, qui a copié, le lion serait armé et lampassé de gueules. L'écu aurait pour supports deux coqs crétes, bequées, barbelés et membrés de sable, pour cimier, un lion naissant aux émaux de l'écu, et la devise serait: LES VAUT TROP MIEUX.



Es plus anciens représentants de cette famille que nous ayons rencontrés sont déjà qualifiés nobles au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Ils habitaient St-Pierre-d'Entremonts, Entremonts-le-Vieux et Villardidier, près de Chamousset. Déjà en 1404 nous trouvons les nobles Yssuard possessionnés en Graisivaudan.

Ils y ont plus tard hérité, au moins en partie, de l'antique maison dauphinoise de Commiers et de la famille des nobles Fusier, seigneurs du Verger, à la suite du mariage, en 1664, d'Antoine d'Yssuard avec Marie-Madeleine, fille de Pierre de Fusier; aussi leurs descendants ont-ils relevé les armes de ces deux familles et ajouté à leur nom celui de Commiers.

Je ne trouve plus les Yssuard mentionnés en Savoie après 1723, date à laquelle ils y ont prouvé leur noblesse avec les autres gentilshommes du Duché. Leur postérité, alors complètement fixée à la Buissière, dans la maison forte du Verger, s'y perpétua encore jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. M<sup>r</sup> l'abbé Perrin, l'érudit curé de la Buissière, a eu l'extrême obligeance de me communiquer ses notes relevées sur les registres de sa paroisse: c'est grâce à elles que j'ai pu établir le dernier degré de la généalogie.

JEAN YSSUARD de Cou, damoiseau, épousa, avant le 24 février 1338, Béatrix, fille de Mess<sup>rs</sup> Jean Bertrand de Chamousset, chev. veuve de N° Guidon - ou Guigon - d'Aynavigne. Celui-ci n'avait pas été payé de ce que son dit père et sa mère, Catherine N. N., lui avaient promis dans son premier contrat. dot. du 4 des kal. d'août 1331. Aussi, le 10 mars 1338 (Arch. Lucey), elle et Jean Yssuard, son second mari, cédèrent tous les droits de ladite Béatrix à Mess<sup>rs</sup> Guillaume de Chevêlu et aux siens; acte passé à St-Pierre-d'Entremonts, dans la maison des dits époux. AYMAR de Cou, damoiseau, témoin à la cession ci-contre, 1338.

(1) Le nom est très diversement orthographié: Yssuard, Yssard, Ysard. Y initial parfois remplacé par un I; la particule devient fréquente à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. (2) Le titre origina est détruit et l'inv<sup>te</sup> cité porte Isnard au lieu de Yssard. Je crois - sans l'affirmer absolument - qu'il s'agit bien de la des N°s Yssuard.

N° AYNARD, passant recon<sup>te</sup> au Dauphin, le 30 janvier 1404 (Arch. de l'Isère - Chambre des Comptes - Inv<sup>te</sup> G<sup>al</sup> - La Buissière, f° 513), pour des censures perçues depuis le ruisseau de l'Alloy jusqu'au Cernon, à Chapareillon (2).

N° et Sp<sup>r</sup> GUILLEMET Yssuard, alias Rataz, témoin à Chambéry le 31 mars 1428 (Arch. Saumont). N° CLAUDE Rata, nommé parmi les nobles de Savoie qui prêtèrent hommage au Duc vers 1430 (Capré).

N° PIERRE Yssardi, de Villardidier, p<sup>re</sup> de Chamoux. N° JEAN, de Villardidier, est témoin à la quittance du 30 avril 1503 (Arch. Thorens-Sales) ci-dessous (2). I. N° JEAN d'Yssuard, dit Rataz, Certificat de l'archiviste de la Chambre des Comptes portant que Jean Rataz était inscrit au rôle des nobles le 7 juin 1594 (Pr. 1723). Cette date est évidemment fautive, probablement mise pour 1494. N° Jean Yssuard, alias Rataz, est témoin à Chambéry le 6 mai 1505 (Arch. Morand).

N° PIERRE Yssardi, ép. c. d. du 30 avril 1503 (Arch. Thorens-Sales). D<sup>lle</sup> Louise, fille de N° Georges de la Charnée; avec son père ci-dessus, il reconnaît, le même jour (Ibid.), avoir reçu un acompte sur la dot de la dite épouse. Le 5 juin 1528 (Ibid.), il transige avec Jacques de Viry et signe un inventaire de biens de Sionnas, son beau-frère, pour la dot de sa femme et les droits qu'elle peut prétendre sur l'hoirie de son père. PIERRE Yssuard, commissaire ducal, est nommé le 13 mai 1528 (Arch. Viry) dans des lettres ducaux pour Jean et Gabriel d'Yssuard, vivant en 1491: c'est probablement le même personnage. II. N° ANTOINE Yssuard, alias Rataz, d'après N° Chorier (Etat politique du Dauphiné, tome III), Antoine, fils de Jean, est témoin le 8 novembre 1521 (Pr. Truchet). Sec<sup>r</sup> de la Cour de Chambéry, 19 juillet 1526 (Arch. Pinçon, de l'officiat de Chambéry, 24 mars 1528 (Arch. Lucey). Bourgeois de Chambéry, il reçoit des actes comme notaire en 1539 et 1541 (Arch. la Place). Dans un procès entre N° Amé Pichot et Huguette de Saumont, veuve la Forest, un témoin dépose, le 20 juillet 1546 (Ibid.), qu'il y a 8 ou 9 ans mariage fut traité entre N° Michel Yssuard, dit Ratti (sic), et Pernette Monaton, nièce du père d'Amé Pichot, Michel Yssuard, dit Rataz, écuyer, aborne, le 14 novembre 1548 (Ibid.) des biens à Chignin.

N° ETIENNE d'Yssard, mort avant la naissance de Claudine ci-dessus, avait épousé D<sup>lle</sup> Simone Marchal (Mss. Chappéron). PIERRE Yssuard, greffier de Bresse les 30 mars 1535 et 4 avril 1536 (Guichenon-Bresse et Bugey - Preuves, p. 39 et 50). N° CLAUDE Yssuard, seig<sup>r</sup> de la Fougère en Bresse, d'une famille noble d'Entremonts-le-Vieux en Savoie, secrétaire du Duc de Savoie, ép. le 16 avril 1542 (Révérend du Mesnil: Armorial historique de Bresse, etc.), au château de Chazelles en Dombes, Adrienne de Briandans, fille de Pierre, seig<sup>r</sup> du dit lieu et de Thézé. Il mourut avant elle qui ép. 2° en 1544, Vincent de Putreïn; 3° c. dot. du 11 avril 1553 (Arch. Sommariva) Louis de Savessal, seig<sup>r</sup> de Boreaux Pierre, secr<sup>t</sup> du Duc, et dit qu'il reçut la seig<sup>r</sup> de la Fougère pour la dot de sa femme, fille de Pierre le Guat, secr<sup>t</sup> du Duc, qui en avait fait construire la m<sup>re</sup> fe. Il ajoute que le 16 avril 1542, Pierre Yssuard convola en 2° noces avec Adrienne de Briandans, qui fut son héritière. III. N° ANTOINE Yssuard, fils d'Antoine Yssuard, est témoin le 8 novembre 1521 (Pr. Truchet). Sec<sup>r</sup> de la Cour de Chambéry, 19 juillet 1526 (Arch. Pinçon, de l'officiat de Chambéry, 24 mars 1528 (Arch. Lucey). Bourgeois de Chambéry, il reçoit des actes comme notaire en 1539 et 1541 (Arch. la Place). Dans un procès entre N° Amé Pichot et Huguette de Saumont, veuve la Forest, un témoin dépose, le 20 juillet 1546 (Ibid.), qu'il y a 8 ou 9 ans mariage fut traité entre N° Michel Yssuard, dit Ratti (sic), et Pernette Monaton, nièce du père d'Amé Pichot, Michel Yssuard, dit Rataz, écuyer, aborne, le 14 novembre 1548 (Ibid.) des biens à Chignin. IV. N° HERCULE d'Yssuard. (Voir son article et sa descendance au TABLEAU II.)

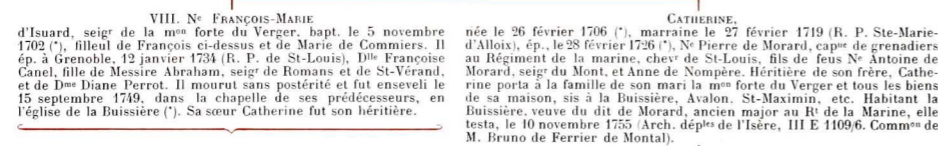
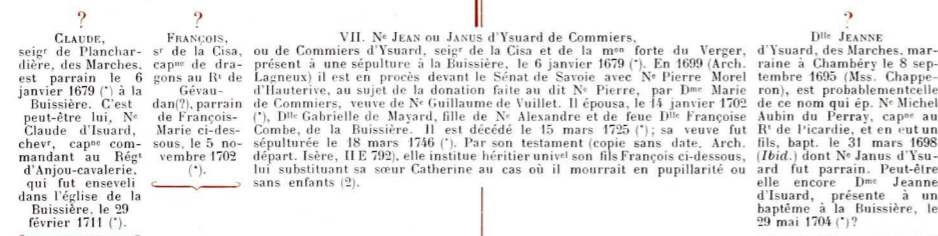
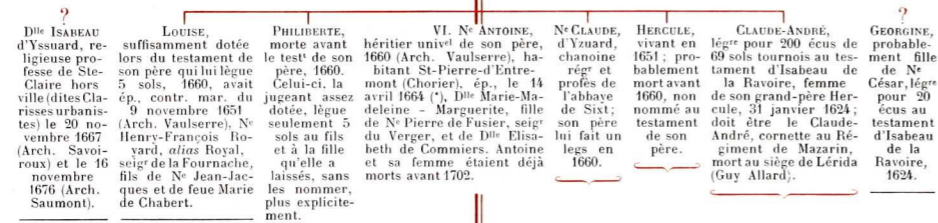
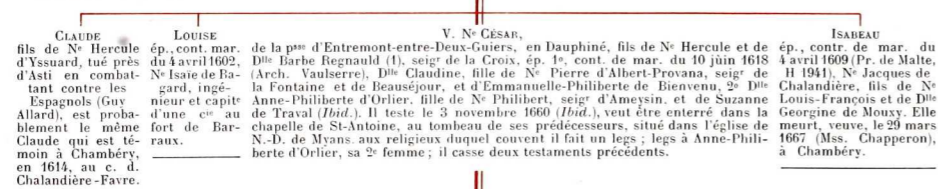
CLAUDINE, baptisée à Chambéry le 6 nov<sup>bre</sup> 1548 (Mss. Chappéron).

(2) Je trouve encore (Arch. Bettonnet) concernant cette famille: 5 juin 1517, quittance par N° Jean Yssard pour N° François Jordane; 15 mai 1581, obligation pour N° Ambrois Gaillard, comme curateur de D<sup>lle</sup> Camille, fille de feu N° Amblard Yssard. 3° vol., livr. XLII, feuille II.



(\*) = Reg. paroissiaux de la Buissière, extraits communiqués par M. l'abbé Perrin, de l'Académie Delphinale.

IV. N° HERCULE d'Yssuard  
(voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I)  
fut, d'après Guy Allard (*Dicte du Dauphiné*), gouverneur d'Entremonts, lors de la Ligue, et de Brégnery, lors de la guerre de Savoie, et combattit en 1591 à la bataille de Pontcharra. Il ép. 1<sup>re</sup>, c. dot. du 29 janvier 1576, D<sup>lle</sup> Françoise Gauthier, fille de N° Jean, seigr de Lambin; 2<sup>e</sup>, c. de mariage du 1<sup>er</sup> décembre 1591 (Arch. Thuyset), D<sup>lle</sup> Barbe Bernarde, de la Buissière en Dauphiné. Au dit contrat, il est question des enfants qu'avait alors l'époux, issus de son premier mariage (1). Hercule ép. 3<sup>e</sup>, c. d. du 9 avril 1604 (Arch. Costa), D<sup>lle</sup> Isabeau de la Ravoire, fille de N° Louis et de Marie de Furby et veuve de N° Jean de Chabert. Le mariage fut célébré le 27 avril. Isabeau apporta à son mari des biens situés aux Marches, où les époux se firent. Le 25 août 1618 (Min<sup>re</sup> Martiny - Arch. Thuyset), Hercule plaidait contre N° Jacques de Chalaudière, seigr de la Tour, son genèrre. Le 21 mai 1620 (*Ibid.*), il fait une cession à César, son fils émancipé, et, le 22 juin suivant, lui abandonne tous ses biens à St-Pierre-d'Entremonts, part du Dauphiné, Entremont-le-Vieux et Entremont-le-Jeune, Isabeau de la Ravoire teste le 31 janvier 1624 (*Ibid.*), nommant héritier son frère Guillaume de la Ravoire, lequel, le 3 février 1624 (Arch. Thuyset), cède ses droits à César d'Yssuard moyennant 120 ducats.



CLAUDE-FRANÇOIS de Morard d'Arves du Mont, fils aîné, cohéritier univ<sup>el</sup> de sa mère avec son frère ci-contre, 10 novembre 1755.

MARC-ANTOINE de Morard du Mont, fils cadet, résidant à la Buissière, ép., le 24 juin 1755 (R. P. Grenoble), D<sup>lle</sup> Jeanne-Claire-Dominique de Gilbert de Salières de Montlaur. La mère de l'époux, veuve, donne son consentement au mariage.

(1) Qui peut être cette D<sup>lle</sup> Barbe Bernarde de la Buissière? L'antique maison de la Buissière était, semble-t-il, depuis longtemps éteinte. Le contrat est passé dans la maison des N° Fusier, à la Buissière. Les parents de l'épouse, qui paraît orpheline, ne sont pas nommés. Nous savons d'autre part qu'Hercule d'Yssuard ép. D<sup>lle</sup> Barbe Regnaud ou Renaud, dont il eut N° César. Barbe-Bernarde ne serait-elle pas la même personne que Barbe Renaud, dont le nom aurait été mal lu? Je pose la question, me gardant toutefois de rien affirmer.

(2) N° Janus d'Yssuard signe, en 1708, une enquête concernant la noblesse des Charbonneau. Il y est dit fils de feu N° Antoine d'Yssuard, âgé de 40 ans environ, syndic de la noblesse du mand<sup>e</sup> de la Buissière, en Dauphiné, habitant au dit lieu.

## NOUVEAUX ERRATA ET ADDENDA

AUX CINQ TOMES DÉJÀ PARUS DE L'

## ARMORIAL DE SAVOIE



Les *Errata* des tomes précédents ont omis de relever de très nombreuses incorrections typographiques. Quelques petites erreurs de fait doivent également être signalées. On les trouvera dans ces pages. Mais on n'y verra pas les corrections déjà notifiées dans les divers *Errata* déjà parus, que les lecteurs, par conséquent, devront également consulter avec soin.

D'autre part, les recherches poursuivies depuis la publication des divers articles généalogiques nous ont révélé de multiples détails qui doivent être mentionnés, mais dont le renvoi au SUPPLÉMENT risquerait d'y créer de l'encombrement. Nous avons cru bien faire en intercalant ces *addenda*, peu étendus du reste, parmi les nouveaux *errata* que nous faisons paraître ici.

Le SUPPLÉMENT contiendra, outre les familles indiquées dans les cinq premiers tomes comme devant y trouver place, des *addenda* importants aux filiations déjà parues et même quelques généalogies entièrement refaites d'après des documents plus complets.

## TOME I

## ADDA

- Page 4. Degré VI. ALEXANDRE, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1669, *lisez* : 1696.  
Degré VII. JACQUES-PIERRE, 1<sup>re</sup> ligne, *supprimez* PIERRE : Jacques est le fils aîné, Pierre est un de ses frères. (Une généalogie beaucoup plus complète de cette famille paraîtra au SUPPLÉMENT.)  
2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1710, *lisez* : 1714.  
11<sup>e</sup> ligne en remontant du bas de la page, 1<sup>re</sup> colonne, *au lieu de* : 1691, *lisez* : 1697.
- Page 5. Degré V. DENISE d'Adda, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1601, *lisez* : 1701. Denise, ou Marie-Denise, est fille de Jacques-François et doit figurer au degré VII.  
6<sup>e</sup> ligne en remontant du bas de la page, 1<sup>re</sup> colonne, *au lieu de* : 1751, *lisez* : 1759. C'est par erreur que le registre d'Anney porte le nom d'Alexandre : il s'agit de François, fils de feu N° Alexandre.  
9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> lignes en remontant du bas de la page, 1<sup>re</sup> colonne, *remplacez* ces trois lignes par : 1693, 15 février. N° Balthazard, fils de feu N° Antoine d'Adda, transige avec ses cousins germains Jacques-Nicolas et Claude-François d'Adda et avec Alexandre d'Adda, seigr de Corsinge, son oncle (Arch. Savoiron).

## ALAMAND

- Page 7. 3<sup>e</sup> paragraphe. Une fausse attribution de sceaux à l'évêque Alamand de Saint-Jeoire a induit en erreur M. de Foras, qui l'a ultérieurement reconnu dans une note manuscrite. Cet évêque appartenait bien à la noble famille de Saint-Jeoire (voir au SUPPLÉMENT).
- Page 9. ROLET Alamand. Nous devons signaler comme une invraisemblance extraordinaire l'écart de 70 années (1369-1439) entre le testament de Rolet et celui de Françoise de Sallenove, sa veuve; invraisemblance qui ne paraît nullement avoir troublé l'auteur des Mss. dits de Guichenon.  
JEAN-LOUIS ou JEAN. *Supprimez* : (aîné). C'est son frère Louis qui était l'aîné.

## ALBY ou ALBIER

- Page 14. Note (1. 2). *Remplacer* le 2<sup>e</sup> alinéa de cette note par le texte suivant : Ces nobles de la Rochette portèrent, dès 1450, avec le leur, le nom d'Alby. On les trouvera aux pages 216 et suivantes du t. V (art. LA ROCHETTE, Tabl. IV et V). Mais il ne faut pas se laisser induire en erreur par les mots : Alby, la Rochette, la Croix, groupés dans un ordre qui peut varier. Les d'Alby ou d'Albiér de la Croix de la Rochette sont des d'Alby habitant la Croix de la Rochette et ne doivent pas être confondus avec les la Rochette, châtelains ou vidommes d'Alby.

Les registres paroissiaux de Saint-Pierre-d'Albigny mentionnent, sous la date du 29 janvier 1732, le mariage de N° Joseph d'Albiér de la Croix de la Rochette avec D<sup>lle</sup> Marie-Magdeleine, fille de N° Pierre Le Blanc, chevalier des SS. M. et Laz., gouverneur du fort de Miolans. Ce Joseph fut haplisé le 6 avril 1714, fils de Joseph d'Albiér, habitant la Croix de la Rochette (le dernier cité au bas de la page 12 ci-devant), et de Marie Rostaing, son épouse. Joseph avait 17 ans et demi lors de son mariage et Marie-Magdeleine Le Blanc en avait quatorze. Leur fille Philiberte, mariée le 3 juin 1765 à Dom Jean-Marie Anselme, de la Chavanne, mourut veuve le 6 mars 1805, à 73 ans, probablement la dernière du nom.

On trouvera au SUPPLÉMENT de nombreux renseignements inédits concernant cette famille.

## AMIDOUX

- Page 48. NICOLAS, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 16 novembre 1577, *lisez* : 26 novembre 1577 (Arch. Monthouz).  
CATHERINE, sœur de Nicolas, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : du Chotal, *lisez* : Chosal.  
FRANÇOISE, sœur de Nicolas, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1589, *lisez* : 1583. Elle eut une sœur appelée aussi Françoise, qui était son aînée. Mariée à M<sup>r</sup> Michel Dufour, de Taninge, Françoise l'aînée testa le 21 décembre 1601 (Arch. Monthouz).



**ANSELME**

- Page 57. CHARLES-FRANÇOIS, 10<sup>e</sup> ligne, *supprimez* : Sa veuve..., etc., jusqu'à la fin : Marie-Thérèse Milliet, comtesse de Sonnaz, était une homonyme appartenant à une autre famille, celle des Milliet, seigneurs de la Gorge et du Touvet.

**ANTIOCHE**

- Page 59. 44<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Maugny, *lisez* : Magny.  
45<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : en faveur de François de Saint-Jeoire, lui substituant ses biens et son nom, *lisez* : en faveur de Louis de Viry, lui substituant François de Saint-Jeoire. Ce dernier, par transaction du 18 janvier 1522 (Arch. Viry), obtint dudit Viry cession de l'hoirie d'Antioche (à l'exception de la maison-forte de Magny, déjà vendue par Louis de Viry aux frères Sautier le 27 mars 1521), sous réserve de l'usufruit et moyennant paiement de 2.000 écus d'or.

**ARENTHON**

- Page 62. Degré XI. JEANNE-CLAUDINE, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1665 (Arch. Costa), *lisez* : 1669 (Arch. Barrioz).  
Page 63. Degré VII. MARIUS, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Marguerite, veuve de N<sup>o</sup> Pierre de Gerbais, *lisez* : Marguerite de Gerbais, veuve de N<sup>o</sup> Pierre de Châtillon. M. de Foras a été induit en erreur par le *Sommaire des Fiefs*, qui commet cette confusion.  
Degré X. DENIS. *Supprimez* les deux dernières lignes de son article : la filiation est certaine.  
Degré XII. DENISE et MADELEINE sont *une seule personne*, DENISE-MADELEINE, qui épousa le S<sup>r</sup> N.N. Guygon. Tous deux étaient déjà morts lorsque Louis Guygon, leur fils, avec sa tante Michelle, céda à N<sup>o</sup> François-Hyacinthe du Clos, comte de Bonne, le 22 septembre 1721 (Minutaire Maret) divers biens à Châtillon et Ambilly.  
Page 64. SIMON ou SIGISMOND, 9<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1673, *lisez* : 1674. *Modifier* en conséquence l'article de sa fille Josette.  
FRANÇOISE, 2<sup>e</sup> ligne. La phrase : « pupille en 1681 » doit s'appliquer à une *autre* Françoise d'Arenthon, qui épousa, le 3 mars 1681 (R. P. Veigy), N<sup>o</sup> Jean Livet, de Cranves.

**AREREX**

- Page 65. Note (2), 1<sup>re</sup> ligne, *au lieu de* : 140, *lisez* : 140 ans.

**ARLOD**

- Page 68. Avant-dernière ligne du dernier paragraphe, *au lieu de* : de Saint-Michel, *lisez* : de Saint-Jeoire.

**ARRAGON**

- Page 72. 11<sup>e</sup> ligne de la notice. N<sup>o</sup> NN. d'Arragon, d'après l'*Armorial de Loche*, se serait nommé Pierre. Mais un acte de 1564 (Minutaire de Chignin) me ferait croire qu'il s'appelait Aimé.

**AUBRIOT-LA-PALME**

- Page 78. JEAN-ALBERT-FÉLIX-MARIE, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1839, *lisez* : 1836.

**AVRIL**

- Page 83. Degré I. HUGUES. Les dates 1443 et 1529 nous paraissent incompatibles et doivent se rapporter à deux personnages différents, ici confondus en un seul.  
Page 84. Degré VII. CLAUDE-GABRIEL, 8<sup>e</sup> ligne, *supprimez* : « selon toute probabilité ». C'est certain, prouvé par le Reg. par. de Saint-Léger.

**BAGARD**

- Page 87. La communication qui m'a été faite des pièces originales relatives à une enquête faite sur la noblesse des Bagard confirme la filiation et les alliances des cinq premiers degrés, sauf l'alliance de Raymond, 1<sup>er</sup> degré. *Modifier* en conséquence l'article d'Isaïe, degré VI.

**BALLEYSON**

- Page 94. Degré VII. GUIGUES ou GUY, *au lieu de* : 17 avril 1592, *lisez* : 17 avril 1492.  
Page 95. HUGUES de Balleysson, 2<sup>e</sup> ligne. Je crois qu'au lieu d'*Orcheris*, il faut lire *Urtheris*. Cette Antoinette doit être fille d'Adhémar ou Aymar de Miolans-Urtières. Sa sœur Anselmette doit être celle appelée Antoinette (t. IV, p. 44) qui épousa Jacques de Rovorée, *alias* d'Essenevay, seigneur d'Yvoire. Les prénoms d'Antoine et Anselme, d'Antoinette et Anselmette, souvent pris l'un pour l'autre, donnent sans cesse lieu à des confusions.

- Page 96. 38<sup>e</sup>, 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> lignes. Il y a là une évidente distraction de l'auteur. A la génération de Louis et de Michel, les Foras n'étaient point beaux-frères, mais cousins germains des Sales et Pernelle de Balleysson était leur grand-mère, non leur belle-mère commune. C'est, à la génération précédente, Antoine de Foras et Christophe de Sales qui étaient beaux-frères, étant mariés aux deux sœurs d'Arlod, filles de Pernelle de Balleysson, belle-mère des dits Antoine et Christophe.

**BALME (LA)**

- Page 109. N<sup>o</sup> MICHEL, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1721, *lisez* : 1521.

**BARANDIER**

- Page 115. « N<sup>o</sup> FRANÇOIS », 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : D<sup>no</sup> NN. de l'Alée de Songy, *lisez* : D<sup>no</sup> Antoinette, fille de N<sup>o</sup> Jacques de l'Alée, gouverneur d'Annecy.

**BARBIER DU MANEY**

- Page 119. JEAN, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : vers 1680 approximativement, *lisez* : le 4 mai 1675 (R. P. Ayme).  
FRANÇOIS-PHILIBERT, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Bardonenche, *lisez* : Bardenuche.

**BARDONENCHE**

- Page 121. 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : (sa fille), *lisez* : fille de N<sup>o</sup> Jean de Bardonenche.  
4<sup>e</sup> ligne, *supprimez* : Bonier ou..., *et, au lieu de* : Avenens, *lisez* : Averens, près Mieussy.

**BARILLET**

- Page 124. ANNE-FRANÇOISE, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Montmélian, *lisez* : Saint-Léger.

**BAUDRY**

- Page 132. N<sup>o</sup> FRANÇOIS Boudric, *au lieu de* : mort avant 1346, *lisez* : mort avant 1446.  
Page 133. Degré IV. CLAUDE-FRANÇOIS, *au lieu de* : 8 août 1550, *lisez* : 8 août 1580.  
Degré V. N<sup>o</sup> ALEXANDRE. Il y a ici une confusion entre deux homonymes contemporains. N<sup>o</sup> Alexandre de Baudry, qui épousa Claudine du Clos, était fils de N<sup>o</sup> Louis de Baudry, de Meyrens (*voir* p. 132). Il testa le 8 décembre 1589 (Arch. Arthaz), laissant deux fils : François et Jean-Louis, et deux filles : Françoise et Claude-Françoise.  
Degré VIII. N<sup>o</sup> PIERRE-PHILIBERT-GABRIEL, 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : en 1754, *lisez* : le 12 février 1750 (*Ibid.*).  
Page 134. Degré VII. JEAN. *Son nom est à supprimer* : c'est le même personnage que Philibert ou Jean-Philibert.  
Degré IX. JOSEPH, *au lieu de* : 15 mars 1723 (Arch. du Sénat de Savoie), *lisez* : 15 mai 1723 (Minutaire Maret).

**BEAUFORT**

- Page 145. 16<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : cahos, *lisez* : chaos.  
Page 148. Degré VIII. JEANNE-AIMÉE, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : Configny, *lisez* : Confignon.

**BEAUMONT-CARRA**

- Page 160. 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Françoise, *lisez* : Jeanne.  
5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Paule, *lisez* : Paul.

**BELLECOMBE**

- Page 161. Article Bellecombe, 9<sup>e</sup> ligne. Ces réserves étaient justifiées : on verra à l'art. Thoire que les Bellecombe cités à la page 161 appartenaient à cette maison.

**BELLEGARDE**

- Page 164. AYMON, *au lieu de* : alliance inconnue, *lisez* : Il a dû épouser Péronnette de Saint-Jeoire (Arch. Genève); *voir* art. Saint-Jeoire, t. V, p. 313.  
AYMON (fils de N<sup>o</sup> JEAN), 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1320, *lisez* : 1520.  
Page 167. Au haut de la page, *au lieu de* : Tableau II, *lisez* : Tableau III.  
Page 168. LOUISE. Divers actes des Arch. Thuiset, analysés par M. de Foras lui-même après la publication de cette généalogie, permettent de faire la lumière sur le mariage de Louise de Bellegarde. Elle a épousé, *contr. dot.* du 14 janvier 1604, N<sup>o</sup> Antoine-Pie Bulloz de Saint-Cergues. C'est une sœur de ladite Louise, Marie de Bellegarde, qui épousa N<sup>o</sup> Pierre du Crest, de Cruseilles, dont le fils, N<sup>o</sup> Jacques, fut seig<sup>r</sup> de Saint-Disdille.  
Page 169. *Au lieu de* : FRANÇOISE (fille de N<sup>o</sup> Claude-Urbain de Bellegarde), *lisez* : CHARLOTTE.



**BELLETRUCHE**

Page 174. 25<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : scribam, *lisez* : sucubam.

**BERTRAND**

Page 193. Degré XI. FRANÇOISE. *Ajouter* : Le contr. dot. est du 23 août 1623 (Arch. la Serraz). Elle avait épousé en premières noces, contr. dot. du 3 janvier 1620, N<sup>e</sup> et Sp<sup>e</sup> Claude-Louis de Regnaud de Chaloiz.

**BIENVENU**

Page 202. PIERRE, père de CLAUDE. A la fin de son article, *ajouter* : Suivant les manuscrits de Guichenon, il faudrait, entre Pierre et Claude, insérer Charles, qui serait fils de Pierre et père de Claude.

**BIORD**

Page 208. Monseigneur JEAN-PIERRE, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1864, *lisez* : 1764.

**BLONAY**

- Page 222. Degré XIII. MICHEL, 12<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Anne-Gasparde, *lisez* : Jeanne-Gasparde.  
 Degré XIII. GABRIEL, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : frère, *lisez* : neveu.  
 Degré XIV. PIERRE-ANTELMÉ, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 23 août 1579, *lisez* : 23 avril 1579 (Arch. Thuiset).
- Page 223. *Relier* par un trait de filiation Etienne (degré XI) aux sept enfants placés au-dessous de lui.
- Page 224. Degré XIV. CLAUDE, 3<sup>e</sup> ligne. Si la date du contr. dot., 1598, est exacte — j'en doute — ledit contrat est largement postnuptial. Cela expliquerait la date de naissance de Marie-Aimée, fille de Claude, et le fait, signalé par le *Dictionnaire du Clergé*, que ledit Claude déjà en 1601 était curé de Sciez.  
 Degré XVII. MADELEINE-CLARISSE. *Supprimez* : CLARISSE et *ajoutez* : religieuse clarisse.
- Page 225. Degré XIV. CLAUDE, 3<sup>e</sup> ligne. La date de son mariage, donnée aux Pr. de Malte, 12 juillet 1598, est erronée..., peut-être est-ce 1588 ?  
 Degré XVIII. D. PHILIPPE-ANTOINE, 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : en 1775, *lisez* : le 29 mai 1777 (R. P. Nice).
- Page 226. Degré XIII. CLAUDE, 13<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 3 janvier 1579, *lisez* : 31 janvier 1579 (Arch. Thuiset).  
 Degré XIV. N<sup>e</sup> PIERRE *doit être relié* par un trait de filiation aux quatre enfants placés au-dessous de lui.  
 Degré XV. N<sup>e</sup> et Sp<sup>e</sup> PIERRE, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Janel, *lisez* : Janel ou Javel.
- Page 227. Degré XIX. ELISABETH-MARIE-FRANÇOISE. Elle épousa Pierre-Nicolas, fils de feu Jean-Pierre Char-mot, de Sciez. La date de son décès, 1780, est fautive et concerne probablement sa sœur Marie-Françoise.

**BOÈGE**

- Page 233. 5<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : Claudine, *lisez* : Catherine. Elle est ainsi nommée au tableau, page 235.
- Page 236. HUMBERT de Boège. *Ajouter* à son article : Cet Humbert de Boège est un Rovorée (le voir, ainsi que sa descendance, dans la généalogie ROVORÉE, t. V, p. 275). Il épousa D<sup>me</sup> Claudine de Verdon, fille de N<sup>e</sup> Triact et d'Agnès de Boège ci-contre.
- Page 237. N<sup>e</sup> AMÉ ou AMÉDÉE, de Sillingy. *Ajouter* à son article : D'après les Arch. de Blay, N<sup>e</sup> Amed de Buesioz (*sic*, pour Boège) épousa D<sup>me</sup> Pernelle de Conflens, sœur de N<sup>e</sup> Jacques de Conflens. Ce dernier, testant le 10 février 1571 (*Ibid.*), fait un legs à son neveu, N<sup>e</sup> Jacques de Buesioz, pour qu'il puisse aller étudier au collège d'Annecy.  
 Note (1). Il y eut en effet un Jacques le radet, baptisé le 31 décembre 1670 (R. P. Annecy), probablement mort jeune; et un autre Jacques encore, qui était, le 26 mai 1703 (Arch. Chitry), écolier au collège des Savoyards, à Avignon, et figure à cette date dans une transaction entre ses frères et sœurs. Tous deux étaient fils de Claude-Antoine, et c'est vraisemblablement le dernier qui épousa, en 1716, Denise de Veillet d'Angloz [voir t. V, p. 572, note (2)].

**BOIS (DU)**

Page 243. *Relier* par un trait de filiation Jean du Bois, fils de Pierre du Bois, aux cinq enfants placés en-dessous de lui.

**BONGAIN**

Page 244. *Doubler le trait* reliant N<sup>e</sup> Jean à son père, N<sup>e</sup> Antoine, auquel remontent les Pr. de 1723.

**BONIVARD**

- Page 248. « LUDOVICUS BONIVARDI », 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1495, *lisez* : 1455.
- Page 249. « AMEDEUS, 1404 ». *Ajouter* à son article : Il épousa D<sup>me</sup> Louise, fille de N<sup>e</sup> Pierre, coseign<sup>r</sup> de Cervens, et de Marthe de Gerbais. Il était au pays de Naples lorsque ladite Louise vend, le 5 avril 1383 (Arch. Thuiset), des biens acquis par ses feus père et mère; acte passé à Seyssel, dans le jardin devant le château.

**BONVILLARS**

Page 255. CLAUDE, père de Charles, 12<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : N<sup>e</sup> Jean de Laurencin, *lisez* : N<sup>e</sup> Claude de Laurencin.

**BORDEAUX**

Page 257. 19<sup>e</sup> ligne de la notice, *au lieu de* : XVIII<sup>e</sup> siècle, *lisez* : XVII<sup>e</sup> siècle.  
 GUIGONNE. *Supprimer* : probablement.

**BOUTEILLER**

Page 262. Degré VIII. GUY-(PROSPER ?), 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1062, *il faut, je pense* : 1602.

**BOUVIER**

- Page 267. 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Alexis, *lisez* : Alexie.
- Page 268. Degré III. *Au lieu de* : FERDINAND, *lisez* : FERRAND, *alias* FERDINAND.  
 Degré IV. CHARLES, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Il épousa, *lisez* : Il épousa : 1<sup>e</sup> D<sup>me</sup> N. N., dont il eut les cinq filles ci-dessous, et 2<sup>e</sup> :  
 Degré V. HUGUETTE, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Davel, *lisez* : Danel, châtelain de Symond (Galiffe).  
 Degré V. FERNAND ou FERDINAND, 11<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Garniswyl, *lisez* : Garmiswyl.  
 Degré VII. JACQUES-MARIE, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : en avril 1736 (Arch. Loëx), *lisez* : le 18 juin 1736 (R. P. Yvoire).  
 Degré VIII. FRANÇOISE-PÉRONNE, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : morte religieuse à Annecy, *lisez* : presque sûrement celle morte sans alliance le 8 novembre 1766 à Thonon, malgré l'âge indiqué par le R. P. souvent inexact.  
 Degré VIII. FRANÇOIS-MARC-ANTOINE, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : fils aîné, *lisez* : deuxième fils.
- Page 269. Degré VIII. JEAN-BAPTISTE-AMÉDÉE, *au lieu de* : né le 28 janvier 1697 (R. P. Thonon), *lisez* : fils aîné, né le 17 février 1689 (R. P. Chambéry).  
 Degré VIII. MARIE-IGNACE-LUCIE. *Remplacer* son article par : DIANE-MARIE-IGNACE-LUCIE, née le 3 février 1688 (R. P. Chambéry), morte visitandine à Annecy le 13 janvier 1715.  
 Degré VIII. MARIE-IGNACE. *Ajouter* à son article : Elle épousa le 27 novembre 1725, contr. dot. du 5 novembre 1725 (Arch. Yvoire), N<sup>e</sup> Joseph-Michel-Antoine Perret, comte d'Hauteville.
- Page 270. Degré X. ALEXANDRE-JUSTIN, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : M<sup>me</sup> Clémence de Montaille, *lisez* : sa tante, M<sup>me</sup> de Chillaz, née Clémence Foncel de Montaille, qui l'avait reçu de M. de Chassey, son premier mari, en représentation de sa dot.

**BOVET**

Page 273. *Au lieu de* : N<sup>e</sup> HUMBET, *lisez* : N<sup>e</sup> HUMBERT.

**BRACORENS**

- Page 276. Degré VIII. ERNESTINE-FÉLICITÉ-MARIE-FRANÇOISE, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : en 1831, *lisez* : le 8 août 1828 (R. P. Chambéry).  
 Degré III. CLAUDE-(FRANÇOIS), 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1706, *lisez* : 1640.

**BROTTY**

Pages 280 et 281. La généalogie de la famille de Brotty d'Antioche, refaite d'après des documents inédits, paraîtra en grande partie au SUPPLÉMENT. Des archives du château de Nernier, M. de Foras n'avait vu que les quelques pièces qui lui avaient été communiquées par M. le comte d'Antioche. Grâce à l'obligeance des héritiers de ce dernier, je pourrai présenter aux souscripteurs de l'*Ar-morial* une étude plus précise et surtout beaucoup plus complète. Je crois donc inutile de relever ici les quelques légères inexactitudes contenues dans les pages 280 et 281.

**BRUNET**

Page 284. Notice de la famille BRUNER de Sainte-Hélène-du-Lac, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Etienne-du-Lac, *lisez* : Hélène-du-Lac.

**CAPRIS**

Page 304. Degré IV. FRANÇOIS, dernière ligne, *au lieu de* : Bonchamp, *il faut, je crois* : Ronchamps.

**CARPINEL**

Page 306. CATHERINE-FRANÇOISE, fille de N<sup>e</sup> Octavien, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : David de Bouchel, *lisez* : Daviel du Bouchel.



**CARRON DE GRÉSY**

Page 310. N° AINARD. Celui de ce nom, né en 1658, a dû mourir au berceau, en tout cas avant 1671; c'est son homonyme, né en 1671, qui, cohéritier de sa mère, vivait encore en 1686.

Page 311. BENOIT-DENIS, 2° ligne, *au lieu de* : 1703, *lisez* : 1706.

**CARRON DE ST-THOMAS**

Page 312. Note (\*), *au lieu de* : aux 1° et 3° d'or, etc.; aux 2° et 4° d'azur, etc., *lisez* : aux 1° et 4° d'or, etc.; aux 2° et 3° d'azur, etc.

**CASTAGNERY**

Page 314. JOSEPH-ANTOINE-WENCESLAS, 3° ligne, *au lieu de* : 1848, *lisez* : 1748.

**CERVENS**

Page 322. JEAN de Cervens, dit du Vernay. Ajoutez à la fin de son article le rappel de la note : (3) qui est omis.

Page 324. JEAN de Cervens, coseig<sup>r</sup> de Buffavent, époux de Louise de Lucinge. Il ne s'appelait pas Jean, mais Pierre et était fils de N° Jean de Cervens. J'ai trouvé son contrat dotal postnuptial, du 15 décembre 1506, avec Louise de Langin, aux archives provenant du château de Buffavent, appartenant à mon voisin, le comte de Sonnaz. C'est certainement le fils — et non le petit-fils — de ce Pierre et de Louise de Langin qui épousa Louise de Lucinge. Dans l'acte du 20 mai 1550 (Arch. Thuiset, titres Faucigny-Lucinge) où Marguerite des Alymes reçoit de son gendre quittance du trousseau de Louise de Lucinge, Jean de Cervens, époux de ladite Louise, est dit fils de Pierre. D. Luc de Lucinge a intercalé entre le père et le fils un Jean, qui n'a pas dû exister. Je publierai au SUPPLÉMENT la généalogie de cette branche, établie sur des textes inédits, la filiation de Luc de Lucinge étant une suite de graves inexactitudes.

**CHABOD**

Page 328. Note (3), 2° ligne, *au lieu de* : que, *lisez* : que.

Page 333. Degré VI. JEAN de Chabod-Jacob, 3° ligne, *au lieu de* : 1784, *lisez* : 1584.

Degré XII. JOSEPH-FRANÇOIS-GILBERT, 2° ligne, *au lieu de* : née, *lisez* : né.

Page 336. Degré V. PHILIBERTE. *Au lieu de* : Selon une vieille généalogie, elle épousa : 4° Pierre de la Ravoire, *lisez* : Elle épousa : 1° avant 1490 (Arch. Thuiset), Pierre de Rovorée, fils d'Humbert, seigneur d'Yvoire.

Page 337. Degré V. LOUIS (2° fils). Sa première alliance avec Antoinette Thomé est imaginaire : en effet, dans son testament, 1538, Louis fait un legs « *Anthonic, filie quondam Anthonii Thome, domicelle domine sue ipsius uxoris testatoris, pro ipsam maritandam* ».

**CHALANDIERE**

Page 340. N° CLAUDE-FRANÇOIS. Remplacer la 6° ligne et les suivantes par : En novembre 1709 (Arch. Thuiset), ladite Françoise, sa veuve, était en procès avec Claire-Victoire David, nièce de son mari. Elle épousa en 1702, acte passé dans la maison-forte de la Ravoire, N° Aymé Trolliet; elle était alors veuve de N° Claude de Bertrand, seig<sup>r</sup> de Chamoussel.

**CHAMBRE (LA)**

Page 351. Note (5), 4° ligne, *au lieu de* : 1.000, *lisez* : 4000.

Page 355. Degré XI. CLAUDE de la Chambre, 9° et 10° lignes, *au lieu de* : seig<sup>r</sup> de Guy et de Curéalles ?, *lisez* : seig<sup>r</sup> de Ray et de Courcelles-sur-Aujon, en Bourgogne.

**CHAPEL**

Page 360. Degré III. JEANNE-MARIE-MARGUERITE, 8° et 9° lignes, *au lieu de* : N° Balhazard-Régis de la Rochette, *lisez* : N° Balhazard Régis, de la Rochette.

**CHARBONNEAU**

Page 367. Degré V. HENRI-PIERRE-FRANÇOIS, 8° et 9° lignes, *au lieu de* : Morte le 24 août 1849, *lisez* : Il mourut le 24 août 1849. Sa veuve épousa à Chambéry, le 2 août 1853, Jean-François Coutin.

Degré V. CAROLINE-MARIE-ALEXANDRINE, 4° ligne, *au lieu de* : août, *lisez* : avril.

**CHARROST**

Page 375. Degré II. N° JOSEPH-ETIENNE, comte de la Chavanne, *doit être relié* par un trait de filiation à ses enfants placés au-dessous de lui.

Degré III. MARIE-ANNE-JOSEPHE, 2° ligne, *au lieu de* : 1722, *lisez* : 1772; 4° ligne, *au lieu de* : en 1793, *lisez* : le 9 mars 1794.

**CHASTEL**

Page 381. 29° ligne, *au lieu de* : Bibliographie, *lisez* : Biographie.  
Note (1), 5° ligne, *au lieu de* : Caronge, *lisez* : Carouge.

**CHÂTILLON (CHABLAIS)**

Page 390. Degré VI. N° AYMÉ, 4° ligne, *au lieu de* : 1616, *lisez* : 1516.

**CHÂTILLON (BUGEY)**

Page 394. Degré VI. JEANNETTE, 4° ligne, *au lieu de* : Chaudée, *lisez* : Chandée.

Page 397. Note (2), 3° ligne, *au lieu de* : Guillame, *lisez* : Guillaume.

CLAUDE, 11° ligne, *au lieu de* : 1865, *lisez* : 1565.

**CHEVALIERS DE L'ANNONCIADE**

Pages 432 et 433. La description et la figure des blasons Sallier et Vulliet sont inexactes. Voici les versions véritables :

SALLIER p. : *parti de sable et de sinople, au cheval effaré (ou gai) d'argent.*

VULLIET p. : *coupé d'or au lévrier naissant d'azur, accolé d'argent, bordé, cloué et bouclé de sable, et de gueules.*

**ERRATA**

Page 455. 1° ligne, *supprimez la correction* concernant la page 5; elle est *erronée* : il faut bien : 1618.

31° ligne, *au lieu de* : 156, *lisez* : 155.

**TOME II****CHEVRON-VILLETTE**

Page 7. 39° à 44° ligne. L'identité de race et de blason des nobles Villette en Savoie n'est prouvée que pour les branches établies en Tarentaise, à Giez et en Valais. La famille établie à Villette près Genève, possessionnée à Manigod et plus tard en Bresse, avait une origine distincte et portait d'autres armoiries.

Page 8. 8° à 15° ligne. On a vu que M. de Foras considérait les Villette-Chevron et les Villette-Manigod comme probablement de même estoc, alors que l'établissement de la filiation de ces derniers m'a conduit à une conclusion tout opposée. C'est donc à tort qu'un nombre assez important de membres de la famille de Villette, possessionnée à Villette et Gaillard, tout près de Genève, et, plus tard, à Manigod, figurent au Tableau I de la généalogie des nobles de Chevron-Villette. Je les ai réinscrits en leur place, à l'article des Villette-Manigod, tome V, et j'invite les lecteurs de la filiation Chevron-Villette à vouloir bien s'y reporter.

Page 14. Degré I. PIERRE, 3° ligne, *au lieu de* : Chevron, *lisez* : Villette. La charte de 1472 concerne des Villette de la famille des seig<sup>r</sup> de Manigod, laquelle paraît n'avoir rien de commun avec celle des Chevron-Villette.

Page 18. Degré XI. N.N. fils naturel, 5° ligne, *au lieu de* : Probablement le N° Jacques est celui..., *lisez* : C'est lui probablement le N° Jacques...

Page 20. Degré XI. FRANÇOIS de Chevron, 9° ligne, *au lieu de* : Naves, *lisez* : la Naz.

Page 23. Degré XII. BONAVENTURE, 4° ligne, *au lieu de* : Monthoux, *lisez* : Monthouz.

Page 27. Degré XIX. ELISE-MARIE-THÉRÈSE-VICTORINE-MATHILDE. La date 1823 est évidemment fautive, probablement pour 1813. *Au lieu de* : septembre 1836, *lisez* : 10 décembre 1835. *Au lieu de* : octobre 1837, *lisez* : septembre 1836.

Page 28. Degré I. HUGUES de Villette. Son mariage avec Isabelle du Puils-Gautier est prouvé par un acte du 7 août 1362 (Arch. camérales Turin). Ce doit être lui, Hugues de Villette, qui prit part à la croisade de Gallipoli et reçut du Comte Vert, au retour de l'expédition, à Venise, le 4 septembre 1367, un dernier don de 60 florins pour prix de ses services outre-mer (Bollati : *Illustrazioni della Spedizione in Oriente di Amedeo VI*).

**CHIGNIN**

Page 38. Degré V. VIFFREY, 12° ligne, *au lieu de* : D<sup>ne</sup> Marie de Neuvecelle, *lisez* : 4° contr. dot. du 9 avril 1486 (Arch. Thuiset), Marguerite, fille de feu N° Pierre de Saint-Jeoire; 2° D<sup>ne</sup> Marie de Neuvecelle.

Degré V. Mess<sup>rs</sup> ABAGARI, 14° ligne et suivantes, *au lieu de* : dont il paraît avoir été curé, *lisez* : dont il était curé le 9 avril 1486 (Arch. Thuiset).

Page 40. Degré VIII. *Au lieu de* : N.N. chartreuseine, *lisez* : JEANNE, chartreuseine.



## CHISSÉ

- Page 53. Degré VIII. CLAUDINE-PHILIBERTE, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Nermier, *lisez* : Nernier.  
 Page 54. Degré XI. JEANNE-AIMÉE, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : N<sup>e</sup> Marie-Antoine, *lisez* : N<sup>e</sup> Marc-Antoine.  
 Page 55. Degré X. ANNE-ANTOINETTE. *Ajoutez* à son article : Elle épousa, contr. dot. du 9 juin 1693, N<sup>e</sup> Antoine-François, fils de feu N<sup>e</sup> Jean-Michel Passerin, et mourut le 8 mars 1736 (Arch. Passerin d'Entrèves; communication de M. Charles de Buttet).  
 Page 57. Degré VIII. PÉTRONILLE ou PÉRONNE, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : au seig<sup>r</sup> de Monpilon, *lisez* : à N<sup>e</sup> Emmanuel de la Faverge, seig<sup>r</sup> de Montpon (Arch. Montpon).

## CHOLAY ou CHOLEX

- Page 62. Degré V. GUILLAUME. *Ajoutez* à son article : Il épousa D<sup>me</sup> N.N. de Villier, sœur de N<sup>e</sup> Pierre de Villier, dernier du nom (Arch. la Rive) et eut, en plus de Jacques, un fils prêtre, V<sup>me</sup> Mess<sup>re</sup> Jean; tous deux furent cohéritiers du dit Pierre de Villier, qui testa le 16 août 1534 (*Ibid.*).  
 Degré VII. GASPARD, 4<sup>e</sup> ligne. *Remplacez* : dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants, *par* : Il eut une fille, Isabelle ou Elisabeth, mariée avant le 16 août 1613 (Arch. la Rive) à M<sup>e</sup> Mamert Raffy, notaire ducal. — *Voyez* au surplus, pour les derniers degrés de cette famille : tome V, p. 609, note (4).

## CHOLLET

- Page 64. Degré V. VICTOR, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Hyacinthe de Ferraris, de Romans, *lisez* : D<sup>me</sup> Hyacinthe Ferrari de Romans.

## CIRACE

- Page 69. Degré IV. JEANNE, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 20 décembre, *lisez* : 30 décembre.

## CIZE

- Page 72. Degré II. JEAN-ANTOINE, 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Morard, *lisez* : Murard.  
 Page 73. Degré III. MARIE la cadette. *Remplacer son article par* : ANGÉLIQUE-MARIE, dite aussi MARIE la cadette, baptisée à Chambéry le 24 février 1619 (Mss. Chappéron), épousa : 1<sup>e</sup> N<sup>e</sup> Pierre Thomasin; 2<sup>e</sup> le 29 avril 1653 (*Ibid.*), N<sup>e</sup> Philippe Pelard, coseig<sup>r</sup> de Seynod, seig<sup>r</sup> de Châteaueux, veuf d'Éliennette Barfelly. Elle est mentionnée au testament de N<sup>e</sup> Benoît, son frère, 1666.  
 Page 74. Degré IV. MARIE, *au lieu de* : Une d'elles, Marianne, etc., *lisez* : Marie épousa, le 14 janvier 1712 (R. P. Saint-Léger), l'avocat Guillaume Thiollier.

## CLERMONT-MONT-ST-JEAN

- Page 78. Degré II. HUMBERT. Il a dû épouser une D<sup>me</sup> de Ghaffardon, dont il eut : Péronet, Humbert, Antoine et une fille, Jacquemette, mariée à Rolet de Lémenc (*Mém. Acad. Savoie*, 5<sup>e</sup> série, t. VI, p. 177-178).  
 Page 82. Degré IV. JEAN II, 10<sup>e</sup> ligne : fille de Jean Mareschal... C'est une erreur de Guichenon : il s'appelait Jacques Mareschal, époux de Catherine de Thoire.  
 Page 83. Degré V. N<sup>e</sup> JEAN de Clermont, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Jean de Mouxy, *lisez* : Jacques de Mouxy.  
 Page 85. Degré XI. JEAN-BAPTISTE, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> lignes. Il doit y avoir une erreur dans les Mss<sup>ts</sup> Besson et l'*Armorial* de Loche. Jean-Baptiste de Clermont, comte de Saint-Cassin, a certainement épousé, contr. dot. du 28 septembre 1680 (Arch. Chamoux), D<sup>me</sup> Louise, fille d'Octavian de Chaponay, baron de Morancé, et de Louise de Loras. Elle est, le 19 janvier 1710 (*Ibid.*), dite veuve du dit comte de Saint-Cassin et belle-mère du comte de Vars.  
 Page 88. Degré XI. FRANÇOIS, 14<sup>e</sup> ligne. *Avant* : Il teste..., *ajoutez* : Il épousa 2<sup>e</sup> D<sup>me</sup> Marie, fille de N<sup>e</sup> Claude-Emmanuel de Nicole de la Place, laquelle testa le 29 avril 1692, faisant des legs à son dit mari, et mourut avant le 12 mai 1698 (Arch. la Place).

## CLETS (DES)

- Page 95. AMÉDÉE, coseig<sup>r</sup> de la Val des Clels, 6<sup>e</sup> ligne. *Supprimez* : (ou Menthon).

## CLOS DE BONNE (DU)

- Page 100. Degré X. ANNE-CHARLOTTE, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1706, *lisez* : 1716.  
 Page 102. Degré IV. JEAN l'aîné, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : sa mère, *lisez* : sa nièce.  
 Page 103. Degré IX. CHRISTINE, *au lieu de* : Roup, seig<sup>r</sup> de Clerfon, *lisez* : Le Roux de Clairfont.

## CLOS DE LA PLACE (DU)

- Page 105. Degré II. ANTOINE, 19<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Seyssel, *lisez* : Claire Chabod, fille de Catherine de Seyssel.  
 Page 106. Degré VII. MARGUERITE. *Ajoutez* à son article : Elle épousa, contr. dot. du 3 juillet 1658 (Minutaire de Chignin), N<sup>e</sup> Claude Duboin. La mère de l'épouse signe au contrat : Adrienne (*sic*) de la Rayvoire.

- Page 107. Degré VIII. MARGUERITE. *Supprimez* : Selon M. Tavernier, etc... C'est une erreur de M. Tavernier qui l'a confondue avec sa tante à la mode de Bretagne et homonyme : le *Livre de raison* a raison !

## COMPEY

- Page 126. ODDON de Compey, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : f<sup>o</sup> 120, *lisez* : f<sup>o</sup> 124.  
 ANTELME, fils de Raymond, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : (d'Evires), *lisez* : (d'Yvoire). La supposition de M. de Gingins-la Sarraz est vérifiée.  
 Page 127. JACQUES, fils de Guillaume, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 30 octobre, *lisez* : 31 octobre. 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : fils naturel, *lisez* : frère naturel, — et *déplacez*, en le *modifiant* en conséquence, l'article de Jean, qui est son frère naturel et qui est porté à tort comme son fils.  
 Page 128. Degré III. HENRI. *Supprimez* ce qui le concerne : il n'a probablement pas existé.  
 Page 130. HENRI de Compey. Les observations de M. de Foras à propos de ce personnage sont pleinement fondées. Le seul Henri de Compey qui nous soit donné au début du XIV<sup>e</sup> siècle par les documents actuellement connus est bien celui qui fut curé d'Armoiy. Il était, en 1306, curateur des enfants d'Antelme d'Yvoire, ses neveux, parce qu'Antelme, leur père, seig<sup>r</sup> d'Yvoire, *était un Compey*, frère du dit Henri et fils de Raymond de Compey. Les deux fils du dit Antelme, pupilles, avec leurs sœurs Isabelle et Compagnie, de leur oncle Henri de Compey, sont François — qui devint comte de Blandrate — et Richard, dont les descendants furent seigneurs de la Chapelle. Toute cette filiation, déjà bien établie par le chanoine Gonther, corroborée par de solides documents, trouvera place au SUPPLÉMENT de cet ouvrage.  
 Page 131. Degré VI. JEANNE, dernière ligne, *au lieu de* : voir note 11, *lisez* : voir note 12.  
 Page 132. ANTELME. La conjecture de M. de Gingins est prouvée.  
 FRANÇOIS. L'identification proposée par M. de Foras ne fait plus de doute aujourd'hui.

## COMPOIS-FÉTERNE

- Page 138. Degré X. ÉTIENNE, dernière ligne, *au lieu de* : père, *lisez* : oncle.  
 Degré XIII. MARIE-FRANÇOISE, 4<sup>e</sup> ligne. La date du 5 juillet 1736 est erronée; la date véritable est postérieure, mais avant 1741.

## CONFIGNON

- Page 143. HUMBERT, JEAN et RICHARD, fils d'Hugues, 8<sup>e</sup> ligne. La *combinaison* proposée par M. de Foras est prouvée par les titres : Marguerite, Pierre, chevalier, Richard, chevalier, et Girard sont enfants d'Hugues et non d'Humbert de Confignon. Hugues a même dû avoir un sixième fils, Amédée, qui figure avec son frère Pierre, chevalier, dans une obligation souscrite par eux le 18 octobre 1346 (Arch. Thuiset).  
 Page 144. SIBILLE. *In fine*, *supprimez* : (Jean ou Jacques de la Mar). Il s'appelait bien Jean; le contr. dot. est du 1<sup>er</sup> décembre 1414 (Arch. Thuiset).  
 GUIGONNE. Elle ou une homonyme, fille aussi de Louis de Confignon, épousa, contr. dot. du 24 mai 1443 (Arch. Thuiset), N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> Aymon de Rovorée, coseig<sup>r</sup> de Saint-Triphon. Louis eut encore une autre fille, Marie, qui épousa, contr. dot. du 16 février 1451 (*Ibid.*), Jean de Rovorée, frère du dit Aymon.  
 JEANNE, *au lieu de* : 1547, *lisez* : 1467 (Arch. Thuiset).  
 N<sup>e</sup> MARTIN, fils donné, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : père (1534), *lisez* : frère (1531).  
 Page 146. RICHARD de Confignon, chevalier, est certainement le fils d'Hugues : une charte des Arch. Thuiset établit, en effet, que Richard, fils d'Hugues, épousa Jacquemette de la Corbière.  
 Page 147. Note (1). M. de Foras, par une note manuscrite, a reconnu avoir été victime d'une distraction : la date du 11 février est exacte, correspondant bien au 3 des ides de février 1289.

## CONFLENS

- Page 152. CLAUDINE n'était pas *filie*, mais *sœur* d'Antoine et fille de Guigonet (Arch. Barrioz). Son mari était N<sup>e</sup> Etienne de Brena (et non *Breysaz*), de Viuz-en-Sallaz (*Ibid.*); leur fille s'appelait donc Péronnette de Brena.  
 JEAN de Conflens, fils d'Antoine. Une note de la main de M. de Foras indique que tout ce qui est dit de lui ne le concerne pas, mais se rapporte à un de ses fils aussi prénommé Jean. Cette note explique en outre que le JEAN-JACQUES-FRANÇOIS de la génération suivante doit être décomposé en trois personnages distincts : Jean, seig<sup>r</sup> de la Monnaie, qui testa le 10 février 1571 et mourut sans postérité; Jacques, mort à Ayme, etc..., et François, mort intestat et sans lignée.  
 N. B. — 6<sup>e</sup> ligne. *Ajoutez* : ou plutôt les fils de Guigonet et leur oncle, N<sup>e</sup> Bon de Conflens, cité le premier, avant ses pupilles. Nous savons, en effet, que N<sup>e</sup> Bon était, le 10 mai 1432 (Arch. du Verger), tuteur de ses neveux.

## CONSTANTIN

- Page 154. N<sup>e</sup> JEAN-BAPTISTE, 4<sup>e</sup> ligne. *Supprimez* : Il épousa, le 18 décembre 1628, D<sup>me</sup> Claudine de Cernillon (Arch. Loëx). *Supprimez* également les noms et articles des deux filles qui lui sont à tort attribuées. C'est Jean-Baptiste Constantin, *de la Roche*, anobli le 20 février 1622, fils de M<sup>e</sup> Etienne Constantin, qui épousa Claudine de Cornillon et fut père de Madeleine et de Janique ci-dessous (Arch. Monthouz).



## CONZIÉ

- Page 158. Degré V. MARGUERITE, 2<sup>e</sup> femme de Pierre Alleman, seig<sup>r</sup> d'Arbent... D'après Guichenon, Aubery (*Histoire des Cardinaux*) et, avant ce dernier, Saxius (*Catalogue des archevêques d'Arles*) se sont trompés en leur donnant pour fils le Cardinal d'Arles, lequel serait issu de Jean Alleman, chevalier, seig<sup>r</sup> de Montgeffon, et de Marie de Châtillon (*Bresse et Bugcy*, 3<sup>e</sup> partie, p. 4).
- Page 160. Degré VII. ANNE, au lieu de : N<sup>o</sup> N.N. de Verbos, lisez : N<sup>o</sup> Philippe de Verbos; au lieu de : Méras, lisez : Méral.

## COPPONAY

- Page 168. N<sup>o</sup> NICOD de Copponay, au lieu de : 1739, lisez : 1379.
- Page 169. N<sup>o</sup> GEORGES, 4<sup>e</sup> ligne, au lieu de : 1553, lisez : 1533.

## CORBEL

- Page 172. JEAN de Corbel (père d'Humbert). Ajoutez : Il habitait Aix et épousa, avant le 9 avril 1369 (Arch. Thuise), D<sup>me</sup> Mérande de la Chapelle, veuve de N<sup>o</sup> François, fils de N<sup>o</sup> Rolet de Mouxy.
- Page 174. Degré XIV. JOSEPH-FRANÇOIS, 14<sup>e</sup> ligne, au lieu de : ci-dessus, lisez : ci-dessous.
- Page 175. Degré XV. ANTOINE, seig<sup>r</sup> de Saint-Franc, dernière ligne, au lieu de : 1561, lisez : 1761. Degré XV. BENOÎTE-MARIE n'est pas fille, mais petite-fille de François de Corbeau et d'Antoinette de Richard; elle est sœur de Joseph, officier de marine.
- Degré XV. JOSEPH, 5<sup>e</sup> ligne, au lieu de : en 1794, lisez : à Mondovi, en 1796.
- Page 176. Degré XIII. N<sup>o</sup> CLAUDE, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> lignes, au lieu de : Domestlin, lisez : Domessin.
- Page 178. Degré IX. GUILLAUME, 2<sup>e</sup> ligne. Supprimez : sans postérité. — Il eut un fils Antoine, seig<sup>r</sup> de la maison-forte de Saint-Albin, qu'il légua par testament du 21 juillet 1522 (Minutaire Blain; communication de M. de Terrebonne) à son cousin Antoine, fils de feu Claude de Corbel. Guillaume eut aussi une fille, Marie, abbesse de Bonnecombe de Saint-Paul d'Yzeau, légataire de son frère au dit testament, 1522.

## CORNILLON

- Page 189. Degré III. MATHIEU. Ajoutez à son article : Elle s'appelait Priste, fille de N<sup>o</sup> Aymonet de Berbey. Veuve, elle épousa 2<sup>e</sup> N<sup>o</sup> Jacques de Bellegarde, de Mieussy, avec qui elle était mariée lorsqu'elle testa, le 9 décembre 1454 (Arch. Buffavent), en faveur de Jean ci-dessous et de ses fils du second lit.
- Degré V. PÉTERMAND. Supprimez : Paraît être mort sans descendance. Ajoutez : Il épousa D<sup>me</sup> Pernelle de Cornillon, fille de N<sup>o</sup> Rolet et petite-fille de N<sup>o</sup> Richard, omise p. 188, dont il eut : Dom François, chapelain, et Pernelle, mariée avant le 27 septembre 1515 (Arch. Blay) à N<sup>o</sup> Mermel de Rides.
- Degré V. FRANÇOIS, 4<sup>e</sup> ligne, au lieu de : Petit-Bornard, lisez : Petit-Bornand.
- Page 191. Degré XIII. GEORGES-PIERRE-FRANÇOIS. Ajoutez à son article le rappel de la note (1) qui a été omis.

## AVRIEUX

- Page 208. A. II. N<sup>o</sup> CLAUDE, 3<sup>e</sup> ligne, au lieu de : Arvan, lisez : Arnan.
- B. II. N<sup>o</sup> et Sp<sup>r</sup> JEAN-BAPTISTE, 3<sup>e</sup> ligne, au lieu de : Arvan, lisez : Arnan.

## COYSIA

- Page 227. CLAUDE-JACQUES. La date : 1628 est évidemment erronée.

## CRANS

- Page 232. Degré I. N<sup>o</sup> MICHEL de Crans. Le relier par un trait rouge à N<sup>o</sup> Eustache, Georges et Antoine qui sont dits ses frères dans une transaction du 20 juin 1477 (Arch. Monthouz). En conséquence, à son article, 2<sup>e</sup> ligne, au lieu de : (son frère ?), lisez : son frère.
- Page 233. Au lieu de : Tableau II, lisez : Tableau I.
- Page 234. Degré V. PHILIBERTE, CHARLOTTE. La date : 1528 est fautive, probablement pour : 1598. C'est Philiberte qui fut chartreuse à Mélan, consacrée par Mgr de Granier en 1596, morte en 1619 (Feige : *Histoire de Mélan*).
- Page 235. Degré VI. PHILIPPE n'est pas mort sans descendance : il eut de Claudine-Françoise Pernel, veuve de Sp<sup>r</sup> du Verbois (et non de Verbos ou Verboux), au moins deux enfants : Janique et Clériadus. CLÉRIADUS doit être relié par un trait de filiation à ses enfants placés au-dessous de lui. A l'article de JANIQUE, 5<sup>e</sup> ligne, supprimez : Probablement. — De nombreux actes des Arch. Monthouz prouvent surabondamment ces trois mariages.

## CRESCHEREL

- Page 237. 29<sup>e</sup> ligne, au lieu de : 1391, lisez : 1301.
- Page 240. Degré V. JEANNE, au lieu de : fils de Dyvone, lisez : fils de Jean de Gingins, seig<sup>r</sup> de Divonne, 1448.
- Degré IX. ANTOINETTE, avant-dernière ligne, au lieu de : 1180, lisez : 1480.

## CREST (DU)

- Page 245. Degré IV. FRANÇOISE. La probabilité indiquée est évidemment inexistante ! Les mariages mentionnés se rapportent à une autre Françoise, peut-être celle dont il est question dans la note C, au bas de la page...

## CUYNES

- Page 254. Note (1), au lieu de : il ut, lisez : il fut.
- Page 255. Degré III. ANTOINETTE, 4<sup>e</sup> ligne, au lieu de : 27 mars, lisez : 26 mars.

## DÉAGE

- Page 259. Degré IV. N<sup>o</sup> MICHEL. Si Louise-Laurence de Chaffardon agit en 1622, étant veuve de Michel, — et j'ai la preuve qu'elle l'était en tout cas le 9 janvier 1623 (Arch. Monthouz), — Michel n'a pu convoler en 1637, étant alors décédé depuis 14 ou 15 ans ! En dépit de la filiation officiellement établie et admise aux Preuves de 1723, n'y aurait-il pas eu deux N<sup>o</sup> Michel, père et fils ? Le premier aurait épousé Louise de Chaffardon; le second, père de François marié à Janique de Crans, aurait eu pour femme D<sup>me</sup> Anne Viglion...  
Degré VIII. D<sup>me</sup> JACQUELINE de Mesme, au lieu de : Joseph de Mouxy, lisez : Joseph de Rolland, seig<sup>r</sup> de la maison-forte de Mouxy.

## DÉRÉE

- Page 264. N. B. — 5<sup>e</sup> ligne, au lieu de : porté, lisez : gratté.

## DESCHAMPS

- Page 266. Degré III. NICOLAS-CLAIR, 9<sup>e</sup> ligne, au lieu de : Preuves, lisez : Patentes.

## DUBOIN

- Page 280. N<sup>o</sup> CLAUDE, père de N<sup>o</sup> Jean-Hyacinthe, au lieu de : épousa en 1660, etc..., lisez : épousa, contr. dot. du 3 juillet 1658 (Minutaire de Chignin), D<sup>me</sup> Marguerite, fille de N<sup>o</sup> Louis du Clos, seig<sup>r</sup> de la Place. Mort en 1695.

## DUYN

- Page 290. AYNARDE est fille naturelle de Richard de Duyn : c'est donc par une ligne brisée qu'elle doit être reliée à Bertrand.
- Page 293. GABRIEL, fils de Jean, dernière ligne, au lieu de : Son alliance est inconnue, lisez : Il aurait épousé, contr. dot. du 10 octobre 1422 (généalogie Rovorée), D<sup>me</sup> Jeanne, fille de N<sup>o</sup> Jacques de Rovorée, seig<sup>r</sup> d'Yvoire.  
Le SUPPLÉMENT donnera sur cette branche plusieurs renseignements complémentaires qui ne peuvent trouver place ici.

## EPAGNY

- Page 305. JEAN, coseig<sup>r</sup> de Montvuagnard, 9<sup>e</sup> ligne, au lieu de : veuve et pupille de son fils, lisez : veuve de N<sup>o</sup> Humbert de Chaffardon et tutrice de son fils.

## EXCOFFON

- Page 312. Degré II. N<sup>o</sup> JEAN-BAPTISTE, 3<sup>e</sup> ligne. Supprimez : premier lit. Le second mariage de son père est du 22 septembre 1646 (Mss. Chappéron).

## FAUCHER

- Page 316. FRANÇOIS-EMMANUEL, 8<sup>e</sup> ligne, au lieu de : marquise d'Allinges, et..., lisez : marquise d'Allinges, et la...

## FAUCIGNY-LUCINGE

- Page 322. Degré VIII. AYMON, 2<sup>e</sup> ligne, au lieu de : 1351, lisez : 1251.
- Page 333. Degré XII. HUGONIN, 13<sup>e</sup> ligne, au lieu de : Ternier, lisez : Nernier.
- Page 336. Degré XIX. CLAUDE, 4<sup>e</sup> ligne, au lieu de : 1663, lisez : 1666.  
Degré XXII. MARIE-GABRIELLE, au lieu de : 1758, lisez : 1756.
- Page 338. Degré VIII. AYMON, 16<sup>e</sup> ligne, au lieu de : 1391, lisez : 1291.
- Page 339. ALEXIE de Quoëx, au lieu de : 1301, lisez : 1361.



**FAVERGE (LA)**

Page 357. Notice la Faverge, 18<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : (2), *lisez* : (3); — 22<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : (3), *lisez* : (4).

**FAVIER**

Page 363. Degré I. PIERRE, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : N<sup>e</sup> Etienne, *lisez* : H<sup>me</sup> Etienne.  
Degré III. CATHERINE, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Jean, *lisez* : Hiéronyme.

**FAVRAT**

Page 366. Description du blason, 1<sup>re</sup> ligne, *au lieu de* : d'or supportant..., *lisez* : d'or, supportant...; — 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : accompagné..., *lisez* : accompagnée...

**FAVRE-VALBONNE**

Page 369. CLAUDE-FRANÇOIS, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 21 juillet 1673, *lisez* : 22 novembre 1665.  
Note (5). *Ajoutez* : Elles se rapporteraient mieux encore à leur sœur Andriana, baptisée le 1<sup>er</sup> décembre 1675 (Mss. Chapperon), omise au tableau.

**FAVRE-MARNIX**

Page 370. Degré II. FRANÇOIS. Il doit y avoir là une légère erreur : d'après les R. P. de Maché, l'enfant baptisé le 15 février 1654 était né à la Mothe le 4 octobre 1652. Cette date correspondrait mieux à l'âge indiqué pour François au moment de sa mort : « vingt-cinq ans », le 21 juin 1676. Les R. P. d'Anney nous apprennent qu'il succomba ce jour-là dans un duel avec N<sup>e</sup> Janus Vulliet, devant l'église Notre-Dame, les deux adversaires ayant été l'un et l'autre mortellement atteints. C'est le frère de ce François, celui qui fut capucin, qui a dû naître le 19 novembre 1646.

Page 371. Degré III. PIERRE-HYACINTHE. *Ajoutez* à son article : Il avait épousé, le 13 septembre 1698 (Mss. Chapperon), D<sup>me</sup> Jeanne de Mouxy, fille de feu Joseph, comte de Loche.

Degré V. MARIE-LUCRÈCE. *Remplacer* tout son article par : MARIE-LUCRÈCE-ANTOINETTE (dite MARIE-ANTOINETTE), née le 18 mai 1764 (R. P. Saint-Léger), épousa, le 31 janvier 1782 (R. P. Lémene), N<sup>e</sup> François-Marie de la Grange, marquis de Chaumont et du Vuache, et mourut, avant 1820, sans enfants. Son mari épousa 2<sup>e</sup> D<sup>me</sup> Françoise-Caroline-Charlotte de Grailly.

Degré V. MARIE (MARTHE-ANTOINETTE). *Remplacer* tout son article par : MARIE-MARTHE, née le 13 novembre 1765 (R. P. Notre-Dame de Chambéry), épousa Joseph-Marie-Joachim de la Grange de Chaumont et du Vuache, qui mourut sans postérité, colonel en retraite, le 29 janvier 1832, dans sa maison de la Croix-Rouge, près Chambéry. Elle mourut le 21 mai 1858 (pierre tumulaire du cimetière de Lémene), âgée de 93 ans, DERNIÈRE DU NOM.

**FERRIÈRES**

Page 377. N<sup>e</sup> HENRI de Ferrières, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Lucinge, *lisez* : Queige, fille de N<sup>e</sup> Pierre de Queige et de Marguerite N.N. (Arch. Barrioz).

**FÉSIGNY**

Page 379. POLYXÈNE, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1583, *lisez* : 1585. — *Supprimez* le trait d'union entre Jacques et Vincent.

**FÉTERNE**

Page 382. *Au lieu de* : Langins, *lisez* : Langin.

**FILLINGE**

Page 387. Article FILLINGE, 10<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : 3 septembre 1394, *lisez* : 28 mai 1407; *au lieu de* : acquise de N<sup>e</sup> Nicod, *lisez* : acquise, le 3 septembre 1394, de N<sup>e</sup> Nicod.

19<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : vers 1350 très environ (Mss. de Lucinge), *lisez* : vers 1440; elle était fille de Pierre, fils d'Etienne de Fillinge (Arch. Genève; reconnaissances en faveur de l'Evêché).

8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> lignes en remontant : *les supprimer*, elles font double emploi.

7<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : 29 février, *lisez* : 27 février.

**FLÉCHÈRE**

Page 392. Degré X. *Supprimez* le double trait de filiation reliant à tort Humberte-Marie aux enfants de son frère Georges.

Page 394. Degré IX. D<sup>me</sup> MARGUERITE, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1655, *lisez* : 1665. Marguerite est fille de Jean-Baptiste et sœur de Michel, lequel lui constitua une dot, par contrat du 30 décembre 1622, pour épouser N<sup>e</sup> Balhazard Carpinel. Ce dernier mourut; un curateur était nommé à son hoirie le 8 février 1639. Marguerite convola, le 30 juin 1640, avec Egr<sup>e</sup> Michel du Fresne, lequel vivait encore le 1<sup>er</sup> juillet 1648, mais mourut avant le 15 août 1662, date à laquelle sa veuve, sans enfants de ses deux mariages, fit donation universelle de ses biens à son petit-neveu, N<sup>e</sup> Claude-Louis, fils de N<sup>e</sup> Amé de la Fléchère (Inventaire des titres la Fléchère au château de Concise; minutaire P. Vignet).

Page 395. Note (3), *au lieu de* : N<sup>e</sup> Pierre Desp, *lisez* : N<sup>e</sup> Pierre d'Epagny. — Besson fait ici une confusion : Pierre et Françoise sont frère et sœur et non enfants de Guillaume de la Fléchère.

**FLON (DU)**

Page 399. GUICHARD a peut-être épousé une Blonay, mais était sûrement marié, avant le 7 août 1454 (Arch. Yvoire), à D<sup>me</sup> N.N. Bovier, fille de feu N<sup>e</sup> François, de Villeneuve, et de Jeannette Cordier.  
JEAN du Flon a épousé : 1<sup>e</sup> contr. dot. du 24 novembre 1544 (Arch. Lausanne), D<sup>me</sup> Barbe de Duyn, fille de N<sup>e</sup> Antoine, seig<sup>r</sup> de Chastel-de-Bex, et de D<sup>me</sup> Jeanne N.N.

**FORAS**

Page 411. BARLE ou BERLION de Foras. *Ajoutez* : Le mariage oriental de Berlion est d'autant plus improbable qu'il conste des Arch. Viry que ledit Berlion épousa D<sup>me</sup> Agnès de Droysier, qui lui survécut et que Guigonne appelle sa mère dans son testament du 23 janvier 1414, dont une copie authentique existe aux dites archives.

Page 414. Degré X. GABRIELLE-MARIE-VICTOIRE, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Routh de Clerfont de Varicourt, *lisez* : Le Roux de Clerfont, ou Clairfont. C'est le nom inscrit dans les documents cités : il s'agit d'une famille venue d'Orléans en Savoie, sur laquelle on trouvera quelques renseignements dans le SUPPLÉMENT. Elle n'a rien de commun avec les Routh de Varicourt ou autres. La date du second mariage est le 26 janvier 1740. Le mariage avec N<sup>e</sup> Joseph d'Usillon est imaginaire et sa mention provient d'une confusion.

Page 418. Note (A). Claude-Antoine de Foras, dont parle cette note, avait pour mère D<sup>me</sup> Péronne de Mestral, dite de Leschaux, laquelle, veuve de N<sup>e</sup> Pierre de Foras de Ballon, vivait encore le 20 juin 1568 (Minutaire Cl. Blécheret; Arch. Genève).

**ERRATA**

Page 445. ALLEMAN. *Supprimez* : 39.

Page 449. COLLAT. *Supprimez* : 415<sup>e</sup>.

Page 450. *Après* : DESBORDES, *ajoutez* : DESCHAMPS... 266.

Page 457. MORE. *Au lieu de* : 897, *lisez* : 397.

Page 460. SALES, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lignes. *Ajoutez* : 494 et : 275<sup>e</sup>.

SEYSSSEL, 0<sup>e</sup> ligne. *Ajoutez* : 333.

Page 462. VIDOMNE. *Ajoutez* : 256<sup>e</sup>.

VILLE. *Ajoutez* : 403<sup>e</sup>.

VIRY, 7<sup>e</sup> ligne. *Au lieu de* : 343, *lisez* : 342. — 8<sup>e</sup> ligne. *Au lieu de* : 418, *lisez* : 418<sup>e</sup>.

**TOME III****FORNIER**

Page 5. N<sup>e</sup> ANTOINE Fornier, 23<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Il épousa : 1<sup>e</sup>... jusqu'à la fin de l'article, *lisez* : Il épousa : 1<sup>e</sup> avant 1622 (R. P. Nernier), D<sup>me</sup> Claudine-Philiberte de Chissé, fille de N<sup>e</sup> Philibert, seig<sup>r</sup> de Pollinge, sépulturée le 31 octobre 1630 (*Ibid.*); 2<sup>e</sup> le 25 septembre 1636 (R. P. Evian), D<sup>me</sup> Louise du Nant, fille de N<sup>e</sup> Georges, seig<sup>r</sup> de Saint-Paul, coseig<sup>r</sup> de Grilly.

L'alliance Blonay est imaginaire. Le registre d'Evian, que j'ai revu moi-même, porte : Louise de Saint-Paul. C'est à tort que M. de Foras a cru pouvoir en conclure qu'elle appartenait à la famille de Blonay. Les trois enfants inscrits à l'*Armorial* et trois autres, morts jeunes, qui n'y figurent pas, sont tous nés de Philiberte de Chissé.

N<sup>e</sup> PIERRE Fornier. *Supprimez* à la fin de son article la dernière phrase, qui est erronée.

Pages 8 et 9. *Remplacez par un trait continu* la ligne de points d'interrogation reliant Anne et Christine à Jean.

Page 9. MARGUERITE, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1380, *lisez* : 1280.

**FOUG (DE)**

Page 13. Famille de Foug ou des Fougs. *Reliez par un trait continu* Bernard, Joseph et Louis à François et Anne-Charlotte et ceux-ci à Suzanne : tous les six sont frères et sœurs, enfants de N<sup>e</sup> Pierre de Foug, inscrit au-dessus d'eux et auquel ils doivent être *rattachés par un trait de filiation* (Arch. Monthouz).

Egr<sup>e</sup> CLAUDE, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Bernardine, *lisez* : Bernardine.

**FRASSE (LA)**

Page 18. JEANNE, fille donnée de N<sup>e</sup> Antoine, *au lieu de* : 1453, *lisez* : 1553.



## FRESNEY (DU)

- Page 25. HÉLÈNE-MELCHLOTTE, après : (Reg. par. Saint-Félix), ajouter : (3).  
 Page 26. JEANNE, fille d'Amédée, au lieu de : 1701, lisez : 1601.  
 Page 27. CLAUDE-AMÉDÉE, 5<sup>e</sup> ligne, au lieu de : Bousey, lisez : Boussy.  
 Page 28. FRANÇOIS, fils d'Amédée, 2<sup>e</sup> ligne, au lieu de : 30, lisez : 20; — 5<sup>e</sup> ligne, au lieu de : Chouet, lisez : Chovel.  
 FRANÇOIS-GUILLEAUME, au lieu de : janvier, lisez : février.

## GAILLARD

- Page 34. Après les articles d'ANDELOTTE et de MARIE (ou MARTHE), au lieu de : Ils reconnaissent le 11 avril 1406, lisez : Ils reconnaissent le 11 avril 1506.

## GALLAY

- Page 37. Degré IV. FRANÇOISE. C'est elle, Jeanne-Françoise, portée page 38 et que M. de Foras supposait à tort fille de N<sup>o</sup> Pierre-Marie-Joseph. Elle épousa N<sup>o</sup> Pierre-Gabriel de Syons, baron de Saint-André, et mourut veuve le 30 avril 1787 (Arch. S.S.S. et Arch. Leusse). Elle avait une sœur, CLAUDINE, omise dans l'Armorial, qui épousa N<sup>o</sup> Jacques Sautet, sénateur au S.S.S., et mourut sans enfants le 16 mars 1781 (Arch. S.S.S.).  
 Degré V. CHARLES-MARIE-JOSEPH, au lieu de : épousa une D<sup>ne</sup> de Mouxy et mourut en 1791, lisez : épousa Louise-Marie-Joseph, fille de N<sup>o</sup> Victor-Isidore de Livet de Moisy, veuve de N<sup>o</sup> Joseph-Amédée Le Jeune. Ils habitaient Collongette (entre Douvaine et Hermance), où ils agissent ensemble le 18 novembre 1792 (Minutaire Ruche), lui qualifié coseig<sup>r</sup> de la Val des Clêts et officier jubilé de S. M. le Roi de Sardaigne.  
 Degré V. CLAUDINE, au lieu de : N<sup>o</sup> N.N. de Lachenal, lisez : N<sup>o</sup> Joseph-Marie de Lachenal.  
 Page 38. Degré II. N<sup>o</sup> et Sp<sup>r</sup> ALBERT-EUGÈNE, au lieu de : Il ne paraît pas avoir eu d'enfants, du moins qui aient fait souche, lisez : Ils eurent au moins un fils, N<sup>o</sup> et Sp<sup>r</sup> Joseph-Antoine, avocat au Sénat, porté page 39.  
 Degré IV. N<sup>o</sup> JEAN-FRANÇOIS est le même personnage que R<sup>o</sup> Mess<sup>r</sup> N.N. curé de Douvaine; il mourut en 1807 (Dictionnaire du Clergé).  
 Page 39. Degré II. Les deux N<sup>os</sup> MARG-ANTOINE Gallay portés au Tableau II sont un même personnage, fils de N<sup>o</sup> Noël du Tableau I (Arch. Nernier).  
 Degré IV. ANTONIE et FRANÇOISE Gallay sont sœurs de N<sup>o</sup> JOSEPH-MARIE, lequel eut aussi un frère, N<sup>o</sup> JEAN, avec qui il démenait procès, le 27 mars 1749 (Arch. Nernier), au sujet des droits de Françoise-Jacqueline de Brotly, leur grand-mère, contre N<sup>o</sup> Louis de Brotly.

## GANTELET

- Page 44. Degré III. GEORGINE, 13<sup>e</sup> ligne, au lieu de : 1795, lisez : 1695.  
 Degré III. N<sup>o</sup> JACQUES-LOUIS, 2<sup>e</sup> ligne. Supprimez : (ou mars).  
 Page 47. Degré VII. EDMÉ-CLAUDE, dit aussi Claude-Aimé, a formé une branche qui, sous le nom d'Asnière de Veigy, s'est perpétuée à Paris, puis en Algérie, où elle existe encore. Nous donnerons sur elle quelques renseignements dans le SUPPLÉMENT de cet ouvrage.  
 Page 49. Au lieu de : Tableau II, lisez : Tableau III.  
 Degré IV. ANNE, JEANNE-MARIE et OCTAVIE-FRANÇOISE. Leurs alliances respectives présumées sont confirmées avec certitude par les Arch. Mouxy-Renex et les R. P. de Saint-Léger.

## GARET-BLANZY

- Page 50. AYMON de Blanzay, dit Garet. Ajouter à la fin de son article : On trouvera à l'article MONTVUAGNARD, t. IV, p. 173, quelques éclaircissements sur la question.

## GARNERIN

- Page 52. N<sup>o</sup> JEAN-FRANÇOIS Garnerin, seig<sup>r</sup> de la Thuille, est certainement fils de Jean-Baptiste Garnerin (Aux R. P. de Chambéry, il est dit, le 27 août 1636, parrain avec sa mère, Françoise N.N., veuve de N<sup>o</sup> Jean-Baptiste Garnerin). Il doit donc être relié par un trait à sa sœur Isabeau.  
 LOUIS est probablement le N<sup>o</sup> Louis Garnerin qui épousa, le 10 novembre 1694 (Mss. Chapperon), D<sup>ne</sup> Marie Berliet.  
 Page 53. N<sup>o</sup> JEAN-FRANÇOIS Garnerin, marié à Jacqueline de Bavozy, est le même personnage que N<sup>o</sup> Jean-François de la page 52. Il épousa successivement : 1<sup>o</sup> Jacqueline de Bavozy; 2<sup>o</sup> Claudine Berthier de Saint-Vincent; 3<sup>o</sup> Thomasse-Danielle de Varax. Il faut donc relire par un trait rouge Marguerite à ses frères et sœurs de la page 52 et, au-dessus de ceux-ci, remplacer : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lil, par 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> lil.  
 CATHERINE, fille de Jean-François, au lieu de : baptisée le 6 juin 1669, lisez : baptisée le 17 février 1676. Catherine née en 1669 est morte en bas âge.

## GARNIER

- Page 54. Notice GARNIER, barons d'Allonzier, 20<sup>e</sup> ligne, au lieu de : D<sup>ne</sup> Anne Berton ou Breton, lisez : le 24 janvier 1770 (Mss. Chapperon), D<sup>ne</sup> Anne Lebreton, de Chambéry, fille du sieur François Lebreton.  
 Note (a), 6<sup>e</sup> ligne, au lieu de : peut-être une autre, lisez : était également. — Elle avait été baptisée le 5 mars 1770 (Mss. Chapperon).

## GAUD

- Page 55. Son Exc. ANTOINE Gaud, 23<sup>e</sup> ligne, au lieu de : 1714, lisez : 1744.

## GAVAND

- Page 58. Degré VI. LOUIS de Gavand, 2<sup>e</sup> ligne, au lieu de : 1716, lisez : 1748.  
 Degré VII. D<sup>ne</sup> CLAUDINE. Ajouter à son article : Dite Claudine-Julie, elle épousa, le 13 janvier 1778 (Mss. Chapperon), le S<sup>r</sup> Pierre Carrel, fils de feu M<sup>o</sup> Jacques Carrel, proc<sup>r</sup>.  
 Degré VIII. N<sup>o</sup> CLAUDE-GABRIEL, 2<sup>e</sup> ligne, au lieu de : D<sup>ne</sup> Françoise..., lisez : 1<sup>o</sup> D<sup>ne</sup> Gabrielle Létanche, fille du S<sup>r</sup> Alexis, de Chambéry, et de Jeanne Berthier; 2<sup>o</sup> D<sup>ne</sup> Françoise...

## GAVENT

- Page 60. CHARLOTTE-ADÉLAÏDE. Ajouter à son article : Elle épousa le S<sup>r</sup> Jacques Prallet et mourut à l'hôpital de la Charité de Chambéry le 23 novembre 1835 (Mss. Chapperon).

## GEMILLY

- Page 61. Notice GEMILLY, 5<sup>e</sup> ligne, au lieu de : (1), lisez : (2).

## GENÈVE-LULLIN

- Page 75. Degré III. BLANCHE est bien fille de Thomas. Il faut la relier par un trait continu à ses frères et sœurs et remplacer son article par : fille de Thomas de Genève et de Guillemette de Fernay, dame de Lullin et de Pont-de-Boringe, mentionnée au testament de son frère Amédée, 1423; elle épousa Guyon de Rovorée et mourut avant le 24 mai 1429 (Arch. Turin. Protoc. S<sup>o</sup> camérale, n<sup>o</sup> 83, f<sup>o</sup> 30).  
 Degré III. AMÉDÉE, 13<sup>e</sup> ligne, au lieu de : (peut-être sa sœur), lisez : sa sœur; — 16<sup>e</sup> ligne, au lieu de : Thoiry, lisez : Thairy.  
 Page 76. Degré IV. JEAN de Genève, l'aîné, 10<sup>e</sup> ligne, au lieu de : 1497, lisez : 1479.  
 Degré V. AYMON, in fine, au lieu de : (4), lisez : (2).  
 Degré VI. MARGUERITE, in fine, au lieu de : (3), lisez : (4).  
 Page 77. Degré V. BÉATRIX, 5<sup>e</sup> ligne, au lieu de : Andrée, lisez : André.  
 Note (5), 4<sup>e</sup> ligne, au lieu de : troisièmes, lisez : deuxièmes.  
 Page 80. Degré VII. ANNIBAL, 4<sup>e</sup> ligne, au lieu de : 1695, lisez : 1595.  
 Degré VII. CLÉMENTINE, dernière ligne, au lieu de : f<sup>o</sup> 76, lisez : f<sup>o</sup> 78.  
 Page 81. Il y a quelque confusion dans les articles concernant les filles de Jean de Genève et dans la note AA qui leur est consacrée. Deux actes des 23 mai et 5 juin 1577 (Arch. Viry) paraissent éclairer définitivement la question. Il en résulte que Jean de Genève eut les filles suivantes, dont j'indique la situation en 1577 :

1. HUGUINE, veuve de Jean de Viry;
2. ANGELINE, épouse d'Henri Pelard, seig<sup>r</sup> du Noyret;
3. LOUISE l'aînée, veuve de François David, seig<sup>r</sup> de Voudry;
4. CLAUDE l'aînée, veuve de Claude Vidomme, seig<sup>r</sup> de Villy;
5. CLAUDE la puînée, veuve de Richard Moyne, seig<sup>r</sup> de Serraval;
6. AYMÉE, déjà morte ainsi que Claude de Thorens, seig<sup>r</sup> de Thuisel, son mari; représentés par N<sup>os</sup> Charles-François et Louis de Thorens, leurs fils;
7. LOUISE la puînée, veuve de N<sup>o</sup> Jean du Flon;
8. PHILIPPINE, décédée ainsi que Gaspard de Riddes, son mari; représentés par D<sup>ne</sup> Georgine et Andrée de Riddes, leurs filles.

Les huit sœurs ci-dessus, ou leurs ayants-cause, cèdent par les actes précités à M<sup>me</sup> seig<sup>r</sup> Marin de Viry, seig<sup>r</sup> et baron de Viry, certains droits leur compétant en une ébule advenue à cause de la seigneurie de Boringe. Elles y sont dites héritières universelles et bénéficiaires de N<sup>o</sup> Jacques de Genève, leur frère. On voit ainsi qu'Aymée de Genève, qui épousa Claude de Thorens, était sœur et non fille du dit Jacques, comme l'avait cru à tort M. de Foras. — Il y eut peut-être une neuvième fille, GEORGINE, morte sans postérité avant 1577, à moins que Philippine ait porté un double nom et se soit appelée Georgine-Philippine.

Degré VI. N<sup>o</sup> JACQUES, 14<sup>e</sup> ligne, au lieu de : Gojonay, lisez : Cojonay.

Degré VII. Comme nous l'avons fait observer plus haut, AYMÉE est sœur et non fille de N<sup>o</sup> Jacques de Genève.

Note (4), 4<sup>e</sup> ligne, au lieu de : d'effet, lisez : son plein effet. — C'est en effet la seule juridiction d'Étrembières qui fit retour à la couronne. Par ailleurs, l'objet du legs fut bien délivré à l'hôpital d'Annecy, encore propriétaire actuellement du château et de la terre d'Étrembières.



- Page 82. Degré X. GEORGES-FRANÇOIS, 8<sup>e</sup> ligne : « Il teste » ... jusqu'à la fin, doit être *remplacé* par : Le 7 avril 1726 (Minutaire Cortagier), à Bons, N<sup>o</sup> Georges-François de Genève de Boringe, avocat au S.S.S. et son frère N<sup>o</sup> Balthazard — ce dernier sur le point de « quitter pour longtemps les Etats de Savoie » — testent réciproquement en faveur l'un de l'autre. Georges-François mourut sans postérité le 13 mai 1750.
- Note (1). Le complément que nous donnons plus loin pour l'article de Charles-Marc-Antoine de Genève dissipera la plupart des incertitudes que cette note laisse subsister.
- Page 83. Degré X. CHARLES-MARC-ANTOINE. *Ajoutez* à son article : Il était encore officier au même régiment, au service du roi d'Espagne, en 1732 (Minutaire Maret). Il est souvent qualifié comte de Nangy et parfois comte de Boringe. Le 9 janvier 1738 (R. P. La Roche), il épousa D<sup>me</sup> Marie-Marthe-Françoise, fille de N<sup>o</sup> Claude-François de Saint-Sixt; les deux époux agissent ensemble, à Vétraz, le 4 janvier 1750 (Minutaire Maret). Charles-Marc-Antoine épousa 2<sup>e</sup> le 22 novembre 1755 (R. P. La Roche) D<sup>me</sup> Péronne, fille de N<sup>o</sup> Antoine Rebut, veuve de N<sup>o</sup> Jean-Louis de Bénévix. Du premier lit naquit, à Vétraz, Marie-Péronne de Genève, dite habituellement comtesse de Nangy ou de Boringe, mariée avant le 29 avril 1756 (Minutaire Maret) à ill<sup>o</sup> seig<sup>r</sup> Victor-Amé Sallier de la Tour, marquis de Cordon, premier écuyer de S. M., brigadier et ministre plénipotentiaire. Elle mourut à Chambéry, âgée de 44 ans, le 18 juin 1783 (Mss. Chappéron).
- Degrés X et XI. PIERRE-LOUIS et FRANÇOIS-MARIE le puîné. De divers renseignements recueillis principalement dans les minutes du notaire Maret, il ressort que Pierre-Elie de Genève eut un frère primicier de La Roche en 1732 et 1733, mais que ce frère s'appelait François ou François-Marie. Pierre-Louis, qui fut aussi son frère (et qui testa le 30 juin 1733 en faveur de Marc-Antoine), ne semble pas avoir jamais été d'église; il laissa un fils naturel, François, né de Maurice Duprat, lequel épousa, en 1767, Pernelle Balthassat. Quant à François-Marie, mort en 1748, il se confond avec le primicier que nous venons de nommer et c'est à tort qu'il figure au degré XI.
- Degré XII. FRANÇOISE-SUZANNE, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Saint-André, *lisez* : Saint-Martin.
- Degré XIII. JEANNE-LOUISE, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : M. N.N. Vignot, au pays de Gex, *lisez* : contr. dot. du 25 novembre 1815 (Arch. Michaud), N<sup>o</sup> Jean-Pierre-Humbert Vignot, nalif d'Aiguebelle, veuf de D<sup>me</sup> Anne-Françoise de Rolland.

## GERBAIS

- Page 87. 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Geoffroy, *lisez* : Burnon.
- Page 88. Note (1), *au lieu de* : 1370, *lisez* : 1360.

## GERBAIS-SONNAZ

- Page 96. Degré V. ANTOINE. *Ajoutez* à son article : Il épousa D<sup>me</sup> Aymée de Viry, fille de N<sup>o</sup> Jean et de Jeanne du Nant et mourut avant 1542 (Arch. Pas-de-Calais, H. 976. Communication du commandant Hocq). Veuve, elle convola avec Henry Mestral, seig<sup>r</sup> de Leschaux (*Ibid.*).
- Page 99. Degré IX. GUILLAUME, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1581, *lisez* : 1581.
- Page 102. Degré XI. FRANÇOIS-LAURENT, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : d'Arvillars, veuve du comte de Montjoye, *lisez* : Milliet.
- 11<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : d'Arvillars, *lisez* : Milliet.
- 12<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Joseph, *lisez* : Joseph Milliet, seig<sup>r</sup> de la Gorge et du Touvet.
- Page 103. Note (2). Comme il le supposait, M. de Foras a commis une erreur en copiant le R. P. de Sonnaz, où D. Louis est bien dit fils de Louis-Joseph et non de François-Joseph. D. Louis est le même personnage que Louis, prieur d'Hautecombe, porté au degré XI.
- Page 105. Degré VII. CHRISTOPHE, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Aimée de Seyssel, *lisez* : Anne-Françoise de Seyssel (Arch. Musin).
- Page 106. 28<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Françoise, *lisez* : Bernarde.
- 31<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Charles et Pierre, *lisez* : Charles et Claude.

## GEX

- Page 110. N<sup>o</sup> FRANÇOIS de Gex et N<sup>o</sup> FRANÇOIS, fils de N<sup>o</sup> Jean ou Janus Jay sont un seul personnage (Minutaire de Chignin). Je donnerai au SUPPLÉMENT quelques renseignements complémentaires, puisés à la même source, sur ledit N<sup>o</sup> Janus et ses enfants.

## GILLY

- Page 114. Degré IV. MICHEL, 13<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : (3), *lisez* : (4).
- Page 115. Note (4), 13<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : *vertus Scramy*, *lisez* : *versus Scramy*.

## GINGINS

- Page 120. Le rappel de la note (3) qui manque dans le texte devrait, je pense, être placé à FRANÇOIS, baron de Divonne.
- Page 121. JACQUES de Gingins, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Jacques de Gingins, *lisez* : Jean de Gingins. L'alliance Ternier-Gingins reste des plus problématiques...

## GONDÉ

- Page 125. N<sup>o</sup> FRANÇOIS de Gondé, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Joseph, *lisez* : Charles-Nicolas, fils de Joseph.

## GRAILLY

- Page 130. Degré IX. BALTHAZARD, dernière ligne, *au lieu de* : 1672, *lisez* : 1673.
- Degré X. LOUIS-FRANÇOIS. *Remplacez* son article par : LOUISE-FRANÇOISE, baptisée le 7 décembre 1663, enterrée le 27 juin 1664 (R. P. Veigy).
- Page 131. Degré XII. JOSEPH-VICTOR, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1733, *lisez* : 1753 (Arch. Vulbens); — 8<sup>e</sup> ligne, *supprimez* : septembre ou...

## GRANGE (LA)

- Page 137. Notice, 10<sup>e</sup> ligne. La date : 1542, portée aux Preuves de 1723, est inexacte. L'original des Patentes, actuellement aux Arch. de Vulbens, chez M<sup>me</sup> Henzi, née Henriette de la Grange de Chaumont, est daté de 1552.
- N<sup>o</sup> PIERRE-PAUL. Il y a ici une confusion : ce n'est évidemment pas le même Pierre, ou Pierre-Paul, qui a obtenu les Patentes de 1578 et celles de 1661 et 1662, soit à 83 ou 84 ans d'intervalle...
- N<sup>o</sup> FRANÇOIS, fils de N<sup>o</sup> Sébastien. *Ajoutez* : épousa D<sup>me</sup> Jacqueline Bastardin et en eut, outre N<sup>o</sup> Charles ci-dessous, une fille, Suzanno, mariée, le 12 septembre 1694 (R. P. Ancey), à N<sup>o</sup> Boniface, fils de N<sup>o</sup> Pierre Dumonal, ou du Monal, d'Ancey.
- N<sup>o</sup> CHARLES. *Au lieu de* : Je ne lui connais pas de descendance, *lisez* : Il épousa D<sup>me</sup> Marie-Caroline-Félicie Brunetti, dont il eut un fils, Boniface, mort à l'âge d'un an le 7 août 1704 (R. P. Ancey), et une fille, Hélène-Marguerite, née vers 1702 à Pignerol. Elle épousa, le 1<sup>er</sup> juin 1723 (*Ibid.*), N<sup>o</sup> François-Philippe de Seyssel, seig<sup>r</sup> de la Charniaz; veuve, et tutrice de N<sup>o</sup> Joseph de Seyssel, seig<sup>r</sup> de Compois, son fils, elle agit le 13 décembre 1751 et le 17 février 1752 (Minutaire Maret). Elle meurt le 30 avril 1764, âgée de 62 ans.

## GRANGE (LA) DE CHAUMONT

- Page 138. Degré II. HÉLÈNE-MARGUERITE de la Grange. *Supprimez* tout ce qui la concerne. Comme on vient de le voir, elle appartient à la famille précédente.
- Degré III. CLAUDE-JOSEPH-JOACHIM-MARIE et JOACHIM-JEAN-MARIE sont un seul personnage et il faut *remplacer leurs deux articles par un seul* ainsi conçu : CLAUDE-JOSEPH-JOACHIM-JEAN-MARIE, né et baptisé le 25 mars 1754 (R. P. Saint-Léger de Chambéry), capitaine au régiment de Savoie en 1782; épousa D<sup>me</sup> Marthe de Saint-Etienne, fille de N<sup>o</sup> Hyacinthe-Philibert Favre de Saint-Etienne et de Madeleine de Luyvet. Retraité avec le grade de colonel, il mourut sans postérité, à la Croix-Rouge, âgé de 78 ans, le 29 janvier 1832 (Mss. Chappéron). Sa veuve est décédée le 13 mai 1858 (*Ibid.*), âgée de 93 ans.

## GRENAUD

- Page 148. Degré IX. SOPHIE-ADÉLAÏDE. *Ajoutez* : Elle épousa M. Joseph Davat, d'Aix-les-Bains, « banquier des sels », lequel mourut à Chambéry, âgé de 71 ans, le 1<sup>er</sup> janvier 1854 (Mss. Chappéron).
- Page 149. Degré IX. VICTOIRE-DAMIENNE. *Ajoutez* : épousa M. Antoine-Jean-François Bizot.

## GREYSIER ou GRÈSY

- Page 159. Note (3), 3<sup>e</sup> ligne, *après* : 1297, *ajoutez* : mais de Béatrix (fragment I).
- Page 161. MERMET de Rovorée, 11<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : père, *lisez* : cousin issu de germain (Inventaire d'Aulps).

## GRIBALDY

- Page 164. N<sup>o</sup> FRANÇOIS-JOSEPH doit être *relié par un trait* à ses voisins : j'ai de multiples preuves qu'il est, comme eux, fils de N<sup>o</sup> Guillaume. Il faut, de plus, *ajouter* à son article : Le père de Jeanne-Aimée du Clot ou Duclot (c'est l'orthographe habituelle; du Clos ou Duclous sont rares lorsqu'il s'agit de cette famille), fils du S<sup>r</sup> Claude Duclot, avocat au Parlement de Grenoble, était officier français et s'était fixé en Savoie à la suite de son mariage avec Anne-Marie Rivollat, fille d'Egr<sup>o</sup> Jean-Claude, de Chens-Cusy (*voir* DUCLOT au SUPPLÉMENT).

## GROSSET DE MÉGÈVE

- Page 170. D<sup>me</sup> FRANÇOISE, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1716, *lisez* : 1748.
- CHRISTINE épousa : 1<sup>o</sup> contr. dot. de 1753 (Arch. Vulbens), N<sup>o</sup> Joseph-Victor de Grailly; 2<sup>o</sup> le 24 décembre 1766 (R. P. Thonon et Veigy), N<sup>o</sup> Claude-François d'Adda.
- Page 171. N<sup>o</sup> JACQUES-FRANÇOIS, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : novembre 1595, *lisez* : octobre 1595 (Arch. Vulbens).
- N<sup>o</sup> GUILLAUME-ANTOINE. Il épousa : 1<sup>o</sup> contr. dot. postnuptial du 29 janvier 1642 (Arch. Vulbens), D<sup>me</sup> Françoise, fille de N<sup>o</sup> Pierre de Thoire, seig<sup>r</sup> de Vozdrier, coseig<sup>r</sup> d'Arbusigny, et de D<sup>me</sup> Françoise Garbillon; 2<sup>o</sup> D<sup>me</sup> Melchiotte Rostant ou Rostain; 3<sup>o</sup> en 1649 (*Ibid.*), D<sup>me</sup> Claudine de Grailly. Il vivait encore en 1655 (*Ibid.*).
- ANNE épousa à Chambéry, le 9 février 1732 (Mss. Chappéron), le S<sup>r</sup> François Robert, fils de feu Joseph, de Voiron.



## GRUEL ou GRUET

Page 185. Degré VI. CLAUDE-FRANÇOIS, ainsi prénommé aux Preuves de 1723, est quelquefois appelé Jacques-François, ou seulement Jacques ! Sa femme également est appelée soit Marie, soit Denise, soit enfin Marie-Denise ! Les chercheurs qui se sont heurtés aux difficultés, parfois inextricables, nées de ces prénoms multiples, intermittents et interchangeables, comprendront que M. de Foras les ait qualifiés le « tourment des généalogistes » consciencieux...

## GUIDEBOIS

Page 187. Maître ou Noble JEAN-JACQUES. *Au lieu de* : mort avant 1680, *lisez* : épousa D<sup>me</sup> Jacqueline — ou Jacquemine — Clavel, ou de Clavel, qui, veuve, agit le 7 février 1600 (Minutaire de Chignin) avec N° François, son fils aîné, comme administratrice de ses quatre autres fils. Elle était cousine de D<sup>me</sup> Jeanne-Philiberte de la Fléchère qui, testant en 1609, lui fait un legs et substitue en ce legs D<sup>me</sup> Philiberte de Guydebois, fille de ladite Jacquemine.  
N° PIERRE. *Au lieu de* : est peut-être le N° Pierre de Guidebois qui épousa..., *lisez* : Il épousa (Minutaire de Chignin).  
N° FRANÇOIS. *Remplacez la phrase* : Un N° de Guydebois (peut-être un des trois, etc...), la phrase qui la suit, la mention de N° Philiberte et celle du : seig<sup>r</sup> de Guidebois, gouverneur du fort de Miolans, *par le texte suivant* : N° François Guidebois, fils aîné de feu N° Jean-Jacques, épousa : 1<sup>er</sup> contr. mar. du 9 février 1616 (Minutaire de Chignin), D<sup>me</sup> Etiennelette, fille de feu M<sup>r</sup> Michel Pernet, de Cluses; 2<sup>e</sup> avant 1638, D<sup>me</sup> Jeanne de Ramus, fille de N° Claude-Annibal, seig<sup>r</sup> de Méral, et de Jeanne-Claudine de Charpenne. Ladite Jeanne de Ramus était veuve : 1<sup>er</sup> de N° Jean-Baptiste de la Palud; 2<sup>e</sup> de N° Jean-Louis de Villette, baron de Bonvillard. François Guidebois était déjà gouverneur de Miolans le 25 juin 1632 (*Ibid.*); il l'était encore le 5 janvier 1638 et capitaine au fort de Montmélian. Il mourut avant 1646 (Arch. Blay). Jeanne est décédée à La Palud le 26 août 1649 (*Ibid.*).

## GUILLET DE MONTHOUX

Page 191. Notice GUILLET de MONTHOUX. — Dès à présent, je dois faire observer que si M. de Foras avait légitimement « de grands scrupules » à accepter la filiation de Guichenon, il a péché par excès de confiance en jugeant « suffisamment démonstratives » les Preuves de Malte de 1781 : les Guillet, quoique ayant hérité de la majorité de Grans, ne s'étaient jamais appelés Mayor et se nommaient héréditairement Guillet. Nous le démontrerons au SUPPLÉMENT.

Note (1). 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : XVII<sup>e</sup> siècle, *lisez* : XVI<sup>e</sup> siècle.

Page 194. Degré VII. FRANÇOIS. 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 29 mars 1759, *lisez* : 3 juin 1705 ?  
Degré VII. HENRI-MARIE-MARGUERITE, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1698, *lisez* : 1697.

Page 195. Degré VI. FRANÇOISE. *Ajoutez* : Elle épousa N° Ballhazard de Quinerit (Arch. Monthoux).  
Degré VII. ANTOINETTE-FRANÇOISE, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : le 24, baptisée le 28 mars 1701, *lisez* : le 19, baptisée le 20 janvier 1700.

## HAUTEVILLE

Page 197. JEAN d'Hauteville, de Planaise, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Jean, *lisez* : Hugues.

Page 201. Note (3). *Au lieu de* : Pourtant Claudine de Viry, etc..., jusqu'à la fin, *lisez* : Cela doit s'entendre sans enfants mâles, car il eut une fille, Claudine, nommée dans la note (2), nièce de Marguerite, femme de Jacques de Viry.

BONNE et LOUISE, filles de NICOD d'Hauteville. Il n'y a pas eu d'alliance entre Louise et un membre de la famille de Viry. Claudine de Viry, 1437 (Arch. Saint-Sixt), est fille de Bonne d'Hauteville et d'Amédée de Viry (Arch. Viry).

## HUMILLY

Page 207. TABLEAU IV. N° PROSPER-ANTOINE s'identifie bien avec N° PROSPER du degré VIII, comme sa fille JACQUELINE est bien JACQUELINE-GUILLEMIN. Diverses mentions aux R. P. de Chambéry ne laissent subsister aucun doute sur ces points.

TABLEAU IV. GASPARD-FRANÇOIS-JUSTIN. *Au lieu de* : 1891, *lisez*, 1791. Son grand-père est bien François (IX<sup>e</sup> degré).

Page 208. Degré X. FRANÇOIS-MARIE. Il faut inverser l'ordre des alliances : sa fille Anne est donc du 1<sup>er</sup> lit.

Page 210. Degré XI. VALÉRIE, *in fine*, *au lieu de* : en 1880, *lisez* : le 15 avril 1879. Son mari épousa 2<sup>e</sup> le 27 juin 1881, D<sup>me</sup> Marie d'Allamel de Bournet, fille de feu Camille et d'Henricie de Corbeau de Vaulserre; dont postérité.

## JAILLET

Page 212. N° SIMON et GUILLAUME de Seyssel ne sont pas fils, mais petits-fils de Jacquemine Jaillet.

Page 213. Note B. Plus heureux, j'ai retrouvé dans les minutes des notaires Cortagier, Dupérier, Girod, Maret, etc..., quantité d'actes qui m'ont permis d'établir avec certitude la filiation des N° Jaillet de Saint-Cergues. Elle paraîtra au SUPPLÉMENT.

## JOLY

Page 217. Note (2). Pernelle, fille de feu Renaud Burdin, était, le 24 février 1502 (Arch. Yvoire), déjà mariée à N° François Joly (degré II).

## JUGE

Page 220. Degré V. Dans l'acte de son mariage avec Guillerminne du Crest, 25 septembre 1638 (Mss. Chapperon), N° Sigismond est dit fils de N° Jean de Juge, de Rumilly (peut-être s'appelait-il Jean-François ?); le père de l'épouse est appelé N° et Sp<sup>r</sup> Claude du Crest, sénateur.

## LAMBERT

Page 224. ? CLAUDINE ?. Elle n'est pas fille de N° Jacques, mais appartient à une autre famille. Son père s'appelait bien Jacques Lambert, mais il était docteur ès droits, juge majeure du Genevois et originaire de Lyon (*voir* SALLENOVE-VIRY).

## LANGIN

Page 229. Description des armoiries, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : matin, *lisez* : matin.  
Notice, 22<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : en 1388, *lisez* : en 1338.

Page 230. Degré IV. MARGOTE. *Ajoutez* : Elle épousa 2<sup>e</sup> Nicolet de Thoire, en faveur de qui elle testa le 18 juin 1376 (*Ibid.*).

Page 232. Degré III. MARGUERITE. *Supprimez* tout son article (*voir* MARGOTE, p. 230).

Page 234. Degré III. JEAN de Langin, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Rovorée, *lisez* : la Ravoire.

Degré IV. LÉONORE. *In fine*, *supprimez* : Pas de preuves. — Nous en avons.

Page 236. Degré VIII. LOUISE, 9<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : N° Jean de Cervens, *lisez* : contr. dot. postnuptial du 15 décembre 1506 (Arch. Buffavent), N° Pierre, fils de feu N° Jean de Cervens.

Degré VIII. PHILIBERT, fils d'Amé, 19<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : père, *lisez* : frère.

Degré X. PÉRONNE, fille de Nicolas, *au lieu de* : août, *lisez* : avril.

Degré XI. CLAUDINE-FRANÇOISE. *Au lieu de* : Hon<sup>ble</sup> Guillaume Boron, *lisez* : Hon<sup>ble</sup> Jacques Guillaume, dit Boron.

Page 237. Degré VII. CLAUDE de Langin, 6<sup>e</sup> ligne, *remplacez* : Son alliance m'est inconnue, etc..., jusqu'à la fin, *par* : Il épousa D<sup>me</sup> Pernelle, fille de N° Louis de Choudens, de Bernex. Veuve du dit Claude, elle testa, le 16 janvier 1591 (Minutaire Cl. Blécheret. Arch. Genève), nommant héritier universel son fils Jean-Louis ci-dessous.

Degré VIII. SIMON, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Dantaud, *lisez* : Dantand.

Degré IX. N° PIERRE, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Luyrin, *lisez* : Lugrin.

Degré X. CLAUDE, dernière ligne. *Supprimez* : DERNIER MALE DU NOM. — Ce qualificatif convient à son cousin, N° PHILIBERT, qui a survécu plusieurs années au dit Claude.

A. — Autres enfants d'Amédée..., dernière ligne, *au lieu de* : Pétremaud, *lisez* : Pétremand.

## LAUNAY

Pages 238 et 239. — Ayant cherché à vérifier quelques-unes des assertions contenues dans la « filiation bretonne » qui prétend exposer les origines des N° de Launay savoyards, je les ai presque toutes trouvées fantaisistes et inconciliables avec des faits bien établis. D'ailleurs, quoi qu'en dise M. de Foras, le nom de Launay, surtout sous ses formes Lonnes, Lonnex, etc., n'est point rare en Savoie à la fin du moyen âge : il se rencontre, avec quelques autres variantes orthographiques, non seulement à Arsier, près de Sillingy, mais encore à Machilly et Saint-Cergues, à Genève, à Chêne, à Saint-Julien, etc., et aussi dans le pays vaudois. J'ai d'assez sérieuses raisons de demeurer sceptique devant les prétentions, d'ailleurs tardives, des Launay d'Arsier à une origine étrangère. Au surplus, je prépare et espère publier au SUPPLÉMENT une généalogie de cette famille qui, sans être — je le crains — absolument débarrassée de toutes les incertitudes et lacunes, si nombreuses au cours des pages 240-242, sera néanmoins, grâce à l'étude de documents échappés aux recherches de M. de Foras, beaucoup plus complète et cohérente. Aussi me bornerai-je pour l'instant à quelques brèves rectifications de détail.

Page 240. Degré VII. N° JEAN de Launay (celui du milieu), 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Drevet, *lisez* : Perret. Ce Jean est le même personnage que ses homonymes et voisins de gauche et de droite.

Degré VII. N° FRANÇOIS de Launay, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Tignat, *lisez* : Dalmaz.

Page 241. Degré VII. N° BENOÎT. Ce n'est pas lui, mais son oncle et homonyme, frère de Ballhazard, qui fut curé de Fleyrrier, où il fut enseveli dans l'église, devant le maître-autel (Communication de M. Hippolyte Tavernier — *voir* aussi : *Dictionnaire du Clergé*).

## LAZARY

Page 246. Le chevalier JEAN-BAPTISTE-FÉLIX, dernière ligne, *au lieu de* : Alliance inconnue, *lisez* : Il avait épousé, le 7 mai 1741 (Mss. Chapperon), D<sup>me</sup> Marie-Magdeleine, fille de feu N° Joseph de Regnaud de Lannoy et de Marie-Magdeleine de Piochet.

ANNE-PAULINE de Lazary est fille de Louis, comte de Lazary (fils du major général), lequel Louis fut, en 1814, parrain d'un jeune de Quartéry, son petit-fils. Anne-Pauline mourut à Chambéry, âgée de 58 ans, le 25 août 1833 (Mss. Chapperon).

## LE BLANC

Page 248. Degré X. FANNY, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1845, *lisez* : 1846.



**LESCHERAINE**

Page 254. GASPARDE, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1685, *lisez* : 1683.

**LIVET**

Page 260. Degré VIII. JEANNE-PAULINE doit être inscrite au degré VII, étant fille de Philippe-François et *sœur* de Paul-Alexis.  
JOSEPH-MELCHIOR. Avant ses prénoms, *au lieu de* : IX, *lisez* : VIII.  
JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE. Avant ses prénoms, *au lieu de* : X, *lisez* : IX.

Page 261. Je donnerai au SUPPLÉMENT une généalogie de la branche des N<sup>os</sup> Livet de Moisy, à partir du degré IV, beaucoup plus complète et appuyée sur des documents certains.

**LIVRON**

Page 264. Mons<sup>r</sup> de Livron, époux de Marie-Josette-Amédée Guillet de Monthoux, est le même personnage que N<sup>o</sup> Joseph, seig<sup>r</sup> de Beauséjour (degré XI). Sa femme est décédée le 9 août 1786 (R. P. Monthoux); il mourut, âgé de 61 ans, le 15 avril 1793 (*Ibid.*).

Page 265. Degré IV. JEAN le jeune, *au lieu de* : Charansonnay, *lisez* : Charencin.  
Note (6). Il faut la *supprimer* : Marcovens, hameau de Balleyson, n'a rien de commun avec Brécovens.  
Degré IX. JEAN-CLAUDE, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Filly, *lisez* : Fessy.  
Degré XII. ELISABETH, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Vulliet, *lisez* : Veillet.

Page 267. Degré IX. D. LOUIS, 1<sup>er</sup> ligne, *supprimez* : fils aîné. — D'après les Arch. de Nernier, il était le second fils, Joseph était l'aîné.

**LOCHE**

Page 274. Degré IX. ANTOINETTE-PHILIBERTE, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : de la Grave, *lisez* : Sautier de la Balme.  
N. B., 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1611, *lisez* : 1661.  
LOCHE (DE) DE MEGÈVE, 3<sup>e</sup> ligne en remontant du bas de la page, *au lieu de* : épousa en mai 1660 : 1<sup>er</sup>, *lisez* : épousa : 1<sup>er</sup> en mai 1660.

Page 275. CHARLES-FRANÇOIS de Loche de Vanzy. *Ajoutez* à son article : Il teste le 20 mars 1786 (Minutaire Bastian), se disant fils de feu Charles-Bernard, comte de Vanzy, natif de Vanzy, habitant Planaz, et instituant héritier son fils Eugène.

Page 276. A.-MARGUERITE, *alias* Anne-Françoise. Les contradictions relevées par M. de Foras proviennent d'une rédaction confuse de M. Bonnefoy. C'est le second mari de Marguerite, Guillaume de Noyel de Bellegarde, qui testa le 6 juillet 1645 et mourut dans la nuit du 5 au 6 juin 1650.

**LOUYS DE ROCHEFORT**

Page 281. N<sup>o</sup> GEORGES Louys, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Ponet, *lisez* : Ponce.

**LOYS-JACQUEROD**

Page 284. Egr<sup>e</sup> JEAN Jacquerod, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1585, *lisez* : 1485.

Page 286. Degré V. N<sup>o</sup> LOUIS, 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : douze, *lisez* : trente-deux.

Page 287. Degré VI. N<sup>o</sup> LOUIS-GASPARD-PHILIPPE-ANTOINE, 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1755, *lisez* : 1753. — 8<sup>e</sup> ligne, *supprimez* : probablement sans alliance et... — Il épousa D<sup>ne</sup> Thérèse de Franc d'Anglure, native de Nancy (fille de Nicolas, comte de Franc d'Anglure, chambellan de S. A. le Duc de Lorraine, et de Catherine-Thérèse, comtesse des Armoises), qui, veuve, était déjà remariée, le 12 avril 1755 (Minutaire Chastel), à S. E. François-Philippe de Montfalcon, comte de Saint-Pierre.  
Degré VI. DOM FRANÇOIS-JOSEPH-ANTOINE, 24<sup>e</sup> ligne. Il n'était pas « le dernier du nom », étant décédé le 8 avril 1793, puisque son frère Gaspard-Jacques-Philippe, mort le 27 août 1804 (R. P. Evian), lui a survécu plus de onze années.

**LUCIANE**

Page 292. N<sup>o</sup> PIERRE Luciane, 16<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : au, *lisez* : ou.

**LUGRIN**

Page 296. N<sup>o</sup> FRANÇOIS de Lugrin (père de Claudine), 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Serizier, *lisez* : Sergy, au pays de Gex. — Une branche de la famille de Lugrin s'y établit au xv<sup>e</sup> siècle. Nous donnerons sur elle quelques renseignements au SUPPLÉMENT, ainsi que de très importants compléments à la filiation des nobles de Lugrin demeurés en Savoie.  
CLAUDINE, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Savigny, *lisez* : Lavigny. *Corrigez* en conséquence le patronyme de sa fille Marie.

Page 297. N<sup>o</sup> PIERRE, seig<sup>r</sup> de Frise, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Bardonenche, *lisez* : Bardenuche.

**LUYRIBU**

Page 298. Degré VIII. GUILLAUME, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : comte de Romont, *lisez* : seig<sup>r</sup> d'Arvillard.  
Page 300. Degré XII. N.N. fille, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Louis-Catherin, *lisez* : Louis et de Claude-Catherin.

**MACHARD**

Page 303. Degré VII. N<sup>o</sup> HENRI, 9<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Tabl. III, *lisez* : Tabl. II.

**MAGDELAIN**

Page 308. Note (7), 1<sup>er</sup> ligne, *au lieu de* : de Tour, *lisez* : du Tour.

Page 309. Degré II. N<sup>o</sup> et Sp<sup>r</sup> CLAUDE. *Remplacez tout son article* par : avocat au S. S. S., testa en 1641, mort avant 1653. Suivant des procédures, 1611-1613 (Arch. Thuiset), il épousa D<sup>ne</sup> Jeanne-Françoise du Fresney, veuve de N<sup>o</sup> Charles-François des Andans. D'après le contrat de son fils, 1653, il aurait épousé ensuite D<sup>ne</sup> Péronne, fille de N<sup>o</sup> Jacques de Chissé de Fillinge et de Jacqueline du Fresney. Ladite Péronne, légataire en 1641, épousa 2<sup>e</sup> N<sup>o</sup> Emmanuel de la Faverge (Arch. Montpon).  
Degré III. JACQUELINE. *Ajoutez* à son article : épousa, contr. dot. du 24 février 1642 (Arch. Montpon), N<sup>o</sup> Georges Richard de Vons, dont elle était déjà veuve le 9 juillet 1656 (*Ibid.*).

**MAILLANS**

Page 312. Degré III. ANTOINE-BALTHAZARD, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 30 octobre, *lisez* : 30 décembre.

**MANDOLLAZ**

Page 321. CHARLES, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : père, *lisez* : frère.

**MANUEL**

Page 326. Degré XIII. MARIE-THÉRÈSE, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : janvier, *lisez* : février.  
Degré XVI. JOSEPH-MARIE-CALLIXTE, 5<sup>e</sup> ligne. La date de son mariage, 16 août 1848, est erronée.  
Degré XVII. N.N., fille morte en naissant. *Remplacez* ce texte par : MARIE-JOSÉPHINE-CÉSARINE, née à Chambéry le 27 novembre 1847 (Mss. Chapperon), décédée le 10 mai 1848 (*Ibid.*).

**MAR (LA)**

Page 330. Degré VIII. CLAUDE, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 10 février 1650, *lisez* : 25 janvier 1653, déjà âgé de six mois. La date du 10 février 1650 se rapporte à un de ses frères mort jeune.  
Degré VIII. BENOÎT, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : deux mois, *lisez* : deux ans. — C'est ce qui est inscrit aux R. P. de Saint-Léger et qui prouve bien qu'il était le fils aîné.

**MARE (LA)**

Page 336. Au bas de la page, MAURICE et JEAN-ISAAC, jumelleux, *au lieu de* : 1796, *lisez* : 1694.

**MARESCHAL**

Page 342. Degré III. PIERRE Mareschal. Le SUPPLÉMENT donnera sur sa vie et son mariage des renseignements montrant que Guichenon a complètement erré à son sujet.  
Degré V. FRANÇOISE. *Supprimez son nom et son article*, placés ici d'après Guichenon, mais à tort : elle était fille de Jean Mareschal de Montmélan, chevalier (degré II, en haut de la page).

Page 362. PIERRE Mareschal, seig<sup>r</sup> du Bonet. *Supprimez* : (1) à la fin de son article.

**MARIGNIER**

Page 378. Degré VI. FRANÇOIS, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lignes, *supprimez* : paraît avoir été l'aîné. — C'est R<sup>e</sup> Jacques qui était l'aîné (Arch. Arthaz).

**MARIN**

Page 384. Degré III. FRANÇOISE, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : N<sup>o</sup> François Brotlier, *lisez* : N<sup>o</sup> François-Maurice Brotlier, *alias* Maurice de Brotly.

**MARMIER**

Page 383. Description des Armoiries. Malgré l'autorité — souvent très discutable — des Preuves de Malte et les *préférences* de M. de Foras, je dois donner raison à La Chesnaye des Bois : Le meuble des armoiries — parlantes — des Marmier *n'est pas un lion, mais bien une marmotte*. Des sceaux du xv<sup>e</sup> siècle aux Arch. Viry le prouvent, ainsi que la tradition et l'usage constants dans la famille de Marmier.

**MARTHERAY (DU)**

Page 386. FRANÇOISE, *au lieu de* : Pennon Seyssel (A. Thuiset), *lisez* : (Pennon Seyssel — Arch. Thuiset).



## MARTIN-FRESNOY

- Page 392. Degré VI. N° JEAN, 7° ligne, *au lieu de* : Blonay, *lisez* : Lonnex.
- Page 393. Degré X. ANNE. *Ajoutez* à son article : Elle épousa N° Louis de Brotty, coseig' de Nernier, testa le 27 janvier 1738 et mourut à 35 ans environ le 18 janvier 1739 (Arch. et R. P. Nernier).
- Page 394. Armoires des Martin de la Pérouse. — Je ne serais pas surpris que le changement d'émaux qui ressort des Preuves de Malte du Coudrey soit dû à une erreur. En tout cas, sur le portrait de N° Jean-Michel Martin, seig' de la Pérouse, qui est conservé dans ma famille, le blason, dessiné et peint avec soin, est celui de la page 387 : *d'or au sautoir de sable*.
- Page 395. Degré VI. CLAUDE OU JEAN-CLAUDE, dernière ligne, *au lieu de* : Parait avoir eu une deuxième femme. N.N., *lisez* : Veuf, il épousa Françoise de Bellegarde, fille de François, seig' de Buffavent, et de Françoise de Rides.

## MARTIN DE MAURIENNE

- Page 399. Degré V. *Supprimez l'article* de Dame PERNETTE Martin et *ajoutez* à celui de PERNETTE du degré IV : Elle fut enterrée le 21 août 1652 (\*).

## MATHIEU

- Page 405. Degré I. N° et Sp<sup>ble</sup> JEAN-ANDRÉ, 14° ligne, *au lieu de* : 23 février 1662, *lisez* : le 1<sup>er</sup> juillet 1655. — La date d'ouverture de son testament est ainsi vraisemblable. N° André — et non Jean-André — qui mourut à Thonon le 23 février 1662, est un *neveu* de N° et Sp<sup>ble</sup> Jean-André; il était fils de N° Michel Mathieu, frère de Jean-André. Un acte du 15 juin 1654 (Minutaire Violland) m'avait révélé l'existence de cet André qui devrait être inscrit à la page 406 (degré II) où il a été omis parmi les enfants de N° Michel.
- Degré II. N° et Sp<sup>ble</sup> LOUIS, 9° ligne, *au lieu de* : 1657, *lisez* : 1651.
- Page 406. Degré IV. JOSEPHITE-HYÉRONIME, 5° ligne, *au lieu de* : 1650, *lisez* : 1750.
- Page 407. Note (2), 6° ligne, *supprimez* : Est-ce la même Louise-Denise Mathieu qui épousa... etc., *jusqu'à la 8° ligne*. Il ne peut s'agir de la même personne, puisque Louise-Denise Mathieu, qui épousa M° François-Noël Billioud, vivait encore, veuve, le 24 août 1750 (Minutaire Briguët). Si c'était la même, elle aurait eu alors l'âge respectable de 123 ans !

## MELLARÈDE

- Page 409. Sp<sup>ble</sup> PIERRE Mellarède. — Son mariage avec D<sup>me</sup> Marie Denis en 1717 avait, en effet, été précédé d'un premier mariage avec D<sup>me</sup> Anne Lozat, dont il eut plusieurs enfants, nés de 1685 à 1701 (R. P. Chambéry). Mess<sup>rs</sup> PIERRE-LOUIS, entre autres, avait été baptisé le 17 août 1701. *Les conjectures de M. de Foras, exposées à la page suivante, se trouvent donc absolument confirmées*. Toutefois, je trouve toujours l'époux d'Anne Lozat et de Marie Denis appelé simplement PIERRE : c'était, sans doute, son seul prénom *habituel* et c'est l'unique conclusion qu'on en peut tirer.
- Page 410. Notice historique, 9° ligne en remontant du bas de la page, *au lieu de* : Marie Lozat, *lisez* : Anne Lozat.

## MENTHON

- Page 420. Note (5), 1° ligne, *au lieu de* : 1447, *lisez* : 1447.
- Page 426. Degré XII. AMBLARDE, dernière ligne, *au lieu de* : note 3, *lisez* : note 2.
- Page 447. Degré X. LOUISE. Elle épousa : 1° Jean de Rovorée; 2° Jean de Lucinge d'Arenthon. Degré X. PIERRE I, 4° ligne, *au lieu de* : Pierre, *lisez* : Jean.
- Page 453. Degré VII. AMÉDÉE, 6° ligne, *au lieu de* : Jacques-Philibert, *lisez* : Jacques et de Philibert.
- Page 456. Note (6), 2° ligne, *au lieu de* : 1577, *lisez* : 1557.
- Page 458. *Relier par un trait de filiation* : 1° CLAUDE (degré VII) à ses enfants placés au-dessous de lui; — 2° Jean-GUILLAUME-Antoine (degré X) à ses enfants placés au-dessous de lui; — 3° CLAUDE-GASPARD-FRANÇOIS (degré XI) à Charles-JEAN-DOMINIQUE (degré XII).
- Page 459. Degré VIII. FRANÇOISE. Elle est bien fille de N° Claude; son mari s'appelait N° Jacques Ruphy et elle en était veuve le 7 octobre 1659 (Minutaire de Chignin).
- Page 460. Degré XI. CLAUDE-MARIE, 2° ligne, *au lieu de* : nommée, *lisez* : nommé. Degré XI. GUILLAUME, dernière ligne, *au lieu de* : à Montconnis, etc., *lisez* : à Chêne-Bougeries, près Genève, où elle s'était réfugiée depuis dix ans (Arch. Genève). — Peut-être a-t-elle été ensevelie à Montconnis (Doubs), chez les la Rodde ?
- Page 461. Degré X. FRANÇOIS, 6° ligne, *au lieu de* : Philibert Girod Menthonnex, *lisez* : Philiberte Girod, de Menthonnex.
- Page 462. N. B. — *Ajoutez* : Il ressort toutefois des R. P. de Chambéry, relevés par Chapperon, que Pierre de Menthon-Lornay (degré VIII), seig' des Grimotières, marié à D<sup>me</sup> Marie de Bienvenu, eut un fils, Charles-Amédée (degré IX), lequel, *déjà âgé de quinze ans*, reçut les cérémonies baptismales à Chambéry le 16 avril 1653.

## TABLE ONOMASTIQUE

- Page 480. 1<sup>re</sup> colonne. *Au lieu de* : Chouet, *lisez* : Chovel.
- Page 484. 2<sup>e</sup> colonne. *Au lieu de* : Grenoud, *lisez* : Grenaud.
- Page 491. 1<sup>re</sup> colonne. *Au lieu de* : Pobel, *lisez* : Pobel.
- Page 492. 2<sup>e</sup> colonne. *Remplacer les articles* : ROCHETTE (LA) et ROCHETTE *par ce qui suit* :  
ROCHETTE (LA) : 40, 67, 232, 415\*, 417, 440, 442\*, 443\*, 454.  
ROCHETTE : 38, 45, 148\*, 220, 221, 242, 264, 268, 276, 284, 380, 390\*, 438, 461.
- Page 493. 1<sup>re</sup> colonne, Saint-Jeoire. *Au lieu de* : 4, 51..., *lisez* : 4, 5, 51...

## ERRATA

- Page 497. 20° ligne : p. 149, degré V, etc. *Supprimez toute cette ligne*.
- Page 498. 11° ligne : p. 87, 20° ligne. *Correction erronée, à supprimer*.

## TOME IV

## MILLIET

- Page 17. *Relier* par un trait de filiation JEAN Milliet, notaire et bourgeois de Rumilly (au haut de la page), à ses enfants placés au-dessous de lui.
- Page 26. Degré V. SILVESTRE, dernière ligne, *au lieu de* : 18 mai, *lisez* : 28 mai. Degré VI. GABRIELLE, 5° ligne, *au lieu de* : 1669, *lisez* : 1659.
- Page 28. Degré VIII. MARIE-THÉRÈSE, 4° ligne, *supprimez* : 1°. — 8° ligne et suivantes, *supprimez* : 2° le 21 février, etc., *jusqu'à* : morte... — Marie-Thérèse Milliet qui épousa le comte de Sonnaz était une autre personne, appartenant à la famille suivante, celle des seigneurs de la Gorge et du Touvet, comtes de Saint-Alban.
- Page 29. Note (2). *Supprimez* le premier paragraphe et la dernière ligne de cette note; M. d'Arcollières a ajouté une nouvelle confusion à celle déjà commise par M. de Foras. Le second paragraphe seul est exact et concerne bien Marie-Thérèse d'Arvillars, comtesse de Montjoye.
- Page 31. Degré I. N° ANTOINE Milliet. — Remarquons que si Antoine a obtenu, en 1659, des Patentes mentionnant ses quatorze années de services rendus dans des fonctions élevées, il devait être né vers 1620 *au plus tard*, quelque précoces que fussent ses facultés; et de toute façon, il est plus qu'in vraisemblable, il est impossible que N° Sigismond Milliet, son bisaïeul, soit né en 1589, soit 31 ans avant son arrière-petit-fils ! Quelque certifiée, authentiquée, contresignée et scellée que soit l'attestation d'une telle filiation, je me refuse à prendre au sérieux ce document officiel.
- D'après les Mss. Chapperon, N° Antoine Milliet épousa D<sup>me</sup> Catherine Laurent le 21 octobre 1662. Il devait alors être veuf de Marguerite Rognier, sépulturée à Saint-Dominique de Chambéry le 16 août 1661 (*Ibid.*).
- Degré III. MARIE-THÉRÈSE-PÉRONNE. *Remplacez* les trois dernières lignes de son article par : probablement morte jeune. — C'est sa sœur Marie-Thérèse, baptisée le 18 septembre 1727 (Mss. Chapperon) et omise dans le tableau généalogique, qui épousa, contr. dot. du 21 février 1746 (Arch. Sonnaz), François-Laurent de Gerbais, comte de Sonnaz, testa le 19 avril 1768 (Arch. Thuiset) et fut ensevelie aux Cordeliers, à Chambéry, le 23 avril 1768 (Reg. par. de Sonnaz).

## MIOLANS-URTÈRES

- Page 42. ANTOINETTE. *Ajouter* à son article : Elle épousa Mess<sup>rs</sup> Guichard de Virieu, seig' de Faverges, de qui elle était veuve le 13 septembre 1371.
- Page 44. ANTOINETTE, dernière ligne. La date 1402, donnée par le *Sommaire des Fiefs*, semble erronée : Antoinette n'était pas veuve à cette date; plusieurs actes portent que Jacques de Rovorée vivait encore en 1403, 1410, 1415, 1417 et 1435.
- Page 53. Degré V. JEAN de Miolans, 21° ligne, *au lieu de* : Channetum, *lisez* : Chanvetum.

## MIONNAS

- Page 56. Degré V. MARGUERITE. Elle avait épousé : 1° N° Humbert de Chaffardon; 2° Jean d'Epagny, son second mari, testa le 9 janvier 1491 (Arch. Viry).

## MOJONNIER

- Page 60. Degré V. FRANÇOIS et N° PAUL-FRANÇOIS. L'étude des Minutaires du notaire Violland, de Douvaine, dissipe plusieurs des obscurités signalées ici par M. de Foras. N° François de Mojonnier (degré V) épousa, avant 1680, D<sup>me</sup> Marie de Sales, fille de N° Melchior, seig' de Brens, et en eut un fils, François, né le 1<sup>er</sup> mars 1680 à Balleyson. Marie de Sales mourut le 20 mai 1685. Son mari, N° François de Mojonnier et son fils, *discret* François (je ne m'explique pas pourquoi il est ainsi qualifié), sont portés tous deux comme vivant à Balleyson, dans un état des habitants de cette



paroisse, dressé en 1688. N° Paul de Mojonnier et Claudie Fournier — *alias* de Fournier, — son épouse, y figurent également. Mais je n'y vois pas mentionné N° Paul-François, que je serais tenté d'identifier avec N° Paul, si la date du mariage de ce Paul-François avec D<sup>me</sup> Béatrix de Varax, 26 février 1690, n'était pas inconciliable alors avec celle du décès de Claudie Fournier, femme de N° Paul, morte le 16 août 1690. Je pense donc que — *sauf erreur aux registres paroissiaux pour l'une de ces deux dates* — il y eut un Paul de Mojonnier, distinct de Paul-François et de François; que ce Paul épousa Claudie Fournier, dont il paraît n'avoir pas eu de descendance. Cette Claudie *pourrait* être la fille de ce nom de N° Antoine Fournier ou Fournier, dit du Châtelard, de Thônes, marié à D<sup>me</sup> Jeanne Ouvrier en 1644.

Quoi qu'il en soit, l'hoirie de François de Mojonnier, veuf de Marie de Sales, et de François, leur fils, était, avant le 12 août 1698, passée à leur frère et oncle, N° Paul-François de Mojonnier, époux de Béatrix de Varax.

A l'article de N° PAUL-FRANÇOIS, 11<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1672, *lisez* : 1692.

Degré VII. ANDRÉE. Remplacer son article par : née le 12 décembre 1715 (\*), épousa, contr. dot. du 4 juillet 1748 (Minutaire Violland), M° Louis-François Buttet, notaire à Saint-Jean-d'Aulps, dont elle était veuve en 1759 (Arch. S. S. S.). Elle testa le 24 août 1771 (Minutaire Tavernier).

Page 61. N° JEAN de Mojonnier, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : épousa N° Françoise de Thorens ou Thonens, *lisez* : fils de N° Henri de Mojonnier, épousa, contr. dot. du 17 août 1530 (Arch. Monthouz), D<sup>me</sup> Françoise, fille de N° et Egr<sup>e</sup> Jean de Choudens; acte passé à Thonon, dans la maison de N° Michel, fils de N° François, donné de Blonay, et frère utérin de l'épouse. — M. de Foras dit que « les deux époux vivaient encore en 1567 »; il y a là peut-être une confusion, car il me paraît très probable que N° Jean, fils de N° Henri de Mojonnier et époux en 1530 de Françoise de Choudens, père d'un fils nommé Gaspard, soit le même personnage que N° Jean, fils de N° Henri de Mojonnier et père aussi d'un Gaspard, inscrit à la page 60 comme marié à N° Louise de Laconay en 1561. Cette Louise serait sa seconde femme et Françoise de Choudens serait morte avant cette date...

Degré V. ROSE-CLAUDINE. Guillaume de Mathoz me paraît à tort dit noble aux registres paroissiaux de Thonon; partout ailleurs, on le trouve dépourvu de ce qualificatif.

Degré V. FRANÇOISE-MARGUERITE, dernière ligne, *au lieu de* : Claude Mermaz, *lisez* : Pierre, fils de Claude Mermaz.

Degré VII. MARIE-HENRIETTE-ANDRÉE, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lignes, *supprimez* : Conférez avec Andrée, sa sœur.

Note (3). Les explications que nous venons de donner au sujet de FRANÇOIS et de PAUL-FRANÇOIS de Mojonnier dissiperont la plupart des obscurités signalées par cette note. Quant à N° LOUIS, cité dans cette même note, il n'est pas un Mojonnier, comme l'a cru M. de Foras d'après un texte ambigu, mais un Sales (*voir* au tome V, p. 336, l'article de Marie ou Jeanne-Marie de Sales).

#### MONTBEL

Page 73. MARIE-CHARLOTTE de Romilly, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Sainte-Mesme, *lisez* : Saint-Mesme.

Page 76. Annexe C, 3<sup>e</sup> alinéa, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Gabrielle, *lisez* : Françoise. — 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : François, *lisez* : Charles.

#### MONTCHENU-TERNIER

Page 90. Degré VI. CLAUDE, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : de Montchenu. En Dauphiné, il brisait... *lisez* : de Montchenu, en Dauphiné. Il brisait...

#### MONTFALCON

Page 95. BÉATRIX de Montfalcon, veuve de Rolet de la Rochette. *Ajoutez* à son article : Elle avait épousé en premières noces N° Pierre de Rougemont, de Rougemont près Viry, de qui elle fut héritière (Arch. Viry).

Page 99. Degré IV. FRANÇOIS de Montfalcon doit être *relié par un trait de filiation* à ses enfants placés au-dessous de lui.

Page 106. FRANÇOIS, fils d'Eméry, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : N° Gaspard, *lisez* : N° Gabriel. LOUISE-ROSE, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : avant 1693, *lisez* : le 3 mars 1696.

Page 107. Note (1). Se reporter à la page 31 du tome V, note (2). On y verra qu'un document, parfaitement indiscutable, du 31 mars 1568 (Arch. la Place), prouve avec évidence le bien-fondé du scepticisme de M. de Foras à l'égard du prétendu testament de 1545 et l'origine, aussi regrettable qu'épiscopale, des Montfalcon-Saint-Pierre.

#### MONTFORT

Page 111. AYMON, 9<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : pax, *lisez* : pax.

GIRARD. *Ajoutez* à son article : L'Inventaire des droits du Chapitre, f° 383 (Arch. Genève), prouve que Girard, s'il a pu épouser Jordane N.N., a, en tout cas, épousé en dernières noces Béatrix, fille de Mess<sup>rs</sup> Barthélemy Tavel, de Genève, chevalier, laquelle était, en 1372, veuve du dit Girard de Montfort, damoiseau.

Page 118. Degré XIII. CHARLOTTE-FRANÇOISE, qui épousa N° Théodore Perret, morte à 45 ans en 1694, devait être née vers 1649. Elle ne peut donc être fille de Joseph de Montfort, né en 1652 ou 1653. Elle est *probablement* sa sœur.

#### MONTHOUZ

Page 124. Degré VI. ISABELLE, 11<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1452, *lisez* : 1442.

Page 126. Degré IX. JANUS, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Christophe, *lisez* : François, fils de Christophe.

Page 128. Degré VII. JEAN de Monthouz de Prémery, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Son alliance est inconnue, *lisez* : Il épousa, contr. dot. du 4 février 1494 (Arch. Viry), Catherine, fille de Jacques de Viry.

Note (5). — Il y a là un doute que les Arch. Monthouz et les R. P. d'Annecy permettent de lever : Marguerite Marc, veuve en premières noces de N.N., épousa 2<sup>e</sup> N° Louis Bussillet, qui mourut avant le 20 juin 1592. Elle convola avec Marius de Monthouz, seig<sup>r</sup> du dit lieu, lequel décéda le 18 mai 1610; elle ne lui survécut que deux jours, d'après les R. P. qui l'appellent : D<sup>me</sup> Marguerite de Mars.

#### MONTLUEL

Page 141. Degré IX. N.N., 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Montferrat, *lisez* : Montferra en Dauphiné.

#### MONTMAYEUR

Page 150. HUGON ou GUGON de Montmayeur. S'il n'est pas impossible de l'identifier avec Hugues, père de François, dit Forn, de la page 148, certains actes de 1246, 1286, 1320 (Arch. du Verger) me portent à le supposer plutôt père d'Aymon, de la page 148, et arrière-grand-père de François de Montmayeur, dit Forn, chevalier.

Page 154. Degré VIII. FRANÇOIS, 7<sup>e</sup> ligne et suivantes, *au lieu de* : traité anténuptial du 21 décembre 1514, Jeanne de Pesmes, fille de Jacques, seig<sup>r</sup>, baron de Brandis, et de Jeanne de Saumont..., *lisez* : dispense du 3<sup>e</sup> degré de consanguinité du 4 des Kal. d'août 1531 (Arch. Thuiset), Jeanne de Pesmes, fille de Jacques, baron de Brandis, et de Blanche-Marie de Saumont...

Page 158. N° et Rex<sup>tes</sup> Mess<sup>rs</sup> JOSEPH. — Il mourut en décembre 1693 (*Dictionnaire du Clergé*), dernier mâle de sa branche. Sa sœur, Marie, devenue le 16 janvier 1714 (R. P. Annecy) veuve de Jacques-Denis de Vidomne, est décédée le 9 septembre 1718 (*Ibid.*).

#### MONTVUAGNARD

Page 172. PIERRE ou PÉRONET. Il épousa Béatrix de Montgelat, laquelle, veuve, épousa 2<sup>e</sup> Aymon de Sallenove. HUMBERT, 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Jacquemette Vuagnard, *lisez* : Jacquemette de Compey (Arch. Yvoire). MARIE, dame de Lornay. *Supprimez* les points d'interrogation au-dessus de son nom : filiation certaine. Elle était sœur utérine de Pierre de Sallenove, ce qui explique la transmission de Lornay (*voir* t. V, p. 356 et 357).

#### MORAND

Page 184. Degré III, *au lieu de* : MARIE-PHILIBERT, *lisez* : MARIE-PHILIBERTE.

#### MORE

Page 188. Degré III. FRANÇOIS-NICOLAS, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : de Charmaz, *lisez* : Charmaz. — Même ligne et suivante, *supprimez* : sans doute et : probablement.

#### MOREL

Page 192. Degré X. JOSEPH-FRÉDÉRIC. C'est lui, R<sup>e</sup> Frédéric d'Hauterive, ancien chanoine de Saint-Claude, qui mourut, âgé de 66 ans, le 25 février 1820 (R. P. de Thonon).

#### MORESTEL

Page 194. Degré II. Mess<sup>rs</sup> EYMERIG, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Mathieu et : fils, *lisez* : Matheuda et : frère.

#### MOTZ

Page 198. Degré VI. LOUISE-JOSEPHE. *Ajouter* à son article : Veuve, elle épousa, 2<sup>e</sup> le 31 mai 1772 (Mss. Chappéron), François Anthonioz, lieutenant des grenadiers du Régiment de Tarentaise, fils de feu François-Auguste et Marie Marloz.

Page 199. Degré VI. PHILIBERTE-CATHERINE. *Ajouter* à son article : Elle épousa, contr. dot. du 10 novembre 1732 (Minutaire Briguet), le S<sup>r</sup> Joseph Simond, de Nernier, fils d'Antoine Simond, natif de Lyon.

#### MOUXY

Page 210. Degré X. GASPARD, 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : (ou Bovan), *lisez* : (Bouvens).

Page 211. Degré X. MELCHIOR, 12<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1615, *lisez* : 1616. (C'est la date portée sur l'acte même, aux Arch. du château de Troches.)



## MOYNE

Page 229. 3<sup>e</sup> ligne de la notice, *au lieu de* : au pays de Gex, *lisez* : à Thairy, près Saint-Julien. — Nous donnerons au SUPPLÉMENT divers renseignements inédits sur cette famille, provenant principalement des Arch. de Viry.

## MUFFAT DE SAINT-AMOUR

Page 235. Degré II. JEAN-BAPTISTE, avant-dernière ligne. Claudine de la Lande, sa femme, est appelée de la Lande-Bourdon aux Arch. la Place, dans son contrat dotal, 31 décembre 1766, avec ledit N<sup>o</sup> Jean-Baptiste.

## NANT (DU)

Page 237. JEAN du Nant, notaire, fils de Berthet. *Ajoutez* à son article : Il épousa, contr. dot. du 28 août 1488 (Arch. Genève — N<sup>os</sup> latins), D<sup>ne</sup> Bartholomé, fille de feu Berthet *de Lumpnis*, nièce de N<sup>o</sup> Jean *de Lumpnis*, bourgeois et marchand drapier de Genève. Dans ce contrat, Jean du Nant est qualifié noble, ainsi que Berthet du Nant, bourgeois d'Evian, son père.

AMÉDÉE du Nant et JEANNETTE, sa fille. *Supprimez tout ce qui les concerne* : ils appartenaient à une autre famille.

## NERNIER

Page 248. Mess<sup>rs</sup> BOSON de Cly, chevalier, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Bagemont (?), *lisez* : Rougemont.

## NEUVECELLE

Page 252. Degré VIII. GABRIELLE. Elle épousa, avant le 24 décembre 1526 (Arch. Thuiset), N<sup>o</sup> Pierre, fils de feu N<sup>o</sup> Jean de Fanzonex (Foncenex).

Degré VIII. ANTOINETTE. Elle était veuve, avant le 24 décembre 1526 (Arch. Thuiset), de N<sup>o</sup> Guillaume de Fanzonex, frère de N<sup>o</sup> Pierre et fils de feu N<sup>o</sup> Jean ci-dessus nommés.

Page 256. Degré IX. AYMON ou AYMÉ, 24<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Pétremand, *lisez* : François.

Page 258. Degré VII. A. Autres enfants de VI. Pierre : MARGUERITE. *Au lieu de* : N.N. de Cinquantod, *lisez* : N<sup>o</sup> Jean de Cinquantod, le cadet (Arch. Thuiset).

## NICOLLE

Page 265. Degré I. MICHEL, 8<sup>e</sup> ligne. *Après* : 1556, *ajoutez* : *alias* 1566 (Arch. la Place).

Page 266. Degré V. JEANNE. *Ajoutez* à son article : Elle épousa, le 4 septembre 1723 (R. P. Saint-Léger, Chambéry), N<sup>o</sup> Vincent, fils de feu N<sup>o</sup> Laurent Delalle, du Bettonet.

## NOYEL DE BELLEGARDE

Page 273. MARIE-PÉRONNE de Boringe. *Supprimez tout son article* : elle n'est pas une Noyel-Bellegarde, mais une Genève-Boringe. J'en ai eu la preuve certaine.

Page 280. Degré IV. CHARLOTTE. *Ajoutez* à son article : Veuve du dit N<sup>o</sup> Louis Gay, et remariée à N<sup>o</sup> Sybuet Folliet, châtelain ducal et bourgeois de Chambéry, elle testa le 18 août 1578 en faveur des filles nées de ses deux mariages (note de M. le comte de Mareschal-Luciane).

## ONCIEU

Page 290. Degré VII. CLAUDE, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Helmerge de Châtillon, il faut, je crois, lire : Léonarde de Châtillon. Du moins est-elle ainsi appelée dans une note du XVI<sup>e</sup> siècle (Arch. Viry), où sont données les dates de son contr. dot., 25 décembre 1441, et de son testament, 6 juillet 1485.

Page 293. Note (6), 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : 1634, *lisez* : 1534.

Degré II. N<sup>o</sup> CATHERIN d'Oncieu, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> lignes. *Supprimez* : de la maison de Lambert en Savoie. — Cette Louise et ses sœurs : Claude (de) Lambert, femme de Marin de Viry, et Lucrèce (de) Lambert, femme de Jacques Pelard du Noyret, étaient filles de Sp<sup>ble</sup> Jacques Lambert, juge majo du Comté de Genevois, bourgeois de Lyon, et de Marie de Champier.

## ORLIER

Page 302. N<sup>o</sup> JEAN, fils de feu Amé, 16<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Aymon de Viry, *lisez* : Guillaume de Viry.

Page 303. GUIGONNE. *Ajoutez* à son article : C'est peut-être elle, veuve et remariée, D<sup>ne</sup> Gonine d'Orlier, femme du S<sup>r</sup> Soret, peintre, qui fut sépulturée à Chambéry le 6 janvier 1664 (Mss. Chapperon) ?

Page 306. Degré X. LOUISE, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : novembre (ou décembre), *lisez* : décembre.

Page 310. Degré VI. PÉTREMAND. Il doit y avoir une confusion dans son article. Je trouve en effet N<sup>o</sup> Pétremand d'Orlier, de Viuz en Genevois, souservant, avec son épouse, Claudine Verdanne, une obligation, le 20 septembre 1544 (Arch. Savoie. Min<sup>re</sup> Rosset, E 177). Pétremand, mari de Claudine Verdanne en 1544 et 1547, ne pouvait, entre ces deux dates, être l'époux d'Antonie-Janine. *Sauf erreur dans les dates* 1545 ou 1547, il doit s'agir de deux personnages homonymes.

Page 311. Degré IV. Vén<sup>ble</sup> Mess<sup>rs</sup> JEAN. Saint-Antoine d'Yssiou ou d'Hysinam n'est autre que la préceptorerie des Antonites, à Issenheim, près Colmar. Au musée de cette dernière ville, un remarquable tableau de Schongauer représente Saint Antoine et, comme donateur, Vén<sup>ble</sup> Jean d'Orlier, avec les armes de sa famille.

## PACTHOD

Page 327. *Relier par un trait de filiation* HYÉRONIME-PROSPÈRE à Sp<sup>ble</sup> Louis Pacthod, qui est son frère.

## PAERNAT

Page 329. Au-dessus de N<sup>o</sup> JACQUES *Poernacti* (degré I), il faut inscrire : D<sup>r</sup>, puis N<sup>o</sup> et Egr<sup>e</sup> Pierre *Poernacti* ou Payernay, qui, qualifié secrétaire ducal de Savoie, natif de Monthey, figure comme témoin au château de Boège le 23 juillet 1435 (Arch. Thuiset) et à Saint-Jorioz le 7 novembre 1472 (communication de M. l'abbé Lavanchy — *Acad. Salésienne*, 1884, p. 203). Anobli par sa fonction, il est vraisemblablement le premier gentilhomme de sa race.

## PALLUEL

Page 333. N<sup>o</sup> FRANÇOIS, bourgeois de la Rochette. *Ajouter* à son article : Il a dû épouser D<sup>ne</sup> Marie Terrail, qui est qualifiée veuve de N<sup>o</sup> François Palluel (note de M. le comte de Mareschal-Luciane).

## PAQUELLET DE MOYRON

Page 341. Nous donnerons au SUPPLÉMENT une filiation beaucoup plus complète de cette famille.

## PASSERAT DE ROUER DE SAINT-SÉVERIN

Page 350. Hector-ANTOINE-JOSEPH-ANNE-MARIE, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : mort en 1812 de ses blessures, *lisez* : mort de ses blessures, à Carouge, le 8 novembre 1811 (R. P. Douvaine).

## PELARD

Page 362. Degré II. N<sup>o</sup> BÉRAUD. *Supprimez le point d'interrogation* au-dessus de son nom.

## PERRET

Page 372. Degré III. THÉODORE. Théodore Perret, enseveli à Sales le 8 septembre 1683, n'a de commun que le nom et le prénom avec l'époux de Charlotte de Montfort-Reynex dont un fils naquit le 3 octobre 1686 à Rumilly. Il n'était pas noble et habitait Sales avec Georgine Tranchant, sa femme, dont il eut une fille, Française, née le 10 septembre 1660 et baptisée le même jour (R. P. Sales).

## PERRUCARD

Page 385. 3<sup>e</sup> ligne de la notice, *au lieu de* : gauche, *lisez* : droite.

## PESMES

Page 387. JACQUES, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Chiampion, *lisez* : Champion.

## PICOLET

Page 392. Notes (1) et (2), 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : neveu, *lisez* : oncle.

## PINGON

Page 398. Notice héraldique, 2<sup>e</sup> alinéa, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1799, *lisez* : 1779.

## PLANCHAMP

Page 423. Degré II. N<sup>o</sup> JOSEPH, 32<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : en mai 1723, *lisez* : le 20 avril 1723 (R. P. Annecy).

## PLONJON

Page 424. Aux intitulations de seigneuries, *au lieu de* : Baillage, *lisez* : Bailliage.

Page 425. N<sup>o</sup> GEORGES, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Miserans, *lisez* : Miserave.

## PONT (DU)

Page 445. Degré X. YOLANDE, 12<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : Saugey, *lisez* : Sougey.



**PONTVERRE**

- Page 449. Avant-dernière et dernière lignes de la notice : *au lieu de* : droite, *lisez* : gauche, — *au lieu de* : gauche, *lisez* : droite.
- Page 450. Dernière ligne, *au lieu de* : gauche, *lisez* : droite.
- Page 451. PIERRE, chevalier, fils de Guy ou Guigue, chevalier. L'inventaire des titres du château de la Perrière (Arch. Viry) nous apprend que ce Pierre était, en 1288, marié à D<sup>me</sup> Ysabelle, fille de N<sup>o</sup> Aymon de Thoire.
- Page 455. Degré IV. HUGUES ou HUGONIN, 9<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Viry, *lisez* : Virieu, en Viennois.
- Page 458. Note (1), 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : et Jean de Viry, *lisez* : fils de Jean de Viry, en son nom et de François-Prospère, son frère.

**TABLE ONOMASTIQUE**

- Page 473. ARMAND. *Au lieu de* : 376, *lisez* : 373.
- Page 491. ROCHETTE (LA). *Supprimez* : 198.
- Page 492. SACCONAY. *Ajoutez* : 353.
- Page 493. SAUMONT. *Au lieu de* : 413, *lisez* : 412.
- Page 494. TROLLIET. *Au lieu de* : 411\*, *lisez* : 412\*.  
TROMBERT. *Au lieu de* : 15, *lisez* : 17.  
VERDON. *Ajoutez* : 283.
- Page 495. VIDOMNE. *Ajoutez* : 136\*.
- Page 496. VULLIET. *Ajoutez* : 307, 404.

**TOME V****PORTIER DE RUMILLY**

- Page 3. 4<sup>e</sup> ligne de la notice en remontant, *au lieu de* : 1<sup>er</sup> régiment, *lisez* : 2<sup>e</sup> régiment.
- Page 4. N<sup>o</sup> GIRARD Portier, de Rumilly, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1281, *lisez* : 1381.
- Page 8. Degré VII. SIGISMOND, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Pringy, il faut lire, je crois : Fringy, ancien nom de Frangy.  
Degré IX. Rev<sup>me</sup> JOSEPH-Auguste, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : ville, *lisez* : ville.  
Degré X. JULIE-JOSEPHTE, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 3<sup>e</sup>, *lisez* : 2<sup>e</sup>.
- Page 10. Degré II. N<sup>o</sup> ROLET, avant-dernière ligne, *au lieu de* : de Ruffi (!), *lisez* : de Tuffo. C'est le nom d'une famille de Chautagne. Ruffi est une mauvaise lecture; le testament original de Rolet Portier, dont M. de Maréchal n'a vu qu'une copie, est aux Arch. de Loëx.  
Degré III. N<sup>o</sup> HUGONIN, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Chindieux, *lisez* : Chindrieux.

**POYPON**

- Page 19. Degré VI. CLAUDINE, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : mère, *lisez* : nièce.

**PUITS-GAUTIER**

- Page 29. 5<sup>e</sup> ligne de la notice, *au lieu de* : XV<sup>e</sup>, *lisez* : XIV<sup>e</sup>.

**QUIMIER**

- Page 37. Description du blason. *Après* : de même, *ajoutez* : affrontés.  
Degré II. N<sup>o</sup> MICHEL, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes. *Supprimez* : (sic, pour Verbos probablement).

**QUINTAL**

- Page 43. GUILLERMETTE, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : François-Amblard, *lisez* : François Amblard.
- Page 44. Degré IV. N<sup>o</sup> JACQUES, dernière ligne, *au lieu de* : 27 juin 1707 (*Ibid.*), *lisez* : 26 juillet 1695 (R. P. Saint-Antoine de Chambéry).

**QUISARD**

- Page 47. N<sup>o</sup> JEAN-JACQUES, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : du dit lieu. Anspessade..., *lisez* : du dit lieu, anspessade...

**QUOEX**

- Page 53. N<sup>o</sup> CLAUDE, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1618-1624, *lisez* : 1617-1624.
- Page 54. Tout en bas de la page, ANTOINE. *Ajoutez* à son article : sépulture le 29 octobre 1660 (*Ibid.*).

**RAMBAUD**

- Page 56. PIERRE, fils de Michel, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1537, *lisez* : 1573; 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Humber et, *lisez* : Humberte.  
ANNE, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Falmes, *lisez* : Flames.

**RAMBERT**

- Page 60. Degré III. N<sup>o</sup> JACQUES. — Il est mort avant la fin de sa quatorzième, car il se confond certainement avec Jacques-Nicolas, baptisé à Chambéry le 22 avril 1745 (Ms. Chapperon).  
Degré III. N<sup>o</sup> *Hyoicthe*-ROSE. *Ajoutez* à son article : Mort subitement en juin 1828 (Arch. la Place). Il avait épousé D<sup>me</sup> Adélaïde-Maurise-Lucie d'Alexandry d'Orengiani, fille de Balthazard, seig<sup>r</sup> du Cheney et de Jeannette de Gerbais de Sonnaz. Elle mourut veuve, à Chambéry, âgée de 71 ans, sépulture le 6 août 1850 (R. P. Saint-François).

**RAVOIRE (LA)**

- Page 83. HENRI de *Ravoria*. *Ajoutez* à son article : Qualifié chevalier, il fait donation, avec D<sup>me</sup> Françoise d'Hlens, son épouse, le 21 octobre 1430 (Arch. Turin — Protoc. duc — Série de Cour), du village de Ballens avec ses revenus à l'hermitage de Lonnaz (au sud de Thonon).
- Page 85. Note (4), 9<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Rochette, *lisez* : Ravoire.

**REBUT**

- Page 102. Degré II. N<sup>o</sup> MARC-ANTOINE. *Ajoutez* à son article : C'est lui, le lieutenant Marc-Antoine Rebut de la Croix, mort en Sardaigne, enseveli dans la cathédrale Sainte-Marie d'Oristano le 18 avril 1730 (Arch. Monthouz).

**REGARD**

- Page 109. CLAUDINE, fille d'Antoine, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : (ou Barthélemy de Montfalcon), *lisez* : (ou Barthélemy) de Montfalcon.
- Page 111. Degré I. Discret, puis N<sup>o</sup> PIERRE REGARD. *Supprimez* le point d'interrogation au-dessus de son nom.
- Page 114. *François-Joseph-CHARLES-Auguste*, 4<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : épouse, *lisez* : époux.
- Page 117. Comte Dom *François-Joseph-Marie*, 6<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : Allemagne, *lisez* : Allemogne.
- Page 118. Degré VII. Dom *François-Joseph-Marie*, 17<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : fils, *lisez* : fille.
- Page 122. Degré X. *Camille-Thomas-Marie*, 8<sup>e</sup> ligne. *Supprimez* le trait d'union entre : Claire et : Barthélemy.
- Page 123. Degré IX. PIERRE-LOUIS, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : *Re-gia*, *lisez* : *Regia*.

**REGNAULD**

- Page 133. Degré VII. *Jean-François-Gaspard*, dernière ligne, *au lieu de* : Tableau VI, *lisez* : Tableau V.

**RENGUIS**

- Page 136. Mess<sup>rs</sup> JACQUES de Reguis, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : de, *lisez* : dès.  
N<sup>o</sup> GUILLAUME, fils de N<sup>o</sup> Jordain, 11<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Monthoux, *lisez* : Monthouz.
- Page 137. HÉLAIN Renguis, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : de la cathédrale de Genève, le 28 mai 1535, *lisez* : des maréchaux du Comté de Genevois, le 21 juin 1535 (communication de M. Rivoire).

**REVEU**

- Page 138. Description des armoiries, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : version très fausse, *lisez* : autre version. — 7<sup>e</sup> ligne, *après* : d'azur... *ajoutez* : En fait, les Reveu ont porté aussi ces armoiries et ce sont celles qui figurent sur les tapisseries jadis offertes par Rev<sup>e</sup> Jean-François Reveu à Notre-Dame de Liesse, tapisseries dont quelques-unes appartiennent aujourd'hui à M. le comte de Menthon.

**REVEYRON**

- Page 140. *Marie-Françoise*, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1681, *lisez* : 1689.

**REYDET**

- Page 147. Degré I. Discret LOUIS, 13<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Philibert de Compois, *lisez* : Philibert de Compey.
- Page 150. Degré III. N<sup>o</sup> CATHERIN, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Jean-André Saldoz, *lisez* : Jean-Jacques Saldoz ou Sarde, l'ainé.

**RICHARD, DE CHANAZ**

- Page 163. N<sup>o</sup> JEAN-LOUIS, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Humbert, *lisez* : Henri.



**RIDDES**

- Page 173. Degré V. Rév<sup>d</sup> CLAUDE et N<sup>e</sup> seig<sup>r</sup> ANDRÉ sont certainement fils de N<sup>e</sup> Nicolas de Ridde, de Flumet, habitant Saint-Gervais, fils de N<sup>e</sup> Claude : un acte authentique du 21 avril 1583, communiqué par M. l'abbé Bergeret-Jeanet, en fait foi.
- Page 174. Degré IV. N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> JEAN, 14<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Montsègne, *lisez* : Montségur. — Ce même Jean eut deux sœurs qui ne figurent pas au Tableau III : GEORGINE, qui épousa : 1<sup>e</sup> N<sup>e</sup> Guillaume du Duc, de Cluses; 2<sup>e</sup> N<sup>e</sup> Jean-François de la Croix; elle testa, femme de ce dernier, le 2 janvier 1555 (Minutaire de Chignin); et FRANÇOISE, légataire au dit testament avec son frère Jean et sa sœur Marie.
- Page 177. N<sup>e</sup> GEORGINE de Ride est fille de Mermet et sœur de Jean (Tabl. III); c'est celle qui avait épousé 1<sup>e</sup> N<sup>e</sup> Guillaume du Duc et qui testa en 1555.  
Degré VI. ANTOINE, 4<sup>e</sup> ligne, *après* : son oncle, *ajoutez* : (Tabl. V).  
Degré VI. MARIE-HÉLÈNE, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Cléradius, *lisez* : Clériadius.
- Page 178. Degré V. JEAN-JACQUES. *Ajoutez* à son article : C'est peut-être Jean-Jacques, N<sup>e</sup> Jean de Ridde, *taren-tasiensis miles*, qui mourut à Evian le 4 décembre 1631 (R. P. Evian) ?  
Degré VI. PIERRE-FRANÇOIS, avant-dernière ligne, *au lieu de* : janvier, *lisez* : juin.
- Page 179. Degré VII. ANNE-FRANÇOISE, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : après 1698, *lisez* : le 14 octobre 1696 (R. P. Giez).
- Page 183. Degré II. N<sup>e</sup> BÉRARD. *Ajoutez* après son prénom : *alias* BERTRAND.  
Note, au bas de la page, sur les D<sup>ms</sup> de Ridde religieuses à Mélan, 4<sup>e</sup> ligne. *Après* : en 1588, *ajouter* : C'est Charlotte, fille d'Antoine, degré IV, Tabl. IV, p. 177.

**RIVÉRIEULX**

- Page 185. Degré I. CLAUDE-FRANÇOIS-Hippolyte, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : adjoint, *lisez* : adjudant.

**RIVOIRE**

- Page 194. Degré IX. CLAUDINE, 3<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : l'Alleraz, *lisez* : la Levaz.
- Page 198. Degré X. AMÉDÉE, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Thiez, *lisez* : Giez.

**ROBERTY**

- Page 200. Note (1). *Remplacer* le texte de cette note par : Elle épousa, le 6 février 1625, N<sup>e</sup> Jean-Louis de Rolland de la Biolle et testa le 22 juillet 1673 (Arch. Michon).

**ROCHETTE**

- Page 203. Degré III. MARGUERITE, 17<sup>e</sup> ligne et suivantes, *au lieu de* : Marie de Villette, *lisez* : Marguerite de Bouvens.
- Page 207. Degré VII. JOSEPH-MARIE, 12<sup>e</sup> ligne. *Supprimez* : peut-être.

**ROCHETTE (LA)**

- Page 216. Degré III. N<sup>e</sup> ETIENNE. *Ajoutez* à la fin de son article : N<sup>e</sup> Etienne de la Rochette avait épousé D<sup>me</sup> Anne, fille de feu N<sup>e</sup> Georges de Annassiac, dans la maison de laquelle il passe, à Genève, le 16 avril 1445 (Arch. Viry), une reconnaissance en faveur du duc Louis.
- Page 217. Note (1), 1<sup>re</sup> ligne, *au lieu de* : ormellement, *lisez* : formellement.
- Page 220. *Au lieu de* : TABLEAU IV, *lisez* : TABLEAU VI.

**ROERO-SAN-SEVERINO**

- Page 225. Degré X. CLAUDINE. *Ajoutez* à son article : Elle épousa, le 12 février 1720 (Mss. Chappéron), le S<sup>r</sup> François-Sigismond Chevrier, de Rumilly, veuf de D<sup>me</sup> Jeanne-Constance de Rupy.
- Page 226. Degré IX. ANTOINETTE-MADELEINE, 4<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : 29 avril, *lisez* : 29 août. — Les R. P. d'Annecy portent, en effet, qu'elle fut ensevelie le 30 août 1726.

**ROFFIER**

- Page 228. ANNE, 16<sup>e</sup> ligne et suivantes, *au lieu de* : Les époux Bally, etc., jusqu'à la fin, *lisez* : Anne Roffier, dite Anne de Tresserve, fut ensevelie à Thonon le 12 avril 1684 (R. P. Thonon). Sa fille Jeanne-Françoise épousa, le 5 juin 1700, Sigismond Milliet, 3<sup>e</sup> marquis de Faverges.

**ROGET**

- Page 232. Degré VI. CATHERINE, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : Joseph-Philippe, *lisez* : Joseph Philippe.
- Page 233. Degré IV. FRANÇON, 5<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : en novembre 1674, *lisez* : avant 1666.  
Degré VII. MARIE-FRANÇOISE-BERNARDINE. *Ajoutez* à son article : Elle épousa, le 1<sup>er</sup> novembre 1798, Jean-Marie Pollet, de Thônes; morte à Thônes le 5 janvier 1826 à 53 ans (*sic*) (Communication de M. l'abbé Pochat-Baron).  
Degré VIII. OLYMPE, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Cebrario, *lisez* : Cibrario.

- Page 234. Degré VI. MARIE-LOUISE, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lignes en remontant, *au lieu de* : François-Régis, *lisez* : François Régis.  
Note (3), *au lieu de* : Reine Quantin, *lisez* : Reine Gantin.

**ROLLAND**

- Page 235. Notice ROLLAND, 4<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>re</sup> ligne, *au lieu de* : sont aussi éteints, *lisez* : continuent honorablement, comme on le verra au SUPPLÉMENT.
- Page 236. Degré I. N<sup>e</sup> GUILLAUME, 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Claude Aubert, *lisez* : Claude-Aubert.  
Degré V. MAURICE. *Ajoutez* à son article : Veuf de D<sup>me</sup> Barbieri, qui fut sépulturée le 9 septembre 1724 (Mss. Chappéron), il avait épousé, 2<sup>e</sup> le 12 juillet 1729 (*ibid.*), D<sup>me</sup> Anne, fille de N<sup>e</sup> Philibert de Martinel, veuve de N<sup>e</sup> Georges-Frédéric de Ruffin de la Biguerne.
- Page 237. Degré VI. N<sup>e</sup> LAURENT, 9<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 4759, *lisez* : 4769.
- Page 240. Degré I. NICOLARDE, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Colligé, *lisez* : Calligé.  
Degré VII. FRÉDÉRIC-FRANÇOIS, dit FIDÈLE, avant-dernière ligne, *au lieu de* : 1870, *lisez* : 1890.

**ROSSILLON**

- Page 245. Notice, 3<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : III<sup>e</sup>, *lisez* : III<sup>e</sup>.
- Page 247. GUY de Rossillon, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1278, *lisez* : 1287.
- Page 250. Degré IV. HUMBERT, 13<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Monthouz, *lisez* : Monthoux.
- Page 251. Note (1), *au lieu de* : Tabl. IV, *lisez* : T. IV.
- Page 253. Degré VIII. JEAN-GABRIEL. Il a dû épouser en premières noces D<sup>me</sup> Charlotte de Charansonay, laquelle agit, « femme de N<sup>e</sup> et P<sup>e</sup> Jean-Gabriel de Rossillon », le 1<sup>er</sup> avril 1569 (Arch. Genève — Notaires français).
- Page 254. Degré X. CHARLES-AMÉDÉE. Je crois inexacte la date donnée pour l'ouverture de son testament. En effet, d'après les R. P. de Thonex (Arch. Genève), Charles-Amédée mourut le 23 novembre 1692 et fut enseveli le lendemain dans la chapelle de l'Annonciation en l'église Saint-Pierre de Thonex.

**ROSSILLON DE GÉMILLIEU**

- Page 259. Degré IX. PÉRONNE, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : en 1612, *lisez* : contr. dot. du 28 septembre 1611.

**ROVORÉE**

- Page 265. JEAN de Rovorée, fils de Girod. C'est peut-être lui qui épousa D<sup>me</sup> Grasse de Thoire, que N<sup>e</sup> Aymon de Thoire, son frère, nomme en son testament, la qualifiant femme de Jean de Rovorée, en 1299 (Arch. Thuiset).
- Page 269. Degré VII. GUIGONNE, dernière ligne, *au lieu de* : N.N. de Thoyre (?), *lisez* : N<sup>e</sup> Marquet de Thoire. Elle teste le 24 août 1417 (Arch. Monthouz).  
Note (3), 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Cette Marie pourrait..., etc., *lisez* : Cette Marie est fille de Guigues de la Ravoire, dit Gringeta, et de Catherine de Viry (voir art. SALLENOVE-VIRY, T. V, note (5) de la page 365).
- Page 273. JOHANNET, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : de Cloysia, *lisez* : d'Eloyse.
- Page 276. Degré VIII. GUILLAUME, dernière ligne, *au lieu de* : (5), *lisez* : (6); et au bas de la page, *au lieu de* : (5), *lisez* : (6).
- Page 279. Note (4), 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : témoigne, *lisez* : témoignent.
- Page 284. Au haut de la page, *au lieu de* : RAVORÉE, *lisez* : ROVORÉE.
- Page 285. AMBLARD, 8<sup>e</sup> ligne. *Supprimez* : celle-ci peut-être..., etc., *jusqu'à la fin*.

**ROUSSY DE SALES**

- Page 286. RENÉE-MARIE-AIMÉE-FRANÇOISE. *Supprimez* : épousa le 8 janvier 1924..., etc., *pour le reporter* à l'article de sa sœur Blanche-Thérèse-Françoise-Marie-Aymée.

**RUBIN, DE MARIGNIER**

- Page 289. Description des armoiries, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Coridon, *lisez* : Loridon.

**RUFFIN DE LA BIGUERNE**

- Page 292. Degré VI. PHILIBERT, 9<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : N.N. Varembo, *lisez* : Louise Varembo, qui fut sépulturée le 16 mars 1694 (R. P. Moutiers).

**RUPHY**

- Page 293. Comm<sup>e</sup> et N<sup>e</sup> ETIENNE, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Sa veuve, N<sup>e</sup> Françoise, etc., *lisez* : Il était, le 15 avril 1533 (Arch. Thuiset), marié à D<sup>me</sup> Françoise Meilleret, fille de N<sup>e</sup> Claude et de Claudine de Mionnas; elle était veuve l'année suivante (Arch. Viry).



Page 294. Degré III. LOUISE. Si elle est citée au testament de son père en 1692, ce ne peut être comme encore vivante, ou bien il s'agit d'une homonyme : la Louise Ruphy, née en 1663, est en effet morte, âgée de 8 ans, le 28 décembre 1671 (R. P. Annecy).

Page 295. Au-dessus du degré III, *au lieu de* : 2<sup>e</sup> lit, *lisez* : 3<sup>e</sup> lit.

#### SACONAY

Page 300. Note (6), 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Burnet, dit de Piron, *lisez* : Brunet, dit de Péron.

Degré XI. A. LOUISE de Saconay, épouse de « N<sup>e</sup> Claude Vulliet, seig<sup>r</sup> de Grésy ». Il s'agit peut-être d'un Veillet, habitant Grésy-sur-Isère ? En tout cas, l'existence, en 1620, d'un N<sup>e</sup> Claude Vulliet, seig<sup>r</sup> de Grésy, nous paraît difficilement conciliable avec ce que nous savons de cette famille...

Page 301. Mess<sup>rs</sup> FRANÇOIS, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : (Brinda ?) et : (Meximieux ?), *lisez* : (Briandas) et : (Meximieux).

Page 303. Degré XI. MARC-MICHEL, 12<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Bursomachi, *lisez* : Burlamachi.

#### SAINT-JEOIRE

Page 305. Aux intitulations de seigneuries, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : YVOIRÉ, *lisez* : YVOIRE.

Page 317. Degré IX. LOUIS, coseigneur des Ferrières, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : feu Anne de Charansonay, *lisez* : Amé de Charansonay.

Degré XI. HENRI. Ajoutez à son article : Il avait épousé, avant 1585 (Mss. Chappéron), D<sup>me</sup> Claudine de Monthouz.

#### SAINT-SIXT

Page 324. Degré VIII. N<sup>e</sup> CLAUDE, 4<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : François, *lisez* : Louis.

Page 325. Note (1). FRANÇOIS BON AMÉ, c'est François, — celui mentionné ci-contre, 1514, 1532, 1539, ou un homonyme, — et Bon-Amé, de Saint-Martin d'Hermillon, qui achète au dit lieu, le 4 juin 1567 (Arch. Thuiset), de N<sup>e</sup> Jean-Marie de Mareschal-Duyn-la Valdisière, la rente dite d'Hermillon.

Degré VII. CHARLES, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1499, *lisez* : 1599.

Page 326. Au haut de la page, *au lieu de* : Tableau II, *lisez* : Tableau III.

#### SALES

Page 327. Aux intitulations de seigneuries, 2<sup>e</sup> ligne, *après* : en Duingt, *ajoutez* : et de Brens.

Page 334. Degré XII. JOSEPH-FRANÇOIS, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : appelé parfois, 1734, comte et seigneur de Brens, *lisez* : comte de Brens, par Patentes du 5 janvier 1761 (Arch. S. S. S.) érigeant cette seigneurie en comté pour lui et ses descendants.

Page 338. Degré VIII. FRANÇOIS de Sales (le Saint), 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : prêtre et chanoine en 1598; prévôt du Chapitre, 26 mai 1593; *lisez* : chanoine et prévôt du Chapitre par bulles du 7 mars 1593; ordonné prêtre, 18 décembre 1593.

20<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Colligé, *lisez* : Calligé.

Page 342. 18<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : (unde iræ !), *lisez* : (inde iræ !).

#### SALENOVE ET VIRY

Page 346. Aux intitulations de seigneuries, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : BRESSE, *lisez* : BUGÉY; dernière ligne, *au lieu de* : DAUPHINÉ, *lisez* : BUGÉY.

Page 347. 14<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 16 février, *lisez* : 10 février.

Page 352. VILLELME doit être réuni par un trait de filiation à HUGUES (degré I), l'Inventaire des droits du Chapitre de Saint-Pierre (Arch. Genève) établissant avec certitude que ledit Hugues est fils de Villelme, ainsi que M. de Viry l'avait pressenti.

Page 354. Degré IV. Dom NICOD, 3<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : Carnomence, *lisez* : Calvomonte.

Page 356. Degré V. FRANÇOISE, 13<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Donima, *lisez* : Domina.

Page 358. Degré VI. GUIGUES, 16<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : Beaume, *lisez* : Baume.

Page 359. Vén<sup>ble</sup> et Relig<sup>ieux</sup> Mess<sup>rs</sup> ROBERT, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : du Bacin, *lisez* : de Bacin.

Page 365. Degré IV. HUGONIN. Transporter le : (5) qui est à la fin de son article à la fin de celui de sa sœur CATHERINE.

Page 368. Degré IX. AYMÉE. Ajoutez à son article : Elle épousa, avant 1542 (Arch. Pas-de-Calais, H 976 — Communication du Com<sup>e</sup> Hocq), N<sup>e</sup> Henri de Mestral, seig<sup>r</sup> de Leschaux.

Page 376. Degré IX. AMÉDÉE, *au lieu de* : Il était mort avant le 12 avril 1528 (Arch. Thuiset), jour où... *lisez* : Il meurt le 20 mars 1528 (Obituaire des Cordeliers de Genève). Le 12 avril 1528 (Arch. Thuiset)...

Page 377. Degré IX. CATHERINE, 3<sup>e</sup> ligne, *après* : Elle épousa, *ajoutez* : contr. dot. du 4 février 1494 (Arch. Viry).

Page 379. Degré XI. FRANÇOISE, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1594, *lisez* : 1554.

Degré XI. JEANNE. Ajoutez à son article : Femme de N<sup>e</sup> Michel du Nant, de Viry; elle est légataire, en 1587, de D<sup>me</sup> Michée Roup, sa belle-sœur.

Degré XI. FRANÇOIS. Il a épousé en premières noces D<sup>me</sup> Michée, fille de feu N<sup>e</sup> Louis Roup; elle teste, sans enfants, le 27 juin 1587 (Arch. Genève, Minutaire Cl. Blécheret), nommant son mari héritier universel.

Page 383. Degré XIX. ALEXANDRE-PROSPER-MONTAGU, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : pair de France, *lisez* : député de l'Isère.

Degré XIX. ANNA, dernière ligne, *au lieu de* : en 1855, *lisez* : le 21 octobre 1859.

Degré XX. TIMOLÉON, *au lieu de* : né le 14 avril 1831, *lisez* : né le 18 mars, baptisé le 14 avril 1831 (Mss. Chappéron).

#### SALLIER DE LA TOUR

Page 386. Degré V. VICTOR-AMÉDÉE, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> lignes. *Supprimez* : (D'après \*\*..., etc.), *jusqu'à* : (4). Marie-Pé-ronne était bien une Genève-Boringe, fille de N<sup>e</sup> et ill<sup>e</sup> seig<sup>r</sup> Marc-Antoine de Boringe et native de Vétraz. Deux actes du 29 avril 1756 (Minutaire Marel) et du 24 novembre 1766 (Minutaire Desbois) le prouvent de la façon la plus péremptoire.

#### SALTEUR

Page 388. De fausses interprétations se sont fait jour au sujet de ce dessin. Il faut conserver à celui-ci le caractère, nettement formulé dans la note placée au-dessous de lui, qu'a tenu à lui donner l'auteur : *c'est la copie d'un cachet ancien*. L'ensemble, comme les détails, ont été respectés; ils appartiennent à l'héraldique d'une époque. Ce cachet, vraisemblablement, fut gravé pour Alfred-Pierre-Gabriel Salteur, né à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, qualifié comte de la Serraz du vivant de son frère aîné qui mourut sans descendance masculine; ils étaient fils de Joseph-César-Philibert Salteur, marquis de la Serraz. C'est de cet Alfred-Pierre-Gabriel que descendent tous les membres actuellement vivants de cette famille.

En dehors de l'écu lui-même, partie de l'héraldique pour laquelle aucune fantaisie ne doit être admise, l'Armorial s'attache à publier, dans la mesure où la chose est possible, des modèles anciens plutôt qu'à donner les dessins, authentiqués par un héraut d'armes, des armoiries accompagnées de tous les attributs que peuvent très légitimement porter, dans les temps présents, les membres de telle ou telle famille noble.

Page 394. JEANNE, 3<sup>e</sup> ligne. Rmollact (?) est sûrement un nom mal lu, très probablement pour Rivollact ou Rivolat.

Page 395. BARTHÉLEMY, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : qualife, *lisez* : qualifié.

#### SARDOZ

Page 396. Degré III. CÉSAR, 18<sup>e</sup> ligne. *Supprimez* : d'Yenne.

Page 398. Degré V. JOSEPH, avant-dernière ligne, *au lieu de* : Dugnet, *lisez* : Pugnet.

#### SAUTIER

Page 405. CLAUDINE, dernière ligne, *au lieu de* : frère, *lisez* : père.  
Egr<sup>e</sup> NICOD Salterii, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Colligé, *lisez* : Calligé.  
PÉRONNETTE, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Colligé, *lisez* : Calligé.

Page 406. Degré III. CLAUDE, 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1572, *lisez* : 1592.

Degré III. FRANÇOIS, 16<sup>e</sup> ligne, *après* : en 1608, *ajoutez* : témoin.

Degré IV. NICOLARDE, 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Genge, *lisez* : George.

Page 410. Degré V. N<sup>e</sup> CLAUDE-LOUIS, 3<sup>e</sup> ligne. *Après* : (R. P. de la Roche), *ajoutez* : contr. dot. du 25 janvier 1660 (Arch. Monthouz).

Degré VI. JEANNE-HÉLÈNE. Il y a eu confusion entre elle et sa sœur Jeanne-Louise : c'est Jeanne-Hélène qui épousa, contr. dot. du 24 septembre 1687 (Arch. Monthouz), N<sup>e</sup> Jean-Baptiste Régis; et c'est sa sœur Jeanne-Louise qui épousa N<sup>e</sup> Joseph-François Le Jeune.

Page 411. PIERRE-FRANÇOIS, époux de Marie-Françoise Constantin de Moussy, est bien, comme le pensait M. de Viry, de la branche de Jussy, étant fils de N<sup>e</sup> Michel Sautier de Jussy (Minutaire Desbois).

Page 412. Degré VI. PIERRE, fils de MICHEL, est bien le même personnage que PIERRE-FRANÇOIS, marié à Marie-Françoise Constantin de Moussy, porté à la page précédente. Un acte du 2 décembre 1757 (Minutaire Desbois) nous en fournit la preuve.

#### SAVOIE

Page 440. 13. FÉLIX, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Furigliano, *lisez* : Farigliano.

Page 441. 5. CHARLES-EMMANUEL III, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Wittelspach, *lisez* : Wittelsbach.

Page 443. XVIII. 1. PHILIPPE, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Longeville, *lisez* : Longueville.

Page 444. 7. PHILIPPE, *au lieu de* : Saint-Pierre de Corbié, *lisez* : Saint-Pierre de Corbie.

Page 445. 10. EUGÈNE-HILARION, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Saint-Meloir, *lisez* : Saint-Mélor.

11. EUGÈNE-FRANÇOIS, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Troppan, *lisez* : Troppau.

Page 446. 5. PHILIBERT, 1<sup>re</sup> ligne, *au lieu de* : Boulogne-sur-Mer, *lisez* : Boulogne-sur-Seine.

1. FERDINAND, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Stressa, *lisez* : Stresa.

10. EMMANUEL, *au lieu de* : Rarderel, *lisez* : Larderel.

#### SEYSSSEL

Page 466. Degré V. AYMAR, 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1364, *lisez* : 1354.

Degré VI. ANTOINE, 2<sup>e</sup> alinéa, 1<sup>re</sup> ligne, *au lieu de* : 1395, *lisez* : 1385.

Degré VI. ANTOINE, 2<sup>e</sup> alinéa, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : en 1387, *lisez* : et déjà mariée en 1387.

Page 468. Degré IX. GABRIEL, 28<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : François, *lisez* : Françoise.

Page 478. Degré VII. CLAUDE, 11<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1441, *lisez* : 1444.

Page 479. Note (2), 1<sup>re</sup> ligne, *au lieu de* : I. V, *lisez* : I. II.



- Page 482. Degré XIII. CHARLES-EMMANUEL, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : le marquis de la Pierre-Bobel, *lisez* : Pobel, marquis de la Pierre.  
Degré XV. MARGUERITE, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Vergy, *lisez* : Veigy.
- Page 490. Degré XIII. PHILIPPE, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Nicolas, *lisez* : Maurice.
- Page 497. Degré IX. ANTOINE, 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : frère, *lisez* : père.

## SYONS

- Page 505. Degré IV. N<sup>o</sup> GIRARD, bâtard, doit être *relié par une ligne de points* aux enfants légitimes de Jean ou Johannet (degré III) qui est son père naturel. Un acte de 1425, aux Arch. de Viry, en donne la preuve.
- Page 506. Degré V. CLAUDE, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Pernelle d'Epagny, *lisez* : Pernelle d'Epagny.  
Degré V. CLAUDE, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : d'Epagny, veuve de N<sup>o</sup> Guillaume, *lisez* : d'Aymavigne, veuve de N<sup>o</sup> Guillaume.  
Degré VIII. AMÉ, 10<sup>e</sup> ligne. *Après* : Foraz, *remplacer* la virgule par un point.
- Page 507. Degré IV. PIERRE, bâtard de Syons, est fils naturel de N<sup>o</sup> François de Syons, inscrit page 505, degré III. Un acte aux Archives de Troches nous en fournit la preuve. Pierre est très probablement père d'Aymon placé au-dessous de lui et que je trouve déjà témoin à Chens, le 4<sup>er</sup> mars 1502 (Arch. Yvoire), à une reconnaissance de N<sup>o</sup> Guigon de Balleyson. Jean — alors qualifié noble — est dit fils de feu N<sup>o</sup> Aymon déjà le 31 août 1517 (Arch. Genève — Nol<sup>er</sup> lat.).  
Degré X. PROSPER-ANTOINE, 4<sup>e</sup> ligne. *Supprimez* : peut-être. — Elle était bien sa femme et fille d'Hon<sup>ble</sup> Jean de la Dial ou Deladiat (Arch. Genève — Tabellion de Saint-Julien, 2 avril 1720).
- Page 508. Degré XI. JEANNE-FRANÇOISE, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : 7 février 1720, *lisez* : 20 février 1748.  
Degré XII. ANTOINE-MARIE, 12<sup>e</sup> ligne. Adélaïde de Leusse avait certainement plus de 26 ans lors de son décès, puisque, lors de la naissance de son fils, elle en avait plus de 28 !  
Degré XII. PHILIPPINE-MADELEINE, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1671, *lisez* : 1761.

## TERNIER

- Page 514. Degré VII. Mess<sup>rs</sup> GIRARD, dernière ligne, *au lieu de* : Nernier-Montchenu, *lisez* : Ternier-Montchenu.

## TESTE

- Page 521. AMÉ, frère d'Antoine, 11<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : juin 1578, *lisez* : mai 1578.
- Page 522. N<sup>o</sup> AMÉ, *alias* ANTOINE, avait épousé D<sup>me</sup> Charlotte de Vège, d'Amaney (Arch. Monthouz).  
N<sup>o</sup> SUZANNE était mariée, quittances dotales des 14 novembre 1622, 9 mars 1629 et 27 janvier 1639 (Arch. Monthouz), à Hon<sup>ble</sup> Jean-Baptiste Chardon, bourgeois de la Roche, gendarme dans la Compagnie du comte de Saint-Maurice, 1627, puis du seigneur de Blancheville, 1629. C'est N<sup>o</sup> Pierre Teste, dit de Vozérier, frère de l'épouse, qui avait versé la dot.

## THIOLLAZ

- Page 524. M<sup>o</sup> et Discret JEAN, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Egr<sup>se</sup>, *lisez* : Egr<sup>se</sup>.  
M<sup>o</sup> GEORGES, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1566, *lisez* : 1562.
- Page 526. JOSEPH-ANDRÉ-MARIE, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : et Clotilde-Marie..., *lisez* : et de Clotilde, Marie...

## THOIRE

- Page 539. Degré IX. N<sup>o</sup> HUMBERT, écuyer, donné de Thoyre. — Le tableau VI, avec tous ces enfants naturels, a été assez difficile à rédiger. Il en est résulté une erreur dans l'attribution de certains événements. Humbert, donné de Thoyre (degré IX), mort avant 1548, ne peut être légataire, en 1568, de N<sup>o</sup> et P<sup>o</sup> François de Thoyre, vraisemblablement son frère naturel. Le legs fait par ce dernier s'applique à Humbert (degré X), fils donné du premier, donc probablement neveu du testateur; et c'est lui-même, Humbert, fils d'Humbert, qui est né de Bernadaz de Monthouz, qualifiée mère du légataire de François de Thoyre. Pour rétablir correctement l'énoncé des faits, le lecteur devra *supprimer* tout le début de l'article de N<sup>o</sup> HUMBERT, donné de Thoyre (degré IX), *depuis* « fils de la Bernadaz... jusqu'à : ...il le fait de ses autres bâtards » inclusivement et le *remplacer* par : doit être bâtard de Guillaume, bien que celui-ci ne le nomme pas dans son testament. C'est à son fils donné, Humbert ci-dessous, que doit s'appliquer le legs qu'en 1568, François, fils de Guillaume, fait à Humbert, donné, né de la Bernadaz de Monthouz.  
Degré X. CLAUDINE, MYE, Rév<sup>e</sup> LOUIS, 5<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : Avrignln, *lisez* : Avrignin.
- Page 540. Degré XIV. MARGUERITE-FRANÇOISE. *Ajouter* à son article : Elle épousa, contr. dot. du 15 août 1710 (Minutaire Maret), N<sup>o</sup> François de Loche, coseig<sup>r</sup> de Servoz. Elle teste, veuve, le 1<sup>er</sup> septembre 1759 et meurt, âgée de 68 ans, le 20 août 1764 (Mss. Chapperon).
- Page 541. Note (5). L'identification proposée de Georges et de Noël de Thoire est inadmissible : les Arch. de Monthouz et les R. P. d'Ancey le démontrent. Il y eut en réalité deux Georges de Thoire contemporains : celui de la page 541 (degré XII) et un autre, souvent appelé François-Georges, qualifié seig<sup>r</sup> de Vozérier; il épousa D<sup>me</sup> Péronne de Manessy et fut enseveli à Ancey le 26 décembre 1670, à l'âge de 63 ans. Il était certainement proche parent, peut-être frère, de N<sup>o</sup> et Sp<sup>ble</sup> Noël de Thoire, avocat au Conseil de Genevois en 1634. Noël épousa D<sup>me</sup> Jacqueline Constantin, laquelle était déjà veuve le 14 juin 1647. Georges, *alias* François-Georges, et Noël appartenaient à une branche de Thoire, seig<sup>r</sup> de Vozérier et Arbusigny (peut-être d'origine bâtarde), sur laquelle je

donnerai au SUPPLÉMENT quelques éclaircissements. On y trouvera aussi quelques degrés du rameau, certainement illégitime, des nobles de Thoire de Pilly, fixés à Arthaz aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.  
Degré XIV. MARGUERITE-FRANÇOISE. *Supprimez la fin de son article* à partir de la 8<sup>e</sup> ligne inclusivement.

## TOUR (DU)

- Page 546. Degré IX. LAURENT-MARIE-LOUIS-VICTOR, 10<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Cour, *lisez* : Couronne.

## TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN

- Page 549. N<sup>o</sup> JOSEPH Tredicini, marquis de Buffalora, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Vulliet, d'Yenne, *lisez* : Vulliet d'Yenne.

## TROLLIET DE MOUTIERS

- Page 550. N<sup>o</sup> ETIENNE-INNOCENT, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : N.N. Verdun, *lisez* : Benoîte Verdun.  
Page 551. ANNE, fille de N<sup>o</sup> Jean-François, dernière ligne, *au lieu de* : Gay, *lisez* : Jay.

## TROLLIET DE CHAMBÉRY

- Page 552. N<sup>o</sup> JEAN-GASPARD eut, outre Renée, deux autres sœurs, qui furent ses cohéritières avec son neveu Jean-Claude de Mouxy, savoir : Claudine, mariée à N<sup>o</sup> Antoine de la Couz, et Blanche, qui épousa N<sup>o</sup> Bernardin Bay. Le 16 mars 1587 (Arch. Loche), elles transigent avec ledit Jean-Claude de Mouxy au sujet de l'hoirie de leur feu frère Jean-Gaspard.

## VALENCE

- Page 556. MARGUERITE aurait, suivant une note de M. de Foras, épousé N<sup>o</sup> Antoine de Belly.

## VARAX

- Page 560. Degré V. FRANÇOIS a dû épouser en premières noces, vers 1650 (Arch. Nernier), étant avocat au S.S.S., D<sup>me</sup> Marie-Françoise de Malyvert, fille de N<sup>o</sup> Claude-Antoine, seig<sup>r</sup> de Confens, et de Françoise de Polloud.  
Une D<sup>me</sup> Laurence de Varax — probablement sœur du dit François — épousa N<sup>o</sup> Claude-François de Malyvert de Confens; ce dernier transigea le 9 mai 1668 (Arch. Thuisset) avec François de Varax, seig<sup>r</sup> de Planaz, son beau-frère. Laurence et son mari étaient morts tous deux avant le 4 juillet 1679 (Arch. Nernier), date où est fait l'inventaire de leurs biens, à Chemilieu.
- Page 561. Degré V. GASPARD, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Dame N.N. de Veigy, *lisez* : contr. dot. du 25 juin 1656 (Arch. Veigy — Inventaire), D<sup>me</sup> Marie de Grailly, fille du seig<sup>r</sup> de Veigy.  
Degré VI. ANNE-GASPARDE. *Ajoutez* à son article : Elle épousa 2<sup>e</sup>, contr. dot. du 17 juin 1715, N<sup>o</sup> Guy de Montillet, baron de Chandore, veuf de D<sup>me</sup> Hippolyte de Révol.
- Page 563. Note (8), 1<sup>re</sup> ligne, *au lieu de* : fils aînés, *lisez* : fils aînés.  
Degré VII. LOUISE-ANTOINETTE, 9<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Claude, *lisez* : Georges.  
Degré VIII. ANDRÉ-JOSEPH, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1625, *lisez* : 1685.

## VARNIER

- Page 565. Vén<sup>ble</sup> Mess<sup>rs</sup> THOMAS, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : aut, *lisez* : aut.

## VEIGY

- Page 566. Notice. Depuis l'impression de cet article, divers documents des Archives de Genève et deux inventaires des anciens titres du château de Veigy nous ont prouvé que notre supposition était fondée : les Veigy, que nous trouvons établis à Genève au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, possédaient des biens importants dans la paroisse de Veigy, près Douvaine; et c'est d'elle certainement qu'ils ont pris leur nom.  
Degré VI. N<sup>o</sup> PIERRE. La date de son mariage avec Marguerite de Chastel ne peut se concilier avec celle du contr. dot. de sa fille Charlotte et doit être erronée.
- Page 567. PIERRE de Veygier, citoyen de Genève, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : septembre, *lisez* : novembre.  
Degré I. JEAN, « seigneur de Veygié ». Comme sa qualification de « seigneur de Veygié », le nom du père d'Etienne de Veigy est erroné. Il s'appelait Perrot. Nous publierons au SUPPLÉMENT les renseignements que nous donnent les Archives de Genève sur les origines de cette famille.
- Page 568. *Ajoutez* en haut de la page : N.B. — \* = R. P. Saint-Michel-de-Maurienne.  
Degré IX. BERNARDIN, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : une D<sup>me</sup>, *lisez* : D<sup>me</sup> Marguerite.  
Degré XII. JEANNE-LUCRÈCE. *Ajoutez* à son article : Elle épousa le 28 août 1785 (Mss. Chapperon) le S<sup>r</sup> Claude-François Béné et mourut veuve le 9 décembre 1841 (*Ibid.*). Son mari était mort le 20 février 1830 (*Ibid.*).



## VEILLET

- Page 570. Au bas de la page, il faut *relier par un trait de filiation* MAURICE-FRANÇOIS au chevalier FRANÇOIS et à ses sœurs non nommées. Ce chevalier François, né le 3 juin 1830 (Mss. Chapperon), et sa sœur, — je ne sais laquelle, — nommée Hyacinthe-Coline, née le 17 juillet 1828 à Chambéry (*Ibid.*), sont dits enfants de N° François-Maurice de Veillet et de D<sup>me</sup> Jeanne Houghton, son épouse.
- Page 571. JACQUEMET *Vellieti*, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : par les dits biens, *lisez* : pour les dits biens. N° JEAN *Vullieti (sic)*. *Supprimez* tout ce qui le concerne. C'est bien un Vulliet, nullement un Veillet. N° PIERRE *Velliet*, 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Cartel, *lisez* : Cartal. ANTOINETTE, fille de Charles de Veillet. *Ajoutez* à son article : Elle épousa N° Jean-François de Gallis, de Chamoux. JEAN-HIPPOLYTE. *Ajoutez* à son article : Mort à Chambéry, capitaine retraité, le 23 mars 1847 (Mss. Chapperon).

## VERBOS

- Page 573. Notice, 2<sup>e</sup> alinéa, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : enportait, *lisez* : en portait.
- Page 574. JEAN, fils d'Etienne, 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Verdon, *lisez* : Verbos. — 8<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1849, *lisez* : 1349.
- Page 577. Sp<sup>ble</sup> THÉODORE-GASPARD de Verboys. *Supprimez tout son article et celui de sa fille* : ils appartiennent à une famille du Faucigny que divers actes des Arch. Monthouz m'ont démontrée être sans rapport avec les nobles de Verbos.

## VERDON

- Page 579. Description des armoiries, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : blasonné, *lisez* : blasonne. Nous avons adopté la version héraldique du consciencieux Besson; mais il a dû être induit en erreur par un blason dont le champ d'azur avait verdi, ainsi qu'il arrive souvent. Lors de la réformation de la noblesse française en 1668, les nobles de Verdon portaient sur leur écu un lion d'or sur champ d'azur. C'est la véritable version (d'Hozier, Guichenon, Palliot, de Mulinen, Galiffe, etc.).
- Page 580. CLAUDINE de Verdon, épouse de Théodule d'Avise, dernière ligne, *au lieu de* : Marina, *lisez* : Marnix. N° LOUIS de Verdon, époux de Claudine de Poypon. *Supprimez* : « Il fut père de N° Roland de Verdon, seig<sup>r</sup> de la Corbière et Châlex » et *remplacez par un point d'interrogation* le trait de filiation qui le relie à tort à Roland et Louis placés au-dessous de lui. Peu après l'impression de l'article Verdon, j'ai eu la *tarde* connaissance de titres existant aux Arch. de Genève et de la Côte-d'Or, concernant cette famille. Grâce à eux, je pourrai en publier au SUPPLÉMENT une généalogie, partielle il est vrai, mais solidement étayée.

## VERGER (DU)

- Page 584. Degré VI. MAURICE, dernière ligne, *au lieu de* : ms<sup>le</sup>, *lisez* : ms<sup>le</sup>.
- Page 585. Degré VII. LOUIS, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> lignes, *au lieu de* : *Avancheriorium*, *lisez* : *Avancheriorum*.
- Page 586. Degré XI. JEAN-LOUIS, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Claude Antonie, *lisez* : Claude-Antonie. Degré XIII. LUCRÈCE du Verger, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : a dû mourir avant 1714, *lisez* : se préparait à entrer au couvent chez les religieuses bernardines en 1714; est alors légataire de son père, dont Marie, sa sœur aînée, est héritière universelle (Arch. Humilly). Note (1). Quelques titres et un inventaire, malheureusement incomplet et très sommaire, concernant ce rameau des du Verger sont conservés aux Arch. d'Humilly et m'ont été obligeamment communiqués. Au lieu de corroborer mon hypothèse, ils me porteraient à penser que Jean-François est le fils d'Henri, coseig<sup>r</sup> de Césarches, ainsi prénommé dans une vieille généalogie (degré VIII, p. 584). Quant à Jean-Pierre, il était fils naturel du dit Jean-François, né probablement de Louise Girod. Etant pupille, il obtint de S. A. R. Charles-Emmanuel des lettres de légitimation, le 20 novembre 1607 (*Ibid.*). Des lettres de l'autorité ecclésiastique, datées de Rome, 15 mai 1624 (*Ibid.*), le relèvent *ex defectu natalium* comme né *ex soluto et soluta*. Des Patentes de confirmation de légitimation lui furent en outre accordées par M<sup>me</sup> Royale le 16 janvier 1639 (*Ibid.*).
- Page 587. Degré XII. CHARLES-PHILIBERT, 9<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Grand Groix, *lisez* : Grand Croix.
- Page 588. JEANNE-MARIE-MARGUERITE, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : N° de Reveu, *lisez* : N° François de Reveu. MARIE-GEORGES, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : épouse M<sup>me</sup> de Vaugelet, *lisez* : épouse, le 29 avril 1882, Gabrielle-Marie, fille d'Abel-Ferdinand de Vaugelet et de Sabine Mallié.

## VIBERT DE MOUTIERS

- Page 592. Degré IV. CLAUDE, dernière ligne, *au lieu de* : 18 mars 1711 (*Ibid.*), *lisez* : 18 mai 1711 et y mourut; enseveli à Glisa (Valais) le 29 juillet 1711 (Arch. Loëx).

## VIBERT DE MASSINGY

- Page 593. Degré II. MARIE, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 20 mai, *lisez* : 30 mai. Degré II. JEANNE est appelée Jeanne-Françoise aux registres baptismaux.
- Page 594. Degré II. FRANÇOIS, 4<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : *loc. cit.*, *lisez* : *loc. cit.* Degré IV. CHARLES-JOSEPH-GABRIEL-LUCIE, 17<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Jean-Phelph, *lisez* : Jean Phelph. Degré V. MARIE-POLYÈNE-JOSÉPHINE, 3<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 1791, *lisez* : 1789 (Mss. Chapperon).
- Page 595. Note (1), 6<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : par les Pobel, soit après eux par..., *lisez* : pour les Pobel, soit après eux pour...

## VIEUX

- Page 612. Degré VII. FRANÇOISE. Celle de ce nom qui épousa N° Pierre de Mojonnier est bien la fille de Louis-Marie Vieux et de Marguerite Molliet (Minutaire Cortagier). Elle mourut, veuve, le 27 novembre 1770 (Minutaire Violland).
- Page 613. Degré VII. N° AMÉ, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Thonon, *lisez* : Thonon. Degré IX. Un oubli regrettable a supprimé l'insertion à ce degré de l'article suivant : Dom FLOREN-TIS de Vieux, probablement fils de N° Balthazard, fut moine à l'abbaye de Talloires. Il agit le 3 avril 1758 (Arch. Haute-Savoie, E 376), dit alors doyen et maître des novices. Il était, déjà le 31 août 1771 (Jules Philippe : *Notice sur l'abbaye de Talloires*), abbé du dit monastère, et encore au début de 1788.

## VIGNET

- Page 615. Hon<sup>ble</sup> CLAUDE Vignet. L'étude, que je viens de faire, des anciens minutaires de N° Pierre Vignet, notaire à Lully, et de M<sup>re</sup> Pelliex, celle aussi de divers titres des archives du château de Buffavent, permettent d'établir qu'hon<sup>ble</sup> CLAUDE Vignet était fils de Jean Vignet, de Cervens, et qu'il était, dès le 12 juin 1643 (Minutaire Pelliex), « hoste », habitant Lully, où l'avait fixé son mariage avec Louise Portier, héritière de biens taillables, mais assez importants. Le 5 septembre 1668 (*Ibid.*), il partage entre ses fils, Sp<sup>ble</sup> Nicolas et M<sup>re</sup> Pierre, notaire ducal, leurs biens paternels et maternels, se réservant une pension annuelle. M<sup>re</sup> Pierre mourut avant le 8 novembre 1668 (*Ibid.*). Nicolas, d'abord fermier des revenus de la Sainte Maison de Thonon en 1666, puis du marquis de Coudrée en 1668, succéda à son frère dans son office de notaire ducal. Ces données dissipent les incertitudes qui pouvaient subsister dans l'établissement des deux premiers degrés de la généalogie de cette famille. Hon<sup>ble</sup> et Egr<sup>ts</sup> PÉTRUS, 6<sup>e</sup> ligne. Sa veuve vivait peut-être en 1677, mais certainement pas lui : *au lieu de* : , vivaient..., *lisez* : ; elle vivait...

## VIGNOD

- Page 619. Degré VI. AYMÉE, 4<sup>e</sup> ligne en remontant, *au lieu de* : Montille, *lisez* : Montillet.
- Page 620. Degré V. NICOLARDE, 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Gerfon, *lisez* : Gorfon. Note (2). *Supprimez le second alinéa* de cette note : ce Richard de Vignod n'est autre que Richard de Vignod, seig<sup>r</sup> de Chanay, figurant au haut de la page, degré IV; son nom a été mal imprimé sur l'*Inventaire des archives départementales de la Haute-Savoie*, d'où confusion.

## VIGNY

- Page 622. Degré V. N° PIERRE de Vigny. Un trait malencontreux dans les notes de M. de Foras a été pris à tort pour un trait de filiation, amenant une assez grave confusion : N° JEAN-HELLEN, CLAUDE et PIERRE-FRANÇOIS ne sont pas enfants de Mermet de Vigny, à qui nous ne connaissons pas de postérité, mais de son frère Pierre : ils devraient prendre la place des trois anonymes inscrits au degré VI au-dessous de son article. PIERRE-FRANÇOIS eut au moins deux fils, N° CHARLES et N.N., abornant à Machilly le 19 janvier 1615 (Arch. Buffavent). Un N° Pierre de Vigny était, 13 juillet 1645 (Arch. Thuiset), tuteur de N° Claude de Langin des Verrières.
- Page 623. Degré III. N° PIERRE, 7<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : Laugin, *lisez* : Langin. Degré VII. N° JOSUÉ, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : univereel, *lisez* : universel.

## VILLE

- Page 629. Degré VII. MARGUERITE. *Supprimez son article*. Elle ne doit pas appartenir à cette famille : lors de son mariage, 27 octobre 1755, elle est dite, aux registres de Chambéry, fille d'Antoine de Ville, non qualifié noble.

## VILLETTE

- Page 630. Notice, 1<sup>re</sup> ligne, *au lieu de* : appelée, *lisez* : appelées.
- Page 631. Degré III. HENRI et JACQUES, 4<sup>e</sup> ligne. *Après* : Philippe, *ajoutez* : 1276. Degré III. ETIENNE. L'identification d'Etienne, vivant en 1275, 1294, 1298, 1304 avec son homonyme de 1311 et 1318 est *possible*, sans plus. Le premier, à cause de son père, est souvent dit : *alias* Chabert ou Chabertel; je ne rencontre plus ce surnom après 1304. Degré IV. NICOLAS, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de* : 22 février, *lisez* : 28 février.
- Page 633. Degré VI. PIERRE, fils de Girard, a eu un fils nommé Amédée, que Robert III de Montvuagnard, seig<sup>r</sup> des Tours, appelle son neveu dans son testament du 30 mai 1437 (Arch. Thuiset). C'est, assez probablement, celui de ce nom, seig<sup>r</sup> de Cimond en 1463, qui est inscrit à la page 632.

## VINCENT

- Page 640. Degré IV. MARGUERITE, 10<sup>e</sup> ligne. « Alletret » n'est-il pas une mauvaise lecture, pour « Allegret » ? Je le crois, sans pouvoir l'affirmer.



## VIOLLON

Page 645. Degré III. N° FRANÇOIS. L'*Indice Savoia* (Arch. Savoie, C 1784) cite un acte de 1629, d'où il résulte que François et Emmanuel Viollon, outre leur frère Amed, eurent un autre frère nommé Jacques.

## VULLET

Page 647. L'œil du lévrier du 1<sup>er</sup> blason, qui devrait être *d'azur*, comme les dents de l'ours du 2<sup>e</sup> blason, qui devraient être *de sable*, ont été, par erreur, laissés en blanc : couleur qui n'existe pas en héraldique.

## TABLE ONOMASTIQUE

Les chiffres imprimés en caractères gras sont ceux de l'article spécial d'une famille ; les astérisques indiquent que le même nom est répété une ou plusieurs fois dans la même page

ABBRUZZI .....	289.	ALLINGES .....	27, 46, 49*, 73, 74*, 75, 76*, 110, 205, 212, 253, 262*, 264, 268, 270*, 272, 276*, 278*, 279, 281, 290, 300, 301*, 306, 310*, 311*, 314*, 320*, 337*, 340, 347, 367*, 368*, 382*, 462, 475*, 479, 481, 493*, 530, 531, 560, 562*, 587, 595, 600, 605*, 606, 623, 665*.
ACHARD .....	37, 40, 100, 290, 324*, 334*, 335, 370, 371*.	ALLOIS .....	594.
ACTON .....	96, 97.	ALLONZIER .....	325.
ACUER .....	13.	ALLYSAUDS .....	56.
ADDA ou ADAZ .....	104, 130, 181, 295, 489, 542*, 562, 655*, 671.	ALMINGER .....	414.
ADHEMAR .....	465.	ALONDAN .....	137.
ADORNO .....	223, 450.	ALPIBUS .....	266, 276*, 277.
AERI ou AYRE .....	364.	ALSACE .....	433.
AGLIANO .....	435.	ALTAVILLA .....	214.
AGLIÉ DE SAINT-MARTIN ..	19, 580.	ALVERNY .....	134.
AGNÈRES .....	307, 636.	ALYMES .....	660.
AICHELBURG .....	488.	AMANCY .....	310, 338, 406, 407, 521, 609.
AIGLE (1 <sup>er</sup> ) .....	383.	AMANZÉ .....	369.
AIGLUN .....	383.	AMATA .....	283.
AIGUEBLANCHE .....	213*, 215, 583*.	AMBLARD .....	13, 14*, 43, 96*, 358, 365, 417, 579*, 585, 682.
AIMAVIGNE .....	163*, 401, 402*, 403*, 467, 478, 602, 603, 653, 688.	AMBLARDET .....	137, 241, 508.
AIX .....	22, 57, 59*, 131, 317, 390.	AMBOISE .....	129, 470.
ALAMAND .....	89*, 197, 199*, 210*, 211, 216*, 228, 269, 356, 405*, 430, 431*, 436, 457, 463, 479, 480, 533, 579, 604, 655*, 664*, 667.	AMBROIS .....	219.
ALAMANNIA .....	13.	AMBROSII .....	403.
ALAVARDO .....	85, 86, 87*, 218, 237.	AMEYSIN .....	75*, 188, 192*, 193*, 194*, 195, 196, 198*, 199*, 372*, 376, 377.
ALBANO .....	449.	AMIDOUX .....	147, 486, 632, 655.
ALBERGEMENT .....	405.	AMONCOURT .....	477.
ALBERT .....	204, 241, 397*, 399, 441*, 507, 593, 654.	AMORETTI .....	494, 495.
ALBI .....	13, 230, 306*.	AMOUDRY .....	62, 63, 164.
ALBIER ou ALBY .....	10, 18, 25*, 31, 156*, 157*, 201, 218, 219*, 252, 253, 557, 577, 586*, 655*.	AMPHOUX .....	238.
ALBIGNY .....	272.	AMYDOULX .....	voir AMIDOUX
ALBON .....	194*, 433, 434, 435*.	ANCIENVILLE DE	
ALBRIEUX .....	568.	BOURDILLON .....	472.
ALBY .....	voir ALBIER.	ANDANS .....	101, 121, 675.
ALÉE (L <sup>e</sup> ) .....	110, 111*, 115*, 119, 147, 158, 159*, 204, 237, 241, 294*, 360, 381*, 619, 640, 641, 645, 657*.	ANDELOT .....	92.
ALÉRY .....	314, 396.	ANDERSON .....	495.
ALEXANDRY .....	8, 568, 683.	ANDRÉ ou ANDRÉE .....	44, 69, 108*.
ALLAMEL DE BOURNET ..	672.	ANDUZE .....	434.
ALLARD .....	652.	ANGEVILLE .....	47, 48, 146, 151*, 253, 254*, 256, 257, 270*, 380, 408, 538, 562.
ALLEGRET et ALLEYRET ..	64, 240, 402*, 403*, 640, 691*.	ANGLEJAN .....	59*, 60*.
ALLEMAND .....	voir ALAMAND.	ANGLETERRE .....	433, 435.
ALLEMOGNE .....	149, 300.	ANGLEYS .....	8, 185, 590.
ALLEVIS .....	65.		



ANGLOZ .....	537.	ARNAUDO ou ARNAUD .....	436*.
ANGOT DE BONNIÈRES .....	106, 118, 119, 122*, 336*, 526, 507.	ARNAZZI-MEDICIS .....	383.
ANGOULÈME .....	438.	ARNOD .....	175, 295.
ANLÈRES .....	544, 597*.	ARNOLLET .....	18, 31, 142*, 143, 585, 619.
ANIME .....	248.	AROUD .....	69.
ANJOU .....	437*, 441, 447*, 448.	ARPEAU ou ARPIAUD .....	52, 176, 181, 640.
ANNAN ou AGNAN .....	416, 417.	ARPIN .....	104.
ANNASSIACO .....	684.	ARQUIEN .....	135.
ANNEY-LE-VIEUX .....	356, 358.	ARTHAUD .....	209*, 214*.
ANSELME .....	550, 656.	ARTOT .....	58.
ANSERMET .....	354*, 563.	ARVA .....	214.
ANTE .....	voir DEANTE.	ARVE ou ARVES .....	56*, 68, 417*, 565*.
ANTHIER ou ANTHY .....	76, 253*, 273, 415, 554*, 631*, 633.	ARVEY et DARVEY .....	13, 42, 89, 552.
ANTHONIZ ou ANTONIOZ .....	200, 240, 679.	ARVILLARD ou ARVILLARS .....	55*, 85*, 87, 90, 93, 95, 124, 125, 196, 209*, 210*, 211*, 212*, 213, 215, 398, 430*, 436, 462, 514*, 515*, 616, 635.
ANTIOCHE .....	16*, 232, 274*, 275, 285, 314*, 319*, 320, 375*, 656*.	ASINARA .....	223.
ANTON ou ANTHON .....	405, 526.	ASINARI .....	245, 255, 439 (voir aussi CLAVESANA).
APCHEY .....	475*.	ASSÉ .....	438.
APCHON .....	274.	ASSIER .....	69.
APPLAGNAT .....	171.	ASSIGNARI .....	406, 515.
APPONEX .....	230.	ASSIN .....	498.
APREMONT .....	13, 192, 193*, 462, 465, 618.	ASTIZAN .....	111*.
APRIL ou AVRIL .....	62, 383, 497, 590, 656.	ATIBUAM .....	353.
AQUARD .....	171.	AUBERT .....	562, 636.
ARACHE .....	456.	AUBIN .....	654.
ARAGON ou ARRAGON .....	203, 221*, 223, 356, 438, 549*, 656*.	AUBONNE .....	53, 248, 314, 315*, 364*, 563.
ARBEL .....	238.	AUBRIOT-LA-PALME .....	595, 656.
ARBERG .....	247.	AUBRY .....	27*.
ARBIGNON .....	280, 281, 493*.	AUDIFFRET .....	508.
ARBOISE .....	292.	AUDRAS .....	50.
ARBORE .....	647.	AUJARD .....	524.
ARBORERIUS .....	462.	AULNAY .....	447, 538.
ARBORIO DE GATTINARA .....	289, 440.	AULPS .....	voir ALPIBUS.
ARBUSIGNY .....	517.	AUSSENS .....	voir OSSENS.
ARCES .....	594.	AUTRICHE .....	194, 435, 438*, 439*, 538.
ARCHIS .....	584.	AUTURIN ou AUTERIN .....	171, 177, 571 (voir aussi PRADEL).
ARCOLLIÈRES .....	260, 295, 650.	AUX, AULX ou DAUX .....	25, 47.
ARDITI .....	550.	AUXEIN .....	521.
AREA .....	377.	AUZAC .....	503, 595*.
AREMBERT .....	281.	AVALLON .....	128*, 129*, 142*, 143*, 144*, 145, 174, 458*, 619.
ARENTHON .....	40, 130, 173, 179, 204, 229, 230*, 233*, 321, 370*, 377, 394, 458, 469, 489, 542*, 604, 609, 610*, 636, 641, 656*.	AVANCHIER .....	154, 352, 362*, 364*, 365, 366, 557.
AREREX .....	108, 109, 111*, 113*, 248, 249*, 506, 507*, 656.	AVANCHIERS .....	502*, 503*.
ARESTAN ou ARÊTAN .....	131*, 411, 594.	AVAUGOUR .....	473.
ARESTEL .....	18.	AVENCES .....	114.
ARITH .....	64*, 65*.	AVENCHES .....	278.
ARLEN .....	274 (voir de BESSICO).	AVERHOULT .....	540.
ARLOD ou ARLOZ .....	268, 278, 279, 281, 296, 330*, 352, 354, 357, 366, 377*, 471, 479, 507, 514, 544, 545, 578*, 593, 601, 602, 603*, 604*, 637, 656 (voir aussi D'ES-TALLAZ).	AVISE .....	458*, 538*, 580*, 651.
ARMAGNAC .....	269, 436*, 470*, 556.	AVOUT .....	586.
ARMAND .....	206.	AVRESSIEUX .....	187, 188*.
ARMOISES .....	674.	AVRIEUX .....	71*, 597, 664.
ARNAUD .....	125, 142, 143, 145, 292*, 436, 507, 550.	AVULLY .....	270*, 271, 272, 274*, 275*, 284*, 285*, 311*, 535, 581.
		AYMAVIGNE .....	voir AIMAIGNE.
		AYMONIER .....	458, 652*.
		AYNAUD .....	294.
		BABUTY .....	141, 625.
		BACH .....	281, 282.

BACHOD .....	290.	BARGE DE CERTEAU .....	185, 296.
BACIN .....	136, 194, 359, 464, 686.	BARILLET ou BARRILLET .....	178, 657.
BADART ou BADAT .....	339*.	BARJON .....	524.
BADEL .....	613.	BARNES .....	137*.
BADEN et BADEN-HOCHBERG .....	117, 438, 443, 444.	BARON .....	496.
BADIER .....	264.	BARONNAT .....	477.
BAGARD .....	22, 654, 656*.	BARRACHIN .....	578.
BAGÈ .....	251, 348, 633.	BARRAL .....	26, 40, 95, 211, 319, 417.
BAGNOLO .....	213*.	BARRERIE .....	583.
BAIF .....	379*, 380.	BARRÈS DE NEUFVI .....	473.
BAILLANS ou BAILLAND .....	53, 113, 163, 336, 502, 503, 539, 561*, 567, 572, 573*, 577*, 620*.	BARRIN .....	151.
BAILLET .....	486.	BARRON .....	207.
BAILLIF .....	25*.	BARROZ .....	526.
BAJACT .....	567.	BARTENT .....	583.
BALBO ou BALBIS BERTON DE SAMBUY .....	200, 495.	BARTHÉLEMY .....	122.
BAIDINI .....	549.	BASIN ou BAZIN .....	44, 65, 130, 131, 132*, 133*, 260*, 292*, 596, 597.
BALLAND .....	225, 291, 393, 398, 505*.	BASSIE .....	355.
BALLEYSON .....	45*, 48, 49, 216, 306, 329, 330, 373, 504, 505*, 507, 533, 562*, 563, 656*, 657*, 688.	BASTARD .....	234.
BALLI .....	269, 516, 567.	BASTARDIN .....	674.
BALLON .....	63, 606, 607; voir PERRUCARD et REGARD.	BASTARDOUX .....	343.
BALLOT .....	407.	BASTARNAY .....	443.
BALLY .....	40, 228*, 267*, 412*, 506, 521*, 522*, 684.	BASTIAN .....	280, 490.
BALME (la) .....	6*, 7, 13, 16, 17, 20*, 21, 55, 56, 68*, 74, 83*, 86*, 94*, 156*, 158*, 161, 193, 194*, 206, 211, 217*, 218, 231, 236*, 239, 272, 352, 353, 368*, 376, 377, 404, 406, 416, 465*, 478, 571, 617, 657.	BASTIDE DE MALBOSC .....	286.
BALMENS .....	457.	BASTIE (la) ou BASTITA .....	603.
BALMES .....	278*, 281, 306, 517, 530, 532*, 533, 632*.	BASTIÉ .....	468.
BALMETTE (la) .....	456.	BATAILLÈRE .....	128*.
BALTHASSAT .....	670.	BAUD .....	264, 269, 316, 553.
BALTHAZARD .....	10, 232, 317, 320, 386*, 387*, 458.	BAUDARD .....	387.
BALUERIO .....	137.	BAUDEY .....	288.
BANEINS ou BAGNENS .....	517*, 520.	BAUDIN .....	174, 236.
BANNE d'AVÉJAN .....	122.	BAUDOT .....	128.
BAPTENDIER .....	56*, 68, 237, 397, 407, 414, 416, 417*, 640, 645.	BAUDRAND .....	21, 23*.
BAR .....	223, 437*.	BAUDRY ou BOUDRIC .....	101, 234, 331, 336, 406*, 410, 541, 657*.
BARANDIER .....	112, 657.	BAUFFREMONT .....	361, 370, 476*.
BARBARIN .....	497.	BAUGÉ .....	215, 434.
BARBIER .....	102, 232, 310*, 400, 407, 607, 657.	BAUMAN .....	382.
BARBIERI .....	236*, 685.	BAUME (la) .....	75*, 77, 92*, 194, 196, 268, 358, 359, 366*, 374, 466*, 467*, 472*, 473*, 474, 574*.
BARBEREL .....	446.	BAUQUIS .....	241.
BARDESSAN .....	53.	BAUX .....	434, 448, 462.
BARDET .....	238.	BAUZAN .....	90.
BARDONNENCHE .....	38, 41*, 234, 311, 322*, 323, 329, 367*, 417*, 537, 580, 584, 657*, 674.	BAVIÈRE .....	179, 434*, 440, 446*, 447.
BARDRIC .....	307.	BAVIGNACO .....	622.
BARDY .....	383.	BAVOUZ .....	59.
BAREL DI SANT' ALBANO .....	119*.	BAVOZ et BAVOSII .....	63, 225, 260, 296, 479, 482, 498, 544, 545, 651, 668.
BARFELLY .....	138, 139*, 151*, 294*, 295*, 339, 409, 662.	BAY .....	18*, 21*, 25*, 89*, 397, 689.
		BAYARD .....	194.
		BAYE .....	316, 556.
		BAYLE DE PELLAFOL .....	503.
		BAYTAZ .....	121, 628, 629.
		BEARN .....	362, 435.
		BEATIS ou BEATA .....	38.
		BEAUFORT .....	17, 26, 27, 34*, 35, 54, 89, 96, 97, 125, 178*, 206*, 215, 252, 271, 284, 360, 370, 376, 377, 444, 458, 466, 480, 481, 534, 537, 538, 539, 568, 578, 583, 584, 632, 657.
		BEAUJEU .....	215, 433, 434, 435, 436, 448.



BEAUMONT-CARRA .....	95, 148, 176, 301*, 396, 439, 458*, 657.
BEAUNE .....	389, 391.
BEAUREGARD .....	49, 102.
BEAURIN .....	491.
BEAUSIRE .....	496*.
BEAUVOIR .....	187, 188*, 189*, 192, 194, 195*, 274, 479, 504.
BECAIGU .....	503.
BECCADELLI DI BOLOGNA ..	386.
BÉCHET .....	243.
BÉCHY .....	260.
BECK-PECCOZ .....	488.
BECTAZ .....	109.
BEZON-VULLIOD .....	293.
BEDDAT .....	580.
BEGAINO .....	470, 473*, 476.
BEL .....	454.
BELLECOMBE .....	21, 85*, 157, 506, 535.
BELLEGARDE .....	9*, 18*, 22, 39, 43, 44, 55, 98, 100*, 103, 106, 111, 112, 114, 115*, 119, 120, 131, 162, 165*, 170, 173*, 188*, 257, 272, 275*, 280, 285, 294, 298*, 299*, 302, 313*, 316*, 317, 320, 321*, 330, 336, 338, 339, 371*, 386*, 396, 406, 412*, 458, 474, 484, 485*, 563, 568*, 571, 572, 578, 581, 604*, 605, 606*, 622, 623, 641*, 657*, 664, 673.
BELLENTRE .....	41.
BELLERIVE .....	637.
BELLETRUCHE .....	15, 17*, 163, 191, 194*, 195, 359, 417, 454, 521, 578*, 580, 658.
BELLEY .....	430, 432, 633.
BELLOC .....	628.
BELLOJOSO ou BELLOJOCO ..	433.
BELLON .....	594.
BELLOSSIER .....	109.
BELLY .....	689.
BELMONT .....	188*, 192, 497.
BÉNÉ .....	296, 689.
BENECH .....	72.
BENEVIX .....	326, 414*, 415, 532*, 606*, 646, 670.
BENEYTON .....	13.
BENGY .....	50.
BENS DE CAVOUR .....	340.
BÉNY .....	508.
BENYON .....	430.
BÉRANGER et BÉRANGIER ..	176, 380, 434.
BÉRARD .....	33, 50, 143, 639.
BÉRARDI .....	288.
BÉRAUD DE GONTEFREY ..	591.
BERBEY .....	664.
BERCHAT .....	171, 179*, 323, 324, 330, 331, 357, 536.
BERGAIRE .....	387.
BERGERON .....	344.
BERGIER DE CERISIER .....	497*.
BERGIN .....	220.
BERGONINI ou BERGINON ..	93, 430.
BERGONZI .....	545.
BERGUERAZ ou BERGUÈRE ..	37, 233.
BERLANDET .....	167.
BERLET .....	225.
BERLIET .....	149, 254*, 290, 397, 540.
BERLION .....	91.
BERNARD .....	10*, 11, 14, 108, 111, 195, 200*, 241*, 319, 320, 571.
BERNARD DE COUSSY .....	292* ; voir aussi COUGY.
BERNETZ .....	112*, 114*.
BERNEX (DE ROSSILLON) ..	613 ; voir ROSSILLON.
BEROD .....	89.
BERRUET .....	109.
BERRY .....	343, 430, 431, 436.
BERTELLI .....	570.
BERTHET .....	591.
BERTHIER .....	63, 115, 290, 291*, 546, 644, 651*.
BERTHOD .....	371, 568.
BERTHOLLET .....	30, 282, 405, 412, 413, 525, 609.
BERTHOLON .....	128.
BERTHON .....	646.
BERTIER ou BERTERII .....	30*, 52*, 150.
BERTON DE SAMBUY .....	voir BALBO.
BERTOUD DE MALINES ....	119*.
BERTRAND .....	4, 14, 32, 34*, 43, 54, 68, 69*, 71*, 84, 85, 91, 130, 164*, 165*, 193, 200, 210, 219, 383, 385, 386, 387, 417, 454*, 550, 567*, 568, 581, 595, 610, 648, 653, 658, 660.
BERTRIER .....	234, 240*, 257, 294, 613.
BÉRULLE .....	499.
BESSAC DE GRANDMAISON ..	148.
BESSE .....	371.
BESSIACO .....	274.
BESSON .....	101, 179*, 207.
BESSONAY .....	43, 329.
BESSONET .....	48, 110.
BESSONIS .....	150.
BESTEN .....	71.
BÉTÈMPES .....	104, 336.
BÉTIER DES RIPPES .....	568.
BETON .....	213.
BETTEX .....	584.
BEVRENCOZ .....	405.
BEX .....	281.
BEY .....	17, 80.
BEYNOD et BEYNO .....	273, 574.
BEYTAZ .....	541.
BEYVIÈRE (la) .....	201.
BIBAL .....	564.
BICH .....	590.
BIENVENU .....	130*, 131*, 146, 148*, 260, 292, 481*, 498, 649*, 654, 658, 676.
BIEUX .....	42, 153, 154, 155, 170, 171, 172*, 176, 179*, 183, 312, 386, 457, 592*, 619.
BIGEARD-MURINAIS .....	445.
BIGNIN .....	16.
BIGOT .....	543.
BILIETTA .....	205.
BILLENS .....	248.
BILLIÈME .....	465, 478.
BILLIQUOD .....	676.
BINAZ .....	357.

BIOLLE (la) .....	141, 367, 539.
BIOLLEY ou BIOLLESIO ..	31, 524.
BIORD .....	150, 526, 658.
BIRAGO .....	450.
BIRCH .....	594*.
BISSET .....	397.
BISSINA .....	5.
BIZET .....	292.
BIZOT .....	671.
BLACHE (la) .....	72.
BLANC .....	200, 417, 525, 538*, 543, 572, 625 ; voir aussi LE-BLANC.
BLANCHARD .....	50*, 581.
BLANCHET .....	103, 104, 416.
BLANCHEVILLE .....	181, 204, 207, 294, 383, 386, 568, 606, 649, 688 ; voir aussi COUDREY.
BLANCHOD et BLANCHOZ ..	473, 564.
BLANDRATE .....	663.
BLANZY-GARET .....	312, 532.
BLETTERANS .....	197*, 478.
BLONAY .....	24, 25*, 36*, 104*, 206, 262, 271, 274*, 278*, 280*, 281*, 284, 291, 316, 318, 321, 340, 347, 367*, 371, 462, 484, 493*, 538, 546, 658, 667*, 678.
BLONDEL .....	303.
BLONDET .....	88*, 90, 96*, 319, 566, 580*.
BOLLALIS .....	457.
BOCCARD .....	49, 290, 291, 336, 491, 561, 613.
BOCHARD ou BOUCHARD ..	23*, 54, 194*, 197*, 199, 492, 497, 535.
BOCHET .....	329, 612, 613.
BOCHIN .....	651.
BOCHY .....	544.
ROCSOZEL .....	188*, 190*, 198, 462*, 463*, 479.
BOÈGE .....	4, 12, 39, 150*, 173, 174, 265, 266, 268, 270, 271*, 274*, 275, 284*, 285*, 306*, 311*, 319*, 529*, 531, 535, 572*, 579, 581*, 645, 646, 658*.
BOEJAT .....	274.
BŒUF .....	89, 569, 570, 571.
BOGARD .....	198.
BOGNA .....	603, 604.
BOGNES .....	633, 635.
BOIGNE .....	546, 590, 594, 628, 629, 633, 635.
BOILLE .....	92.
BOIMOND .....	50.
BOIS (du) .....	330, 352, 370, 502, 503*, 512*, 519*, 554*, 555*, 658* ; voir aussi DE BOSCO.
BOIS (des) .....	324, 641.
BOIS-DAVID .....	22.
BOISSET .....	165, 606.
BOISY .....	voir SALES.
BOJON .....	521.
BOLLERIS .....	450.
BOLLET .....	128*.
BOLLIET .....	36, 550.
BOLOMIER .....	251, 403*, 576.
BOLOT .....	549.
BOMBARDA .....	21.
BON .....	454*.
BONA et BONNA .....	454, 553.
BONAPARTE .....	446*.
BONARD .....	375.
BONAUD .....	648.
BOND .....	382.
BONNET .....	23, 275.
BONETAZ .....	156.
BONGAIN .....	21, 100*, 172*, 183*, 315, 483, 568, 571, 594, 597, 658.
BONIER .....	640.
BONIPARIS .....	577.
BONIVARD .....	14, 17, 21, 42*, 65*, 91, 93, 197, 325, 358, 402*, 403, 453, 463, 472, 545, 567, 576*, 578*, 581, 584*, 605, 617, 618*, 619, 659.
BONJEAN ou BONJEHAN ...	415.
BONNAREM .....	25*.
BONNEFOY .....	491.
BONNET .....	482, 562, 627 ; voir aussi BONET.
BONNEVAUX .....	36, 337.
BONNIÈRES .....	411*.
BONZOZ .....	5.
BONS .....	267, 622.
BONSIN .....	477.
BONTAZ .....	205*.
BONVESPÈRE .....	374.
BONVILLARD .....	128, 129*, 130*, 457, 659.
BONZIER .....	601*, 603*.
BORDEAUX ou BORDELLIS ..	17, 463, 659.
BORDES .....	291.
BORDET .....	36*.
BORDON DE SALINS .....	476*.
BORGENSIS .....	178*.
BORJALLI .....	14*.
BORNAND .....	336, 344.
BORON .....	673.
BORREL .....	397.
BORRA .....	140.
BORREY .....	28.
BORROMÉE .....	449.
BORSAT .....	499.
BORSON .....	107, 296.
BOSCO .....	512.
BOSSES .....	652.
BOSSIER .....	517.
BOSSU .....	458*.
BOSSY .....	354*.
BOTTIÈRE (la) .....	378, 379*.
BOTTINI .....	206.
BOTTOLIER et BOTTILLIER ..	98, 172, 313, 367, 613 ; voir aussi BOUTELLIER.
BOUCHET .....	613.
BOUCHON .....	651.
BOUCHU .....	498, 619.
BOUDARD .....	592.
BOUDRIC .....	voir BAUDRY.
BOUJACT .....	524*.
BOUJON .....	406.
BOULAY .....	367.



BOULENS .....	49*, 636.
BOULOGNE .....	206, 218, 219, 366, 517, 519.
BOURAN <i>ou</i> BOUREAU .....	496.
BOURBLANC .....	548.
BOURBON .....	96, 195, 226, 310, 366, 433, 435, 436, 437*, 439, 441*, 442*, 444, 445, 446*, 447, 517, 544.
BOURG .....	134, 250, 478*.
BOURGEOIS .....	39, 119, 260, 298*, 301*, 414, 415, 580, 609, 636.
BOURGOGNE .....	136, 195, 360, 366, 370, 432*, 433, 434*, 435*, 436, 437, 438, 447*, 557, 579.
BOURNAY .....	188, 189.
BOURNEUS .....	239.
BOURON .....	636.
BOUILLER .....	100, 172, 179*, 233, 234, 309, 310, 311, 312*, 350, 560, 659 ; <i>voir aussi</i> BOTTOLIER.
BOUTON .....	272.
BOUTOURLINE .....	494.
BOUVARD .....	197, 334, 591, 640, 644.
BOUVENS .....	177, 257, 380*, 381*, 618, 684.
BOUVERAT .....	399.
BOUVET .....	182*.
BOUVIER <i>et</i> BOVIER .....	24, 25*, 27, 32, 204, 255, 323, 326, 335, 394, 563, 659 ; <i>v. aussi</i> YVOIRE.
BOUVERY <i>ou</i> BOVÉRY .....	586*, 587, 610, 646.
BOVET .....	192*, 194, 357*, 358, 399, 455, 583, 659.
BOVIER-LAPIERRE .....	591.
BOYDART .....	279.
BOYVIN .....	317, 320, 321.
BOZEL .....	457*, 458*.
BOZON .....	498.
BRABANT .....	434, 435.
BRACE .....	569.
BRACHET .....	230.
BRACORAND <i>ou</i> BRACORENS .....	32, 241, 242*, 243, 336, 394, 508*, 572, 659.
BRAGANCE .....	444.
BRAMMEREL .....	249.
BRAN .....	123.
BRANCA-LEONE-LAMBA-DORIA .....	494.
BRANCHIACO .....	95.
BRANGES .....	9.
BRASIER .....	405.
BRAY .....	499.
BRENA .....	663*.
BRESSIEU .....	190, 466.
BRESSOLES .....	302.
BRETAGNE .....	437.
BRETON <i>et</i> LE BRETON .....	133, 260, 344, 399, 570, 669.
BREUL .....	176, 301.
BREVIEZ .....	173.
BREYSAZ .....	663.
BREYSII .....	183.
BRIANÇON .....	13, 448, 462.
BRIANDAS .....	402, 653.
BRICOURT <i>alias</i> BRICONET .....	376.
BRIENNE .....	448.
BRIÈRE .....	282.
BRIESEN .....	489.
BRIGAND <i>ou</i> BRISGANT .....	64, 315.
BRILLAT .....	487, 497.
BRION .....	311.
BRIORD .....	74, 75*, 198, 215*, 401*.
BRIQUARD .....	168.
BRISSIN .....	477.
BRITONIS .....	237.
BRON .....	18.
BRONDEL .....	22.
BROSSE .....	185, 437*.
BROSSES .....	286, 415, 548.
BROSSIER DE LA ROUL-LIÈRE .....	116.
BROSSY .....	288.
BROTON .....	250.
BROTTY <i>ou</i> BROTTIER .....	27*, 204, 232*, 294, 314, 315*, 337, 490*, 491, 540*, 541, 562, 659*, 668*, 675*, 676.
BRUC DE LA RABALIÈRE .....	441.
BRUEL .....	253, 301, 413*.
BRUEND .....	68.
BRUGES .....	474.
BRUGNON .....	272.
BRUYSET <i>et</i> BRUISET .....	106*, 120*, 122, 123, 482, 507, 649.
BRUISSON .....	211*.
BRUN .....	102*, 207, 393*, 595.
BRUNAZ .....	552.
BRUNE .....	578, 611.
BRUNELLI .....	84.
BRUNES .....	109.
BRUNET .....	80, 181, 195, 200*, 201*, 292, 300, 380, 524, 659*, 686.
BRUNETTI .....	491, 671.
BRUNIER <i>et</i> BRUNIERII .....	12*, 158, 161*, 216, 226, 372, 377.
BRUNOD .....	410.
BRUNO-DEMARÈZE .....	236.
BRUTINUS .....	29.
BRUXELLO .....	379.
BRUYSSON .....	375, 455.
BUAZ .....	614.
BUCIOZ <i>ou</i> BUTIOZ .....	103, 562, 657.
BUDÉ .....	391, 635.
BUENC .....	362*, 365.
BUET .....	568.
BUEYGN .....	34.
BUFFET .....	205, 525.
BUGNET .....	108, 525.
BUISSONROND .....	13.
BULET .....	47.
BULLION .....	380*.
BULLY .....	308.
BURDET <i>et</i> BURDEY .....	239, 524, 532.
BURDIGNIN .....	367.
BURDIN .....	39, 612*.
BURGARO .....	402.
BURIN .....	394*.
BURLAMACHI .....	303, 686.
BURLAND .....	220.
BURNET .....	296, 300, 686.

BURNIER .....	109, 242.
BURNOD .....	406.
BURQUIER .....	240, 339.
BURSINEL .....	536.
BUSSILLET .....	679.
BUSSY .....	94*, 110*, 111, 192*, 193, 372*, 471, 571, 576.
BUTINI .....	60*.
BUTLER CLONEBOUGH .....	488.
BUTRILLE .....	287.
BUTTET .....	21, 28, 62, 86, 116, 120, 146, 149, 180, 228*, 290, 326, 410, 480, 495, 560, 571, 613, 615, 641*, 644, 678.
BYOLETO .....	33.
CABAUD .....	207.
CACHERONO .....	223.
CACHET .....	595.
CADDOD .....	332*.
CADOUT .....	505.
CAIX DE PIERLAS .....	595.
CAISSOTTI DE CERESOLE .....	55*.
CALDERA .....	450.
CALIACHI .....	216.
CALLIER .....	40.
CALLIGÉ .....	685, 687*.
CALLINAT .....	48 ; <i>voir aussi</i> EXCALLINAT.
CALLOT .....	237.
CALORI DI VIGNALE .....	382.
CALUSO .....	290.
CAMAGNIA .....	108*, 109.
CAMBIAGUE .....	177*, 326*, 409.
CAMBIANO .....	146, 149.
CAMBIANO DI RUFFIA .....	444.
CAMERARI .....	372, 375, 516 ; <i>voir aussi</i> CHAMBRIER.
CAMPIS .....	35 ; <i>voir aussi</i> CHAMPS.
CAMUS <i>ou</i> LE CAMUS .....	618*.
CANALE .....	444.
CANALIS .....	441.
CANAULX .....	417.
CANDIE .....	3*, 4, 65*, 75, 206, 496, 554, 578, 580.
CANEA .....	367.
CANEL .....	654.
CAPELLA .....	577.
CAPODIFERRO .....	110.
CAPPONI .....	290.
CAPRÉ .....	101, 386, 398, 408, 568, 623, 625.
CAPRIGLIO .....	615.
CAPRIS .....	483, 506*, 659.
CAPRIS DE CIGLIÉ .....	494.
CARBILLAT .....	331.
CARDÉ .....	111, 448.
CARDON DE SANDRANS .....	496.
CARDONEL JONES .....	382.
CARDONNAT .....	411.
CARDOUSE .....	482.
CARELLY .....	204, 415.
CARETTO .....	60*, 249, 448*.
CARETTO DI FINALE .....	259.
CARLET .....	116.
CARPINEL .....	205*, 396, 410*, 629, 659, 666.
CARQUAIX .....	568.
CARRAD .....	571.
CARRASSE .....	555.
CARREL .....	58, 83, 124*, 237*, 238, 568, 569*, 619.
CARRELET DE LOISY .....	286.
CARRET .....	669.
CARRON .....	49, 52*, 102*, 131, 140, 289, 341, 391, 398*, 481*, 490, 494*, 594, 660*.
CARTAL <i>ou</i> CARTEL .....	571, 690*.
CARTIER <i>et</i> CARTIER .....	56*, 406.
CASEAU .....	239.
CASEY .....	521.
CASSOUT .....	242.
CASTAGNERY .....	111, 112*, 114, 116, 117, 123, 160, 471, 473, 628, 660.
CASTANERET .....	3.
CASTELLANI .....	495.
CASTELLARD .....	170.
CASTELLONIS .....	343.
CASTELLIS .....	34.
CASTELLO (del) .....	96.
CASTILLE .....	435*, 438.
CASTILLON DE ST-VICTOR .....	287*.
CASTINELLI .....	400.
CASTRO .....	154, 175, 603.
CATIN .....	120.
CATTON <i>ou</i> CATHON .....	167, 632.
GAULIN .....	260.
CAVAGNET .....	145*.
CAVAIGNES .....	72.
CAVEL <i>ou</i> CAVELLI .....	273*, 278*, 279*.
CAVET .....	21, 64, 128*, 129, 130*, 131*.
CAVOUR .....	570 ; <i>voir aussi</i> BENS DE CAVOUR.
CAYEN .....	50.
CAZE DE MÉRY .....	587.
CAZENOVE .....	72.
CÉLIMENT .....	206.
CELLA .....	637.
CENGLE .....	456.
CENTURIONI .....	382.
CERISE .....	62*, 88, 108, 394.
CERISIER .....	6*, 7, 32, 34, 35, 177, 292*, 386*, 456, 580.
CERJAT .....	18, 636*.
CERNEX .....	294*, 352, 364, 365.
CERVENS .....	192, 212*, 218, 220*, 267, 268*, 278, 284, 430, 436, 622, 623*, 658, 660*, 673*.
CESARGE .....	289 ; <i>voir aussi</i> DEBOR-NANT.
CEVA DE ST-MICHEL .....	55.
CEVA .....	448.
CEVINS .....	435, 457.
CEYSSINO .....	195.
CHABANNES .....	443, 470, 595.
CHABAUD .....	462.
CHABERT .....	88, 236, 399*, 654*.
CHABEU .....	477.
CHABLE .....	46.
CHABLEY .....	367.



CHABOD .....	13*, 65*, 75, 85, 92, 95, 115, 149, 201*, 214, 241, 252, 275, 285, 372*, 387, 389*, 397, 454*, 479*, 493*, 544, 574, 587*, 588*, 597, 628, 650, 660*.
CHABORD .....	568.
CHABOUD .....	166, 167.
CHACIPOL .....	473.
CHAFFARD .....	362, 364.
CHAFFARDON .....	17*, 496, 604, 662, 665*, 677.
CHAGNETO .....	86.
CHALANDEY (la) .....	248*.
CHALANDIÈRE .....	80*, 86*, 89*, 248, 383, 472*, 483, 550, 640, 654*, 660.
CHALANT ou CHALLANT ..	68, 84, 91*, 96*, 129*, 160, 219, 224*, 225, 269, 275, 290, 366, 370, 371, 417, 450, 455, 471, 477, 622.
CHALCON .....	595.
CHALEFOR .....	536.
CHALEX .....	319.
CHALLAND .....	101, 203, 213.
CHALLENGE .....	229, 234*.
CHALLENGE ou CHALLANDE	265, 266.
CHALLES .....	14*, 15, 16, 17, 67, 81*, 86, 90, 93, 95*, 170, 211, 213, 214, 216, 217, 218, 219, 396, 493, 537, 560, 585.
CHALLOZ (REGNAULT DE) .	627.
CHALOEX .....	553.
CHALON .....	96, 210, 314, 357, 364, 366, 367, 434, 435*, 438, 447*, 448*, 468, 470*, 514, 599, 601*.
CHALVEZ .....	353.
CHAMARANDE .....	356.
CHAMAY .....	296.
CHAMBÉRY .....	83, 321.
CHAMBON et CHAMBOD ..	<i>voir</i> CHAMBOUZ.
CHAMBOUZ .....	111*, 406, 412, 521, 639.
CHAMBRE .....	68*, 69.
CHAMBRE (la) .....	14*, 15, 16, 17*, 30*, 60, 68, 80, 90*, 91, 96, 129, 130, 148, 149, 208, 210*, 211, 212*, 213*, 220*, 226, 274, 275, 290*, 311, 357, 366*, 370, 380, 389, 436, 448*, 457*, 459*, 467*, 468*, 469*, 470*, 473*, 552*, 565, 579, 581, 585*, 627, 660; <i>voir aussi</i> SEYSSEL.
CHAMBRIER .....	278; <i>voir aussi</i> CAMERARIU.
CHAMBUERG et CHAMBUR-	
CIO .....	4, 191, 401.
CHAMONDI .....	314.
CHAMONIX .....	170.
CHAMOSY .....	537.
CHAMOT .....	332, 336, 344*, 405, 406*, 412*.
CHAMOUSSET .....	210*.
CHAMOUX .....	398.
CHAMPAGNE .....	434.

CHAMPIER .....	378*, 380, 381, 482, 483, 648.
CHAMPION .....	16, 271, 275, 319, 371.
CHAMPOURY .....	621.
CHAMPROND et CHAMPROUZ	62, 334, 562.
CHAMPROVAIN ou CHAM-	
PROVENT .....	136, 191, 215, 259*, 462.
CHAMPS .....	306, 493; <i>voir aussi</i> CAMPIS.
CHAMUOZ .....	34.
CHANDÉE .....	77, 465*, 467*.
CHANDER ou CHAUDÉE ..	28.
CHANDIACO .....	13.
CHANDIEU-CHABOT .....	303*, 493.
CHANDORE .....	<i>voir</i> MICHAUD.
CHANEX ou CHAVES .....	108.
CHANLON .....	637.
CHANTAL .....	231, 337, 338, 382.
CHANUT .....	13, 14.
CHAPEAUROUGE .....	47, 148, 635.
CHAPEL .....	44*, 126*, 143, 224, 225, 390, 660.
CHAPELLE (la) .....	90, 156, 216, 319, 357, 664.
CHAPONAY .....	115*, 662.
CHAPPOT ou CHAPPOCT ..	18*, 22*, 174*, 232, 458*, 545.
CHAPPUIS .....	103, 131, 240, 293.
CHARANSON .....	143.
CHARANSONAY .....	5, 11, 88, 96*, 97*, 216, 218, 317*, 330, 332, 333, 339, 480, 505, 536, 581, 644, 685.
CHARBONNEAU .....	43, 44, 634, 660.
CHARDON .....	522, 688.
CHARLES .....	87.
CHARLET .....	98, 616.
CHARMEIL .....	642.
CHARMONDIÈRE (la) DE VA-	
RINE .....	549.
CHARMOT .....	658.
CHARNÉE (la) .....	21, 131, 231, 292*, 502*, 503*, 567*, 653.
CHARPENNE .....	32, 61, 62*, 580, 581, 672.
CHARPY ou CHARPIT .....	524.
CHARRAZ .....	569*.
CHARRIER .....	22.
CHARRIÈRE .....	303*, 317, 613.
CHARRIÈRES .....	240, 402, 415, 506*, 507*, 571, 635; <i>voir aussi</i> PORTIER.
CHARRON ou LECHARRON .	129.
CHARROST-BORRÉ .....	591, 660.
CHARVEL .....	212*.
CHARVES .....	5.
CHARVET .....	22, 62, 199.
CHARVIN .....	417, 506.
CHASAL ou CHAZAL .....	118.
CHASSE .....	239.
CHASSEY .....	234, 659; <i>voir</i> MACHARD.
CHASTANEA .....	555, 574*.
CHASTEL .....	59, 101, 131, 172, 367, 398*, 566, 607*, 661, 689; <i>voir aussi</i> CHATEL et DUCHASTEL.
CHASTEL ST-DENIS .....	248.
CHASTELLAIN .....	260.
CHASTELLONET .....	353.

CHASTELLUS .....	538.
CHASTILLON .....	<i>voir</i> CHATILLON.
CHASTONNAY .....	278, 279, 280, 371*, 372.
CHATANEA .....	269, 577.
CHATARD .....	578.
CHATEAUFORT (DE	
MARESTE) .....	607.
CHATEAUMARTIN .....	497*, 561, 585*.
CHATEAUNEUF .....	100, 112, 187, 256, 272, 324, 371, 372, 382, 474.
CHATEAUVIEUX .....	269, 270, 271, 272, 284*, 285*.
CHATEL .....	39, 299, 387, 488, 585, 637; <i>voir aussi</i> CHASTEL et DUCHASTEL.
CHATELARD .....	201, 220, 301, 356, 366, 454, 465, 483, 496, 514, 583, 584.
CHATELLIER .....	223.
CHATILLON .....	4*, 6, 17, 36*, 74, 75, 130*, 216, 217, 218, 244*, 245*, 247, 248*, 249, 250, 251, 252*, 253*, 254, 257, 268, 277, 278, 281, 300*, 301*, 309*, 310, 311*, 312*, 329, 352, 354, 356, 361, 364, 365*, 366*, 372*, 373*, 378*, 380*, 381, 437, 454, 464*, 468, 470, 480, 506, 514, 516, 517, 520, 532*, 553, 555, 560, 561, 567, 577*, 578, 581*, 598, 602*, 603, 608, 610, 617*, 621, 623, 634, 656, 661, 664, 680*.
CHATREUIL .....	402.
CHATREUILS .....	403*.
CHATTRIER .....	163*.
CHATUNAY .....	188, 189.
CHAUMONT .....	346, 347*, 351*, 356, 598, 599*, 600*, 601, 602.
CHAUMONTET .....	616.
CHAUTAGNE .....	57.
CHAUTEMPS .....	166, 168.
CHAUVEY .....	499.
CHAUVIREY .....	314, 320, 492.
CHAVANES ou CHAVANNES .	6, 9, 16, 97, 121*, 242, 243, 353, 359, 394, 395*, 485, 502, 506, 521, 620.
CHAVASSE .....	166, 168.
CHAYNTRON .....	<i>voir</i> CHINTRONE.
CHAYNUZ .....	555.
CHEMYNANT .....	560.
CHENAVERII .....	373.
CHÈNE .....	574.
CHESEX, CHEYNAY ou	
CHENAY .....	136*, 230, 307, 324, 330, 332, 601, 644*.
CHÉRIETTE (la) .....	569.
CHESA .....	43.
CHESEAUX .....	309.
CHESNAYE (la) .....	403, 605.
CHESENY .....	294*, 521.
CHESEL .....	123.
CHEVALARD .....	197.
CHEVALIER .....	160, 295.
CHEVALLET .....	403.

CHEVELU .....	16, 74*, 75, 94, 95*, 163, 190, 191, 192*, 194, 195*, 196, 198, 214, 215*, 259, 293, 355, 357, 369, 400*, 401*, 402*, 403, 464, 467, 478*, 479*, 524, 647, 653.
CHEVILLARD .....	171, 194*, 390*, 393.
CHEVILLIE .....	74.
CHEVRIER et CHEVRIERS .	91, 128, 236, 292*, 383, 395, 550*, 560, 571, 603, 684.
CHEVRON .....	168.
CHEVRON-VILLETTE .....	19*, 29*, 63, 85, 90, 94, 95, 177, 178, 179, 206, 212, 215*, 279, 280*, 317, 319, 338, 340*, 359, 360, 361*, 383*, 398, 430*, 431*, 435, 436*, 453*, 455*, 456*, 457*, 466, 467*, 468, 478, 538, 557*, 584, 607, 620, 630, 661*.
CHÉZENAY .....	607.
CHIEL .....	545.
CHIESA (della) .....	494, 495.
CHIÈVRE .....	171*.
CHIGNIN .....	13*, 43, 65, 83, 84, 87, 89, 210, 216*, 229, 230*, 232, 233, 270*, 274*, 275, 284*, 285, 312*, 313, 319, 334, 455, 465*, 466*, 492, 562, 579*, 661*.
CHILLAZ .....	294*, 528, 542*, 659; <i>voir aussi</i> MACHARD.
CHINAL ou LA CHINAL ....	537, 568.
CHINTRÉ .....	272.
CHINTRONE .....	83, 85*, 430.
CHISSÉ .....	4, 39, 41*, 52, 53, 84, 136, 170, 172, 173, 176, 177, 216, 233, 247, 288, 298, 299*, 300, 309, 322, 323*, 326, 329, 330, 356, 367, 372, 404, 408*, 409, 415, 493, 531*, 532*, 536, 542, 576, 577, 592, 596, 612*, 613*, 621, 662, 667*, 675.
CHITRY .....	503.
CHIVALLERII .....	75, 344.
CHOIN .....	381.
CHOISEUL-PRASLIN .....	549.
CHOISY .....	9.
CHOLAY .....	247, 252, 273, 309, 662; <i>voir aussi</i> CHOLEX.
CHOLET ou CHOLLET ....	140*, 390*, 391, 399, 569, 662.
CHOLEX .....	266, 267, 316, 533*, 538, 539*, 542, 562, 602, 609*.
CHORIER LA CROIX .....	497.
CHOSAL .....	88, 655.
CHOSAUX .....	621.
CHOSSALLAND .....	42.
CHOSALLET .....	71.
CHOUART .....	476.
CHOUDENS .....	360, 380*, 673, 678*.
CHOUET et CHOVET .....	677*.



CHRISTAN DE MONTREGARD	544.
CHRISTEN	378.
CHRISTIN	3, 316.
CHRISTINÉ	144, 145*, 648, 650.
CHUET	35.
CHUIT	637.
CHYPRE	97*, 437.
CIBO-MALASPINA	445.
CIGLAT	315, 507.
CIMETIÈRE	470.
CINQUANTHOD	621, 636, 637, 680*.
CIRACE	507, 590, 591, 662.
CIRESTE	569.
CISSEY	134.
CIVIN	136.
CIVOCT	647*, 651.
CIZE ou CISE	141*, 167, 207, 290, 397*, 398, 481, 556, 588, 662.
CLAIREBAULT DE VEN- DEUIL	616.
CLARAZ	590.
CLARET	243, 307, 407.
CLAREVALLIBUS	93, 95.
CLAVEL	108, 137, 672.
CLAVELLET	403.
CLAVESANA	254, 255*.
CLAVEYSON	466.
CLAVIÈRE	616.
CLÉBERG	477.
CLÉMENT	41, 568.
CLÉMENT DE TRINTEGNIES	238.
CLERC	48, 342, 497, 575.
CLERICI	494, 639.
CLERMONT	16, 21, 29, 65, 75, 80, 81*, 84, 92*, 93*, 95*, 106, 107, 112, 113*, 115*, 132, 136, 190, 192, 194, 195, 196, 198, 201, 212, 213*, 216*, 254*, 255*, 300*, 417*, 443*, 447, 464*, 465, 466*, 467, 468, 472, 477, 492, 493*, 498, 499*, 512, 519, 534, 555, 568, 569, 579, 586, 662*.
CLETS, ou LA VAL DES CLETS	16*, 27*, 38, 40*, 41, 85, 86, 147*, 158*, 159*, 172, 173*, 195*, 199, 201, 216*, 217, 300*, 313*, 315*, 339, 367*, 374, 405, 417, 430*, 431*, 436*, 453*, 455, 478*, 496, 516, 518*, 531, 535, 537, 585*, 602, 609, 632*, 662.
CLÈVES	606.
CLEY	283.
CLOD	640.
CLOPET et CLOPPET	291, 497.
CLOS, CLOZ ou DUCLOS	13*, 28*, 40*, 49, 54, 58*, 73*, 74*, 75*, 95, 100*, 101*, 125*, 259, 319, 343*, 377*, 479*, 483, 490, 525, 543*, 551, 588, 597*, 612*, 613*, 618,

	636, 640, 656, 657, 662*, 665, 671 ; voir aussi DUCLOS.
CLOT ou DUCLOT	60*, 671.
CLOUZ	333.
CLUNI	56*.
CLUSE (la)	555.
CLUSES	178, 544.
COORDI DE CARPENETTO	494.
COCASTEL	233, 336, 610.
COCATRIX	555.
COCAULT	303.
COCAVRANI	196.
COCCONTO DI MONTIGLIO	450.
COCHARD	396.
COCHET	167, 301.
COCONATO ou COCCONATO	55, 224, 226.
COCTET	373.
COCUS	169.
COENNUZ	219.
COEUR	71.
COFINET	357.
COGNIN	65, 217*
COHANNIER	405.
COHENARDI	77.
COHENDERIS	324.
COHENDIER	203, 298, 310, 323*, 324*, 325*, 330*, 343, 407, 502*, 609.
COINDRIEU	634.
COJONAY	81, 128*, 129*, 130*, 131*, 135, 316, 320, 371, 609, 669.
COL	56*, 68, 71* ; voir aussi SIBUÉ DU COL.
COLAFFRE	70, 71.
COLIGNY	47, 67, 68, 195, 434.
COLLADON	612.
COLLARD	103.
COLLAT	46, 667.
COLLIET DE BEAUVOIR	561.
COLLIGÉ	240, 338, 405*.
COLLOMB et COLLOMB D'ARCINE	60*, 296, 394, 506*, 524*, 525*, 526, 573, 578, 616.
COLLOMBAT, COLLOMBET, COLLOMBE et COLLOMBI	163, 570*, 571.
COLLONAZ	40*, 41.
COLLONERII	10.
COLLONGES	239, 506.
COLOMBIER	605.
COLONIA	443.
COLONIACO ou COLOGNY	433, 553.
COLONNA	244*, 245*, 445.
COLONNES	565.
COLUNGIS	189*.
COMBAUD (CHIEUSSES DE COMBAUD)	391.
COMBAZ ou LA COMBE	26*, 141*, 615 ; voir aussi DECOMBAZ.
COMBE	654.
COMBLENS	352.
COMERS ou COMMERS	13, 651, 653*, 654*.
COMMERFORD	341.
COMPAGNON	618.
COMNÈNE	71, 131, 292*, 492, 499.
COMPESIÈRES	278*.

COMPEY	24, 35, 75, 76*, 210, 219, 250*, 253, 264, 265, 268*, 272*, 273*, 275, 276, 299, 307, 310, 328*, 329*, 330*, 331, 332, 343, 352*, 353, 355, 356, 358, 359, 363, 364*, 365*, 366*, 368*, 369, 370, 374*, 375*, 376, 377*, 378*, 379, 462, 478*, 479, 504*, 505*, 515, 516, 517, 534, 575, 633, 663*, 679, 683.
COMPOIS	106, 119*, 120*, 147, 257, 281, 284, 314*, 315*, 316, 321*, 367, 566, 575, 612*, 623, 663, 683.
COMPÔTE (la)	87, 157*.
COMTE	118*, 140*, 324*.
CONCISE	265.
CONDÉ	67, 68*, 69, 72.
CONFIGNON	36, 212, 214, 215, 275, 278, 279*, 280*, 301*, 343, 354*, 355, 356*, 357, 364, 368, 372*, 373*, 374, 376, 377*, 378, 379*, 454, 455, 518, 520, 536, 575, 633, 657, 663*.
CONFLENS	154, 174, 339, 357, 453*, 455, 465, 571, 658*, 663*.
CONOD	161.
CONSEIL	375, 378, 552.
CONSTANTIN (DE MAGNY, DE MOUSSY, MOYE, CHA- NAY, etc.)	71, 110, 111*, 118, 120*, 121*, 138, 294, 411, 412, 506*, 521*, 609, 618, 619, 663*, 687*, 688.
CONTEIS	463.
CONTINI	549.
CONVERS	18.
CONZIÉ	12, 16, 106, 115*, 116*, 117*, 120*, 132, 146, 218, 219, 298*, 314, 373, 394, 403*, 416, 505*, 530, 574*, 576*, 618*, 664.
COOKSON	488.
COOTE	595.
COPELLI	241.
COPIER ou COPPIER	53, 63, 341, 553, 640, 641, 390, 354, 355, 379, 518, 536*, 542, 603*, 604*, 664* ; voir aussi GOYET.
CORAL	628.
CORBEAU ou CORBEL	166*, 167*, 664*, 672.
CORBET	396.
CORBIÈRE (la)	307, 372, 373, 663.
CORBIÈRES	308.
CORDELIER DE CHENNEVIÈ- RES (le)	303.
CORDON	75, 369, 380*, 381*, 382, 397, 464, 479, 483, 484*, 485, 496, 528, 542, 618, 647.
CORIO RUFFO	386.
CORNILLON	33, 146, 147, 165*, 170,

	174*, 175*, 177*, 178, 179*, 181, 213, 240, 309, 335*, 431, 456, 535, 538, 540, 581, 597, 646*, 663*, 664*.
CORNU et CORNUT	49, 171.
CORNUTY	237.
CORREIRA	17.
CORS	583, 588*.
CORSIER	307*, 566, 567*.
CORSILLA ou CORTELLAZ	652.
CORTAGIER et CORTAGIN	207*, 357, 573*, 574*, 575*.
CORTEIS	214.
CORTOIS	539.
CORTONET	405.
CORVA (la)	19.
COSSON	455.
COSSONAY	246, 347, 348.
COSTA	74, 140*, 180, 225, 232, 380*, 381, 382, 439, 450*, 473, 475, 492, 499, 526.
COSTA-LA-TRINITÉ	624, 640.
COSTABLE	303.
COSTES	68, 71*, 172, 338, 416*, 585.
COSTIER	44.
COSTIOLE	569.
COTTAREL	650.
COTTEBRUNE	195.
COTTEREL	88.
COTTIN	499.
COTTONE	22.
COU	653.
COUCY	372, 487, 587, 617 ; voir aussi BELLOSSIER et BERNARD DE COUSSY.
COUDRÉE	49*, 632 ; voir aussi AL- LINGES.
COUDREY	31*, 39, 40, 41*, 126, 178, 203, 230, 324, 382, 383, 398*, 483, 493, 538*, 568, 613, 627, 641 ; voir aus- si BLANCHEVILLE.
COUDURIER	381.
COULLOUD	524.
COUR (la)	298, 366, 632.
COURANT	564.
COURERII ou COURRIER	11*, 218, 597.
COURRÈGES	152*.
COURTIL	128.
COURTOIS	260*, 484, 489.
COUSDUN ou COSDAN	474, 475.
COUSIN	586.
COUTIN	634, 660.
COUTIER	336.
COUVETTE	39.
COUZ (la)	689.
COYSE	196, 210.
COYSIA	20*, 21, 23, 62*, 123, 149, 150, 151, 180*, 210, 390, 395, 397, 399*, 484, 490, 544*, 560, 568, 571*, 590, 597, 620*, 650, 664.
COYTOUX	533.
CRACY	267.
CRAMER	546, 629.
CRANS	37, 62*, 98, 158, 172, 176,



	177, 181, 216, 230, 323, 324, 410, 552, 573, 576, 577, 604, 641, 664*, 665.	CUPELIN .....	32*, 33*, 34, 35*, 173*, 176, 182*, 183*, 343.
CRASSUS .....	141, 476*, 606, 645, 646*.	CURCHOD .....	387.
CRÉCY .....	526.	CURIARD .....	198.
CRÉMIEUX .....	450.	CURLAT DE LUCINGE .....	484, 485*, 490.
CREMPIGNY .....	503.	CURNANA .....	5.
CRÉPIN .....	180.	CURSINGE .....	266.
CRÉQUY .....	439.	CURTET .....	7, 168, 392*, 525.
CRESCENT .....	268.	CURTI <i>et</i> CURTY .....	288, 546.
CRESCHEREL .....	16, 17*, 99, 141, 170*, 174, 178, 272, 315, 370*, 399, 457, 480*, 481*, 580, 581, 664.	CURTILLIES .....	400.
CRESO .....	405.	CUSANY <i>ou</i> CUSANI .....	440.
CRESPELLANY <i>ou</i> CRISPEL- LIANI .....	53*, 54*.	CUSIER .....	323.
CRÉSPIN .....	141, 143*.	CUSINAY .....	560*.
CREST .....	19, 36*, 37*, 38, 122, 204, 232, 276, 281, 282, 291*, 302, 334, 344, 367, 371, 374, 397, 414, 492, 521*, 544, 561*, 563, 568, 601, 613, 633, 641, 657, 665 ; <i>voir aussi</i> DUCREST.	CUSINENS <i>ou</i> CUSENENS ..	216, 365, 538, 560*, 578, 604*, 617.
CRESTO-FOYA .....	312.	CUSSIGNY .....	540.
CRÈTE (la) .....	586, 652*.	CUTTICA DI CASSINE .....	494.
CRÉTET .....	624.	CUYDEL .....	63*.
CREVOLA .....	439.	CUYNE <i>et</i> CUYNES .....	16*, 83, 90, 95*, 455, 481, 665.
CRINSOZ .....	47.	CYMIER .....	567.
CROCHET (DE HERVESIIS) ..	92.	CYVOCT .....	<i>voir</i> CIVOCT.
CROCHET (de Montermi- nod) .....	95*, 115*, 213 ; <i>voir aussi</i> MONTERMINOD.	DAILLON .....	197.
CROCHON .....	201, 24.	DALLAIRE .....	240.
CROISENOZ .....	521.	DALLIÈRES .....	237.
CROISON .....	113, 120.	DALLOZ .....	406.
CROIX (la) <i>ou</i> DE CRUCE ..	14, 17, 20*, 34, 35, 62, 99, 151, 170, 171*, 176*, 177*, 180, 183, 209*, 210, 212, 214, 219*, 228, 237, 310, 373, 409, 627, 684.	DALMAZ DE MARCHAND ...	124, 148*, 207*, 240, 508, 604, 605*, 606, 673 ; <i>voir</i> DARMAZ.
CROIX D'ARARE (la) ....	560*.	DAMAS .....	477.
CROIX D'ARJON (la) .....	108, 109*.	DANCE <i>ou</i> D'ANSSE .....	489.
CROLLES .....	14.	DANEL .....	659.
CROPTÉ DE BEAUVAIS (la)	444.	DANIEL .....	521.
CROSE <i>et</i> CROZE .....	344, 629.	DANTAND .....	268.
CROSETA .....	535*.	DANTON .....	526.
CROSIO .....	446.	DAPPRATO .....	110.
CROSO .....	402.	DARDAGNY .....	575.
CROTTE .....	618.	DARDEL .....	4, 247, 266, 281, 366, 512, 519*, 530*, 532, 535*, 536, 537*, 586*.
CROUBEL .....	407.	DARDIER .....	16*.
CROUSAZ .....	24, 25.	DARESTE DE LA CHAVANNE	134.
CROUZ .....	539.	DARMAND .....	237.
CRUAS .....	465.	DARMAZ .....	146 ; <i>voir</i> DALMAZ.
CRUSEILLE .....	462.	DARNEX .....	252.
CRUSILLAT .....	593, 594.	DARRAGON .....	629.
CRUSSOL .....	514.	DASSIER .....	637.
CUAZ .....	487.	DASSIGNIER .....	521.
CUDURIER .....	539.	DAVAT .....	671.
CUER-COCY .....	372, 455*.	DAVID .....	7*, 12, 233, 394*, 395*, 468, 490, 580, 660, 669.
CUIS .....	632.	DAVIET .....	241, 507, 561, 614, 615*, 659.
CULEX .....	356.	DAVONAY .....	637.
CULLATA .....	621, 623.	DAVRIEUX .....	417.
CULLY .....	269.	DÉAGE (DAGIO) .....	181, 338, 405, 408, 410*, 485, 521, 611, 625, 665.
CUMIANA .....	652*.	DÉANTE .....	610, 646.
		DEBORNAND .....	610.
		DECHEVRENS .....	637.
		DECOMBAZ .....	636*, 637.
		DECoux .....	415.
		DECOUZ .....	541.
		DEDONS DE PIERREFEU ...	122, 628*.
		DEFARGE .....	122*.
		DEGAILLON .....	240*.
		DEGASES .....	332, 333.

DELALLE <i>ou</i> DE L'ÂLE ....	125, 126*, 680.	DIJON DE CUMANE .....	60.
DELATOUR .....	176.	DINAT .....	71.
DELAUNAY .....	174, 406.	DIOC .....	539.
DEL BENE <i>ou</i> D'ELBÈNE ..	110*, 236.	DISIMIEU .....	321, 471.
DELÉVAL .....	<i>voir</i> LÉAVAL.	DISY .....	47.
DELESCHAUX .....	233.	DIVONNE .....	246, 264, 352, 353.
DELESVAUX .....	173*.	DODEMANT .....	628.
DELETTAZ .....	636.	DODICI DI VISERANO .....	549.
DELEX .....	18*.	DODSWORTH SMITH .....	494.
DELEYDEVANT .....	243.	DOGNAZ .....	281.
DELISLE .....	205.	DOGNERII .....	237.
DELOÈS .....	102*, 283.	DOMBEY .....	634*.
DELON DE VAUX .....	383.	DOMEN .....	38*, 101, 177, 233, 234, 334*, 405, 406, 642.
DELYONS .....	268.	DOMENGET .....	593.
DEMARCHAND .....	249 ; <i>voir aussi</i> DALMAZ DE MARCHAND.	DOMPÈRE <i>et</i> DOMPERA ...	14, 323.
DEMOTZ .....	<i>voir</i> MOTZ.	DOMPIERRE .....	278*, 279, 467*.
DÉNARIÉ .....	296.	DOMPMARTIN .....	367, 413*.
DENIS <i>ou</i> DENYS .....	406, 412, 474, 508, 546 676*.	DOMPNIER .....	565.
DENONS .....	389.	DOMPSURE .....	390.
DENTAND .....	485*, 673.	DONATZ .....	326.
DÉOMÈRE .....	98.	DONEUX .....	634, 635*.
DEPASSIER .....	37, 232.	DONNELOYE .....	249.
DEPERSE <i>et</i> DESPERSES ..	207, 597.	DONNET .....	641.
DEPLACE .....	203.	DONNIER .....	619, 625.
DEPLURA .....	98.	DONS .....	225, 577.
DEPRA .....	207.	DONZIER .....	49.
DEPRÉ .....	99.	DORGEIOISE .....	401, 454, 566.
DÉRÉE .....	137*, 154, 315, 340, 342, 502*, 503, 580, 639*, 640, 665.	DORIA .....	340, 341, 439, 445, 448.
		DORMY .....	493.
DÉREQUES .....	120.	DORTANS <i>et</i> DORTENGO ..	63, 566, 603, 627.
DÉRIOUX .....	624.	DOUCET .....	101, 118*.
DERRIER .....	564, 565*.	DOUCEY .....	405.
DERUAZ .....	637.	DOUGLAS .....	486.
DESAIRES .....	591.	DOUX .....	68.
DESBOIS .....	231.	DOYT .....	98*.
DESBORDES .....	667.	DRAILLANS .....	276.
DESCHAMPS .....	115, 410, 665, 667.	DRAKE DEL CASTILLO ...	495.
DESCOMBES .....	104.	DRÉE .....	383.
DESCOTES .....	296.	DRÉNEC .....	543.
DESERVETAZ .....	112, 230, 620.	DREUX .....	435, 437.
DESMANET DE BIESME ....	387.	DREVET .....	673.
DESMOULINS DE LEYBARDIE	616.	DRO .....	13, 14*.
DESPLANS .....	47.	DROUAS .....	628*.
DESPRÉS .....	549.	DROYSIER <i>ou</i> DROYSIACO.	11, 366, 575, 667.
DESSAIX .....	103*, 627.	DRUJON .....	54, 260*, 401, 491, 618.
DESSERSIER .....	<i>voir</i> ANNECY.	DRUYN .....	563.
DESTRAZ (STRATA) .....	310.	DUBÉY .....	168.
DESTRUZ .....	300.	DUBOIN ( <i>et</i> DU BOIN) ...	138*, 139, 414, 568, 662, 665.
DÉTHIEUX .....	238, 629.	DUBOST .....	130.
DETOYRE .....	288.	DUBOULOZ .....	337, 616*, 642.
DEVENS <i>ou</i> DEVENTZ .....	640, 644.	DUBOYS .....	229, 230*, 231.
DEVOLEY .....	391, 474 ; <i>voir aussi</i> IVO- LEY.	DUC .....	344, 684*.
		DUCHASTEL .....	606*, 607* ; <i>voir aussi</i> CHATEL <i>et</i> CHASTEL.
DEVORSE .....	406.	DUCHESNE .....	70, 395*, 614.
DEXTRI .....	299.	DUCIS .....	108.
DEYRENT .....	109.	DUCLOS .....	180, 181*, 204*, 226, 231*, 232, 294, 387, 414*, 606, 641 ; <i>voir aussi</i> DU CLOS.
DIAN <i>et</i> DYAN .....	148, 597, 627.	DUCLOT .....	<i>voir</i> CLOT.
DIAT (la) .....	507, 688.	DUCREST .....	22*, 54*, 288, 332, 333*, 392, 396, 406, 639, 641, 671 ; <i>voir aussi</i> DU CREST.
DICHAT .....	40, 58, 59, 591.		
DIDIER .....	568, 583, 584.		
DIDOLLET .....	30.		
DIEMAR .....	526.		
DIESBACH .....	282, 374.		
DIEULEFILS <i>alias</i> MAGNIN .	16, 17, 20, 21, 80, 81*, 82, 92*, 93, 201, 567.		



DUCRUET *ou* DUCRUEZ .. 148, 240.  
 DUFU ..... 30.  
 DUFOUR ..... 21, 251, 288, 296, 302, 397,  
 621, 655 ; *voir aussi*  
 FOUR (DU).  
 DUFRESNE ..... 27, 337, 394.  
 DUGIT-FINAT ..... 144.  
 DULAC ..... 168, 238.  
 DULON ..... 282.  
 DUMAS *et* DUMAX ..... 231, 634\*, 635.  
 DUMON ..... 239.  
 DUMONAL ..... *voir* MONAL (DU).  
 DUMONT ..... 40, 168, 296, 406, 637.  
 DUNAND ..... 588, 597\*.  
 DUNANT ..... 17, 18, 19, 233\*, 492, 525\*,  
 563, 612, 636.  
 DUPARC ..... 296.  
 DUPAS ..... 321, 642.  
 DUPASQUIER ..... 104, 410.  
 DUPLESSIS ..... 607.  
 DUPORT ..... 62.  
 DUPRAT *et* DUPRAZ ..... 240, 569, 670.  
 DUPRÉ ..... 597.  
 DUPUIS, DUPUY *ou*  
 DUPUIS ..... 101, 231, 260, 290, 408,  
 488, 508.  
 DURAND ..... 125, 204, 205, 496.  
 DURAND DE GÉVIGNEY ..... 185.  
 DURAND DE VILLERS ..... 134.  
 DURANDARD ..... 551, 586, 587, 625.  
 DURIER ..... 109.  
 DUROCH ..... 615.  
 DUTURREIL ..... 176.  
 DUVERGER ..... 195.  
 DUVERNAY *ou* DUVERNEY .. 410\*, 416 ; *voir aussi* DU  
 VERNEY.  
 DUYN ..... 141, 148\*, 154, 155, 211,  
 214, 228, 270\*, 271\*, 274,  
 280, 281\*, 282, 364, 372,  
 454, 455, 531\*, 542, 584\*,  
 586, 621, 623, 665\*, 667.  
 DUYN-MARESCHAL ..... 47, 54, 88, 164, 257\*, 540\*,  
 543.  
 DYAN ..... *voir* DIAN.  
 DYVONE ..... 64\*, 65, 128, 129\*, 627\*,  
 664.  
 ECHALLON ..... 225\*, 555, 566, 577.  
 ECHAQUET *ou* ESCHAQUET. 62, 110, 120, 329, 507, 508,  
 514, 640, 641, 642.  
 ECHELLES ..... 462.  
 ECHERNY ..... 26, 27, 316.  
 ECHOT ..... 303.  
 ECOSSE ..... 437.  
 EGMONT ..... 443.  
 EICKSTEDT ..... 72.  
 ELOYSE ..... 520, 604\*, 685.  
 EMERAUDE ..... 344.  
 EMERIC (EMERICI) ..... 16, 275\*, 319\*, 320\*.  
 EMPEREUR ..... 231\*.  
 EMYN ..... 370.  
 ENGHEN ..... 67.  
 ENGUICOZ ..... 33.  
 ENTREMONT ..... 13, 75, 80, 83, 454.  
 EPAGNY ..... 77, 275, 276, 281, 359,  
 360\*, 361\*, 366, 370\*,  
 378\*, 506\*, 567, 601,  
 602\*, 603\*, 604\*, 605,

621\*, 665, 667, 677,  
 688\*.  
 EPIGNIE ..... 566\*.  
 ERLINGEN ..... 99.  
 ESCALLONAT ..... 5\*.  
 ESCHERASUZ ..... 266.  
 ESCOFFIER ..... 201\*.  
 ESCRIVIEUX ..... 96, 97, 191\*, 192, 479.  
 ESCULLEZ ..... 20.  
 ESPAGNE *ou* ESPAIGNE .... 234, 319\*, 320\*, 376, 378,  
 439, 441, 446.  
 ESPERLIN ..... 24.  
 ESPINAC ..... 301, 302\*.  
 ESPINASSE ..... 130.  
 ESPINIER ..... 359 ; *voir aussi* EPIGNIE.  
 ESSARTS ..... 114\*, 115.  
 ESSENEVAY ..... 268, 269\*, 274, 275, 621\*,  
 656.  
 ESTANCHE (1<sup>e</sup>) *et* ETANCHE  
 (1<sup>e</sup>) ..... 252, 669.  
 ESTAVAYER ..... 65, 248, 273, 278, 471.  
 ESTE ..... 316, 434\*, 439\*, 440, 442,  
 443\*, 444, 448, 492, 493,  
 627.  
 ESTELLAZ ..... 612.  
 ESTÉVENANS ..... 268, 269.  
 ESTHAUT ..... 373.  
 ESTRÉS ..... 301.  
 ETANG (1<sup>e</sup>) ..... 444.  
 ETAUX *ou* ESTAUX ..... 120, 331\*, 343\*, 405, 413,  
 539, 640.  
 EUSTACHE ..... 399.  
 EVORDES ..... 512.  
 EVRARDI ..... 65.  
 EXCALLINAT ..... 40.  
 EXCOFFON ..... 22, 56, 590, 625, 665.  
 EXERTIER ..... 237, 641.  
 EYMION ..... 156\*, 157, 158\*, 160, 217\*.  
 EYSOD ..... 613.  
 EZERY ..... 226.  
 FABRI DE BIGNINS ..... 325.  
 FABRI DE PRATIS ..... 33, 34\*.  
 FABRI *ou* FABRY ..... 128, 389, 405, 406, 456,  
 490.  
 FALAVELLI ..... 39.  
 FALCONE ..... 104.  
 FALLETTI ..... 22.  
 FALQUET ..... 4, 296.  
 FALVERIO ..... 188.  
 FAMEL ..... 409.  
 FAMELLOZ ..... 48.  
 FANSONNEX ..... *voir* FONCENEX.  
 FARAMAS ..... 94.  
 FARDEAU ..... 407.  
 FARDEL ..... 74, 75, 403\*.  
 FARNÈSE ..... 440, 441, 442.  
 FAROAZ ..... 249.  
 FAROD ..... 652.  
 FAUCHER ..... 475\*, 665.  
 FAUCHIER ..... 391.  
 FAUCIGNY ..... 34, 153, 204, 262\*, 265,  
 266\*, 306\*, 308\*, 309\*,  
 329, 347, 352\*, 353\*,  
 373\*, 434\*, 435, 457,  
 462\*, 463, 513, 514, 519\*,  
 528, 529, 530, 535\*, 540,  
 553, 600, 631\*, 665 ;  
*voir aussi* LUCINGE.

FAUG ..... 30\*.  
 FAUGE ..... 7.  
 FAULCON *ou* FAUCON .... 252, 253, 378, 381\*, 507,  
 555, 569.  
 FAURE ..... 128, 391, 392\*, 484\*, 648,  
 650 ; *voir aussi* FAVRE.  
 FAUSSONE-BOTTEGA ..... 55\*.  
 FAUX ..... 302.  
 FAVERGE (la) ..... 110, 111\*, 112\*, 113\*, 120,  
 157\*, 158, 160\*, 162, 292,  
 321, 336\*, 523, 526\*,  
 607\*, 662, 666, 675.  
 FAVERGES ..... 198, 373, 457.  
 FAVIER ..... 16, 59, 102, 103, 104\*,  
 141\*, 148, 185, 242, 243,  
 290, 387, 591, 627, 649\*,  
 666.  
 FAVRAT ..... 49, 103, 294, 295, 490,  
 614\*, 666.  
 FAVRE *ou* FABRI ..... 3, 17, 23, 26, 52, 54, 68\*,  
 113\*, 151\*, 177, 181, 203,  
 204, 231, 237, 266, 317,  
 389, 413, 538, 556, 557,  
 567, 597, 621, 642, 650,  
 654, 666\*, 671.  
 FAVRE D'USILLON ..... 325, 332, 342.  
 FAVRE DE LATUDE ..... 390.  
 FAVRIA ..... 449.  
 FAY ..... 25\*.  
 FAYET ..... 286.  
 FAYETTE (la) ..... 302.  
 FÉ ..... 637.  
 FÉGELY ..... 240.  
 FÉJOZ ..... 565.  
 FÉLIX ..... 144\*.  
 FENOIL ..... 476.  
 FENOUILLET *ou* FENOILLET  
 FÉOLA (la) ..... 575.  
 FER ..... 41.  
 FÉRIPOT ..... 405.  
 FERLEY ..... 144\*, 545, 568, 624, 625\*.  
 FERLIN ..... 562.  
 FERNAY ..... 39, 246, 276\*, 277, 367\*,  
 530, 534, 633, 669.  
 FERNEX ..... 302, 489, 614.  
 FERRARI ..... 662.  
 FERRARIS DE CELLE ..... 295.  
 FERRARY ..... 126.  
 FERRIER (FERRERII) ..... 276, 360, 402\*, 556\*.  
 FERRERO ..... 96, 97, 103, 239, 439, 440,  
 441, 450\*, 495, 546.  
 FERRI DEI CASTRACANE .. 238.  
 FERRIÈRES ..... 33\*, 34\*, 35\*, 43, 97,  
 317, 666.  
 FERROD DE SARRE ..... 119, 321, 334.  
 FÉSIGNY ..... 150, 294, 317, 533, 557,  
 666 ; *voir aussi* VIN-  
 CENT.  
 FESQUET ..... 629.  
 FESTI ..... 42, 319, 456, 567, 623.  
 FÉTERNE ..... 262, 329.  
 FÉTIONNEU ..... 533.  
 FEU ..... 383, 628.  
 FEUGIÈRE (la) *et* FUGIÈRE  
 (la) ..... 386, 502.  
 FEURS ..... 272, 477.

FICHARD ..... 636.  
 FICHET ..... 114, 173, 178, 200, 201.  
 FIESQUE (FIESCHI) ..... 434, 449, 450.  
 FIGUET ..... 145\*, 546, 550, 588\*.  
 FILIPPI ..... 152.  
 FILLIARD ..... 242, 290.  
 FILLINGS ..... 33, 666\*, 675.  
 FILLIOL ..... 568.  
 FILLION ..... 303.  
 FILLY ..... 491.  
 FINAZ ..... 134, 536.  
 FINIELS DE BONREPOS ... 486.  
 FIOT ..... 649.  
 FIRINO ..... 287.  
 FISTILLIEU ..... 430, 483, 649.  
 FLAMENS ..... 81\*.  
 FLAMES ..... 56, 683.  
 FLANDRES ..... 215, 434\*, 436, 448.  
 FLANDRIN ..... 259\*.  
 FLAVIGNY ..... 107, 116.  
 FLÉARD *et* FLÉCHARD .... 130, 199, 224.  
 FLÉCHÈRE (la) ..... 8, 26\*, 27\*, 28, 40, 63,  
 102, 203\*, 227\*, 230, 231,  
 272, 293, 300, 310\*, 312,  
 314, 317, 321, 338, 359,  
 389, 412, 485\*, 488, 489,  
 526, 533, 541, 567, 572,  
 576, 578, 581\*, 587, 592,  
 613, 666\*, 667, 672.  
 FLEURY ..... 239.  
 FLOCCARD ..... 58\*, 526, 644, 645\*, 646\*.  
 FLON ..... 36\*, 563\*, 667, 669.  
 FLORET ..... 88\*, 275, 323, 507.  
 FLOTARD ..... 238.  
 FOÈX ..... 636.  
 FOIX ..... 368\*, 443\*.  
 FOLLIERI ..... 590.  
 FOLLIET ..... 330\*, 352, 531, 537, 603,  
 604\*, 606, 626, 639, 641,  
 680.  
 FONCENEX *ou* FANSONAY . 652, 680\*.  
 FONCET ..... 542, 659.  
 FONTAINE (la) ..... 251, 396, 521.  
 FONTANEL ..... 69, 524.  
 FONTANY ..... 566.  
 FONTENILLE ..... 287.  
 FORAS ..... 27, 28\*, 46, 48, 191, 201,  
 250, 252\*, 310, 322, 330\*,  
 331, 336, 338, 339, 376,  
 377, 383, 408, 502, 505,  
 539\*, 541, 596\*, 612\*,  
 615, 657\*, 667\*.  
 FORCALQUIER ..... 435.  
 FOREST (la) ..... 110, 111, 115, 122, 128\*,  
 130\*, 198, 204, 205, 214,  
 222\*, 224\*, 225, 226, 227,  
 257, 259, 332, 336, 339,  
 380, 381, 386, 390, 398\*,  
 401\*, 402\*, 403\*, 410,  
 465, 473, 475\*, 477\*, 486,  
 493, 499, 506\*, 521, 533\*,  
 541, 544, 552, 620, 629\*,  
 647, 652\*, 653.  
 FORESTI DI SAN NAZZARO . 549.  
 FORESTIER ..... 26, 28, 53\*, 54\*, 315\*.  
 FORÈTS ..... 434, 435.  
 FOREZ ..... 447\*, 448.







GRAFFENRIED ..... 280, 281\*.  
 GRAFFION ..... 117, 201, 571.  
 GRAFFIONE ..... 449.  
 GRAFF-PLAISANÇON ..... 234.  
 GRAILLY ..... 253, 321, 336, 482, 554,  
 555, 612\*, 613\*, 622, 636,  
 666, 671\*, 689.  
 GRAMMONT *et* GRAMONT .. 329, 406, 465, 474\*, 541.  
 GRAND ..... 408\*.  
 GRANDCHAMP ..... 483, 550, 551.  
 GRANDIS ..... 296, 465.  
 GRANDJEAN ..... 71\*.  
 GRANDMAISON ..... 149.  
 GRANDMONT (GRANDIMONTE) 34\*, 247.  
 GRANDRYE ..... 637.  
 GRANDSON ..... 65, 75, 192, 195, 269, 348\*,  
 351\*, 358, 447, 455, 579.  
 GRANÉRY ..... 410.  
 GRANGE ..... 54, 65, 68, 101, 580.  
 GRANGE (la) ..... 200, 289, 383, 491, 521,  
 543, 609, 666\*, 671\*.  
 GRANGES (des) ..... 652.  
 GRANIER ..... 52, 100, 110, 220\*, 381,  
 440, 483\*, 620\*, 664.  
 GRASSE ..... 449.  
 GRASSET ..... 390.  
 GRASSIER ..... 408\*.  
 GRATTE ..... 484.  
 GRAVE (la) ..... 9, 100, 230, 257, 352, 362,  
 366, 367\*, 368, 381\*, 409,  
 414, 415.  
 GRAVERNAZ *ou* GRAVERNEL 530, 532\*, 536, 537, 606.  
 GRAVESANA ..... 435.  
 GRÉGAINE ..... 396\*.  
 GREGLIACO ..... 77.  
 GRELL ..... 489.  
 GRENAUD ..... 113, 142, 206, 207, 671,  
 677.  
 GRENAZ *ou* GRÈNE ..... 120, 625.  
 GREYRES, GRÈRES *ou*  
 GRIÈRES ..... 355, 368, 372, 373.  
 GRESSIEUX ..... 471.  
 GRÉSY ..... 159, 308, 353, 462, 463,  
 502, 529, 671 ; (*voir*  
*aussi* GREYSIER).  
 GREYFIÉ ..... 9, 123, 139, 491, 623, 624\*,  
 625\*.  
 GREYNOD ..... 13, 579.  
 GREYSIER ..... 75, 77, 246, 248, 249\*,  
 276\*, 277, 278\*, 279\*,  
 281\*, 293, 308\*, 309,  
 356\*, 365, 366, 367, 514,  
 534, 535\*, 671.  
 GRIBALDY ..... 41, 88, 240, 253, 414, 555,  
 580\*, 581\*, 671.  
 GRIFFERACTI ..... 175.  
 GRILLET ..... 224, 440, 450\*.  
 GRILLET DE L'ÉTANCHE .. 292.  
 GRILLY ..... 300\*, 301\*, 303, 369, 555  
 (*voir aussi* GRAILLY).  
 GRIMALDI ..... 383, 439\*, 450, 594\*.  
 GRIMALIS ..... 171.  
 GRINDAZ ..... 209.  
 GRINGALLET ..... 539\*.  
 GRIOTYER ..... 456.  
 GRIVEL ..... 36.  
 GROING ..... 302.

GROLÉE ..... 135, 159, 196, 197, 224,  
 259\*, 369, 380\*, 458, 464,  
 471\*, 478, 544, 545\*, 561,  
 574\*, 576\*, 577, 578, 580.  
 GROLLIER ..... 341.  
 GROPALLO ..... 446.  
 GROS ..... 266, 319, 354, 540.  
 GROSBERT ..... 60.  
 GROSJEAN *ou* GROSSI  
 JOHANNIS ..... 12, 158.  
 GROSSET ..... 41, 100, 175, 570, 671.  
 GROSSI ..... 280, 311\*.  
 GROUCHY ..... 116.  
 GRUEL, GRUET *ou* GRUETI 21, 25, 64, 162, 165, 204,  
 230, 291, 330, 340, 586\*,  
 596, 597\*, 610, 650\*,  
 672\*.  
 GRUFFY ..... 2, 8\*, 9, 157\*.  
 GRUMAIL *et* GRUMAL .. 326\*, 624\*.  
 GRUYÈRES ..... 24\*, 25\*, 46, 47, 96, 195\*,  
 247, 278, 279\*, 348, 369,  
 455, 468\*, 471, 478, 579.  
 GUAPT ..... 293.  
 GUARRACA ..... 495.  
 GUASQUIS *ou* GASQUIS .. 332, 335.  
 GUAT (le) ..... 653.  
 GUDAKOWSKA ..... 152.  
 GUELDRES ..... 437.  
 GUERRA ..... 592.  
 GUERRES ..... 557.  
 GUERS *et* GUERSI ..... 191, 192, 216, 601.  
 GUEYMARD ..... 458.  
 GUGGE ..... 98.  
 GUICHARD ..... 323.  
 GUICHARD DE LA LINIÈRE 287.  
 GUIDEBOIS ..... 63, 176\*, 672\*.  
 GUIFFREY ..... 131.  
 GUIGON ..... 387.  
 GUIGOZ *ou* GUIGUES .. 70, 125, 162, 164.  
 GUILLAUMAZ ..... 636, 673.  
 GUILLENS *et* GUILLENT .. 273, 618.  
 GUILLERMET ..... 634, 635.  
 GUILLET *ou* GUILLET, de  
 Monthoux ..... 27, 31, 40, 97, 110, 119,  
 146, 148\*, 291, 361, 370\*,  
 371, 391, 487, 541, 616,  
 672, 674.  
 GUILLOMONT ..... 634.  
 GUILLOT ..... 167, 635.  
 GUILLOUX ..... 628.  
 GUI SAC ..... 152.  
 GUISE ..... 361.  
 GULE ..... 319.  
 GULTO (GOLET ?) ..... 86.  
 GUMÉRY ..... 588.  
 GUMOËNS ..... 26, 27, 303, 562, 563.  
 GUT ..... 524.  
 GUTEMBERG ..... 488.  
 GUY ..... 164, 569.  
 GUYON ..... 656\*.  
 GUYON ..... 614.  
 GUYOT ..... 95, 102\*, 259.  
 GUYROD *ou* GUYROT .. 32\*, 332, 641, 645.  
 GYE ..... 456\*.  
 HABSBOURG ..... 434.  
 HAINAUT ..... 447.  
 HALLOT DE MUSSANO .. 495.

HAMPTONWICK ..... *voir* PHELPH.  
 HARAUCOURT ..... 540, 594.  
 HARDY DE LA TROUSSE .. 494.  
 HARQUEVILLE ..... 492.  
 HATON ..... 147.  
 HAUDOT DE POSSESSE .. 287.  
 HAUTEFORT ..... 223.  
 HAUTERIVE ..... 679 ; *voir aussi* MOREL.  
 HAUTEVILLE ..... 29, 279, 280, 355, 356, 363,  
 366, 367, 368\*, 369\*,  
 371, 373\*, 374\*, 430\*,  
 444, 457\*, 468\*, 503\*,  
 504\*, 505, 529, 530\*,  
 531\*, 534\*, 535, 536, 537,  
 672\*.  
 HÉLOYSE ..... *voir* ELOYSE.  
 HERBEYS *ou* HERBESIO .. 80\*, 81\*, 90, 92, 93\*, 125\*,  
 430, 454.  
 HERBST ..... 489.  
 HÉRICOURT ..... 587.  
 HÉRISSEM ..... 238.  
 HÉRITIER ..... 242\*, 243\*, 260, 296, 326.  
 HERMANCE ..... *voir* St JOEIRE *et* St MI-  
 CHEL.  
 HERMITE (L') ..... 39, 41, 249, 250\*.  
 HÉROUVILLE ..... 499.  
 HESSE-RHEINFELS ..... 206, 441\*, 445.  
 HEURTEUR ..... 60.  
 HOCÉDÉ DU TREMBLAY .. 586.  
 HOESSLIN ..... 488.  
 HOHENFELS ..... 488.  
 HOHENSBRÉCK ..... 386, 387.  
 HOHENZOLLERN ..... 3, 444.  
 HOLLANDE ..... 399, 480, 481.  
 HOLSTEIN ..... 132.  
 HOLZ ..... 489.  
 HOPITAL (l') ..... 74.  
 HORNES ..... 321.  
 HOSTE, L'HOSTE *ou* HOS-  
 PITIS ..... 74, 183, 319\*, 632\*.  
 HOUGHTON ..... 690.  
 HUBERT ..... 134.  
 HUDRIOD-FERRA ..... 570.  
 HUET DE ST-PIERRE .. 167.  
 HUGARD ..... 138, 181\*.  
 HUGON ..... 639.  
 HUGONIN ..... 281, 283\*.  
 HUISSEND ..... 69.  
 HUMBERT ..... 22, 23, 123, 129, 251, 597\*,  
 9, 20, 122, 234\*, 352, 353\*,  
 362, 366, 379, 507\*, 508,  
 544, 571, 572, 598, 609\*,  
 672\*.  
 HUNDT DE LAUTTERBACH .. 488.  
 HURTADO DE MENDOZA .. 371.  
 HYSANIA ..... 253.  
 ILLENS, ERLAINS *ou* YL-  
 LENS ..... 25, 279, 371\*, 378\*, 379\*,  
 683.  
 INCISA-BECCARIA ..... 117.  
 ISLE (L') *ou* LILE ..... 491\*.  
 ISNARDI ..... 223.  
 ISNARDO DEL CASTELLO .. 450.  
 ISSUARD ..... *voir* YSSUARD.  
 IVOLEY ..... 178, 254, 398, 649 ; (*voir*  
*aussi* DEVOLEY).  
 JACOB ..... 524, 525.

JACQUARD ..... 143.  
 JACQUEMIN ..... 641.  
 JACQUEROD *ou* JACQUEROD-  
 LOYS ..... 27, 36\*, 332, 623 ; (*voir*  
*aussi* LOYS).  
 JACQUES ..... 236, 290, 593, 597.  
 JACQUET *et* JAQUET ..... 7\*, 152, 282.  
 JACQUIER ..... 49, 80, 101, 140, 213, 240,  
 375, 508, 584.  
 JAHAM ..... 496.  
 JAILLET *ou* JALLIET ..... 38\*, 60, 103, 104, 138, 233,  
 300, 466, 484\*, 485\*, 490,  
 566, 614\*, 672\*.  
 JANIN ..... 62, 63.  
 JANINE ..... 680.  
 JANSON ..... 444.  
 JANTHON JORDANE ..... 475.  
 JANVILLE ..... *voir* JOINVILLE.  
 JAQUILLARD ..... 292.  
 JARRIAND ..... 591.  
 JARSAIGNE ..... 354.  
 JARSAILLON ..... 586.  
 JAUCOURT ..... 360.  
 JAY ..... *voir* GEX.  
 JAYR ..... 635\*.  
 JEANJOT ..... 60.  
 JENVILLE ..... *voir* JOINVILLE.  
 JOANAS ..... 377.  
 JOGERAND DE CONS ..... 17, 33, 359, 502.  
 JOINVILLE, JENVILLE *ou*  
 GENVILLE ..... 100, 313, 356, 366, 447,  
 514\*, 517\*, 646.  
 JOLINETTE ..... 375.  
 JOLY ..... 24\*, 25\*, 26\*, 27\*, 32, 58,  
 59\*, 76, 177, 270, 314,  
 316, 326, 379, 380\*, 381\*,  
 578, 607, 612, 613\*, 672\*.  
 JOMEY ..... 216.  
 JOMIER ..... 642.  
 JORDANE ..... 34, 214, 503\* ; (*voir aussi*  
*JANTHON*).  
 JORDANET ..... 621.  
 JORDANI ..... 403.  
 JORDENS ..... 546.  
 JOREL ..... 42.  
 JORNET ..... 353.  
 JOSSERAND ..... 645.  
 JOUGLAR ..... 211.  
 JOURDANNA ..... 215.  
 JOUZ ..... 183.  
 JOVET ..... 145.  
 JUGE ..... 12, 159, 256, 290, 394\*,  
 395, 397, 508, 524, 572\*,  
 605, 673\*.  
 JUGE DE LA CULAZ ..... 568.  
 JULLEY ..... 357.  
 JULLIAN ..... 58\*, 59.  
 JULLIARD ..... 645.  
 JURIA ..... 136, 515.  
 JUSSIER, JUSSIEZ *ou*  
 JUSSY ..... 31, 48, 281\*, 536\*, 554\*,  
 555\*, 556, 633\*.  
 JUTIGNINGE ..... 41\*, 280, 282.  
 KALSER DE MAASFELD .. 489.  
 KESKOWITH ..... 283.  
 KIBOURG ..... 434, 463.  
 KIRGENER DE PLANTA .. 185.







LYOBARD .....	203, 272*, 355, 366, 479, 570, 580, 605*.
MACCARD .....	301.
MACHARD .....	28, 50*, 179*, 204, 300, 406, 409, 412*, 489, 613, 628, 675; <i>voir aussi</i> CHASSEY et CHILLAZ.
MACHET .....	52*, 236*, 257.
MACHIERAT .....	448.
MACHILLY .....	26.
MACHON .....	336.
MACOGNIN .....	12*, 16, 20, 109, 240, 473*, 498.
MADRUZZO .....	474.
MAFFREY DE LA CHARNÉE .....	141.
MAGDELAIN .....	18, 54*, 70, 125*, 126*, 161, 178, 179, 180, 498, 545*, 551, 568, 571, 587, 675.
MAGISTRI .....	651; <i>voir aussi</i> MAITRE.
MAGNI .....	604.
MAGNIN .....	14, 21, 22*, 121, 167*, 190, 296, 394, 567, 650*; <i>voir aussi</i> DIEULEFILS-MAGNIN.
MAGON DE BOISGARIN .....	445.
MAILLAND .....	317.
MAILLANS ou MALLIANS .....	507*, 524*, 618*, 675.
MAILLARD .....	2, 53, 206*, 240*, 314, 480, 492.
MAILLE et MAILLIE .....	292.
MAILLET ou MALLIET .....	406, 587, 603, 613, 633, 637.
MAINE .....	379.
MAISON (la) .....	89, 356, 538, 539, 636.
MAISTRE .....	134, 286, 326, 594, 596*, 615*, 616.
MAITRE .....	406, 409, 571; <i>voir aussi</i> MAGISTRI.
MAIZONIS .....	373.
MALABAILA .....	444.
MALAGNY .....	353, 355, 356, 362.
MALAIN .....	301.
MALASPINA .....	504.
MALBUISSON .....	407*.
MALCONTENT .....	637.
MALEPRADE .....	72.
MALEPUE .....	376.
MALET .....	35.
MALFATTI DE MONTE TRETTO .....	387.
MALINES .....	119*; <i>voir aussi</i> BERTOUD.
MALLEVILLE .....	225.
MALLINGRE .....	96.
MALLIO .....	309.
MALLIONE .....	310, 311.
MALMONT .....	86.
MALO .....	415.
MALPRÉ .....	195.
MALSAIN .....	325*.
MALYVERT et MALIVERT .....	150, 234, 272, 340*, 689*.
MANASSÈS .....	14.
MANCINI .....	227, 444.
MANDOLLAZ .....	22, 111, 113*, 160, 169, 181, 270*, 370, 413, 414, 604*, 640, 675.
MANESSY ou MANISSIER .....	10, 11, 16, 111, 113, 159, 161*, 352, 539*, 541, 628, 688.

MANEY .....	138*, 203, 491*, 538, 550, 607; <i>voir aussi</i> BARBIER.
MANGLIER .....	344.
MANISSIER .....	<i>voir</i> MANESSY.
MANLICH .....	281.
MANNO .....	233.
MANSORT et MANSOZ .....	240, 647.
MANTELLI .....	383.
MANUEL .....	44*, 124*, 125, 126*, 146, 151, 479, 580, 675.
MAR (la) ou LAMAR .....	25, 163, 259, 267, 290, 315, 320, 400, 401, 403, 478, 481, 555*, 663, 675.
MARAVILLE .....	124; <i>voir aussi</i> NOYEL.
MARBOZ .....	634.
MARC et MARS .....	679*.
MARCEL .....	152.
MARCEY .....	615.
MARCHAT DE CLEVAYSIO .....	93.
MARCHAND .....	90, 91*, 159*, 161, 181, 331, 374*, 397*, 454, 617, 620, 637, 641, 642.
MARCHAND DE CITEY .....	321.
MARCHÉ .....	592, 629.
MARCHANDI .....	196.
MARCIEU .....	211.
MARCLAY ou MARCLEY .....	490, 506; <i>voir aussi</i> MATHIEU DE MARCLAY.
MARCOSSAY .....	252*, 362, 538, 540*, 541*.
MARE (la) .....	280, 371, 613, 616, 675.
MARÉCHAL .....	322, 397.
MARECQ .....	561.
MARESCHAL .....	16*, 18, 19, 20*, 27, 29, 65, 68, 70*, 74*, 75*, 80, 83, 84*, 88, 89*, 90*, 91, 92, 94, 95*, 108, 116, 118, 119, 164, 181, 226, 228*, 230*, 257, 259, 340*, 359*, 368, 369, 389, 398, 416*, 417*, 431, 440, 469, 471, 476*, 477, 479*, 482, 483, 490, 534*, 535, 537, 556, 557*, 565, 567*, 569, 607*, 608, 619*, 629*, 650, 651, 653, 662*, 675*, 686.
MARESCO DE CLUSA .....	87, 95.
MAREST ou DUMAREST .....	48, 50, 180, 572.
MARESTE .....	16, 61, 63, 73, 163*, 174, 176, 215*, 219, 259, 276, 355, 382*, 400, 401, 480*, 484, 493, 533, 546, 581, 587*, 591, 594, 607, 617, 618*, 619*, 648.
MARGARIN .....	192.
MARGENCEL .....	264, 265, 267*, 268, 275*, 277*, 307, 534.
MARIGNIER ou MARIGNY .....	38, 40*, 324, 334*, 335, 531*, 675.
MARIN .....	26, 27*, 28, 203*, 232, 234, 321, 337*, 412*, 584, 675.
MARINA .....	580.
MARION .....	44, 571, 595.
MARK (la) .....	114.
MARLIOZ .....	356*, 373*, 575, 603*.
MARLOZ .....	679.

MARMELOZ .....	525.
MARMIER .....	349, 360, 378, 675*.
MARNIX .....	41, 173.
MARSAIS .....	234.
MARSCHALL DE BIEBERS-TEIN .....	132.
MARSIER .....	136, 201, 216*, 219.
MARTEL .....	444, 496.
MARTHELLAT .....	569.
MARTHENEX .....	205.
MARTHEREY ou DUMARTHEREY .....	325, 485, 521, 675.
MARTIGNY .....	627.
MARTIGUES .....	332*.
MARTIN .....	39, 40, 67, 70*, 71*, 77, 89*, 97, 128*, 170*, 171, 173*, 183, 210, 241, 298, 299, 305*, 309, 367*, 379, 407, 416, 454, 455, 564*, 565, 584*, 624, 627*, 628, 676*; <i>voir aussi</i> MARTIN-FRESNOY.
MARTIN (le) .....	302.
MARTIN DE CAZENOVE .....	287.
MARTIN DE DISIMIEUX .....	474.
MARTINE .....	303*.
MARTINEL .....	22, 134, 140, 236*, 292*, 397, 410, 619, 623, 629.
MARTINENGO ou MARTINENGUE .....	223, 618.
MARTIN-FRESNOY .....	313, 315, 324, 339, 540, 584.
MARTINI ou MARTINY .....	166, 172, 173, 177.
MARVAL .....	454.
MAS .....	40, 87.
MASANTI .....	123*.
MASCOT .....	170*, 171, 211, 586.
MASSA-SALUZZO .....	295.
MASSET .....	128*, 393.
MASSIEU DE CLERVAL .....	287.
MASSIMO .....	446.
MASSO et MASSOD .....	128*, 129*.
MASSON .....	161.
MASSOT .....	167.
MATHIEU, MATHIEU DE CERVENS ET DE MARCLAY .....	38*, 49*, 50, 289*, 296, 326, 490, 621, 623, 676*; <i>voir aussi</i> MARCLAY.
MATHOZ .....	678.
MATRII .....	91.
MATTER .....	280, 281.
MAUBEC .....	94, 195, 466.
MAUGENDRE .....	394*.
MAUPAS DU TOUR .....	544.
MAURE .....	134.
MAUSENCAL .....	72.
MAUVERS (RAPIN) .....	72.
MAX .....	379*.
MAXIT .....	49.
MAY D'ORON .....	491.
MAYARD .....	654*.
MAYENNE .....	272.
MAYET .....	545.
MAYOR .....	251, 364, 672.
MAYREU .....	188.
MAZARIN .....	444.
MAZZARI .....	549.

MEAUX .....	380.
MÉCLARD .....	25, 43, 490*.
MÉCORAZ .....	367, 524, 537.
MÉDICIS .....	67, 68, 273, 438*, 439, 440, 470, 472, 474, 477, 552.
MEDINA Y VINCENTELLO .....	542.
MEFFRAY .....	508.
MEGELLA .....	373.
MÉGEX .....	641.
MEILLERET .....	<i>voir</i> MELLIERET.
MÉJAT .....	50.
MELDAN .....	49.
MÉLIN .....	56.
MELLARÈDE .....	80, 546, 676*.
MELLIERET .....	324, 325*, 552*, 639, 685.
MELUNE .....	46.
MENENC .....	176.
MÉNIL-SIMON .....	481.
MENON .....	150*, 487.
MENTHON .....	4, 8, 9, 10*, 11, 16, 26*, 27, 34, 35, 37*, 38*, 39*, 41*, 46*, 47, 49, 70, 96, 104, 106, 114, 118*, 119, 136*, 162, 170*, 171, 179*, 180*, 182, 185, 194, 195, 196*, 197, 201*, 202, 203, 204, 205, 206, 210*, 211*, 216*, 218*, 219*, 223, 226, 229, 230*, 232*, 233, 237, 240, 243, 248*, 250*, 252*, 253*, 267, 269*, 270, 271*, 272, 281*, 293, 294, 296*, 300, 301, 302*, 303, 306*, 307, 309, 310*, 311, 314, 315, 316, 317, 320, 323, 326, 343, 360, 361, 363*, 366*, 367, 369*, 370*, 371*, 372*, 373, 375*, 377, 378, 379*, 383, 403, 405, 411, 414, 453, 454*, 455*, 506, 507, 512, 514*, 516, 518*, 531*, 532*, 534, 538, 550*, 555*, 556, 557, 563, 566, 574, 578*, 593, 594*, 596, 604, 605, 607, 620, 626, 633, 639*, 645, 649*, 662, 676*.
MENTHONAY .....	91, 218*, 313, 314*, 315, 405, 539.
MÉRAL .....	37.
MÉRAN .....	540.
MÉRANIE .....	434, 447.
MERCIER (MERCERII) .....	303, 344, 469*, 562, 592*.
MERCÉUR .....	332, 338*.
MEREDITH-READ .....	383.
MERLE et MERLE DU BOURG .....	586, 615.
MERLO .....	435.
MERMAS .....	678*.
MERMIER .....	52, 54*, 606*, 639*.
MERMILLOD .....	8*, 525.
MERRU .....	152.
MÉRY .....	548.
MESME .....	239, 410, 415*.
MESMES DE MAROLLES .....	441.
MESSA et MESSE .....	357, 562.



MESSERAN .....	223.	MISTRALLET .....	18.
MESSEY .....	284.	MITTONET .....	59.
MESSIE .....	554.	MIUSET .....	541.
MESSIER .....	344.	MOËSES .....	264.
MESTRAL ou MÉTRAL ....	15, 18*, 25, 49, 77, 86, 109, 111, 148, 157*, 159, 160, 164, 182, 200, 201*, 251, 302, 330, 356, 361, 367*, 455, 512, 557, 603, 615, 632, 636, 637, 667, 670, 686 ; voir aussi MISTRAL.	MOINAYS, de Prêles ....	154*.
MEYER .....	379.	MOINE, MOYNE, ou MOËN- NE (MONACHI) .....	159, 181, 378*, 379*, 414, 453, 454, 555*, 639.
MEYNET .....	615*.	MOJONNIER .....	321*, 336*, 543*, 563, 612*, 677*, 678*, 691.
MEYNIER .....	580.	MOL .....	540, 541.
MEYRIA .....	435.	MOLAND .....	232, 508.
MEYSONIER .....	395.	MOLIN .....	564.
MEYSSARD DE BÉVIERS ...	619.	MOLINA DE CASTRO .....	287.
MEZINGE .....	534.	MOLLARD ou MOLARD ...	47, 49, 68, 86, 87*, 89*, 92, 148, 211, 464, 627, 651
MICAS .....	238.	MOLLE DE CHASEIL .....	571.
MICHAÏLLE .....	252, 324.	MOLLERIA .....	24.
MICHAL .....	42, 44*, 203*, 226*, 254, 356, 492, 594*.	MOLLIASSE .....	407.
MICHALLENS .....	639.	MOLLIÉ .....	690.
MICHALOT .....	566.	MOLLIENA et MOLLINA ...	16 et 17.
MICHALOWSKA .....	152.	MOLLIENS et MOLLIENS ..	110*, 268, 308, 515*, 516 574, 621.
MICHAUD .....	88*, 294, 387, 567, 568, 616, 619.	MOLLIET .....	490, 691.
MICHEL .....	70, 99.	MOLLON et MOLON .....	163, 402*.
MICHELOT .....	123.	MOLO .....	296.
MIEUCET .....	525.	MONACOS .....	568.
MIGARD .....	110, 113, 538.	MONAL et DUMONAL .....	119*, 296, 671.
MIGIEU .....	651.	MONARD .....	570.
MILLET .....	212, 533.	MONARD .....	653.
MILLIERES .....	496.	MONCUC .....	188.
MILLIET .....	4*, 37, 55*, 98, 101, 102, 108, 109, 110, 126, 138, 140, 178*, 227*, 228, 230*, 315, 381, 394, 395*, 474, 490, 493, 526*, 554*, 591, 592, 600, 606*, 627, 629, 642, 646, 656*, 670*, 677*, 684.	MONDAIN .....	27.
MILLIOZ .....	121*, 141.	MONESTIER ou MONNETIER	375*, 378.
MILLO .....	60.	MONGENET .....	104*.
MILLOT .....	378, 379*.	MONICE .....	67, 70, 162*.
MINARDY .....	232.	MONMASSON .....	242.
MINJOD .....	12, 43, 109*, 136, 645.	MONNET .....	195, 389.
MIOLANS .....	10, 13, 17*, 44, 56*, 80, 81, 85, 87*, 89*, 96, 141*, 188, 197*, 213, 268, 274*, 275*, 284*, 285, 374, 417, 430, 435, 448, 463*, 465, 470*, 471, 567, 579*, 584, 656, 677.	MONON ou MONONIS .....	3, 6, 7, 10, 11*, 12*, 16*, 20*, 21, 108*, 319, 634*, 635.
MIONNAZ ou MYONNAZ ...	46, 110*, 216*, 219*, 315 360*, 361*, 493, 502*, 503*, 517, 576*, 604*, 677, 685.	MONTPESSARD ou MONPE- SARD .....	224.
MIONNET .....	18*.	MONS .....	356, 357*.
MIRANY .....	508*.	MONSPEY .....	471, 506.
MIREBEL .....	161.	MONTAFIÉ .....	439.
MIRIBEL .....	188, 189, 190*, 192, 401 448, 516.	MONTAGNAC .....	382.
MIRON .....	476, 477.	MONTAGNIER .....	296.
MISTRAL et MISTRALIS ..	5*, 161, 309, 362, 366, 514 601*, 609, 621 ; voir aussi MESTRAL.	MONTAGNY .....	270*, 408.
		MONTAGU .....	294, 382, 383, 628.
		MONTAIGU .....	516, 517*, 520.
		MONTAILLEUR .....	386.
		MONTANGIER .....	268.
		MONTANIER .....	50, 619*.
		MONTBEL .....	14, 64, 73, 75, 94, 128*, 198*, 199*, 259*, 360, 369, 401, 402, 417*, 449*, 465*, 466, 470, 492, 562, 678.
		MONTBÉLIARD .....	433, 448.
		MONTBERTRAND .....	210*.
		MONTBRUN et MONT- BRÉON .....	259, 464*.
		MONTBUIRON .....	270*, 271, 272*, 284*, 285*.
		MONTCALM-GOZON .....	122.
		MONTCHABOD .....	13, 83, 84, 85, 87, 90*, 91* 95, 403*, 581*.
		MONTCHENU .....	198*, 199*, 271, 314, 359*, 360, 369*, 374*, 375*,

			376*, 377*, 378, 412, 492*, 516*, 517*, 519, 678*.
MONTCOHENNON, MONTCO- GNON ou MONTCONON ..	12*, 31, 86, 109, 161*.	MONTISEL .....	237 ; voir aussi FILLIARD.
MONTDOR .....	127.	MONTJOUANT et MONTJOU- VENT .....	450, 635.
MONTDRAGON .....	49, 194*, 618.	MONTJOVET .....	15.
MONTBELLLO .....	91.	MONTILIAN .....	197.
MONTTEL ou MONTILLO ..	465*.	MONTILTARD .....	223*.
MONTIERLOT .....	99.	MONTLUEL .....	4, 57, 63, 349*, 358*, 360*, 361*, 368, 374, 378*, 447, 468*, 469*, 492, 496, 520, 537, 634, 635, 679.
MONTERRMINOD .....	92, 213 ; (voir aussi CRO- CHET DE MONTERRMINOD).	MONTMAYEUR .....	6, 8*, 9, 15, 18*, 19, 29*, 55*, 81*, 84, 86*, 87, 89*, 91, 92, 94*, 96*, 197*, 209*, 210*, 211, 212*, 213*, 214, 215*, 220*, 239, 269, 344, 359, 369*, 402, 416, 431*, 458, 466, 470, 473, 578, 579*, 580*, 581, 583*, 584*, 585*, 586*, 588, 589, 593, 610*, 679*.
MONTSSARD .....	583*.	MONTMORENCY .....	433, 443*, 482.
MONTSSUIT .....	50.	MONTMORIN .....	302.
MONTSEYARD .....	361, 480, 594*.	MONTOYSON .....	466.
MONTFALCON .....	12, 20, 25, 31*, 32*, 86*, 109*, 113, 131, 163, 197*, 208*, 209, 216*, 217, 218, 236*, 237, 239, 279, 290, 300, 332, 357, 360*, 368*, 389*, 390, 391*, 395, 431, 435, 466, 480, 492*, 498, 542, 557, 571*, 575*, 594, 595, 620, 645, 674, 678*, 683*.	MONTPITON .....	36, 507, 522*, 597, 662.
MONTFERRAND .....	53, 75*, 204, 272, 357*, 478, 545.	MONTRÉAL .....	289.
MONTFERRAT .....	215*, 432, 433*, 434, 435*, 436, 462.	MONTRIOND .....	266.
MONTFLEURY .....	618.	MONTS .....	347.
MONTFORT .....	4, 9, 35, 37, 43*, 98, 106, 115*, 132*, 173, 181*, 197, 202, 204, 205*, 210, 218, 219*, 233, 269, 278, 319, 339, 357, 374, 375*, 382, 405, 409, 447*, 473, 492, 506*, 507, 513*, 514, 515, 516*, 518*, 520*, 526, 531, 538, 539, 576, 581*, 595, 621, 639, 644, 651*, 678*, 681.	MONTU-BECCARIA .....	201.
MONTGAILLARD .....	338, 339.	MONTUREUX .....	390.
MONTGELAS, MONTGELLAS ou MONTGELAT .....	14, 95, 97, 213*, 214, 218*, 313, 356*, 358, 387, 403, 464, 465*, 466, 616, 651, 679.	MONTVUAGNARD .....	12*, 25, 31*, 109*, 131*, 160, 170, 202, 204*, 219, 269, 270, 271*, 272, 279*, 280*, 285*, 311*, 313*, 319*, 320, 321*, 322, 356*, 358*, 359, 380, 386, 389, 492*, 538, 607*, 621, 623, 679, 691 ; voir aussi VUAGNARD.
MONTGIROD .....	371.	MONTYON .....	91.
MONTGRILLET .....	578.	MORAND .....	51, 59, 62*, 146, 149*, 176, 179, 180*, 390, 391, 396, 616.
MONTGROS .....	465.	MORARD .....	654*, 662, 679.
MONTHEYS .....	280, 354.	MORAY .....	512.
MONTHOUX .....	39, 124, 163*, 627.	MORE .....	227, 593, 616, 667, 679.
MONTHOUZ .....	21*, 23, 34, 43*, 51, 106, 112, 114, 124, 136*, 148, 158, 159, 160, 170, 194*, 204, 214, 216*, 218, 237, 247, 250, 251, 252, 255, 290, 292*, 300, 314, 317, 332, 333, 338, 339, 340, 352, 354, 358, 359*, 363, 374*, 376*, 377*, 455, 457*, 539, 540, 575, 597*, 598, 604*, 620*, 631, 650, 679*, 683, 685, 686, 688.	MOREAU .....	538.
MONTIBELLO DI OLIVASTRO	590.	MOREL .....	84, 85, 87, 90, 95, 292*, 331, 560*, 637*, 650, 651, 654, 679.
MONTILLET .....	260, 380*, 595, 689, 691.	MORENS .....	251.
MONTILLO .....	voir MONTEIL.	MORESTEL .....	15, 209, 210*, 211*, 212*, 214, 215*, 462, 579, 679.
		MORIER ou MORERIE ...	603*.
		MORINE .....	639.
		MORLHON D'ASPRIÈRES ..	72.
		MORNAY .....	128, 276, 633.
		MORNEZ .....	323.
		MORNIER ou MORNIEU ..	483, 485, 499.
		MORSEL .....	25.
		MORSIER .....	36.
		MOSSE .....	414.
		MOTA ou MOTTE (la) ...	11, 218, 269*, 276*, 277, 392, 469, 603, 604.
		MOTTE .....	645.
		MOTZ .....	9, 12, 37, 201, 227, 240, 296, 394*, 395*, 482, 572, 596, 616, 679.



MOUCHET DE BATTEFORT .	471.
MOUILLE (la)	265.
MOULIN ECKARDT	488.
MOURGUES	287.
MOUSSAYE (la)	382.
MOUSSY	309 ; voir aussi CONSTANTIN.
MOUXY	3, 6*, 7*, 10*, 11*, 12, 15*, 16*, 17*, 18*, 19*, 24, 26, 33*, 35, 41, 53, 80, 86, 97*, 108, 109, 111, 112*, 113*, 115, 152*, 158, 159, 194, 196, 201, 207*, 216, 217, 218*, 219, 236*, 237*, 239*, 240, 241, 243, 259, 305, 316*, 317*, 320*, 397, 417, 430*, 436, 462, 465, 466*, 467, 472*, 474*, 552*, 560*, 577, 580*, 585, 590, 605*, 606*, 642, 654, 662, 664, 665, 666, 668, 679, 689*.
MOY-EN-VERMANDOIS	476, 477*.
MOYDIÈRES	482.
MOYNAT	336.
MOYNE	633*, 654, 669, 680 ; voir aussi MOINE.
MOYRIA	480, 481, 521, 554*, 567, 620*.
MOYRON	247, 603, 626, 636 ; voir aussi PAQUELLET.
Moz	5.
MUDRY	295*, 490, 562.
MUFFAT DE ST-AMOUR	162, 165*, 255, 286, 408, 490, 591, 648, 680.
MUGNERACT, alias GUY-FLET	35.
MUGNIER	7, 12, 40, 49, 53, 101, 232, 237, 266, 292, 307, 364*, 614.
MUKLER	562.
MULIN ou MULLIN	48, 618*.
MUNSTERIO	14.
MURARD	492, 662.
MURINAIS	383.
MURS et MURIS	469, 585.
MURSIACO	356.
MUSET	468.
MUSY	294.
MUTHONIS	159.
MYA	633.
MYONAZ ou MYONNAX	voir MIONNAX.
NÉGELY	281, 282, 371.
NAMBRIDE	546.
NAMUR	75.
NANCUYSE	272*.
NANGY	352, 353, 512*, 519*, 529.
NANT	12*, 26*, 85, 248, 250, 268, 300, 301*, 316*, 368*, 490*, 491*, 492, 493, 563*, 605, 623, 667, 670, 680*, 686 ; voir aussi DUNANT.
NANTON	477.
NASALLI-ROCCA	322.
NASI	446.
NASSAU	367, 438, 468, 470*.

NATTA ISOLA ALFIANO	233.
NAVARINA	441.
NAZ (DE NAVI)	245, 249, 250*, 251*, 252*, 253, 310, 332, 455, 631, 632, 633*.
NÉELLE	367.
NERGO	344.
NERNIER	74, 75, 95, 250, 266, 268*, 274*, 362*, 517*, 680, 688.
NEUFCHATEL	49*, 314, 447.
NEUVECELLE ou NOVASELLE	36, 37, 40*, 46*, 47*, 48*, 77, 259, 270, 274, 280, 284, 285, 306, 310*, 311, 312*, 313*, 314*, 315*, 361*, 367*, 374, 562, 563, 612, 636, 637*, 661*, 680.
NEVILLE	223.
NEYRET	58.
NEYREU	188, 189.
NICOD (DE MAUGNY, ou autres)	24*, 28*, 49*, 63, 103, 159, 302, 488, 597, 613, 614, 628.
NICOLIER	58, 59, 560.
NICOLLE	58, 102*, 200*, 201*, 310, 383, 580, 629, 634, 662, 680.
NIGER	398.
NIGRI	546.
NIGROPONTE	367.
NIKOLSBURG	445.
NOBISE	640.
NOBLANZ ou NOBLENS	520*, 634*.
NOBLETTE	319.
NOËL	458.
NOIR	264.
NOMPÈRE	654.
NORIER ou NORERII	603.
NORSIER	364.
NOUVELLES	644.
NOVASSELLES	voir NEUVECELLE.
NOVEIRY	39, 370, 414, 598, 601, 603, 604*.
NOVEZ	353.
NOYEL	2, 8, 17, 103, 106, 125*, 251, 292, 386, 389, 568*, 593, 595, 607, 634, 674, 680*.
NOYER	88, 195.
NOYERS	496, 521*.
NOYRET, NOREY, NUCETO ou NORETO	13, 127, 192, 400, 407.
NUCETTI	450.
NURRY	636.
NUS	652.
NYOLLET	486.
OBIZZI	450.
ODDINET	6, 16, 17, 20, 21, 96*, 97, 377*, 476, 506, 557, 580*.
OGIER	7, 110, 111*, 288, 324*, 333, 410, 413, 502*, 539.
OGNEY	282.
OGNON ou OYGNONS	268, 309.
Ogo	348.
OLBERT	264.

OLDOFREDI-TADINI	494.
OLIVIER	69.
OLLIVIER DE CUSTIOLE	139*.
OLLY	219.
ONGIEU	21, 22, 152*, 163*, 254*, 255, 375, 376*, 377, 378*, 390, 391, 456, 474, 480, 481*, 483, 494, 506*, 555, 556, 557, 569*, 586, 590, 591, 606, 680*.
ONTHETHI	13.
OOSTER D'OSBREUCK	282.
ORANGE	195, 438, 470.
ORCIÈRES	417.
ORLÉANS	98, 182, 241, 340, 370, 437, 438, 440, 441, 443*, 473, 476, 598, 604.
ORLIER ou ORLYÉ	10, 15, 16, 17, 26*, 40, 60*, 74, 80, 124, 141, 146, 147, 151, 161*, 171, 203*, 219, 228, 236, 241, 259, 324, 325, 373, 386, 395, 505, 508*, 533, 560*, 567*, 569, 570*, 571, 650, 654*, 680*.
ORME	504, 534.
ORMÉA	594.
ORMIER	570.
ORMOND	445.
ORON ou ORONS	277*.
ORSET	224, 227*.
ORSIER	231, 325, 326, 407, 636.
ORSINI	268, 449.
OSSENS ou AUSSENS	46, 110*, 241, 640, 645.
OTHIM	168.
OUGIER	545.
OULLIARD	264.
OURS	507.
OUSSIÈRES	526.
OUTRE-ARC	68, 127, 192.
OUTRECHAISE	378.
OUVRIER	36, 409, 456*, 457, 678.
OYGNONS	voir OGNON.
PACCORET	234.
PACTHOD	681*.
PAERNAT	21*, 44*, 114*, 123, 132, 141, 207, 383, 386, 546, 560, 580, 581, 588, 596, 597*, 644, 681*.
PAERNUZ ou PATERNIACO	247.
PAGET	100, 289.
PAJOT DE MARCHEVAL	595.
PALADRU	197, 464*.
PALAVICINO	539.
PALÉOLOGUE	214, 435*, 436, 437*, 438, 449.
PALIOSSAT	373.
PALISSE (la)	194.
PALLERIN	195.
PALLIARDET	59.
PALLIO DI RINCO	387.
PALLUEL	15, 17*, 18*, 19, 161, 502, 681*.
PALMIER	197*, 477.
PALUD (la), PALU ou PAL-LUD	13*, 19, 21, 29, 63*, 141, 176, 188, 195, 559, 634, 672.

PAN	230*.
PAPON	68.
PAPOS ou PAPOZ	69, 70.
PAQUELLET	52, 68, 87, 89*, 114, 118, 334, 651, 681.
PARA	445*.
PARAZ	70*.
PARAZOL	72.
PARIS	138, 241.
PAROUTY	287.
PARPILLON	34, 62, 120, 139, 226, 561, 619*.
PARTIGNIACO	621.
PASCAL et PASCHAL	226, 355, 489.
PASQUIER DE FRANGLIEU	152.
PASQUIER DE LA GRES-SIÈRE	288.
PASSARD	90*.
PASSAVIN DE BRASSICARDE	23.
PASSERAT	62, 63, 118, 131, 222, 226, 227, 499, 524, 549, 569, 597, 618, 629, 649, 681.
PASSERIN D'ENTRÈVES	58, 596, 662.
PASSEUR ou PASSORIO	158*, 219*, 241.
PASSIASCO	256, 448.
PASSIER ou PASSY	18, 66, 89, 136*, 201, 294, 297, 380, 458, 619, 622, 623.
PASSIEU	170.
PASTEUR	301.
PATAY	636.
PATECK DE PRAWDZICK	591.
PATERI	289.
PATINIER	303.
PATRICI	87.
PATRON	60*.
PAULZE D'IVOY	13.
PAVY	22*, 88*, 89*, 125*, 141, 231, 567, 580, 648.
PECCI	289.
PÉCLET	555.
PÉCLIER	650.
PELLU	192.
PELARD	120*, 141, 167, 339, 378*, 453, 454, 490*, 524*, 525*, 586, 629*, 640, 646*, 662, 669, 680, 681.
PELEGRINO	367.
PELLISSON	72.
PELLETE	93, 417, 430.
PELLISSARI et PELLISSARIIS	301, 321, 637.
PELLISSIER	183, 344, 597, 635*.
PELLISSON	344.
PELLY	112, 146, 150*, 151*, 236, 308, 317*, 374*, 578*.
PELTZER	489.
PENARD	303.
PENENCIN ou PENENSIN	196, 197.
PENET DE MONTERNO	185*.
PENOSAS	188.
PENSABIN	561, 606, 620.
PERCEBOIS	291*.
PERFEU	219.
PÉRINELLE	287.
PERINI	462, 463.
PÉRISSOD	414, 496.



PERNET .....	37, 205, 294*, 481, 577*, 641*, 664, 672.	PIERREFEU, PIRAFUAZ <i>ou</i> PIERAZ-FOY .....	219, 555.
PÉROINE .....	395.	PIERREFLEUR .....	26.
PÉRON .....	<i>voir</i> PERRON.	PIGNA <i>et</i> PIGNAT .....	54, 389*.
PÉROUSE .....	129.	PIGNERIE .....	315.
PÉROUSE (la) .....	238 ; <i>voir aussi</i> BERTRAUD <i>et</i> MARTIN.	PIGNET .....	172, 173.
PERPIGNA .....	496.	PIGNIER .....	58, 70, 86, 120, 133, 141*, 200, 237, 566, 593, 597*.
PERRATON .....	389*, 391*, 398, 492.	PILLIER .....	273.
PERRÉAL .....	637.	PILLOT .....	628.
PERRERIE .....	4, 210.	PINA .....	383, 389.
PERRET .....	108, 148, 152, 206, 255, 291, 295, 344*, 394*, 395*, 490, 524, 540*, 572*, 588, 659, 673, 678, 681*.	PINARD <i>ou</i> PYNARD .....	212, 307, 309*.
PERRIER .....	302.	PINET .....	185.
PERRIN .....	4*, 37, 57, 133, 164, 168, 185*, 370, 392, 525.	PINGON .....	19*, 40, 45, 110, 126, 132*, 134, 150*, 152*, 197*, 225, 290, 323, 329*, 340*, 349, 360, 387, 389, 392*, 477, 481, 551, 581*, 610, 651, 681.
PERRIODI <i>alias</i> BRUNETI ..	86*.	PINGUIN .....	609.
PERRIOLAT .....	134.	PIOCHET .....	21, 58*, 59, 60*, 133, 203, 372, 383, 552*, 593, 595, 629, 653*, 673.
PERRODY .....	645.	PIOSSASCO .....	441, 448, 449, 494*.
PERRON (DE ST-MARTIN) ..	22.	PIOTTON .....	292.
PERROT .....	23, 654.	PIPIN .....	587.
PERROUDET .....	303*.	PIRO .....	323.
PERRUCARD .....	118, 607, 681.	PISANI DI ROCCAPOLZANO ..	549.
PERRUSACTI .....	293.	PISE <i>et</i> PISIS .....	367, 436.
PERRUSSOD .....	651.	PISSARD .....	296.
PERTEMPS .....	315.	PISSOT .....	104, 387.
PESMES .....	320, 401, 402*, 403, 679, 681.	PISTON .....	586.
PESSARD <i>et</i> PEYSSARD ...	158, 387.	PISTORIS .....	358.
PESSÉ (la), PEYSSE <i>ou</i> PESSIA .....	183, 204, 226*, 344, 546 ; <i>voir aussi</i> CAPRIS <i>et</i> VIOLLON.	PISY .....	249.
PETIT <i>et</i> LE PETIT .....	59*, 375, 499.	PITIGNY .....	247, 302, 308.
PETITI DE VILLAFRANCA ..	448.	PITON .....	138*.
PETRA .....	376.	PLACE (la) .....	56, 161, 179, 280, 381.
PÉTROVITCH-NIEGOCH ...	447.	PLAGNE (la) .....	134, 390.
PEYRAT .....	458.	PLANCHAMP .....	41, 49, 185*, 204, 234, 485, 491*, 524, 611, 681.
PEYRINS .....	556.	PLANIS <i>et</i> PLANS .....	26, 320, 321.
PEYROLERII <i>et</i> PEYROLE- RIO .....	74.	PLASTIER .....	260*.
PEYSIEU <i>et</i> PEYZIEU .....	206, 650.	PLASTRE <i>et</i> DUPLASTRE ..	392*, 496.
PEYTRAL .....	303.	PLONJON .....	225, 228*, 320, 543, 544, 637, 681.
PHELPH .....	594, 690.	POBEL .....	40*, 41*, 131, 147*, 173, 176, 224, 300, 371, 374*, 407, 482, 570*, 594*, 595*, 640, 677, 688, 690.
PHILIPPE .....	232, 414.	POCHAT .....	48, 103, 562.
PHILIPPÉ .....	54*.	POÈTE DE LA BUSSIÈRE ..	430.
PHILLIGNET .....	282.	POGNIENT .....	539.
PHILPIN DE PIÉPAPE .....	390.	POINCET .....	9.
PIANTANDA .....	104.	POINCY .....	341.
PIARD .....	344*.	POINTET .....	48, 49, 650.
PICCIONE .....	450.	POTIERS .....	131, 208, 433, 448, 466*, 472.
PIC DE LA MIRANDOLE ..	481.	POLER <i>ou</i> POTER .....	352.
PICHARD .....	72.	POLIGNAC .....	269, 370, 371.
PICHOT .....	237.	POLIGNY .....	377, 476.
PICOLET .....	181, 681.	POLINGE .....	622 ; <i>voir aussi</i> CHISSÉ.
PICOT .....	268.	POLLET .....	684.
PICQ .....	37.	POLLIER .....	151, 238, 241, 314*, 315* ; <i>voir aussi</i> DEPOLLIÈRE.
PICQUET .....	173, 566, 651.	POLLINGUE .....	238.
PICTET DE SERGY .....	415.	POLLOUD .....	689.
PIERAZ-FOY .....	<i>voir</i> PIERREFEU.	POLONGHERA .....	439.
PIERRE (la) .....	114, 282, 287, 379, 521, 580, 594*, 595* ; <i>voir</i> <i>aussi</i> POBEL <i>et</i> VIBERT.		
PIERRE-POBEL .....	<i>voir</i> POBEL.		

POMMERAYE (la) .....	379*.	PRÉGNY .....	303.
PONCERII .....	16.	PRÉLIAN .....	28, 259*, 402, 652*.
PONCET .....	18, 201, 627.	PRESBYTÈRE .....	28.
PONSARD .....	343, 447.	PRESINGII .....	353.
PONT (du) .....	18*, 56, 74, 88, 146, 149, 155, 211*, 213*, 417, 454*, 455, 466, 567, 580, 581*, 584, 635*, 681.	PRESLE (la) .....	28.
PONTAILLER .....	476.	PRESLES .....	28, 154*, 639*.
PONT DE BEAUVOISIN (du)	187, 188, 190*, 191*, 192*.	PRESSIE .....	307.
PONT DE VILLOURS (du) ..	593.	PREUX .....	281.
PONTE APRO .....	218, 219.	PRÉVOT, PRÉVOST <i>ou</i> PROST .....	28, 351*, 464, 478, 497*, 585*, 647*.
PONTE DE SCARNAFIGI ....	226, 494* ; <i>voir aussi</i> SCARNAFIGI.	PRÉZ .....	24 à 28, 31, 32*, 53, 103, 111, 203*, 248, 303*, 305, 316*, 317*, 325*, 381, 483, 622, 642.
PONTEUX .....	158.	PREZ (des) .....	27, 443.
PONTEVÈS .....	439, 450.	PRICAZ .....	28.
PONTGIBAUD .....	286.	PRIÈRE <i>et</i> PRIÈRES .....	28, 473, 503.
PONTHEY .....	25, 100.	PRISSIÉ <i>ou</i> PRISSIER .....	28, 306.
PONT ST MARTIN .....	652*.	PRIVAT .....	556.
PONT ST PIERRE .....	132.	PROBA .....	439.
PONTVERRE .....	7, 11*, 37*, 38*, 192, 216, 245, 246, 247*, 278*, 319, 329, 352, 356*, 357, 366*, 369, 372*, 373, 374*, 376*, 377, 430, 455, 503, 504*, 505, 506, 507, 514, 515, 516*, 529, 601, 682.	PRONO .....	29.
PONZIER .....	632.	PROST .....	<i>voir</i> PRÉVOST.
PORT (du) .....	152, 317*, 416*, 417*, 484.	PROST-JORDANNE .....	29.
PORTE (la) .....	39*, 42*, 281, 367, 453, 482*, 514.	PROVANA, PROVAINS <i>ou</i> PROVANIS .....	29*, 96*, 97*, 114, 223*, 224, 244*, 245*, 254, 268, 440, 450*.
PORTES .....	121*, 180.	PROVENCE .....	29, 126, 545, 551, 571.
PORTIER .....	1 à 12, 20, 21, 31, 33, 60, 91, 106, 109*, 112, 123, 139, 172*, 203*, 207, 224, 239, 241*, 292, 293, 300, 356, 507, 529*, 542, 551*, 574, 610, 637, 642, 651, 682*, 691.	PRUDHOMME .....	28, 29.
PORTONIERA .....	439, 443.	PRUMAZ .....	241.
PORTUGAL .....	17, 320, 433, 434, 437, 438, 439, 446.	PRUNARÈDE (la) .....	152*.
POSCHINGER .....	488.	PRUNIER .....	29.
POSSIASCO DE PIOBE .....	256.	PUCET .....	29.
POTERLAT .....	203.	PUDINEL .....	625.
POTIER .....	288, 296.	PUENCET, PUENSET <i>ou</i> POINCET .....	18, 44, 230.
POUGNY <i>ou</i> PUGNIACO ...	247, 249*, 251*, 319, 366.	PUGIN <i>et</i> PUGIN DE LA CROIX .....	29, 39*, 77*, 310*, 405.
POUILLY .....	247.	PUITS (du) <i>ou</i> PUTEO ...	516, 583, 622, 645.
POULCRE (le) .....	369.	PUITS D'ARVE .....	29.
POYET .....	545.	PUITS-GAULTIER <i>ou</i> PUY- GAULTIER .....	13, 29, 210, 211.
POYPE <i>et</i> POÈPE (la) .....	13 <i>et</i> 14, 94, 95, 188, 579*.	PUPET .....	30, 239.
POYPON .....	6*, 15 à 19, 20, 22, 173*, 176*, 177, 224, 237, 239*, 274*, 275*, 285, 300, 417, 545, 567*, 579, 580*, 581*, 682, 690.	PUPIER .....	288.
POYSACT .....	65.	PURIE .....	357.
POZZO DELLA CISTERNA ..	446, 494.	PUT .....	30, 272, 367.
PRA (du) .....	316.	PUTEVILLE .....	30.
PRADEL .....	12, 18*, 20 à 23, 45, 128*, 543, 567, 570, 571*.	PUTHOD .....	24*, 27, 31 <i>et</i> 32, 253, 255*, 332, 394, 645.
PRALLET .....	669.	PUTHON .....	147.
PRANGIN .....	247.	PUTOZ .....	306.
PRAT (du) .....	27.	PUTREYN .....	492, 653.
PRATIS .....	405.	PUY <i>ou</i> PUY (du) .....	32, 161*, 474, 476, 566.
PREAUX .....	303*.	PUYGROS .....	465.
		PYADDOT .....	32, 163.
		PYUZ .....	636.
		QUARRÉ DE VERNEUIL ...	391, 499.
		QUART (du) .....	262, 267, 309, 310, 365.
		QUARTERY .....	27, 32, 280, 673.
		QUATREPIEZ <i>ou</i> QUADRU- PÈDE .....	4, 10, 11*, 31, 32.
		QUEIGE .....	15, 32 <i>et</i> 33, 34*, 43, 456, 566, 567, 586, 666.
		QUELMATOUR .....	543.
		QUERLAZ .....	36.
		QUEY .....	143, 577.



QUIMIER ..... 37 et 38, 230, 232\*, 234\*, 576\*, 577, 606, 682.  
 QUINERIT ou QUINONRIDET ..... 38 à 42, 48, 204, 250, 300, 307, 412\*, 524, 525, 672.  
 QUINSON ..... 499, 618.  
 QUINTAL ..... 43 et 44, 293, 390\*, 682.  
 QUINTALLET ..... 161\*.  
 QUISARD ..... 45 à 50, 314, 682.  
 QUOËX ..... 26, 51 à 54, 115\*, 118, 620, 682.  
 RABUTIN-CHANTAL ..... 338.  
 RACINE (la) ..... 406.  
 RADICATI ..... 55, 402.  
 REMY ..... 642.  
 RAFANEL ..... 55.  
 RAFFY ..... 609, 662.  
 RAIGECOURT ..... 390.  
 RAMBAUD, REMBAUD ou RIMBAUD ..... 56, 68, 683.  
 RAMBERT ..... 52, 57 à 60, 168, 606\*, 683.  
 RAMUS ..... 61 à 63, 213\*, 224\*, 394, 484, 573, 576, 672.  
 RANDOLLET ..... 230\*, 231.  
 RAPALLO ..... 446.  
 RAPHOZ ..... 414.  
 RAPIER ..... 64 et 65, 129, 130, 627\*.  
 RAPIN ..... 56\*, 66 à 72, 162\*, 289, 551.  
 RAPT (du) ..... 98, 100\*, 101.  
 RAROGNE ..... 85.  
 RATA ou RATAZ ..... 453; voir aussi YSSUARD.  
 RATALY ..... 150.  
 RATE ..... 33, 587.  
 RATTON ..... 236.  
 RAVAIS ou RAVAISII ..... 73 à 77, 81, 93, 95\*, 174, 193\*, 259\*, 276\*, 310\*, 311, 479, 604\*, 605.  
 RAVENEL ..... 144.  
 RAVERIA ..... 21.  
 RAVET ..... 634\*.  
 RAVEYRONIS ..... 13.  
 RAVOIRE, RAVOYRIE et RAVOIRE DE QUEIGE ..... 32\*, 33\*, 34 et 35, 79, 457.  
 RAVOIRE (la) ..... 16, 65, 73, 74\*, 75, 79 à 101, 179, 192, 193, 213\*, 218, 228\*, 250, 268\*, 269\*, 285, 311, 324, 365\*, 484, 515\*, 538\*, 567, 570, 579, 580, 581\*, 584\*, 585, 654\*, 660, 662, 673, 683, 685.  
 RAY ..... 366\*, 369, 370\*, 371, 474, 475\*.  
 RAYNALDI ..... 127.  
 RAYON ..... 260\*.  
 RAZIE ..... 352.  
 REBOCHON DU SAIX ..... 264.  
 REBUT ..... 102 à 104, 120, 122, 562\*, 614, 670, 683\*.  
 RECHANATO ..... 367.  
 REGARD ..... 8, 32, 54\*, 102, 104\*, 105 à 123, 140, 147, 152, 157, 158, 160\*, 165\*, 201, 231, 300\*, 332, 336, 338\*, 341\*, 411\*, 503, 506\*, 557, 561, 572\*, 597\*, 683\*.

RÉGIS ..... 13, 124 à 126, 180, 234, 292, 302, 324, 411, 551\*, 566, 660, 685, 687.  
 REGNAUD et REGNAULD ..... 22, 23\*, 64\*, 65\*, 127 à 135, 143\*, 224, 292, 389, 391, 393\*, 563, 654\*, 658, 673, 683.  
 REISCHBACH ..... 488.  
 REITZENSTEIN ..... 488.  
 REJAUNIER ..... 50.  
 RENDU ..... 335.  
 RENGUIS ..... 7, 136 à 137, 332, 555, 644\*, 683\*.  
 RENOD DE LA MOTTE ..... 127.  
 REPLAT ..... 550.  
 REQUEUZ ..... 249.  
 RESPLENDA ..... 301.  
 RETORNA ..... 69.  
 REVANELLI ou REVARELLI ..... 56.  
 REVEL et REVELLO ..... 64, 138, 188, 449.  
 REVERDY ..... 138, 552.  
 REVERS ..... 260\*.  
 REVET ..... 588.  
 REVEU ..... 49, 138 et 139, 233, 294\*, 295, 522, 568, 588, 642, 683\*.  
 REVEYRON ..... 118, 140, 648, 649, 683.  
 REVIN ..... 625.  
 REVOL ..... 689.  
 REY ..... 24\*, 141, 230, 238, 330, 387, 390, 633, 644\*, 649; voir aussi RÉGIS.  
 REYDELLET D'AVALON, DE LA VÉLIÈRE, etc. .... 129, 142 à 145, 174, 391, 550\*, 588\*, 605, 619, 625\*.  
 REYDET ..... 22\*, 123\*, 146 à 152, 171, 181, 228\*, 238, 397, 570\*, 578, 593, 624, 627\*, 640, 683.  
 REYMERMIER ..... 636.  
 REYMOND ..... 219, 588.  
 REYMONDEYS ..... 152.  
 REYNAUD ..... 127\*, 152, 174, 192, 650.  
 REYNIER ..... 241.  
 REYNO ..... 127, 152.  
 REYNOLD ..... 642.  
 RHEIMS ..... 286.  
 RHESNEY ..... 49.  
 RHINSFELD ..... 433.  
 RIBEAUPIERRE ..... 282.  
 RIBIOLLET ..... 152, 597, 646.  
 RIBOT ..... 91.  
 RIBOUD ..... 152, 585; voir aussi RIBALDO.  
 RICA ..... 597.  
 RICARDI ..... 124\*, 382.  
 RICHARD ..... 10, 12\*, 21, 92, 110\*, 111\*, 112\*, 113\*, 153 à 168, 236\*, 237\*, 241, 242, 302, 332, 397, 453, 483, 502, 524, 525, 540, 552, 568, 571, 572, 610, 640, 664, 675, 683.  
 RICHARDON ..... 402\*, 651.  
 RICHEMONT ..... 548.  
 RICHERI ..... 168.

RICHERME ..... 479.  
 RICHEROT ..... 546.  
 RIDDES ..... 17, 19\*, 40, 54, 143\*, 147, 169 à 183, 202, 205, 300\*, 381\*, 382, 409, 480\*, 546\*, 562, 563, 570, 578, 580\*, 585, 586, 587\*, 605\*, 606\*, 646, 664, 669\*, 676, 684\*.  
 RIEDMATTEN ..... 281.  
 RIEU ou RIEU (la) ..... 182, 414.  
 RIGAUD ..... 16, 17\*, 182, 272, 490, 580.  
 RILLIER ..... 624.  
 RINQUESEN ..... 383.  
 RIONDET ..... 182, 406.  
 RIOUPEYROUX ..... 72.  
 RIOZ ..... voir DERIOUX.  
 RIPA DI MEANA ..... 386.  
 RISBALDO ORSINI ..... 268; voir ORSINI.  
 RIUZ ..... 283.  
 RIVALZA ..... 549.  
 RIVAZ ..... 183.  
 RIVE ..... 268, 269\*.  
 RIVE (la) ..... 173, 183, 507\*, 562, 580, 585\*, 609\*.  
 RIVERIA et RIVIÈRE (la) .. 77, 477.  
 RIVERIEUX ..... 184 et 185, 634, 684.  
 RIVIER ..... 637.  
 RIVIÈRES ..... 434.  
 RIVOIRE ..... 17\*, 75\*, 79\*, 87, 186 à 199, 235, 313, 357\*, 358\*, 359, 360\*, 361, 367, 369, 376\*, 378, 401, 430, 431, 436, 454, 455, 468, 478\*, 557\*, 574, 584, 684.  
 RMOLLACT ou RIVOLLAT .. 394, 671, 687\*.  
 ROASSON ..... 239.  
 ROBERT ..... 671.  
 ROBERTY ..... 117, 200 et 201, 239\*, 390, 410, 684.  
 ROBICHON ..... 50.  
 ROBOCHON ..... 264.  
 ROCA d'HUXTEZA ..... 238.  
 ROCH ..... 48, 473, 524.  
 ROCHA (la) ..... voir ROCHE (la).  
 ROCHE ..... 69, 202.  
 ROCHE (la) ..... 136\*, 202, 220\*, 223, 278\*, 279, 299, 398, 408, 415, 522\*, 539, 540\*, 541\*, 572.  
 ROCHEBRUN ..... 104.  
 ROCHEFORT-SIRIEYX ..... 549, 572.  
 ROCHEFOUCAULD (la) ..... 382.  
 ROCHELANDRY, ROCHE-ANDRY et ROCHE-CHAUDRY (la) ..... 317, 475.  
 ROCHER ..... 616.  
 ROCHET ..... 88\*, 89\*.  
 ROCHETTE ..... 9, 26\*, 27\*, 40, 100, 180, 181, 202 à 207, 232, 319, 324\*, 325, 326, 380, 382, 397, 491, 508\*, 569, 579, 629, 644, 646, 677, 684.  
 ROCHETTE (la) ..... 16\*, 29\*, 61, 82, 83, 84\*,

86\*, 90, 93\*, 95, 159, 208 à 220, 271\*, 357, 368, 416\*, 430\*, 431\*, 466, 467, 469, 515\*, 584, 588, 589, 652, 655, 660, 677, 678, 682, 684\*.  
 RODDE (la) ..... 676.  
 ROERO ..... 439, 449, 549\*, 684; voir aussi ROUER.  
 ROFENOZ DE LA PIERRE .. 211.  
 ROFFIER ..... 89, 151, 228, 649, 684\*.  
 ROGEMONT ..... voir ROUGEMONT.  
 ROGET ..... 37\*, 38\*, 126\*, 139, 141, 179\*, 203, 205, 229 à 234, 235, 248, 249\*, 250, 256, 291, 344, 379, 410, 485, 486, 560, 571, 610, 620, 640, 684.  
 ROGIER ..... 276.  
 ROGLIA ..... 22, 235, 613, 623.  
 ROGNIER ..... 677.  
 ROHAN ..... 135, 438, 443\*, 445\*.  
 ROILLARD ..... 235.  
 ROL ..... 591.  
 ROLAND ou ROLLAND .... 15, 16, 18, 19\*, 86, 161\*, 162\*, 166, 198\*, 200, 201, 234, 235 à 243, 292, 301, 324, 326, 395, 454\*, 455, 625, 665, 670, 684, 685\*.  
 ROLINE ..... 583\*.  
 ROLLET ou ROLET ..... 30, 70\*, 133, 358, 525.  
 ROLLON ..... 168.  
 ROMAGNANO ..... 438, 439.  
 ROMANET ..... 23, 242, 387, 539, 615.  
 ROMANIE ou ROMAGNET .. voir GAILLARD.  
 ROMECTAIN ..... 242.  
 ROMIEUX ..... 382.  
 ROMILLY ..... 678.  
 RONCAS ..... 242, 254.  
 RONCIGNODI ou RANCIGNODI ..... voir ROSSIGNOL.  
 RONDE ..... 242.  
 ROQUEFEUILLE ..... 243.  
 ROQUET ..... 641.  
 ROS ..... 319, 599, 601, 603.  
 ROSA (la) ..... 399.  
 ROSÉE ..... 495.  
 ROSET ..... 243, 634.  
 ROSEY ..... 337.  
 ROSIÈRES ..... 476.  
 ROSSELONS ..... 353.  
 ROSSET ..... 57, 91, 145, 158, 236, 243, 277, 359, 406\*, 521, 567.  
 ROSSI ..... 119, 243.  
 ROSSIAUD ..... 636\*.  
 ROSSIGNOL ou RONCIGNODI ..... 406\*.  
 ROSSILLON ..... 39, 73, 75\*, 95, 96, 178, 180, 197, 214, 231\*, 244 à 260, 274, 275\*, 277, 299, 300, 301\*, 302\*, 303, 319, 320, 321, 356, 357\*, 363, 364, 380\*, 381, 402, 417, 440\*, 455, 466, 479, 492, 499\*, 514\*, 521, 542\*, 554, 555, 561, 581\*, 605\*, 606, 618, 626, 633, 685\*.



ROSSOZ .....	143, 256.
ROSTAING .....	86*, 88, 89, 90, 655, 671.
ROSTAN .....	256.
ROSTAUT .....	570, 671.
ROUDI .....	191.
ROUER .....	7, 22, 57, 59, 61, 62*, 130, 131*, 140, <b>221</b> à <b>227</b> , 245, 290, 339*, 340, 398. 548, 549*, 561, 646 ; voir aussi ROERO.
ROUGE .....	256, 583.
ROUGEMONT et ROGEMONT .....	96, 216*, 230, 256, 257, 272, 301, 348*, 352*, 353*, 354, 362*, 363*, 364*, 366, 367*, 368*, 369, 467, 519, 678.
ROUL .....	552 ; voir aussi RUPHY.
ROULET .....	238.
ROULPH ou ROUPH .....	256, 586, 662, 667*, 686*.
ROUPIOZ .....	168.
ROUSSY DE SALES .....	261, <b>286</b> et <b>287</b> , 329, 341*, 499, 548, 685.
ROUVEZOU ou ROVENOZ .....	
(du) .....	139, 256, 276*, 277, 522.
ROUX ou ROZ .....	21, 44, 167, 198, 298, 332.
ROUX (Le- de CLAIRFONT) .....	636, 662, 667.
ROVÈRE (la) .....	256, 320, 386.
ROVEREA .....	249, 273 ; voir aussi Ro- vorée.
ROVÉRIÉ DE CABRIÈRES ..	616.
ROVORÉE .....	16*, 74*, 79*, 83, 94*, 96, 250, 252, 253, <b>261</b> à <b>285</b> , 309, 314, 319*, 360, 361, 362, 365*, 366, 370, 371*, 375, 379, 467, 512, 519, 520, 529, 530, 533*, 581*, 621, 656, 658, 660, 663, 665, 669, 673, 676, 677, 685*.
ROYARD .....	282, 654.
ROZE ou ROSE .....	150, 151, 181*, 282.
RUANS .....	225, 226*.
RUBAT .....	282.
RUBELLIN .....	54.
RUBIN .....	39, <b>288</b> et <b>289</b> , 685.
RUBIN-ROSSET .....	539.
RUBOD .....	87, 214, 259*, 282, 483, 647, 651.
RUCHET .....	283.
RUE (la) .....	650.
RUEL .....	606.
RUFFIER et RUFIER .....	124*, 125*, 228, 282, 586.
RUFFIN .....	125*, 236, <b>290</b> à <b>292</b> , 294, 370, 685.
RUFFY et RUFFI .....	5, 10*, 43, 228, 682.
RUINART DE BRIMONT .....	386, 387.
RUMILIER et RUMILLY ..	218*, 250, 292.
RUPHI ou RUPHY .....	10, 77, 228, 247, 291, <b>293</b> à <b>296</b> , 454, 455, 524, 552*, 599, 613*, 676, 684, 685, 686.
RUSSIN .....	291, 295.
RUTOWSKI .....	295.
RUTY .....	250.
RUYN .....	205.
RYVE (la) .....	389.
SABRAN-PONTEVÈS .....	549.

SACHET .....	111, 295.
SACONAY ou SACCONEX ..	6*, 24, 25, 41, 106, 112*, 113*, 147, 173, 240, 245*, 250*, 251*, 252*, 253*, <b>297</b> à <b>303</b> , 368*, 382, 396, 408, 414, 415, 577, 578*, 606, 618, 623, 649, 682, 686*.
SADOT, SADOT ou SADOTI ..	248*, 304, 310, 367, 405.
SADIER .....	640*.
SAGET .....	48.
SAIGE .....	331.
SAILLET .....	133, 304, 328, 597, 619.
SAILLON ou SALLIONE .....	169, 193*, 247.
ST-AMAND .....	378, 379*.
ST-AMOUR .....	132*, 164.
ST-ANDRÉ .....	670.
ST-APRÈ .....	304, 363*, 468, 514*.
ST-AUBIN .....	472.
ST-BELIN .....	648*.
ST-BENOIT .....	382.
ST-BONNET .....	302, 650.
ST-CASSIN .....	304.
STE-COLOMBE .....	477.
ST-GENIS .....	187.
ST-GEORGES .....	494.
ST-GERMAIN .....	268, 274, 278, 304, 462.
ST-IGNON .....	390.
ST-JACQUEMOZ, SAINT-JAC- QUES ou SANCTO JACOBO ..	173*, 274*, 304, 319, 544, 584.
ST-JEAN .....	601.
ST-JEOIRE .....	24*, 25*, 26*, 27, 31, 32, 46, 47, 76, 98, 148, 165, 194, 265, 268, 285, 303, <b>305</b> à <b>317</b> , 320*, 325, 329, 356*, 357, 358*, 374, 375, 378, 379, 380, 516, 517*, 530, 535, 557*, 562, 566, 581, 656*, 657*, 661, 677, 686.
ST-JOANS .....	279.
ST-LAURENT .....	304, 323, 410.
ST-MARC .....	556*.
ST-MARTIN .....	213, 304, 371, 634, 670.
ST-MAURICE .....	304, 524, 688 ; voir aussi CHABOD.
ST-MAURIS .....	477.
ST-MICHEL .....	24*, 25, 26, 32, 274, 275, 280, 285*, 305*, 314*, 316*, 317*, <b>318</b> à <b>321</b> , 336*, 623, 636.
ST-OYEN .....	352.
ST-PAUL .....	304, 550, 567.
ST-PIERRE .....	210*, 215*, 651.
ST-POINT .....	493.
ST-PONT .....	387.
ST-PRIEST .....	369.
ST-RAMBERT .....	110, 111.
ST-RÉAL .....	597.
ST-SÉVERIN .....	54*, 131, 221*, 222, 223, 224*, 450, 549*, 597.
ST-SIMON-COURTOMER ..	383.
ST-SIXT .....	26, 27*, 161*, 171, 203*, 205, 242*, 243*, <b>322</b> à <b>326</b> , 334*, 335, 343, 414, 567, 609, 670, 686.

ST-SYMPHORIEN .....	430.
ST-THOMAS .....	436, 625.
ST-TRIVIER .....	466.
ST-VINCENT .....	134.
ST-VITAL .....	304.
SAIX ou SAXO .....	251, 270*, 271, 304, 312, 371, 466, 471, 491, 545.
SALA ou SALAZ (la) .....	266, 299, 333.
SALAGINE .....	32, 203.
SALANGHIA .....	39.
SALBOURG .....	488.
SALES .....	12, 32*, 36, 47, 49, 51, 52*, 53, 54*, 106*, 107, 110, 112*, 113*, 117, 118*, 119*, 139, 153*, 176, 224, 225*, 227, 230, 231*, 240*, 241*, 286, 287, 294, 311, 316, 318, 321*, 323, 324*, <b>327</b> à <b>344</b> , 377*, 405*, 409, 413, 502*, 503*, 554, 561, 562, 609, 610, 615, 622, 625, 641, 642, 644, 646, 657*, 667, 677, 678*, 686*.
SALESSE .....	344.
SALIÈRE et SALLIÈRE d'ARVES .....	56, 70, 71*, 395, 417 ; voir aussi MARTIN.
SALIN ou SALINO .....	59, 84, 85, 143, 174*, 175, 197, 344, 578, 579, 580, 584, 587, 619*.
SALIS .....	340.
SALLE (la) DE LUGNY .....	5.
SALLENOVE .....	37, 38, 194, 198*, 199, 219, 247*, 271*, 313*, <b>345</b> à <b>384</b> , 430*, 436, 512*, 513*, 518*, 519, 520, 523, 536, 573, 574*, 575, 576, 600*, 601*, 603*, 604*, 605, 621, 622, 655, 679, 685, 686.
SALLERAN .....	540.
SALLIER DE LA TOUR .....	8, 112, 179, 325, <b>385</b> à <b>387</b> , 390, 595, 615, 670, 687.
SALLUARD .....	70, 203.
SALM .....	367.
SALMATORIS .....	254*, 255*, 494.
SALOMON .....	395, 568.
SALORNAY .....	272.
SALTERII .....	249*, 307 ; voir aussi SAULTIER.
SALTEUR .....	44, 131, 140, 141, 201, 335, 381, <b>388</b> à <b>395</b> , 398*, 399*, 591, 644, 687* ; voir aussi SERRAZ (la).
SALUARD .....	395, 569.
SALUCE ou SALUCES .....	91, 119, 141, 256, 369, 370, 395, 435, 440, 443, 449*, 450*, 463, 467, 571, 597.
SALURCIER .....	644, 645.
SALUZZO DI VERZUOLO ..	441.
SALVAIN .....	414, 415*.
SAMBAVILLE .....	373.
SAMBEYSIER .....	298.
SANCAS .....	650.

SANGET .....	185.
SANCTO CARRO .....	16.
SANESII .....	288.
SAN GIORGIO DI BIANDRATE ..	444.
SAN MARTINO DI CASTEL- LAMONTE .....	382, 449.
SANNAZZARO .....	382, 494.
SANTIQUET .....	145.
SANTONA .....	628.
SAPPELLI-MELINA .....	289.
SAPPEL .....	148*, 149.
SAPPIN .....	130.
SACQUENEY .....	471.
SARASIN et SARRAZIN .....	163, 297, 300, 301, 577.
SARACINO .....	441.
SARDE, SARDOZ ou SALDOZ ..	150*, 162, 164, 389*, 390*, 391*, 392*, 393, <b>396</b> à <b>399</b> , 414, 415, 480*, 629, 648, 649*, 683*, 687.
SAREZANA .....	367.
SARRA et SARRAZ (la) .....	371, 466, 492*.
SARREBRUCK .....	192, 367, 447.
SARRON .....	300, 302, 617, 618*.
SARTILLINGE .....	377.
SARTORIS .....	367.
SASSENAGE .....	176.
SAULCE (la) .....	398.
SAULNIER .....	499.
SAULNIÈRE (la) .....	488.
SAULX-TAVANNES .....	433, 472.
SAUMONT .....	<b>400</b> à <b>403</b> , 653, 679*, 682.
SAUSSURE .....	596.
SAUTET .....	668.
SAUTIER, SAULTIER ou SALTERII .....	40*, 200, 319, 343*, 375, <b>404</b> à <b>412</b> , 541*, 542, 563, 612, 652, 656, 674, 687*.
SAUVAGE ou SERVAGH .....	47, 68, 237, 301, 322, 326, 343, 398, <b>413</b> à <b>417</b> , 578, 580, 606, 612.
SAVIGNY .....	622.
SAVINE .....	411.
SAVOIE (Maison de) .....	<b>418</b> à <b>452</b> , 687.
SAVOIE-ARVILLARD .....	29, 83*, 85*, 87, 90, 93, 95, 196, 199, 213, 215, 417, <b>430</b> et <b>431</b> , 453*, 454, 478, 515, 579.
SAVOIE-RACONIS .....	223, 470, 471.
SAVOIROUX .....	voir BRACORENS.
SAVONE .....	433.
SAVOYE .....	396*.
SAXE .....	97, 437, 442, 446*.
SAXE-HILDENBURGHAUSEN ..	445.
SAXEL .....	486 ; voir aussi REBUT.
SAXIACO .....	353 ; voir aussi DU SAIX.
SAXON .....	264*.
SCAGLIA DE VERRUE .....	242, 318, 320*, 321, 441, 443, 474, 494, 501.
SCARAMPI DE PRUNEY .....	495.
SCARAMPI DE VESMES .....	223.
SCARAVELLO .....	450.
SCARNAFI .....	254*, 255.
SCATI DI CASALEGGIO .....	594*.
SCHIFORDEGHER .....	52.
SCHLUBECK .....	488.
SCHMID DE HASL .....	489.



SCIEZ, SYZ ou SYEZ	266, 509.
SCIONZIER ou SIONZIER	108, 252, 253, 501, 554, 555*.
SECALIS ou SESCOALLI	voir SÉCHAL.
SECCHI DE LA SCALETTE	501.
SÉCHAL ou SESCOAL	56, 83, 91*, 501, 583.
SÉCRÉTAN	642.
SÉGUIN	164*, 290*, 485, 501, 619.
SEIGLE	58.
SEIGNEUR	555.
SEILLIÈRES	415.
SEMEUR	194.
SEMINARA	447.
SEMUR	476, 549.
SENARCLENS	303, 501.
SENTOURNAY	352.
SÉRAND	231.
SÉRAPHIN	138, 398, 501.
SERGY	247, 366, 555.
SERMOYÉ	468.
SERNAY, SERNEX ou CERNEX	161, 248*, 268, 353, 357, 501.
SERRAVAL	198, 235*, 250, 372, 375, 453 à 455, 581.
SERRAZ (la)	280, 281, 545 ; voir aussi SALTEUR.
SERRE ou DUSERD	69, 131, 393, 501, 508.
SERSONAY ou SARSONEX	501.
SERVAGH	16 ; voir aussi SAUVAGE.
SERVENT	252.
SERVON	279, 501.
SESTIER	565*.
SÉTHENAY ou SÉTENAY	33*, 35, 367, 455, 456 à 458, 550.
SÉVERAT	473.
SEVERIN DE BEZ	591.
SÉVIGNÉ	382.
SEVRIER	367.
SEYGNORET	151.
SEYNIER	150.
SEYSSSEL	15, 27, 28*, 57, 69, 70, 71, 88, 95, 100*, 130, 161, 174, 194, 195*, 196*, 197*, 204, 208*, 209*, 213*, 214, 215, 228, 231, 254, 257*, 274, 279, 317, 361, 366*, 367*, 368, 381*, 389, 390*, 396*, 397, 399*, 401, 417, 430*, 449*, 459 à 500, 506*, 519, 526, 562, 580, 585*, 620*, 625, 628*, 629, 648, 649, 653, 662*, 667, 670*, 671*, 687.
SEYTRoux	264.
SEYTURIER	501, 635.
SFORZA (BRIVIO-SFORZA)	223, 437, 438*, 494.
SIBEUT ou SIBEUD DE ST-FERRIOL	561.
SIBUÉ DU COL	71, 410, 501, 564*, 565.
SIGNORILE	450.
SIGONGNE DE LA TOUCHE	496.
SILANS	94*, 515*.
SILIS	211.
SILLMAND	163, 253*, 344, 378, 555.
SILVESTRE	325.

SILVOZ	570.
SIMIANE	223, 226, 439, 472*.
SIMOND	679*.
SIMONDY	166.
SINISSIER	323.
SIONNAZ	153*, 154, 155*, 330, 332, 338*, 502 et 503, 505*, 567, 603*, 604*.
SIONZIER	voir SCIONZIER.
SOBIESKI	135.
SOCQUET	162, 501.
SOFFREY	501.
SOGNE	501.
SOLARI DA LORETTO	289.
SOLARO (DI MORETTA)	223, 450*, 494.
SOLIERS et SOLLIER	224, 386, 447, 509.
SOLLARD	7, 99*, 165*, 509.
SOLLIN	634.
SOMANO	60.
SONGY	353, 362*, 363*, 364*, 366, 372*, 381 ; voir aussi ALÉE (l').
SONNAZ	80, 102, 118, 571, 656, 677 ; voir aussi GERBAIS.
SONTHONAX	619*.
SONZIER	voir SCIONZIER.
SORDAT	49.
SORET	680.
SORIOD	84.
SOSSENAS (alias SAZENHOW)	120.
SOUABE	432, 433.
SOUGEY	509, 681.
SOVERNIER	311*, 633.
SOYRIER	149, 308, 453, 509 ; voir aussi LAMBERT.
SPEED	382.
SPINA	509.
SPINOLA	435, 450, 492.
SPLISPICET	323.
SPITALIERI DE CESSOLE	382.
STABULO	358.
STERCHENI	568.
STOCKALPER	509.
STROZZI	443.
STUART	441, 470.
STUCKER	207.
SUARDI ou SUARDO	96, 97, 390.
SUCCIRE	497.
SUCHET	323*, 336, 509, 636, 641.
SUPRAVIAM	39.
SURA ou SURE	175.
SUSE	432.
SUZANNE	476, 477.
SYLINEN	278.
SYMOND DE LA CHAISE	414, 415, 509.
SYNDIC	46, 203*, 331, 509, 610*, 611.
SYONS	9, 112, 115, 206, 207, 402, 470, 473*, 477, 502*, 504 à 508, 529*, 604, 668, 688*.
SYZ, SYER ou SYEZ	voir SCIEZ.
TACCONIS	288.
TAFFINI D'ACCEGLIO	119.
TAIRRAS	207.

TALARU	302*.
TALLANGE	509.
TALLORESSE	499.
TANA	341.
TAPPARELLO DE LAGNASCO	444.
TARDY et TARDITI	151, 170, 201, 393, 509, 564, 640*.
TARLET	560.
TARNEYSIEU	508*.
TARTARIN	509.
TARTRE (DU)	148*.
TARUTIANI	555.
TASCHER DE LA PAGERIE	496.
TAUZALT	445*.
TAVANES	493.
TAVEL	15, 24*, 25, 74, 170, 171*, 172, 173, 177, 183*, 278*, 279, 280*, 282, 307, 309*, 310, 365, 366*, 502*, 509, 516*, 678.
TEMLIER	509.
TENDE	111, 444.
TERNENGO	107.
TERNIER	94, 213*, 216, 217, 218, 253, 266, 272*, 273, 278, 306, 323, 325, 330, 352*, 354, 355, 362*, 363, 364, 372*, 375, 430*, 436, 510 à 520, 529, 531, 670, 688* ; voir aussi MONTCHENU.
TERRAIL	84, 584, 681.
TERREAUX	403, 520.
TERRIER	201, 243, 520, 561*, 571, 641.
TERZI	494.
TESSAURO	450.
TESSONNIÈRE (la)	326, 414.
TESTART	72.
TESTAZ	283, 521.
TESTE	253, 521 et 522, 541, 688*.
TESTE-COLONNE	139*, 522.
TESTUT	521, 522, 564.
TEYS et THEYS	471, 522.
THAON DE REVEL	117.
THAVARES	88.
THÉLIS	185.
THEODOLI	387.
THEUFFLES	522, 647*.
THEURAY DE THIANGES	128, 485*.
THÉVAUD	487.
THIBAUD	446.
THIENNE	443.
THIERRY	522.
THIOLLAZ	41*, 103, 162, 163, 294*, 383, 499, 523 à 526, 601*, 606, 688.
THIOLLIER	662.
THIROUX DE MÉDAVY	60.
THOIRE ou THOYRE	4, 19, 23*, 74, 164*, 257, 260, 269, 276, 281*, 308*, 310, 312*, 361, 367, 369, 378*, 380, 409*, 411, 415*, 478, 490, 505, 521, 522*, 526, 527 à 543, 554*, 555, 571, 572,

THOIRE-VILLARS	576*, 577*, 578, 610*, 611, 619, 671, 673, 682, 685*, 688*, 689.
THOMAS	448*, 462*, 517*, 528.
THOMASSET	129, 278*, 283, 356.
THOMASSET	240*, 568, 605.
THOMASSIN	22, 24*, 32, 167, 196, 522, 662.
THOME	516*, 660*.
THONIN	570.
THORENS ou THORENI	27, 90, 146, 228*, 381, 522, 669*, 678.
THORMANN	282.
THOVEX	71.
THOY (la) et THUY (la)	87, 522*.
THUARD	320, 522.
THUILE (la)	457.
THUREY et THURIACO	42*, 466, 467.
THURY	522.
THYRION	288.
TIBÈRE	522.
TIGNAC, TIGNAT ou TIGNY	17, 18*, 84*, 90, 124, 125*, 417*, 466, 479, 522, 580, 673.
TILLIER	47.
TILLON et TILLON	194*, 542.
TINGERON	542.
TINJOD	542, 636.
TIOLLIER ou THIOLLIER	58*, 59*.
TISSOT	109, 111, 336.
TRIZZONI	469.
TOCCANIER	572.
TOCHON	206.
TOCQUET DE MEXIMIEUX	117, 118, 119, 476.
TODONUS	541.
TOLÈDE	371.
TOLLEN	59.
TONDU	174*, 180, 542.
TONDUTI DI FALCONE	339.
TONNEAU	406.
TOQUET	565.
TORNAY	65, 543.
TORNIER	543, 587.
TORTOLLIER	156*, 157, 158*, 225, 237*, 543.
TOTENS ou TOTEMPS	620.
TOUCHELIN	543.
TOULOUSE	433.
TOUR (la)	387*, 546, 632, 641 ; voir aussi SALLIER DE LA TOUR.
TOUR D'ARGENTINE (la)	571 ; voir BŒUF.
TOUR D'Auvergne (la)	443, 470, 597.
TOUR DE CHIGNIN ou DE CHAUTAGNE (la)	13, 15, 96, 109, 188, 190, 260, 265, 282*, 352, 356, 358, 364, 410, 512, 516, 546, 583.
TOUR-DU-PIN (la)	447.
TOUR-REMOULES (la)	445.
TOUR (DU)	23, 180*, 381, 491, 544 à 546, 586, 587*, 588*, 619, 629*, 641, 646, 650, 689.
TOURNIER	392.
TOURNON	453*, 469, 547.
TOURNU	50.



TOURS	547.
TOUVEX	547.
TOUVIER	650.
TOVIÈRE (la)	266*, 276.
TOYTOT	616.
TRANCHANT	681.
TRANCHET	636.
TRANSYLVAIN	538, 547.
TRAVAL	654.
TRAVERS	538.
TRAVERSAZ	69.
TRÉCESSON	441*.
TREDICINI DE ST-SÉVERIN	286, 398, <b>548</b> et <b>549</b> , 689*.
TREFFORT	482, 634.
TREILLET	296.
TREMUILLE (la)	470.
TRÉPIER et TREPIER	22, 28*, 547, 651.
TRESCA	50*.
TRESVENAY	27.
TRÉTA	430.
TREYNON	316.
TRICAUD	498.
TRINITARD	124.
TRIVULZIO	312, 313.
TROCHES	268, 514*, 547.
TROCTERII	547.
TROLLIARD	98*, 99.
TROLLIET	8, 9, 70, 124, 126, 143, 232, 280, 292, 293, 383, 457, 458, <b>550</b> à <b>552</b> , 588*, 625, 660, 682, 689*.
TROMBERT	253, 378, 535, <b>553</b> à <b>555</b> , 682.
TROSSAL	281*.
TROTELLIN	248*.
TROUILLOUX	18, 24, 26, 32*, 316.
TROUILLOZ	547.
TRUC	23*, 547.
TRUCHET	417*, 547, 564, 565, 569.
TRUCHETZ (des)	479.
TRUFFON	142*, 143, 144, 547, 588, 612, 613*.
TRY	635.
TUFFO	682.
TULLIÈRES	371*.
TURBAN ou TURBAND	414, 415*, 499.
TUREIO	299.
TURENS	157, 159*.
TURGIS	547.
TURNA	35.
TURRE	210, 457.
TURRETINI	303.
TURUMBERT	553.
ULTÈRES, ULTIÈRES ou URTIÈRES	212, 247, 275, 465, 471, 493, 651.
UMBRES	264*.
URFÉ	112, 194, 443, 473.
URRE	633.
USILON	180, 334, 336, 344, 406*, 409, 491, 667 ; voir aussi FAVRE d'USILON.
USINENS	364.
USSIEZ ou USSIACO	622.
VABOR	353.
VACHE (DU)	131, 594*, 595.

VACHERON	646.
VACHET	465.
VACHI	453.
VACHON	166, 176*, 272*, 558.
VACZONET	632.
VADO	215 ; voir aussi VAUDO.
VAGNAT	178*.
VAGNIARD	4, 216, 217, 231.
VAILLANT (le)	494.
VALAIS	432.
VALARD et VALLARD	14, 83, 93, 558, 580.
VALDISÈRE (la)	96*, 226, 227, 382, 569 ; voir aussi DUYN et MARECHAL.
VALENCE	6, 8*, 12, 197, 317, <b>556</b> et <b>557</b> , 638, 641, 689.
VALETTE	487.
VALLATA	275.
VALLAZ (la)	316, 558.
VALLEPÉLINA	214*, 558.
VALLEYSE	332, 336, 369, 370*, 379, 558.
VALLIAT	624.
VALLIER	44, 131, 481, 558, 624.
VALLIÈRES	502*, 503, 505*, 558, 604.
VALLIN	56, 558.
VALLON	407, 558 ; voir aussi GEX et JOLY.
VALLONE	280.
VALOIS	435, 473.
VALPERGA ou VALPERGUE	164, 253, 340*, 386, 449*, 450*, 453, 558, 562, 610.
VANDEL	558.
VANY	556.
VAR	552.
VARANGES	558.
VARAMBON	voir VAREMBON.
VARAX	26, 46, 53, 99, 103*, 104, 151, 179, 233, 252, 315, 336, 337, 456, 471, 475, 490*, <b>559</b> à <b>563</b> , 571, 573, 577*, 578, 612, 620, 623, 668, 678*, 689*.
VARAY	401.
VARCIN	71, 558.
VAREMBON et VARAMBON	143, 292, 565, 624, 625*, 685.
VARENNES	188*.
VAREY	188*, 402*, 403*.
VARINE	voir LA CHARMONDIÈRE.
VARNIER	<b>564</b> et <b>565</b> , 591, 689.
VAROT	296*, 625.
VARS	610, 662 ; voir aussi REGARD.
VAUCHER	558.
VAUD	4.
VAUDO ou WAUDO	364, 502.
VAUDOUX	586.
VAUDRAY ou VAUDREY	257, 475.
VAUGELET	588, 690*.
VAUGRIGNEUSE	471, 526, 634.
VAUGUYON (la)	446.
VAULX DE LA BOUESTEL-LIÈRE	498.
VAUTEREL	595.
VAUTIER	276.
VAUTRAVERS	477.

VAUX	330.
VECTIER	8, 9, 31*, 32, 140*, 379, 564, 576, 592*, 593, 648*, 649.
VEGE	324*, 325*, 330, 343, 521*, 564, 688.
VÈGNE (la)	128.
VEIGIÉ, VEYGIÉ ou VEIGY	18, 21, 35*, 88*, 89*, 126, 139, 314, 367*, 516, 561, <b>566</b> à <b>569</b> , 586, 632, 688, 689*.
VEILLET ou VELLIET	20*, 22*, 89*, 126, 146, 147, 150, 173, 230, 300, 551, 561*, <b>569</b> à <b>572</b> , 624, 640, 648, 658, 674, 686, 690*.
VEILLON	282.
VELLIÈRES	506.
VELUT	564.
VENDEUVRES ou VANDŒUVRES	277, 281, 312.
VENDOME	135, 440, 444.
VENDOURES	562.
VÈPRE ou VESPRE	253, 554, 633.
VERBOIS (DU)	540, 664, 690.
VERBOS ou VERBOUZ	34, 37, 62, 174, 253, 298, 301*, 303, 355, 358*, 380, 413, 532, 537*, 540, 554, 555, 561, <b>573</b> à <b>578</b> , 633, 664*, 690*.
VERCELLINI	440.
VERCELLONE	446*.
VERDAN	296, 381.
VERDANNE	680.
VERDEL	633.
VERDELIN	648.
VERDON ou VERDUN	13*, 14*, 16, 19*, 88*, 176, 216*, 250*, 274, 275*, 284*, 285*, 317*, 379, 414, 454, 550, 578*, <b>579</b> à <b>581</b> , 585*, 658, 682, 689, 690*.
VERGEINS ou VERGUIN	150, 151, 241.
VERGER (DU)	23, 35, 72, 83, 84, 87, 91, 142, 144*, 145, 173*, 174, 175*, 213, 389, 470, 478*, 496*, 497*, 545*, 551, 580*, 581, <b>582</b> à <b>589</b> , 591*, 592*, 646, 690*.
VERGY	366*, 370, 376, 468*, 475, 582, 621, 623.
VERJONS	362*, 365.
VERLIO	264.
VERNAZZA	564.
VERNÉE (la)	492*, 507*.
VERNET	282, 565.
VERNETIS	183.
VERNETO	74.
VERNEY ou VERNAY	89, 218*, 266, 270, 277, 565 ; voir aussi DUVERNAY.
VERNEYS (DES)	572.
VERNIER	276.
VERROMESII	65*.
VERRUE	444.
VERSONNAY, VERSONEX ou URSINAY	16, 62, 301, 343*, 368, 572, 576.

VERSOYE (la)	279, 319.
VETERIS	voir VIEUX.
VETHONE DE SCALIS	456, 572.
VETRENS	154.
VETTER	483.
VEUILLET	181.
VEYRAT	524, 526.
VEYRIER	572, 633.
VIAL	136, 281, 589.
VIALET	565.
VIALLET DE MONTBEL	586*, <b>590</b> et <b>591</b> , 629.
VIALLON	voir VIOLLON.
VIARD	337*.
VIBERT	146, 387, 543, 566, 568*, 587, <b>592</b> à <b>595</b> , 648, 690*.
VIBOUD	209, 431, 589.
VICHARD DE ST-RÉAL	123*, 544*, <b>596</b> et <b>597</b> , 649.
VICINI	549.
VICOMTE DE BLANGY (le)	499.
VIDAL-ENGAURRAN	50.
VIDOMNE	8, 25, 26, 27, 37, 74, 75, 76, 77*, 112, 148, 174*, 175, 178*, 180, 205, 248*, 251, 253, 256, 273, 299, 316, 323*, 336, 338*, 340*, 347*, 348, 351*, 354, 356*, 357*, 358*, 360, 370*, 372, 373, 376*, 378*, 379, 414, 502*, 506, 523*, 524*, 525*, 538, 542*, 578, 587, <b>598</b> à <b>611</b> , 621*, 631, 635, 641, 667, 669, 679, 682.
VIELLARD	383.
VIENNE	273*, 362, 433, 472, 475, 520*, 589.
VIENNOIS ou VIENNESII	378, 379, 434*, 435, 457*, 589.
VIEUX ou VETERIS	295, 409, 414, 539, <b>612</b> et <b>613</b> , 691*.
VIGLIONI	665.
VIGNE	589.
VIGNE (la)	390.
VIGNES et VINEIS	15, 161, 216, 502, 504, 589.
VIGNET	103, 104*, 336, 613, <b>614</b> à <b>616</b> , 670, 691*.
VIGNIER	26, 111, 376, 637 ; voir aussi VIGNY.
VIGNOLI, VIGNOLIE et VIGNOLLE	219, 356, 589.
VIGNOD	53*, 110, 142, 163, 260*, 414, 482, 496, 545, 561*, <b>617</b> à <b>620</b> , 691*.
VIGNY	332, 477, <b>621</b> à <b>623</b> , 691*.
VIGUET	145, 239, 550, 570, <b>622</b> à <b>625</b> , 670.
VILENT et VILLAND	307, 407.
VILLA	64*, 65*, 128*, 129, 137, 223, 495.
VILLAIN	46, 320.
VILLAINÉ	134.
VILLANOVA	449.
VILLARAYMON	274, 584, 589.
VILLARD ou VILLARIO	33, 100, 183, 205, 249, 359, 406, 409, 587, 589* ; voir aussi VILLARS.



VILLARD-ETIENNE ..... 211.  
 VILLARGONDRAN ..... 589.  
 VILLARS ..... 218, 298, 307', 312, 517,  
 566, 567, 589 ; voir aussi  
 VILLARD.  
 VILLARSALLET ..... 589.  
 VILLARSEL ou VILLARZEL. 24, 247, 589.  
 VILLE ..... 22, 58, 122, 146, 148',  
 205', 248', 253, 280, 383,  
 390, 399, 482, 483, 491',  
 546', 563, 595, 616, **626**  
 à **629**, 667, 691' ; voir  
 aussi VILLA.  
 VILLE-ARDOUIN ..... 447.  
 VILLEGARDÉ ..... 616.  
 VILLEGROZE ..... 587.  
 VILLEDEUX ..... 179', 563.  
 VILLEDON ..... 238.  
 VILLEFRANCHE ..... 521.  
 VILLELUME ..... 476'.  
 VILLEMIN ..... 207.  
 VILLENEUVE ..... 103, 163, 443, 616 ; voir  
 aussi BRUISET et RE-  
 GARD.  
 VILLERSEXEL ..... 361, 517.  
 VILLETTE ..... 250, 252, 253, 269, 358',  
 359, 360, 367', 380, 430,  
 503', 512, 526, 557', 562,  
 575', 578, 579, 583, 616,  
 620', 631, 672, 684 ;  
 voir aussi CHEVRON.  
 VILLETTE-LA COUZ ..... 29, 203, 297, 303, 453, 492,  
 577.  
 VILLETTE-MANIGOD ..... **630** à **637**, 661', 691.  
 VILLIANE (la) ..... 6 ; voir aussi LAUDES.  
 VILLIEN, VILLIENC ou VUL-  
 LIENC ..... 584, 616, 643.  
 VILLIER ou VILLY ..... 25, 76, 248, 299, 319, 537',  
 542, 543, 567, 598', 602',  
 603, 604', 609', 616,  
 662' ; voir aussi VI-  
 DOMNE.  
 VILLIEZ ..... 90.  
 VILLOTA ..... 367.  
 VIMARCAT ..... 390, 391.  
 VINCENII et VINCENT ..... 571', 650', 651.  
 VINCENT, d'ARCHAMP ..... 525, 643.  
 VINCENT DE FÉSIGNY ..... 28, 120, 139', 146, 152,  
 231', 237', 293, 332, 335,  
 556, 557', **638** à **642**,  
 691.  
 VINCENT DE TALISSIEU ..... 494.  
 VINCENTAZ ..... 293.  
 VINCENTY ..... 344.  
 VINTIMILLE ..... 433.  
 VIOLLAND ..... 181.  
 VIOLLAT, VIOLAT ou  
 VIOLAZ ..... 100, 101, 171, 270, 324,  
 458, 643.  
 VIOLLON ..... 32', 183, 390', 391, **644** à  
**646**, 691'.  
 VION ..... 64, 356.  
 VIONET et VIONNET ..... 7, 643.  
 VIOSSY ..... 572, 643.  
 VIOU ..... 456.  
 VIRARD ..... 643.  
 VIRBENS ..... 352.

VIRETI ..... 251.  
 VIREU ..... 188.  
 VIRIACO ..... 209, 210', 212', 213', 215,  
 357, 366', 373, 375, 455,  
 643.  
 VIRIEU ..... 192, 193, 197', 213', 347,  
 351', 366, 504, 677.  
 VIRY ..... 22, 25, 28', 37', 40, 46',  
 47', 74, 94', 108, 109',  
 111, 115, 119, 137, 147,  
 163', 176, 177', 180',  
 194', 195', 196, 198',  
 199, 202, 203, 205', 208',  
 213', 216, 218, 229, 230',  
 245, 248, 250', 256,  
 257', 266, 268', 269, 270,  
 271', 272', 273', 275,  
 281', 290, 299, 301', 306,  
 307', 310', 311, 314',  
 315, 330, **345** à **384**,  
 406, 454', 455', 466',  
 467', 468', 469, 482,  
 483', 504', 512', 513',  
 517, 519, 520, 526, 541,  
 542, 545, 550, 555, 576',  
 578', 580, 588, 600, 603',  
 604', 605, 621, 623', 628,  
 641, 643, 653, 656', 667,  
 669', 670, 672', 679,  
 680', 682', 685, 686 ;  
 voir aussi SALLENOVE.  
 VISENCIER ..... 249, 299, 302, 303, 308,  
 364.  
 VISCARDI ..... 440.  
 VISCONTI ..... 85, 431, 433, 435, 436, 448.  
 VISSOT ..... 643.  
 VISTARINO ..... 21.  
 VITAL ..... 643.  
 VITEL ..... 379.  
 VITELLO *alias* OBOLI ..... 377'.  
 VITTODI ..... 213.  
 VITTOZ ..... 54.  
 VIU ou VIUZ ..... 356, 643.  
 VIVALDA et VIVALDO ..... 450, 521.  
 VIVIER (DU) ..... 52, 643.  
 VIVONNE ..... 477.  
 VOISIN ..... 284.  
 VOLLAND ..... 482', 620, 643.  
 VOLLET ..... 643.  
 VOLLINS ou VALLINS ..... 140'.  
 VORSIER ..... 593, 624.  
 VOSERIER, VOZERIER ou  
 VOSEYRIER ..... 39, 271', 322', 323, 329,  
 339, 521', 522, 530, 533,  
 632.  
 VOTRA ou VETRA ..... 570.  
 VOUFFLENS ou VUFLENS .. 364, 372.  
 VOYCIN ..... 140.  
 VUACHE (DU) ..... 278.  
 VUAGNARD ..... 219, 277', 514, 679 ; voir  
 aussi MONTVUAGNARD.  
 VUAGNAT ..... 637'.  
 VUAILLET ..... 303.  
 VUARRIER ..... 303.  
 VUERLE ou VUERLI ..... 252, 331', 406, 407.  
 VUIPPENS ou VUYPPENS .. 46, 516', 562, 563'.  
 VULBENS ..... 362.

VULLIENS ..... 25, 371.  
 VULLIERMIN, VULLIERMI-  
 NI et WULLERMIN .... 11, 282, 522.  
 VULLIEROT ..... 481.  
 VULLIET ou VULLIET .... 118, 140', 141, 218, 282,  
 300, 396', 399, 408, 483,  
 484, 493, 544, 549, 570,  
 586, 592, 594, 597', 620,  
 637, **647** à **652**, 654,  
 666, 674, 682, 686', 689',  
 690, 691.  
 VULLIEZ ..... 393.  
 VULLIOD ..... 280.  
 VULPIAN d'APPONEX ..... 374.  
 VULPIL ..... 80, 81, 92.  
 VULPILLIERES ..... 330, 478, 496, 497', 585'.  
 VUY ..... 234, 324, 325, 326.  
 WAGNIÈRE ..... 387.  
 WALKER ..... 594.  
 WALWICK ..... 538, 540.  
 WARTENSLEBEN ..... 488.  
 WATTEVILLE ou WATE-  
 VILLE ..... 46, 47, 48', 282, 303', 314',  
 320.  
 WERRA ..... 280.  
 WILD ..... 580.

WILLAY DU FRESNEL .... 587'.  
 WINHARDT ..... 488.  
 WITTELSBACH ..... 437, 441, 449, 687.  
 WOLTE DE LYER ..... 291.  
 WOOTHEN ..... 103.  
 WORONSOW ..... 494.  
 WULLERMIN ..... voir VULLIERMIN.  
 WULLIENS ..... voir VULLIENS.  
 WURSTEMBERG ..... 303.  
 WURSTEMBERGER ..... 379.  
 WURTEMBERG ..... 132', 437.  
 YENNE ..... 259, 260, 296 ; voir aussi  
 VULLIET.  
 YMOLA ..... 449.  
 YOUNG ..... 494.  
 YRSCH ..... 488.  
 YSSARD, YSSUARD ou  
 YSUARD ..... 88', 492, 503, **653** et **654**.  
 YVERDON ..... voir VERDON.  
 YVOIRE ..... 646, 663 ; voir aussi BOU-  
 VIER.  
 ZACOSTA ..... 331.  
 ZAMOISKI ..... 135.  
 ZERINGEN ..... 432, 433.



ACHEVÉ D'IMPRIMER

CE CINQUIÈME VOLUME

Le 15 octobre 1938.

---

ALLIER PÈRE & FILS, imprimeurs-éditeurs à Grenoble.

Chef des ateliers lithographiques :

LÉON NUNZI.

Chef des ateliers typographiques :

MARCEL MONTSERRAT.